

LES SPORTS

ET

JEUX D'EXERCICE

DANS L'ANCIENNE FRANCE

PAR

J. J. JUSSERAND

Ouvrage orné de soixante reproductions

Gravées par G. de Résener, d'après des documents originaux



PARIS

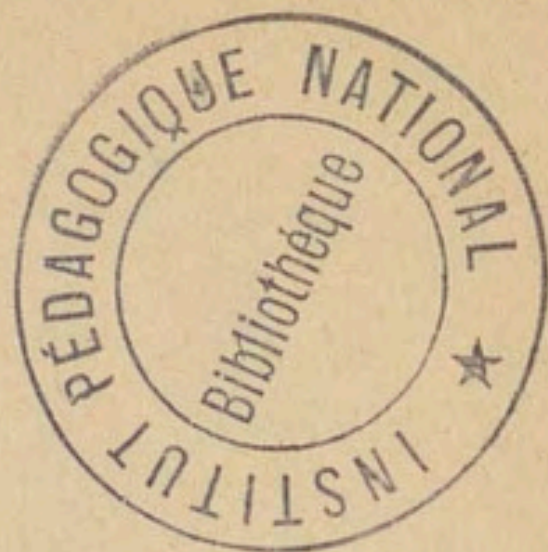
LIBRAIRIE PLON

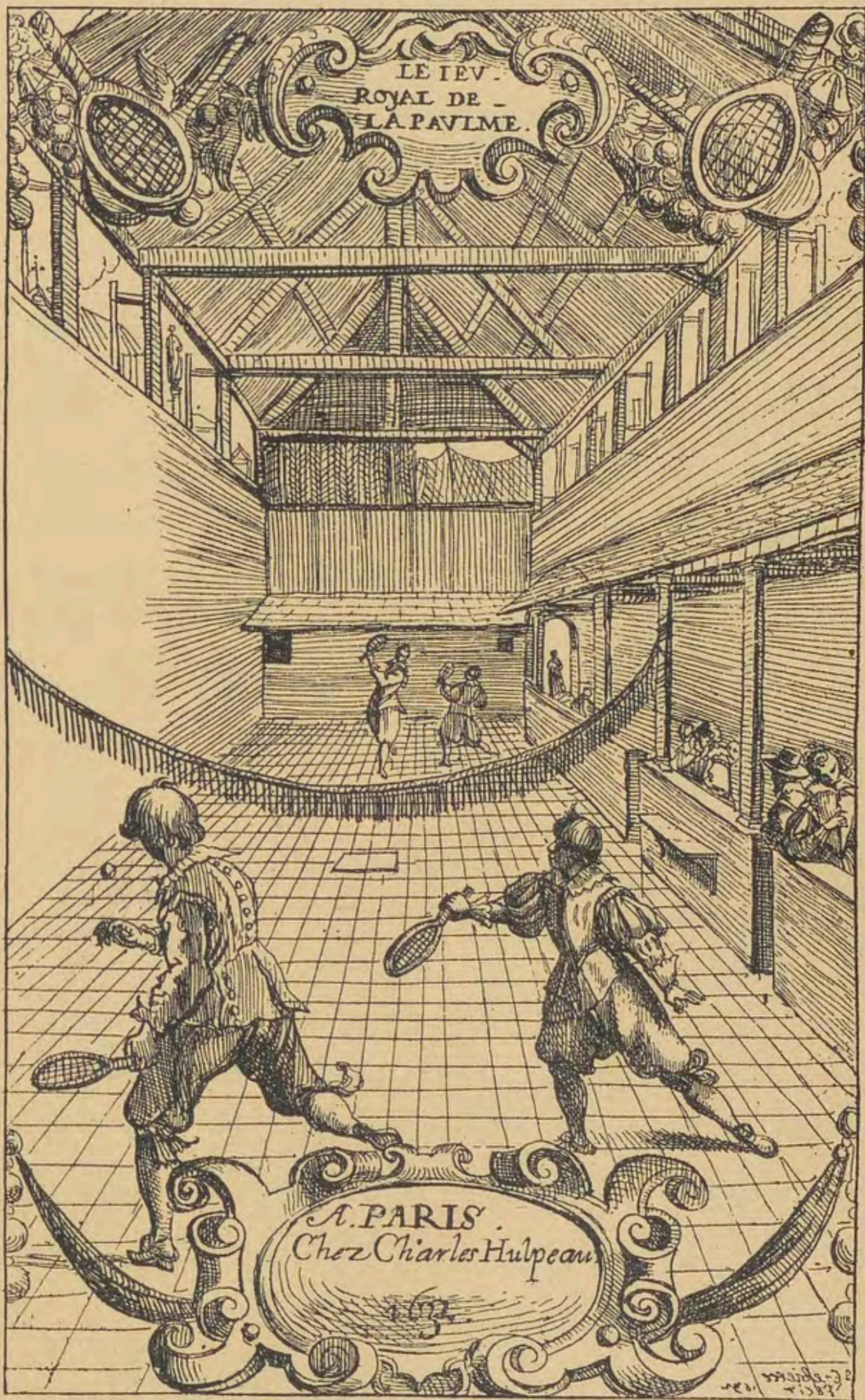
PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE

1901

Tous droits réservés





JEU DE PAUME FRANÇAIS (ÉPOQUE DE LOUIS XIII)

LES SPORTS ET JEUX D'EXERCICE DANS L'ANCIENNE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

L'EXERCICE VIOLENT ET LES NÉCESSITÉS DE LA VIE

I

Les exercices athlétiques sont à la mode aujourd'hui en France ; ce n'est pas une mode nouvelle, et ce n'est pas une mode anglaise, c'est une mode française renouvelée. « Exercitez-vous, » disait, en pleine guerre de Cent Ans, le principal poète que nous eussions alors, Eustache Des Champs :

Exercitez-vous au matin,
Si l'air est clair et enterin (pur),
Et soient vos mouvements trempés (exécutés avec mesure)
Par les champs, ès bois et ès prés,
Et si le temps n'est de saison,
Prenez l'esbat en vo maison (1).

(1) *D'un notable enseignement pour continuer santé en corps d'omme.*
Pour l'équitation, il faut la pratiquer « assez fort » le matin, moins fort l'après-dîner.

Quelque temps qu'il fût, chaque jour, n'importe la saison, tout bon Français du quatorzième siècle prenait de « l'ébat », c'est-à-dire se livrait au *sport* en plein champ ou à huis clos, et de bien des manières différentes.

Le mot *sport* lui-même n'est pas un emprunt fait à nos voisins, mais une reprise exercée sur eux. Il leur venait de France, comme la plupart des jeux qu'il désigne; c'est notre ancien mot *desport*, *desporter*. On disait chez nous, dès le treizième siècle :

Pour déduire, pour desporter
Et pour son corps reconforter,
Porter faisait faucons (1).

Les Anglais se servirent d'abord de notre mot tel qu'il était; leur grand poète du quatorzième siècle, Chaucer, parle d'un jeune homme qui allait, « pour son desport, jouer aux champs (2). » Au seizième siècle, Rabelais employait de même notre vieux mot dans son sens *sportif* : « Se desportaient... ès prés et jouaient à la balle, à la paume (3). » Mais le terme s'appliquait, dans les deux pays, à tout amusement quelconque : jeux de paroles comme jeux d'exercice, et l'identité était si complète qu'il avait, au figuré aussi, le même sens au nord et au midi de la Manche. On disait en français « prendre en desport », comme on disait et comme on dit, encore aujourd'hui, en anglais « take in sport », prendre en plaisanterie.

A la Renaissance, les exercices physiques étaient pratiqués en France avec un tel éclat et notre réputation

(1) *Vitæ Patrum*, dans DU CANGE, au mot *Deportare*.

(2) « Upon a day bifel that he for his desport is went in-to the feeldes him to pleye. » *Tale of Melibeus*.

(3) *Gargantua*, chap. XXIII.

séculaire si bien établie, que sir Thomas Elyot ne croyait pouvoir mieux faire, dans son traité anglais, dédié à Henri VIII, que de les désigner par un mot français : non pas *desport*, qui avait, à son gré, un sens trop général, mais *ébattements* (1). Cette expression, en effet, s'appliquait plus spécialement, en son sens propre, aux exercices physiques, comme on peut voir dans Des Champs, Froissart et bien d'autres. Froissart appelle les joutes « des ébattements grands et raides (2) ». En adoptant à notre tour le mot sport, nous rendons à Elyot sa politesse ; mais le mot, comme on voit, ne fait que revenir dans son pays natal, un peu changé seulement par les voyages et par l'absence.

On a perdu de vue ces origines, qui sont en effet anciennes et remontent bien plus loin que la Renaissance, la guerre de Cent Ans et l'époque de Saint Louis. Les jeux sont aussi vieux que les peines, et c'est pourquoi le sage Delamarre, conseiller-commissaire du roi Louis XIV au Châtelet de Paris, esprit méthodique et ennemi des à peu près, avait-il reconnu et précisé que le moment exact où les jeux d'exercice commencèrent en ce monde fut celui où Adam et Ève franchirent le seuil du Paradis terrestre. C'était permettre à plus d'un peuple d'en revendiquer l'invention. « L'homme dans l'état d'innocence,

(1) *The boke named the Governour*, 1531, éd. Stephen Croft, Londres, 1880, 2 vol., chap. x, t. I, p. 64. Il s'agit de la lutte, la course, etc. Plusieurs chapitres sont consacrés aux exercices physiques. Le sujet du livre est l'éducation de la jeune noblesse qui se destine aux affaires.

(2) Le mot s'était même tellement identifié avec les exercices physiques qu'on appelait encore « esbattement » un lieu propre à la promenade et aux exercices, comme on appela « mail » un endroit où on pouvait jouer ce jeu : « En l'isle de Commières a plusieurs beaux esbatemens ; » c'est-à-dire lieux propres aux ébats. (Froissart, dans GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.)

écrit-il en son *Traité de la Police*, aurait joui d'une tranquillité parfaite et d'une joie que rien n'aurait pu troubler... Agissant toujours sans peine et sans contention, la lassitude, l'abattement et le dégoût lui auraient été inconnus. Il n'en a pas été de même depuis sa chute; il doit travailler... et il est exposé à une infinité de fatigues qui épuisent ses esprits, qui dissipent ses forces et qui le conduiraient en peu de temps au tombeau, s'il ne lui était encore resté quelques moyens pour les réparer. » Parmi ces moyens figurent les jeux, qui se divisent en jeux de paroles et jeux d'exercice ou jeux d'action. Les jeux de paroles sont, par exemple, « les railleries spirituelles et tout ce qui se dit dans la conversation pour délasser l'esprit et le divertir. » C'est là un genre d'amusement qui n'est pas près de disparaître parmi nous et sur l'avenir duquel il n'y a lieu d'éprouver aucune inquiétude. Les autres jeux furent, dès le début, « la course, les sauts, la lutte, les bains, la chasse, l'exercice à qui jetterait plus loin la pierre... La danse et la musique y furent ensuite ajoutés (1). »

Sans remonter au Paradis ni au déluge, et m'occupant seulement de l'ancienne France, je voudrais rappeler quelles furent les opinions et la pratique de nos ancêtres en matière d'exercices physiques; indiquer la part qu'ils leur réservaient dans la vie ordinaire, et examiner les motifs d'agrément ou d'utilité qui leur ont fait, au cours

(1) *Traité de la Police*, dédié à Louis XIV, Paris, 1722, 4 vol. in fol., 2^e éd., t. I, p. 478. Delamarre s'inspire de J.-B. Thiers, *Traité des jeux... permis*, 1686, ch. 1. L'expression jeu d'exercice est ancienne; on la trouve à peu près déjà dans le latin de Nithard (neuvième siècle), qui dit de Louis le Germanique et de Charles le Chauve que : « Ludos etiam hoc ordine causa exercitii frequentabant. » (*Historiarum libri*, livre III, chap. v.)

des siècles, aimer ou négliger certains jeux. A bien connaître leurs préférences et leurs dédains, on comprend mieux leur caractère. C'est dire, sans parler de l'enseignement qu'on peut tirer de leurs exemples, l'intérêt de ces questions pour nous qui, longtemps après eux, foulons à notre tour, sous le même ciel, le sol de douce France.

Un raisonnement fort juste nous a ramenés aujourd'hui à la pratique des exercices physiques. Pas n'était besoin de raisonnement jadis : la nécessité les imposait. Aujourd'hui, comme autrefois, l'enfant naît fragile et entouré de dangers ; mais les conditions de la vie ont changé et les dangers ne sont plus les mêmes : c'était jadis le danger d'être tué, c'est maintenant le danger d'échouer aux examens.

En présence de ces périls, en notre pays, celui de tous où il existe, de pères à enfants, le plus de tendresse inquiète, les parents s'évertuent. Ils tâchent d'armer leur fils en l'amusant : d'où, jadis, les méthodes pour apprendre à l'enfant la guerre en l'amusant, et, aujourd'hui, les méthodes innombrables pour lui apprendre, en l'amusant, les rois de France, les départements et la grammaire (1).

Le grand point, au temps passé, n'était pas d'être savant, mais d'être fort. On était sûr d'avoir à défendre sa vie ; on vivait, suivant les rangs, l'épée au côté ou le bâton au poing ; ceux qu'entraînaient des goûts différents, amour de la méditation, de la prière ou de l'étude, se faisaient moines, et c'était encore un moyen de défendre

(1) La grammaire même. Ex. : *Grammaire française*, de CLÉDAT et GOUGÈRE, illustrée d'une foule de petits dessins amusants, Paris, 1899.

sa vie. Il fallait vivre cuirassé : les nobles étaient cuirassés de fer, les villages étaient cuirassés de murailles, les pensifs s'abritaient derrière les murs de leur couvent, où parfois, du reste, le danger, l'aventure, la force brutale, venaient jeter le trouble, et rappeler aux habitants, qui n'avaient pas voulu être du monde, qu'ils vivaient dans un siècle de fer. La plupart des lettrés étaient au cloître, et ceux qui n'y étaient pas portaient l'épée comme tout le monde. Taillefer chantait la chanson de Roland en avant de l'armée qui conquiert l'Angleterre ; au quatorzième siècle, notre principal poète et le plus grand poète anglais, Eustache Des Champs et Geoffrey Chaucer, firent tous deux campagne sous la bannière de leur pays et furent tous deux prisonniers en camps opposés.

Il fallait être en mesure de défendre sa vie. L'inconnu, que nous allons maintenant chercher au centre de l'Afrique ou aux sources du Mékong, commençait à la porte de la maison paternelle ; peu de renseignements, pas de cartes, d'innombrables frontières d'États, baronies, comtés, marquisats ou républiques ; on se risquait au hasard des bonnes ou des mauvaises rencontres, du bon ou mauvais vouloir du voisin, sans savoir d'avance si l'on trouverait la paix ou la guerre. Pétrarque partait de Padoue pour Avignon, le 10 janvier 1362, trouvait à mi-route le pays en guerre et était obligé de rentrer chez lui en mai, sans avoir pu réussir à passer les monts. Le moine quittant le cloître, l'évêque quittant son palais pour un voyage, étaient eux-mêmes autorisés à s'armer. Les chances de fâcheuse aventure étaient trop nombreuses. On ne pouvait vivre sans défense et, même pour un religieux, il était bon de savoir quelque peu manier l'épée.

L'homme, quel qu'il fût, devait se mettre, comme les villages, à l'abri d'un coup de main (1).

Dès l'enfance donc, on s'endurcissait, et beaucoup du respect qui va aujourd'hui au plus habile s'en allait alors au « plus ossu ». Ce n'est pas une expression moderne; les ancêtres l'employaient eux-mêmes, elle vient d'eux. Selon *le Roman de la Rose*, le premier roi fut « le plus ossu, le plus corsu » qui se put trouver. Il fallait endurcir tout l'individu, son âme, son corps, son costume : le costume était de fer, le corps était préparé par l'exercice à pouvoir porter des armures énormes; les âmes étaient fortifiées contre la mort au point de n'en tenir aucun compte. En cas de duel, nous commençons aujourd'hui par ôter notre habit; on commençait au moyen âge par se vêtir de fer de pied en cap; se vêtir était déjà un exercice athlétique. Il faut voir, au Musée d'Artillerie, ces casques qui ont été aux croisades, ces cuirasses qui furent à Marignan, ces armures complètes destinées aux combats à pied, pour se rendre compte de la force et de la résistance physique qu'elles supposent chez nos pères : telle armure d'homme pèse quatre-vingts ou même cent livres; telle autre, pour l'homme et le cheval, le double. On s'habituaît de bonne heure à porter de tels poids; les armures pour enfants ne sont pas rares dans nos collections, armures de service, avec bassinnet et arrêt de lance. Il faut leur « roidir le corps », disait encore, bien

(1) Pétrarque, qui traversa toute la France peu après la paix de Brétigny, ayant été chargé de féliciter Jean le Bon pour son retour de captivité, constate qu'on ne comptait de maisons debout que dans les enceintes fortifiées : « ... sic dirutæ desertæque domus, nisi quæ cinctæ arcium mœnibus aut urbium evasissent. » On ne saurait croire, ajoutait-il, ce que j'ai vu. (Lettre à Pierre de Poitiers, 3 des calendes de mars 1361.)

après le moyen âge, un philosophe, un pensif, un sceptique, Michel de Montaigne. Car ce roidissement était et demeura longtemps une nécessité pour les pensifs comme pour les autres.

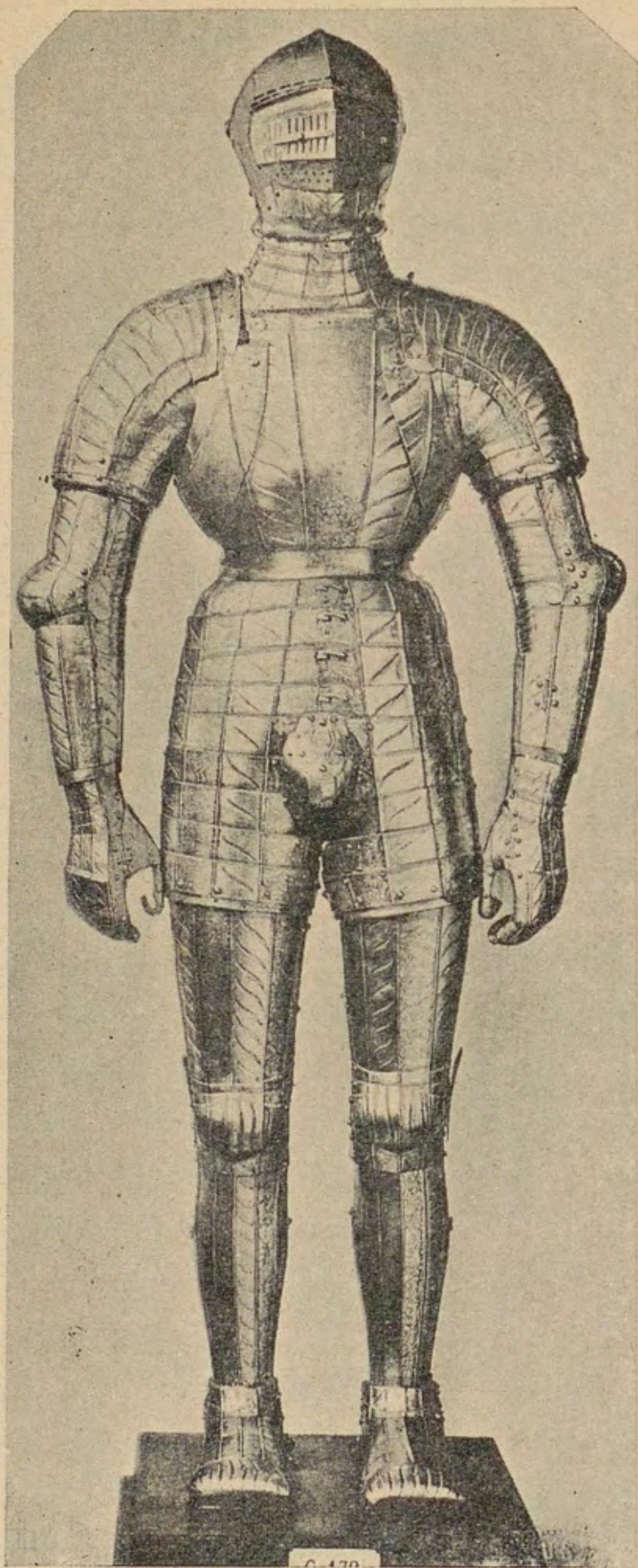
On sait l'effet tragique tiré par un poète du treizième siècle de l'aveu inattendu, incroyable, qu'il prête aux preux de Charlemagne : ils sont las ! « Je suis las ; » mon cheval est « bon à écorcher » ;

Quant à moi-même, y a d'un an bien près
Que n'ai trois nuits sans mon haubert couché ().

Mais lecteurs et auditeurs se rendaient compte que c'était là un moyen poétique, une idée de romancier pour rehausser la gloire d'Aimeri qui prendra Narbonne, et non pas la description d'une scène vraisemblable ni même possible.

Les âmes s'endurcissaient comme les corps. On mourait jeune : cette vie si menacée, on s'y attachait moins qu'aujourd'hui ; on la risquait pour rien, pour le plaisir. Dans tel exercice favori, le vrai enjeu était la vie. De là l'incroyable popularité des tournois et de là aussi, comme on verra, la quantité de lois et décrets des rois et des papes pour les interdire, en raison des vies inutilement gaspillées : lois et décrets dont le nombre démontre l'inutilité. C'était une fureur ; on se passionnait pour ces jeux précisément parce qu'ils étaient si dangereux. Risquer sa vie et la perdre était chose toute naturelle ; c'était un jeu. Risquer sa vie aujourd'hui est chose grave et solennelle ; on y fait attention ; il n'en était pas de même autrefois par la bonne raison que les vies étaient constamment en

(1) *Chansons de geste*, traduites par L. CLÉDAT, 1899, p. 219, *Aimeri de Narbonne*.



ARMURE COMPLÈTE POUR LE COMBAT EN CHAMP CLOS
DATÉE 1515

Musée d'Artillerie, n° G. 179.

péril; « Dangier » ne causait nulle surprise; on vivait en sa compagnie. Dans cette société les âmes se trempaient; les larmes, sans doute, n'étaient pas inconnues : Roland pleura quand Olivier mourut; mais de telles marques de sensibilité n'étaient pas très communes, et beaucoup pensaient comme Fouque qui, voyant Girart de Roussillon pleurer ses parents morts, s'écriait : « Par Dieu! je ne veux pas pleurer. Nous avons tous été élevés et dressés pour une telle fin! Pas un de nous n'a eu pour père un chevalier qui soit mort en maison ni en chambre, mais en grande bataille, par l'acier froid, et je ne veux pas porter le reproche d'avoir fini autrement (1). » Paroles de roman, dira-t-on? Sans doute, mais, dans la vie réelle, on s'exprimait de même : « On n'a qu'une mort à souffrir, » disait, au témoignage de Froissart, Jean de Hainaut à qui le détournait d'une dangereuse expédition en Angleterre.

Rien de surprenant que, dans cette ancienne société, la part des exercices physiques fût grande; on ne peut même concevoir comment il n'en eût pas été ainsi. On s'y livrait d'instinct, sans y penser; on faisait du sport sans le savoir. Les périls étaient multiples, les guerres étaient incessantes; une guerre, au dix-huitième siècle, pouvait durer sept ans, et au siècle d'avant, trente ans, et au moyen âge, cent ans. Mais on s'habitue à tout, et, par ce motif, les existences d'alors différaient moins des nôtres qu'on ne pourrait croire : on se souciait si peu de la mort que, n'étant nullement troublé par sa possibilité ni ses approches, on menait des vies ensoleillées dans des périodes qui nous paraissent, à distance, les plus tristes

(1) *Girart de Roussillon*, chanson de geste, traduite par Paul MEYER, Paris, 1884. — Le poème est du onzième siècle; le héros est un personnage historique du neuvième.

de l'histoire : nul rayon de soleil n'était perdu. C'est ce qui explique le ton de maintes chroniques et de maints poèmes : manque de sentiment, manque de cœur, manque de patriotisme, a-t-on dit de nos jours. Évidemment, l'idée de patrie était moins aiguë et moins nette qu'aujourd'hui ; mais à cela il faut encore ajouter que le patriotisme n'était pas alors au rang des vertus sombres. Vainqueur ou vaincu, blessé, battu, emprisonné, malade, le Français d'autrefois, à l'âme bien trempée, gardait sa sérénité et même sa gaieté ; et, comme les pires traverses ne lui laissaient guère d'amers souvenirs, on le trouvait toujours prêt à recommencer, avec la même ardeur, la même bravoure, le même entrain, — hélas ! la même imprudence, — finissant toutefois par demeurer maître chez lui.

Les jeux ressemblaient à la guerre et la guerre ressemblait aux jeux. Édouard III, roi d'Angleterre (un Français qui régnait à Londres, fils de Français et de Française), part pour cette guerre qui devait durer cent ans comme pour une chasse ou une fête, avec sa meute, ses musiciens et ses jongleurs. Froissart, contemporain d'effroyables batailles, pilleries et carnages, les décrit avec l'admiration émerveillée qu'inspirent les spectacles magnifiques. Cette grande lutte fut comme un immense tournoi d'un siècle ; mais, commencée comme une fête, elle finit comme une apothéose : Du Guesclin y trouva ses lauriers, et une sainte, son auréole.

Les guerres conservèrent longtemps ce caractère, et elles l'avaient encore à la Renaissance ; certaines saisons leur étaient réservées de préférence, comme pour la chasse ; elles n'étaient jamais tout à fait finies, on les recommençait au printemps suivant : « Or si le roi, » dit

Brantôme, parlant de notre Henri II, « aimait l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les aimait bien autrement pour la guerre, laquelle il affectait fort, et s'y plaisait grandement quand il y était, et en trouvait, disait-il, la vie plus plaisante que toute autre. Jamais il n'a dressé armée sur la frontière qu'il ne l'ait menée toujours des premiers, en commençant en mars, aussitôt que le beau printemps arrivait, et finissait au commencement d'octobre (1). »

Au dix-septième siècle, les guerres n'avaient pas encore perdu tout à fait ce caractère. « Je m'approchai, » dit Bassompierre dans ses Mémoires, « du roi qui était fort en avant des colonnes et lui dis : — Sire, l'assemblée est prête, les violons sont entrés et les masques sont à la porte ; quand il plaira à Votre Majesté, nous donnerons le ballet.

» Il s'approcha de moi et me dit en colère : — Savez-vous bien que nous n'avons que cinq cents livres de plomb dans le parc de l'artillerie ?

» Je lui dis : — Il est bien temps de penser à cela maintenant ! Faut-il pas que, pour un des masques qui n'est pas prêt, le ballet ne se danse pas ? Laissez-nous faire, Sire, et tout ira bien... — Sur ce, je mis pied à terre et donnai le signal du combat, qui fut fort et rude et qui est assez célèbre. » Il l'est, en effet : c'est le combat du Pas-de-Suze, forcé en 1629. « Les soldats français vont à la mort par divertissement, » observait de même un voyageur étranger en 1692 (2). Il ne faudrait pas, du reste, gratter beaucoup nos écorces assombries

(1) *Les Grands Capitaines françois. — Le Grand Roy Henri II. — Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 276.

(2) *Lettre d'un Sicilien*, datée de 1692, éd. Dufour, 1884, p. 43.

pour retrouver en nous, encore aujourd'hui, ces Français d'autrefois : on l'a pu voir au Tonkin, à Madagascar et dans l'incendie du paquebot *la France* (1).

Une autre remarque doit être faite, si l'on veut comprendre à quel point les nécessités de l'existence rendaient indispensable jadis le développement physique : nous vivons aujourd'hui assis et l'on vivait autrefois debout. Pendant de longues heures, de nos jours, les moins studieux lisent ou écrivent, assis ; dans nos appartements, d'innombrables fauteuils, chaises longues ou divans invitent à s'asseoir, sinon même à se coucher. Si l'on a l'obligation de sortir, une multitude de voitures, tramways ou omnibus permettent, même aux moins fortunés, de se transporter d'un lieu à un autre, sans cesser d'être assis. Quand on veut aller à Constantinople, on s'assied sur une banquette, on s'étend sur une couchette ; au bout de trois jours et trois nuits on arrive, sans avoir touché le sol, ni cessé de s'asseoir que pour se coucher. On vivait debout autrefois ; les livres étaient rares, les journaux n'existaient pas, la poste non plus ; de loin en loin seulement, on avait à s'asseoir pour lire ou écrire. Et encore, bien souvent, ne se livrait-on à ce dernier exercice que par procuration : on lisait par les yeux, on écri-

(1) Baron de HÜBNER, *Incendie du paquebot « la France »*, Paris, 1887, in-8°. Rapprocher les *Mémoires* du général baron de DEDEM, Hollandais au service de la France. Il conduit en 1813 une division exténuée, rongée par la maladie : « Presque tous mes soldats avaient la gale ; quelques-uns l'avaient d'une manière effrayante. Comme je leur reprochais qu'ils étaient sales, et Dieu sait que ce n'était pas à tort, ils me répondirent : — Oui, mon général, nous sommes sales, mais nous nous battons bien. — Ils tinrent parole au delà de tout ce que je pouvais en attendre. » Paris, 1900, p. 310. Mémoires édités par Mme Elisabeth Lecky, née baronne de Dedem.

vait par la main d'autrui. Dans le roman de Tristan, le roi Marc reçoit une lettre de son neveu : il fait éveiller son chapelain, et celui-ci, « ayant habilement déchiffré les paroles écrites, rapporte au roi ce que Tristan lui mandait (1). »

Le « locomoteur » universel était le cheval : hommes ou femmes, religieux ou soldats, clercs ou paysans étaient tenus de savoir s'en servir, plus encore que de l'arc ou de l'épée. Car il ne faut pas croire que l'on demeurât en place : les procès, les pèlerinages, la visite de ses terres ou de ses parents, les achats, le commerce, les intérêts à surveiller à la cour, à la ville, auprès du seigneur voisin, pour ne rien dire de la curiosité et du goût des aventures, étaient causes de nombreux déplacements, pour tous et pour les princes mêmes. Les rois étaient bien loin de demeurer comme des idoles en leurs palais ; les « itinéraires » de leurs mouvements qui ont été publiés les montrent toujours en route. Or il fallait jadis, et jusqu'à notre siècle, faire plus d'exercice pour aller à Pontoise qu'aujourd'hui pour aller à Constantinople. Rien de surprenant, par suite, de trouver à Paris, en 1292, le chiffre énorme de cinquante et un selliers payant la taille (2). Les femmes, les reines, les abbesses de couvent étaient dans l'obligation de savoir chevaucher et, au besoin, enfourcher leur monture. C'est ce qui advint à l'impératrice Mathilde, femme de Geoffroy d'Anjou Plantagenet. Dans une rude expédition militaire, en danger d'être prise, elle s'en allait assise sur son cheval « comme font les femmes » ; Jean le Maréchal, voyant le péril, lui en-

(1) BÉDIER, *Roman de Tristan*, Paris, s. d. (1900), p. 163.

(2) Rôle de la taille en 1292, publié par H. GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, 1837, in-4°.

joignit peu cérémonieusement de moins songer au décorum : « Les jambes vous convient disjoindre, » lui dit-il ; on ne saurait éperonner proprement un cheval en gardant cette posture. Elle dut obéir, « la chose lui plût-elle ou non (1). » Froissart le chroniqueur, Pétrarque le poète, notre Des Champs et maints autres passaient des semaines et des mois à chevaucher ; et sur quelles routes, par quelles fondrières ! Il faut en voir la description dans Des Champs, l'entendre conter son retour de Bohême, perché sur une rosse qui « des genoux s'assied » :

Par ma foi mon cheval se lasse
Et ne veut plus aller à pied ;
Cent fois le jour choppe et puis chiet (choit) ;
De laisser aux champs me menace,
Trop souvent des genoux s'assied.
Par ma foi, mon cheval se lasse (2).

Aux plaintes du cavalier mécontent de son cheval, Froissart, toujours de bonne humeur, oppose les plaintes du cheval mécontent de son cavalier ; et si l'on veut connaître les épreuves qui attendaient l'un et l'autre, au quatorzième siècle, dans les marais de Bohême ou par les

(1) L'empereriz qui chevalcha
Comme femme fait en seant,
Ne sembla pas boen ne seant
Al marechal ; anceis li dist :
« Dame, si m'aït Jesucrist
L'om ne puet en seant poindre ;
Les jambes vos convient desjoindre
Et metre par en son l'arçum. »
El le fist, volsist ele ou non.

Année 1141. *Histoire de Guillaume le Maréchal, régent d'Angleterre de 1216 à 1219*, — document historique de premier ordre retrouvé et publié par M. Paul MEYER, 1891, t. I, vers 214.

(2) *Œuvres complètes*, — *Société des Anciens Textes*, t. VII, p. 82.

monts d'Écosse, il faut, après la ballade de Des Champs, lire, dans les œuvres du chroniqueur, le *Débat du Cheval et du Lévrier*.

Chaque paysan possesseur d'une monture s'en servait à toute fin. Pybrac, au seizième siècle, représente un rustre allant à la messe un jour de fête :

Pour donques n'y faillir, va tirer viteement,
D'un coin de son étable, un cheval ou jument,
Le bride et fait servir son paletot de housse,
Monte léger dessus et prend sa femme en trousse ;
Le cheval talonné commence à galoper (1).

Des penseurs comme Érasme étaient obligés de savoir se tenir en selle, et ce méditatif qu'on se représente volontiers, comme on le voit au Louvre, tel que nous l'a peint Holbein, les yeux incessamment baissés sur la page noircie, se flatte, à un moment de sa vie, de faire convenable figure en route et à la chasse : « bonus propemodum venator, eques non pessimus (2). » Montaigne, non moins méditatif, préférerait, même malade, le cheval à tout autre moyen de locomotion : « Je ne démonte pas volontiers quand je suis à cheval, car c'est l'assiette en laquelle je me trouve le mieux, et sain et malade. » Plus près de nous, les illustres lettrés du temps de Louis XIV étaient,

(1) *Les Plaisirs de la vie rustique*, 1575, in-4° (dédié à Ronsard).

(2) « Le tout malgré Minerve, » ajoute-t-il. Lettre à Fausto Andrelini, 1499. *Epistolarum... Libri*, Londres, 1642, in-fol., col. 315. Son équitation avait sans doute quelque chose de remarquable, car, bien des années plus tard, Garret, relieur à Cambridge, en parlait à Ascham comme d'une grande curiosité : « This knewe Erasmus verye well when he was here in Cambrige : which when he had ben sore at his boke (as Garret our bookebynder hath verye ofte tolde me) for lacke of better exercise, wolde take his horse, and ryde about the markette hill, and come agayne. » *Toxophilus*, 1545, éd. Arber, 1895, p. 46.

par nécessité, cavaliers. La Fontaine était des meilleurs ; Racine et Boileau suivaient les armées du roi, « à pied, à cheval, dans la boue jusqu'aux oreilles, couchant poétiquement aux rayons de la belle maîtresse d'Endymion, » écrit malicieusement Mme de Sévigné à Bussy. Les courtisans ne leur épargnaient pas quelques sourires, parce que nos poètes manquaient un peu d'élégance à cheval ; mais ils ne manquaient pas de solidité, et on ne dit pas qu'ils aient prêté à la raillerie par aucune chute.

II

Les conditions de l'existence imposaient donc les exercices physiques, et principalement, avant tous autres, ceux qui se rapprochaient de l'art militaire et préparaient à la guerre.

Entre la guerre et les jeux, l'union était si étroite qu'il est souvent difficile de décider si tel exercice doit être classé sous la rubrique guerre ou sous la rubrique jeu. L'escrime à la lance et l'escrime à l'épée, rudes et simples, comme il convient avec les lourdes armes d'alors, sont connues toutes deux : elles préparent à la fois l'héritier du château pour le tournoi et pour la bataille. On a, dès le moyen âge, la chose et le mot ; au douzième siècle,

A une fête que le roi tint,
Grand fut le peuple qui y vint ;
Après manger déduire vont
Et plusieurs jeux commencer font
D'escremies.

Et Tristan de Leonnois, dont ce texte raconte l'histoire, brille à l'escrime par-dessus tous autres. Sans pair dans les jeux, il sera aussi sans égal dans les batailles (1).

De même, aux rangs inférieurs : le tir à la butte ou au « papegai » (2) permet au paysan de gagner un prix célébré en chansons et honoré de rasades ; c'est une fête et un jeu ; mais c'est aussi un moyen de devenir habile à défendre son village.

Le roi et les nobles donnent l'exemple ; les enfants imitent les adultes, et les paysans, les seigneurs. Les moines s'en mêlent, et l'autorité ecclésiastique est obligée de leur défendre le tir à l'arbalète, le jeu de paume et autres exercices trop amusants (3).

Dans la haute classe, on apprend surtout, au moyen âge, à manier l'épée, la masse d'armes et la lance ; dans la basse, l'arc, l'arbalète, le fauchard, la hallebarde, l'épieu. Mais il eût été imprudent de trop se spécialiser ; plus d'un paysan jouait adroitement de l'épée ordinaire ; plus d'un noble tirait habilement de l'arc ; seigneurs et manants s'escrimaient à l'épée à deux mains, arme que l'on considère trop souvent comme familière uniquement aux Allemands, aux Italiens ou aux Suisses, mais qui nous l'était aussi. Il s'en fabriquait en France (4), et son

(1) *Tristan*, éd. Francisque Michel, Londres, 1835, 2 vol. in-8°, t. II, p. 38.

(2) Perroquet, oiseau de bois, de carton ou de métal servant de but. Le tir au papegai nous fut emprunté par nos voisins ; on tira en Angleterre au *papejay* ou *popinjay* jusqu'aux temps modernes.

(3) Prohibition de 1370 pour les moines de Saint-Éloi de Noyon : « Item, de lu is ad balistam, ad palmam, ad taxillos... inhibentur tales ludi. » DU CANGE, au mot *Balistarii*.

(4) La collection Belleval, récemment dispersée, en contenait une avec la marque de la fabrique d'Abbeville. Il est certain cependant qu'on s'en servait à l'étranger plus abondamment que chez nous. L'Arsenal de

escrime spéciale était enseignée et pratiquée couramment. La foule s'assemble à Bayeux en 1426, pour voir « un jeu public qui y était, c'est assavoir de l'épée à deux mains ». Maître Guillaume de Montroy enseigne « le jeu de l'épée à deux mains » à Paris, en 1450, à l'hôtel de la Pie, près Saint-Gervais (1). Les archers français, allant en guerre, portaient sur le dos des épées « longues, tranchantes comme rasoirs, et sont à deux mains (2) ». Et comme guerre et jeux se ressemblaient, les chevaliers jouaient de l'épée à deux mains dans les pas d'armes de la même période : « Et après mettront la main à l'épée à deux mains pour combattre tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné (3). »

Des différences subsistaient toutefois, au point de vue des armes, entre nobles et vilains : la lance était éminemment l'arme des premiers, tellement même qu'un capitulaire de Charlemagne prescrit de « rompre sur le dos du serf » la lance dont il aurait eu l'audace de se servir (4). L'arc est éminemment l'arme du rustre : car les seigneurs trouvaient peu digne d'un chevalier de frapper l'ennemi à distance ; c'était à leurs yeux jeu de vilain (5) : conviction

Venise conserve encore de vrais approvisionnements de ces armes ; quelques-unes sont des armes de luxe, nullement destinées à de simples soldats, avec poignées d'ivoire incrusté ou de cuir gaufré et doré.

(1) Lettres de rémission dans DU CANGE, au mot *Ensiludium*.

(2) Texte du quinzième siècle publié par R. DE BELLEVAL, *Costume militaire des Français*, 1866, in-4°, p. 4.

(3) *Pas d'armes de Nozeroy*. Voir plus loin, chap. III.

(4) « Et ut servi lanceas non portent, et qui inventus fuerit post ban-num hasta frangatur in dorso ejus. » *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1883, in-4°, t. I, p. 123 ; capitulaire 44, art. 5. (C'est une des variantes du texte, lequel restreint, d'une manière générale, le port des armes, mais signale comme particulièrement révoltant le cas du serf qui aurait une lance.)

(5) Les plus raffinés, sans parler d'employer eux-mêmes de telles

enracinée et mémorable, transmise de siècle en siècle, des pères aux enfants ; point d'honneur gros de conséquences tragiques, au cours de l'histoire nationale.

S'il s'agissait de simple ébat, c'était autre chose. « Monseigneur » ne dédaignait pas alors de montrer son habileté, et, même s'il en donnait de médiocres preuves, il ne manquait pas de courtisans, dès 1346, pour s'extasier sur ses prouesses. « Je voudrais que vous sussiez un exemple que je vis en Angoulême, » raconte le chevalier de la Tour-Landry, « quand le duc de Normandie vint devant Aiguillon Si avaient chevaliers qui tiraient par ébat contre leurs chaperons. Si comme le duc vint en celui parc, par ébat si demanda à un des chevaliers un arc pour traire (tirer), et quand il eut trait, il y en eut deux ou trois qui dirent :

— » Monseigneur a bien trait !

— » Sainte Marie, fit un, comme il a trait roide !

— » Ha ! fit l'autre, je ne voulusse pas être armé et qu'il m'eût féru.

» Si commencèrent à le moult louer de son trait,

armes, allaient jusqu'à refuser le concours d'arbalétriers pour leurs guerres, « disant que c'estoit oster aux chevaliers tout moyen de monstrier leur prouesse. » Dans le roman de *Guillaume de Dôle* (commencement du treizième siècle), l'empereur Conrad est loué de n'avoir jamais voulu se servir d'arbalétriers :

Par effort de lance et d'escu
Conqueroit tous ses ennemis,
Ja arbalestriers ni fu mis,
En sa guerre en autoritez.

Cl. FAUCHET, *Origine des chevaliers*. — *Œuvres*, 1610, fol. 529. Des exemples si extrêmes se rencontrèrent, il est vrai, surtout dans les romans ; mais le préjugé aristocratique contre les armes de trait est certain.

mais, à dire vérité, ce n'était que flatterie, car il tira le pire tous (1). »

Mauvais symptôme, bien qu'il s'agît d'un simple « ébat ». Monseigneur n'était pas destiné à plus de bonheur au jeu de la guerre qu'au jeu de l'arc; il monta sur le trône et devint ce roi Jean qui se laissa prendre à Poitiers.

Tout château, cela va de soi, avait son râtelier d'armes qui s'en allèrent, au temps de Louis XIV, emplir les greniers. Les hôtels de ville en continrent à l'usage des bourgeois, dès la création des communes et toujours depuis. « En 1474, on trouve à Troyes 547 coulevrines, 287 arbalètes, 1,047 épieux (2). » Mais ce qui est plus caractéristique, les moindres maisons, des taudis d'artisans, des chaumières de rustres, en avaient aussi : on en signale chez un tisserand, chez un portefaix. Et cela n'est pas surprenant, puisque les ordonnances obligeaient tous hommes valides à avoir chez eux des armes à proportion de leur rang : car il fallait être prêt pour les « circonstances d'alarmes ». Diverses lois interdisaient, en outre, les jeux non militaires, et recommandaient le tir de l'arc, comme étant, pour le peuple, le plus utile des amusements. Un quartier de Paris, le quartier de la porte Saint-Lazare, était affecté aux fabricants d'arcs et d'arbalètes qui attiraient une clientèle bourgeoise ; ailleurs étaient les fabricants d'armures, les ciseleurs d'éperons dorés, avec leur clientèle aristocratique : « aimés des nobles chevaliers de France, » écrit Jean de Garlande sous Philippe le Bel (3).

(1) *Le Livre du chevalier de la Tour-Landry, pour l'enseignement de ses filles*, éd. Montaiglon, Paris, 1854, p. 150 ; écrit en 1371.

(2) BABEAU, *l'Armement des nobles et des bourgeois dans la Champagne méridionale*. (Extrait de la *Revue historique*.)

(3) « Lorimarii quam plurimum diliguntur a nobilibus militibus

Les ordonnances sur les exercices populaires de tir furent souvent renouvelées ; nos ancêtres étaient trop attachés à leurs jeux pour se laisser ainsi restreindre, si bien que les jeux non militaires continuèrent de prospérer parallèlement aux autres. Une de ces ordonnances est du sage roi Charles V, et elle est très caractéristique : « Désirant, dit ce prince, de tout notre cœur, le bon état, sûreté et défense de notre royaume, nous interdisons les jeux de dés, de tables, de paume, de quilles, de palet, de soule, de billes et tous autres tels jeux... Et nous voulons et ordonnons que nosdits sujets prennent et entendent à prendre leurs jeux et ébattements, à eux exercer et rendre habiles en fait de traits d'arcs ou d'arbalètes, ès beaux lieux et places convenables à ce... et fassent leurs dons aux mieux tirant et leurs fêtes et joies pour ce, si comme bon vous semblera. — A l'hôtel Saint-Paul-lez-Paris, » 3 avril 1369 (1). Le roi ne s'en cache pas : il veut apprendre à ses sujets la guerre en les amusant.

Dans son livre, plein d'intérêt et de charme, sur *la France pendant la guerre de Cent Ans*, M. Siméon Luce a dit que cette loi avait été rendue en imitation d'une loi anglaise d'Édouard III, prescrivant à ses sujets, en 1337, de renoncer à tous vains passe-temps, pour se livrer au tir de l'arc « sous peine de mort ». Il indique ailleurs que

Franciæ... Ad Portam Sancti Lazari manent arcitenentes qui faciunt balistas et arcus de acere, viburno, taxo, sagittas et tela de fraxino » (arcs d'érable, de viorne, d'if; flèches de frêne.) Dictionnaire latin de Jean de Garlande, publié par H. GÉRAUD, dans son *Paris sous Philippe le Bel*, 1837, in-4°, pp. 588, 589. Le rôle de la taille à Paris en 1292 (*ibid.*, pp. 511, 516), comprend sept heaumiers, quatre haubergiers (fabricants de hauberts de mailles) et trente-cinq fourbisseurs.

(1) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. V, p. 322.

l'ordonnance de 1337 fut renouvelée en 1363 par une autre qui « en proclame hautement les heureux effets ». La loi de 1337 « avec peine de mort » est couramment citée depuis comme un fait historique de grande importance, cause première de nos désastres de Crécy et de Poitiers.

La rigueur d'une pareille loi serait assurément bien remarquable ; c'est même, en fait, par là seulement qu'elle exciterait l'attention, car elle n'avait, pour tout le reste, rien d'original, et Charles V n'avait pas besoin d'aller prendre en Angleterre l'idée de la sienne Philippe le Long en avait rendu en France une toute pareille (moins la peine de mort), ordonnant à ses sujets, dès 1319, de renoncer à tous jeux de palets, quilles, soules (ballon au pied), etc., pour s'appliquer au tir de l'arc et aux exercices ayant un caractère militaire (1).

Mais ces rigueurs effroyables de la loi anglaise de 1337 sont-elles certaines ? Cette loi elle-même est-elle un fait historique avéré ? Il y a de fortes raisons d'en douter. Aucune loi pareille ne figure à cette date, ni dans la collection des Statuts anglais, ni dans les rôles du Parlement, ni dans le recueil des actes de Rymer. Dans sa *France pendant la guerre de Cent Ans*, M. Siméon Luce renvoie à son *Bertrand du Guesclin* et, dans son *Bertrand du Guesclin* (2), à Froissart. Mais Froissart ne fait allusion à cette

(1) « Deciorum, tabularum, paleti, quilharum, soularum villarumque ludos et his similes, quibus subditi nostri ad usum armorum pro nostri defensione regni nullatenus exercentur... prohibemus... ordinantes quod... discant se exercere et habilitare in facto tractus baliste vel arcus in locis publicis ; » et les meilleurs tireurs auront un prix. FONTANON (qui cite à tort Charles IV), *Édicts et ordonnances des Rois de France*, 1611, t. I, p. 673.

(2) *La France pendant la guerre de Cent Ans*, 1890, 2^e éd., p. 99 ; *Bertrand du Guesclin*, 1876, p. 154.

ordonnance que dans une version tardive de ses chroniques (1); de plus, il donne souvent des à peu près, confond les dates et exagère les faits; enfin, quand il dit qu'Édouard III ordonna, « et sur la tête, » à ses sujets de tirer de l'arc, c'est prendre bien à la lettre les mots du pittoresque narrateur que de les traduire par les termes « sous peine de mort » de notre code pénal.

D'autre part, à la différence de la loi de 1337, la décision de 1363 est certaine et son texte figure dans Rymer : ce n'est pas une loi, mais une lettre d'Édouard III à tous les shériffs, leur prescrivant d'obliger les habitants de leurs comtés à tirer de l'arc les jours chômés, renonçant aux jeux de paume, de ballon à la main ou au pied, aux jeux de crosse, aux combats de coqs, etc. Or cette lettre : 1° ne vise aucune ordonnance antérieure; 2° bien loin de proclamer les heureux effets de la loi de 1337 ou d'aucune autre, déclare que le tir était jadis une habitude commune dans le pays, « artem sagittandi communiter exercebant; » c'était, d'après ce texte, un usage général et non l'effet d'une loi particulière, usage maintenant tellement négligé « que bientôt ce royaume se trouvera dépourvu d'archers »; d'où il faut conclure qu'on n'avait guère pris le soin de pendre les récalcitrants; 3° au lieu de réédicter la peine de mort comme ferait un texte « renouvelant l'ordonnance » de 1337, et comme il conviendrait en un si pressant besoin et après des négligences si manifestes, le roi menace simplement les délinquants de la prison, « sub pœna imprisonmenti (2). »

(1) La « rédaction ordinaire » est muette à ce sujet; l'allusion est fournie par les variantes de la « rédaction d'Amiens », compilée après 1373. *Chroniques*, éd. Siméon Luce, Paris, 1869, t. I, 2^e partie, pp. 134 et 402.

(2) « Quia populus regni nostri, tam nobiles quam ignobiles, in jocis

La circulaire aux shériffs fut renouvelée le 12 juin 1365 dans les mêmes termes, mot pour mot. Une vraie loi, un véritable statut, de date et de texte certains, figure, en 1388 seulement, dans les *Statutes of the Realm*. Cette loi de Richard II interdit aux gens de rien des villes et des campagnes de porter dagues ou épées en temps de paix, de jouer aux jeux « de pelotes si bien à mains comme à pied » et autres jeux ; et leur prescrit de tirer de l'arc les dimanches. Quant à la peine, les autorités locales « auront pouvoir d'arrêter les contrevenants » : nous sommes loin de la peine mort. Aucune législation antérieure n'est visée (1).

Un autre vrai statut fut rendu par Henri IV d'Angleterre en 1409 : il vise celui de Richard II et aucun autre ; il précise ce que doit être la peine : que quiconque « fasse à contraire ait emprisonnement de six jours ». Nous sommes plus loin que jamais de la peine de mort (2).

suis artem sagittandi ante hæc tempora, communiter exercebant, unde toti regno nostro honorem et commodum, nobis in actibus nostris guer-rinis, Dei adjutorio cooperante, subventionem non modicam dinoscitur provenisse ; — Et jam dicta arte quasi totaliter dimissa... quia ad pilam manualement, pedivam et bacularem, et ad cambucam et gallorum pugnam... se indulgent ; — Per quod dictum regnum de sagittariis, infra breve, deveniet verisimilititer (quod absit) destitutum... — Præcipimus quod quilibet... in corpore potens, in diebus festis cum vacaverit... artem sagittandi discat et exerceat... inhibens ne ad... pilam (etc.), sub pœna imprisonment, aliquantulum intendat. » A sa date, 1^{er} juin 1363, dans les *Fœdera* de RYMER.

(1) Ordre que aucun « servant de husbandrie ou laborer, ne servant de artificer ne porte desore enavant baslard, dagger n'espee, » sauf en temps de guerre. « Mais eient tielx servantz et laborers arkes et setes et les usent les dymenges et jours de festes, et lessent tout outrement les jeues as pelotes si bien a meyn come a piee... et que les... conestables... arestent touz contrevenantz » et confisquent les épées. *Statutes of the Realm*, 12 Ric. II, chap. vi.

(2) « Item comme en l'estatut fait... l'an du regne le roy Richard

Il n'est donc pas exagéré de dire que de graves doutes sont permis sur la réalité de statut de 1337; plus que des doutes sur la question de la peine de mort comme sanction et sur les conséquences historiques qui auraient découlé d'une telle rigueur.

Les sociétés de tir dans les villes et villages français étaient encouragées de plusieurs manières, par des attributions de prix, des exemptions d'impôts et autres avantages. Sans parler du roi, les seigneurs, qui avaient intérêt à ce que leurs gens fussent en tout temps habiles et bien exercés, se mettaient en frais pour exciter l'émulation. Un texte de 1382 nous renseigne, par exemple, sur les libéralités de « Gautier de Monchel, écuyer, châtelain et garde du châtel d'Étaples », lequel, « pour bien de paix et nourrir amour entre les compagnons dudit châtel jouant de l'arbalète, et pour plus entretenir et accoutumer icelui jeu, donne un épervier d'argent au mieux jouant de l'arbalète avec certains autres prix et joyaux (1). » Dans les rencontres ordinaires, les prix étaient plus modestes, comme on peut voir dans une vieille gravure française reproduite ici, qui montre sur le même arbrisseau le papegai et les prix; ce sont paires de gants, ceintures et autres menus objets. Beaucoup de

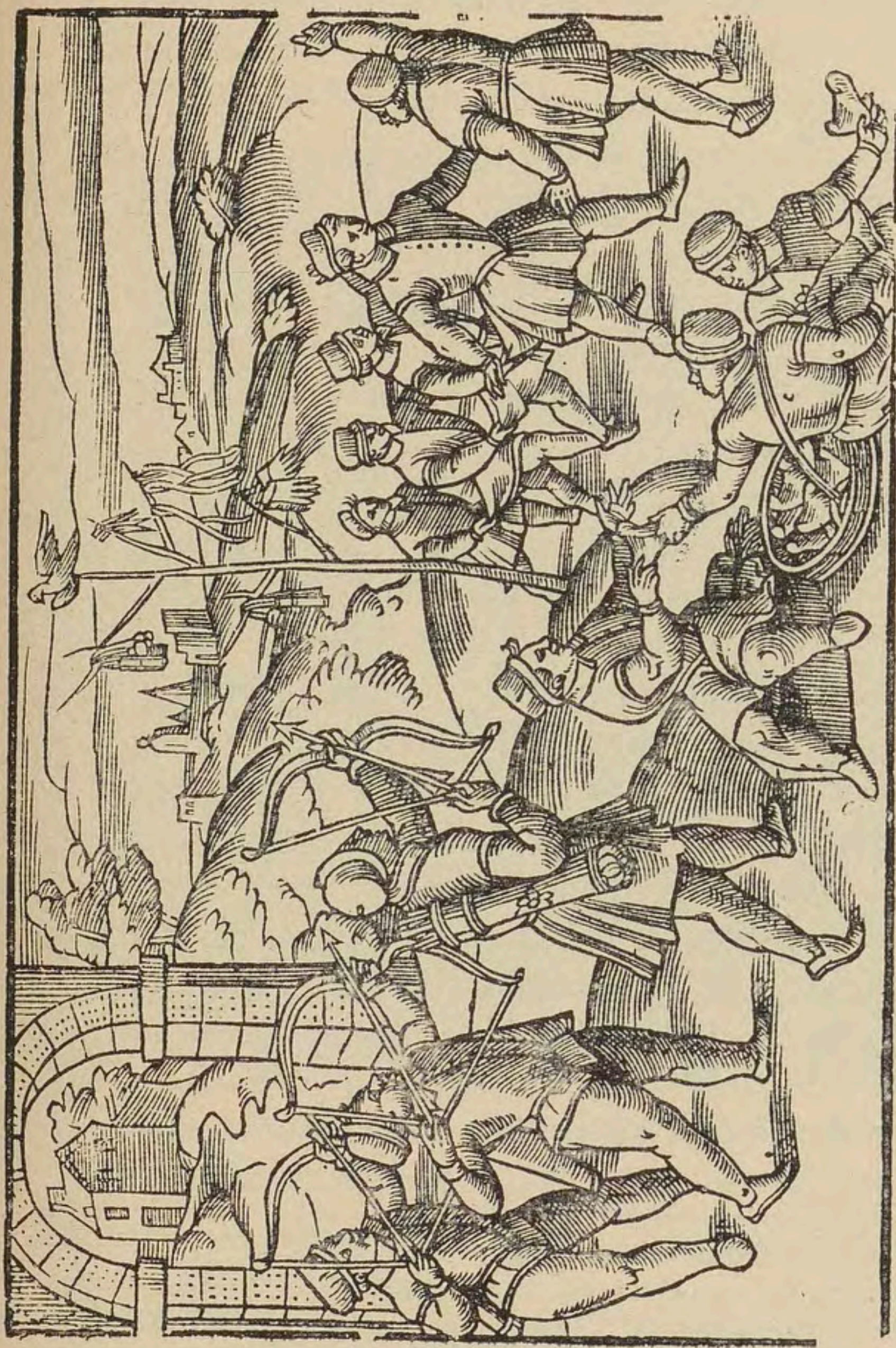
seconde duszisme... accorde estoit que les servants et laborers... aient arkes et setes et les usent les dymenges... et lessent... les jeues as pelotes... » le roi veut que le statut soit observé, que les délinquants fassent six jours de prison et que les maires, shériffs et baillis qui négligeraient d'y tenir la main payent vingt shillings d'amende : ce qui tendrait à prouver que les autorités n'avaient pas pris fort au sérieux le statut précédent (11 Hen. IV, chap. IV). Édouard IV renouvelle ces prescriptions en 1477-78 (17 Éd. IV, ch. III), visant d'une manière générale et sans préciser « les leiez de cest terre ». Tous ces textes sont à leur date dans les *Statutes of the Realm*

(1) Lettre de rémission de 1382, dans DU CANGE, au mot *Balistarii*.

« confréries » de ce genre, créées au moyen âge, duraient encore au moment de la Révolution : sociétés de l'arc ou du papegai, chevaliers de l'arquebuse, de création moins ancienne, etc. Ces amusements, pratiqués d'ordinaire le dimanche, par des gens de tout âge, presque par des enfants, permettaient à une ville subitement attaquée (ce qui arrivait souvent aux temps troublés d'autrefois), de se défendre, sans secours du dehors, grâce à ses murailles et à l'habileté au tir de ses bourgeois et « manants ». En 1429 et en 1430, les arbalétriers de Châlons sauvèrent leur ville que les Anglais pensaient surprendre. Au siège de Montereau, en 1437, ils se distinguèrent si bien que le roi Charles VII adressa des lettres patentes à ses « bien-aimés bourgeois, manants et habitants de la ville de Châlons », reconnaissant les services rendus par les « arbalétriers, pavoiseurs (1), couleuvriniers, maçons et charpentiers » du lieu. Et afin que « leur compagnie ou confrérie se puisse mieux entretenir, et le jeu de l'arbalète continue entre eux », divers privilèges leur sont accordés, notamment celui de porter les couleurs des gens de l'hôtel du roi, « c'est à savoir des robes ou tuniques de drap vermeil et, sur l'un des quartiers, blanc et vert, avec une fleur de *ne m'oubliez mie* par-dessus... Donné en notre siège devant Montereau, » 17 octobre 1437 (2). A Chinon, à Rennes, dans beaucoup d'autres villes, le roi du papegai était dispensé de certaines taxes. Sa gloire se répandait au loin ; grandes étaient les rivalités, de village à village, en fait d'archerie.

(1) Porteurs de grands boucliers ou pavois, derrière lesquels s'abritaient les arbalétriers.

(2) Comte DE BARTHÉLEMY, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, 1888, 2^e éd., p. 90.



« L'arc en la main, menant joyeuse vie,
Ils vont tirer dedans une prairie
Au papegay pour des joyaux avoir. »

Gravure française du seizième siècle; cabinet des Estampes, *Recueil de gravures sur bois*,
E a, 79, fol. 62. Pour le tir à la butte voir plus loin, p. 268.

Au seizième siècle encore, Noël du Fail décrit une « archerie » villageoise tenue au mois de mai, où les habitants du lieu « s'exerçaient fort à tirer de l'arc, tellement qu'on ne parlait que d'eux dans tout le pays à leur grand avantage (1) ». Plus tard, on compta en Champagne jusqu'à quarante-trois compagnies de l'arquebuse. « Pour y être reçu, il fallait être de bonnes vie et mœurs, catholique romain, présenté par six chevaliers (de l'arquebuse), et admis par les officiers; le récipiendaire jurait de ne prendre les armes que pour le service du roi, de la ville ou de la compagnie (2). »

De très bonne heure, les Français s'étaient rendus célèbres par l'excellence de leur tir; c'est à leurs archers surtout qu'ils durent cette victoire de Hastings, qui faillit transformer en un pays de langue française la terre des Anglo-Saxons (3). Installés dans leurs nouveaux domaines, les rois normands et angevins n'eurent rien de plus pressé que de former leurs sujets à leur image; des ordonnances toute semblables à celles de France furent rendues pour encourager le tir de l'arc; non sans succès, car les archers anglais finirent par acquérir, au cours des siècles, une renommée universelle. Elle leur vint, en partie, de leur adresse, qui était admirable, nul ne tirant plus droit et plus raide, et ne sachant mieux tenir compte de l'état de l'atmosphère et de la direction du vent; elle

(1) *Propos rustiques*, Lyon, 1547, p. 62.

(2) Comte DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, p. 93.

(3) Jusqu'à la Conquête, les Français étaient très supérieurs, comme archers, aux Anglo-Saxons. Ceux-ci faisaient plutôt usage, en guerre, de la hache danoise et du javelot. Selon Freeman, les meilleures troupes de Harold, à Hastings, étaient armées de javelots, d'épées et de haches; les irréguliers étaient armés « anyhow with such weapons as they could get, the bow being the rarest of all ».

leur vint aussi de la fougue aveugle avec laquelle la chevalerie française se fit, en plusieurs circonstances mémorables, tuer par eux. Endurcis dès l'enfance, ne craignant rien, ne doutant de rien, se croyant, chacun, l'égal des



ARCHERS ANGLAIS ET ARBALÉTRIERS FLAMANDS

D'après le ms. de Froissart, Fr. 2643, à la Bibliothèque Nationale, t. II, fol. 275 (quinzième siècle). Campagne de l'évêque de Norwich Henri le Despencer dans les Flandres; au milieu du groupe de gauche, l'évêque, mitre en tête.

héros de romans, nos chevaliers se faisaient un point d'honneur de garder leurs énormes armures et de se comporter, dans toute rencontre, comme si chacun d'eux devait gagner la bataille à lui tout seul. Pas un qui ne se flattât

de constituer comme une forteresse indépendante. Ils persistaient à s'étouffer, s'aveugler, s'écraser de ferraille. Eustache Des Champs, qui vivait au milieu des gens qu'il décrit, est formel : quiconque, au quatorzième siècle, ne passait sa vie à chevaucher et n'avait bassinet neuf et armure complète, était tenu en piètre estime. Il fallait être « tout entier armé » :

Qui ne chevauche et qui n'est bien monté,
Qui ne poursuit et qui n'a grand état,
Bassinet neuf et tout entier armé,
Et qui ne va là où l'on se combat,
Chacun dit qu'il ne vaut rien.

Les gens de pied, avec leurs flèches terribles aux chevaux (1), ou avec leurs lances à crochets, leurs hallebardes et leurs faucharts, bicornus, barbelés, munis de dents, de griffes et de crocs, jetaient bas les cavaliers, faussaient les armures au point de les rendre inhabitables, et donnaient, presque à chaque rencontre, de rudes leçons à une noblesse qui n'en profitait pas. Le parti pris était absolu ; le seigneur demeurerait attaché à un armement qui l'alourdisait, le ralentissait, le transformait en cible commode, victime toute prête pour le harpon ; mais aussi faisait de lui un tout complet, une citadelle vivante, et le distinguait autant du rustre que son château se distinguait des cabanes et des chaumières. Le roi de France Philippe-Auguste, tout roi de France qu'il était, faillit périr en une fameuse rencontre, un homme de pied l'ayant tiré bas

(1) « Et quand les dicts chevaux se sentirent férus de flesches, il ne feut oncques en la puissance des hommes d'armes de passer outre. Mais retournèrent les chevaux et sembloit que ceux qui estoient dessus s'enfuissent. » Bataille d'Azincourt, dans JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*.

de son cheval avec une lance à crochet. Il ne put jamais faire lâcher prise et se dégager du crochet; il tomba, et sans le secours qui put, d'aventure, lui être promptement donné, le nom de Bouvines et la date de 1214 ne nous rappelleraient pas un souvenir de gloire.

L'amour de la prouesse individuelle, si dangereuse, pour le fait d'armes *signé*, demeurait, de siècle en siècle, tout aussi fort dans leurs cœurs; c'était une passion héréditaire. Et plus d'une fois, tandis qu'ils accomplissaient des exploits admirables, sans songer à l'ensemble de la bataille, l'ensemble fut compromis et la bataille perdue. Ils eussent pensé déchoir à changer de système; ils se seraient crus indignes des ancêtres s'ils avaient prêté attention au danger d'armes nouvelles, s'ils avaient renoncé à foncer tout droit sur l'ennemi, dans l'espérance d'un corps à corps glorieux; s'ils s'étaient préoccupés des ruses possibles de l'adversaire. Que l'ennemi se rangeât derrière un canal, ils y couraient au galop de charge, sans un moment d'hésitation, et y mouraient, au nombre de six mille, comme on vit à Courtrai en 1302.

« Ils marchent ensemble droit à l'ennemi, et l'attaquent de front, sans s'informer d'autre chose. Aussi par la ruse on en vient aisément à bout; on les attire au combat quand on veut, où l'on veut; peu important les motifs, ils sont toujours prêts (1). » Ne croirait-on pas ces réflexions inspirées par la bataille de Courtrai, tant elles s'y appliquent avec exactitude? Elles montrent combien la race se ressemblait à elle-même; car c'est Strabon qui parle ainsi des Gaulois, au premier siècle de notre ère, citant Posidonius, né au deuxième avant Jésus-Christ.

(1) *Gallia*, par C. JULIAN, 1892, p. 20.

Nos chevaliers persistaient, sans profiter de l'expérience. Tels on les avait vus à Courtrai, tels ils se montrèrent à Crécy, et tels on les retrouve à Azincourt. Prendre des précautions, tenir compte des dispositions de l'ennemi, de l'état du terrain, du poids des armures : allons donc ! « Et si étaient lesdits Français, » écrit Jean de Waurin, contant cette bataille, « tant chargés d'armures qu'ils ne pouvaient eux soutenir ne aller avant ; premièrement étaient-ils armés de cottes d'acier longues jusques aux genoux ou plus bas et moult pesantes ; par dessus, le harnais de jambes ; et, par dessus, blancs harnais ; et si avaient la plupart bassinets à camail : par quoi cette pesanteur d'armures, avec la mollesse de la terre détrempée, les tenait comme immobiles. » Autant de cibles fixes ; la destruction fut effroyable. Jean de Waurin avait vu le spectacle de ses yeux ; il était à cette bataille : « Oû, à ce jour, j'étais, » dit-il ; son père et son frère y étaient aussi, du côté français, comme lui (1).

Un homme de guerre français de cette période, qui connaissait bien ses compatriotes, a tracé d'eux un portrait mémorable et plein d'enseignements : « Item, en leur façon de guerroyer, ont trois choses bien espéciales et de grande recommandation pour toutes gens usant ou voulant user la guerre et exercer leur corps en armes : dont la première, si est que lesdits Français sont de leurs corps prompts, entrepreneurs et assaillant leurs ennemis sans barguigner ne marchander. L'autre, si est que, en assaut, sont âpres combatteurs et durs aux horions. L'autre, si est que n'y a nul d'eux ou vraiment la plupart, qui

(1) *Chroniques et anchiennes istoires de la Grant Bretaigne*, Londres, 1864, t. II, p. 211.

n'aie bien courage de valoir à combattre corps à corps autrui de quelque nation qu'il soit...

» Mais plutôt à Dieu qu'ils fussent aussi obéissants à leurs chefs et capitaines, comme de leurs corps sont vaillants et abandonnés (indifférents) au péril de la fortune. Car plus souvent leur prouesse sortirait à fruit de victoire par la règle et modération de la raisonnable conduite; et le labeur de la peine de leur corps ne serait pas si souvent en vain perdu. Car j'ose bien dire et maintenir que tenir ordre et être obéissant à son capitaine doit être réputé pour plus grand vaillance que montrer la prouesse de son corps désordonnément, outre tout le commandement et ordonnance.

» Et à ce propos, » ajoute ce sage soldat, bien aise, comme on était alors, de pouvoir appuyer son dire sur la pratique des Romains, « trouverez en Titus Livius, que les Romains faisaient plus âpre justice des transgresseurs [de] commandements et ordonnances par ardeur et vaillance de leurs corps, que des lâches récréants et couards (1). »

La préférence accordée chez nous aux armes de trait les plus lourdes aggravait encore nos dangers; nous perdions à cet inconvénient plusieurs de nos avantages naturels: notre promptitude de mouvements, notre rapidité de corps et d'esprit, nous flattant de tout compenser par force et endurance, idéal suprême des anciens batailleurs de notre pays. A l'arc, où nos soldats avaient été passés maîtres, nous préférâmes bientôt la pe-

(1) *La Façon comment les gens de guerre du royaume de France sont habillés*; texte dans le ms. Fr. 1997, fol. 68; écrit en 1448; publié par R. DE BELLEVAL, *Costume militaire des Français*, Paris, 1866, in-4°.

sante arbalète, d'usage courant dès le douzième siècle (1).

Il ne faut pas voir, assurément, dans cette préférence, comme on fait parfois, une inexplicable folie, mais bien un résultat de cette tendance excessive que nous avons toujours eue à généraliser. Les débuts de l'arbalète avaient été si éclatants qu'on se passionna pour elle en France, voyant dans cet instrument l'arme de l'avenir. Combien de fois dans notre histoire n'avons-nous pas généralisé de même ? — Avec cette invention-ci ou cette autre, cette arbalète ou cette mitrailleuse, et le courage physique qui ne nous fit jamais défaut, nous n'avons plus personne à craindre ; tout pour cette invention ! tout par elle ! — oubliant que rien ne vaut sans maîtrise de soi, froid jugement, discipline, et que, sans ces qualités morales, aucun outil, aucun courage n'est une suffisante sauvegarde.

La faute des ancêtres fut un manque de mesure ; sans abandonner l'arc, ils comptèrent trop sur l'arbalète et la mirent à tous usages. Ils lui avaient vu faire merveille. Un arbalétrier avait pu, du haut d'une tour, viser à grande distance et tuer raide en un champ, sur une pierre qu'on montre encore, le plus redoutable soldat du temps, Richard Cœur-de-Lion. Les flèches, carreaux (traits à quatre pans), ou viretons (de *girare*, tourner,

(1) D'un usage même si répandu que le concile de Latran l'interdit *entre chrétiens*, en 1139. On ne doit pas, au reste, trouver dans ce texte, comme on le répète souvent, la preuve du caractère particulièrement meurtrier de la nouvelle arme, car le concile interdit aussi, sous peine d'excommunication, l'usage de l'arc : « Artem illam mortiferam et Deo odibilem ballistariorum et sagittariorum adversus christianos et catholicos exerceri de cætero sub anathemate prohibemus. » Art. XXIX, *Sacrorum Conciliorum... amplissima collectio*, t. XXI, col. 533. (Venise, 1767.)

traits empennés en hélice) (1) que lançaient ces armes avaient une force de pénétration extraordinaire. Au lendemain d'Azincourt, où les arbalétriers, mal employés, avaient été de si mauvais service, ils sauvaient l'honneur du pays, dans une bataille navale devant Harfleur : trente-huit bâtiments sous bannière française soutinrent, grâce à eux, pendant sept heures, l'effort de trois cents nefes anglaises. Écrasés par le nombre, ayant perdu sept cents hommes et épuisé leurs munitions, les Français, dit un chroniqueur d'alors, « s'en partirent à l'honneur (2). »

La vérité est que les deux armes avaient chacune son mérite, et que le tout était de les employer avec à-propos. L'arc était, par malheur pour nous, la meilleure des deux pour l'usage courant : du tir le plus rapide et n'encombrant pas le fantassin. L'arbalète, d'un fonctionnement plus lent et d'un poids bien plus considérable avec son « arbre » (sa crosse), son arc d'acier, l'engin (tour, cric, pied-de-biche) servant à la tendre, était préférable sur un rempart, un remblai ou un navire, partout où l'homme pouvait s'abriter pour charger tranquillement son arme et n'avait pas à livrer bataille exténué par une marche récente. Là l'effet de ces armes était redoutable ; les immenses arbalètes appelées *ribaudequins*, avec leur arc de « douze ou quinze pieds de long », tendues au moyen d'un tour que mettaient en mouvement deux, trois et même quatre soldats, lançaient, sur les masses serrées montant à l'assaut, un javelot de cinq à six pieds de long

(1) Plusieurs échantillons au Musée d'Artillerie, avec ailettes en hélice donnant un mouvement de rotation à la flèche : numéros L. 169 à 174.

(2) Ch. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine française*, Paris, 1899 et s., p. 220, année 1416.

qui pouvait transpercer plusieurs hommes d'un coup (1). Il fallait être Gargantua pour manier seul de telles armes, et c'était un de ses sports ; sans même se servir du tour, il « bandait ès reins les fortes arbalètes de passe ».

Chez nos voisins, l'engouement fut bien près d'être excessif en sens inverse. Les archers leur avaient été, dans les guerres de France, d'un tel service, qu'ils finirent par avoir en eux une confiance quasi superstitieuse ; de bons esprits, au seizième siècle, ne voulaient encore voir dans les armes à feu qu'une mode passagère à laquelle il était dangereux d'accorder trop d'importance. Le savant sir Thomas Elyot mettait ses compatriotes en garde contre tous engins tels qu'arbalète ou canon à main « crosse bowes and hand gunnes (2) », qui détournaient de l'usage du grand arc tout simple des anciens Anglais. « Ces engins, disait-il, ont été introduits insidieusement dans le royaume par nos ennemis afin d'en détruire la noble défense qui consiste dans le tir de l'arc. » On ne pouvait trop se méfier de ces inventions et des traîtres qui les propageaient. Et le roi Henri VIII, pressé par Elyot, pressé par Ascham (3), pressé aussi, il est vrai, par les marchands d'arcs et de flèches, qui appréciaient

(1) Cl. FAUCHET, *Origine des Chevaliers*, — *Œuvres*, Paris, 1610, in-4°, fol. 529.

(2) *The boke named the Governour*, 1531, éd. Croft, 1880, t. I, chap. xxvii, intitulé : « Shotyng in a longe bowe » (le grand arc anglais était de hauteur d'homme). — « Crosse bowes and hand gunnes were brought into this realme by the sleighte of our enemies, to thentent to destroy the noble defence of archery. »

(3) Dans son charmant traité en forme de dialogue : *Toxophilus... the schole of shoting*, 1545, dédié à Henri VIII. Notre littérature sportive compte un traité bien plus ancien sur le même sujet, intitulé : *Cy ensuyt un petit et beau traictié enseignant la facheon de tirer à l'arc de main, faict et composé par un qui point ne se nomme, à la requeste de plusieurs qui désir avoient d'y apprendre*, Imprimé au commencement

fort le patriotisme d'Elyot (1), rendait ordonnance sur ordonnance pour obliger ses sujets à cultiver cet art si nécessaire au pays et aux marchands de flèches. La troisième, la sixième, la trente-troisième année de son règne, il renouvelle ses prescriptions, enjoignant à tout individu « non décrépité » et non estropié d'avoir chez lui arc et flèches et de s'en servir. Les enfants mêmes, à partir de l'âge de sept ans, sont tenus de s'exercer, et il doit y avoir, dans toute maison, un arc et deux flèches par enfant mâle. Les petits domestiques sont compris dans ces prescriptions ; les maîtres retiendront le prix d'achat sur leurs gages (Acte de 1541). Les étrangers étaient frappés de l'importance qu'avait en Angleterre le tir à l'arc : « Les Anglais mettent toute leur confiance dans les flèches, » écrit l'Italien Paul Jove à la même époque ; « ils les lancent avec tant d'art et de force qu'ils peuvent percer une cuirasse. — Apud Anglos in sagittis unica spes (2). » L'ambassadeur de Venise adressait encore à son gouvernement des informations toute pareilles en 1557 : les flèches anglaises perçaient les cuirasses, l'arquebuse était dédaignée (3).

En France, du reste, l'arc et surtout l'arbalète demeu-

du seizième siècle, texte du quinzième. (Voir *le Tir à l'Arc*, par le comte DE BERTIER, 1900, p. VII.)

(1) Ils remontraient au roi que si rien n'était tenté pour eux ils porteraient leur industrie chez les Écossais et autres « estrangers », ce que d'aucuns avaient fait déjà : « ... For lack of work [are] gone and inhabit themselves in Scotland, and other places out of this realm, there working and teaching their science to the Puissance of the same, to the great comfort of Estrangers and detriment of this Realm. » Préambule de l'acte 33 Henry VIII, chap. IX, année 1541.

(2) *Descriptio Britanniae*, Venise, 1548, sig. d. iiij.

(3) Rapport de Giovanni Michel, ELLIS, *Original letters*, 2^e série, t. II, pp. 218 et suiv.

raient encore en usage au seizième siècle. François I^{er} avait, « à la bataille de Marignan, pour une partie de sa garde, une compagnie de deux cents arbalétriers à cheval qui y firent des merveilles (1). » Ambroise Paré, si préoccupé qu'il soit des plaies faites par « hacquebutes et autres bâtons à feu », consacre une étude spéciale aux blessures causées par les flèches, et, pour que les chirurgiens puissent mieux comprendre leurs ravages, il donne des planches représentant toutes les sortes de flèches, les unes avec une pointe simple, d'autres avec une pointe tailladée, d'autres avec une tête mobile qui restait dans la plaie et la rendait fort dangereuse.

Mais bientôt le tir de l'arc et de l'arbalète n'allait plus être conservé que comme passe-temps et jeu d'exercice ; sous cette forme il survit encore ; les compagnies de l'arc, supprimées chez nous à la Révolution, ressuscitèrent depuis, surtout dans nos départements du nord ; on évalue aujourd'hui à une dizaine de mille le nombre de leurs adhérents.

Les Anglais, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, employèrent l'arc plus longtemps que personne comme arme de guerre : « Et même en 1627, les Anglais jetèrent encore des flèches dans le fort de l'île de Ré, » rapporte le P. Daniel en son *Histoire de la Milice française* : dernière application de la tactique suivie à Hastings par les soldats de Guillaume de Normandie, et enseignée par ses successeurs aux Anglo-Saxons devenus les Anglais.

(1) *Histoire de la Milice française*, par le P. DANIEL, Paris, 1722, 2 vol. in-4°, t. I, p. 426 : « On trouve encore, dit l'auteur, dans quelques cabinets de curieux ou dans les greniers, des flèches dont on se servait autrefois en France. » On en peut voir aujourd'hui des échantillons, avec nombre d'arbalètes tant de chasse que de guerre, au Musée d'Artillerie.

CHAPITRE II

LES TOURNOIS

I

Les jeux favoris étaient, au moyen âge, ceux qui se rapprochaient de la guerre, et parmi eux, pour l'aristocratie française, celui de tous qui ressemblait le plus à une bataille, le tournoi.

On confond souvent, depuis qu'ils ont cessé d'être pratiqués, les tournois et les joutes, mais il est facile de les distinguer : les tournois étaient faits à l'imitation des batailles, et les joutes, à l'imitation des duels.

Le goût de la lutte, de la contestation, du débat, du défi, était poussé au plus haut point jadis, à la fois dans la vie active et dans la vie intellectuelle. La « disputation » était un des genres littéraires les plus aimés ; la « dispute » était une des formes courantes de l'enseignement : « contentiosa Pariseos, » disait Pétrarque de notre capitale (1). Les écoliers disputaient entre eux ou avec leurs maîtres ; le candidat aux grades se tenait prêt à répondre, comme les chevaliers offraient le combat, à tous venants : « contra quoscumque alios milites adve-

(1) *De sui ipsius et aliorum ignorantia*. — *Opera*, Bâle, 1581, p. 1051.

nantes, » dit une formule de tournoi du treizième siècle (1) ; « le candidat combattra, » disait-on en Sorbonne, « propugnabit. » Nos soutenances de thèses, bien que les propositions ne soient plus, comme autrefois, défendues contre tous venants, sont aujourd'hui un dernier reste de ces anciennes coutumes. Le candidat se défend, se bat, « propugnat. »

Le grand sport du moyen âge était le tournoi. Comme étant le plus dangereux, c'était aussi le plus noble, celui auquel on se préparait avec le plus d'ardeur, pour lequel on faisait le plus de dépense : et d'ailleurs si violent que la plus furieuse partie de *foot-ball* semble un jeu de pigeon-vole en comparaison.

Pendant des centaines et centaines d'années, l'Europe entière s'y livra avec ardeur ; c'était pour tous chevaliers un tel besoin qu'aucune défense ne pouvait les retenir, ni aucun châtiment spirituel ou temporel, si dures fussent les peines. Elles étaient dures cependant : au spirituel, elles pouvaient aller jusqu'à l'excommunication ; au temporel, jusqu'à la séquestration des biens. Les papes ordonnaient de refuser la sépulture religieuse aux hommes tués en tournois ; les rois défendaient périodiquement de vendre aux chevaliers tournoyeurs des armes et des chevaux, de leur accorder l'hospitalité ; prescrivaient de les empêcher par la force de se réunir, enfin s'emparaient de leurs biens. Trop de vies étaient dépensées à ces jeux ; les tournoyeurs, absorbés par leur passion, ne songeaient à rien autre et n'avaient cure « ni de ma propre guerre », disait le roi, « ni du saint voyage d'outre-mer » (la croisade), disait le pape. Les tournoyeurs se confir-

(1) Dans TRIVET, *Annales sex Regum Angliæ*, Oxford, 1719, p. 240.

maient dans ces habitudes d'indiscipline et ce goût pour la prouesse individuelle auxquels ils n'étaient que trop enclins. Ils compromettaient leur salut éternel.

Il est certain que ces réunions ne présentaient pas toujours un spectacle très édifiant. Dans une occasion, on avait vu les chevaliers se moquer de l'Église en passant sur leurs armures des robes de moines, et se battre ainsi déguisés, leur chef s'étant vêtu en abbé avec une mitre sur son casque (1394). En d'autres rencontres, sous prétexte de tournois, de vrais assassinats avaient été commis : plusieurs chevaliers se donnant le mot pour s'acharner sur le même adversaire et se débarrasser ainsi d'un ennemi ; ce que défendirent plus tard les règles du jeu. Les fêtes qui suivaient se terminaient souvent en orgies, et l'on passait vite, en ces soirs de folie, des gracieuses paroles aux actes grossiers. Briller en tournois était un grand moyen de plaire à une femme, le plus grand même :

L'un fait joutes, fêtes, cembeaux (tournois)
Pour son amour, pour son gent corps.

Il y avait d'autres moyens sans doute : on pouvait envoyer des vers. Le poète du quatorzième siècle, Eustache Des Champs, qui nous trace ce tableau, n'eût guère pu oublier une telle ressource :

L'autre lui envoie dehors
Chansons, lettres ou rondelets...
Et dit que de sens n'a pareille,
C'est de beauté la non-pareille.

Ou bien, on pouvait se vêtir, en l'honneur de la femme aimée, de vert, de bleu, de blanc...

L'autre s'en vêt vermeil com sang,
Et cil qui plus la veut avoir,
Pour son grand deuil, s'en vêt de noir (1).

Mais le vrai et grand moyen, c'était de se distinguer les armes à la main. Aucune vertu ne tenait devant la gloire du vainqueur. Aussi les remontrances abondent-elles chez les graves chroniqueurs et les auteurs pieux. Certains attribuent la grande peste qui désola l'Europe vers le milieu du quatorzième siècle aux désordres des tournois : ils y voient un effet de la vengeance céleste. D'autres usent, pour retenir sur la pente et effrayer les adeptes de ces jeux, de ce moyen d'intimidation si fréquent chez les écrivains religieux d'alors : ils racontent des apparitions. Roger de Thony, sachant son frère Raoul à la mort, accourt, bride abattue, dans l'espérance de lui parler encore ; mais il arrive trop tard ; il répète ses supplications devant le cadavre, et le cadavre, se redressant sur sa couche, parle et dit : « Malheur, malheur à moi, pour avoir tant couru les tournois et les avoir tant aimés ! » Et la pauvre âme en purgatoire, se recommandant aux prières des vivants, se tait de nouveau, pour jamais (2). Au fameux tournoi de Neuss près Cologne, en 1240, où soixante chevaliers moururent, on entendit les cris des démons qui volaient au-dessus des cadavres « en guise de corbeaux et de vautours ». Dans une miniature française du quatorzième siècle, un furieux tournoi est représenté ; les chevaliers frappent à tour de bras de leurs grandes épées ; ils ne se doutent

(1) *Le Miroir de mariage*. — *Œuvres complètes* (Soc. des Anciens Textes), t. IX, p. 56.

(2) Année 1228. Mathieu PARIS, *Chronica majora*, éd. Luard, 1872 et s., t. III, p. 143.

pas, mais le spectateur voit, que des diables hideux dirigent leurs coups (1).

Les interdictions se multiplient : Innocent II se prononce énergiquement, en 1130, au concile de Clermont, et Alexandre III, en 1179, au concile de Latran, protestant contre ces fêtes détestables, « quas vulgo torneamenta vocant, » où les chevaliers viennent faire parade de leur force, « ad ostentationem virium suarum, » risquant la mort et les feux de l'enfer (2). Dans les recueils d'ordonnances royales, les prohibitions sont innombrables : on en trouve, par exemple, en 1280, 1296, 1304, 1311, 1312, 1314, 1316, 1318, 1319, etc., etc. « Que nul ne soit si hardi, sous peine d'encourir notre indignation, dit Philippe V en 1316, d'aller à joutes ne à tournois... et qu'ils gardent leurs armures et chevaux, si qu'ils puissent être pris et appareillés à ce que nous avons à faire pour ledit voyage exaucer (la croisade)... et si se tiennent garnis de chevaux et d'armures que, dès maintenant, ils soient tout prêts et appareillés de venir à notre mandement toutes fois qu'il serait métier pour la paix de notre royaume maintenir et défendre (3). » Même situa-

(1) Ms. français conservé au British Museum, *Royal 19, C. I*, miniature reproduite dans l'*History of the English people* de GREEN, 1894, t. I, p. 457.

(2) « Felicis memoriæ pap[arum] Innocentii et Eugenii prædecessorum nostrorum vestigiis inhærentes, detestabiles illas nundinas vel ferias quas vulgo torneamenta vocant, in quibus milites ex conducto venere solent, et ad ostentationem virium suarum et audaciæ temere congregiuntur, unde mortes hominum et animarum pericula sæpe proveniunt, fieri prohibemus. Quod si quis eorum ibidem mortuus fuerit, quamvis ei poscenti venia non negetur, tamen careat sepultura. » *Sacro-sancta Concilia*, éd. Labbe, Paris, 1671, in-fol., t. X, col. 1179.

(3) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. III, p. 155. Fréquentes interdictions « pour la durée de la guerre présente » — « durante guerra Regis ». Ex. : t. II, p. 702.

tion dans les autres pays d'Europe : les rois d'Angleterre publient, à la même époque, des ordonnances non moins fréquentes, plus de quarante sous Édouard II, interdisant, dans le latin du temps, à tout homme d'armes de tournoyer, bouhourder (1), jouter ou chercher aventures : « Turneare, burdeare, justas facere, aventuras quærere (2). »

Mais le goût pour ces jeux était trop puissant ; c'était une vraie passion, un de ces états d'âme où tout sentiment de règle, d'obligation morale, de danger disparaît. Les hautes murailles du devoir s'affaissent ou deviennent fluides ; on les côtoyait avant la passion comme si elles étaient de granit, on les traverse maintenant comme si elles étaient de nuages. Les menaces de séquestre ou de damnation éternelle n'étaient plus rien ; on passait outre. Les rois et les papes, du reste, étaient obligés, n'en pouvant mais, de faire la part du feu : souvent leurs ordonnances sont à terme, ou visent une région en particulier, ou prévoient des exceptions. Les rois, de plus, avaient grand peine à se priver eux-mêmes de ces jeux ; ils oublièrent souvent leurs propres ordonnances et donnaient l'exemple de les enfreindre. Quant aux apparitions et autres épouvantails, les tournoyeurs prenaient plaisir à payer en même monnaie les auteurs de ces pieux récits. Rien ne leur était plus aisé ; ils faisaient raconter par leurs amis les poètes (dont plus d'un serait mort de faim sans leurs libéralités) des histoires édifiantes comme celle-ci, qui est du treizième siècle :

(1) Ce mot désigne toute imitation de lutte ou bataille chevaleresque, faite par amusement.

(2) Ordonnance de 1322. Le roi Édouard II se réserve toutefois la faculté d'accorder des autorisations particulières. RYMER, *Fœdera*, éd. de 1704, t. III, p. 982.

Il fut jadis un chevalier aussi pieux que vaillant. Un tournoi fut proclamé ; et alors,

Ainsi avint
Que quand le jour du tournoi vint,
Il se hâtait de chevaucher ;
Bien voulut être en champ premier.

Mais, passant devant une église, il entendit sonner la messe ; il entra. C'était une messe de la Vierge ; il y assista ; on en commença une autre, puis une autre :

« Sire, par la sainte chair de Dieu
(Ce lui a dit son écuyer),
L'heure passe de tournoyer,
Et vous, que demeurez ici ?
Venez-vous-en, je vous en pri ;
Voulez-vous devenir hermite ?...
Allons-en à notre métier. »

Mais il ne pouvait s'arracher ; tant qu'on dira des messes, il restera, et il ira alors :

Tournoyer vigoureusement.

Enfin, à force de célébrer des messes, les prêtres n'en ont plus à dire. Le chevalier tranquille et l'écuyer impatient se mettent en route et rencontrent sur le chemin une troupe de tournoyeurs qui leur disent que le tournoi est fini et, ce qui surprend davantage le chevalier, l'accablent de félicitations :

Le saluent et le conjoyaient
Et dirent bien qu'onques jamais
Nul chevalier ne prit tel fait
D'armes comme il eut fait ce jour ;
A toujours en aurait l'honneur ;
Moult en y eut qui se rendaient
A lui prisonnier et disaient :
Ni ne pourrions-nous nier
Que nous ayez par armes pris.

Le chevalier proteste qu'il n'en est rien. Grande est la stupéfaction des deux parts; on s'interroge, on vérifie, on s'explique, et l'on finit par comprendre, ô merveille!

Que celle fut pour lui en l'host (à la bataille)
Pour qui il fut en la chapelle.

La Vierge a vêtu l'armure, a pris la lance et s'est battue pour lui; elle ne l'eût pas fait, certes, si la route des tournois était vraiment le chemin de l'enfer (1).

Les tournois, donc, continuaient. Partout où se mouvait une masse chevaleresque, on était sûr d'entendre parler de tournois. Les croisades, qu'on avait peur de voir compromises par cette frénésie, furent un moyen de la répandre. Nos chevaliers organisèrent des tournois au cours de leurs voyages d'outre-mer et en vulgarisèrent l'usage dans l'empire de Byzance (2).

Incessants malgré les défenses, en honneur par tous pays, préoccupation majeure de la jeunesse et aussi des hommes mûrs (car on voit souvent des pères y rencontrer leurs fils), divertissement des grands et même des petits qui venaient en foule voir le spectacle et, de plus, y prenaient part comme aides ou valets, les tournois tenaient réellement le premier rang parmi les exercices en faveur dans l'ancienne Europe. L'enthousiasme qu'ils excitaient était tel qu'on n'avait pas manqué de leur chercher l'origine la plus noble et la plus lointaine. Nos ancêtres ne faisaient pas montre, en telle matière, d'une imagination

(1) Dans ce cas, c'est même, en fait, le chemin du Paradis, car le chevalier, par reconnaissance, renonce au monde et devient un saint. *Du Chevalier qui ooit la messe et Nostre Dame estoit pour lui au tournoient*. BARBAZAN et MÉON, *Fabliaux et Contes*, Paris, 1808, t. I, p. 82.

(2) On en trouvera un intéressant exemple dans la belle étude de M. Gustave SCHLUMBERGER, sur *Renaud de Châtillon*, 1898, p. 131.

très fertile : pour anoblir une origine, ils la ramenaient uniformément à la guerre de Troie. Toutes les races royales d'Europe se rattachaient au vieux Priam, tous les peuples étaient des Troyens émigrés : Français, fils de Francus; Bretons d'Angleterre, fils de Brutus; Écossais, descendants de Scota. Le noble jeu d'échecs avait été inventé sous les murs de Troie; et l'on ne pouvait manquer de découvrir que le jeu plus noble encore du tournoi remontait aux mêmes temps. Pour tous les gens instruits, les tournois furent les « jeux troyens » par excellence, *Trojani ludi*, inventés toutefois un peu après la guerre, « par Énée, lorsqu'il fit inhumer Anchise, son père, dans la Sicile (1). »

La vérité est que leur origine se perd dans la nuit des temps. De primitifs tournois, sortes de batailles rangées, sans haine de part ni d'autre, étaient livrés pour l'amusement, dès l'époque des Carolingiens (2), et, si l'on veut remonter plus loin, du temps même des Gaulois (3). Si

(1) DU CANGE, *De l'Origine et de l'usage des tournois*. (Collection de Mémoires de Petitot, t. III, p. 110.)

(2) Nithard, petit-fils de Charlemagne et contemporain des événements qu'il raconte, décrit, dans un texte souvent cité, des combats simulés donnés au neuvième siècle, en présence de Charles le Chauve et Louis le Germanique, qui venaient de jurer les fameux serments de Strasbourg. Mais, dans ce jeu, les attaques et les fuites étaient combinées d'avance et constituaient presque un exercice de cirque. C'est plutôt d'après une allusion qu'il fait, en terminant sa description, à d'autres combats moins bien réglés, qu'on peut reconnaître l'existence de vrais tournois à cette date : « Eratque res digna pro tanta nobilitate necnon et moderatione spectaculo; non enim quispiam in tanta multitudine ac diversitate generis, uti sæpe inter paucissimos et notos contingere solet, alicui aut læsionis aut vituperii quippiam inferre audebat. » *Historiarum Libri*, éd. Pertz, Hanovre, 1839, p. 41 (année 842).

(3) Les Celtes se plaisent « à se réunir en armes et à se livrer les uns aux autres, par manière d'exercice, des batailles simulées; il leur

l'origine est incertaine, aucun doute n'est possible quant au développement et à la vulgarisation de ce jeu. C'est chez nous qu'il se propagea d'abord, et ce sont les Français qui enseignèrent ce rude sport aux autres peuples; les savants pouvaient les appeler « jeux troyens », dans l'usage courant un étranger les désignait plus volontiers sous le nom de « batailles françaises », *conflictus Gallici*; c'est ce que fait le chroniqueur anglais Mathieu Paris (1).

L'historien anglo-normand, appartenant au parti anglais, qui a rimé en français la biographie de Guillaume le Maréchal (douzième-treizième siècle) (2), déclare, par la bouche du chambellan de Tancarville, que c'est bon pour vavasseurs et gens de petite noblesse, d'aller chercher aventure hors du pays français : tous amateurs de grands exploits, partisans de tournois et qui veulent « hanter la chevalerie », resteront en Normandie et sur le sol français. Décrivant les innombrables batailles plus ou moins courtoises auxquelles prit part son héros, et dans lesquelles il lui fait accomplir contre nous de merveilleuses prouesses,

arrive d'aller jusqu'aux blessures, la fureur s'en mêle et si alors les spectateurs ne les séparent, la fête finit par un massacre. » Témoignage de Posidonius, rapporté par Athénée (contemporain de Marc Aurèle), dans son *Δειπνοσοφισταί*, éd. Schweighaeuser, Argentorati, Anno IX (1801), 14 vol., t. II, p. 100.

(1) « Quod juvenis rex Henricus torneamenta exercuerit.— A.D. 1179. Henricus, rex Anglorum junior, mare transiens, in conflictibus Gallicis et profusioribus expensis triennium peregit, regiaque majestate prorsus deposita, totus de rege translatus in militem... in variis congressibus triumphum reportans, sui nominis famam circumquaque respersit. » *Chronica majora*, éd. Luard, t. II, p. 309. Aucun doute n'est possible sur le sens du mot, puisque le titre du paragraphe spécifie que les « *conflictus Gallici* » ne sont autre chose que des « *torneamenta* ».

(2) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, éd. P. Meyer, Paris, 1891, 3 vol. in-8°. Tous les extraits ci-après se rapportent à la période de la vie du héros antérieure à 1183.

l'auteur, néanmoins, lorsqu'il s'agit de déclarer, d'une manière générale, ce que valent, en pareilles affaires, ses ennemis les Français, rend hommage à la vérité. A propos du tournoi international de Lagny-sur-Marne, il énumère, pays par pays, les chevaliers qui y vinrent et débute ainsi :

Les Français nommerai avant ;
Droit est qu'ils soyent mis devant
Pour leur hauteesse et pour leur prix,
Et pour l'honneur de leur pays (1).

Témoignage mémorable comme venant d'un adversaire. Il ajoute, il est vrai, que les Français ont le défaut d'être un peu trop sûrs d'eux-mêmes, et il les montre se croyant les maîtres de tous en matière de tournois, et se partageant par avance les dépouilles des Anglais, la veille d'une de ces fêtes guerrières :

La nuit devant, à leurs hôtels,
Départirent (partagèrent) tous les harnais
Et les esterlins des Anglais ;
S'en firent large départie,
Mais encor ne les avaient mie (2).

Il raconte là-dessus comment fut punie, en cette occasion, la vanité de nos compatriotes. Tout n'était pas cependant vanterie dans leur fait, il s'en faut, et on ne pouvait avoir de plus redoutables adversaires. Le même récit nous montre Normands et Anglais décidant « de tournoyer contre Français » (ce qui cause à ceux-ci la joie la plus vive) (3), et tenant auparavant un conseil où l'un

(1) Vers 4481.

(2) Vers 2601.

(3) E quant Franceis les esgardèrent
Si très grant joie en demenèrent
Com s'il les eussent toz pris. (v. 2781.)

des assistants encourage en ces termes ses compagnons :

... Pourquoi perdons-nous los ? (notre renom)
Jà sommes nous de chair et d'os
Autresi (tout juste) comme Français sont.
Damnedex, grand honte leur dont (donne)
Qui hui ce jour se laisse prendre (1) !

Mathieu Paris n'avait donc pas tort d'appeler ces fêtes
« des batailles françaises ».

II

Il y eut en France, au cours des siècles, deux sortes de tournois, très différentes. L'idée fondamentale, pour les deux cas, était la même : il s'agissait d'imiter une bataille. Mais, dans la période la plus récente, le tournoi était une bataille unique, à champ et temps limités. Dans la période la plus ancienne, le tournoi était une guerre d'un jour, sans haine bien entendu, mais à champ immense, avec tous les incidents, charges, fuites et retours offensifs que suppose une guerre.

L'espèce la plus récente est la seule qui soit généralement connue : peinte par les enlumineurs, honorée de traités par les théoriciens de l'art des armes, décrite par nos auteurs de l'époque romantique. Ce sont ces fêtes dont le souvenir vient à l'esprit d'ordinaire dès que le mot tournoi est prononcé, dotées de règles fixes, limitées par des barrières, embellies par la présence de specta-

(1) Vers 2587.

trices élégantes; tournois assagis que pouvaient fréquenter les dames et les demoiselles.

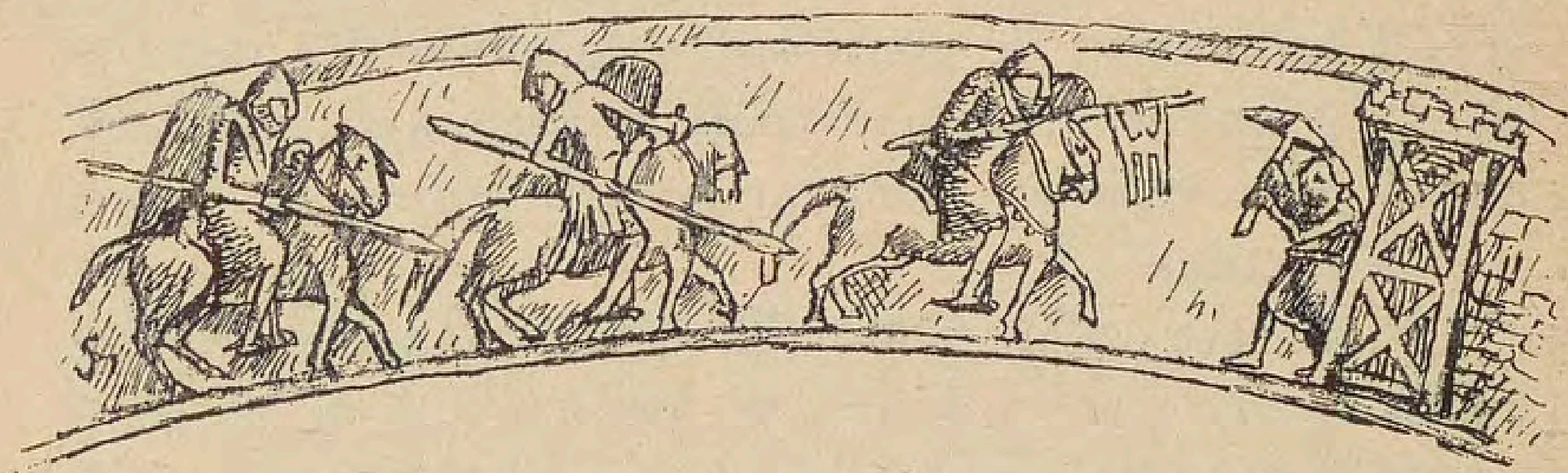
Mais les deux sortes existèrent, faisant, chacune à sa date, les délices des ancêtres. La transition de l'une à l'autre s'opéra au quatorzième siècle. Pour toutes deux les documents abondent permettant de reconstituer par la pensée ce sport grandiose appartenant à un genre aujourd'hui éteint. L'*Histoire de Guillaume le Maréchal* est, pour la première époque, d'importance capitale, parce que les tournois y sont innombrables, que d'autres textes permettent de contrôler l'exactitude des descriptions, et que le biographe conte chaque aventure avec amour, sans se lasser, donnant l'heure, le lieu, les noms, tous les détails.

La jeunesse du Maréchal, grand personnage et illustre guerrier, plus tard régent d'Angleterre, d'origine française à ce qu'il semble (1), se passa en France, au temps de Louis VII et de Philippe-Auguste. Il était toujours en mouvement, occupé de tournois et de batailles, sans qu'on sache parfois bien exactement s'il s'agit de l'un ou de l'autre de ces amusements jugés alors également agréables. L'impression que nous laisse le récit est celle d'une vaillance, d'un entrain, d'un mépris de la mort et des coups, d'une férocité inconsciente, d'une joie débordante, qui nous rapprochent de fort près des races primitives, héroïques et sauvages.

Les armes employées dans les tournois d'alors sont les armes de guerre; le corps est enveloppé de la grande chemise de mailles (haubert), rembourrée et capitonnée au

(1) Il était fils de Gilbert « le Maréchal », qui avait reçu cette dignité d'Henri I^{er}; il semble peu probable que le fils du Conquérant eût choisi un Anglais pour ces fonctions.

dedans ; les armures de fer rigide (armures de plates) n'entrent en usage que dans la deuxième moitié du quatorzième siècle ; les plates couvrent d'abord les bras et les jambes, puis la poitrine et le corps entier. Le heaume ou casque est de fer forgé et offre d'ordinaire, aux onzième et douzième siècles, la forme conique à nasal qu'on voit dans la tapisserie de Bayeux ou dans ces sculptures de la cathédrale de Modène qui représentent les héros des romans français de la Table ronde (1). La forme cylindrique à sommet plat



ARMEMENT CHEVALERESQUE AU XII^e SIÈCLE

Porte du transept gauche de la cathédrale de Modène.

Les personnages sont des héros de la Table Ronde ; le cavalier à droite est Arthur « Artus de Britannia » ; celui du milieu, Ider, « Isdernus ».

fut usitée à partir de Philippe-Auguste et demeura d'un emploi courant pendant tout le treizième siècle. L'écu est arrondi par le haut, pointu dans le bas ; l'épée est droite, longue et large ; elle sert à frapper de taille plus que d'estoc, et à trancher plus qu'à percer. La lance est l'ancienne arme en bois de frêne très longue et toute unie de bout en bout, sans renflement, rondelle de garde ni sabot.

(1) Arthur, Ider, Caradoc, Gauvain, etc., identifiés par M. Förster. Voir *Romania*, 1898, p. 510. Le bas-relief, reproduit ci-dessus en partie, entoure le tympan de la porte du transept gauche ; les sculptures sont du milieu du douzième siècle. Elles sont en très bon état (novembre 1900) ; la dureté du marbre en a assuré l'excellente conservation.

Point de barrières entourant le champ d'exercice dans ces anciens tournois ; les lices consistent en des sortes de barrages aux deux extrémités du terrain choisi, dont les côtés demeurent libres ; plus tard seulement, comme on verra, vint l'usage des *lices closes* ; pour le moment, elles forment simplement, aux deux bouts, le *recet* ou lieu de refuge, ce que, dans beaucoup de jeux de collège, on appelle le camp : on y est en sûreté, on y reprend haleine, l'ennemi ne peut vous y poursuivre. On y garde, comme pour une vraie guerre, des troupes de renfort prêtes à se précipiter, au bon moment, dans la mêlée, dans « la presse », comme on disait alors. Au tournoi de Lagny, le « jeune roi », fils d'Henri II d'Angleterre, est sur le point d'être pris ; un peu de renfort assurerait sa capture, c'est le cas de faire donner les réserves. Herlin de Vanci, sénéchal de Flandre,

Bien trente chevaliers avait
Avecque lui hors de la presse.

Un de ses partisans court à lui :

« En nom Dieu ! » fait-il, « beau, doux sire,
Voyez là le roi près de pris :
Prenez le ; si n'avez le prix ;
Qu'il a jà son heaume perdu ! »

Le heaume perdu, il vous restait encore une calotte de mailles rattachée à la chemise de fer ou haubert, cette chemise qui enveloppait alors tout l'individu, tête, bras, mains ; mais le danger était grand, parce que les coups portaient à même, et que la calotte de mailles laissait le visage découvert. Herlin se lance dans la mêlée « à grande allure », criant : « Celui-ci est à nous ! » Mais le Maréchal fait des prodiges et parvient à sauver son

maître (1). A un tournoi du même genre, donné près de Rochester, au siècle suivant, une des deux troupes se trouve prise entre ses adversaires et une réserve de chevaliers qui sort de la ville à l'instant décisif et achève la déroute à coups de masse d'armes (2).

Le terrain est fort étendu : c'est une plaine, une vallée, unie si possible, mais accidentée au besoin ; les irrégularités du sol, les récoltes et les plantations sont de menus désagréments qui n'inquiètent guère ces batailleurs. Ils se précipitaient, dit le biographe du Maréchal,

Parmi vignes, parmi fossés ;
Si allaient parmi les ceps
Des vignes qui furent épais...

Les chevaux tombaient, se blessaient (3) ; on les relevait comme on pouvait, et la bataille continuait.

Peu ou point de règles : on suit son inspiration et on profite de ses avantages ; toutes les armes, toutes les combinaisons, tous les coups sont permis. On se réunit à plusieurs contre un seul : aux habiles à ne pas se laisser isoler. Cinq chevaliers, dans une occasion, s'acharnent sur le Maréchal, le rouent de coups, lui retournent son heaume, qu'il peut par bonheur arracher, se mettant les

(1) Vers 4938.

(2) Récit dans Mathieu Paris (contemporain), année 1251 : « Eodem anno... apud Rofam factum est torneamentum aculeatum inter Anglos et alienigenas. In quo contriti sunt turpiter alienigenæ, ita ut fugientes probrose ad civitatem gratia refugii, armigeris obviam venientibus iterum sunt recepti et egregie baculis et clavis malleati. » *Chronica majora* (Luard), t. V, p. 265. Les vainqueurs prenaient ainsi leur revanche d'une défaite qu'ils avaient subie deux ans auparavant dans un autre tournoi de même espèce et tout aussi semblable à une vraie bataille (conté par le même, *ibid.*, p. 83.)

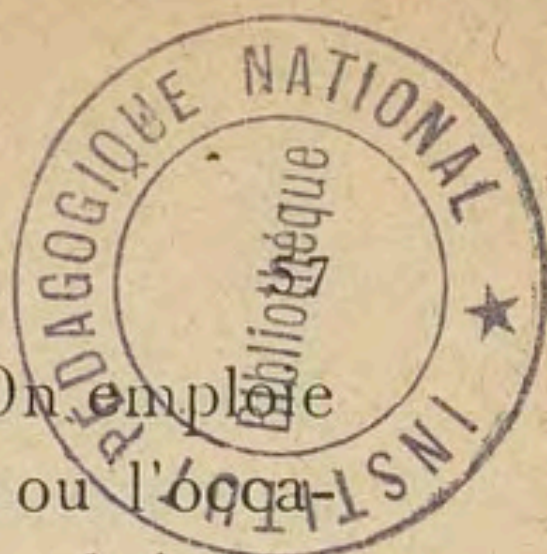
(3) Vers 4834.

LES TOURNOIS

doigts en sang : et c'était temps, il étouffait. On employait la lance, l'épée et la masse, suivant le moment ou l'occasion, faisant remplacer, si on peut, ses armes brisées, nullement protégé par ces prescriptions courtoises qui interdiront plus tard de frapper un chevalier déheumé. C'étaient de vrais tournois de guerre : « torneamenta aculeata, » disait encore, au treizième siècle, Mathieu Paris.

La seule différence avec la vraie guerre était qu'on se battait sans haine et que la lutte ne se terminait pas par des cessions de provinces. Encore la première de ces différences, qui nous paraît aujourd'hui considérable, était-elle jadis bien moins sensible ; beaucoup de batailles étaient livrées presque pour le plaisir. Richard II, roi d'Angleterre, fait annoncer au Parlement, en 1386, son intention d'aller guerroyer de sa personne en France. Le chancelier ouvrait la session par un discours où il annonçait le projet du roi et signalait, parmi les motifs propres à obtenir l'approbation populaire, que son maître avait pris cette décision « pour conquérir honneur et humanité ». Richard voulait se rendre à la guerre comme à l'école de l'honneur, de la courtoisie et des belles manières.

Il est certain que, si les tournois étaient influencés par les usages de la guerre, la guerre se ressentait souvent des coutumes suivies en tournois. On voyait des chefs d'expéditions militaires, au lieu de chercher à surprendre l'ennemi, lui annoncer au contraire qu'ils livreraient la bataille tel jour, sur tel point, et comptaient l'y rencontrer s'il avait du cœur. Pendant qu'un tournoi se trouve être, d'aventure, très meurtrier, une bataille parfois l'est très peu ; les différences entre les deux passe-temps étaient si faibles qu'il arrivait aux chevaliers même d'oublier que le jeu n'était pas guerre, et que la guerre n'était pas



jeu : on les voyait frapper pour de bon au tournoi et pour rire à la guerre. Il mourut soixante combattants à Neuss en 1240, et trois à Brémule en 1119 : la première rencontre était un tournoi, la seconde, un fait de guerre. Ce sont, il est vrai, des exemples extrêmes. Le pieux historien contemporain qui nous a conservé le récit de cette surprenante bataille de Brémule, Orderic Vital, explique que les chevaliers se ménageaient, « sibi parcebant, » et s'occupaient plus de faire des prisonniers que des victimes : en d'autres termes, ils se croyaient à un jeu et avaient oublié qu'il s'agissait d'une vraie guerre. Vital dit encore que la crainte de Dieu leur inspira cette mansuétude : il y a des raisons de croire que l'appât des rançons n'y fut pas non plus étranger. Enfin, le narrateur, évidemment embarrassé, ajoute que les chevaliers, étant vêtus de fer, étaient fort difficiles à tuer (1). Il est certain qu'ils couraient, dans cette rencontre, moins de dangers que d'ordinaire ; non pas que leurs hauberts eussent rien d'exceptionnel ; mais il semble qu'à Brémule ils aient eu à lutter uniquement contre leurs pareils, troupe de chevaliers contre troupe de chevaliers. Ils se battaient, dans ces cas peu fréquents, à armes égales, et leurs enveloppes de mailles ou plus tard de plates avaient une efficacité qu'elles perdaient quand ils se trouvaient exposés aux impertinentes hallebardes et aux lances à crochet des manants.

Nos fabliaux pittoresques et réalistes confirment l'impression que donnent les documents authentiques et les

(1) « In duorum certamine regum, ubi fuerunt milites ferme non-genti, tres solummodo interemptos fuisse comperi. Ferro enim undique vestiti erant, et pro timore Dei notitiaque contubernii, sibi parcebant, nec tantum occidere fugientes quam comprehendere satagebant. » *Orderici Vitalis Historiæ Ecclesiasticæ, Libri XIII*, éd. Le Prévost, 1835, t. IV, p. 361.

récits des historiens. Pour quantité de chevaliers, guerre et tournoi, c'est tout un ; ils ne mettent guère plus d'animosité dans un cas que dans l'autre, et c'est pourquoi on les voit prendre si facilement du service à l'étranger, au compte de n'importe qui, sans l'aimer, contre n'importe qui, sans le haïr. Ces dispositions se retrouveront jusqu'à la Renaissance et au delà : on entend parler d'une guerre et on part. Dans les périodes où les guerres étaient éteintes et les tournois défendus, foule de chevaliers ne savaient que devenir, et nos poètes montrent leur misérable état, alors

Que les guerres partout faillaient ;
Nulles gens ne s'entr'assaillaient,
Et les tournois sont défendus (1).

Il va sans dire que, même pour un tournoi, l'importance d'avoir ses armes défensives en parfait état était grande : écu aux courroies solides, heaume et haubert ne gênant ni la tête ni la poitrine, sangles du cheval fortes et neuves, mailles du vêtement bien serrées, sans déchirures. On passait la nuit d'avant les tournois à vérifier son armement, et les salles de châteaux ou d'auberges semblaient des boutiques d'armuriers :

Toute nuit font ces chevaliers
Hauberts rouler (fourbir), chausses frotter,
Et atourner leurs armeüres...
Selles et freins, poitrails et sangles
Et forts étriers, contresangles.
Les autres leurs heaumes essaient,
Qu'à la besogne aisés les aient...
Toute la nuit se travaillèrent,
Peu dormirent et moult veillèrent (2).

(1) Treizième siècle, *Recueil général des Fabliaux*, publié par A. DE MONTAIGLON et G. RAYNAUD, Paris, 1872 et suiv., t. VI, p. 69.

(2) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, vers 1231.

Les dames, dont le rôle fut si brillant par la suite (et plus brillant encore dans les romans que dans la réalité), ne sont mentionnées que bien rarement. On n'eût su qu'en faire à cette date, ni où les mettre. Des estrades se comprennent quand il s'agit de spectacles circonscrits, mais ici le champ de manœuvres était immense; sur deux de ses côtés il n'était pas limité et la tactique des chevaliers pouvait transporter la lutte en toute sorte de lieux lointains ou imprévus. Des poursuites sont exécutées à travers champs, villages, rues et fossés. Des escouades de batailleurs passent, comme un tourbillon, à travers les rues d'Anet :

Aval sur destre regardèrent
En une rue ou grand gent èrent (furent).

Parfois, cependant, les dames se montrent : c'est une rare exception; elles dansent « devant les lices » quelques caroles ou rondes chantées avec les chevaliers, en attendant que la bataille commence; puis elles disparaissent, et il n'en est plus question. Hommage toutefois leur est galamment rendu. Il en vint au tournoi de Joigny :

Pour les dames qui illec furent,
Prit le moins hardi cœur en soi
De vaincre le jour du tournoi (1).

L'ouverture du jeu avait été retardée ce jour-là, et, comme on s'ennuyait à ne rien faire, quelqu'un proposa de « caroler » pour passer le temps; amusement tout improvisé :

Aucun a dit : « Or, carolons,
Cependant que ci attendons,
Ci nous ennüyera moins. »
Lors s'entreprirent par les mains.

(1) Vers 3538.

D'aucuns demandent : « Qui sera
Si courtois qu'il nous chantera ? »
Le Maréchal qui bien chantait
Et qui de rien ne se vantait,
Lors commença une chanson
De simple voix et de doux son.

La bataille est livrée, et les chevaliers, fiers d'avoir
dansé avec les dames, se surpassent :

Mais cils qui avaient été
En la carole avec les dames
Mirent et corps et cœur et âmes
En bien faire, et si bien firent,
Que cils de là s'en ébahirent.

« Cils de là » : les adversaires, qui évidemment n'avaient pas eu, de leur côté, ce gracieux et, à cette date, peu banal encouragement.

Le jeu débutait, assez souvent, par quelques petits combats singuliers, ou joutes : des « commençailles », comme on les appelait ; menus exercices pour se mettre en train et dont on ne tenait pas grand compte. Puis s'ébranlaient les lourdes masses chevaleresques, tandis que « terre tremblait ». Les batailleurs tâchaient de garder d'abord un certain ordre :

Mais moult allèrent sagement
Et rangiés et serrément,
Qu'oncques nul n'en trespassa autre (1).

Bel et rare exemple : cette régularité ne durait guère, et souvent même le tumulte, les charges à fond de train, à volonté et dans toutes les directions, commençaient dès le début : les gens « couraient à desroi », en débandade.

(1) Vers 3527.

Des mêlées effroyables s'ensuivaient, une confusion indescriptible, une poussière, « grand poudre, » à ne pas se voir, un tumulte à faire « trembler terre », un vacarme « à ne pas entendre Dieu tonner » :

Des troncs de lances et d'épées,
Et des heaumes qui résonnaient
Des grands coups qu'ils s'entredonnaient,
Fut si la contrée estormie (emplie de rumeur)
Qui là était, qu'il n'ouït mie
Damledeu tonnant s'il tonnât (1).

Il arrivait aux escadrons d'un même camp de mal calculer leur direction et de se heurter l'un l'autre, ne pouvant arrêter à temps leurs montures (tournoi entre Anet et Sorel). Terrible était « la presse », cruelle la mêlée, « felles mêlées; » la bataille, tantôt se concentrait sur un seul point, autour d'un principal héros, tantôt s'éparpillait à travers tout le pays, avec tant d'incidents simultanés qu'il était impossible de tout voir et impossible au narrateur de tout dire :

(1) Vers 6072. Même genre de batailles, de poursuites et de mêlées, précédées également de joutes, au treizième siècle. Le facétieux auteur du *Tournoiement aus dames* représente les dames indignées de ce que leurs maris n'ont pas tournoyé depuis tantôt un an, et se livrant elles-mêmes, en armures, au grand sport national :

La meslée fu fort et dure
Et li tournois longuement dure...
Quand furent en une pelote,
Qui là fust, si oïst tel note
Qu'eles fesoient desus hiaumes
Miex vaut à oïr que set siaumes...
C'estoit merveilles à véir,
Qui véist les unes fuir,
Les autres durement chacier.

MÉON, *Nouveau Recueil de Fabliaux*, Paris, 1823, t. I, p. 402.

Y avint une autre aventure
Qui deût être devant dite...
L'on ne peut pas tout à un mot
Conter tout le conviement
Ne les coups d'un tournoiement (1).

On ne saurait non plus décrire tous les tournois; il y en avait trop : un par quinzaine ou peu s'en faut (2).

Il fallait, dans ces combats, avoir le coup d'œil du tacticien, discerner les points faibles de l'ennemi, l'endroit où pouvaient se faire les bonnes prises, et, avec cela, être doué d'une force herculéenne : la force servait plus encore que l'adresse. On se frayait un chemin « comme le lion parmi les bœufs », comme « le bûcheron parmi les chênes »; on taillait l'ennemi « comme le charpentier une poutre ». Le valeureux chevalier faisait tant de besogne avec ses fortes et agiles mains qu'il « semblait qu'il en eût quatre ». Il distribuait à ses adversaires :

Tels aumônes qu'ils s'en sentaient.

Les lances se brisaient bruyamment, les coups retentissaient sur les armures, les heaumes étaient arrachés, retournés, brisés, faussés. A la suite d'un tournoi où il a fait merveille, on cherche le Maréchal pour lui offrir un brochet comme preuve d'admiration, deux chevaliers courent la ville, précédés d'un écuyer qui tient le brochet; ils ne peuvent trouver le vainqueur; ils s'enquière-
rent de porte en porte; ils le découvrent enfin chez un forgeron, « la tête sur l'enclume »; et l'ouvrier, à force de « marteaux, tenailles et pinces », tâchait de lui enlever

(1) Vers 4927, 4932.

(2) Quer pres de chescune quinzeine
Torneient l'om de place en place (vers 4794).

son heaume et de « trancher les soudures »; les pièces de fer avaient été tellement bosselées et faussées qu'il était à moitié étranglé, et que sa délivrance fut des plus difficiles :

Moult y avait mauvaise fête ! (1).

Quelquefois la violence des coups portés sur les heaumes faisait perdre, sinon la vie, du moins le sens, aux victimes : ce fut le cas pour Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, tige des Bourbons, qui devint comme fou à la suite d'un tournoi.

Le bon cheval avait, dans ce jeu, plus d'importance encore que la bonne épée. On dressait les chevaux exprès et on tâchait de les rendre endurants à l'égal de leurs maîtres; ce n'était pas peu dire. Les meilleurs demeuraient insensibles aux coups, ne se cabraient ni ne bougeaient et n'obéissaient qu'à leur cavalier, n'allant « n'amont, n'aval pour coups » et ne remuant que si celui-ci « les férissait des éperons (2) ».

L'objet du tournoi était de gagner de l'honneur, et

(1) A la forge vindrent ; cil virent
 Qu'il out sor l'anclume sa teste ;
 Molt i avoit mauveise feste ;
 Quer li fevres o ses martels,
 O tenailles e o pincels
 Li alout son hiealme esrachant,
 E les fondeures tranchant
 Qui trop esteient enfundues,
 E enbarrees e fundues,
 Entor le col ert si serrez
 Qu'à grant peine fu desserrez. (Vers 3101.)

(2) Molt debateient son chival,
 Mais il n'alast n'avant n'aval
 Por coups, ja tant n'en fust semons
 S'om nel ferist des esperons. (Vers 5018.)

aussi d'autres avantages moins immatériels. La ressemblance avec la guerre était poussée jusqu'à ses dernières conséquences. Les chevaux qu'on pouvait prendre « au frein » (geste qu'on voit constamment les tournoyeurs faire), les chevaliers qu'on pouvait capturer, appartenaient au vainqueur. Le vaincu payait rançon et perdait son cheval et ses armes. S'emparer à la fois du cavalier et de la monture était fort malaisé; la plupart du temps, on prenait seulement les chevaux dont on avait préalablement culbuté les cavaliers, et qui, n'étant plus conduits, étaient faciles à « happer au frein » (1). On les repassait prestement alors, si l'on pouvait, à son écuyer, qui les emmenait « hors de la presse », en lieu sûr :

Mais le mène hors de la presse,
A écuyer le baille et laisse.

C'était une opération délicate : on risquait que les chevaux vous fussent repris; parfois, n'ayant pas, à point nommé, un écuyer pour vous aider, on recourait à quelque ami, ou à un inconnu de bonne volonté. Mais il fallait se méfier : en des jours pareils, tous les instincts violents de l'être humain étaient déchaînés; les fins scrupules de conscience s'évanouissaient; on voyait des chevaliers s'offrir, par « fausse bonté », à garder un cheval pris, et rendre le soir, tout souriants, un vieil animal perclus « et redoïs (malade) et éperonnier », au lieu d'un cheval si beau

Qu'il valait bien quarante livres.

(1) Au tournoi d'Eu, le Maréchal culbute un adversaire d'un grand coup « en la peitrine » :

Quant il le vit gésir aval,
Ne l'aida point à relever,
Ne il nel volt de plus grever ;
Le chival prent. (Vers 3266.)

Pour capturer à la fois maître et cheval, il fallait, ou bien l'assistance d'autrui, — et souvent on se liguaît par avance, c'était permis au douzième siècle, tout était permis, — ou bien avoir la force prodigieuse du Maréchal, qui s'empara de Renault de Nevers dans un grand tournoi international donné à Eu. Il saisit le cheval « parmi le frein » (le geste usuel), et, quant au cavalier,

[Il] l'a à force trait aval
Dessus le col de son cheval.

L'autre se débat violemment, mais en vain; le Maréchal l'entraîne jusque devant le roi et dit : « Regardez, Sire, je vous donne monseigneur Renault (1)! »

Un autre exemple, non moins remarquable, se vit au tournoi donné par le comte de Châlons, en 1273, en l'honneur d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, qui traversait la France, revenant de Palestine. Ce fut encore un libre tournoi en plein champ, livré avec armes de guerre. Percant la foule des batailleurs « qui exerçaient leurs forces à grands coups d'épée », le comte et le roi fondirent l'un sur l'autre, et le premier, doué d'une vigueur peu ordinaire, jetant son arme, prit de ses deux bras Édouard par le cou, et s'arc-boutant sur sa selle le tira vers lui pour le démonter. Mais le Plantagenet, grand et raide, collé à son cheval, au moment où il sentit que l'étreinte était le plus ferme, piqua des deux si brusquement qu'il entraîna

(1) Vers 3828. Même enjeu au treizième siècle : le vaincu devait remettre une rançon ou, à défaut, sa personne au vainqueur :

Tant que par force et sanz areste
Li a fet fiancer prison,
Se cele nuit en sa meson
Sa raençon ne li envoie.

Le Tournoiement aus dames; MÉON, *Nouveau Recueil de Fabliaux*, Paris, 1823, t. I, p. 400.

le comte pendu à lui, et, le secouant, le rejeta durement sur le sol. Il en résulta une grande confusion; les Bourguignons furieux se mirent à frapper pour de bon, et le jeu se changea en bataille de guerre. Le calme enfin se rétablit et le comte qui, peut-être, se serait moins aventuré s'il avait su que son adversaire, blessé par un assassin au cours de la croisade, s'en était débarrassé d'un coup de pied, se rendit au roi (1).

Les héros de tournois remplissaient, grâce à leurs prises, leurs coffres et leurs écuries; ils étaient en situation d'offrir des montures à leurs amis et de se faire des partisans, ou bien de s'enrichir par ventes de chevaux et rançons de cavaliers. A l'issue d'une de ces fêtes, Guillaume le Maréchal se trouve posséder « douze chevaux avec leurs selles et leurs agrès ». Le chevalier parfait ne négligeait pas de tels profits, mais y attachait peu d'importance; il se préoccupait surtout « d'honneur »; et si, en outre, il gagnait des chevaux et des harnais, et il n'y manquait pas, c'était un avantage supplémentaire :

Onques au gain ne entendit,
Mais au bien faire...
Car moult fait cil riche bargaigne (bonne affaire),
Qui honneur conquiert et gaigne (2).

(1) Récit de Trivet, chroniqueur contemporain : « Die itaque statuto, congregiuntur partes, gladiisque in alterutrum ingeminantes ictus, vires suas exercent. Comes vero cuneum Edwardi penetrans, cum ipso cominus congreditur, cui tandem abjecto gladio approprians, collum Edwardi brachio circumduxit, et tota fortitudine adstringens ab equo detrahare conabatur. Sed Edwardus inflexibiliter se tenens erectum, dum comitem sibi sensit firmitus adhærentem, equum urgendo calcatribus, comitem a sella abstraxit, quem ad collum suum fortius a se excutiens in terram dejecit. Commoventur exinde Burgondionnes in iram... cœptusque ludus bellicum vertitur in tumultum. » *Annales sex Regum Angliæ*, sub anno 1273.

(2) Vers 3008.

Ce dit le narrateur bien pensant ; mais de cet idéal s'écarterait fort la multitude chevaleresque ; bien peu d'entre les batailleurs savaient résister à leurs instincts naturels, et le goût du pillage était au nombre des plus vifs : même la sainteté du « voyage d'outre-mer » ne suffisait pas à l'effacer, comme on s'en aperçut à Constantinople et ailleurs. Les mœurs du temps n'élevaient contre ces instincts aucune barrière suffisante. On voit dans un tournoi, conté par le même auteur, le « jeune roi » lui-même, fils d'Henri II d'Angleterre, abandonné par les siens, resté seul en pressant danger. Ses partisans, tout préoccupés de prises à faire, avaient complètement oublié le péril où ils le laissaient :

Tant chassèrent à démesure,
Et au gain tant entendirent,
Que le roi arrière laissèrent
Tout seul.

Le soir des tournois, la ville ou le village voisin, habité par les tournoyeurs, offrait le plus singulier spectacle. On se fût cru à un marché, à une foire, dans quelque immense maison de jeu. Car on procédait alors au règlement général des comptes : d'autant plus bruyant et difficile que, comme il n'y avait pas de règles fixes, toutes sortes de marchandages étaient possibles. Au cours de la bataille, tel chevalier vaincu, qui, au lieu de remettre sa personne ou son cheval, avait remis un gage, venait le racheter et débattait les conditions ; tel grand seigneur, à qui la fortune avait été contraire, était représenté par un otage ; les cavaliers démontés demandaient à racheter leurs chevaux, pendant que les vainqueurs tâchaient de se reconnaître au milieu du butin et des prises, et d'éviter les mauvais tours qui pouvaient leur être joués par

« fausse bonté ». La difficulté de savoir où l'on en était au milieu de tant de chevaux pris et repris était telle parfois qu'on finissait par s'en remettre au sort des dés :

... Jetons aux dés qui l'aurā.

Car il faut reconnaître que ces grandes assises attiraient, avec les preux sans reproches, nombre de chevaliers simplement sans peur, bien plus attentifs au gain qu'à l'honneur, tournoyeurs de profession, alléchés par les prises à faire, toujours en haleine et redoutables par leur expérience, habiles à happer au frein les meilleurs chevaux, ligüés entre eux pour le profit qu'ils se partageaient ensuite. Pour ceux-là surtout, la suppression des tournois et la fin des guerres étaient un désastre ; ils étaient réduits, du même coup, à l'inaction et à la famine. Le professionnel n'ayant plus alors de quoi manger ni de quoi boire (« si buvait souvent de bons vins » en sa prospérité), finissait par mettre ses habits en gage :

Ne lui reste manteau d'hermine,
Ni surcot, ni chappe fourrée.

Il engageait même son harnois de guerre :

Si a tout bu et tout mangé (1).

Bien différent était le « chevalier preux » ; il pouvait être pauvre, mais demeurait désintéressé :

Courtois et bien chevalereux,
Riche de cœur, pauvre d'avoir (2).

Il distribuait partie de son gain à ses compagnons et

(1) Fabliau du treizième siècle ; dans le *Recueil des Fabliaux*, de MONTAIGLON et RAYNAUD, t. VI, p. 69.

(2) *Du Vair Palefroi*, par HUON LE ROY, même Recueil, t. I, p. 25.

leur donnait armes et chevaux, comme on envoie aujourd'hui des bourriches de gibier à ses amis après une chasse. Le guerrier pieux et courtois libérait gracieusement et sans rançon ses prisonniers :

Et moult quitta de leurs prisons
Des chevaliers qu'il avait pris ;

ou rendait gratuitement les chevaux, ou bien les envoyait, comme cadeau, à l'armée des croisés, pour le salut de son âme (1).

On pense combien devaient paraître fades les autres amusements auprès de celui-là. Un vrai tournoyeur n'aimait que les tournois ; il pouvait bien chasser au besoin, ou prendre part à des joutes, mais c'était à ses yeux des jeux frivoles, dont il fallait craindre la propagation comme nuisible à la chevalerie (2). Les joutes, qui étaient, comme on verra, un assez rude exercice, lui paraissaient indignes d'un franc chevalier : on n'avait qu'un seul adversaire, on ne pouvait être attaqué que d'un seul côté ; le jeu était soumis à des règles et conventions : horrible et humiliante contrainte. Toutes ces paroleries préalables et ces réglementations déplaisaient au tournoyeur ; il appelait, au douzième siècle, une joute « une plaiderie », parce qu'on « plaidait », on débattait, avant le combat, les conditions de la rencontre. Il lui fallait la grande lutte où

(1) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, vers 3557.

(2) Éloge (dans la même *Histoire*) du jeune roi fils d'Henri II Plantagenet, parce qu'il s'applique :

A maintenir chevalerie :
Qui ore est molt près de périe,
Quer chiens e oisels e plaidier,
Funt tant qu'el ne se puet aidier...
N'en os dire ce ke g'en pens. (Vers 4303.)

il risquait le tout pour le tout et n'était pas retenu par des engagements, des grimoires, des chicanes :

Et sachez que, devant les lices,
N'eut pas joutes de plaideïces,
Ne n'y eut mot de plaideïer,
Fors de tout perdre ou tout gagner (1).

A la bonne heure, et voilà qui vaut la peine.

III

Le moment vint où cette fougue s'atténua. On devenait plus réfléchi, plus rassis et plus sage : tout est relatif. Les tournois se transformèrent, par une lente évolution, de la fin du treizième au commencement du quinzième siècle. Les désordres avaient été par trop criants ; trop de méfaits avaient été commis par les tournoyeurs professionnels ; trop de désastres étaient résultés de cette frénésie débridée qui se communiquait des acteurs aux spectateurs et faisait que, dans les moments d'émotion extrême, les assistants jetaient des pierres aux cheva-

(1) Le témoignage du biographe du Maréchal est confirmé par les auteurs de fabliaux ; la littérature d'imagination recommandait le même idéal aux chevaliers. Le héros *Du Vair Palefroi* dédaignait tout ce qui n'était pas vrai tournoi :

Quant il avoit la teste armée,
Quant il ert au tournoïement,
N'avoit soing de desnoïement (galanterie),
Ne de jouer à la forclose (la barrière) ;
Là où la presse ert plus enclose,
Se féroït tout de plain eslais.

liers ou même couraient aux armes et (comme il n'y avait pas alors de lice continue) se lançaient eux-mêmes dans la bataille. Édouard I^{er}, fils d'un Angevin et d'une Provençale, élevé à la française et grand ami des tournois, se souvenait de la « petite bataille de Châlons », et rendit en son pays une remarquable ordonnance interdisant les plus graves de ces abus : défense aux tournoyeurs d'amener chacun toute une escorte de gardes du corps, qui lui facilitait la besogne, mais faussait le jeu ; nul chevalier n'aura désormais plus de trois écuyers. Défense de se servir d'épées aiguës. Défense « à ceux qui viendront pour voir le tournoi » d'avoir sur eux aucune arme quelconque : épée, bâton, masse, pierre ou fronde, à peine de trois ans ou même sept ans de prison (1). La rigueur des châtiments montre qu'on ne s'attendait pas à obtenir facilement ni tout de suite une obéissance complète, et plus d'une fois, sans doute, les spectateurs cédèrent encore à leurs émotions et manifestèrent leurs sentiments par une grêle de pierres.

L'emploi des armes courtoises, comme on voit par ce texte, se répand ; mais il est bien loin d'être universel. Les réunions préalables prennent une tournure plus élégante : on cause, on joue, on danse et même on parle d'amour. Jacques Bretel, qui écrivait en 1285, nous l'assure ; la veille du tournoi, on passait le temps :

En parler et en divers jeux ;
Cil qui plus sait veut dire mieux ;
De ça carolent et cils dansent ;
Les vrais amants d'amour demandent (2).

(1) Ordonnance, en français, de la fin du treizième siècle ; texte dans HEWITT, *Ancient Armour*, Londres, 1855 et suiv., 3 vol., t. I, p. 366.

(2) *Les Tournois de Chauvenci*, décrits par Jacques BRETEL, éd. Delmotte, Valenciennes, 1835, in-8°, vers 2945.

Les anciennes luttes tumultueuses, bride abattue, à travers champs et villages, se transformaient ainsi, peu à peu, en un sport élégant, un spectacle où s'assemblaient des foules aristocratiques et brillantes et où se montrait, dans sa grâce, « la grand beauté de France. » Ce n'était pas encore jeux d'enfants ni jeux de cirque, il s'en faut ; mais c'était amusements réglés, soumis à des lois sévères et aux prescriptions d'une étiquette raffinée. Il était possible d'en rédiger le code.

De même que la pratique, la théorie fut française. Les « Arts poétiques » viennent, d'ordinaire, au déclin des périodes littéraires : ils résument les usages suivis jusque-là, afin, pensent leurs auteurs, de guider une postérité qui, en réalité, s'engage tout aussitôt dans d'autres voies. Il en fut des tournois comme de la littérature : ils eurent leur Boileau en fin de période. Le grand ouvrage magistral qui en exposa les règles fut écrit au quinzième siècle, durant la dernière époque où les tournois fleurirent, par René d'Anjou, duc de Lorraine, roi de Naples, Sicile et Jérusalem, poète amoureux, peintre habile, fervent admirateur de l'ancienne chevalerie, mêlé aux plus grandes affaires, beau-frère du roi de France Charles VII, beau-père du roi d'Angleterre Henri VI, et qui consacra un labeur considérable à retracer les lois de ce jeu, le plus fameux de tous. Ce ne fut pas, du reste, un effort isolé, et d'autres traités français subsistent, un notamment du charmant conteur et brillant gentilhomme, Antoine de la Sale (1).

(1) *Des Anciens Tournois et faicts d'armes*, daté du « Chasteller sur Oize », 4 janvier 1458 (ancien style). Ms. Fr. 1997, à la Bibliothèque Nationale ; et éd. Prost, *Traité du duel judiciaire*, Paris, 1872, in-8°, p. 193. Antoine de la Sale constate avec douleur que l'art de tour-

On possède plusieurs manuscrits magnifiques du *Traité de la forme et devis d'un Tournoi*, rédigé par le roi de Sicile. Ils sont ornés d'excellentes miniatures reproduisant, dans le plus petit détail, tout ce qui concerne le chevalier, son armement et l'organisation de la fête (1). Le texte est aussi clair que les dessins ; c'est un manuel complet, et il montre quel idéal de courtoisie et de grâce, tout en continuant de cogner comme « charpentiers », on cherchait alors à atteindre.

Supposons, dit le roi René, que le duc de Bretagne soit appellant et le duc de Bourbon défendant. L'appellant

noyer se perd : « Mais ores ceste sy tres-noble coustume de tournoyer se est tres fort délaissée. » Les vrais principes et l'étiquette ne sont plus aussi respectés qu'ils devraient ; il y a des gentilhommes qui ne savent même plus quelles sont leurs armoiries. Au tournoi de Nancy, en 1445, quand le roi René maria sa fille, la célèbre Marguerite d'Anjou, au roi d'Angleterre Henri VI, plusieurs se trouvèrent dans l'embarras, car René n'entendait pas plaisanterie sur ce chapitre et, dit la Sale, « furent pluseurs bien nobles hommes de ce royaume, qui à moy vinrent, se je savoye quelz armes ilz portoient, dont l'un qui portoit d'argent à troiz paulx de gueulles, me dist : — Je scay bien que nous portons ung champ blanc à trois bendes par long, vermeilles ou bleues, ne m'en souvient pas bien. » La compétence de la Sale était notoire ; il fut juge-diseur au tournoi de Saumur, en 1447.

(1) Notamment le ms. sur papier Fr. 2695, à la Bibliothèque Nationale (qui en possède trois autres). Ce manuscrit est très important à cause du soin que le peintre, un professionnel travaillant, semble-t-il, sous les yeux du roi, a mis à donner des représentations fidèles et même réalistes des scènes décrites. Il ne cherche aucunement à embellir ; ses hérauts et écuyers ébouriffés et vulgaires ont des faces de rustres ; ses chevaliers n'ont pas des traits beaucoup plus élégants. La reine du tournoi (voir l'aquarelle fol. 68) a le nez camard : il est vrai que Jeanne de Laval, l'aimée, l'épouse, l'héroïne poétique du roi René, l'avait aussi. Le texte du *Traité* a été publié par le comte DE QUATREBARBES, dans son édition des *Œuvres du roi René*, Angers, 1845, 4 vol. in-4°, t. II. Les gravures au trait ajoutées au texte ne donnent aucune idée du réalisme des originaux.

devra charger d'abord le « roi d'armes » local de porter « l'épée de tournoi » au duc de Bourbon et de lui dire que : « Pour la vaillance, prudence et grand chevalerie qui est en sa personne, je lui envoie cette épée en signification que je querelle de frapper un tournoi et bouhourdis d'armes contre lui, en la présence de dames et de demoiselles et de tous autres... duquel tournoi, lui offre, pour juges-diseurs, de huit chevaliers et écuyers, les quatre, c'est assavoir... »

Le duc de Bourbon peut accepter ou refuser... Refuser est chose délicate ; s'il le fait, ce doit être en termes choisis, ceux-ci par exemple :

« Je remercie mon cousin de l'offre qu'il me fait ; et quant aux grands biens qu'il cuide être en moi, je voudrais bien qu'il plût à Dieu qu'ils fussent tels ; mais moult s'en faut, dont il me pèse.

» D'autre part, il y a, en ce royaume, tant d'autres seigneurs qui ont mieux mérité cet honneur que moi et bien le sauront faire ; pour quoi je vous prie que m'en veuillez excuser envers mon dit cousin. Car j'ai des affaires à mener à fin, qui touchent fort mon honneur, lesquelles, nécessairement, devant toutes autres besognes, il me faut accomplir. Si lui plaise avoir mon excuse pour agréable, en lui offrant, en autre chose, tous les plaisirs que je lui pourrais faire. »

S'il accepte, il n'est pas besoin de tant de façons ; il prend l'épée et dit : « Je ne l'accepte pas pour nul mal talent, mais pour cuider à mon dit cousin faire plaisir, et aux dames ébattement. »

Puis on s'occupe des juges, à qui on envoie des lettres solennelles, et qui répondent en forme également solennelle. Le premier soin des juges est de choisir un lieu

convenable et d'y faire établir des lices. Les lices ne sont plus de simples limites aux deux bouts du champ, mais un enclos quadrangulaire, plus long que large, dans la proportion d'un quart, formé d'une double balustrade en bois, à claire-voie, munie de poutres mobiles sur chacun des petits côtés pour donner accès aux troupes rivales. Les lices étaient de hauteur d'homme et plus ou moins spacieuses selon le nombre des tournoyeurs; l'espace vide entre les deux rangs de balustrades servait « pour rafraîchir les serviteurs à pied et eux sauver hors de la presse »; ils passaient, pour s'y retirer, par les intervalles de la claire-voie. Les juges s'assurent aussi que la ville choisie contient une vaste salle pour les danses et le banquet, « avec une chambre de parement, garnie de retrait, en laquelle les dames se puissent aller rafraîchir ou reposer ou changer habillement quand il leur plaira. » Les danses, le banquet, les conversations avec les dames sont devenues affaires d'importance.

Cela fait, le tournoi est « crié » par celui « des poursuivants de la compagnie du roi d'armes qui plus haute voix aura », et qui dira :

« Or, oïez ! or, oïez ! or, oïez ! — On fait assavoir à tous princes, seigneurs, etc., de la marche de l'Ile de France... et de quelques marches que ce soit de ce royaume et de tous autres royaumes chrétiens, s'ils ne sont bannis ou ennemis du roi notre sire... que tel jour... sera un grandissime pardon d'armes et très noble tournoi frappé de masses de mesure et épées rebattues, en harnais propres pour ce faire, en timbres, cottes d'armes, et housses de chevaux armoyées des armes des nobles tournoyeurs, ainsi que de toute ancienneté est de coutume. Et audit tournoi y aura de nobles et riches prix par les dames et

demoiselles donnés. » Le rôle des dames est, comme on voit, prééminent :

Reine y aura, parée comme un ange,

disait déjà, au quatorzième siècle, Eustache Des Champs, qui avait rédigé en vers la proclamation d'un tournoi royal :

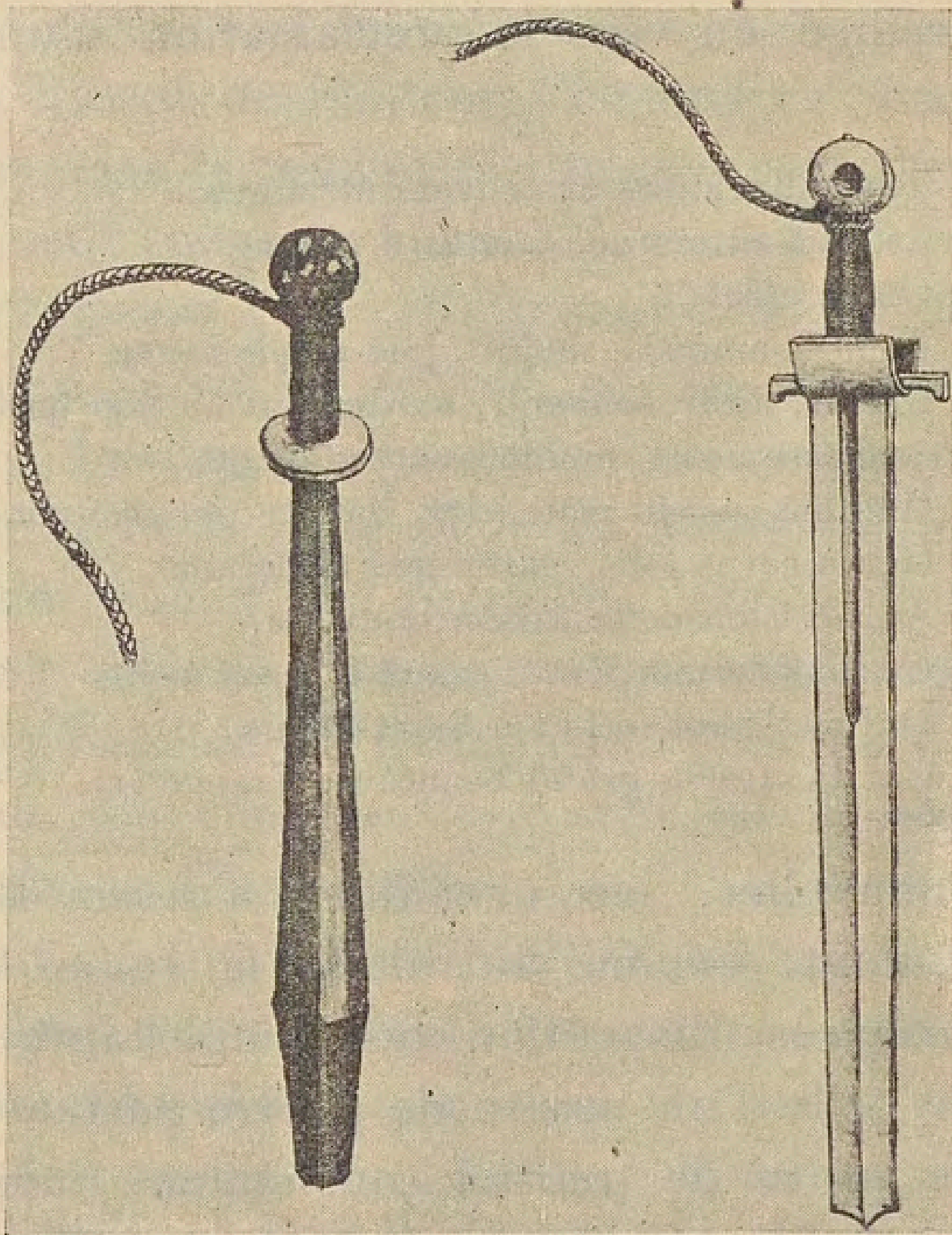
Tous chevaliers et écuyers étranges,
Et tous autrès qui tendez à renom,
Oïez ! oïez !...
Armes, amours, déduit, joie et plaisance,
Espoir, désir, souvenir, hardement (action hardie),
Jeunesse aussi, manière et contenance,
Humble regard trait (tiré, dardé) amoureusement,
Gents corps jolis, parés très richement,
Avisiez bien cette saison nouvelle,
Ce jour de mai, cette grand fête est belle
Qui par le roi se fait à Saint-Denis :
Car là sera la grand beauté de France (1).

A ces nouvelles, les chevaliers s'assemblaient, et d'abord faisaient, comme autrefois, la revue de leurs armes et armures, inspection aussi importante et aussi délicate que celle d'un navire de guerre partant en campagne. Les armes de tournoi consistaient uniquement, selon le roi René, dans l'épée et la masse d'armes. Les batailles se livrant maintenant dans des enceintes closes et assez resserrées, la lance devenait l'arme la plus encombrante et la moins pratique. On s'en servit pourtant quelquefois encore, mais les chevaliers étaient tout empêtrés, le jeu fort laid et la confusion extrême (2).

(1) Tournoi et joutes de mai 1389.

(2) « The play was so cumbrous, » dit un Anglais de la suite de la princesse Marguerite d'Angleterre, à propos du tournoi de Bruges, en 1468, où on se servit d'épées et de lances. *Archæologia*, t. XXXI,

L'épée est « rebattue », c'est-à-dire sans pointe ni tranchant; elle « doit être large de quatre doigts, afin qu'elle ne puisse passer par la vue du heaume » et crever l'œil de l'adversaire. La masse était une sorte de massue en bois



ÉPÉE ET MASSE DE TOURNOI

Ms. Fr. 2695, fol. 31, Tournois du roi René.

dur, avec poignée comme une épée. Ces armes étaient attachées par une chaîne ou tresse au bras ou à la ceinture, car la violence des coups pouvait les faire voler des mains. Pendant qu'on se servait de l'épée, la masse resp. 338. Les grandes planches sur bois de Lucas Cranach le Vieux montrent excellemment la confusion des tournois à la lance en lices closes.

tait pendue par sa corde à l'arrêt de lance, sur la poitrine du combattant. Car les armures étaient alors de fer rigide (plates) et on y fixait, sur le côté droit, ce fort crochet destiné à soutenir la lance, dont il sera question plus loin (1).

Masses et épées devaient être présentées aux juges la veille du tournoi, « pour être signées d'un fer chaud par lesdits juges, à ce qu'elles ne soient point d'outrageuse pesanteur ni longueur aussi. » Les juges s'assuraient encore que le tranchant et la pointe des épées avaient été émoussées en conscience et, dit Antoine de la Sale, « si elles sont peu rebattues, sur une grosse pierre meulière là assise, les font limer. » Les tranchants, qui ne méritaient plus leur nom, devaient avoir « un doigt d'épais », si bien que l'épée faisait, elle aussi, service de massue.

Ces éperons immenses qu'on aimait à cause de leur forme pittoresque, en des siècles où toute ornementation devait être ajourée, faite d'aiguilles et de clochetons, sont grandement déconseillés par le roi René : il les faut courts, au contraire, « à ce qu'on ne les puisse arracher ou détordre hors les pieds en la presse. »

Les chevaux devront, comme les épées, être montrés aux juges, et « iceux juges ne doivent point souffrir que nul desdits tournoyeurs soit monté au tournoi sur cheval qui soit d'excessive et outrageuse grandeur ou force que les autres », à moins, ajoute le roi René, admettant une

(1) Viollet-le-Duc prétend que le prix d'une armure de plates de cette époque était de dix mille francs de notre monnaie. L'erreur d'appréciation est considérable. La plupart des chevaliers eussent été dans l'impossibilité de s'armer. D'après des recherches dont il a bien voulu me communiquer le résultat, le vicomte d'Avenel estime qu'une armure ordinaire de ce temps, « neuve, bien complète, » devait coûter environ douze cents francs de notre monnaie.

exception singulièrement caractéristique de l'époque, à moins « qu'il ne soit prince ».

Pour l'armure de corps, comme il s'agissait seulement de la défense, on avait plus de liberté; chacun s'enveloppait du mieux qu'il pouvait : solide carapace de fer par le dehors, épais capitonnage de coton et de filasse par le dedans, pour amortir les coups. « En quelque façon de harnais de corps qu'on veuille tournoyer, est de nécessité, par-dessus tout, que ledit harnais soit si large et si ample qu'on puisse vêtir et mettre dessous un pourpoint ou corset, et il faut que le pourpoint soit feutré de trois doigts d'épais sur les épaules et au long des bras jusques au col, et sur le dos aussi, parce que les coups des masses et des épées descendent plus volontiers ès endroits dessusdits qu'en autres lieux. » Cette localisation des coups était, comme on verra, un effet des règles mêmes du tournoi.

Si utile que soit ce revêtement de filasse, il ne faut pas cependant dépasser certaines limites. « En Brabant, Flandres, Hainaut et en ces pays-là vers les Allemagnes, » ils mettent épaisseurs sur épaisseurs, brassières « grosses de quatre doigts d'épais et remplies de coton », puis cuir bouilli, puis menus bâtons, cinq ou six de la grosseur d'un doigt, et brigandines et cottes d'armes par-dessus, « et quand tout cela est sur l'homme, il semble qu'il soit plus gros que long. » Ils se servent, en outre, de selles énormes, si bien qu'on en a vu qui, dans cet accoutrement, ne pouvaient « tourner leurs chevaux, tellement étaient goins ».

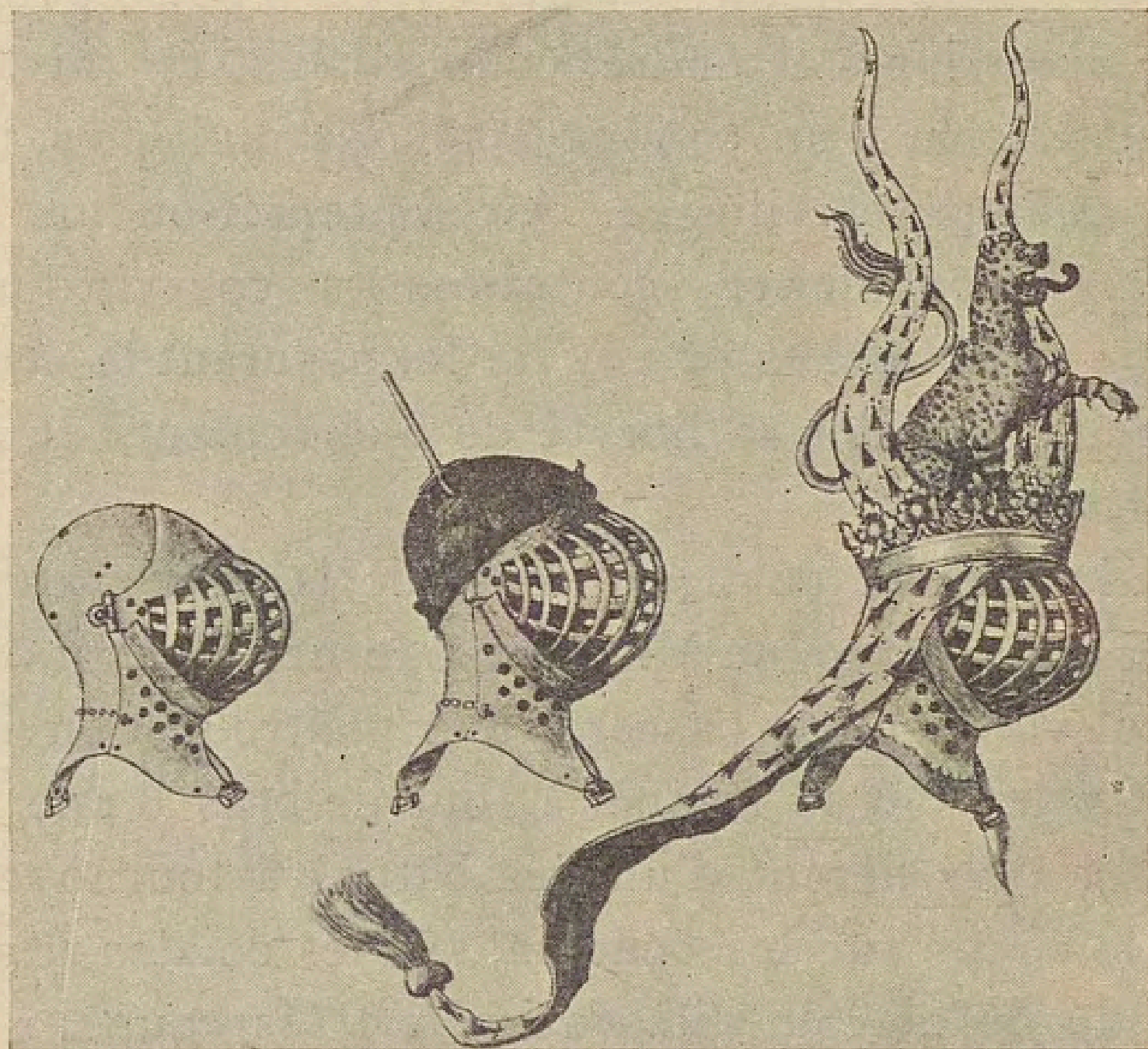
Il importait beaucoup de n'être pas trop « goin », car, dans le nouveau jeu, le succès dépendait bien moins qu'autrefois de l'impétuosité de la charge et de la tactique

militaire et beaucoup plus de la facilité des mouvements, de la promptitude de la parade et de l'agilité des bras. La lutte à la lance demandait surtout de la force et du coup d'œil. Dans le combat à l'épée, avec ses chocs, parades et moulinets, les bras sont sans cesse en mouvement. Au milieu de la cohue enserrée dans les lices, on n'avait plus un instant pour respirer, plus de « recet » pour se reposer, plus de diversion à attendre, comme jadis, en raison des incidents variés d'un combat à phases multiples, livré à travers champs et villages. Aussi prenait-on une peine infinie pour concilier ces contraires : se couvrir d'un matelassage et d'un revêtement de fer assurant la sécurité, et cependant garder sa liberté de mouvements et ne pas étouffer.

Pour le premier point, Antoine de la Sale prescrit de recourir sans vergogne à la méthode expérimentale : les aides qui viennent de passer à leur maître son enveloppe de filasse devront le frapper à tour de bras d'une masse d'armes : « Ils fièrent d'un des bâtons à tournoyer, par plusieurs coups sur les épaules, sur les coudes et sur les bras, [afin de] savoir s'il sentira fort les coups. » C'est en effet le meilleur moyen de s'en rendre compte ; si le maître les sent trop, on ajoute des « rondelles affeutrées » aux endroits mal garnis.

Mais il faut pouvoir remuer et respirer, et c'est le deuxième point : le danger était grand de mourir de chaleur, de perdre la respiration, d'étouffer. A l'inverse des joutes qui comportaient, ainsi qu'on verra, un armement tout différent, les tournoyeurs recherchaient les cuirasses les plus légères. Comme il leur était interdit maintenant de frapper d'estoc, ou de côté, ou de bas en haut, et que seuls les coups de haut en bas étaient permis, ils portaient

des cuirasses percées de trous, pour « donner au corps fort travaillé, vent et air ». Le heaume, au lieu d'avoir l'orifice étroit servant de « vue » dans la joute, était quadrillé sur le devant de grands losanges, larges de trois doigts : l'épée de tournoi étant large de quatre, n'y pouvait pénétrer (1). On avait ainsi le visage à l'air. Et avec tout



HEAUME DE TOURNOI EN SES DIFFÉRENTS ÉTATS :
HEAUME PROPREMENT DIT ET HEAUME TIMBRÉ

Ms. Fr. 2695, fol. 23, quinzième siècle, Tournois du roi René.

cela, le danger d'étouffer demeurerait si réel, que la Sale recommande de choisir par préférence les temps froids

(1) Le chevalier, selon La Sale, était coiffé d'abord d'un bassinet « très subtil et léger » à camail et sans visière. « Et quand ce bachinet est ainsi tout entour cramponné, alors ilz mettent par dessus ung grant et large heaume de tournoy qui est de fer, le plus légier que on peult, et aucuns le font de cuir bouilly, pour estre plus légier et plus

pour ces exercices, à cause « du grand travail qui y est ».

Les chevaux, naturellement, sont fortifiés comme leurs maîtres ; eux aussi sont capitonnés ; on met, en avant de la selle, un « hourt » qui garantit les jambes du chevalier et la poitrine du cheval et consiste en un matelas de paille « avec des bâtons cousus dedans, qui le tiennent roide, sans gainchir ». Par-dessus est fixée une ample « couverture armoyée des armes du seigneur » : ces belles draperies flottantes, toute brodées, tombant jusqu'au sol, que nous représentent les manuscrits.

Les chevaliers se sont réunis : ils entrent en ville, accompagnés de leurs valets et porte-bannières. Un détail montre la différence entre les cités d'alors et les villes d'aujourd'hui : dans tous leurs défilés par les rues, ils passent, dit la Sale, « deux à deux ou trois à trois, selon qu'ils sont, et les rues larges. » Ils vont loger à l'hôtel ou chez l'habitant, et, à la façade de chaque logis ainsi honoré, on voit peintes sur une planche les armoiries du chevalier ; par une fenêtre haute, passe sa bannière ; on appelait cela « faire fenêtres ». La ville, égayée de toutes ces couleurs, animée par ces allées et ces venues, ce cliquetis d'armures et une bruyante « menestaudie », prend un air de fête.

Le premier soir, on soupe en commun, et, les tables enlevées, on danse avec les dames dans la grand salle. On échange de gracieux propos, les musiciens « cornent »

jent, qui sont par dedens bendez de fer, en pal, à tres grandes veues, larges de troiz doiz, à barres de fer roondes de troiz en troiz doiz pardevant, qui deffendent les corps de meschief des espées, et sont par les deux leez, aux joes, tous percez, à grans losenges ou besans, pour l'aloyne et pour le vent. » A. DE LA SALE, *Des Anciens Tournois* ; *Ibid.*, p. 211. Un casque de ce genre est au Musée d'Artillerie : G. 3 (quinzième siècle).

agréablement du haut de la tribune qui leur est réservée.

Tout le monde est de bonne humeur, souriant, richement vêtu. Telle quelle, d'après nos idées, la salle paraîtrait aujourd'hui bien obscure, avec ses rares chandelles et ses torches fumeuses. Mais, aux yeux des contemporains, le spectacle était des plus beaux ; et même, avec toute leur admiration pour la vigueur des ancêtres, qu'ils se flattaient du reste d'égaliser, ils se prenaient à sourire en songeant aux mœurs inélégantes d'autrefois. Il est certain que les veilles de tournois, au douzième siècle, étaient moins gracieusement occupées. Le biographe de Guillaume le Maréchal, qui nous a déjà fourni tant de détails, en décrit deux ou trois. Dans l'une, on s'en souvient, les chevaliers ne font rien que froter leurs armures. Dans une autre, qui diffère moins des soirées décrites par René d'Anjou, les tournoyeurs, logés çà et là dans la ville d'Épernon, vont se faire visite :

Et si est coutume qu'au soir,
Vont les uns les autres voir
A leurs hôtels : c'est bel usage.

Ils « parlent » entre eux, se content leurs affaires ; les « courtois et les sages » font meilleure connaissance ; il n'est pas question des dames, et la soirée n'est égayée que par un incident, caractéristique de l'époque. Le Maréchal, venu seul, par la nuit noire, visiter le comte Thibault et ses amis, a donné son cheval à un « garçonnet » pour le tenir devant la porte. Tandis que l'on causait et que

Les valets le vin apportaient,

un vagabond survient, jette le garçonnet à terre et s'enfuit avec le cheval. Aux cris de l'enfant, le Maréchal sort

« sans congé prendre » et se lance à toute vitesse par les rues obscures, guidé par le bruit des sabots de la bête. Le voleur se doute du péril et, à un tournant, s'arrête court ; le Maréchal s'arrête aussi : plus de bruit, silence des deux parts. Tout à coup le cheval, qui s'ennuyait, piaffe : d'un bond, le Maréchal a rejoint son voleur ; d'un coup de bâton, il lui fend la tête et crève un œil. Les compagnons du Maréchal, tout essoufflés, le rattrapent, le félicitent de sa prouesse, lui offrent de pendre le vagabond :

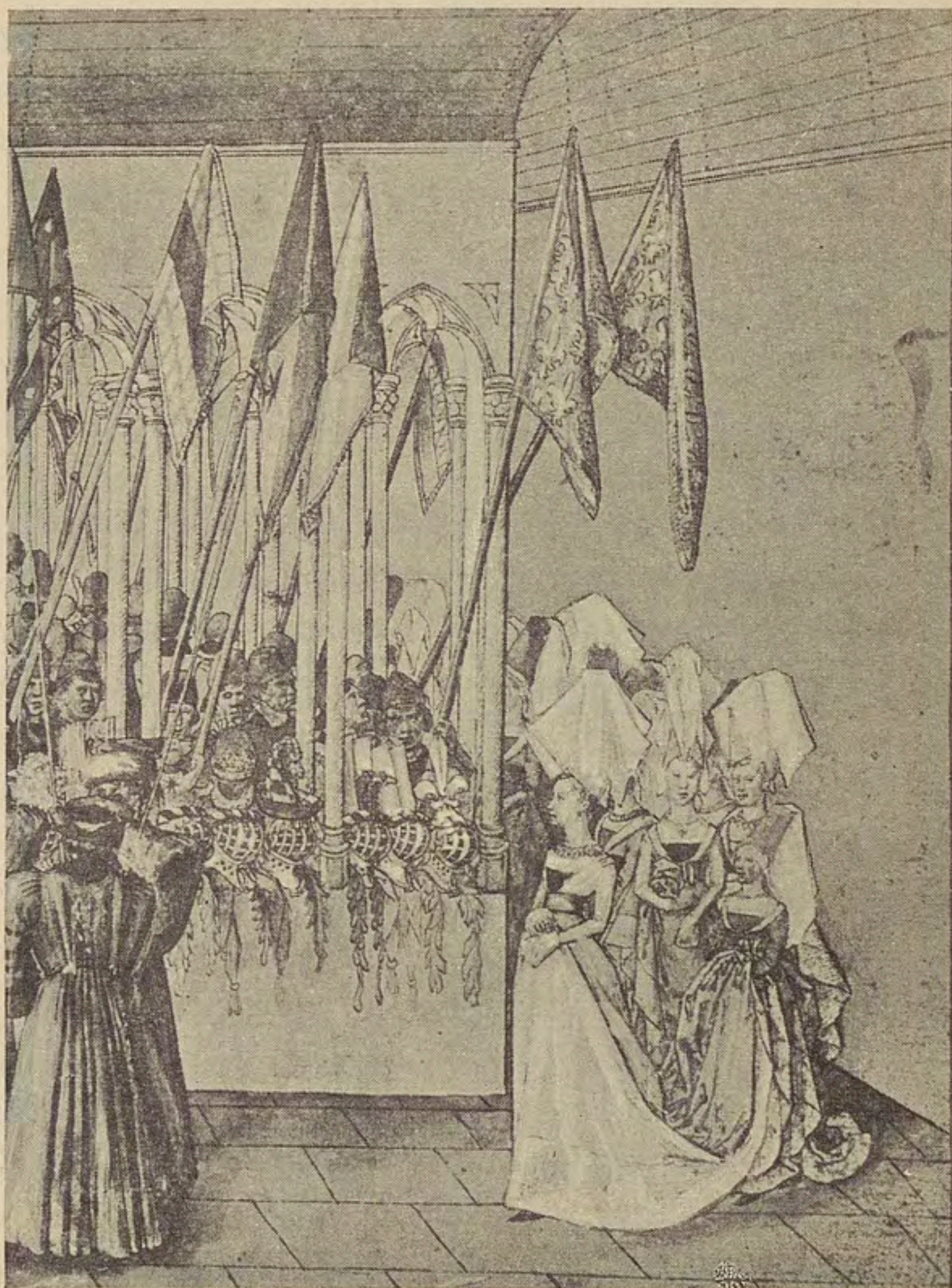
Et mener à fourches pour pendre.

— C'est inutile, je pense, dit le chevalier ; il a son affaire. — Et l'on rentre chez le comte Thibault reprendre la conversation entre seigneurs « courtois et sages ».

A la soirée du roi René, les propos gracieux sont aussi interrompus un moment, mais c'est seulement pour permettre aux juges-diseurs de faire « monter leurs poursuivants et le roi d'armes sur le chauffault (estrade) où les ménestrels cornent, pour faire un cri ».

Par ce cri, les assistants sont informés que le lendemain on continuera de s'amuser et que la seule affaire sérieuse sera la visite des bannières et des « timbres » ou « heaumes timbrés » (heaumes surmontés de l'emblème de chaque combattant). C'était chose d'importance : une fois revêtus de leur double enveloppe, les chevaliers étaient méconnaissables, et, si l'on n'avait fort exactement en mémoire les signes distinctifs permettant l'identification des personnages, le tournoi perdait presque tout intérêt pour les spectateurs, plus encore pour les spectatrices, dont parfois, à savoir qui était le mieux frappant ou le plus frappé, le cœur battait fort. Les che-

valiers envoyaient donc leurs timbre et bannière à l'endroit désigné. Les cloîtres, avec leurs arcades et leur



VISITE DES TIMBRES ET BANNIÈRES EXPOSÉS SOUS LES ARCADES
D'UN CLOITRE AVANT LE TOURNOI (XV^e SIÈCLE)

Ms. Fr. 2695, à la Bibliothèque Nationale, fol. 68.

promenoir couvert, étaient parfaits pour ces exhibitions. Aussi le roi René recommande-t-il aux juges « de eux

loger en lieu de religion où il y ait cloître », nullement par motifs pieux, mais « parce qu'il n'y a lieu si convenable pour asseoir de rang les timbres des tournoyants comme un cloître ». Chaque arcade était consacrée à un chevalier différent, comme le montre une très belle miniature, et les dames, se promenant à l'abri, faisaient trois ou quatre fois le tour du cloître et inspectaient les emblèmes. Elles tâchaient de se les graver dans l'esprit, avec l'aide de gens experts qui leur donnaient les noms et les leur répétaient à chaque tour, jusqu'à ce qu'elles les connussent bien.

Ces batailleurs, avides de renommée, choisissaient des emblèmes faciles à se rappeler, de façon à être sûrs que l'admiration excitée par leurs exploits ne se tromperait pas d'adresse. De là ces timbres immenses, tantôt effroyables, tantôt comiques et facétieux. On en peut voir de remarquables dans la belle tapisserie du musée de Valenciennes qui représente une mêlée de tournoi et date du quinzième siècle (1). Le roi René en reproduit quantité dans ses miniatures, tous faits pour attirer le plus possible l'attention : les tournoyeurs portent sur la tête deux jambes d'esclave nègre tournées en l'air, un chien qui ronge un os ; une haute colonne ; un candélabre énorme à sept branches ; un ours ; une tête d'âne ; un bras tenant une tête coupée ; un lion assis entre deux immenses cornes ; le tout en carton, en bois, en cuir bouilli. Une broche en fer sortant toute droite du sommet du casque servait à fixer ces volumineux emblèmes, dont

(1) Cette œuvre superbe a figuré au Palais des Armées de terre et de mer lors de l'Exposition de 1900. Noter, à terre, les fragments de timbres brisés.

les débris jonchaient le sol après la bataille (1). Cette décoration était rendue plus ample encore par une draperie ou « lambrequin » aux couleurs du chevalier et flottant à longs plis derrière sa tête.

Les tournoyeurs étaient fiers de ces emblèmes, et les plus ridicules ne leur étaient pas les moins chers ; ils demandaient souvent à être enterrés avec, et on en a fréquemment retrouvé dans les tombeaux ; ou bien ils en faisaient sculpter l'image sur leur sépulcre. La race chevaleresque se ressemblait par toute l'Europe et, du nord au midi, avait les mêmes goûts. Sur sa tombe à Vérone, Can Grande porte, pendu à son dos, un heaume de tournoi surmonté d'un immense chien ; ce chien, qui rappelait son nom, n'avait rien de commun avec ses armoiries, lesquelles consistaient en l'échelle des Scaliger. Sur la plus ancienne tombe de la nécropole royale de Roskilde, en Danemark, Christophe de Laaland dort en casque de guerre, mais ayant à ses côtés, sur la dalle funéraire, son heaume de tournoi. Ces pièces d'armure rappelaient des jours de joie, des souvenirs de gloire, et d'autres souvenirs parfois, plus doux encore.

Cette promenade des dames autour du cloître avait encore un autre objet : elle était faite « à ce que, s'il y en a nul qui ait des dames médit, elles touchent son timbre, qu'il soit le lendemain pour recommandé ». C'était un genre de « recommandation » peu enviable :

(1) Le casque de tournoi, G. 3, au Musée d'Artillerie a gardé la broche en fer destinée à fixer l'emblème du tournoyeur. A cause de leur fragilité et de la grande destruction qui en était faite, ces emblèmes sont très rares dans les collections, et ceux qui s'y trouvent ne proviennent pas d'ordinaire de heaumes de service, mais de casques tirés de tombeaux ou exposés dans les églises, et qui avaient été fabriqués *ad hoc*.

le chevalier désigné cessait d'être protégé par la loi qui interdisait maintenant à plusieurs de s'acharner sur le même ; il devait être, au contraire, battu « tant et si longuement qu'il crie merci aux dames à haute voix, tellement que chacune l'ouïsse ». Mais, comme les femmes les plus charmantes étaient parfois un peu capricieuses, en ce temps-là, et pouvaient former des jugements à la légère, il fallait, pour qu'il y eût « pugnicion », que les juges fussent d'accord avec les dames et s'assurassent qu'il ne s'agissait pas d'un faux bruit ni d'une peine imméritée.

Pour d'autres causes encore, de cruels châtiments étaient réservés aux tournoyeurs indignes : savoir à ceux qui étaient reconnus « faux et mauvais menteurs de promesse », ceux qui étaient « usuriers publics et prêtaient à intérêt magnifiquement », ou ceux enfin qui s'étaient « rabaissés par mariage et mariés à femme roturière et non noble ». Ce dernier cas était tenu pour le moins grave : on se contentait de battre les coupables « tellement qu'ils doivent donner leurs chevaux », mais on ne les mettait pas, comme les autres, à califourchon sur les barres de la lice en signe de honte ; on se bornait à jeter leurs épées et leurs masses à terre et à faire garder leurs personnes « comme prisonniers à un des coins de la lice » ; modération, on le voit, très relative, et qui montre assez ce qu'il restait encore de rudesse dans les mœurs du temps.

Celui qui aurait osé se présenter n'étant pas « gentilhomme dans toutes ses lignes », mais étant « vertueux », s'en tirait à bon compte : il n'était châtié que de façon honorable et pouvait éventuellement prendre part au tournoi.

Une atténuation aux peines était possible : les dames, étant alors traitées en souveraines, avaient, comme tout souverain, le droit de grâce. Elles se choisissaient, la veille du tournoi, un chevalier ou écuyer d'honneur à qui était confié par elles « un couvre-chef de plaisance, brodé, garni et papilloté d'or bien joliment, et s'appelle ledit couvre-chef la *Merci des dames* ». Le chevalier d'honneur assiste au tournoi dans la tribune des dames, tenant une lance au bout de laquelle est fixé ledit chapeau ; si quelque chevalier est battu pour ses « démérites » et que les dames le jugent suffisamment puni, elles font un signe : le couvre-chef de plaisance est abaissé jusqu'à toucher le timbre de la victime, qu'il n'est plus permis désormais de frapper.

Le même jour, veille du tournoi, les chevaliers vont aux lices afin de montrer la place à leurs chevaux ; ils les font « virer, tourner », faire « sauts et pennades ». Ils brandissent leurs armes et feignent de se frapper : c'est une répétition générale (1). On procède encore, dans cette journée, à la cérémonie du serment. Elle a lieu dans les lices ; le héraut crie : « Vous lèverez la main droite en haut vers les saints, et tous ensemble... jurerez, par la foi et serment de vos corps et sur votre honneur, que nul d'entre vous ne frappera l'autre audit tournoi, à son escient, d'estoc, ni aussi depuis la ceinture en aval, en quelque façon que ce soit » (2), ni celui dont le heaume

(1) « Des espées que ils tiennent en leurs mains, font semblant de asseoir l'un sur l'autre et ainssy esseyent eulx et leurs chevaulx, ainssy que se ilz behourdoient. » A. DE LA SALE, *ibid.*, p. 209.

(2) Même règle dans la lutte : « Il est interdit de saisir son adversaire au-dessous de la ceinture, » dit Leo de Rosmital, à propos de luttes à la cour de Bourgogne en 1466 (BONNAFFÉ, *Voyageurs de la Renaissance*, Paris, 1895, p. 29) : usage qui fait loi encore, comme on

serait tombé et qui resterait tête découverte, le tout à peine d'exclusion (1). « A quoi ils répondront : Oui, oui ! » On voit comment, en raison de ces règles, les coups devaient surtout tomber sur les épaules et sur les bras et combien il importait de se capitonner, puisque, les coups de pointe étant défendus, on était exposé surtout à des coups de massue, assénés de toute leur force par des gens ossus, à ce exercés dès l'enfance.

Le jour arrive ; rien n'est fait pour ménager les forces des combattants, bien au contraire : elles sont censées inépuisables ; ils en sont persuadés eux-mêmes, au quinzième siècle comme avant, et ils auraient eu honte d'en douter. Le tournoi est à une heure ; dès onze heures, le héraut parcourt la ville en criant : « Lacey heaumes, lacez heaumes !... » On lace donc les heaumes, on revêt son matelas de filasse et sa carapace de fer, puis chacun se rend, selon le camp auquel il appartient, au logis de l'appelant ou du défendant. Les deux troupes doivent être formées dès midi, en armes et en rangs.

Elles se mettent en branle. Chaque tournoyeur est entouré de ses valets comme une forteresse de ses bastions : un chevalier, couvert maintenant, non plus de mailles, mais de plates en fer rigide, est une forteresse ambulante. Il a des valets à cheval et à pied ; ces derniers sont comme des petits fortins détachés, sans importance ; on en a le nombre qu'on veut ; mais, pour les

sait, dans les combats de boxe anglaise, où il est défendu de frapper « below the waist ».

(1) Mêmes règles dans la Sale : « Et qui ferroit de bas en hault, de travers ou d'estocq, ne frapperoit behourdeur depuis qu'il aroit son heaume hors du chief, sur son honneur de ce jour et sur la pugnicion honteuse des diseurs seroit. »

premiers, le nombre est fixe : « c'est assavoir quatre valets pour prince, trois pour comte, deux pour chevalier et un pour écuyer. » Ces gens ont « un tronçon de lance de deux pieds et demi ou trois au poing pour détourner les coups qui sur eux pourraient choir en la presse. Et est leur office de mettre leur maître hors d'icelle quand il le requiert », et quand ils le peuvent, ce qui est loin d'être aisé. Les valets à pied, également munis d'un tronçon de lance, ont pour office « de relever homme et cheval avec lesdits tronçons quand ils les voient choir à terre, si faire le peuvent, et, s'ils ne le peuvent relever, ils se doivent tenir autour de lui et le garder et défendre avec leurs dits tronçons de lances dont ils font lices et barrières jusqu'à la fin du tournoi, à ce que les autres tournoyeurs ne puissent passer par-dessus », idéal généralement irréalisable.

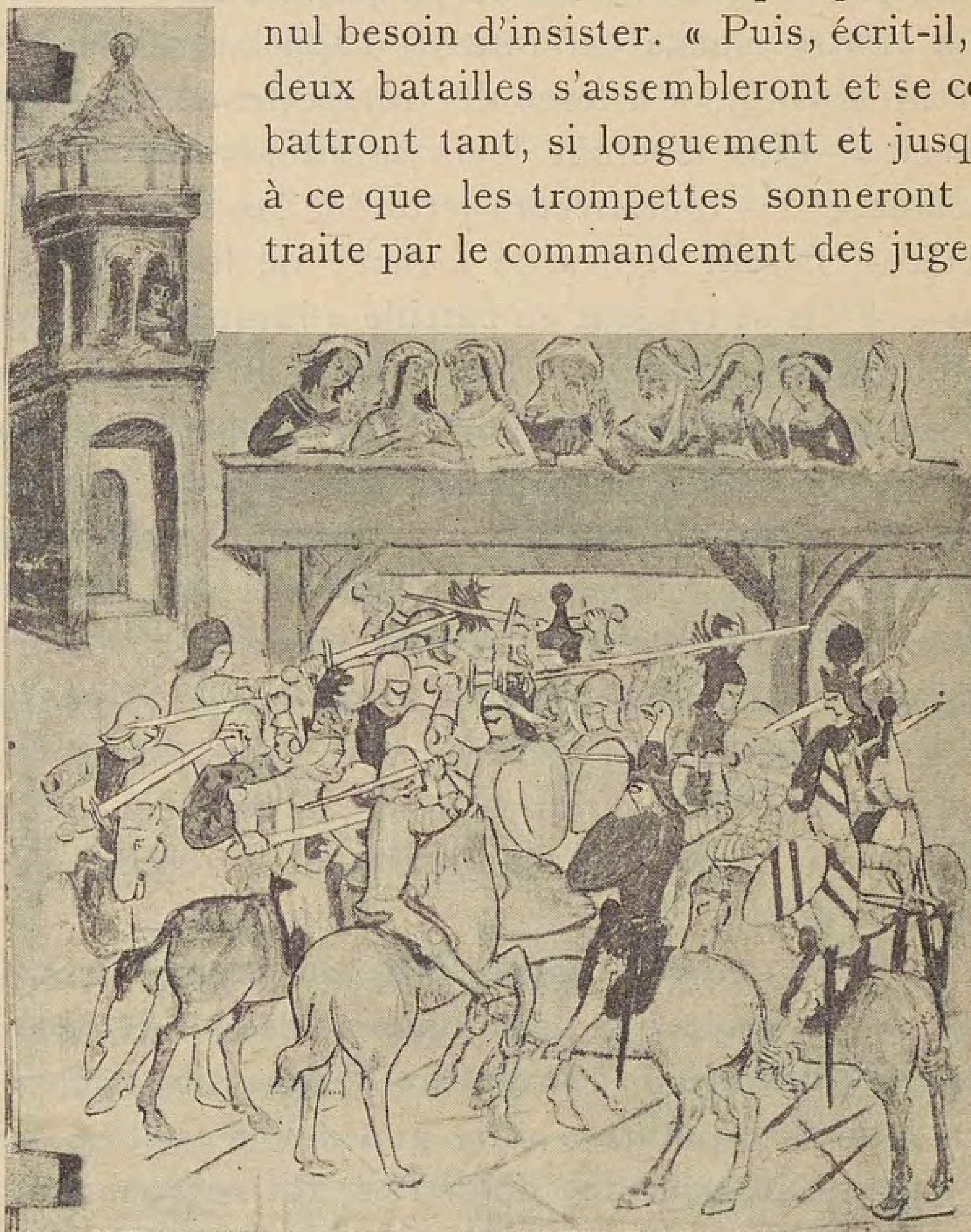
L'heure venue, et les juges et les dames étant montés ou plutôt grimpés à leur tribune par un escalier qui ressemblait à une échelle, l'appelant se présente précédé de son porte-pannon et suivi de son porte-bannière, escorté de ses tournoyeurs que suivent également leurs porte-bannières. Le héraut des juges les autorise à entrer en lice par un des côtés, afin que le tournoi « puisse en bonne heure être joyeusement accompli » : car c'était, aux yeux des ancêtres, la chose la plus joyeuse du monde que cet exercice d'où plus d'un reviendrait grièvement blessé ou même ne reviendrait pas du tout. Risquer sa vie étant l'amusement suprême, il y avait, ces jours-là, comme de la gaieté dans l'air : tout ce qui respirait en était enivré ; à voir les miniatures, il semble que les chevaux prennent part à la joie de leurs maîtres ; ils ont un air enchanté, triomphant ; aux sons de la musique

guerrière, « les monts et les vals rebondirent, » disait un chroniqueur du treizième siècle décrivant une de ces rencontres, « et les chevaux s'en jolivèrent. »

La poutre mobile est retirée; l'appelant et les siens entrent aussitôt, « à force de trompettes et ménestrels sonnant... Puis lèveront leurs serviteurs un grand hu (clameur) et les tournoyeurs jetteront les bras hauts sur les têtes, faisant signes de menace de leurs épées ou masses. » Ils se rangent en bataille « jusques encontre la corde qui sera tendue de leur côté ». Il y avait, à peu de distance l'une de l'autre, deux cordes partageant toute la lice en son milieu, dans le sens de la largeur. Le groupe s'arrêtait au ras de la corde de droite. Les défendants arrivaient à leur tour par le côté opposé, dont la poutre mobile était également retirée au moment opportun et refermée ensuite : ils mettaient le nez de leurs chevaux au ras de la corde de gauche. Quatre hommes, grands et forts, à califourchon sur la palissade, se tenaient prêts, la hache levée, à trancher simultanément les cordes à leur point d'attache.

Le héraut rappelait encore aux tournoyeurs leur serment de la veille : pas de coups d'estoc, défense de frapper au-dessous de la ceinture, défense de s'acharner « sur l'un plus que sur l'autre », à moins qu'il ne s'agît « d'aucun qui, pour ses démérites, fût recommandé ». Puis un silence; le moment est solennel; un silence « comme du long d'un sept-psaumes », puis le cri trois fois répété : « Coupez cordes et heurtez batailles quand vous voudrez ! » Au troisième appel, les cordes sont coupées, les porte-bannières poussent le cri de guerre de leur maître et le heurt a lieu, masses de fer contre masses de fer, à grand fracas.

Du combat proprement dit, le roi René, si minutieux sur tous les préparatifs, ne dit rien : c'était affaire si connue et d'ailleurs si simple qu'il n'était nul besoin d'insister. « Puis, écrit-il, les deux batailles s'assembleront et se combattront tant, si longuement et jusques à ce que les trompettes sonneront retraite par le commandement des juges. »



UNE MÊLÉE DE TOURNOI (QUATORZIÈME SIÈCLE)

Ms. Addit. 12228 au British Museum, fol. 181, Roman du roi Meliadus.

C'est tout. Mais on sait très bien ce qu'il en était; le jeu restait des plus violents : « Les tournois, dit la Sale, représentent courtoise bataille, » ce qui veut dire que si on se tuait, c'était sans méchanceté. Les finesses raffi-

nées de notre escrime n'avaient rien à voir avec ce genre de luttes : la force, le poids du bras demeurerait encore le principal mérite ; l'adresse servait beaucoup moins. Il fallait assommer l'adversaire, défoncer sa cuirasse si possible, le frapper avec une telle vigueur qu'il tombât de cheval, que le cheval tombât lui-même : les valets, alors, de s'escrimer à faire, « s'ils pouvaient, » lices et barrières avec leurs tronçons de lances autour du vaincu ; mais ils n'y réussissaient guère. Dans « la presse », car on était fort serré et l'enclos était construit de manière qu'il n'y eût pas d'espace perdu, les chevaux culbutaient les uns sur les autres, et le cavalier jeté à terre, pris dans sa carapace, la vue du heaume tournée peut-être, par malchance, contre le sol, étouffait dans la poussière.

Il va sans dire que l'application des règles du jeu, maintenant qu'il était devenu lui aussi une « plaiderie » avec des lois et conventions admises et jurées d'avance, était fort difficile à surveiller au milieu de la poussière et du bruit, dans le tumulte de la bataille. Il s'ensuivait d'innombrables contestations. Le coup n'avait-il pas été porté de bas en haut ? Le chevalier frappé n'avait-il pas déjà perdu son heaume ? Tous les coups reçus par le même venaient-ils bien du même ; n'en avait-il pas subi de plusieurs adversaires à la fois ? « O monseigneur, deux se sont acharnés sur moi férocement... Trois m'ont chargé illégalement. » — Plaideries !... Les tournoyeurs malheureux avaient une forte tendance à expliquer par ces pratiques déloyales leurs chutes et leurs meurtrissures. On voit dans un tournoi à la cour de Bourgogne des plaignants de ce genre obtenir, comme compensation, un petit tournoi supplémentaire pour eux seuls, alors que les exercices d'ensemble étaient finis : ils pour-

ront ainsi, du moins, bien montrer ce qu'ils savent faire (1).

Il était difficile d'obliger les combattants à lâcher prise. Quand les juges trouvaient qu'on avait assez frappé, tapé et cogné, ils ordonnaient de sonner la retraite; les poutres mobiles étaient de nouveau retirées et les lices ouvertes; les porte-bannières, qui n'avaient aucune raison pour avoir perdu la tête, devaient sortir les premiers, « leur beau petit pas, sans attendre leurs maîtres, s'ils ne veulent venir (2). » Les trompettes continuaient à sonner la retraite, jusqu'à ce que les plus enragés se décidassent enfin à obéir, et, comme il faut tenir compte de la disposition naturelle des esprits, il était permis aux chevaliers de s'en « aller par troupeaux, eux entrebattant », à travers la ville, jusqu'à leur logis. Trop heureux quand cette perspective suffisait à les calmer. Au tournoi de 1468, donné à Bruges à l'occasion de son propre mariage, Charles le Téméraire fut obligé de menacer de mort ses invités pour leur faire cesser la bataille. La jeune duchesse, pour l'amusement de qui le spectacle était donné, en avait été au contraire terrifiée, et depuis longtemps, la

(1) Tournoi de 1468, à Bruges, à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire. Récit d'un Anglais, témoin oculaire : « Certaine of the said partties found them agrevid and said, o my lorde, tweyne of them sett uppon me crewelly : and some one that other side, saide, iii chargid me unlawfully. The duke charged that they sholde eche man kepe his ranke till he had spokin with the Juges, and so the prince and the Juges joyned thre against thre that were agrevid, and two to two, and contynwyd the pley till they were satysfyd. » *Account of the ceremonial of the marriage of the Princess Margaret, sister of King Edward IV, to Charles Duke of Burgundy. — Archæologia*, t. XXXI, p. 338.

(2) Cet acharnement semble à la Sale de mauvais ton. Il blâme « d'aucuns josnes et desordonnez gentilzhommes que retraire ne s'en veullent ».

douleur se peignant sur son visage, essayait en vain d'y mettre un terme en agitant son mouchoir (1).

Le prix est donné dans la soirée, au bal qui suit le souper, dans la grand salle qu'éclairent des torches et de grosses chandelles plantées sur des croix de bois horizontales suspendues au plafond en guise de lustres. Les juges, le roi d'armes et le chevalier d'honneur « iront choisir une des dames et deux demoiselles en sa compagnie ». Tous ensemble vont chercher le prix : un bijou, une épée, un heaume de tournoi. Le cortège rentre, s'arrête devant le combattant reconnu le plus digne, et le roi d'armes déclare que le prix lui est accordé, « comme au chevalier ou écuyer mieux frappant d'épée et plus serchant (fouillant) les rangs qui ait aujourd'hui été en la mêlée du tournoi. » La dame remet le prix en disant : « Monseigneur ou sire un tel, Dieu vous croisse vos honneurs. » Le chevalier remercie « au mieux qu'il peut », et tout aussitôt les voûtes retentissent de son cri de guerre, poussé à la fois par tous les officiers d'armes. « Ainsi, dit poliment Antoine de la Sale à son patron, Jacques de Luxembourg, seigneur de Riquebourg, si c'était vous, résonnerait le cri : — Lembourg, Lembourg ! au très noble seigneur Jacques de Luxembourg ! Lembourg ! » Les prises, captures de chevaux, rançons de prisonniers n'étaient plus dans les usages et l'on ne pouvait plus tournoyer pour s'enrichir. Il fallait se contenter de ces honorables clameurs : progrès des mœurs, disaient les jeunes ; amollissement, disaient les vieux.

(1) « And then the Duke unhelmed hyme, and with a great staffe his person chargid pece in paine of deth, and soe with great labore he droffe the parties asunder. » *Ibid.* Cinquante-deux chevaliers, divisés en deux troupes de vingt-six, avaient pris part au tournoi.

Les tournois avaient ainsi leurs règles et leur cérémonial poussés à la dernière perfection, compliqués, rédigés en style « flamboyant » par les maîtres de l'art : il ne leur restait plus qu'à disparaître, tout comme le style flamboyant, suprême épanouissement du gothique à la veille de sa mort. Les musiciens faisaient entendre leur « ménestaudie », les poètes disaient leurs vers, les chevaliers chargeaient, merveilleusement empanachés ; leurs harnais étincelaient de dorures ; les dames souriaient, radieuses ou pensives. On était loin des rudes batailles livrées à travers champs, du temps de Philippe-Auguste et d'Henri Plantagenet. C'étaient, malgré les coups, les blessures et les morts, des fêtes belles comme des peintures de manuscrit ; on eût cru des miniatures réalisées. « Trop beau pour durer, » dit en pareil cas la sagesse populaire. Et, en effet, au milieu de cette splendeur si bien ordonnée, les tournois allaient prendre fin. L'avenir était, pour un temps, à ces joutes, ces « plaideries » dédaignées par les francs tournoyeurs d'autrefois.

CHAPITRE III

JOUTES ET PAS D'ARMES

I

Au temps où René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, écrivit son beau traité des tournois, les joutes étaient le complément régulier de ces fêtes. Les batailleurs d'alors se flattaient de n'être jamais las; ils étaient plus fiers encore de leur endurance que de leur adresse. Le tournoi fini, ayant été en armures depuis onze heures du matin, ils dansaient. Le vainqueur, après avoir reçu le prix et embrassé la dame, comme c'était son droit, « et semblablement les deux demoiselles si c'était son plaisir, » dansait avec la reine et se gardait bien d'avouer qu'il était peut-être un peu fourbu.

Vers la fin du bal, on annonçait des joutes pour le lendemain, autre exercice violent, où il fallait soigner son jeu plus que dans le tournoi et où, par conséquent, la possession de tous ses moyens était particulièrement nécessaire. Dans le désordre d'une bataille, le hasard peut vous servir; dans la joute, tout se voit, on se bat seul à seul, c'est un duel. Mais on était toujours prêt et jamais

fatigué; du moins, on agissait comme s'il en eût été ainsi. Différents prix étaient donnés, et leur classification montre que l'on avait dès lors, de la même manière que nous l'entendons aujourd'hui, le *sens du sport*.

Avaient droit aux prix :

« 1° Celui qui fera le plus beau coup de lance de tout ce jour-là...

» 2° Celui qui rompra le plus de lances ;

» 3°... Celui qui demeurera le plus longtemps sur les rangs sans déheaumer. » (Chacun devait fournir plusieurs courses et on attendait, en rangs, son tour de jouter, vêtu des armures et surtout coiffé des heaumes les plus pesants qui fussent.)

L'adresse et l'endurance avaient ainsi chacune sa part, bien que, là encore, ce fût toujours la force qui dominât; car il n'y avait, dans ces combats non plus, aucune place pour les feintes menues, les habiles parades, les bottes secrètes.

L'origine première des joutes ne semble pas moins ancienne que celle des tournois. Aussi loin qu'on remonte dans notre histoire, on trouve des combats singuliers et duels à morts; on s'amusa de bonne heure à les imiter en des combats de plaisance, comme on imitait les batailles dans les tournois. L'arme par excellence pour la joute était la lance : au début, l'ancienne arme toute unie des tournois primitifs et de la guerre, et dont les Français se servaient avec une habileté universellement reconnue. Du Cange a réuni quantité de textes qui le prouvent, un de Foucher de Chartres, historien et contemporain de la première croisade, où nos ancêtres sont qualifiés de « mirabiles de lanceis percussores », et d'autres non moins caractéristiques puisqu'ils émanent

d'étrangers (1). La lance était une arme favorite pour nos chevaliers, l'arme des exploits. « La lance, » disait Fauchet à une époque où elle tombait en désuétude, « a toujours été arme de chevalier... En ce temps-là, les guerriers pensaient que les meilleurs fers de lance venaient de Bordeaux, comme les meilleurs heaumes et bassinets, de Paris (2). » Les poètes se plaisaient à représenter nos batailleurs chevauchant en troupes, leurs lances droites comme les arbres d'une forêt : « Boson, Fouchier, Fouque, Séguin, conduisent leurs enseignes à travers le bois de frênes : le bois dont je vous parle est un bois où les frênes avaient pour fleurs des pointes d'acier (3). » Dans son ample satire du monde chevaleresque, Cervantes ne pouvait manquer d'armer son héros d'une lance, et c'est avec elle que le chevalier de la Manche accomplit ses exploits contre tous ennemis, y compris les moulins à vent. On s'en servait, en attendant, pour gagner ou perdre des batailles, et on se préparait, au moyen âge, par les joutes aux exercices du temps de guerre.

Dans les commencements, malgré le dédain des anciens tournoyeurs pour les « plaideries », le jeu ne comportait guère plus de règles savantes que le tournoi. On fonçait sur l'adversaire, au grand galop, tâchant de le frapper droit et si fort qu'on pût lui faire vider les arçons, et, s'il restait collé à son cheval, de culbuter les deux à la fois. On

(1) *Dissertations ou Reflexions sur l'Histoire de saint Louys du sire de Joinville*, par Ch. DU FRESNE, seigneur DU CANGE. (Collection de Mémoires de Petitot, t. III, p. 114.)

(2) *Origine des Chevaliers*. — *Œuvres*, Paris, 1610, in-4°, fol. 523 (achevé d'écrire, 1600).

(3) *Girart de Roussillon* (onzième siècle), chanson de geste, traduite par Paul MEYER.

frappe un tournoi, disait Dante, et on court une joute :

Ferir torneamenti e correr giostra (1).

Le poète avait souvent assisté à ces spectacles et en avait entendu, en Italie et ailleurs, l'étrange musique : trompettes, cloches et tambours, « trombe, campane, tamburi. » La lance ayant à porter, au moment du choc, le poids énorme de cette masse vivante, homme et cheval, bardée de fer et entraînée à toute vitesse, se brisait d'ordinaire sur le heaume où sur l'écu que l'adversaire portait au bras gauche et dont il cherchait à se garantir. Ce bris évitait des morts et des blessures. Dans un heurt si violent, il fallait, de toute nécessité, que quelque partie s'effondrât : homme renversé, cheval culbuté, ou enfin — ce qui était le plus fréquent, et devint, dans les joutes courtoises et régulières, le coup normal — lance brisée. Le chevalier qui ne réussissait ni à renverser l'adversaire ni à rompre sa propre lance, s'il n'était pas culbuté lui-même, avait nécessairement le bras retourné, faussé, et parfois le poignet brisé. L'un quelquefois n'empêchait pas l'autre, et l'on pouvait voir, d'aventure, lance brisée et cavalier à terre, comme aux joutes près de Paris, en présence du roi de France Philippe-Auguste : dans une course, la lance du vainqueur, non émoussée, comme c'était l'usage au début, traversa l'écu, la cuirasse et l'épaule de l'opposant, « qui chut tout plat à terre, » pendant que la lance même « vola en pièces » (2).

De même que pour les tournois, où, dans le principe, on se servait de ses armes ordinaires, on modéra le jeu au cours des siècles ; on adopta l'usage des armes cour-

(1) *Inferno*, XXII.

(2) *Chronique* de Roger DE COGGESHALL, éd. Stevenson (*Rolls*), 1875, p. 368.

toises et une série de règles et de précautions. L'ancienne lance toute lisse, toute droite, des onzième et douzième siècles offrait de nombreux inconvénients, dont plusieurs étaient aussi sensibles à la guerre que dans les jeux. La longueur et le poids de l'arme étaient considérables ; le chevalier n'en tirait pas avantage à proportion de sa dépense de force. La lance était longue afin de tenir l'ennemi à distance ; mais, en fait, la moitié presque de cette longueur était perdue parce qu'on ne pouvait porter à bout de bras ces lourds instruments. Malgré l'aide de courroies, on devait les saisir près de leur milieu ; une bonne partie du bois dépassait en arrière le dos du cavalier : cause de gêne et d'embarras. La tapisserie de Bayeux, les sculptures de Modène (1) et quantité d'autres représentations montrent clairement cette nécessité et le danger qui en résultait.

Afin d'augmenter, sur l'avant, la longueur disponible et l'efficacité de l'arme, il fallait ramener artificiellement en arrière, aussi loin que possible de la pointe, le centre de gravité. Ce n'était pas fort difficile ; mais encore, comme pour l'œuf de Colomb, fallait-il y penser ; il suffisait que la partie antérieure de la lance fût légère et l'autre lourde. Le bois fut, par suite, taillé de façon à offrir un renflement dans sa portion postérieure. Ce renflement était divisé en deux par un évidement servant de poignée. La lance ainsi formée est celle qu'ont vulgarisée pour nous les dessins et les gravures ; c'est celle des derniers romans de chevalerie, celle d'Amadis et de Roger, celle que portent nos Saints Georges, celle qui délivra Angélique de l'orque de mer dans l'île des Pleurs, et

(1) Voir le dessin plus haut, p. 54.

tua Henri II de France devant le palais des Tournelles.

Remaniée de la sorte, l'arme était bien en main ; une partie considérable de son bois, dont la longueur totale atteignait cinq mètres, parfois davantage, dépassait la poitrine du cavalier et menaçait ses adversaires ; l'autre portion paraissait, tout juste, derrière son dos ; l'homme de guerre n'avait pas à craindre qu'un voisin de bataille heurtant la hampe de l'arme ne fût par mégarde dévier le coup (1). Mais le poids total de la lance était encore accru et la dépense de force eût dépassé les possibilités humaines si l'usage des armures de plates, dès la deuxième partie du quatorzième siècle, n'avait permis de remédier à cet inconvénient.

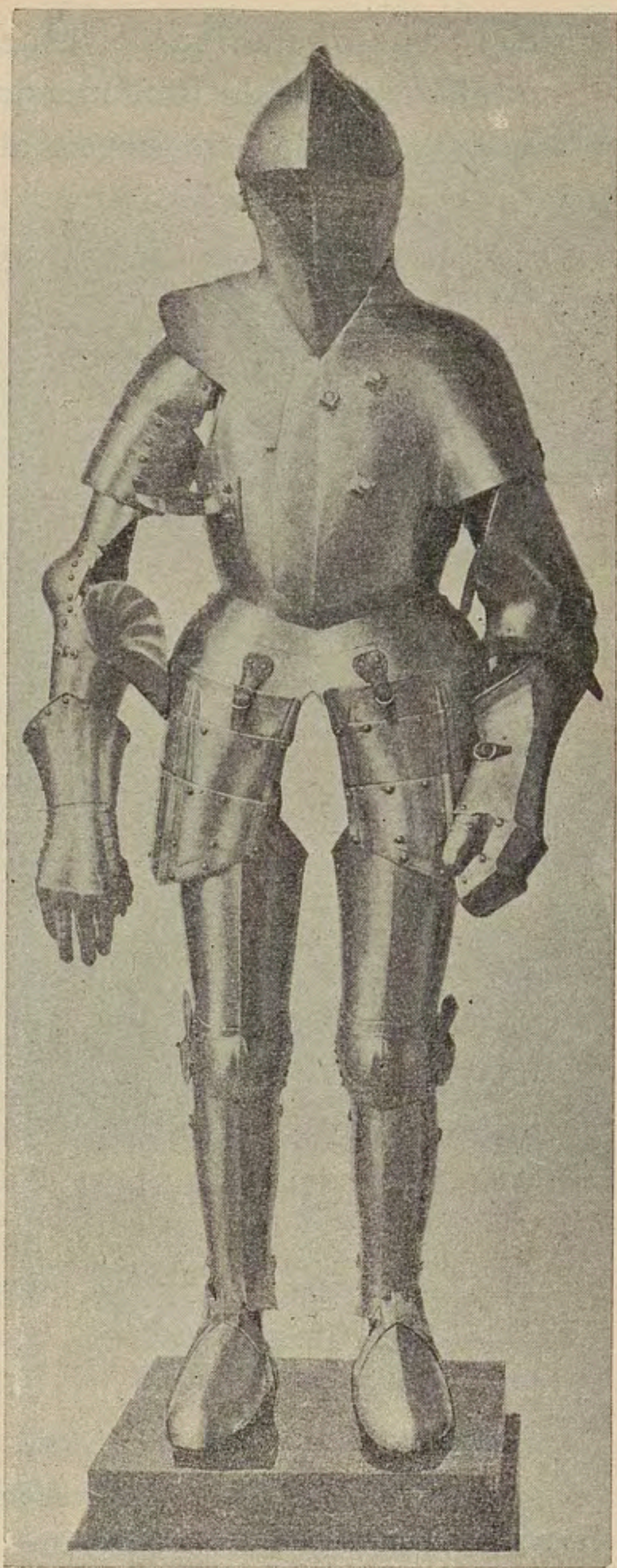
Le chevalier, vêtu de fer rigide, était comme une tour fortifiée ; on peut accrocher à une tour des ouvrages défensifs extérieurs : guérites ou mâchicoulis ; on fit de même pour les chevaliers. Au côté droit de leur cuirasse fut vissé un crampon, dit « arrêt de lance » ou *faucre* (2),

(1) Souvent, mais non pas toujours, une rondelle de fer était placée en avant de la poignée. Elle était assez petite chez nous, mais très grande en pays germanique, où elle constituait comme un bouclier couvrant le bras droit presque entièrement. On en peut voir un exemple dans l'armure de Maximilien au Musée d'Artillerie, G. 166. Chez nous la rondelle, quand on s'en servait, n'avait « au plus aller, que ung demy pié ». *Façon comment les gens de guerre du royaume de France... sont habillés* ; section des « Harnoys de joute » ; Anonyme, 1448, document de premier ordre, œuvre d'un homme de guerre qui sait de quoi il parle, publié par R. DE BELLEVAL, *Costume militaire des Français*, Paris, 1866, in-4° ; ms. à la Bibliothèque Nationale, Fr. 1997.

(2) Proprement *faultre* ou *feutre* : le crampon étant d'ordinaire, comme la poignée même de la lance, rembourré, « feutré, » pour éviter tout glissement. Le mot est fort ancien et désignait, dès le onzième siècle, les courroies qui suppléaient, au temps des hauberts de mailles, aux crochets fixes en fer rigide vissés plus tard sur les armures de plates. Cligès, dans Chrestien de Troyes, charge « lance sur faltre » (entre 1160 et 1170).

sur lequel l'arme était appuyée en sa poignée et pouvait pivoter par un simple jeu de la main, sans gaspillage de forces. Le choc n'était plus soutenu par le bras et la main seuls, mais par le cavalier tout entier. La résistance du batailleur et la puissance de pénétration de son arme étaient accrues; le recul et l'hésitation du bras le plus robuste ne se produisaient plus au moment du choc. Bien lancé et frappant d'aplomb (ce qui n'était pas aisé à cause de la convexité des cuirasses), le chevalier pouvait crever une armure de plates.

Dans la joute, l'exercice ne consistant pas à tuer l'adversaire, mais à briser, à écraser une lance sur lui, on facilita le jeu en se servant de lances



ARMURE DE JOUTE DU XVI^e SIÈCLE

Musée d'Artillerie, G. 176. Noter le renforcement des défenses du côté gauche. L'arrêt est de la forme usuelle et normale.

fragiles, en sapin au lieu de frêne, et à la hampe effilée. Rosmital, seigneur de Bohême, qui visita Philippe le Bon en 1466, note qu'on se servait alors, à la cour de Bourgogne, de « lances tout à fait légères » (1). Dans ce même temps, l'usage des lances courtoises (connues bien auparavant) était devenu général : au lieu d'un fer aigu, ces armes portaient un *rochet*, pièce de fer massive et courte, terminée par trois grosses pointes émoussées (2). Afin de diminuer le poids total, les deux renflements de la poignée furent cannelés et évidés : ils furent même parfois complètement creux (3). Le destin des lances de joute étant d'être brisées, il en subsiste naturellement fort peu. On en peut voir une au musée Poldi Pezzoli, à Milan : longue,

(1) « Hastis utuntur admodum tenuibus. » *Commentarius brevis et jucundus itineris atque peregrinationis pietatis et religionis causa susceptæ a... D. Leone libero Barone de Rosmital et Blatna, Johannæ Reginae Bohemice fratre... Bohemice conscriptus et nunc in latinam linguam translatus*, par Stanislas Pawlowski a PAWLOWICZ, fol. 26, Olmutz, 1577, in-8°. Dans le passeport qu'elle donne à son frère, la reine l'appelle « Rosental » et, au lieu de motifs pieux, dit qu'il a entrepris son voyage « gratia exercitii militaris ».

(2) C'est la forme la plus usuelle, celle que décrit le *Traité de la façon comment les gens de guerre du royaume de France... sont habillés* (1448), celle que montrent d'innombrables ivoires et notamment le beau troussequin de selle conservé au Louvre (fin du treizième siècle ou commencement du quatorzième, n° 52, lance droite sans rondelle ni poignée), celle enfin qu'offre la lance dont est munie l'armure de Maximilien au Musée d'Artillerie, G. 66. Toutefois cette lance, qui est une restitution moderne, est trop épaisse et eût été impossible à briser.

(3) « La lance qui aussi s'appelait bois, je croy, par excellence et encore glaive, et puis, quant elles furent plus grosses, bourdons et bourdonnasses quand elles furent creuses... » FAUCHET, *Origines des chevaliers*. — *Œuvres*, Paris, 1610, p. 524. Une lance de ce genre, ayant appartenu à Charles Brandon, duc de Suffolk, et accompagnant son armure de joute (laquelle pèse cent livres et est de 1520), se voit à la Tour de Londres.

légère, cannelée, et d'autant plus intéressante qu'elle est exactement pareille à celles qui figurent au château de Malpaga, dans la fresque aussi belle que rarement visitée



JOUTE DU QUINZIÈME SIÈCLE

AVEC BARRIÈRE SÉPARATIVE, TRIBUNE POUR LES SPECTATEURS,
ÉCHELLE DONNANT ACCÈS AUX TRIBUNES

Miniature d'un manuscrit français du British Museum : Nero D. IX, fol. 39.
(Histoire de Jehan de Saintré.)

représentant les joutes données par le condottiere Col-
leoni à son hôte, le roi Christian I^{er} de Danemark (1).

(1) Dans la plaine en avant de Bergame. Cette fresque, peinte par Romanino, offre un intérêt de premier ordre, non seulement à cause de ses grandes dimensions, qui permettent de bien voir tous les détails du jeu (joute classique, avec barrière s'élevant jusqu'au coude des cheva-

Un autre perfectionnement consista dans l'établissement d'une barrière séparative, le long de laquelle galo-paient, en sens inverse, les deux jouteurs, et qui couvrait le cheval et, en partie, le cavalier. Tenant leur lance de la main droite, les jouteurs en faisaient passer le bout vers l'oreille gauche de leur monture, visant l'adversaire au côté gauche de son heaume et ayant la barrière à main gauche. Ces barrières devinrent d'un usage commun au quinzième siècle.

Les dangers et désagréments auxquels cette invention obviait étaient considérables. Les cavaliers, auparavant, fonçant l'un sur l'autre à plein champ, risquaient de frapper l'air vide parce que leurs chevaux, rendus prudents par l'expérience, faisaient brusquement un bond de côté. C'était un cas très fréquent, prévu et réglé; les jouteurs devaient alors, « par semblant, » dit Froissart, se montrer « fort courroucés » et recommencer aussitôt « de grand randon ». D'autres fois, au contraire, les chevaux trop bien maintenus en ligne s'affrontaient : d'où chutes simultanées, immense poussière, jurons, cliquetis de fer et désarroi général. De là aussi, il est vrai, dans l'opinion des ancêtres, vif intérêt et grand amusement; c'est pourquoi, même après l'invention des barrières, continua-t-on à fournir, de temps en temps, des courses à plein champ, pour éviter la monotonie (1).

liers; l'un d'eux est culbuté), mais parce que, à la différence de bien des miniatures, elle n'est pas l'œuvre d'un enlumineur de couvent, représentant, un peu à l'aventure, des scènes mal familières à l'artiste. Une autre bonne représentation de joute italienne se voit à la National Gallery de Londres : deux petits panneaux par Morone.

(1) Une miséricorde de stalle, dans la cathédrale de Gloucester (fin du quatorzième siècle), a pour sujet une de ces rencontres; les deux chevaux se sont affrontés; l'un d'eux, assis sur sa croupe, se tient debout

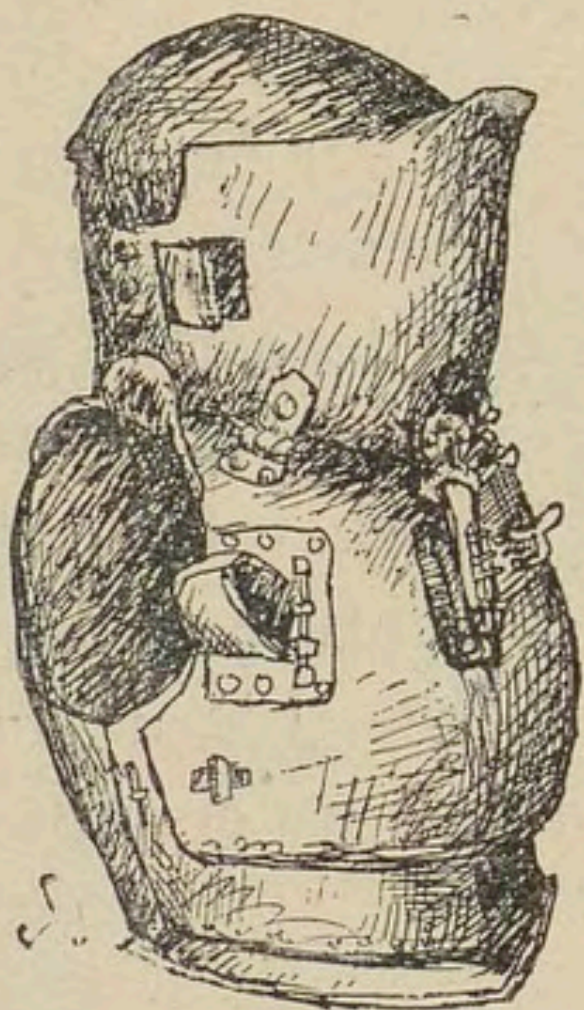


JOUTE SANS BARRIÈRES

Par Lucas Cranach le Vieux.

Le jeu étant ainsi régularisé, les armes défensives furent modifiées en conséquence. Au tournoi, le chevalier, pris dans une mêlée, avait besoin de voir clair, de pouvoir tourner la tête et remuer les bras afin de parer les coups dont il était menacé de tous côtés : de là les larges ouvertures du heaume et l'armure légère facilitant les mouvements. Dans la joute, c'est le contraire. Il ne faut se garantir que contre un seul choc, rendu redoutable par la vitesse de la course et le poids de l'ennemi, mais prévu et ne pouvant se produire que du côté gauche, par devant, sur une partie limitée de l'individu. Le programme de l'armurier était donc tout tracé : le heaume perd ses larges ouvertures et se referme ; le visage est masqué par une plaque de blindage unie et de grande épaisseur, principalement sur la joue gauche. Entre cette plaque et la pièce convexe enveloppant le sommet du crâne, une fente est ménagée, la *vue*, très étroite sur la gauche, un peu plus large sur la droite, et d'ailleurs dissimulée derrière le rebord supérieur de la pièce couvrant le visage : le chevalier était obligé de baisser la tête (c'était sa pose naturelle quand il chargeait) pour apercevoir son adversaire. Comme il n'avait rien à craindre ni sur le dos ni sur la droite, la défense de ces parties était négligée. Le blindage de la face, tout uni sur le côté gauche, était percé sur la droite d'une petite fenêtre carrée avec volet de fer donnant l'air et la lumière, servant surtout de ventilateur, mais sans grande utilité pour ce qui est de la vision, car, de ce côté-là, il n'y avait rien à voir, l'adversaire comme un chien savant et bat l'air de ses sabots. L'artiste, qui a voulu faire ressortir le côté comique de la scène, a pris la liberté de représenter ses chevaliers joutant sans visièrre, afin de pouvoir montrer le vaincu faisant, dans son embarras, la plus ridicule grimace, les jambes horizontales, le pied contre le nez du cheval adverse.

était à gauche. Le heaume était fixé d'ordinaire sur la poitrine par des charnières de fer d'énorme dimension. La vie même du jouteur dépendait de leur solidité : leur rupture eût causé le renversement du casque, et la lance se fût brisée contre la tête même du cavalier. En revanche, les attaches sur le dos étaient beaucoup plus faibles, parfois insignifiantes, car il ne pouvait se produire en aucun cas de poussée d'arrière en avant.



PARTIE SUPÉRIEURE D'UNE ARMURE DE JOUTE
DU QUINZIÈME SIÈCLE

Conservée à l'Arsenal de Venise (arrêt de forme anormale).
Poids de la partie représentée : 22 kil. 400.

Bien que le jouteur eût à fournir plusieurs courses, il n'était pas astreint à une lutte épuisante, de tous les instants et de durée indéterminée, comme le tournoyeur. Il était donc moins important de le munir d'une armure légère. Celles des jouteurs sont d'une épaisseur et d'un poids incroyables. Les heaumes sont si lourds qu'il aurait été impossible de les porter si la tête eût dû les soutenir, mais ils étaient tellement larges qu'ils reposaient à même

sur les épaules. On n'avait pas à les ouvrir pour y entrer; la plupart, du reste, ne s'ouvraient pas. On calculait qu'un espace vide de trois ou quatre doigts devait être ménagé entre le visage et le casque, afin que la figure ne pût être meurtrie par le choc. Quant à la cuirasse, elle se dégrafaît sur le côté droit, moins exposé (1).

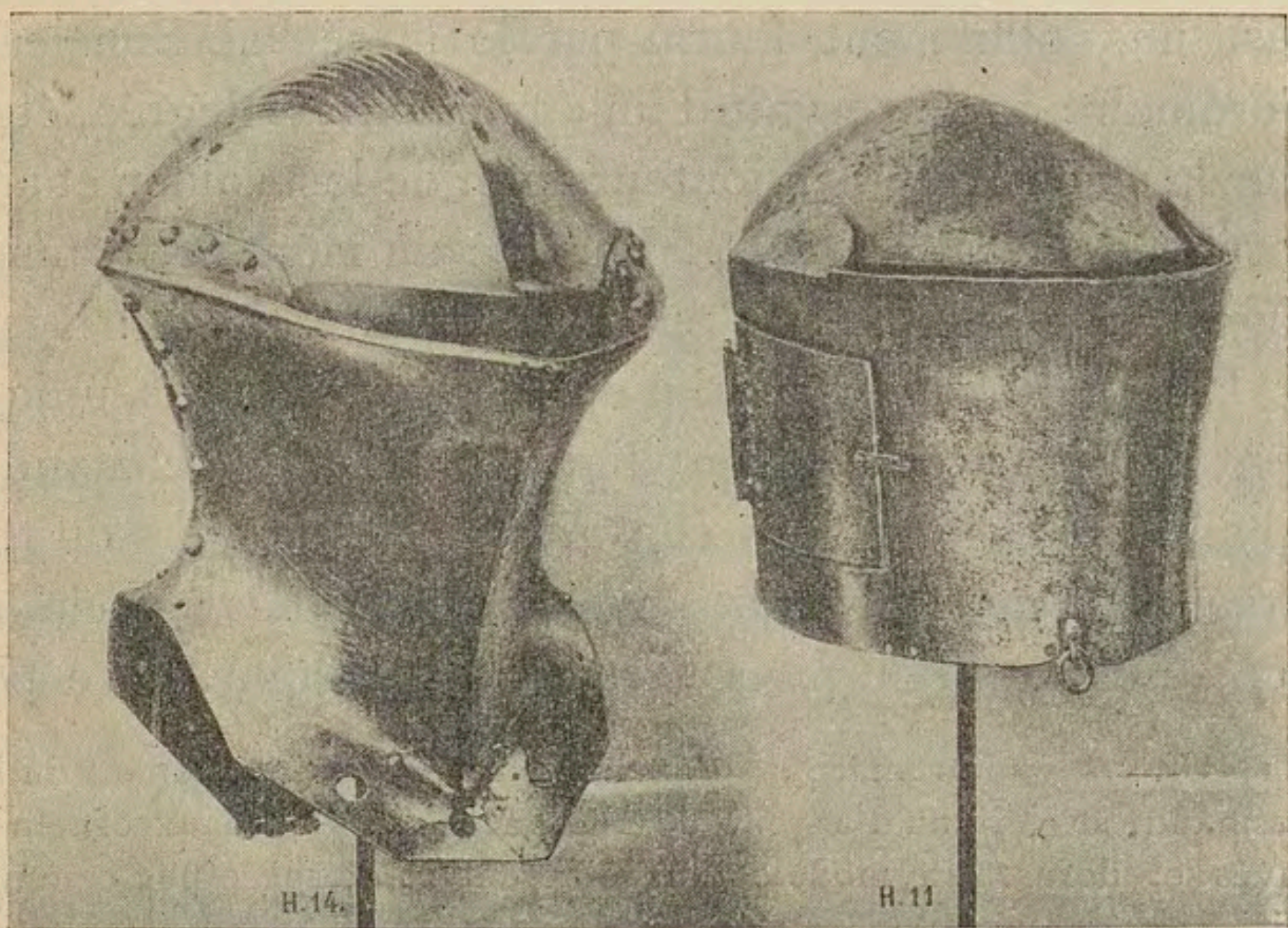
De là ces formes étranges d'armures, nombreuses dans toutes les collections, avec ces heaumes « têtes de crapaud » d'apparence tragi-comique, presque aussi larges que la cuirasse où ils sont fixés.

Le côté gauche du jouteur était encore protégé d'autre manière, d'abord par l'écu ou targe, concave, tantôt de bois revêtu d'os ou de corne de cerf, tantôt d'acier. L'arme, dans ce cas, offrait souvent un quadrillage en relief, qui arrêtaît la pointe ou le rochet de l'ennemi, l'empêchait de glisser, et amenait la rupture de la lance sur le losange même qu'elle avait touché. L'écu était rattaché par une forte tresse ou courroie à un crampon de fer fixé au côté gauche de l'armure (2).

(1) « Item, la pièce dessusditte qui arme le visaige est voluntiers large et descendant presque d'une venue jusques à la gorge, ou plus bas, affin qu'elle ne soit pas si près des visaiges quant les cops de lance y prennent. Ainçois qui le veult faire à point, fault qu'il y ait quatre doiz d'espace du moins entre deux... Ce que contient la poitrine jusques aux faulx (à la taille) est d'une seulle pièce et se lace du costé de la main droite ou par derrière, du long de l'eschine. » *De la façon comment les gens de guerre... sont habillés. — Harnoys de joutes*, éd. Belleval, p. 9. M. de Belleval dit que les « heaumes de joute » que l'on possède ressemblent à ceux que décrit ce traité et non à ceux du roi René, taxant ce dernier d'inexactitude. Mais le roi décrit des heaumes de *tournoi*, nécessairement différents, et nous en possédons qui confirment entièrement son dire.

(2) Ce crampon est très visible dans l'armure de l'arsenal de Venise dont nous donnons le dessin. Des échantillons d'écus d'acier à nervures se trouvent dans toutes les collections; les plus beaux, sans comparaison,

On finit par trouver cette défense trop mobile et d'une manœuvre trop difficile. On la remplaça par une pièce de fer forgé, de dimension considérable, qui, doublant la défense et convenablement ondulée, recouvrait, d'un seul morceau, le côté gauche de la cuirasse, la joue gauche et le bras gauche. C'est ce qu'on appela le manteau d'armes ou haute pièce. Ainsi recouvert, le chevalier était vérita-



HEAUMES DE JOUTE DU QUINZIÈME SIÈCLE

Musée d'Artillerie, H. 14, H. 11. Noter, dans celui de droite, le système d'aération au moyen d'un panneau mobile, ouvrant sur la joue droite.

blement un peu « goin », comme disait le roi René ; mais, sont ceux de Madrid, ayant appartenu à Charles-Quint, gravés par D. Hopfer d'Augsbourg, 1520 et 1536, et qu'on a vus au pavillon de l'Espagne à l'Exposition de 1900. Les expressions *targe* et *écu* sont constamment employées comme synonymes par les auteurs du moyen âge. Froissart parle à un endroit de « targes de guerre et écus de paix » ; une page plus loin, il se sert des deux termes en sens inverse. Dans *la Chanson de Roland*, les deux termes sont employés dans le sens de bouclier de guerre.

dans une joute, il pouvait l'être sans grand inconvénient (1).

Monter à cheval, armé de toutes pièces, n'était pas mince affaire. Le roi Henri V, dans Shakespeare, se vante, pour conquérir l'amour de Catherine de France, de pouvoir sauter, en armure, de terre sur son cheval : prouesse peu commune et plus rare encore dans la réalité qu'au théâtre, bien qu'on en connaisse quelques exemples, un notamment fourni par le maréchal Boucicaut. D'ordinaire on se servait d'un « montoir » à degrés, établi pour la commodité des jouteurs afin de les « aider et aiser à armer et désarmer (2) ». L'usage du montoir, transmis d'âge en âge, subsistait au dix-septième siècle : il faut, dit Pluvinel, écuyer pratique, et qui n'écrit pas uniquement pour des cavaliers prodiges, « un petit échafaud de la hauteur de l'étrier du cheval, sur lequel deux ou trois personnes peuvent tenir, savoir est le gendarme (le joueur), un armurier pour l'armer et quelque autre pour

(1) Un spécimen remarquable de manteau d'armes, provenant du legs Ressmann, se voit au Bargello de Florence (n° 24) ; beaux ornements gravés et dorés. Un modèle tout différent et d'espèce peu commune était exposé au pavillon de Hongrie en 1900 (en fer, couvert de cuir au dehors et matelassé en dedans). L'Arsenal de Copenhague et plusieurs autres musées en possèdent aussi ; le manteau d'armes de l'armure de Maximilien, dans notre Musée d'Artillerie, est une restitution moderne exécutée d'après les gravures du *Triumph des Kaisers Maximilian* (originaux contemporains ; album en fac-similé, Vienne, 1883-1884). Le manteau d'armes resta en usage jusqu'à la fin ; Pluvinel, au dix-septième siècle, en mentionne encore les avantages et inconvénients dans son *Instruction du Roi* : « Mais aussi [l'homme] ne peut hausser, baisser, tourner la teste, ny remuer l'espaule gauche ; seulement il luy reste le mouvement depuis le coude pour pouvoir arrester son cheval. » 1666, p. 135. (Première édition, moins complète, sous le titre de *Manège royal*, 1623.)

(2) Olivier DE LA MARCHE, *Traicté d'un Tournoy... l'an 1469*, texte dans PROST ; *Traité du duel judiciaire*, 1872, p. 67.

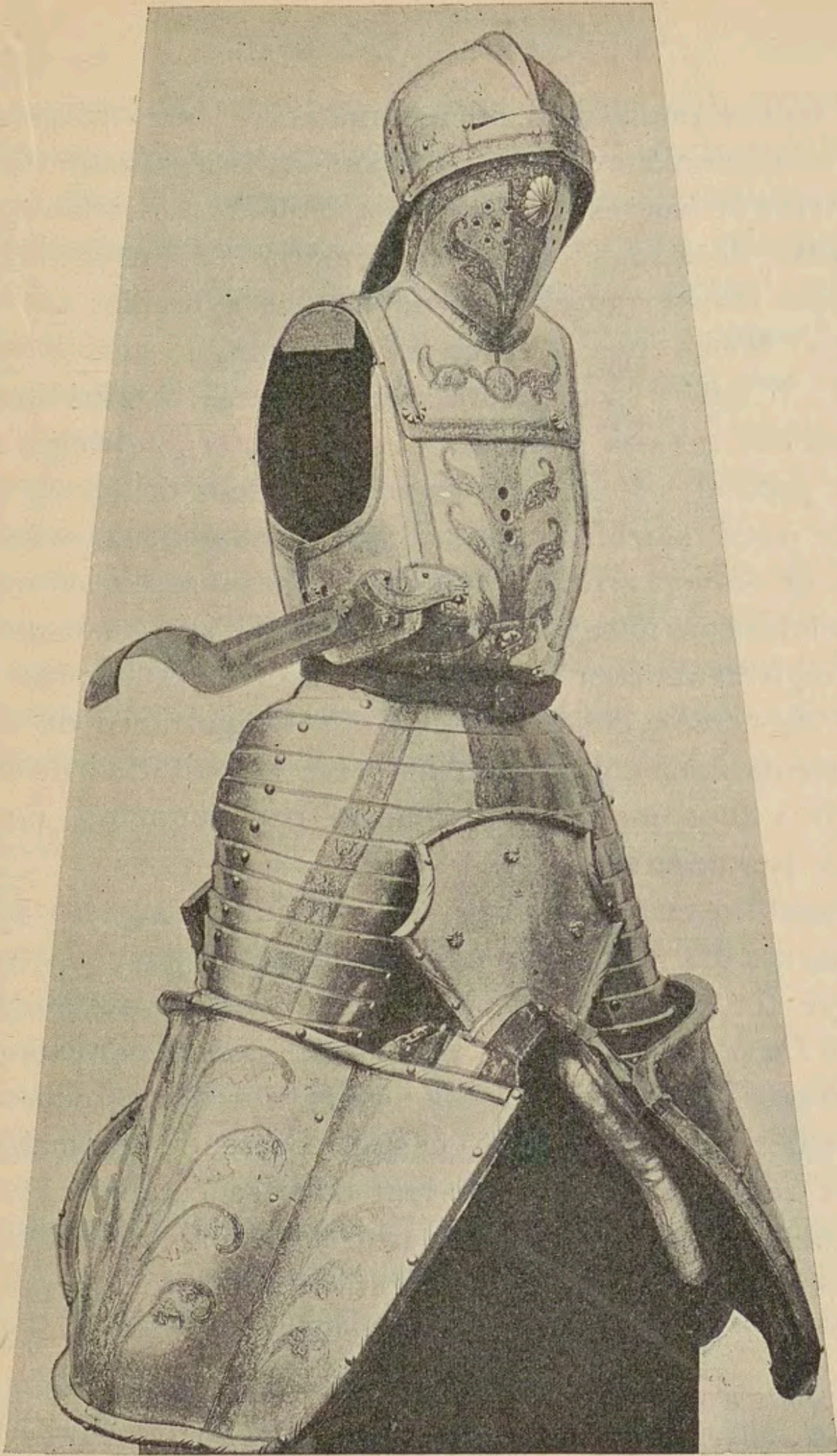
l'aider; étant nécessaire en ces actions périlleuses que l'armurier soit toujours proche et arme les combattants (1). »

On perfectionnait sans relâche. On perfectionna si bien que le jouteur finissait par ne plus être qu'une sorte de projectile, presque aussi aveugle et aussi peu libre de ses mouvements qu'un boulet de canon. La dernière de ces innovations transforma l'arrêt de lance : elle paraît être venue « des Allemagnes », où les fabriques d'armures étaient fort actives et où, comme on a vu par les observations du roi René, les batteurs de plates s'inquiétaient peu de savoir si leurs clients, une fois armés, ne seraient pas plus gros que longs. L'arrêt normal consistait en un simple crochet concave soutenant la lance par dessous, seul genre d'arrêt qui fût pratique en guerre. La fatigue du bras était diminuée, mais il fallait encore beaucoup de dextérité pour diriger le coup et bien faire pivoter l'arme sur ce point d'appui. Pourquoi prendre tant de peine, pensèrent les armuriers, puisque nous n'avons à prévoir dans la joute qu'une seule espèce de choc, déterminé d'avance, à une hauteur et dans une direction connues ? Ne serait-il pas fort commode de fixer la lance dans un enroulement de fer qui la placerait tout de suite en bonne pose, si bien que le jouteur n'aurait rien à faire qu'à se laisser aller — tout comme un boulet de canon ? C'était assurément diminuer le plaisir du jeu, lui ôter le meilleur de son caractère sportif. Des armures innombrables n'en furent pas moins construites dans les fabriques allemandes avec le faucre et *contre-faucre*. Au lieu de fixer dans la cuirasse un simple crochet servant

(1) *Instruction du Roi*, p. 135 (éd. de 1666).

de support à la lance, on vissait maintenant au côté droit de l'armure une épaisse barre de fer, terminée à chacun de ses deux bouts par une demi-volute : celle d'avant, concave, soutenait la lance par-dessous ; celle d'arrière, convexe, retenait le talon de l'arme par-dessus. Plus n'était besoin, dès lors, de soutenir la lance de la main ; plus n'était besoin de se préoccuper de bien placer le centre de gravité ; on pouvait, sans inconvénient, supprimer le renflement d'arrière ; son contrepoids n'était plus utile et la lance, quoi qu'il advînt, demeurerait nécessairement en équilibre entre les deux crochets. Il devenait, il est vrai, impossible de la manœuvrer ; mais pourquoi la manœuvrer ? Elle était pointée d'avance, *ne varietur*, dans la bonne position. Tout au plus le joueur pouvait-il relever le fer de l'arme en faisant pression sur la poignée ; le baisser était impossible à cause du crochet d'arrière. Aussi l'armurier prenait-il la précaution de donner à son engin une inclinaison plutôt trop basse que trop haute.

C'était, en vérité, s'écarter de plus en plus des saines notions du jeu : pour un peu ce n'eût même plus été la peine de mettre un chevalier dans ces carapaces de fer, qui maintenant portaient toutes seules la lance ; un manequin aurait suffi. Cette invention ne semble pas avoir jamais eu grand succès dans notre pays, et nous trouvons, jusqu'à la fin, des joutes conduites à la manière classique, avec l'arrêt simple, de force moyenne, se rompant parfois, ce qui augmentait l'intérêt et le danger, et qui nécessitait de la part du chevalier, pour éviter de graves blessures, l'exercice d'importantes qualités sportives : justesse et promptitude de coup d'œil, force et habileté.



ARMURE DE JOUTE DE MAXIMILIEN 1^{er} (1459-1519)
AVEC LE GRAND FAUCRE ET CONTRE-FAUCRE

Musée d'Artillerie, G. 167. Sur la poitrine, trous pour fixer le manteau
d'armes indispensable dans une armure de cette forme.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, pour être juste, que, malgré le perfectionnement des heaumes, lances, cuirasses, barrières et faucres, un effort personnel restait à faire au cavalier, dans tous les cas, et un mérite à montrer : celui de bien résister au choc et de ne pas « branler sur la selle ». Même avec des lances de sapin, le heurt était rude ; il fallait, pour n'être pas renversé, à plus forte raison pour ne pas « branler », s'arc-bouter sur le cheval, bien présenter à la lance ennemie le mur de fer de sa haute pièce, serrer sa monture entre ses genoux comme dans un étau et arrêter l'élan de l'adversaire en le frappant lui-même nettement et « de droit fil ». L'insistance des règlements pour interdire de se faire attacher sur la selle montre combien était grande l'importance de s'y maintenir fixement et combien vive la tentation de recourir à tous moyens, fussent-ils peu honnêtes, pour n'être pas désarçonné (1).

Quant au choc lui-même, les fonctions assignées aux serviteurs des chevaliers montrent ce qu'il pouvait être, malgré fer, feutre et capitonnages divers. L'auteur du traité *De la façon comment les gens de guerre du royaume de France sont habillés* recommande, sur toutes choses, aux valets de s'approcher, à chaque course, de leur maître et de regarder ce qu'il devient dans sa carapace. Les communications du chevalier avec le dehors étaient peu aisées ; il pouvait très bien arriver qu'il eût été mis à mal sans qu'on en sût rien. Les serviteurs s'assureront « qu'il

(1) On trouve encore, par exemple, cette prohibition dans l'*Ordonnance et ordre du tournoy, joustes et combat à pied et à cheval*, publié à l'occasion du Camp du Drap d'Or en 1520 (résumé dans les *Calendars of State Papers ; Henry VIII*, t. III, première partie, p. 307). Le marquis de Saluces se distingua dans ces fêtes ; il fournit huit courses et brisa six lances « de droict fil ».

ne soit point étourdi ou méhaigné par le coup précédent qu'il aura eu ». Ils vérifieront aussi que son armement est en ordre, et comme enfin, en raison de la position de la vue dans le heaume de joute, le chevalier voit mal, et même, quand il se redresse, ne voit rien du tout, « ledit serviteur doit bien regarder s'il y a autre [joueur] prêt sur les rangs qui ait sa lance sur faucre et prêt pour jouter contre sondit maître, afin que sondit maître ne tienne trop longuement, sans faire course, la lance en l'arrêt, ou qu'il ne fasse sa course en vain et sans que autre vienne à l'encontre de lui (1). » Car si profondes étaient les ténèbres dans la carapace de fer qu'il arrivait à des jouteurs, mal renseignés sur ce qui se passait, de partir trop tôt, de fendre l'air et de se rendre plus ridicules que s'ils avaient attaqué les moulins à vent.

II

Perfectionnées d'âge en âge, demandant moins de frais que les tournois, aventurant moins de vies à la fois, mettant bien en vue la force et le courage de batailleurs jaloux de se distinguer et de n'être pas confondus avec d'autres, les joutes obtinrent une faveur de plus en plus grande et survécurent aux tournois. Mariages, entrées

(1) Éd. René de Belleval, 1866, p. 12. Les « deux ou trois petites vues » supplémentaires, ou la fenêtre carrée, ménagées sur la joue droite, étaient percées « affin que l'en n'ait schault dedens le heaulme, et aussi affin que on puisse mieulx ouir ou veoir celuy qui le sert de la lance. » (*Ibid.*)

solennelles, fêtes diverses, tout était prétexte à joutes; et même, fort souvent, on n'avait besoin d'aucun prétexte spécial; on organisait des joutes pour se distraire, se détendre les muscles, égayer un voyage, fût-ce même un pèlerinage, faire la connaissance des champions étrangers, rompre la monotonie de guerres qui duraient cent ans et atténuer par quelques intermèdes courtois la fatigue des haines perpétuelles.

Sur ce chapitre, Froissart est intarissable. La joute était, de son temps, à la période intermédiaire : on y employait tantôt les armes courtoises et tantôt les armes de guerre; les barrières n'étaient pas d'un usage habituel, comme au quinzième siècle, et les cavaliers, entraînés par leurs chevaux hors de la ligne droite, avaient souvent à se montrer « courroucés » et à recommencer « de grand randon ».

Le quatorzième siècle est le beau temps de la prouesse individuelle, si pittoresque, si désastreuse. Dans le tournoi, du moins, surtout en sa forme primitive, un peu de tactique était nécessaire; dans la joute, on ne compte que sur soi et tout ce qu'on gagne d'honneur est pour soi : ce jeu devient l'exercice favori, et d'autant plus que, comme on se sert à volonté des armes de combat, il continue d'offrir l'attrait si vif alors du danger réel. On pourrait croire que les guerres interminables, les batailles et les sièges incessants eussent suffi à satisfaire ce goût; mais il s'en fallait de beaucoup. On quittait sa province ou même son pays pour aller « faire armes » au loin, sur la renommée de tel ou tel joueur fameux de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre ou d'Écosse. Pierre de Courtenay, Anglais, vient en France pour « faire armes »; il rompt une lance avec Gui de la Trémouille, et

le roi Charles VI déclare que c'est assez, félicite Courtenay, lui remet des présents et, lui donnant pour escorte le sire de Clary, crainte de mésaventure en pays ennemi, le renvoie à Calais. En route, on s'arrête chez la comtesse de Saint-Pol, et Courtenay exhale, en présence de la dame, sa mauvaise humeur : il n'a eu aucun plaisir et n'a su « à qui faire armes » en France. Clary est furieux, mais se tait pour ne pas causer d'esclandre en présence d'une dame et parce qu'il est chargé d'escorter l'autre. Arrivé en terre anglaise, il fait constater à l'étranger qu'il y est arrivé sans encombre et que la courtoise mission prescrite par le roi est finie. Sur l'acquiescement de Courtenay, Clary lui rappelle le propos tenu devant la comtesse et conclut :

« Je veux bien que vous sachiez que je m'offre ici, quoique je sois l'un des moindres de notre marche, que le royaume de France n'est pas si vide de chevalerie que vous n'y trouviez bien à qui faire armes... Ce n'est pas par haine ni félonie que j'aie à vous ni sur vous ; ce n'est fors que pour garder l'honneur de notre côté, car je ne veux pas que, vous, retourné à Calais ou en Angleterre, vous vous vantiez que, sans coup férir, vous avez déconfit les chevaliers de France... »

L'étranger accepte avec plaisir ; on courra trois courses de lances de guerre. « Quand ils furent venus, il n'y eut point planté de parlement, » ces paroleries dédaignées des tournoyeurs, « car ils savaient bien quelle chose ils devaient faire. Tous deux étaient armés bien et fort... et étaient bien montés ; et puis leur furent baillés les glaives (lances) à pointes acérées de fer de Bordeaux, tranchants et affilés... Ils éloignèrent l'un l'autre et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre, par avis, au plus

droit qu'ils purent. Ce premier coup ils faillirent et point ne se assénèrent : de par semblant ils furent moult courroucés. A la seconde joute, ils rencontrèrent et vinrent l'un sur l'autre de plein eslai. Le sire de Clary fêrit et atteignit le chevalier d'Angleterre de plein coup de son glaive (sa lance)... et lui perça tout outre la targe et parmi l'épaule, tant que le fer passa outre bien une poignée, et l'abattit jus du cheval de ce coup. Le sire de Clary qui si bien avait jouté passa outre franchement et fit son tour ainsi qu'un chevalier bien arréé (correct) doit faire et se tint tout coi, car il vit qu'il avait abattu le chevalier anglais et que toutes gens de son côté l'environnaient. »

Ceux-ci adressent des reproches au Français :

— « Vous dussiez et pussiez bien courtoisement avoir jouté. » — Mais, dit Clary, nous étions à égalité, et il a tâché de m'en faire autant.

Puis, comme deux courses seulement avaient été courues, il demanda, comme les règles du jeu l'y obligeaient, « s'il lui faut ou veut plus. — Nenni, répondirent les autres; chevalier, partez vous, car vous avez assez fait. »

Clary s'en alla fort satisfait de l'aventure et rejoignit le roi, qu'il en trouva très mécontent. Le chevalier français avait-il le droit de considérer sa mission comme finie, une fois la frontière passée, et de « faire armes » contre Courtenay, montrant ainsi son désaveu de la décision royale qui avait mis fin aux joutes de l'Anglais? Problème trop délicat, selon les idées du temps, pour être tranché à la légère. En attendant la solution, Clary fut mis en prison, risquant fort d'être banni. Par bonheur, le sire de Coucy et le duc de Bourbon plaidèrent sa cause et purent enfin

lui annoncer sa grâce : « Grand merci, dit-il, mais je cuidais avoir bien fait (1). »

On voit que, si les tournois rappelaient les batailles, les joutes n'étaient pas sans ressemblance avec les duels. Une des séries de joutes les plus célèbres du siècle fut donnée à Saint-Inglevert (2), entre Boulogne et Calais, en mai 1390 ; la fête eut la forme alors si goûtée de défi général à tous venants, le défi étant lancé par trois Français : Regnault de Roye, Boucicaut et le sire de Saint-Py. Ils offraient le combat à lance « de paix ou de guerre » à tous venants, trente jours durant : c'est assez dire qu'ils ne doutaient pas de leur endurance ni de leur force. « Et pour ce que l'entreprise des trois chevaliers semblait au roi de France (Charles VI), et à ceux et celles qui là étaient, très hautaine, il leur fut dit et remontré pour le meilleur que ils le fissent écrire et jeter en un feuillet de papier. » Grimoires, plaideries ! disaient les tournoyeurs d'antan. « Si prirent un clerc, et encre et papier, et se boutèrent en une chambre, et écrivit le clerc ainsi :

» Pour le grand désir que nous avons de voir et d'avoir la connaissance des nobles gentilshommes, chevaliers et écuyers étrangers... nous serons à Saint-Inglevert le vingtième jour du mois de mai prochainement venant, et y serons trente jours... et tous les trente jours, hormis les vendredis, délivrerons toutes manières de chevaliers et d'écuyers... chacun de cinq pointes de glaive (lance de guerre) ou de cinq de rochet (lance courtoise)... de tous les deux si ce leur agrée. Et au dehors de notre logement

(1) Année 1389. FROISSART, liv. IV, chap. v.

(2) Telle est la forme actuelle du nom de ce village qui compte aujourd'hui environ cinq cents habitants et fait partie du canton de Marquise (Pas-de-Calais).

seront trouvés nos targes et nos écus armoriés de nos armes, c'est à entendre de nos targes de guerre ou écus de paix. Et quiconque voudra jouter, vienne ou envoie, le jour devant heurter, ou toucher d'une vergette auquel que mieux lui plaira à choisir, » et il aura, selon son gré, joute de paix ou joute de guerre.

Ces conditions furent examinées; les sages du conseil royal froncèrent le sourcil, craignant des complications internationales, « pour tant que les armes devaient se faire si près de Calais, » et que les Anglais, fort susceptibles, auraient pu y voir une provocation indirecte, « atine d'orgueil et de présomption. » Mais le roi dit : « Qu'on leur laisse faire leur emprise! Ils sont jeunes et de grand volonté; si l'ont promis devant les dames de Montpellier. » Le roi lui-même était âgé de vingt et un ans, et un séjour qu'il venait de faire tout justement dans cette ville lui avait laissé une admiration particulière pour les dames de Montpellier.

Les joutes eurent lieu au mois de mai 1390; quantité d'Anglais y vinrent; les trois jeunes gens firent des prodiges, et non seulement aucun incident international ne vint troubler la parfaite harmonie dans laquelle on s'asséna d'innombrables « horions », mais les Anglais « remercièrent grandement les chevaliers français de leurs esbattements ».

Nous avons plusieurs récits de ces joutes; celui de Froissart, le plus minutieux, est d'une longueur et d'une monotonie prodigieuses; il faut, pour le lire sans en rien sauter, quelque chose de l'endurance de Boucicaut ou de Saint-Py. Il est fort instructif toutefois. On y voit que presque tous les chevaliers préférèrent la joute de guerre, que les coups pénétrant « ès lumières des heaumes »,

coups très admirés, furent nombreux, mais sans désagrément notable, sauf, pour Boucicaut, « que le sang lui vola hors du nez ; » d'autres fois des étincelles seulement « volent du heaume, toute vermeilles ». Godefroy de Seton, Anglais, eut le bras traversé, le fer restant dans la plaie ; un autre Anglais fut « porté si durement à terre qu'on cuidait qu'il fût mort », mais il ne l'était pas. Assez souvent les fers se brisent et demeurent plantés dans les targes ; les chevaux se heurtent de front et « s'arrêtent tout cois » ou « s'asseoient ». En somme, malgré un danger réel, aucune mort et peu de blessures sérieuses. Il y avait manière de s'y prendre, et, bien que le péril fût plus grand avec les armes de guerre, cependant on ne cherchait pas à tuer ni à faire de grièves blessures. C'est pour cela que les amis de Courtenay avaient pu crier au sire de Clary : « Vous dussiez et pussiez bien courtoisement avoir jouté. » Clary avait eu ses raisons ; mais, d'ordinaire, on y mettait plus de réserve ; en d'autres termes, on s'épargnait. S'il en fallait une preuve, à ajouter à la rareté des accidents graves, on la trouverait dans le soin que prend Froissart de nous assurer, à chaque course, sans se lasser, avec une monotonie de refrain, que ses chevaliers « ne se veulent pas épargner » ; qu'ils frappent « sur les heaumes sans eux épargner. » Le chroniqueur eût pris moins de peine pour écarter cette idée s'il se fût agi d'une pratique invraisemblable ou rare.

Aux quatorzième, quinzième, seizième siècles, les joutes sont innombrables. Elles sont racontées par les historiens et chantées par les poètes, peintes sur les marges des manuscrits, représentées sur les tablettes d'ivoire, les coffrets, les boîtes à miroir, introduites même dans les allégories nébuleuses si fort à la mode au moyen âge.

Elles égayaient la cour des héros de roman, celle des rois de France, celle de Noble le Lion dans le *Roman de Renart* (1). Même prisonnier de ses ennemis, un seigneur ne se privait pas de plaisirs si nécessaires. Otage en Angleterre, après la paix de Brétigny, Jean de France, duc de Berry, fameux preneur de villes et grand collectionneur de manuscrits, « fut moult bel jouteur, » dit Christine de Pisan, « dont au temps qu'il était en Angleterre avec son père le roi Jean, y forjouta les joutes (gagna le prix) par plusieurs fois et aussi en France. » Son frère, le duc de Bourbon, « bel, joyeux, festoyant et de honorable amour amoureux et sans péché, selon que relation témoigne, » se distingua de même en Angleterre, « car bel jouteur était, » dit Christine : c'était encore, dans les idées du temps, une manière de faire respecter le nom français. Et cette manière, du reste, n'empêchait pas les autres, car Louis de France, duc de Bourbon, contribua à la victoire de Rosebecque et commanda la croisade triomphante contre Tunis, en 1390. Les rois de France, à partir du moins de Charles VI, qui semble avoir donné l'exemple à ses successeurs (2), se livrèrent avec ardeur à ces jeux.

(1) Renart fait jouter divers animaux, et en particulier Cointerel le singe, monté sur Roonel le mâtin. Le singe est armé et poursuit sa course de la manière la plus correcte, sauf que, par vengeance, il frappe le pauvre chien si fort des éperons :

Par un petit que il ne crieve,
Et sachiez que morir y cuide.

Mais il rompt sa lance fort galamment. Noble approuve en connaisseur :

Ce dist Nobles, cist jostent bien.

Roman de Renart, éd. E. Martin, Strasbourg, 1882 et s., t. II, p. 330.

(2) Il joute à Cambrai, en 1385 : « Et y eut grand feste et belles joustes, » rapporte Juvénal des Ursins, « et combien que les roys n'ayent pas accoustumé de eulx exercer en telles manières de joustes, toutesfois

Charles VI se distingua aux joutes de 1389, données en l'honneur de la reine Isabeau et que décrit si complaisamment Froissart, où l'on souffrit si terriblement « de la poudrière » (la poussière), grande cause de gêne et parfois de morts par étouffement tant en joutes qu'en tournois : « Et eut le prix des joutes pour le mieux joutant de tous, par l'assentiment et jugement des dames et des hérauts, le roi de France. Et pour ce que les chevaliers se plaignaient de la grand poudrière qu'il avait fait le jour des joutes, et disaient les aucuns que leurs faits en avaient été perdus, » — toujours cette même préoccupation d'être bien vu et distingué, — « le roi ordonna qu'on y pourvût. Si furent pris plus de deux cents porteurs d'eau qui arrosèrent la place ce mercredi et amoindrirent grandement la poudrière, mais nonobstant les porteurs d'eau, encore y en eut-il assez. »

Un chevalier partant en voyage et désireux d'égayer sa route publiait volontiers ses « chapitres », c'est-à-dire les règles du jeu qui lui étaient propres et qu'il offrait à tous venants. D aucuns portaient au bras, au cou, à la jambe, un emblème, une *emprise*, et parcouraient le monde, véritables défis vivants, offrant le combat à quiconque se résolvait à toucher leur emprise (1).

De Werchin, sénéchal de Hainaut, part en 1402 et annonce, rapporte Monstrelet, que, se rendant à Saint-Jacques d'Espagne pour le bien de son âme, il acceptera

le Roy voulut jouter. » De même en 1389 : « Mais plusieurs gens de bien furent très mal contents de ce qu'on le fait jouter. Car en telles choses peut avoir des dangers beaucoup. » *Histoire de Charles VI*, Paris, 1604, pp. 57 et 93.

(1) Ce terme désignait aussi les chapitres du combat, enfin le combat lui-même : l'entreprise du chevalier ; c'était là le sens primitif et fondamental du mot.

le combat à armes courtoises contre tout opposant qui ne le détournera pas de plus de vingt lieues de son itinéraire, dûment notifié d'avance à tous et à chacun. Le sénéchal pourra se présenter ainsi à la châsse de monseigneur Saint Jacques avec quelque meurtre de plus sur la conscience, mais accompli selon les règles, en toute loyauté, sans la moindre haine et par simple « esbattement ». Parce qu'on avait quelque vœu à remplir, ce n'était pas une raison, pensaient les chevaliers de ce temps, pour s'en aller tout confit en dévotion. L'histoire du fameux Jacques de Lalain, gloire de la cour de Bourgogne, est un interminable récit de joutes, duels et combats de toute sorte; il se battait à la lance, la hache, la dague et l'épée; car, si la lance était l'arme classique de la joute, d'autres parfois y étaient employées; il adressait ses « chapitres » aux plus illustres batailleurs d'Europe et se transportait en leur pays pour se couvrir de gloire, tout en s'amusant à ces duels figurés. Ses lettres de provocation authentiques et qui nous sont parvenues sont aussi courtoises que le roi René lui-même eût pu le souhaiter. Il provoqua James Douglas, en 1448, « pour les grands biens, honneur et vaillance que je sais être en votre noble personne, » écrivait-il, et pour ce que « sur tous autres, au cas que votre plaisir serait, je désire avoir votre accointance, en ramenant à mémoire le noble désir et haut vouloir que je sais que vous avez au très renommé métier des armes, et que me tiendrais bien heureux que aucun service pût faire à votre très belle dame ». Suivent les conditions et chapitres de ses combats. Douglas répond par la lettre la plus polie du monde et accepte avec toute sorte de compliments, à la suite de quoi il essuie une défaite complète en présence du roi d'Écosse,

Jacques II, et de toute la cour (1). De Lalain devait avoir affaire un jour à plus fort ennemi. Un obscur soldat, sans nom, sans chevalerie, tirant au hasard et de loin, fit partir, du haut des murs de Poucques, un boulet de pierre qui fracassa la tête du héros : en juillet 1453, l'année où, Constantinople prise, les historiens font finir le moyen âge.

Au seizième siècle, quand le goût des tournois s'est éteint, la passion pour les joutes reste aussi vive. A l'entrée de François I^{er} à Paris, après son couronnement, le 15 février 1515, il y en eut « de moult excellentes; et y fut tué d'une lance un gentilhomme nommé M. de Saint-Aubin »; ce qui prouve que le jeu avait été sérieux, « excellent (2). » François I^{er} lui-même, dès son enfance, brilla dans les joutes; son fils Henri II, qui avait les mêmes goûts, en fut victime, comme on sait, en un combat dont il sera question plus loin. En Angleterre, l'héroïque soldat et charmant poète Sidney remportait le prix des joutes « sur l'avis, dit-il, des spectateurs anglais, et d'autres encore, envoyés par cette douce ennemie, France (3) ». Car nous restions des plus experts à ces jeux, et l'avis de juges français valait d'être cité.

La mort tragique d'Henri II (passe encore qu'un Saint-Aubin fût tué) contribua à diminuer la faveur dont jouis-

(1) Le combat eut lieu, le mardi gras 1449, à Stirling, avec lances, haches, épées et dagues. (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*), 1884, pp. 196 et suiv.) Combats pareils, avec emprise et chapitres ou « lettres d'armes », dans le roman de *Jehan de Saintré*, par LA SALE, ch. XVIII et s.

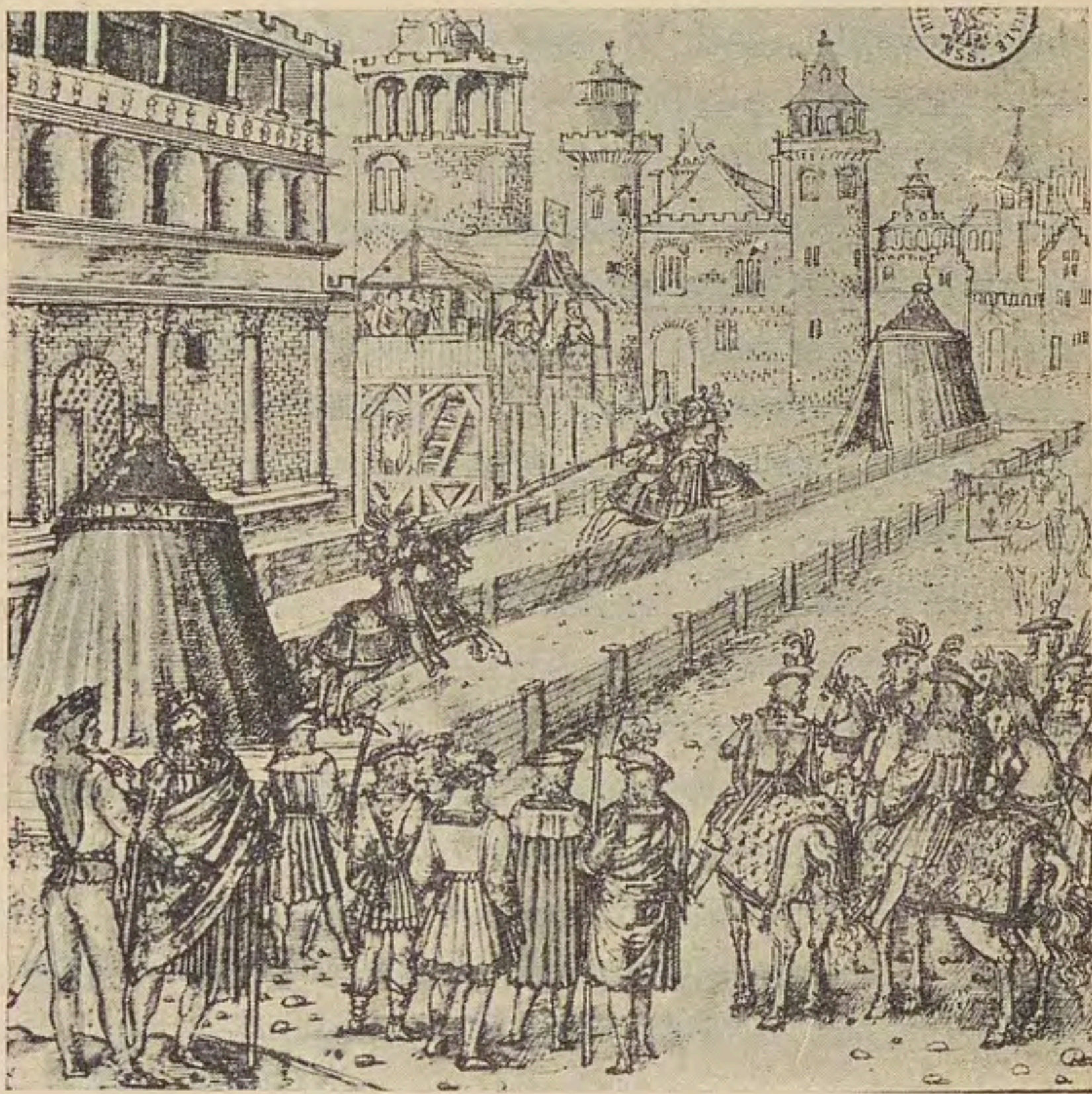
(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 4.

(3) C'est le beau sonnet 41 :

Having this day, my horse, my hand, my lance,
Guided so well, that I obtain'd the prize,
Both by the judgement of the English eyes,
And of some sent by that sweetemie, France...

(*Astrophel and Stella.*)

sait ce genre d'exercice. Il survécut, mais de ce moment date pour lui la décadence. Le vieux Pluvinel, modèle des écuyers, déplore, à chaque page du beau traité qu'il écrivit pour son maître, le jeune roi Louis XIII, l'adoucissement des mœurs et la perte des anciens usages. Il



JOUTE A PARIS, COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE

D'après le Ms. Fr. 20360, à la Bibliothèque Nationale, daté *in fine*, 1510, t. I, fol. 138 (Chroniques de Monstrelet).

enseigne encore l'art de la joute à son élève, mais c'est un art mourant. Son traité donne, en tout cas, un bon résumé des diverses précautions par lesquelles on avait cherché, au cours des siècles, à limiter le danger de cet amusement : barrière séparant les cavaliers, protégeant

leurs montures et empêchant « que les chevaux, sur lesquels on a souvent rompu les lances et qui craignent le choc, ne s'écartent de la carrière » ; grosses et fortes vis fixant à la cuirasse le casque, impossible à retourner ou renverser ; plastron de fer couvrant tout le côté gauche de la cuirasse, l'épaule et le bras gauche, doublant ainsi la défense et remplaçant l'écu, etc.

Les questions de cérémonial, d'attitude et d'élégance préoccupent Pluvinel, tout naturellement, puisqu'il écrit au déclin de l'art qu'il célèbre : « En partant, je veux qu'ils fassent la quatrième levée... et qu'en même instant ils posent l'arrêt de la lance sur l'arrêt de la cuirasse, et au lieu de laisser tout doucement tomber la pointe de la lance, j'entends qu'elle soit tout à fait en la place pour rompre, vingt pas avant de rencontrer son ennemi, afin d'avoir plus de loisir de s'ajuster et de donner (toucher) au lieu qu'on désire, pour rompre de bonne grâce. Et prendre garde de ne serrer pas la lance dans la main en choquant, de crainte que, se rompant dans la poignée, elle ne blesse la main qui se trouverait serrée : ce qui arrive assez souvent à ceux qui ne savent pas ce secret. Il suffit seulement que la main serve pour soutenir la lance sur l'arrêt de la cuirasse, et pour ajuster le coup où l'on désire. Puis, la lance rompue... il faut faire son arrêt de bonne grâce, en levant le reste du tronçon qui reste dans la main, et, l'arrêt fait, le jeter hors la lice, dans le champ. Mais si la lance se rompait dans la poignée, il faut, en faisant son arrêt de bonne grâce, hausser la main et secouer le gantelet, pour montrer aux regardants qu'on n'est pas étonné du choc (1). »

(1) *Instruction du Roi en l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1666, in-fol., p. 137 (1^{re} éd. abrégée, 1623).

Ainsi le vieil écuyer, remontant à l'époque de sa jeunesse, commémorait les souvenirs d'un âge qui se rappelait encore les tournois, au seuil d'un siècle qui ne connaîtrait plus que les carrousels.

III

Entre la joute et le tournoi, le pas d'armes, qui consistait, comme le tournoi, dans l'imitation d'une opération de guerre : la défense ou l'attaque d'un pas ou passage, d'un pont, d'une entrée de château, d'une porte de ville. « Tenir le pas » était le fait des défenseurs ou « tenants », qui repoussaient l'attaque des « venants », de « ceux de dehors ». Dans des temps où l'artillerie était, soit inconnue, soit peu efficace, et où le sol était hérissé de menues forteresses qu'on prenait et reprenait sans cesse, les gens de guerre avaient constamment, dans la vie réelle, à attaquer ou défendre des ouvrages d'art ou des défilés naturels ; on leur en donna de plus prestigieux à prendre dans les romans : les chevaliers, se piquant au jeu, rivalisèrent avec leurs modèles imaginaires et voulurent ressembler à leurs portraits. Ils cherchèrent à se hausser jusqu'aux prouesses de Roland défendant le pas de Roncevaux (1) : quand ils le faisaient dans des fêtes, on peut

(1) « Car par les escriptures troeve on le memore des bons et des vaillans hommes de jadis, si com les neuf preus qui passèrent route par leur proece, les douze chevaliers compagnons qui gardèrent le pas contre Salehedin et se poissance, les douze pers de France qui demorèrent en Rancevaus. » Froissart, éd. Luce, t. II, p. 4.

sourire; quand ils le faisaient à Marignan, il n'y a qu'à admirer. Ces peintures embellies éveillaient dans leurs âmes de ces idées qu'on a appelées plus tard des idées-forces et qui élevaient leurs cœurs. On a vu depuis des sociétés incessamment enlaidies par des peintres dont le « réalisme » consistait à n'observer que laideur et bassesse, comme si rien d'autre n'était « réel » que la laideur, semant des idées-forces qui abaissent au lieu d'élever, et, au lieu de fortifier, tuent, — au lieu de fortifier tueraient, si l'on pouvait paralyser l'effort du peuple dont le navire « ne fut jamais englouti ». C'est la devise d'une ville; c'est aussi le résumé de l'histoire d'une nation.

Le pas d'armes offrait l'agrément de pouvoir être varié à l'infini : par le choix du lieu à défendre, des armes, des conditions du combat, enfin par l'imitation de quelque rencontre fameuse dans l'histoire ou dans le roman. Par là on donnait à ces exercices un caractère dramatique et romanesque qui en augmentait l'intérêt. La reproduction de tel ou tel « pas » fameux revient constamment dans les fêtes du moyen âge : par exemple, le « pas de Saladin », où l'on reproduisait les exploits semi-légendaires du sultan et de Richard Cœur-de-Lion. Tantôt, c'étaient de vrais combats (sans haine); tantôt, c'étaient de simples spectacles pour enchanter les regards, mais où l'on donnait et recevait encore, au hasard de la représentation, force horions très réels. « Dessous le moûtier de la Trinité, » dit Froissart, à propos de l'entrée à Paris de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, « sur la rue, avait un échafaud, et sur l'échafaud un châtel, et là, au long de l'échafaud, était ordonné le pas du roi Saladin, et tout fait de personnages, les chrétiens d'une part et les sarrasins d'autre part, et là étaient, par personnages, tous les sei-

gneurs de nom qui jadis au pas Saladin furent, et armoyés de leurs armes, ainsi que, pour le temps de adonc, ils s'armaient. » A l'arrivée du cortège, le roi Richard vint demander à Charles VI congé d'aller assaillir les Sarra-sins. « Ce congé pris, le roi Richard s'en retourna devers ses douze compagnons et lors se mirent en ordonnance et allèrent incontinent assaillir le roi Saladin et ses Sarra-sins ; et là y eut par ébattement grand bataille. »

Ces jeux héroïques avaient une telle importance et formaient des souvenirs si plaisants qu'on en perpétuait le souvenir en les faisant représenter en tapisseries. Le Prince Noir possédait de très belles tapisseries du pas de Saladin, qu'il mentionne dans son testament et lègue à son fils, qui allait être le roi Richard II : « Nous devisons à notre fils, la salle d'arras du pas de Saladin. » (7 juin 1376, veille de sa mort.)

Les Français excellaient à ce genre de jeu dont le pittoresque et les formes variées charmaient leur imagination. Dans son livre du *Courtisan*, l'Italien Castiglione énumère les qualités qu'un homme de cour parfait devrait emprunter aux diverses nations, et il donne aux Français la palme pour les tournois, les pas d'armes et les combats à la barrière : « nel torneare, tener un passo, combattere una sbarra (1). »

Combattre à la barrière était une autre forme du jeu : les chevaliers ayant mis pied à terre, séparés jusqu'à hauteur du nombril par une barrière de bois, échangeaient par-dessus les planches des coups de hache, d'épée et même de lance, selon des conditions arrêtées d'avance, jusqu'à ce que les juges, suivant l'expression consacrée,

(1) *Il Cortegiano* (écrit en 1514), liv. I, chap. XXI ; éd. V. Cian, Florence, 1894, p. 48.

« missent les holas. » Ils se frappaient à tour de bras, de toute leur force. Bayard, dans un de ces jeux, rapporte le « Loyal Serviteur », donne un tel coup de hache sur la



COMBAT A LA BARRIÈRE EN 1493

(à gauche, les juges avec leur baguette)

Pas d'armes de Sandricourt, sig. a. vj (miniatures à la main, exemplaire aux armes de France à la Bibliothèque Nationale).

tête de son adversaire que celui-ci tombe sur les genoux et baise la terre. Les juges crient aussitôt : « Holà ! Holà ! C'est assez ; qu'on se retire ! »

Peu à peu tous les termes désignant ces jeux se confondirent, et cette confusion, continuée jusqu'à nos jours, a souvent fait perdre de vue le sens propre qu'avait à l'origine chaque mot, et quel jeu spécial il désignait. De bonne heure, et, en tout cas, dès le quatorzième siècle, une fête comprenant toute une série de jeux chevaleresques fut appelée parfois un tournoi, même quand aucun des jeux ne consistait en « courtoise bataille ». Le nom restait glorieux et on aimait à s'en servir. Souvent, au quinzième siècle et depuis, on appela « pas d'armes » des fêtes comprenant, outre la défense du pas, des joutes ordinaires et d'autres exercices. On appela encore, un peu plus tard, « pas d'armes » des rencontres où il n'y avait ni pas ni place à protéger, et où attaque et défense n'étaient plus guère que des figures de langage. La fête où mourut Henri II est appelée, dans le même document, joute, tournoi et pas d'armes. Ce mot de fête était, dans la réalité, celui qui convenait le mieux aux exercices ainsi compris ; et c'est d'ailleurs celui qu'emploient beaucoup de textes consacrés à ces « fêtes d'armes ».

Elles sont innombrables et des plus brillantes au quinzième et dans la première partie du seizième siècle. De non moindres héros que Bayard, non seulement y participaient, mais en organisaient eux-mêmes. Le bon chevalier, dans sa jeunesse, fit crier, raconte le Loyal Serviteur, une « fête d'armes » ou « tournoi » à Aire, proclamant d'avance les conditions des divers combats : trois coups de lance de guerre, à cheval, sans lices, et douze coups d'épée ; puis combat à pied, à poussée de lance, à la hache, à une barrière de la hauteur du nombril, etc. « Par dieu, compagnon, » dit un camarade de Bayard, « jamais Lancelot, Tristan ni Gauvain ne firent mieux ! » On

accourut de toute part, car l'occasion était bonne, pensait-on, pour égaler les héros de la Table Ronde. Dans cette solennité guerrière, belle « à merveille », au bruit des trompettes sonnant « impétueusement », se distingua Bayard lui-même, et avec lui un chevalier du Dauphiné nommé Tartarin. Mais, prédestiné peut-être, par son nom, aux aventures ridicules, il perdit son timbre, consistant en « un petit chapelet plein de plumes. » Le chapelet resta au bout de la lance de Bayard, pendant que Tartarin lui-même gardait sur la tête son heaume devenu chauve.

Jamais le rôle des dames ne fut plus grand qu'à ces réunions : non seulement elles n'en étaient plus jamais absentes, mais on en discutait d'avance les termes et conditions avec elles. Claude de Salins publie, en 1497, les chapitres d'un pas d'armes : ils lui ont été imposés par sa dame et, afin que nul n'en ignore, le document débute ainsi : « A l'honneur de la Trinité, de la glorieuse Vierge Marie et de madame Sainte Anne, je, celle qui croit avoir puissance sur vous, Claude de Salins... pour ce que je désire l'augmentation de votre honneur et renommée... aussi pour voir, savoir et connaître si obéirez à mes commandements, j'ai avisé et délibéré certains chapitres d'armes que je veux être par vous exécutés :

.... » Premièrement, je vous envoie un volet (petit voile) de blanche soie, fait à la mode du pays de ma nativité, lequel veux, que vous chargiez et portiez à votre bras senestre (1) ». Ce sera son *emprise*. Suit l'énumération des coups de lance, d'épée ou de hache qui devront

(1) Texte dans PROST, *Traité du duel judiciaire* (etc.), Paris, 1872, p. 223. Salins était capitaine de la garde de l'archiduc Charles, plus tard Charles-Quint.

être donnés, leur nombre, leur manière et leur séquence.

Claude de Salins, si bien encouragé, se rendit célèbre dans ces jeux ; on a la relation d'un autre pas d'armes qu'il soutint dans son château de Vincelles, le 6 mars 1512. On y voit que, facétieux non moins que vaillant, il avait assigné d'avance pour prix au vainqueur, à ses frais comme c'était l'usage pour qui organisait la fête : « une riche émeraude, de la valeur de mille écus — *ou au-dessous.* »

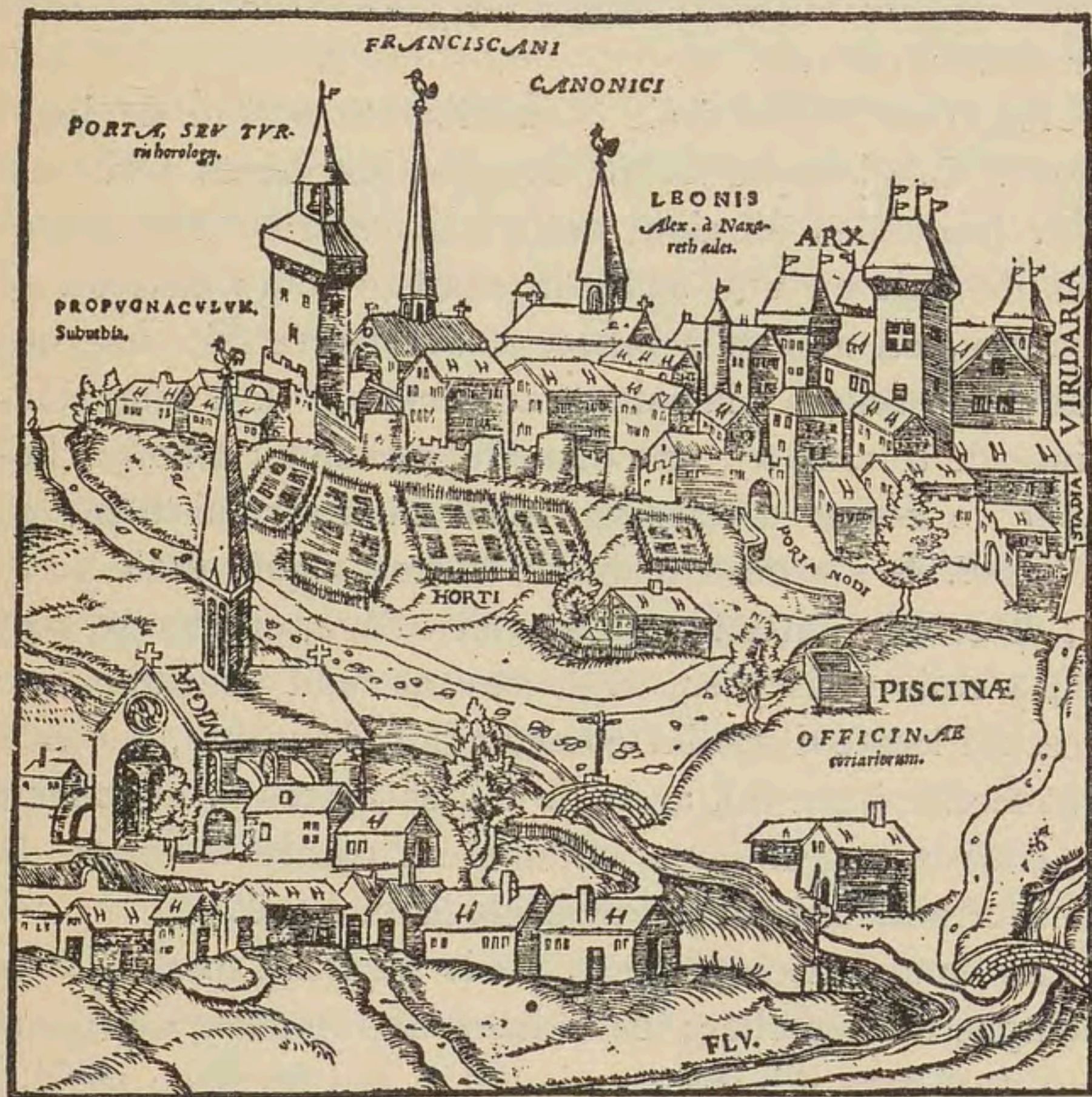
Vieilli, ayant dépassé l'âge des joutes, il fait encore superbe figure au grand pas d'armes donné au château de Nozeroy en 1519 (1) : « Or oyez ! Or oyez ! Or oyez !...

» Six gentilshommes font à savoir à tous nobles hommes les choses qui s'ensuivent...

» C'est que le lendemain de Noël, jour de monseigneur Saint Étienne, lesdits gentilshommes se trouveront de bonne heure sur les rangs armés de toutes pièces, en harnais de guerre, gardant une barrière, la lance au poing, pour combattre ceux qui venir y voudront. » Ils se battront ensuite à « l'épée à une main », à « l'épée à deux mains », à la pertuisane, à la hache ; ils se reposeront le troisième jour « en l'honneur des Saints Innocents ». Le cinquième jour, ils « se trouveront en armes, la haute pièce treillée à losanges », et jouteront avec la lance de guerre « à la selle rase » : raffinement qui rendait le jeu beaucoup plus difficile et dangereux. A l'inverse de la « selle à piquer », la selle rase n'avait pas ces arçons surélevés et cette sorte de dossier, qui facilitaient la résistance au choc et permettaient à beaucoup d'éviter la honte de

(1) Texte de la Relation dans PROST, p. 235. Nous reproduisons une vue contemporaine du château de Nozeroy, dont il ne reste plus maintenant que quelques ruines (département du Jura).

« courses branlantes ». Ils défendront un bastillon contre tous assaillants; et il s'agissait d'une imitation fort exacte d'un vrai siège, car il fut soutenu « au vaux de Mièges, près de Nozeroy au comté de Bourgogne », avec fossés à



LE CHATEAU DE NOZEROY

« Oppidum Nozeret ab occidente. » *Gilberti Cognati Nozereni Opera*,
Bâle [1553], t. I, p. 331.

ranchir, murs à écheler, sorties, assaut, et grand usage de l'artillerie des deux parts pour battre les murs ou en écarter l'ennemi. L'imitation de la lutte à outrance fut poussée jusque dans l'observation des pratiques pieuses; les assaillants baisèrent la terre au moment de l'assaut,

en invoquant Dieu ; « messeigneurs du bastillon, voyant leurs ennemis en tel état, semblablement se ruèrent tous en terre, baisant icelle, comme il est de coutume en tel cas, en requérant Dieu qu'il leur voulût donner la victoire. » Beaucoup sont blessés dans cet ébattement, mais personne n'est tué.

Claude de Salins était là, seulement à titre de juge-diseur. Mais lorsque furent données les joutes à la selle rase, lesquelles offraient cette particularité d'être courues de nuit en une salle du château (« au château de Nozeroy, en une salle basse, s'est trouvée faite une lice tendue de toile », la salle étant éclairée de « cinq douzaines de torches »), une dame fit demander à notre chevalier de cesser d'être juge pour montrer lui-même sa prouesse. Il s'excusa d'abord, disant « qu'il était prescrit de ce faire, attendu qu'il avait, d'âge, cinquante-sept ans, à trois mois près. Mais voyant ledit chevalier que derechef ladite dame lui commandait, l'accepta, incontinant monta à cheval, armé de toutes pièces », et fournit des courses magnifiques, notamment contre le comte de Montferrand, qui eut son arrêt de lance brisé.

Les dames triomphaient, mais payaient parfois leur triomphe un peu cher ; les artistes les représentaient, sur leurs tablettes d'ivoire, assistant à ces fêtes en société compromettante ; les moralistes gémissaient : « et lubrica facta sunt, » dit un chroniqueur à propos des joutes de 1389. Les joutes et les pas d'armes se terminaient, comme les tournois, par des danses, et les graves censeurs trouvaient là fort à redire : « Et après les joutes commencèrent les danses, aux trompes et aux nacaires et aux cornemuses, et ne finirent pas tant qu'il fût grand jour. Et Prudence [vit là] les boires et les mangers outra-

geux, les joutes, les danses, les jeux de dés, et ouït les reniements et les maugréments et les grands serments que l'on faisait contre Dieu (1). » Prudence s'émerveille, en sa naïveté, de n'entendre nulles nouvelles, en pareil lieu, « de Charité ni d'Humilité » (1338). Deux siècles plus tard, les goûts sont les mêmes ; on danse aux lumières toute la nuit ; les ressources de l'éclairage étaient moindres qu'aujourd'hui, et Saint François de Sales pré-munit Philothée contre de tels passe-temps, à de telles heures : « Ils ont lieu durant la nuit et pendant les ténèbres, qui ne peuvent être suffisamment dissipées par les illuminations, et il est aisé, à la faveur de l'obscurité, de faire glisser beaucoup de choses dangereuses dans un divertissement qui est déjà susceptible de mal... Je vous parle donc des bals, ô Philothée, comme les médecins parlent des champignons. Les meilleurs, disent-ils, ne valent rien... Étant spongieux et poreux, [ils] attirent aisément, selon la remarque de Pline, toute l'infection qui est autour d'eux et le venin des serpents. » Les poètes, naturellement, n'étaient pas de cet avis ; bien loin de comparer les reines des fêtes d'armes aux serpents et aux champignons, ils les comparaient aux anges du Paradis, et Philothée était soumis à de grandes tentations :

Servants d'amour, regardez doucement
Aux échafauds (tribunes) anges du paradis ;
Lors jouterez fort et joyeusement (2).

(1) *Le Livre du Roy Modus et de la Royne Ratio* ; Ms. Fr. 1299, fol. 114. Cette partie du livre fut composée en « l'an de grace mil cccxxxviiij » ; c'est une allégorie ; le reste de l'ouvrage, dont il sera question plus loin, traite de la chasse.

(2) Eustache Des Champs, *Œuvres*, éd. des *Anciens Textes*, t. III, à propos des fêtes de 1389, où se distingua Charles VI.

Risquons-nous à voir encore une de ces solennités guerrières, quitte à nous éloigner, comme Philothée, un moment du bal : aussi bien les bals sont-ils en dehors de notre sujet.

Un des pas d'armes les plus mémorables fut donné au château de Sandricourt en 1493 ; un récit minutieux, rédigé avec une compétence professionnelle par le héraut d'armes du duc d'Orléans, nous en est parvenu ; de belles miniatures mettent sous nos yeux chaque scène de ces curieux combats. Nous sommes entre le moyen âge et la Renaissance ; on surenchérit en paroles sur les mœurs chevaleresques ; on se promet d'imiter les chevaliers errants qu'on ne connaît que par les livres ; un semblant de confort tout moderne donne un caractère bizarre et presque risible à des combats où l'on se flatte de surpasser les prouesses des anciens preux ; on assaisonne ses exploits de littérature. Nous nous éloignons de Roland ; peut-être nous rapprochons-nous de Don Quichotte.

« Ce sont les armes qui ont été faites au château de Sandricourt près Pontoise, le seizième jour de septembre mil quatre cent quatre-vingt et treize, lesquelles ont été, par moi, Orléans, héraut d'armes de monseigneur le duc d'Orléans, vues... et rédigées et mises par écrit à la vérité. » Ce qui l'a décidé à écrire les prouesses des combattants, « si a été pour la grande ardeur de prouesse de quoi j'ai vu leurs nobles cœurs si très pleins (1). »

« S'en suivent les articles dudit combat de Sandricourt, » autrement dit le programme, ce que les coureurs

(1) *Le Pas d'Armes de Sandricourt*, sans date, mais contemporain ; miniatures à la main. La Bibliothèque Nationale a deux exemplaires de ce livre, inscrits sous la même cote. L'exemplaire aux armes royales contient les meilleures miniatures.

de joutes appelaient leurs chapitres, mélange singulier, dans le cas présent, de sport et de roman : « Pour ce que tout vrai cœur qui tend à bonne renommée doit quérir et parfaire la volonté des dames, comme de ce dont toute perfection de valoir sort et procède ; » que, d'autre part, les plus belles et les meilleures se trouvent à Pontoise et dans les environs ; qu'enfin ces belles personnes ont daigné mettre « au monde dix jeunes écuyers ou chevaliers qui, dès leur enfance, ont... exploité leur temps ainsi que jadis faisaient en ce lieu même les errants » ; pour ces motifs et d'autres encore, les susdits gentilshommes se sont résolus « à faire et accomplir » les articles suivants :

« Et premièrement lesdits chevaliers ou écuyers qui sont dedans ledit château de Sandricourt sont délibérés, tous dix ensemble, de se trouver, ainsi qu'ils ont accoutumé, à la Barrière périlleuse de ladite place, où nul n'approche sans danger et s'y trouveront le quinzième jour de septembre, à pied, armés comme il appartient, ou ainsi que chacun voudra, l'épée ceinte, tranchante, sans estoc (pointe), la lance au poing, à fer moulu, pour défendre ladite périlleuse barrière contre les premiers dix qui s'y voudront présenter... »

Le jour suivant, les défenseurs sortiront du château à cheval, au son du cor, « la lance sur la cuisse », et se battront contre dix opposants, « au Carrefour ténébreux » ; puis il y aura des combats singuliers « au Champ de l'épine ». Puis les dix chevaliers se transporteront « en la Forêt dévoyable » (sans chemins, où l'on se perd, expression courante dans les romans de chevalerie, où toutes les forêts sont dévoyables) ; là, ils iront « chercher leurs aventures, erreront parmi ladite forêt montés et armés » comme ci-dessus, et livreront bataille, au gré du hasard,

contre tous ceux qu'ils rencontreront. « Et se fera ladite erre pour le jour seulement. Et seront tenus lesdits gentilshommes, le lendemain, se trouver au dîner audit château de Sandricourt pour rapporter, en leur foi et honneur, devant les dames et juges de vérité, de ce qu'ils auront trouvé durant leur quête. »

Le combat et ses conditions sont annoncés, avec permission du roi, par toutes les villes, cités et places de France, et tout se passe conformément au programme. Le Carrefour ténébreux « était tout clos de bois à grands échafauds que lesdits gentilshommes avaient fait faire » ; au bout se trouvaient des pavillons préparés pour que les combattants pussent s'armer et désarmer commodément. « Et chacun desdits chevaliers avait son pavillon et tente pour soi armer ou désarmer et monter à cheval ainsi qu'il leur plaisait ; et force hypocras, vins et viandes donnaient à chacun qui y voulait venir » : cabinets de toilette et buffets qui n'eussent pas médiocrement surpris les paladins d'autrefois.

A la première épreuve, « tomba par terre le vicomte de Rouen... tous y firent très vaillamment, et à toutes peines les pouvait-on départir. » Au Carrefour ténébreux, « à la rencontre du choc des lances et des chevaux, furent trois desdits chevaux portés par terre, dont l'un desdits chevaux mourut » sur place. Diverses chutes, pertes d'épées et bris de lances se produisent : tous « se acquittèrent terriblement bien ». Le jour d'ensuite, les chevaliers « tiennent le pas » contre tous venants. A la « huitième course, s'est présenté monseigneur de Saint-Vallier de dedans contre Marcillac de dehors et a rompu ledit seigneur de Saint-Vallier sa lance, de droite atteinte, sur ledit Marcillac » : le coup fut si « grand et terrible » que ce dernier aurait

été jeté à terre « si n'eût été l'arrêt de la lance dudit seigneur de Saint-Vallier qui rompit », ce qui fit que le tronçon de lance, n'ayant plus son point d'appui naturel, lui retourna le poignet. On trouve, le lendemain, Saint-Vallier à l'écart et ne se battant pas, « pour ce que il était afoulé en la main. »

Il en dut être fort marri, car c'était le jour le plus intéressant de tous et le dernier de la série, le jour de la Forêt dévoyable : « Et le lendemain partirent lesdits gentilshommes qui tenaient le pas, pour aller en la Forêt dévoyable, en armes, comme chevaliers errants, quérant leurs aventures, et étaient lesdits chevaliers si gorgias que c'était merveille. » Ils se transportent donc dans les champs et bois voisins, dont les moindres sentiers leur étaient familiers, courant leurs aventures, à l'imitation des « seigneurs de la Table Ronde ». On se bat de tous côtés, à pied, à cheval, à la lance, à l'épée. « Et tout ledit jour n'eût-on vu à travers champs et bois sinon que chevaliers combattant les uns aux autres et en tant de lieux que possible n'était de pouvoir tout voir. »

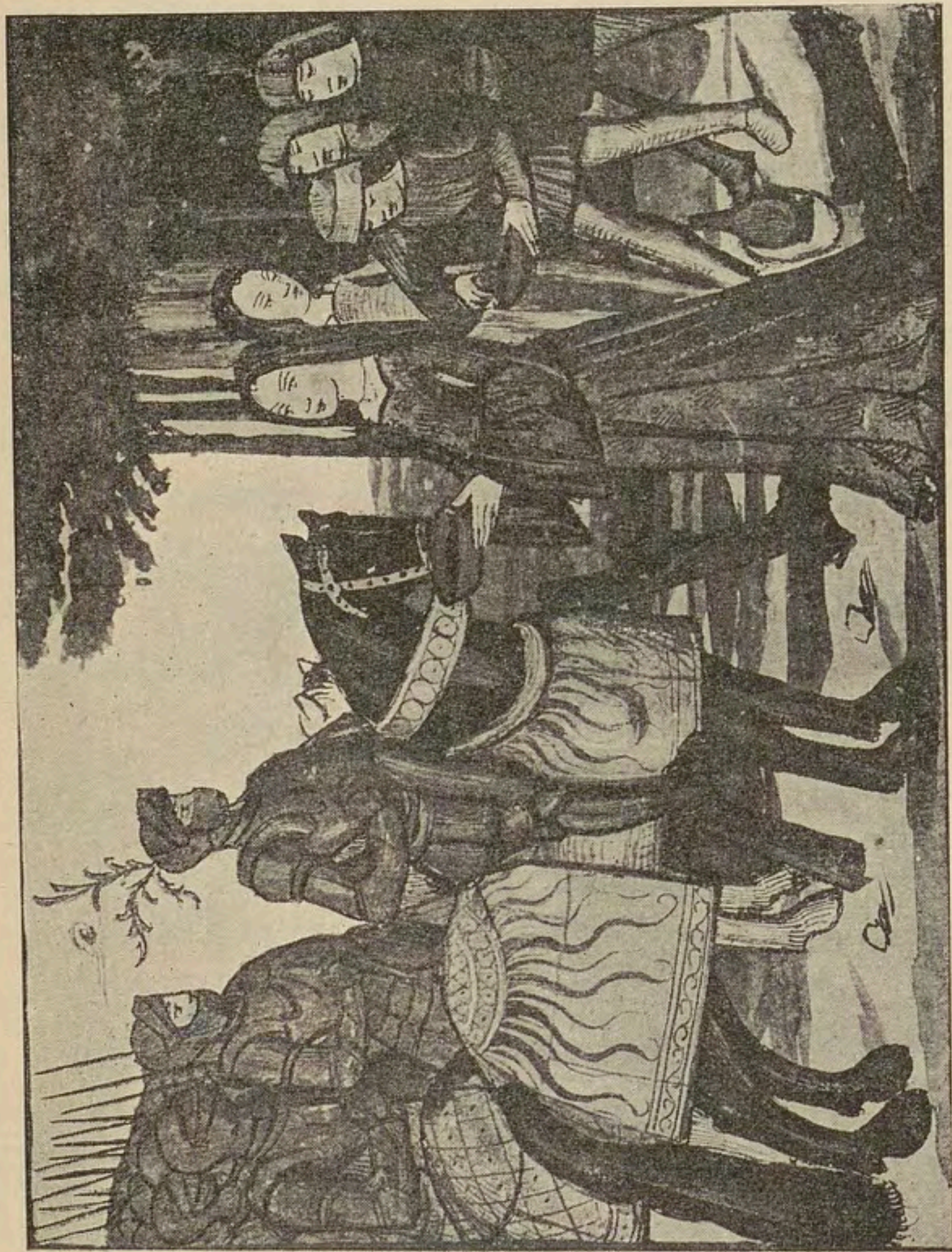
A cette date, l'imitation de la guerre se reconnaissait encore, mais bien des raffinements inattendus étaient introduits dans le jeu pour le confort et soulas des combattants : « Et cedit jour de la Forêt dévoyable étaient les maîtres d'hôtel en la quête après lesdits chevaliers et avaient gens de tous côtés après eux qui portaient force hypocras blanc et claret, julleys (juleps) et sirops violas (de violettes), confitures et autres épiceries à qui en voulait, et quelque part qu'ils rencontrassent lesdits chevaliers ou autres gentilshommes leur en présentaient, desquels qu'ils voulaient, à leur plaisir. »

Une miniature charmante représente la scène : une

vaste campagne avec des bouquets d'arbres çà et là ; les serviteurs versent l'hypocras dans de grands bols de bois ; de belles dames minces et élégantes, aux cheveux d'or et aux grands yeux, offrent, d'un air mélancolique et doux, le vin aux chevaliers. Ceux-ci, montés sur leurs chevaux de guerre, entr'ouvrent l'orifice supérieur de leur carapace afin de pouvoir incliner entre les lèvres de fer du casque les petits baquets bien remplis que leur tendent de belles mains.

Le soir a lieu le banquet final, « grand et plantureux, » lequel, en raison du nombre des convives, fut servi dans la cour du château, illuminée *a giorno* : « Grand force torches et falots y avait, tant en la cour... que ès tours et à l'entour de ladite place et d'une lieue en ronde y eût-on pu venir aussi à clair que si c'eût été de jour. » Le banquet était servi en grande joie et à grand fracas, comme c'était l'usage, au bruit de la vaisselle, aboiement des chiens et, dominant le tout, harmonieux vacarme de « grand quantité de tabours de Suisses et autres instruments qui incessamment ne cessaient de sonner ».

Le petit livre du héraut Orléans nous donne enfin le nom des dames qui assistèrent à ces combats, « si honnêtement et richement habillées, » dit ce consciencieux témoin, « que chacun noble homme devait avoir courage et prendre plaisir de faire quelque chose pour l'amour d'elles » : les noms de dames qui furent belles il y a quatre cents ans. Orléans nomme les chevaliers aussi : Saint-Vallier, Coligny, Hédouville et bien d'autres, dont beaucoup jouèrent un rôle en de plus sérieuses aventures. La plupart firent, en effet, partie de ces troupes vaillantes qui se couvrirent de gloire en Italie et dont, disait Bran-



LES CHEVALIERS TROUVENT DES RAFFRAICHISSEMENTS
DANS LA FORÊT DÉVOYABLE

Pas d'armes de Sandricourt, 1493.

tôte en son énergique langage, « les cimetières et champs de là sont encore bossus (1). »

L'époque de la Renaissance vit chez nous les plus somptueuses de ces fêtes, et leur déclin. Au mariage de Louis XII avec Marie, sœur d'Henri VIII, Monsieur d'Angoulême (François I^{er}) tint le pas avec sept capitaines : La Palice, Bonnivet, Fleurange, Vendôme... « Et avecque leurs aides tinrent le pas à tous venants, tant Anglais que Français, fût à cheval ou à pied, et vous assure qu'ils eurent merveilleusement à souffrir, car ils eurent dessus les bras plus de trois cents hommes d'armes. Et y furent faites de fort belles choses, de frapper et bien jouter; et encore fut plus beau à voir les banquets et festins qui s'y firent » (1514). Le rôle des maîtres d'hôtel allait décidément grandissant : et, cette fois, la constatation ne vient pas d'un héraut d'armes, mais d'un célèbre « aventureux », Fleurange, maréchal de France (2).

IV

Un événement tragique précipita la décadence de ces jeux. Ce fut la conclusion funeste des « joutes », « tournoi » et « pas d'armes », où Henri II trouva la mort. En

(1) Le château de Sandricourt a été abattu au dix-neuvième siècle et remplacé par un château moderne (aujourd'hui propriété du marquis de Beauvoir); on y conserve un modèle en liège de l'ancien édifice.

(2) *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François I^{er}*, par Robert DE LA MARK, seigneur DE FLEURANGE, chap. XLIV. (Collection Petitot, t. XVI, p. 269.)

raison de l'importance que lui valut sa catastrophe, les témoins de la fête nous en ont conservé tous les détails, et une grande planche gravée, reproduite plus loin (« Per-rissim fecit, 1570 »), nous permet d'assister à la scène. Les jeux furent donnés en 1559, après la paix de Cateau-Cambrésis, à l'occasion des mariages de Marguerite, sœur d'Henri II, avec le duc de Savoie, et d'Élisabeth, fille du roi de France, avec Philippe II d'Espagne, veuf depuis six mois de Marie Tudor, reine d'Angleterre.

Le « cartel » annonçant les conditions du combat a été conservé; il est très curieux, c'est une sorte de document diplomatique où se mêlent les considérations de politique internationale et les énonciations sportives. Telles étaient les habitudes d'alors : une proclamation de ce genre était un moyen pour le souverain de se mettre en communication avec ses sujets et d'agir sur l'opinion publique; le pas d'armes serait aujourd'hui remplacé par un bal, et le cartel par une dépêche de livre jaune. « De par le Roi. — Après que, par une longue guerre, cruelle et violente, les armes ont été exercées et exploitées en divers endroits, avec effusion de sang humain et autres pernicioeux actes que la guerre produit, et que Dieu, par sa grâce, clémence et bonté, a voulu donner repos à cette affligée chrétienté par une bonne et sûre paix, il est plus que raisonnable que chacun se mette en devoir, avec toutes démonstrations de joies, plaisirs et allégresses, de louer et célébrer un si grand bien, qui a converti toutes aigreurs et inimitiés en douceurs et parfaites amitiés, par les étroites alliances de consanguinité qui se font, moyennant les mariages accordés par le traité de ladite paix; » lesquels mariages sont là-dessus spécifiés afin que nul n'en ignore. Il est, en conséquence, et comme démonstration de joie, notifié à tous

princes, seigneurs, etc., « qu'en la ville de Paris, le pas est ouvert par S. M. Très Chrétienne, et par le prince de Ferrare, Alphonse d'Este; François de Lorraine, duc de Guise (ce même Guise qui avait défendu Metz et pris Calais), et par divers autres, pour être tenu contre tous venants dûment qualifiés, à commencer au seizième jour de juin prochain et continuant jusques à l'accomplissement et effet des emprises et articles qui s'ensuivent. — La première emprise à cheval, en lice, en double pièce, quatre coups de lance et un pour la dame; la deuxième emprise à coups d'épée, à cheval, » etc., etc. — Paris, 22 mai 1559.

Dans le fait, ces fêtes chevaleresques, où le roi se montra, portant, avec une constance de héros de roman, le blanc et le noir, couleurs de sa maîtresse (Diane de Poitiers, — *Ætatis suæ* 60), durèrent tout le mois de juin. Les Français y manifestèrent, comme d'habitude, leur habileté à la lance : « Le premier de juin, » lit-on dans les Mémoires du maréchal de Vieilleville (1), qui assistait à ces combats et y prit part, « le roi ouvrit le pas du tournoi où il fut couru d'une merveilleuse adresse. Et montrèrent bien les Français aux Espagnols qu'ils sont plus experts qu'eux au fait de la cavalerie et que la lance sur toutes armes leur appartient, pour s'en savoir mieux aider que toute autre nation de la chrétienté; car de cent Français qui coururent, il n'y en eut pas quatre qui ne rompissent leur bois, et bien peu des Espagnols, qui s'y montrèrent si maladroits qu'à plusieurs les lances leur sortaient des poings et les laissaient tomber à terre, faisant au reste

(1) Rédigés par Vincent Carloix, son secrétaire. (Texte dans la collection Petitot, t. XXVI et suiv.)

des courses si branlantes que l'on pensait à toute heure qu'ils dussent tomber. »

C'était là, comme on sait, un grand point dans ces courses : ne pas branler sur la selle, ne faire qu'un avec le cheval, frapper l'adversaire et subir le choc sans que le pied bougeât sur l'étrier ; toutes conditions que résumait quelques jours plus tôt le même Vieilleville quand il tâchait de détourner le roi d'aller au procès d'Anne du Bourg. Chacun son métier, disait-il : « Si vous allez faire l'office d'un théologien ou inquisiteur de la foi, il faudra que le cardinal de Lorraine nous vienne apprendre à coucher notre bois, courant en lice ; quelle adresse il nous faut tenir pour le rompre, et notre garde à faire une course de droit fil, sans branler ni choquer des genouillères la barrière. »

Après les fêtes pour le mariage espagnol, vinrent celles du mariage de Savoie. La lice était établie dans le quartier Saint-Antoine, devant l'ancien hôtel royal des Tournelles, non loin de la Bastille. Le 30 juin, Henri II fournit ses courses en commençant par son futur beau-frère, Emmanuel-Philibert, « auquel le roi dit en riant qu'il serrât bien les genoux, car il l'allait bien ébranler, sans respect de l'alliance ni de fraternité... Le roi fit une très belle course et rompit fort bravement sa lance ; M. de Savoie semblablement la sienne, mais il empoigna l'arçon, le tronçon jeté, et branla quelque peu ; qui diminua la louange de sa course. »

Le roi courut ensuite avec même succès contre M. de Guise, puis enfin contre le comte de Montgomery, sieur de Lorges, « grand et roide jeune homme, » huguenot de religion. Cette course « était la dernière que le roi devait courir, car les tenants en courent trois et les assaillants

une. Tous deux se choquent à outrance et rompent fort dextrement leurs bois ». Le rôle du roi était fini et il appartenait à Vieilleville « de courir comme l'un des tenants après le roi, pour faire aussi ses trois courses »; mais le roi eut la fantaisie de faire une course supplémentaire contre le même adversaire, pour avoir sa revanche, disant que celui-ci « l'avait fait branler et quasi quitter les étriers » : car, revêtus maintenant d'armures perfectionnées, les jouteurs s'épargnaient moins que jamais et la majesté royale ne retenait en rien la lance de quiconque était grand et roide comme Montgomery de Lorges. Vieilleville supplia son maître de n'en rien faire, l'assurant que ses scrupules étaient injustifiés et que la course avait été très belle des deux parts. Le roi persista; sur quoi M. de Vieilleville lui dit : « Je jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois nuits que je ne fais que songer qu'il vous doit arriver quelque malheur aujourd'hui et que ce dernier juin vous est fatal. » Le roi passa outre et fit appeler son adversaire qui, « par très grand malheur, obéit et prit une lance. »

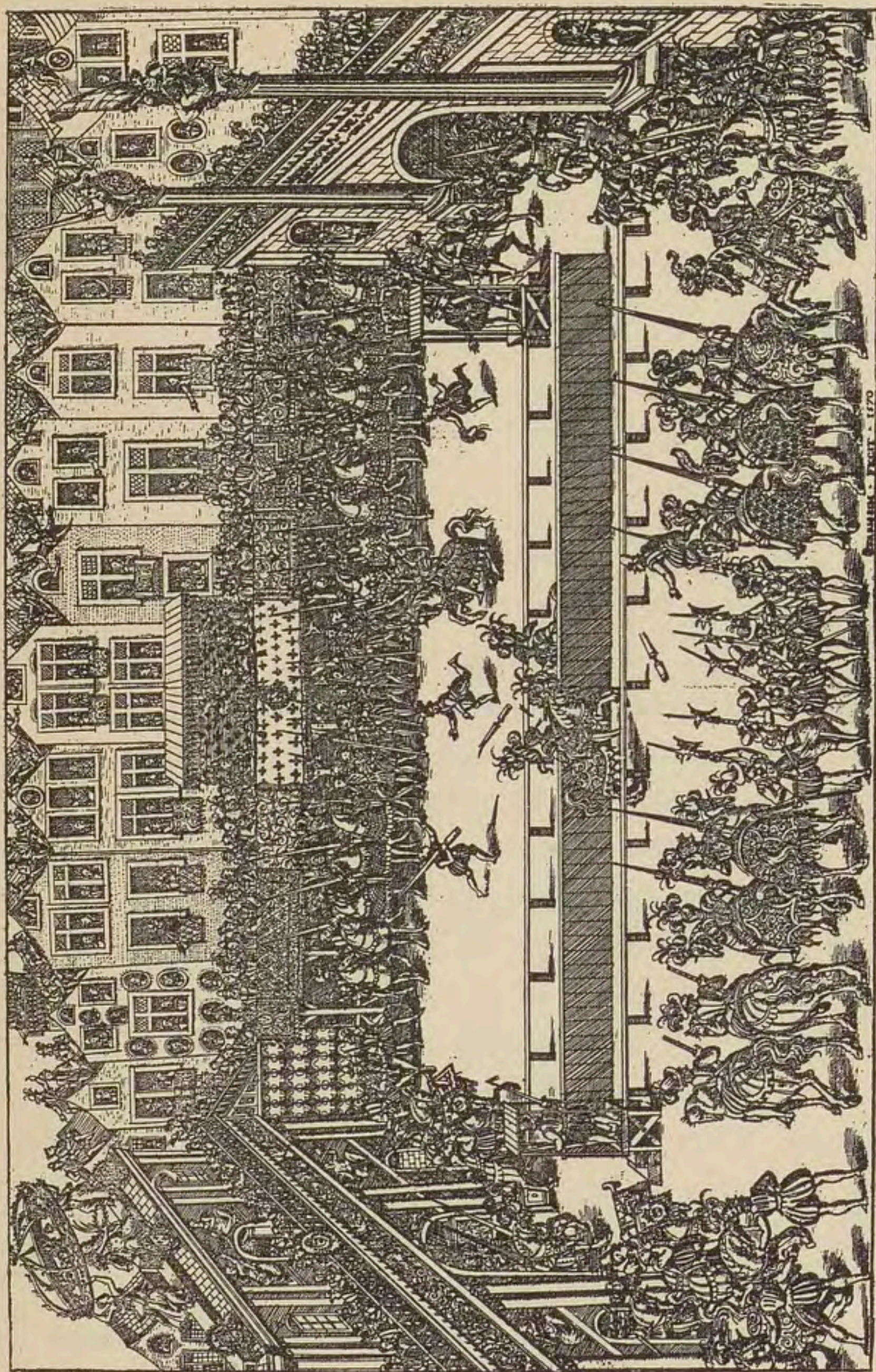
On vit alors une chose étrange; il semble que l'idée d'une catastrophe imminente fût dans l'air, car « faut-il noter qu'à toutes courses et tant qu'elles durent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse, à tue-tête et étourdissement d'oreilles », — cette musique guerrière dont les vallées rebondissaient et au son de laquelle les chevaux « se jolivaient » dès les douzième et treizième siècles. — « Mais incontinent que tous deux furent entrés en lice et eurent commencé leurs courses, elles se turent tout coi, sans aucunement sonner, qui nous fit avec horreur présager le malheureux désastre qui en advint : car ayant tous deux fort valeureusement

couru et rompu d'une grande dextérité et adresse leurs lances, ce malheureux Lorges ne jeta pas, selon l'ordinaire coutume, le tronçon qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta toujours baissé et, en courant, rencontra la tête du roi duquel il donna droit dans la visière, que le coup haussa, et lui creva un œil. » Le roi tomba sur l'encolure de son cheval et, se souvenant des avertissements de Vieilleville, dit qu'on « ne pouvait fuir ni éviter son destin ». Il languit dix jours ; les noces de Savoie eurent lieu pendant sa maladie, au milieu des larmes ; le cerveau avait été atteint par une esquille du tronçon de lance et la guérison était impossible : « Le dixième de juillet 1559, Dieu en fit sa volonté ; et, lui, rendit l'esprit, » justifiant les sinistres prédictions des contemporains de Charles VI qui ne voulaient pas qu'un roi prît part à des joutes (1). Une épitaphe fut composée à cette occasion, qui se terminait ainsi : « Lui que Mars n'a pu nous prendre, l'image de Mars nous le prend. »

Quem Mars non rapuit, Martis imago rapit.

A la fin, comme au commencement de cette longue période, le jeu ressemblait à la guerre.

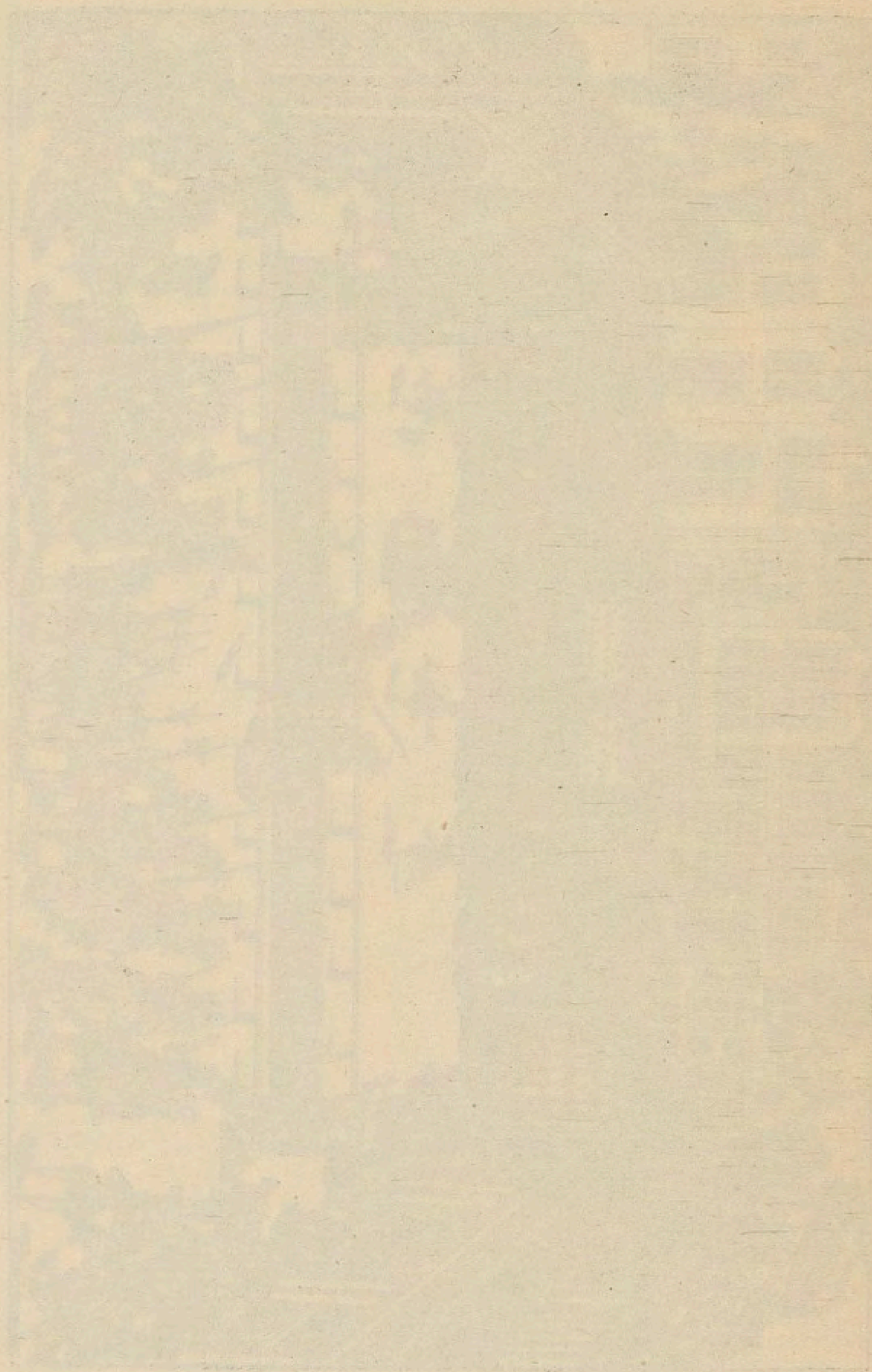
(1) En signe de deuil, Catherine de Médicis fit raser l'hôtel des Tournelles, et sur son emplacement se tint le marché aux chevaux, jusqu'à ce que Henri IV y fit établir la fameuse place Royale, aujourd'hui place des Vosges. On voit très bien l'hôtel, avec le rectangle affecté aux joutes, dans le plan de Paris de G. Braun, 1530. On distingue même la barrière au milieu, et la rangée de constructions basses, sur les côtés, qu'on ornait et disposait en tribunes, en cas de fêtes.



LA JOUTE OU MOURUT HENRI II

« Perrissim fecit, 1570 », 3^e planche du recueil intitulé :

Premier volume contenant 40 tableaux... touchant les guerres, massacres et troubles, 1570.



CHAPITRE IV

AUTRES JEUX VIOLENTS : LUTTE ET QUINTAINE LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE AU MOYEN AGE

I

La passion pour les jeux violents, où les vies étaient mises à l'aventure, dura en France depuis les plus lointaines origines jusqu'au dix-septième siècle. Sous maintes formes et dans nombre d'exercices, on retrouve l'image du duel et de la guerre ; beaucoup sont de simples gymnastiques, mais développant les muscles, habituant au maniement des armes, préparant aux batailles.

On saute en hauteur, en longueur, on saute tout armé ; on « escrémite » (fait de l'escrime), on lutte, on lance la pierre, le javelot ; on court la quintaine : tous jeux en grande faveur, mentionnés dans nos plus anciens textes, accompagnement naturel d'un banquet, ou passe-temps agréable quand on était réuni et ne savait que faire. Wace, écolier de Paris et chanoine de Bayeux, mais fils de soldat (son père était à Hastings), décrit volontiers ces après-midi de fête où l'on s'amusait gaiement sur l'herbe, entre soi, au douzième siècle :

Et [quand] ils ont bu et mangé,
Si comme le jour requérait,
A la guise qui lors était,

A déduit ont le jour tourné ;
Si ont les chevaliers jouté
Et les bacheliers escrémi,
Pierre jeté, lancé, sailli (1).

Deux cents ans passent ; une occasion solennelle a réuni le roi de France et Gaston Phébus, comte de Foix : on croirait que Wace est encore là et décrit les mêmes Français s'adonnant aux mêmes jeux dans la même après-dînée ; mais c'est Froissart qui parle ; les temps sont changés, non les mœurs : « Si y eut plusieurs ébattements, et s'éprouvaient ces Gascons et ces Français à la lutte l'un à l'autre, ou à jeter la pierre, ou à traire (lancer) la darde au plus loin et au plus haut ; et là furent jusques à la nuit que le roi et les seigneurs s'en retournèrent (2). »

Nous venons d'emprunter à nos voisins des règles fixes pour la pratique de l'exercice consistant à lancer une grosse pierre ou autre objet pesant ; mais cet exercice était populaire en France dès le douzième siècle ; il l'était, sans doute, bien plus tôt encore. Un jeu si simple et mettant si bien en lumière la force des compétiteurs ne pouvait manquer de plaire en des âges épris de vigueur physique. Aussi compte-t-il parmi ceux qui se glorifient de la plus noble origine ; les chefs-d'œuvre de la statuaire antique perpétuent sous nos yeux le souvenir des anciens discoboles ; chez nous jadis, les compétitions étaient très vives et on ne se ménageait guère. Guillaume le Maréchal, prisonnier de guerre, s'arrête, la nuit venue, avec ses

(1) *Roman de Brut*, éd. Le Roux de Lincy, Rouen, 1836, 2 vol. in-8°, vers 4438. Wace décrit les mœurs qu'il connaissait, celles du douzième siècle, bien qu'il prétende peindre, en ce passage, des réjouissances contemporaines de Jules César.

(2) *Chroniques*, liv. IV, chap. VIII, année 1389.

gardiens, en un lieu où se trouvent des chevaliers prenant leurs ébats :

Une nuit hébergé se furent
Là où moult avait chevaliers
Et moult valets et écuyers ;
A plusieurs jeux se déduisaient.
Quelques uns la pierre jetaient ;
Là veut montrer chacun sa force.
Un en y a qui tant s'efforce
Que si outréement les passe
Que de deux pieds tous les dépasse.

Deux pieds, c'est énorme entre gens tous bien exercés : on applaudit ; c'est un « record », s'écrie-t-on dans la langue du temps :

Onques tel jeteure ne fut !

Un des chevaliers, qui a observé l'arrivée du Maréchal, hoche la tête et dit :

Y a tel ici, si il voulait,
Qui assez plus la jetterait.

Mais les protestations sont unanimes : c'est impossible ; celui que nous venons de voir « ne trouvera jamais son maître ». La proposition est faite cependant au Maréchal, qui se défend d'essayer ; il a été grièvement blessé naguère et a perdu beaucoup de sang, et même il serait mort sans la bonté d'une dame qui lui a envoyé secrètement « des étoupes de lin », dans un pain dont elle avait enlevé la mie. On le prie alors par tous les saints de France,

Et par ce qu'onques plus amâtes ;

ce qui le décide. Il ôte sa cotte, retrousse ses manches, prend la pierre et, à la stupéfaction universelle, la jette « pied et demi » plus loin que l'autre. Chacun se « mer-

veille »; il reçoit des félicitations sans fin; et c'était naturel : à si bien lancer la pierre il ne risquait pas moins que sa vie, car ses plaies « lui escrivèrent », dit l'auteur contemporain, qui philosophe, à sa manière, sur les dangers du surmenage physique :

A maint homme, qui a grand force
Avient souvent que trop s'efforce,
Tant que trop s'efforcer lui nuit :
Que plus s'efforce et plus se cuit (1).

Nous parlerons plus loin de l'escrime à l'épée, qui prit son développement normal à la Renaissance. Pour la lance, on avait au moyen âge la *quintaine*, plus tard la bague, moins violente, et dont, par suite, le succès se prolongea par delà les temps chevaleresques, atteignant son apogée sous Louis XIV.

Le jeu de la lance, qui excluait les feintes subtiles et les vives parades, et consistait surtout à viser droit, à frapper fort et bien d'aplomb, pouvait être utilement pratiqué sur une cible, et la quintaine n'est pas autre chose. Le cavalier piquait des deux, visant un but de bois, et s'exerçait à rompre sa lance en frappant le but, juste dans son milieu, à jeter le tronçon et continuer sa course sans être « étonné », et sans broncher sur son cheval. Si la lance n'était pas rompue, ou si le tronçon n'était pas jeté prestement, le heurt occasionnait pour le joueur un arrêt brusque qui le désarçonnait, pendant que son cheval, emporté par la vitesse acquise, continuait tout seul. « Quintaine » finit, en conséquence, par signifier « point de mire » dans le langage figuré : d'Aubigné parle de brigands qui prenaient les paysans pour « quintaine de leurs

(1) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, éd. Paul Meyer, vers 1796.

inhumanités ». L'origine du mot est inconnue (1); mais les étymologistes d'autrefois ne se faisaient pas faute de l'expliquer : quintaine — *Quintus*; le jeu remontait, d'après eux, aux temps romains, et son origine, moins belle que celle du tournoi, était cependant noble et antique.



CHEVALIER COURANT LA QUINTAINE,
COMMENCEMENT DU XIV^e SIÈCLE

Ms. Fr. 2526, fol. ij. *Roman de la Rose*, à la Bibliothèque Nationale.

La quintaine était de pratique courante en France au douzième siècle :

Puis vont comme à fête manger,
En après esbanier (ensuite se divertir)
A quintaines.

(*Roman de Tristan.*)

Les allusions de ce genre abondent dans notre vieille littérature. Quand la quintaine n'était pas un simple exercice pour habituer le jeune homme au maniement de la lance, mais constituait un jeu séparé, donné en public,

(1) Notes, à ce sujet, par Konrad HOFMANN, dans les *Romanische Forschungen*, t. II (1885).

un élément comique s'y mêlait et en relevait l'intérêt pour les spectateurs, à défaut du danger de mort qui, dans la joute, terminait parfois l'amusement en tragédie. Aussi peut-on croire que plus d'un de ces anciens preux, qui trouvaient déjà la joute trop anodine, se faisaient scrupule de courir publiquement la quintaine. Pour ceux-là ce n'était qu'une gymnastique vulgaire dont il ne convenait pas de faire parade ; bonne tout au plus à cultiver à part soi, en sa jeunesse, pour se préparer à des jeux moins puérils ; et peu glorieuse, parce qu'elle n'était qu'utile. Dans la chanson d'*Aimeri de Narbonne*, Charlemagne fait dresser la quintaine au milieu d'un pré : il faut se réjouir et s'amuser, car Aimeri va prendre la ville. L'empereur dit au héros de courir le premier :

« — Sire, fait-il, à votre volonté ! »
— Quand il le dit, il a ailleurs pensé ;
Car en son cœur il a dit en secret
Qu'à ses parents ne sera reproché
Sur écu vide qu'il se soit essayé.

Jouter contre l'écu vide de la quintaine, que ne tenait aucun chevalier vivant : que d'autres le fassent ! Aimeri réunit ses compagnons sans rien dire, court aux païens, en tue une centaine, par manière d'exercice et de leçon préalable, et revient à Charlemagne qui s'écrie :

« Votre promesse, mal vous avez tenu ;
Sur la quintaine n'avez un coup frappé. »
« — l'ardon, beau sire, le comte a répondu ;
Point n'ait voulu mal faire, par Jésus !
Mais on aurait à ma honte tenu
Que je frappasse dessus un vide écu (1). »

(1) *Chansons de geste*, traduites par L. CLÉDAT, 1899, p. 231, texte du commencement du treizième siècle. (Dans ces poèmes tout est sacrifié

Aussi, malgré l'utilité pratique du jeu et les risques de chutes assez sérieuses (mais ridicules), la quintaine figure-t-elle parfois dans les énumérations, à côté de simples ébats d'enfants :

A la quintaine et à l'écu jouter
Et courre aux barres et lutter et verser (tirer à la cible) (1).

A mesure que les années passèrent, l'élément comique alla grandissant : c'était naturel, le jeu offrant aux regards la lutte d'un cavalier et d'un morceau de bois, « a mere lifeless block, » dira plus tard Shakespeare (2). Cette imitation de la joute, chez des gens « toujours en cervelle », comme nos ancêtres, ne pouvait manquer de se transformer en caricature. D'abord, tout homme ayant un cheval, fût-ce un cheval de ferme, pouvait se livrer à cet exercice anodin ; puis, comme il ne s'agissait pas de se mesurer contre un seigneur, il n'était pas nécessaire d'être soi-même chevalier. Le jeu fut donc pratiqué par les manants ; ils ne pouvaient y déployer la même habileté que leurs maîtres, et ceux-ci se faisaient une joie d'assister à leurs courses et à leurs chutes. Chaque classe de la société servait ainsi, suivant ses moyens, de spectacle à l'autre ; mais les seigneurs se flattaient d'assister à des spectacles bouffons, tandis qu'en leurs tournois, ils en offraient de sublimes.

au héros ; Aimeri, étant ici le héros, donne une leçon à Charlemagne même.)

(1) *Roman de Fourdain de Blaie* (douzième siècle ; roman dont la donnée se retrouve dans le *Periclès* de Shakespeare).

(2) ORLANDO :

Can I not say, I thank you ? My better parts
Are all thrown down ; and that which here stands up,
Is but a quintain, a mere lifeless block.

(*As you like it*, I, 2.)

Ils prenaient, d'ailleurs, à ces exercices comiques un tel plaisir qu'ils les rendaient volontiers obligatoires pour leurs vassaux ; c'était une sorte de redevance, fréquemment imposée pour le cas de mariage d'un tenancier. Le futur mari devait courir publiquement, soit à cheval, soit, ce qui ne rendait pas la comédie moins plaisante pour les spectateurs, en bateau : de forts rameurs le menaient à toute vitesse contre un poteau et un écu servant de cible. Comme dans une vraie joute, la musique égayait le jeu ; mais les trompes et cornes de guerre étaient remplacées par des clarinettes et des flageolets champêtres, ainsi qu'on peut voir dans le livre d'heures de la duchesse de Bourgogne conservé à Chantilly. Si le marié, qui fournissait sa course en chemise, en prévision du bain, dirigeait mal sa lance, il tombait à la rivière. Les anciens coutumiers mentionnent, en grand nombre, des obligations de ce genre :

« Et sont tenus mes hommes vavasseurs (petits vassaux), c'est assavoir ceux qui se marient, de jouter sur bêtes chevalines et férir au poteau, chacun d'une lance d'aulne de plein poing, par la poignée, tant qu'ils aient chacun une lance rompue ou qu'ils soient chus à terre, et chacun qui choira en doit pour ce 18 res (mesures rases) d'avoine, et sont ces choses appelées quintaines. » (Quatorzième siècle.)

« Yceux vavasseurs doivent, toutes fois que eux ou leur fils aîné se marie, jouter en la rivière de Rille, trois coups d'une lance à un pieu... et doivent être en un bateau lequel l'on mène à quatre hommes aval ladite rivière. » (Quinzième siècle.)

« Item les devoirs de quintaine sur l'eau que doivent audit sire [de la Gacilly] les nouveaux mariés... est que



QUINTAINE D'EAU, QUINZIÈME SIÈCLE

Livre d'heures de la duchesse de Bourgogne, à Chantilly.

chaque nouveau marié doit un bois de quintaine. Il doit rompre son bois par trois fois ou, à défaut, payer au seigneur sept sols et six deniers d'amende » (seizième siècle) : commutation que ne prévoient pas les textes plus anciens (1).

Une quintaine paysanne était souvent intercalée dans le programme des fêtes royales les plus pompeuses et servait d'intermède comique. Il en était de même en Angleterre et en France. Aux fameuses fêtes de Kenilworth, données à la reine Élisabeth par son favori Leicester, la souveraine fut égayée par le spectacle d'un mariage, d'une quintaine et d'un tournoi paysans : « Aucun des assistants n'eût pu se tenir de rire, dit un témoin oculaire, quand bien même on serait venu lui apprendre que sa femme était mourante (2). »

D'autres quintaines étaient courues ou plutôt glissées sur la glace : l'intention comique, l'excitation du rire par des chutes ou autres accidents ridicules se retrouvent dans toutes les variantes du jeu (3).

Afin d'empêcher, à l'usage des nobles, cet exercice,

(1) Les deux premiers textes dans Godefroy ; le troisième, dans Boislisle : *Généalogie de la maison de Talhouet*, Paris, 1869, in-4°, p. 255. Aveu du 9 mars 1513.

(2) Un des paysans, monté sur un étalon, est emporté dans une tout autre direction qu'il n'eût souhaité, « hiz hors az amoroos az him selfe adventuroous. » Un autre manque la quintaine de son bâton, mais la cogne avec sa tête. Juillet 1575. *Robert Laneham's Letter*, éd. Furnivall, 1887, pp. 24 et suiv.

(3) On imitait aussi les joutes proprement dites sur la glace : c'était également un jeu populaire comique. Le fameux bréviaire Grimani, conservé à Venise, en donne une jolie représentation : les combattants, une forte gaule au poing, à cheval sur des barils posés sur des traîneaux, sont tirés à toute vitesse par quatre robustes gailards à l'encontre l'un de l'autre. La course a lieu, comme une vraie joute, à son de trompe, bannières déployées.

utile après tout et d'origine ancienne, de tomber en mépris et dérision, on inventa des quintaines tournantes qui donnaient au bois un air de vie et rapprochaient le jeu de la joute, sans effacer toutefois complètement son caractère risible. La cible fut alors taillée en forme humaine et figura un ennemi : de préférence l'ennemi classique de tout chevalier, un Sarrasin. La statue brandissait d'un air féroce un sabre de bois ; si elle n'était touchée au point voulu, elle tournait d'autant plus vite qu'elle avait été frappée plus fort, et le sabre de bois, ramené dans la ligne de passage du coureur, le heurtait, aux éclats de rire de l'assemblée.

Au dix-septième siècle, on s'exerçait encore à la quintaine, jeu destiné, disait Pluvinel, à tenir le milieu entre « la furie de rompre en lice les uns contre les autres et la gentillesse de la course de bagues : l'endroit pour rompre est dans la tête ; les meilleurs coups sont au-dessus des yeux, dans le front », à un point nettement marqué, comme le montre, dans son livre, une très belle planche de Crispian de Pas, reproduite plus loin.

De plus en plus négligée par les nobles et par les paysans, la quintaine ne disparut tout à fait qu'à la Révolution, et Chateaubriand la voyait encore courir sur le domaine paternel à la veille des États Généraux. « Ainsi, » dit-il dans ses *Mémoires d'Outre-tombe*, sur ce ton d'admiration douloureuse que lui inspirait tout ce qui lui arriva, « j'ai été placé assez singulièrement dans la vie pour avoir assisté aux courses de la quintaine et à la proclamation des Droits de l'homme, pour avoir vu la milice bourgeoise d'un village de Bretagne et la garde nationale de France, la bannière des seigneurs de Combourg et le drapeau de la Révolution. »

II

Non moins ardents que les seigneurs, les gens du peuple, privés des plaisirs suprêmes qu'offraient la joute et le tournoi, s'adonnaient pourtant à quelques exercices qui s'en rapprochaient : le plus simple, le plus universellement répandu, le plus spontanément pratiqué, n'était pas la quintaine, mais la lutte : jeu si naturel à l'homme qu'il n'a jamais complètement perdu la faveur jusqu'à nos jours ; si intéressant, si utile jadis, que les chevaliers, et même les rois, ne dédaignaient pas de s'y livrer. On a fait, depuis, intervenir en ces matières des questions de dignité ; mais alors rien ne semblait plus noble, plus respectable et plus digne que de donner des preuves de sa force.

Rois et princes prenaient part aux guerres, se battaient de leur personne, et comme on ne se tuait pas alors à grande distance et que c'était même un point d'honneur que de se lancer dans la mêlée, attirant l'attention et les coups par son cri de guerre, par les emblèmes du casque, de l'écu et de la cuirasse, il faisait bon avoir les reins solides et le bras musclé. L'habileté à la lutte était si importante qu'elle compensait parfois le défaut d'expérience militaire. Dans un de ces intermèdes si nombreux au cours de la guerre de Cent Ans, où Français et Anglais se défiaient à mort plus encore par point d'honneur que par animosité, figurent, en 1402, « certains nobles d'Angleterre ayant désir de faire armes pour l'amour de leurs

dames. » Ils en avaient donné avis au sénéchal de Saintonge : « Et quand aucuns nobles étant lors à Paris, spécialement à la cour du duc d'Orléans (le fameux Louis de France, frère de Charles VI), le surent, ils levèrent leurs oreilles » et demandèrent la permission « d'aller résister à l'entreprise des Anglais ».

Sept Français sont désignés pour se mesurer contre même nombre d'Anglais : jeu et bataille courtois, puisqu'on se rencontrera pour l'amour des dames ; vraie bataille cependant, puisque le combat sera à outrance et qu'on se tuera. Il faut donc bien choisir, car on a beau parler des dames, l'occasion est solennelle. et c'est un peu, selon les idées du temps, la gloire des deux pays qui est en cause. Les Français se firent représenter par le seigneur de Barbazan, Guillaume du Châtel, Archambauld de Villars, Carouis, Champagne, etc. On eut de grands doutes sur le compte de Champagne, « lequel oncques n'avait été en guerre ni en telles besognes ; mais il était un des bien luttants qu'on eût pu trouver. Et pour ce, ledit seigneur de Barbazan dit au duc d'Orléans : — Monseigneur, laissez-le venir, car s'il peut une fois tenir son ennemi aux mains et joindre à lui, par le moyen de la lutte, il l'abattra et déconfira. » Ce qui fut accepté malgré la gravité du cas : tant la lutte était de ressource, aux guerres de ce temps.

Les Français s'en allèrent donc en Guyenne, commandés par Barbazan, à la rencontre des Anglais, que commandait « le seigneur de Scales », et rendez-vous fut pris pour le 19 mai. « Et le matin, bien et dévotement ouïrent [les Français] messe et s'ordonnèrent en grand devotion et reçurent chacun le précieux corps de Jésus-Christ. » La fête décidément devait être sérieuse ; dans le deuil du

royaume, sous un roi sujet déjà aux accès de folie, plus de gravité était de mise au camp des Français que chez leurs rivaux. Barbazan le rappelle aux siens en noble langage; il est des moments où il faut savoir cesser de rire, fût-on la plus rieuse des nations, et savoir penser à autre chose qu'aux dames, en fût-on les meilleurs amis. « Et grandement et notablement les exhorta ledit seigneur de Barbazan de bien faire et de garder leur bien et honneur; en leur démontrant la vraie et raisonnable querelle que le Roi avait contre ses ennemis anciens d'Angleterre, sans avoir regard à combattre pour dames, ne acquérir la grâce du monde, et seulement pour eux défendre contre l'entreprise de leurs adversaires. »

Ainsi se prépare-t-on au camp français. « Et quant aux Anglais, que ils firent? On ne sait pas bien; mais aucuns dient que, en leur habillant, ils buvaient et mangeaient très bien... Et étaient hauts et grands, montrant fier courage. »

Au commandement du sénéchal de Saintonge, « juge ordonné du consentement des parties, » le héraut cria : « Que chacun fît son devoir. »

Ils se battent d'abord à la lance, puis à la hache; divers incidents se produisent. Les Anglais, observant que du Châtel est le plus grand et le plus fort de tous, risquent de se mettre deux contre lui. Archambauld de Villars n'ayant, par suite, rien à faire voit Carouis fort pressé, compte que du Châtel se tirera de peine tout seul, seconde Carouis, et d'un coup de hache fend le heaume et la tête de son ennemi qui mourut sur place et se trouva être Robert de Scales, chef des Anglais.

Mais la péripétie la plus remarquable fut celle dont Champagne devint le héros : « Ce qu'on disait advint, car

il se joignit à son homme et l'abattit à la lutte par dessous lui, » et l'Anglais se rendit. Enfin, conclut le narrateur, avec une absence de forfanterie qui lui fait autant d'honneur que tout le reste de son récit, « pour abrégé, les Anglais furent déconfits (1). » Le roi donna pour récompense au chef de la troupe française une épée avec la devise : « Ut lapsu graviore ruant; » et Barbazan, ainsi encouragé, fournit cette glorieuse carrière qui devait lui valoir un jour de dormir à Saint-Denis, parmi les rois, comme Du Guesclin.

On considère volontiers aujourd'hui que, pour la lutte, les Anglo-Saxons sont sans rivaux; la renommée de leurs boxeurs est, en tout cas, universelle. Autrefois les lutteurs les plus célèbres étaient des Celtes : Bretons en France, gens de Cornouailles en Angleterre. Dire chez nous d'un lutteur qu'il surpassait les Bretons était le plus grand éloge possible; ils servaient de point de comparaison proverbial. Le fameux La Châtaigneraie était, dit Brantôme, son neveu, « des plus forts et adroits gentilshommes de France, en toutes armes et façons; et, pour la lutte, il n'y avait si bon lutteur breton ou autre fût-il qu'il ne portât par terre, car outre sa force, il avait une grande adresse (2). »

Au pas d'armes de Nozeroy, un intermède de lutte est offert à l'assistance par un des personnages présents. Ce personnage est un gentilhomme breton; car seigneurs aussi bien que manants excellaient en Bretagne à ce jeu national, s'y exerçaient dès l'enfance et, de plus, avaient d'ordinaire le don naturel. Cet intermède n'était pas ins-

(1) JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, année 1402.

(2) *Discours sur les duels*. — *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VI, p. 273.

crit au programme; il fut intercalé le jour des Innocents, où, « pour l'honneur d'iceux, » on avait d'abord décidé de ne rien faire. Donc « y eut un gentilhomme breton qui fit savoir à tous que, à heure de deux après midi, il se trouverait sur les rangs pour prêter le collet à la lutte d'un chacun, trois prises; et celui qui mieux ferait aurait pour son prix un pourpoint de satin ».

La série de ces combats se déroula en présence des dames, très éprises de ce genre de spectacle. Une foule énorme y assistait aussi. « Ledit Breton abattit six [lutteurs] l'un après l'autre, » après quoi, essoufflé, épuisé et à bout de forces, il fut abattu à son tour par un « nommé Parigny, qui est de ce comté de Bourgogne » et qui reçut le pourpoint de satin. Ce qui ne veut pas dire que Parigny était meilleur lutteur, car il arrivait tout frais après les six batailles de l'autre. La chute du Breton, à la longue, était certaine, et tout ce qu'il avait voulu montrer était combien de temps il pourrait tenir contre combien de lutteurs nouveaux (1).

Ces intermèdes dans les fêtes d'armes étaient fréquents; les rois, bons connaisseurs, et souvent habiles eux-mêmes à cet exercice, avaient des lutteurs à leurs gages (2). Les grands princes en avaient aussi; les ducs

(1) Relation de la fête d'armes de Nozeroy, dans PROST, *Traité du duel judiciaire*, 1872, p. 245.

(2) Autre pays, mêmes mœurs. Les fêtes de Malpaga, offertes par le Colleoni au roi de Danemark, furent, de même, accompagnées de luttes. Un montagnard bergamasque culbuta un Danois « de grandeur démesurée et monstrueuse » que Christian I^{er} avait emmené dans son pèlerinage, afin de faire apprécier à l'Europe « la férocité et la vigueur de sa nation ». (SPINO, *Historia dell... Coglione*, Venise, 1569, p. 218.) Une des fresques de Romanino, dans la grand'salle du château de Malpaga, près Bergame, représente le condottiere récompensant son compatriote, dont le succès avait excité « le rire de tous ».

de Bourgogne donnaient aux leurs des salaires considérables; les visiteurs illustres de Philippe le Bon, invités à se mesurer publiquement contre ces rustres, ne se privaient pas d'un tel plaisir. Jean Zehrobsky, seigneur tchèque, de la suite de Rosmital, hôte de la cour bourguignonne en 1466, accepte de se mesurer à la lutte, entre deux joutes, contre le champion du pays. Le jeune duc Charles (le Téméraire), les duchesses de Bourgogne, de Clèves, de Gueldre et quantité de dames assistaient au jeu. Etranger, le seigneur Jean demanda, tout d'abord, quels étaient les usages et s'il devait lutter avec ses vêtements ou bien tout nu. « Vêtu! » certes, répondit-on à ce sauvage : « la coutume de notre pays est qu'on lutte avec ses vêtements de dessous, et grâce à cette précaution, il est parfaitement admis que les dames et les demoiselles assistent à ces combats : elles y viennent en foule. » De plus, on l'avertit qu'il est défendu de saisir l'adversaire au-dessous de la ceinture, « infra cingulum. »

Malgré la difficulté de règles qui lui étaient nouvelles, le seigneur Jean triomphe trois fois de suite et étend par terre le champion, que nul jusque-là n'avait pu vaincre et qui recevait, pour ce motif, « outre sa solde normale, cinq cents pièces d'or par an; sans doute il perdit cette gratification après sa triple défaite. » On cria au miracle, et le jeune duc fit, tout aussitôt, venir auprès de lui le vainqueur, et se mit à palper ses muscles, ses bras et ses jambes, en connaisseur.

Une seconde série de luttes a lieu, puis une troisième. Dans la troisième, figure « Schaschco », secrétaire de Rosmital, à qui nous devons le récit du voyage. Un adversaire de sa force lui est assigné; il le culbute; on

recommence; cette fois « je fus jeté à terre avec une violence à faire rendre le diable à un possédé. »

La lutte finie, le duc fit apporter le vin : « Les duchesses m'en firent tant boire que j'eus beaucoup de peine à regagner mon logis, car j'étais ivre, » — *potus eram* (1).

Quelle que fût la nationalité des lutteurs professionnels de la cour bourguignonne (et sur ce point nous n'avons aucun renseignement), il est certain que la passion pour la lutte continua de fleurir très particulièrement en Bretagne, de siècle en siècle, jusqu'au nôtre. En chaque village, les après-midi de dimanches, les paysans organisaient, selon leurs moyens, des manières de « fêtes d'armes », aussi gaies qu'un tournoi, aussi dangereuses qu'une joute, aussi passionnantes à suivre en leurs péripéties, terminées de même par l'attribution d'un prix et par des danses; mais bal au soleil couchant, sous l'ormeau de la place, devant l'église, sans la dépense de ces torches et chandelles qui dissipaient si mal les ténèbres dans les demeures princières, au gré de Saint François. Le « desport », en un mot, était si excellent que les seigneurs du hameau y venaient souvent prendre part et vérifier, par preuve expérimentale, qui d'eux ou de leurs serfs était le mieux membré et le plus ossu (2).

(1) *Commentarius... peregrinationis... susceptæ a... Barone de Rosmital*, Olmutz, 1577, in-8°, fol. 27 et suiv.

(2) Lutte bretonne moderne : « Une cérémonie touchante précède le combat. Les deux adversaires, s'avançant l'un vers l'autre d'un air religieux, font le signe de la croix, se frappent dans la main et jurent qu'ils resteront amis après comme avant le combat; qu'ils sont chrétiens et n'ont eu recours à aucune herbe enchantée ni à ces pac es avec le diable, grâce auxquels la force d'un cheval ou d'un taureau l'abandonne tout à coup pour passer dans le corps d'un lutteur, au prix de sa damnation éternelle. » La victoire est remportée quand l'un des deux a mis son adversaire « à plat sur le dos ». *Breiz-izel ou vie des Bretons*, par

Chez nos voisins d'Angleterre, les rois et grands de la terre avaient aussi leurs lutteurs, qui étaient également, pour l'ordinaire, de race celtique. Thomas Cromwell, le tout-puissant ministre d'Henri VIII, s'en faisait envoyer de Cornouailles; son ami Godolphin lui en adressait deux des plus habiles, « mais qui ne parlaient guère bien anglais (1). » Henri VIII, partant pour le Camp du Drap d'Or, emmène des lutteurs pour se mesurer avec ceux de France : c'étaient des lutteurs de Cornouailles; ils gagnèrent le prix, parce que, dit le maréchal de Fleurange, présent au combat, « le roi de France n'avait fait venir de lutteurs de Bretagne. »

PERRIN et BOUET, Paris, 1844, in-8°, 2^e éd., t. II, p. 125. Le *tir à la lie* ou tir à la longue corde, ce que les Anglais appellent le « tug of war », a survécu, de même, jusqu'à nos jours, en Bretagne. « La lie est une grosse corde, un câble, long de quarante à cinquante mètres, dont le milieu est marqué, soit à la craie, soit par un nœud. On le pose sur le sol, et l'on marque, d'un trait profond de quelques centimètres, le point sur lequel repose son milieu. De chaque côté, des jeunes gens, présentant, autant que possible, un poids légal, se mettent à tirer, et la victoire reste à celui des deux camps qui parvient à entraîner l'autre au delà du sillon. La lutte est très vive, et les spectateurs, qui la suivent avec passion, enserrent les lutteurs qu'ils excitent de leurs cris, de leurs sarcasmes; il y a des remous terribles, des gens renversés dans les fossés, piétinés, meurtris, et, une fois la partie engagée, le maire et les gendarmes sont également impuissants à maintenir l'ordre... Les femmes, les jeunes filles surtout, ne se montrent pas moins ardentes que les hommes à exciter les combattants, et le dieu qui perdit Troie s'en mêlant, les rivalités personnelles survivent souvent à la victoire collective... Depuis quelques années, ce numéro du programme a pu être remplacé par des courses de bicyclettes. » (Lettre du marquis de la Ferronnays, 18 mars 1901.)

(1) Godolphin se met aussi à la disposition de Cromwell pour le cas où Henri VIII irait à Calais : il lui enverrait de Cornouailles, au premier signe, six ou huit lutteurs de choix : « a vj or viij tryd wrastlers yff y have any commoundment ther to. » ELLIS, *Original Letters*, 3^e série, t. II, p. 220.

Henri lui-même, qui se flattait de briller dans les exercices du corps et qui venait de se montrer, en vrai Anglais, « merveilleusement bon archer et fort, » se croyait aussi parfait lutteur qu'habile archer. S'étant retiré dans le pavillon de François I^{er}, il but avec lui. « Cela fait, le roi d'Angleterre prit le roi de France par le collet et lui dit : — Mon frère, je veux lutter avec vous, — et lui donna une attrape ou deux ; et le roi de France, qui est un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux saut. » Le gros Henri, très fier de sa solide carrure et qui faisait constater aux ambassadeurs de Venise combien ses mollets étaient mieux arrondis que ceux de son frère de France, voulut recommencer, mais c'était l'heure du souper ; on dut en rester là, et il en fut pour son merveilleux saut.

Cet incident ne dut pas diminuer la réputation des lutteurs de France, qui déjà en avaient une assez bonne. Sous Élisabeth, le poète et romancier Thomas Lodge place en France les événements de sa nouvelle, *Rosalynde*, dont le principal incident est un tournoi coupé de luttes, offert par un usurpateur à ses sujets pour les distraire et les empêcher de regretter le roi légitime : c'était compter beaucoup sur la vivacité de leurs passions sportives (1). Shakespeare, qui tira de ce roman son *As you like it*, fait aussi de ses héros des Français et met en scène un champion lutteur qui s'appelait « Monsieur Charles ». Si la lutte avait été peu ou mal cultivée en

(1) Torismond, usurpateur du trône de France, « sought now by all meanes to keep the French busied with all sports that might breed their content. Among the rest he had appointed this solemn tournament... When the tournament ceased, the wrastling beganne. » *Rosalynde*, 1^{re} éd., 1590.

France, une autre localisation se fût imposée; on ne place pas de telles scènes à Sybaris ou à Capoue.

Même à cette époque tardive, un homme bien né était toujours prêt à jouer de l'épée, et, à défaut, du bâton ou des poings. Le duc d'Orléans, troisième fils de François I^{er}, était, dit Brantôme, « prompt, bouillant et aimant à faire toujours quelque petit mal... Le roi l'aimait parce qu'il était actif, disait-il, et telle humeur active lui plaisait fort en ses enfants et aux gentilshommes français aussi, ne les estimant point s'ils étaient songeurs et lourdauds et endormis : car le naturel du vrai Français, disait-il, porte qu'il soit prompt, gaillard, actif et toujours en cervelle. » Ainsi encouragé, le jeune duc ne se gênait guère, et même dépassait parfois les limites de l'indulgence d'un père si peu exigeant. Se trouvant une fois à Amboise, « le roi couché et tout le monde retiré, ne voulant point encore dormir, » il alla avec des amis, pour se distraire, comme on irait aujourd'hui à l'Opéra, livrer bataille sur le pont de la Loire aux laquais de son père, bien armés et qui, dans la nuit, ne pouvaient le reconnaître. Le duc, qui ne ménageait ni lui ni les autres, était tué, sans le seigneur de Castelnau « qui s'avança et se mit au-devant et reçut le coup que son maître allait recevoir, et tomba mort par terre. » Il y eut beaucoup de blessés; le roi « en sut l'esclandre » et tança vertement son fils, puis oublia l'aventure, « ne pouvant recouvrer le trépassé. » Qu'eût donné, dans la suite, un caractère si « prompt, gaillard et actif » ? on ne le sait, car M. d'Orléans mourut à vingt-trois ans, « de belle peste, à l'abbaye de Fermoutiers. »

III

Cet exemple et beaucoup d'autres montrent combien était difficile, dès lors, le problème du juste équilibre à maintenir, dans l'éducation, entre le corps et l'esprit. La solution en était malaisée déjà au moyen âge, et n'a pas cessé de l'être. De nos jours, où la force intellectuelle prime les autres, et où la puissance militaire d'une nation peut dépendre, en partie, de la solution d'un problème de mathématiques, on a tendu en France, pendant tout le dix-neuvième siècle, à exagérer la part de l'esprit; au moyen âge, c'était l'inverse et, dès ce moment, les sages s'étaient préoccupés de ce défaut de proportion. Ils commençaient à se rendre compte de cette vérité, mise en lumière de nos jours par Herbert Spencer, que « la nature est un comptable rigide »; si vous lui prenez trop d'une part, elle se remboursera sur un autre chapitre; ce n'est pas une créancière commode (1).

L'immense œuvre poétique d'Eustache Des Champs, inépuisable mine de renseignements sur les mœurs de notre pays à l'époque de la guerre de Cent Ans, fournit à ce sujet des indications caractéristiques. D'après lui, la recherche de la force physique est poussée trop loin en France : dans beaucoup de familles, tout est pour le corps, rien pour l'esprit; les jeunes gens chevauchent,

(1) « Nature is a strict accountant; and if you demand of her in one direction more than she is prepared to lay out, she balances the account by making a deduction elsewhere. » *Education, moral and physical*; articles publiés en 1854-1859, réunis en 1861; Conclusion.

joutent, boivent, jouent à la paume et mènent un genre de vie qui « tuerait des ours » :

A votre mort courez plus que le cours...
Tantôt buvez, folie à ce vous duit (mène),
Et puis quérez joutes et les bouhours,
Jeux de paumë ou les chevauchers lourds
Et excitez tous excès en nature,
Que ne pourraient souffrir chevaux ne ours :
Trop me merveil comment vië vous dure.

Or, dit notre sage, il faut de la mesure ; les plus illustres gens de guerre, au temps jadis, n'étaient pas seulement bien membrés. David, Alexandre, César, « Charles li Grans, »

Qui tant firent d'assauts
Et conquirent du mond la monarchie,

ne méprisaient pas les études ; ils apprirent :

Hébreu et grec, latin, philosophie,
En jeune temps ;

ils triomphèrent, non seulement grâce à leur force, mais aussi « par sens et par clergie » ; leurs études leur ouvrirent l'esprit et les rendirent plus habiles à toutes choses, et même aux armes :

Dont ils furent aux armes plus experts.

On a changé tout cela ; dès l'enfance, le jeune chevalier est *surmené* d'exercices, c'est le mot :

Faibles, jeunes, les montent à cheval,
Dont aux membres aviennent plusieurs maux.

De là, fût-ce au point de vue physique, un résultat médiocre : de même qu'à force de vouloir développer l'in-

telligence on peut tuer l'intelligence, comme on l'a vu depuis, de même, à force de vouloir développer le corps, on risque de l'user avant l'heure. Et alors, dit le poète, le mal est sans remède, sans compensation; car ces joueurs ignares sont bornés; une fois estropiés, n'ayant jamais eu de tête, n'ayant plus de bras, ils sont comme n'existant pas. Pendant ce temps, des gens de rien, des serfs, se poussent dans le monde et parviennent aux premiers rangs, simplement parce qu'ils ont l'esprit aiguisé et sont capables de comprendre :

Et la science ont apprise les serfs
Qui ont depuis acquis leur seigneurie,
Car chevaliers ont honte d'être clercs...

L'ENVOI

Prince, pour Dieu, humblement vous supplie
Que gentillesse à science étudie... (1).

Point! point! répondaient les chevaliers; et voilà un vrai raisonnement de renard qui a la queue coupée! Maître Des Champs a beaucoup d'esprit sans doute, mais ce barbouilleur de parchemin, soldat de rencontre, mauvais joueur, piètre chasseur, ne saurait être bon juge et résoudre équitablement pour nous le problème de la vie. Des Champs était, en effet, médiocre joueur et chasseur; il en riait lui-même. Mais rien, précisément, ne montre mieux combien l'état de la société imposait l'exercice physique, que de voir le poète le plus fécond du quatorzième siècle, auteur de cent mille vers, ou peu s'en faut, obligé de se livrer aux ébats militaires quoi qu'il en eût, *invito Marte*. Ancien prisonnier de guerre, chargé de missions en Allemagne et en Bohême (car les ambassadeurs étaient volon-

(1) *Œuvres complètes (Société des Anciens Textes)*, t. III, p. 187.

tiers choisis alors parmi les poètes, comme on voit par Pétrarque, Dante, Boccace, Chaucer, Alain Chartier et bien d'autres), il avait, par nécessité, lassé autant de chevaux qu'homme au monde. Envoyé à Prague, habile ou non à la lance, il avait dû prendre part aux joutes : on n'eût pas plus compris son excuse que celle d'un ambassadeur refusant aujourd'hui de figurer dans un quadrille. Le pauvre « ambassadeur et messenger », comme il s'appelle lui-même, faillit y perdre la vie, de la même manière que, plus tard, Henri II :

De lances eut le grand bouhourt,
De lance fus vers l'œil atteint...
Au travers reçus coup trop lourd,
A peu mon œil ne fut éteint.

Il devait chasser aussi ; mais il avait si peu l'instinct de cet autre ébattement qu'il se trouvait toujours où il ne fallait pas, et les fauconniers lui criaient des injures :

Arrier ! diable ait part !
Tirez arrier de cette place ;
Fait faillir avez un malart (1) !

Mauvais juge, disaient les chevaliers ; nous le récusons ; nous vivons en un âge de fer : soyons de fer ! Et le problème restait pendant. Les partisans de l'éducation toute physique ajoutaient, d'ailleurs, au temps même de Des Champs : Jugez cette éducation par ses résultats et voyez ce qu'elle a produit ; elle a produit Du Guesclin.

C'était la vérité. Le fameux connétable, qui devait tant batailler pour sa patrie avant d'aller dormir sous les dalles de Saint-Denis, n'avait reçu d'autre éducation que celle-

(1) Vous avez fait manquer un canard sauvage. *Œuvres complètes*, t. IV, p. 319.

là. Il avait aussi, en vrai Breton, le don naturel, ce qui n'importe pas moins que les leçons, et, dès l'enfance, il se distingua : c'était le modèle, en son genre, des enfants précoces. Quant aux lettres, il paraît avoir limité ses efforts à quelques signatures dont nous avons des échantillons (1) et qui font plus d'honneur à son application qu'à son habileté de main : écrire était évidemment pour lui le plus malaisé des sports. Dès huit ou neuf ans, dit son biographe Cuvelier (2), un contemporain, il brillait parmi les garçons de son âge, aux environs de la Motte-Broons, le manoir paternel.

Il s'en allait jouer aux champs dru et souvent,
Et assemblait d'enfants quarante ou demi-cent,
Et les faisait partir comme en tournoiement...
Et Bertrand se boutait en eux apertement,
Tout aussi com le chien assaut le loup aux dents.

Il en résultait des accidents; son père trouvait qu'il passait la mesure et tâchait de le retenir comme les parents raisonnables ont tâché de retenir, depuis, leurs enfants trop studieux. Mais les goûts naturels l'emportaient. Un peu plus âgé, Bertrand s'habitue à manier la lance avec ses petits compagnons et s'exerce à bien viser en courant la quintaine :

Quintaines fit dresser et joutes y faisait.

Breton de Bretagne, pays des lutteurs, il remporte sa première victoire, par une après-dînée de dimanche, sur la place publique du village. Sa tante, chez qui il vivait, sachant la lutte annoncée, voulut l'empêcher d'y paraître,

(1) Siméon LUCE, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, 1876, p. 17.

(2) *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par CUVELIER, éd. Charrière, Paris (*Documents inédits*), 1839, 2 vol. in-4°.

en le menant à vêpres « pour le sermon ouïr ». Bon gré mal gré, il dut accompagner la dame; mais, comme elle se recueillait, les yeux baissés, à la parole sainte, Bertrand, sans bruit, s'écarta d'elle « quand sermon comença », et se glissa hors de l'église :

En la place est venu où on luttait pièce.

Il n'avait que dix-sept ans; mais il possédait cette qualité si appréciée : déjà il était *ossu*;

Mais gros fut et ossu et formé grossement.

Être gros et fort était une qualité; être petit et malingre, un ridicule, presque un vice. Froissart marque son mépris pour les Jacques en disant qu'ils étaient « noirs et petits et mal armés ». Bertrand vit un Breton qui avait vaincu jusque-là tout le monde :

Et Bertrand vint à lui; moult vite le prend...

Force, agilité, adresse, il se sert de tous ses moyens et vous l'étend par terre. Sans doute, l'adversaire sentait la fatigue des précédents combats; mais Bertrand était à ses débuts, et c'était toujours quelque chose que de n'avoir pas augmenté le nombre des victimes du champion. Il reçoit le prix, « un beau chapel d'or et d'argent ouvré, » et rentre à la maison, clopin-clopant, tout rayonnant de joie, la jambe en sang, le genou coupé par une pierre.

Sa seconde victoire eut plus de retentissement; il la gagna aux fameuses joutes de Rennes (habituellement appelées tournoi, mais à tort). Il y avait eu, en ce temps, dit le trouvère :

Une criée de joutes de haut prix.

Bertrand, qui n'y avait nullement sa place, ne manqua pas de s'y rendre, mais si mal monté et en si piteux équipage que les passants riaient de lui :

L'un à l'autre disait : « Fils est de chevalier,
Et si va chevauchant le cheval d'un meunier. »

Il arrive : tous ses parents et bien d'autres sont là en splendides armures ; il est ébloui à les voir et navré à la pensée du spectacle qu'il offre ; mais nullement découragé, bien au contraire, car il n'est pas simplement fort, il est homme de ressources, il sait se retourner ; il ne doute pas de lui-même, il est sûr de son avenir. Il se dit :

J'acquerrai honneur...
Plus que Roland qui fut finé (mourut) en Ronceval
Ne que ne fit Gauvain, Artus, ne Perceval.

Et cependant, au son des trompettes, bannières au vent, les joutes commencent :

Au plein marché de Renn fut grande l'assemblée,
De trompes et de cors fut la noise montée,
Joutent cils chevaliers de grande randonnée
Et cils bons écuyers de Bretagne la lée (spacieuse).
De Bretons bretonnant fut grande la levée.

Bertrand avise un de ses cousins, superbement monté, qui sortait de la lice ayant fourni ses courses ; ils causent à part et s'entendent : le cousin prête son équipage à Bertrand, et voilà en lice, comme dans les romans, un chevalier inconnu. La réalité égale le roman : un adversaire se présente ; Bertrand, qui n'avait pas couru pour rien la quintaine dans les champs de la Motte-Broons, abaisse sa lance, vise l'ennemi :

Tellement l'avisa
Que droit en la visièr le fer lui attacha.

Il lui enlève son heaume, culbute le cheval et le cavalier :

Par itelle manière que le cheval creva,
Et le bon chevalier tellement se pâma
Qu'on disait : « Il est mort, » et chacun le cuida.

On ramasse le vaincu ; on « porte aux champs » le cheval crevé, et la joute continue. Le chevalier veut savoir le nom de son vainqueur, mais nul ne peut le lui dire. Un autre adversaire se présente : au timbre du casque, Bertrand reconnaît son père et refuse le combat. « Il a peur ! » crie-t-on ; mais point : un nouveau jouteur entre en lice ; Bertrand, par un de ces coups dans la tête, que Pluvinel devait recommander plus tard à son royal élève, lui arrache son heaume ; et ainsi de suite :

Quinze lances jouta, dont mainte en fut brisée.

A la fin, un chevalier normand parvient à atteindre Bertrand à la tête et à relever la visière dont les heaumes de joute étaient encore pourvus au quatorzième siècle. Le jeune homme est reconnu. Ce fut sa deuxième victoire ; la troisième fut à Cocherel.

Aux critiques moroses qui blâmaient l'éducation physique donnée à la jeunesse, on pouvait donc répondre en citant le connétable, et la réplique était si bonne que nul n'y trouvait à redire, pas même Des Champs, qui pleura la mort de Bertrand en vers émus :

Estoc d'honneur et arbre de vaillance,
Cœur de lion, épris de hardement (coups d'audace),
La fleur des preux et la gloire de France...
Vainqueur de gens et conquéreur de terre,
Le plus vaillant qui oncques fut en vie,
Chacun pour vous doit noir vêtir et querre ;
Pleurez, pleurez, fleur de chevalerie !...

Hé, gens d'armës, ayez en remembrance
Votre père; vous étiez ses enfants;
Le bon Bertrand qui tant eut de puissance,
Qui vous aimait si amoureusement (1).

L'exemple n'était pas isolé; plus d'un de ses compagnons d'armes et de ses successeurs lui ressemblait. Un autre spécimen suffira, sans doute, pour donner une idée du genre d'enfants précoces dont les talents excitèrent longtemps l'admiration dans l'ancienne France : il serait facile d'en citer beaucoup. Nous nous bornerons au « bon messire Jean le Maingre dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gênes », vaillant capitaine et infatigable batailleur, qu'on trouve à Rosebecque, en Pologne, en Hongrie, en Italie, chez les Turcs, partout où il y avait chance de risquer sa vie, et que nous avons déjà rencontré, « plus droit qu'un jonc, la lance au poing et l'écu au col, » aux champs de Saint-Inglevert (2).

« Ses jeux enfantelins étaient communément de choses qui peuvent signifier faits de chevalerie... car il assemblait les enfants de son âge, puis il allait prendre et saisir certaine place comme une petite montagnette, » ou bien, inversement, il « gardait le pas » contre les autres petits enfants. D'autres fois, il organisait toute une guerre, « et aux enfants faisait bassinets de leurs chapeaux, et, en guise de routes de gens d'armes, chevauchant des bâtons, et armés [comme d'armures] d'écorces de bûches, les menait gagner quelques places les uns contre les autres. » Il sautait, jetait le dard ou la pierre

(1) 1380. *Œuvres complètes*, t. II, p. 27.

(2) Son histoire fut rédigée par un contemporain, sous Charles VI, « qui à présent règne. » (Chap. IX) : *Le Livre des faicts du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicaut, mareschal de France et gouverneur de Gennes*. (Collection Petitot, t. VI.)

et daignait même jouer parfois au simple, mais antique et toujours vivace jeu des barres. Seulement (trait que nous ne trouvons pas chez Du Guesclin), dans tous ces jeux, il *seigneurisait* : « A quelque jeu qu'il jouât, toujours était le maître... Et dès lors était sa manière seigneuriale et haute, et se tenait droit, la main au côté, qui moult lui avenait, regardant jouer les autres enfants pour juger de leurs coups, et ne parlait mie moult, ne trop ne riait. »

C'est déjà une autre génération que celle de Du Guesclin. En avance sur les enfants de son âge, Boucicaut est aussi en avance sur son siècle : à le voir ainsi, le poing au côté, commandant son armée de petits paysans couverts d'écorces en guise de cuirasses, on a comme un pressentiment de l'époque lointaine où la grandeur des rois les retiendra au rivage, en attendant celle, plus lointaine encore, où ils ne s'aventureront même plus si avant (1). Boucicaut, toutefois, ne demandait qu'à se lancer, de sa personne, au combat. A douze ans, le voilà tout marri de n'avoir pas encore été en guerre ; il supplie qu'on l'y conduise, « nonobstant que plusieurs qui l'oyaient se rigolassent de lui, disant : Dieu, de l'homme d'armes ! » Mais le duc de Bourbon, charmé de ce zèle, prit au sérieux ses supplications et l'emmena en Normandie, où il assiégeait, pour le compte du Roi, les châteaux occupés par le roi de Navarre. Plus d'écorces donc, une vraie armure comme celles de notre musée. « Et quand il

(1) Louis XIV même visita, pour la première fois, un de ses ports militaires trente-sept ans après son avènement et ne mit jamais le pied sur un vaisseau, « le bien de l'État ne permettant pas, dit-il en ses *Mémoires*, qu'un roi s'expose aux caprices de la mer. » LAVISSE, *Dialogues entre Louis XIV et Colbert*. (*Revue de Paris*, 15 décembre 1900.)

était armé, cela ne lui semblait mie charge, mais il était si joli que il s'allait remirant comme une dame bien atournée. » Il fit très bien son devoir dans ces sièges, à côté de plusieurs grands personnages, et entre autres du « bon connétable de France, messire Bertrand de Claquin » (Du Guesclin). Ce fut le plus beau moment de son enfance, mais il fut court : « Au retour faillit la joie de l'enfant Boucicaut, car jà cuidait être un vaillant homme d'armes ; mais ébahi se trouva quand on lui dit : Or çà, maître bel homme d'armes, revenez à l'école. Si fut derechef mis à l'école. »

Ce qu'il y apprit semble beaucoup moins important à son biographe que la suite de ses exercices physiques, et deux chapitres sont consacrés aux talents de vrai chevalier qu'une éducation courtoise et martiale développait en lui : « Ci devise les essais que Boucicaut faisait de son corps pour soi duire (dresser) aux armes, » essais de toute sorte, rien n'étant négligé, pas même la marche : « Maintenant s'essayait à saillir sur un coursier tout armé, puis autre fois courait ou allait longuement à pied, pour s'accoutumer à avoir longue haleine... Autre fois férissait d'une cognée ou d'un mail (maillet) grand pièce et longuement. » Si bien que, « de son temps, n'a été vu nul autre gentilhomme de pareille apertise, car il faisait le soubresaut armé de toutes pièces fors le bassinet, et, en dansant, le faisait armé d'une cotte d'acier. Item, saillait, sans mettre le pied à l'étrier, sur un coursier, armé de toutes pièces... Item, en mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier et l'autre auprès des oreilles, le prenait par les crins, en pleine terre, et saillait par entre ses bras de l'autre part du coursier... Item, il montait au revers d'une grande échelle dressée contre un mur

tout au plus haut, sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble, d'échelon en échelon, armé d'une cotte d'acier... Et ces choses sont vraies. »

Enfin, pour que le tableau de cette éducation soit complet, voici un chapitre VIII qui « parle d'amour », et nous apprend qu'en cela, comme en toute chose, Boucicaut fit son devoir de chevalier, et eut bien raison, observe le biographe, car « quelle chose est-ce qui soit griève ou forte à faire à cœur qui bien aime, et qu'il n'ose entreprendre ? Certes nulle... Et, que ce soit vrai, qui veut lire les histoires des vaillants trépassés, assez trouvera, de ce, preuve : si comme on lit de Lancelot, de Tristan et de plusieurs autres que amour fit bons et à renommée atteindre. Et même, de notre vivant, y en a eu assez de nobles hommes de France, comme on dit de messire Othon de Granson (1), du bon connétable de Sancerre (2) et d'autres assez, qui long serait à dire, lesquels le service d'amour a fait devenir vaillants et bien morigénés. Oh ! noble chose est que d'amour, qui bien en sait user, quoique, à tort, aucuns le blâment. Car, si mal en prend à ceux qui à droit n'en savent user, ce n'est pas la coulpe d'amour : car, de soi, il est bon ».

(1) Othon de Granson, chevalier-poète, tué dans un duel judiciaire, à Bourg, en 1397. (Voir plus loin, chap. VII, p. 352.)

(2) Louis de Sancerre, compagnon de Du Guesclin et plus tard connétable.

CHAPITRE V

LA CHASSE

I

Un seigneur qui n'avait, pour occuper son temps, ni guerre publique, ni guerre privée, ni croisade, ni tournoi, ni joute, pouvait encore se distraire en faisant la guerre aux animaux. La chasse lui offrait ces plaisirs dont il était si friand : le plein air, l'exercice violent, le maniement des armes. Nul pays n'a produit plus de chasseurs ni plus de traités de la chasse que le nôtre, et c'est encore une matière sur laquelle nos gens et nos livres faisaient autorité.

L'ancêtre gaulois élevait des chiens excellents, très recherchés dans le monde antique, et chassait un taureau sauvage, agressif et dangereux, appelé l'*urus* (auroch), décrit par Jules César. Il l'a si bien chassé qu'il n'en reste aucun en France et qu'on n'en retrouve plus sur notre sol qu'à l'état de squelette fossile, dans les gisements antédiluviens. L'ancêtre franc chassait avec une ardeur telle que, dans sa courte loi salique, plusieurs paragraphes traitent de ce passe-temps (1), et qu'Eginhard, célébrant les mérites sportifs de son maître Charlemagne (natation,

(1) PARDESSUS, *Loi salique*, Paris, 1843, premier texte, p. 18, chapitre XXXIII. « De venationibus furatis. »

équitation, etc.), écrit : « Il pratiquait assidument l'équitation et la chasse : ce qui lui venait de sa race ; car on ne saurait trouver dans le monde entier une nation qui égale en cela les Francs (1). »

Comme le tournoi et la joute, la chasse inspirait des passions, effaçant le sens du devoir : des moines, des abbés, des évêques s'y livraient en dépit des prohibitions réitérées de l'autorité religieuse (2) ; on les caricaturait, chansonnait, condamnait ; l'abus persistait ; de tous les démons tentateurs, le démon de la chasse était un des plus insidieux.

Comme le tournoi et la joute, la chasse était un plaisir qui venait s'ajouter au plus grand plaisir de l'époque, c'est-à-dire la vraie guerre. Jusqu'à la Renaissance et au delà, guerre et chasse vont de pair. Le premier soin de Guillaume de Normandie, lorsqu'il eut conquis l'Angleterre, fut de promulguer des lois de chasse tellement rigoureuses, que ses nouveaux sujets en étaient stupéfaits. L'un d'eux, qui a tracé d'après nature le portrait du maître, note qu'il « aimait les grands cerfs comme s'il eût été leur père (3) », ce qui veut dire qu'il se réservait à lui-même le plaisir de les tuer, — père à la façon de Saturne, qui dévorait ses enfants.

On chassait tout en faisant la guerre, on chassait tout

(1) « Exercebatur assidue equitando ac venando. Quod illi gentili-cium erat ; quia vix ulla in terris natio invenitur quæ in hoc arte Francis possit æquari. Delectabatur etiam vaporibus aquarum naturaliter calentium, frequenti natatu corpus exercens, cujus adeo peritus fuit ut nullus ei valeat anteferri. » *Einhardi Vita Karoli*, éd. Pertz (*Monumenta Germaniæ*), 1828, t. II, p. 455.

(2) Voir THOMASSIN, *Anc. et nouv. discipline de l'Église*, 1725, t. III, col. 1357.

(3) *Anglo-Saxon Chronicle*, texte de Peterborough, A. D. 1086.

en faisant la croisade, et les compagnons de Saint Louis prenaient d'autant plus de plaisir à ces ébats qu'il s'agissait de bêtes étranges ou dangereuses, gazelles ou lions : « Les chevaliers de notre bataille (corps de troupes), dit Joinville, chassaient une bête sauvage que l'on appelle gazelle, qui est aussi comme un chevreuil. » Ils chassaient le lion d'une manière qui leur semblait des plus amusantes et que leur avait enseignée messire Alenars de Senain-gans, lequel arrivait de Norvège sur un bateau construit en ce pays et avait rejoint Saint Louis au camp devant Césarée. Cet homme semble avoir été la joie du camp, grâce à ses récits et ses inventions, ses descriptions des pays du Nord, où il n'y a pas de nuit pendant l'été, mais surtout ses courses contre les lions. « Il se prit, dit Joinville, lui et sa gent, à chasser au lion, et ils en prirent plusieurs moult périlleusement. Car ils allaient tirer au lion en férant (frappant leur cheval) des éperons tant comme ils pouvaient. Et quand ils avaient tiré; le lion mouvait à eux, et maintenant les eût atteints et dévorés si ne fût qu'ils laissaient choir quelque pièce de drap mauvais : et le lion s'arrêtait dessus et déchirait le drap et dévorait, que il cuidait tenir un homme. Tandis qu'il déchirait ce drap, les autres rallaient traire (tirer) à lui, et le lion laissait le drap et leur allait courre sus ; et sitôt comme ceux-là laissaient choir une pièce de drap, le lion rentendait au drap. Et en ce faisant, ils occiaient le lion de leurs saiettes (flèches) (1). »

Les rois, partant en guerre, emmenaient à leur suite des troupes de soldats et des meutes de chiens. Édouard III était accompagné, quand il envahit la France, de « soixante

(1) *Histoire de Saint Louis*, éd. de Wailly, 1868, pp. 176, 181.

couples de forts chiens et autant de lévriers », sans parler de « trente fauconniers à cheval chargés d'oiseaux »; et de valets portant des engins de pêche, « de quoi ils eurent grand aise tout le temps et tout le carême, » — les seigneurs du moins, ajoute Froissart; car, pour les gens du commun, carême ou non, ils mangeaient « ce qu'ils trouvaient »; leur salut avait moins d'importance (1).

Un siècle après, deux siècles après, mêmes mœurs. Louis XII, quand il allait à la guerre, ne se séparait pas, rapporte Fleurange, de ses « cinquante chiens courants ». La meute d'Henri IV, une des plus belles qu'on eût vues, le suivait dans ses campagnes (2). Jusqu'à la fin de l'ancien régime, des règlements qu'on n'avait plus que rarement occasion d'appliquer, mais qui n'avaient pas été abrogés, témoignent de la persistance de l'usage, admis par le droit public européen, d'après lequel un roi faisait la guerre en chassant : « La fauconnerie du cabinet du Roi suit seule Sa Majesté dans ses voyages, même à l'armée, et le sieur Forget, qui la commande, prend tous les jours l'ordre du Roi en route ou à l'armée, et vole tous les jours à la portière du carrosse du Roi, le matin et le soir, suivant les ordres qu'il en reçoit de Sa Majesté. A l'armée, il vole à la tête de la colonne où le Roi marche. C'est pourquoi il a soin de fournir au ministre des affaires étrangères, avant le départ du Roi, l'état des fauconniers

(1) Liv. I, chap. LXXXIII.

(2) Castiglione permet à son parfait courtisan de chasser, précisément parce que la chasse ressemble à la guerre : « Ha una certa similitudine di guerra. » (*Il Cortegiano*, liv. I, chap. XXII.) Et Henri III de France constate de même, dans une de ses lois, que ce divertissement est « chose plus que nulle approchant le faict des armes et bien séante à la noblesse ». Ordonnance du 10 décembre 1581. ISAMBERT, *Anciennes Lois*, t. XIV, p. 506.

et officiers qui servent sous ses ordres, afin qu'il leur obtienne des passeports du général de l'armée ennemie, pour pouvoir librement exercer les oiseaux du Roi à une lieue des grand gardes de l'armée (1). »

En théorie, le plaisir de la chasse était réservé au Roi et aux nobles, possesseurs du sol. La pratique s'écartait fort de la théorie, non seulement à cause d'un braconnage étendu, incessant, très difficile à surveiller, impossible à détruire; mais parce que, en quantité d'endroits, les maîtres du sol et le Roi même accordaient des permissions de chasser, soit pour de l'argent, soit en reconnaissance d'un service. Les nombreuses ordonnances qui ont pour objet de réprimer la chasse illicite énumèrent, au moyen âge, toute sorte de gens, bourgeois et roturiers divers à qui elle était permise. En 1321, le Roi confirme des concessions de droit de chasse, accordées par les comtes d'Angers et du Mans, moyennant redevance, aux détenteurs de terres non nobles des environs d'Angers. En 1396, Charles VI rappelle que la chasse est interdite aux « non nobles, laboureurs et autres », à moins « qu'ils ne soient à ce privilégiés, [ou] qu'ils aient aveu de personnes nobles ou autres ayant garennes ou privilèges », ou enfin qu'ils soient « bourgeois vivant de leurs possessions et rentes (2) ». Jusqu'au dix-huitième siècle, il reste encore « des provinces en France où, de temps immémorial, la chasse est libre à toutes personnes (3) ».

Des occasions de chasse s'offraient encore à tous les

(1) *État de la France*, 1722, 5 vol., t. I, p. 371.

(2) ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. III, p. 285; t. VI, p. 772.

(3) LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire... des mœurs... des Français*, Paris, 1767, au mot *Chasse*.

habitants du territoire lorsque, sur la réclamation périodique des États, le Roi décidait de restreindre les garennes anciennes, et de supprimer les nouvelles dont la pullulante population mangeait en herbe le blé du royaume : ordonnances de 1355, de 1356, grande ordonnance cabochienne de 1413, etc. : « Nous donnons congé et licence que chacun y puisse chasser et prendre sans amende aucune. » La chasse au loup, au renard, au blaireau, à la loutre était, de plus, accessible à tous, en toute saison ; c'était une chasse utile au bien du pays, recommandée aux bons citoyens, et rendue même parfois obligatoire (1).

Le respect de ces lois était assuré par des amendes ou autre « voie raisonnable » (1396). La facilité du délit, la grandeur de la tentation, la légèreté des peines, eurent pour effet de tellement augmenter le braconnage que la sévérité s'accrut (2). Elle fut terrible pendant une partie des seizième et dix-septième siècles. Sous François I^{er}, les récidivistes sont, à leur troisième faute, « mis aux galères par force ; » les incorrigibles sont « punis du dernier supplice (3) ». Sous Henri III, temps de désordres s'il en fut, un tableau remarquable est tracé de l'état du pays au point de vue de la chasse. Tout le monde chasse, personne n'est puni, nul ne se gêne : « Et osent... aucunes

(1) Voir par exemple l'ordonnance d'Henri IV, de juin 1601, art. 6 ; des battues auront lieu au moins tous les trois mois, « d'autant que, depuis les guerres dernières, le nombre des loups est tellement accru et augmenté en ce royaume qu'il apporte beaucoup de perte et de dommage à tous nos pauvres subjects. » ISAMBERT, *ibid.*, t. XV, p. 248.

(2) Le changement de sens du mot *braconnier* est, à ce point de vue, tout à fait remarquable. Les braconniers étaient primitivement les conducteurs des chiens braques ; ils prirent tellement l'habitude de se servir de ces animaux pour leur propre compte, au détriment de leurs maîtres, que le mot braconnier acquit le sens qu'il a encore aujourd'hui.

(3) Mars 1515, ISAMBERT, t. XII, p. 49.

personnes non nobles et roturiers, tant d'église que praticiens, marchands, artisans, gens mécaniques, délaissant leur ordre et profession ordinaire, porter lesdites arquebuses, pistoles, pistolets et arbalètes, » chasser au chien, au furet, au filet, « aller jusques à battre et faire un triquetrac (vacarme) pour faire aller et passer le gibier à l'endroit où ils l'attendent avec lesdites arquebuses, » tuant les pigeons même, « de manière que d'heure à autre et de moment en moment, l'on n'entend que coups d'arquebuse (1) ; » ce à quoi on n'était pas alors accoutumé. Les anciennes prohibitions sont renouvelées, le châtiment sera la potence. La peine de mort pour délit de chasse, rééditée plusieurs fois sous le règne suivant (2), fut abolie par Louis XIV (3). Des lois sur les garennes, véritables fléaux des campagnes, continuèrent d'être promulguées de temps en temps. Un arrêt du conseil fut rendu, sous l'influence de Turgot, en janvier 1776, pour limiter du moins le mal : « Nous avons vu M. Turgot, écrit un contemporain, pendant le peu de temps qu'il administra les finances, entreprendre la réformation de cet abus. La révolution qui l'obligea d'abdiquer sa place, empêcha l'exé-

(1) Ordonnance du 10 décembre 1581, ISAMBERT, t. XIV, p. 506.

(2) Passé la troisième récidive, peine de mort, « s'il est ainsi trouvé raisonnable par les juges. » (Ordonnance de juin 1601, article 14.) Défense de chasser à l'arquebuse, sous peine de mort à la première infraction pour le commun peuple et à la seconde pour la noblesse (déclaration du 14 août 1603) : prescription rapportée, pour ce qui concerne la noblesse, le 3 mai 1604. ISAMBERT, t. XV, pp. 287, 288.

(3) Le passage mérite d'être cité ; il forme l'article 2, titre XXX, du grand édit sur les eaux et forêts, publié en août 1669, sous l'inspiration de Colbert : « Défendons à nos juges et à tous autres, de condamner au dernier supplice pour le fait de la chasse, de quelque qualité que soit la contravention, s'il n'y a d'autre crime mêlé qui puisse mériter cette peine, nonobstant l'article 14 de l'ordonnance de 1601, auquel nous dérogeons expressément à cet égard. »

cution de son projet. Espérons, pour le salut des campagnes, que quelque autre ministre aussi humain que celui-ci achèvera un jour ce qu'il avait commencé (1). » Cet achèvement fut assuré, non par un nouveau ministre, mais par une nouvelle révolution plus importante que la première, celle de 1789.

II

Plaisir universel et séculaire, la chasse est, de tous les ébats et déduits, celui qui s'honore de la plus vaste littérature. Son passé est immense, si ses perspectives d'avenir le sont moins : on ne cessera jamais de tuer, mais le jour viendra où l'on cessera de trouver de l'amusement à donner la mort. Un érudit a voulu dresser, pour les temps modernes seulement, le catalogue des livres de chasse ; sa liste occupe sept cent cinquante colonnes in-octavo (2). Les grands plaisirs ont un caractère sérieux ; la chasse était un de ces plaisirs et, dès l'origine, les livres qui lui sont consacrés eurent la gravité des traités de philosophie et de grammaire. Quant aux animaux qui assistaient le chasseur : chevaux, chiens, faucons en leurs innombrables variétés, oiseaux de haute ou basse volerie, nul détail n'était trop intime ; et les maîtres de la doctrine de vénerie et fauconnerie s'occupent des excréments et mala-

(1) LE GRAND D'AUSSY, *Histoire de la vie privée des Français*, Paris, 1782, 3 vol. in-8°, t. I, p. 317.

(2) R. SOUHART, *Bibliographie générale des ouvrages sur la chasse depuis le quinzième siècle* (France et étranger), Paris, 1886, in-8°.

dies de leurs animaux avec une minutie qui leur eût paru intolérable s'il s'était agi de créatures humaines.

Plusieurs de ces livres, rédigés dans notre pays en plein moyen âge, illustrés de miniatures excellentes, jouirent d'une réputation européenne qui dura très tard. A la Renaissance, ils furent au nombre des premiers textes imprimés, comme étant de ceux dont on avait le plus besoin. Les Écritures, les classiques anciens, les traités de chasse et les romans sont les quatre genres d'ouvrages qui reçurent d'abord cet honneur. Notre littérature comptait, dès le treizième siècle, un poème sur la *Chasse au cerf*; au quatorzième, parmi beaucoup d'autres, le grand traité de Gaston Phébus, comte de Foix, protecteur de Froissart; ou encore l'ample compilation, tirée de sources diverses, appelée : *le Livre du Roi Modus et de la Reine Ratio, qui parle des déduits et de la pestilence*, d'où nous avons déjà extrait quelques enseignements (1).

En un si important sujet, Dame Raison elle-même prenait la parole, répandant les lumières et établissant les vrais principes de la chasse à courre et de toutes autres chasses. La chasse à courre était la plus noble, la plus dispendieuse, la plus inaccessible au vulgaire; elle offrait quelques petits dangers, des occasions de chutes et de blessures : c'était, par suite, le meilleur « desport » de tous, et l'amusement favori des heureux de ce monde. Dame Raison leur prodigue les sages conseils. Dans son livre, les valets tiennent les chiens en laisse ou les lâchent selon le moment, d'après des règles déterminées; les chasseurs sonnent de la trompe et suivent la meute,

(1) Je suis le ms. Fr. 12399, conservé à la Bibliothèque Nationale; ce manuscrit est daté 1379; l'ouvrage fut compilé en français vers 1335.

au galop de leurs grands chevaux, sautant les fossés et les buissons. Le livre nous enseigne, et de charmants dessins nous montrent, « comment l'on prend le lièvre à force de chiens, » comment on prend le sanglier, le loup, le renard, également à force de chiens. Cette dernière



CHASSE AU RENARD A COURRE, XIV^e SIÈCLE

Ms. Fr. 619, fol. lxxxix, à la Bibliothèque Nationale.
(Traité de la chasse de Gaston Phébus.)

chasse, devenue depuis le sport anglais par excellence, était un des amusements favoris de nos ancêtres. Le roi Modus et la reine Ratio en établissent avec soin les règles et principes, et consacrent un chapitre spécial à la manière de « prendre le goupil (renard) à force de chiens, sans fillé (filet) ». Le renard est lancé, les chiens suivent la piste et les chasseurs galopent derrière, n'ayant rien

autre chose à faire que de garder la trace et encourager leur meute par des sonneries de trompe appropriées.

D'autres chapitres sont consacrés à la chasse à tir, qui offre les mêmes différences qu'aujourd'hui avec la chasse à courre : seulement, les arcs tenaient lieu de fusils. Les animaux plus nombreux, plus à leur aise dans une France moins peuplée et moins cultivée, laissaient le chasseur approcher davantage, souvent même ne partaient pas du tout, et on les tirait au posé.

Un procédé, tombé en désuétude, mais en grande faveur dès le moyen âge, consistait dans l'usage des filets à larges mailles (ce qu'on a appelé depuis les *toiles*) tendus entre les touffes de buissons. Les cerfs et surtout les « bêtes noires » (sangliers) couraient aux ouvertures, s'embarrassaient dans les rets et y étaient tués à coups d'épieu. Une très belle tapisserie flamande conservée à Florence, et reproduite ci-après, montre les divers incidents qui pouvaient se produire : sanglier lancé; sanglier aux abois; sanglier embarrassé dans les mailles d'un filet et tué sur place d'un coup d'épieu; sanglier fonçant sur le filet et l'emportant avec lui, mais fort gêné pour courir avec ces entraves (1).

L'usage des « toiles », loin de diminuer, ne fit que grandir à la Renaissance et se prolongea bien au delà. « Le Roi, dit Fleurange, à propos de Louis XII, a une vénerie qui s'appelle la vénerie des toiles, là où sont cent archers, sous le capitaine des toiles, à cent sols le mois, qui ne servent que de dresser les toiles, et portent de grands vouges (épieux) à pied; et sont tenus lesdits ar-

(1) Musée des Arazzi, palais de la Crocetta. Une belle peinture de Velasquez, représentant Philippe IV qui chasse au sanglier, dans les toiles, est à la *National Gallery* de Londres.

chers, quand le Roi va à la guerre en personne, aller avec lui (1). »

L'usage des chasses en battues, qui donnaient aux chasseurs moins de peine encore, garda une aussi durable faveur : car il fallait des sports de toute espèce, et il était



CHASSE AU SANGLIER DANS LES TOILES
SEIZIÈME SIÈCLE

Tapiserie flamande du musée des Arazzi, à Florence

bon, suivant les circonstances, de pouvoir varier ses plaisirs. Deux tableaux très pittoresques de Cranach, au musée de Madrid, montrent Charles-Quint chassant au

(1) *Histoire des choses mémorables... de 1499 à 1521.* (Collection Petitot, t. XVI, chap. v.)

cerf, en 1544, avec quantité de dames et de seigneurs; le gibier a été rabattu en troupes vers les buissons où est posté l'empereur; des serviteurs, les « chargeurs » d'alors, tendent l'arbalète pour leurs maîtres et surtout pour les dames, qui n'eussent pu plier aisément l'arc d'acier. Les chasseurs épaulent, visent et lancent leurs flèches sur les cerfs innombrables et peu distants, poussés vers eux par terre et par eau.

On construisait souvent pour les chasses royales, à ces époques tardives, d'élégants pavillons au milieu des bois. Les seigneurs et les dames y attendaient, tout en devisant, le passage des animaux et déchargeaient sur eux leurs arbalètes, plus tard leurs fusils. L'ancien déduit devenait ainsi presque un jeu de salon, commencement de ces boucheries dont la mode ne s'est pas perdue et qui ne sont pas un sport, mais un luxe. Ces chasses de tout repos se pratiquèrent beaucoup, en rubans et costumes de soie, au seizième siècle; la reine Élisabeth d'Angleterre s'y livrait avec ardeur, tirant sur les daims de ses parcs et faisant tirer les dames de sa suite. Shakespeare disposait, par les vallées de Navarre, un de ces pavillons de tir pour l'amusement de sa princesse française dans *Peines d'amour perdues*.

Le roi Modus et la reine Ratio continuent, en attendant, à instruire leurs contemporains; ils raisonnent, c'est leur métier; ils expliquent « la manière de faire et tailler les buissons pour les noires bêtes de déduit royal » (et le dessin montre un sanglier qui y est pris), la construction des engins et trappes pour prendre les écureuils, les « fesans » et autres habitants des champs et des bois. Ils donnent d'infinis détails sur les faucons, leurs maladies, leurs diverses espèces, et sur les sortes de chiens qu'il

faut associer à ces chasses, suivant qu'il s'agit de hérons, de canards ou d'autres gibiers.

Gaston Phébus, comte de Foix, seigneur de Béarn, qui avait fait la guerre aux païens de Prusse et taillé en pièces les Jacques sous les murs de Meaux, superbe à voir et à entendre, protecteur des arts, amoureux de beauté, de musique, d'exploits réels ou imaginaires, écrit sur le même sujet, en prince élégant et vaillant, qui a réussi en toute chose. Il a, si l'on peut s'exprimer ainsi, un style d'homme heureux; sa parole est superbe, comme son regard est triomphant. Courtois, mais non pas bénin; pieux, mais d'une piété qui ne ressemblait pas à celle des dévotes; patient, quand il s'agissait d'écouter des poésies, — le *Méliador* de Froissart, par exemple, trente mille vers que le chroniqueur vint lui lire à Orthez (1), — mais non quand ses intérêts étaient en péril, il avait, dit le même Froissart, « les yeux vairs et amoureux; » il récitait « planté d'oraisons », et « les chiens sur toutes bêtes il aimait ». Il en possédait six cents, qu'il soignait comme un sultan son harem et dont les voix harmonieuses berçaient son sommeil et empêchaient de dormir tout le reste de la ville. Mais il n'aimait guère son fils aîné, qu'il mit en une prison, où le jeune homme se « mérencolia » et voulut se laisser mourir de faim. Gaston Phébus abrégé son supplice en le tuant.

Ce magnifique et terrible seigneur a laissé un traité de la chasse (2) : « En nom et honneur de Dieu, créateur de toutes choses, » dit-il au début, « et de tous les Saints

(1) Récemment retrouvé et publié par M. Longnon.

(2) Il en existe beaucoup de manuscrits; je suis l'exemplaire Fr. 619, de la fin du quatorzième siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale, orné de charmants dessins, œuvres d'un véritable animalier.

et Saintes..., Je, Gaston, par la grâce de Dieu surnommé Phébus, comte de Foix, seigneur de Béarn, qui, tout mon temps, me suis délité par especial en trois choses : l'une est, en armes ; l'autre est, en amours ; et l'autre, si est en chasse, » ne parlerai pas de toutes les trois, car il y



L'EXAMEN DES « FUMÉES » DU CERF, XIV^e SIÈCLE

Traité de Gaston Phébus. Ms. Fr. 619, fol. xlvj.

a, en matière d'armes, « trop de meilleurs chevaliers » (c'était la formule, voir le roi René) et, en fait d'amours, trop d'amoureux plus favorisés, à qui il appartient de traiter ces grands sujets. Pour lui, il se contentera de parler de chasse : « Et parlerai premièrement des bêtes douces qui viandent (pâturent), pour ce qu'elles sont plus nobles. Et premièrement, du cerf et de toute sa nature. »

Il examine ainsi quantité de bêtes : l'ours et toute sa nature, le chat et toute sa nature, la loutre et toute sa nature. Une feuille de dessins, représentant l'animal dans des poses variées, conformes à « sa nature » et prises sur le vif, accompagne chaque chapitre.



CHASSE A TIR AU LIÈVRE, XIV^e SIÈCLE

Traité de Gaston Phébus, Ms. Fr. 619, fol. cvijj.

Sur les chiens, il est naturellement intarissable ; il songe à leurs plaisirs, à leurs besoins, à leur toilette ; il y a des méthodes meilleures que d'autres « pour mener les chiens ébattre » : le dessin montre la meute prenant ses ébats et s'en donnant à cœur joie parce qu'on a suivi les bonnes règles. Il faut mettre dans le chenil « petits bâtons fichés, jusques à six, entortillés de paille, hors de leur litière,

afin que les chiens viennent là... » Gaston Phébus indique fort clairement ce qu'ils y viennent faire. Il faut soigner leur toilette, et le dessin représente les peignes qu'on y emploie : ce sont ces peignes de buis à fortes dents, qui, d'après maints catalogues de musées, auraient servi aux dames du temps passé, mais qui servaient seulement à leurs chiens. Il faut faire, en chasse, une musique qui soit agréable à la meute et pousser des cris excitants. Le livre enseigne « comment on doit huer et corner » ; comment on doit procéder aux diverses sortes de chasse ; quelle inspection consciencieuse il convient de faire des fumées du cerf (et le dessin montre un limier et des veneurs faisant avec conscience ladite inspection) ; comment il faut courre le renard, tirer le lièvre (on voit le chasseur épauler son arbalète et tirer un lièvre dans un champ de blé), « faire haies pour toutes bêtes, » haies garnies de filets variés (ou toiles), selon le gibier.

Ce livre jouit d'une grande autorité ; tous les spécialistes s'y réfèrent ; il eut nombre d'éditions au seizième siècle ; Antoine Vérard, le fameux libraire, en donna plusieurs, avec gravures sur bois, inspirées des miniatures originales, et dont un exemplaire unique, sur vélin, aux armes de France, compte parmi les joyaux de la Bibliothèque Royale à Copenhague (1).

(1) *Phébus, des déduiz de la chasse des bestes sauvages et des oyseaulx de proye* ; petit in-fol., début du seizième siècle. A la main sur l'exemplaire de Copenhague : « Pour les capucins de Joigni. — Ex dono domini cardinalis de Gondy. » Les bois sont très loin de valoir, comme vie et naturel, les anciennes miniatures d'après lesquelles ils furent gravés. Vers le milieu du livre, commence un poème par Gaces de la Bigne, qui, sous prétexte de fauconnerie, enseigne les vertus en un sermon rimé.

III

Chiens et faucons étaient, aux yeux de l'ancienne noblesse, des animaux privilégiés comme elle, sacrés pour tous; quantité de lois les protégeaient; on ne s'en séparait guère en aucune circonstance. Nul événement historique, si grave soit-il, n'est représenté dans les manuscrits sans qu'on y voie quelque chien : on les trouve dans les églises, au palais de justice, couchés au milieu du pavé dans une séance solennelle tenue par le roi au Parlement. Les nobles et le roi même, dînant dans la grand'salle de leurs châteaux, avaient des chiens sous leurs tables, qui se battaient, hurlaient, se disputaient les os; le devoir des maîtres d'hôtel était de les calmer, et ils n'y parvenaient pas toujours. Cet usage se prolongea par delà le moyen âge et la Renaissance; Shakespeare en a fait le sujet d'une scène très comique, mais terriblement réaliste, dans les *Deux Gentilshommes de Vérone*. Au vacarme des chiens répondait celui des musiciens, installés dans une galerie, et qui s'appliquaient de leur mieux à dominer le bruit, ajoutant leur tapage aux autres; de causerie, il n'était pas question. Les ivoires, les buis sculptés, les peintures représentant des scènes d'intérieur, montrent la tendresse que le chevalier portait à ses oiseaux; il en avait non seulement dans sa salle, mais, s'il les aimait bien, dans sa chambre à coucher. Une peinture française du treizième siècle a pour sujet un homme

et une femme jouant aux échecs; chacun a son chien à côté de lui, et l'homme, de plus, avance ses pions d'une main pendant qu'il tient un faucon de l'autre (1). Un ivoire français du quatorzième siècle représente une dame assistant à une joute; elle est venue accompagnée de tout ce qu'elle aime : son cavalier favori et son faucon préféré (2).

Cette constante familiarité avec l'oiseau de proie s'explique : c'était presque une nécessité. Le faucon fournit un service d'autant meilleur qu'il connaît mieux son maître; l'animal est, par nature, difficile et rebelle; ce n'est que par un habile mélange de privations, de soins, de prévenances, de caresses, qu'on peut le dompter; ce n'est qu'en vivant avec lui d'une vie commune qu'on peut s'en faire un ami. Aussi nos ancêtres ne s'en séparaient guère; ils entretenaient conversation avec leurs oiseaux, leur frottaient le dos, leur prodiguaient toute sorte d'attentions et, afin de les habituer à n'avoir peur de rien dans leur société, les portaient aux endroits où se trouvaient le plus de foule et de bruit : ils les menaient entendre les plaidoiries au palais de justice, voir les attroupements dans les rues, assister aux offices solennels dans les églises. Le bourgeois qui rédigea au quatorzième siècle le *Ménagier de Paris* recommande de porter l'épervier « aux plaids et, entre les gens, aux églises et autres assemblées et emmi les rues, et le tenir jour et nuit le plus continuellement que l'on pourra (3) ». Beaucoup étaient ainsi tellement habitués à leurs oiseaux qu'ils se faisaient repré-

(1) Dans le ms. Lat. 10435, à la Bibliothèque Nationale, fol. 61 (peint en Artois, dans la deuxième moitié du treizième siècle. *Hist. litt. de la France*, art. de M. Delisle, t. XXXI, p. 279).

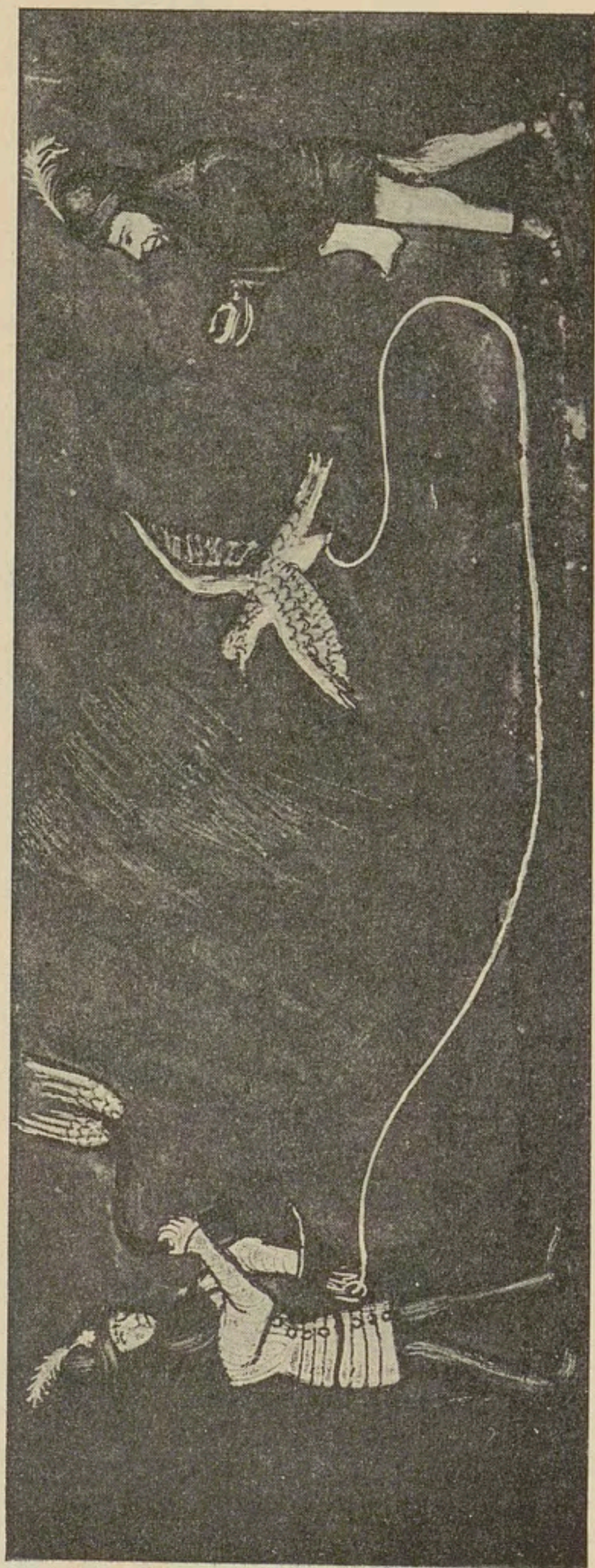
(2) Plaque de miroir, n° 87, au Louvre.

(3) Éd. du baron Pichon, Paris, 1848, t. II, p. 296.

senter sur leurs tombes, ayant sur le poing leur faucon, pour la durée de leur sommeil éternel.

Bien dresser un faucon était jadis un art de première importance, poussé très loin dans notre pays. On recherchait à l'étranger les faucons éduqués en France. Quantité de livres perpétuaient les saines méthodes, indiquaient le genre de privations qui devaient assouplir le caractère de l'oiseau, ratiocinaient sur ses maladies. L'art différait selon que le faucon avait été pris au nid ou pris à la haie. Dans le premier cas l'éducation était plus facile, mais l'animal capturé tout petit restait d'ordinaire moins entreprenant et audacieux : c'est ce qu'on appelait un faucon *niais*, et de là vient le sens que l'épithète a gardé. Dans l'autre cas, l'oiseau donnait d'abord un mal terrible à ses maîtres et semblait « désespéré », tant la privation de liberté lui était dure ; on appelait celui-là, d'un mot qui a également passé dans le langage courant, faucon *haiard* ou *hagard*.

On *armait* le faucon au moyen de bracelets de cuir passés à ses jambes. Ces bracelets portaient des grelots qui permettaient de suivre son travail quand il disparaissait dans les fourrés, et, de plus, un anneau où s'attachait la longe retenant l'animal, quand besoin était, sur sa perche ou sur le poing du chasseur. Le fauconnier portait l'oiseau sur son poing gauche et s'enveloppait la main d'un gant de cuir de grande épaisseur pour garantir ses doigts de la forte étreinte des serres. Sa main droite tenait le *leurre*, formé de deux ailes de pigeon que le chasseur agitait pour faire revenir l'oiseau ; et afin de lui en donner l'habitude et l'envie, on le dressait à prendre le *pât* (sa nourriture) entre ces deux ailes. Un chaperon souvent fort élégant, surmonté d'une houppe de plumes colorées



DRESSAGE D'UN FAUCON, QUATORZIÈME SIÈCLE

Ms. Fr. 12399, fol. 59 (Roi Modus).

ou d'un flot de rubans, couvrait la tête du faucon et était enlevé au moment où il devait voler (1). Tels étaient les principaux usages pour les oiseaux de haut vol (faucons proprement dits en leurs diverses variétés : faucon gentil, faucon gerfaut, faucon sacre, etc.). On avait moins de peine à prendre, il était moins nécessaire de recourir au chaperon et au leurre pour les oiseaux de basse volerie (autours, émerillons, éperviers), moins difficile de caractère, que pouvaient posséder de simples bourgeois et qui étaient employés plus spécialement aux chasses utiles, c'est-à-dire à la capture de proies comestibles.

Le dressage d'un faucon était un véritable exercice de patience :

Le savoir est très beau, mais pénible à l'apprendre.

Et souvent d'ailleurs, même dressé, le faucon, « le revêche oiseau, despitieux et muable, » dit un ennemi de la race, obligeait ses maîtres, au beau milieu d'une chasse, à une pratique immodérée de cette vertu :

Son heure a pour voler et son temps pour repaître,
Et s'il n'est en état, comme il advient souvent,
Par un quinteux dépit, se laisse aller au vent.
De leurrer et crier alors se rompt la tête
Le pauvre fauconnier (2).

(1) Une très jolie aquarelle représentant un faucon, avec son chaperon à houpe, son grelot, la longe enroulée autour de la main gantée du fauconnier, se voit au Louvre dans la collection des dessins de Pisanello (quinzième siècle).

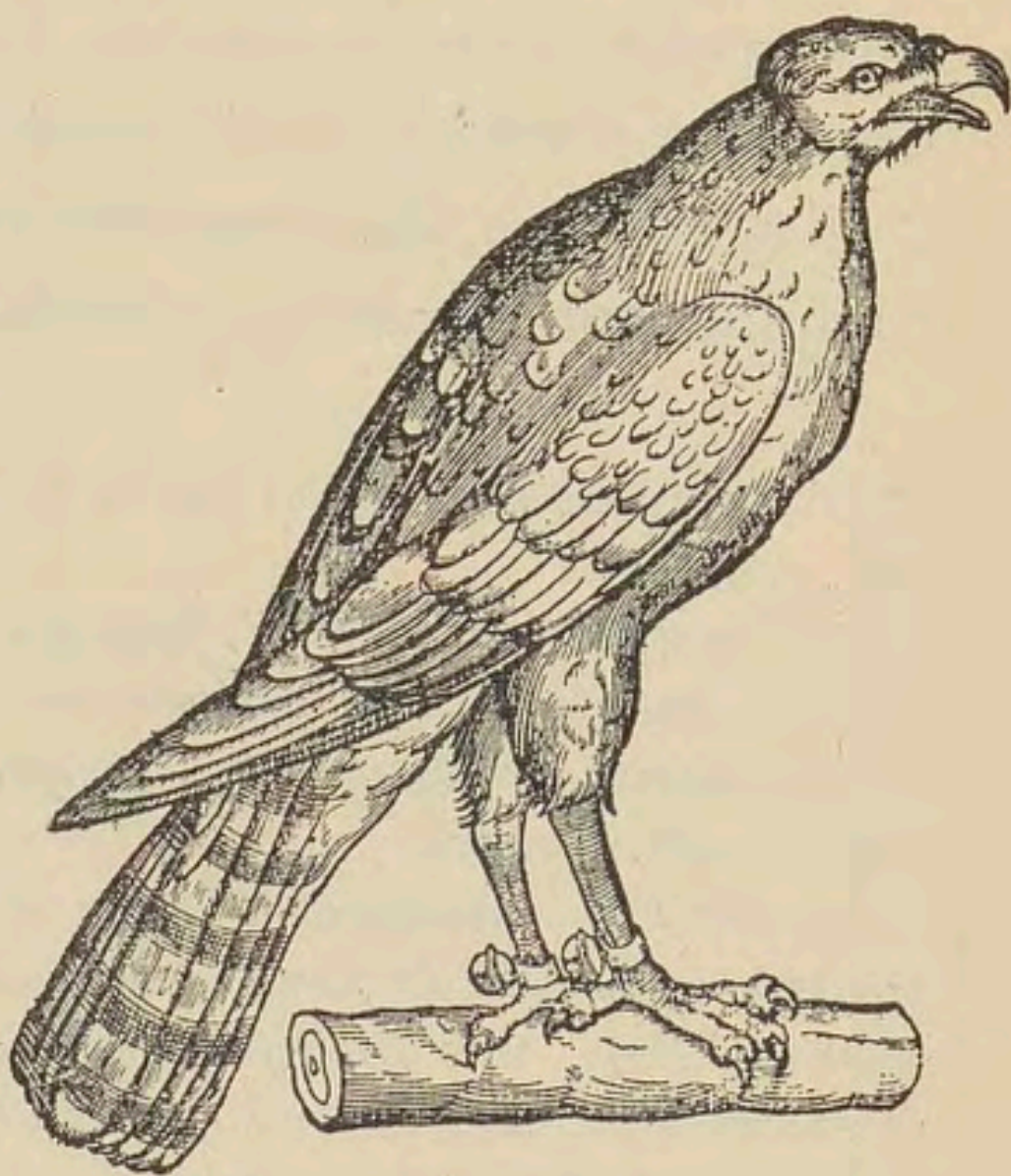
(2) Tous jugements, à vrai dire, pessimistes, car ils émanent d'un *veneur*, et grande était, comme on verra, la rivalité entre veneurs et fauconniers. *La Muse chasseresse*, par Guillaume du Sable, l'un des plus anciens gentilshommes de la vénerie du Roy, Paris, 1611 (réimprimé par Lacroix et Jullien, *Cabinet de Vénerie*, 1884). Du Sable avait alors près de quatre-vingts ans.



LE FAUCON GENTIL

D'après Tardif, 1567.

viers et autres oiseaux de basse volerie. C'était là une science nécessaire, dans un ménage bien ordonné. Il fallait savoir causer avec l'oiseau, reconnaître s'il avait bien dormi, observer son « esmeut » et, d'après la couleur, lui faire prendre à propos une pilule, un bain ou un tonique. Ces conseils, donnés avec une science et une minutie admirables, figurent à la suite de ceux que le digne homme prodigue, entre autres sujets, sur un genre de chasse négligé par Gaston Phébus, la chasse aux puces, qui, dit-il, se



L'AUTOUR

D'après Tardif, 1567.

C'était un des hasards du jeu. Pour les fervents d'un sport, de tels hasards sont un attrait de plus, et peu leur importe ce qu'en disent les profanes. Les fervents étaient jadis innombrables, dans la bourgeoisie (à qui l'autour était permis) comme dans la haute classe. Dans le *Ménagier de Paris*, le mari enseigne à sa femme, avec l'art de se bien conduire et de tenir sa maison, celui de dresser les éper-

fait en six manières, sur chacune desquelles il fournit de grands détails, signes évidents d'une longue expérience (1).

Au quinzième, au seizième, au dix-septième siècle, les traités de fauconnerie continuent de pulluler, œuvres de Guillaume Tardif, de Jean des Franchières (2), de Charles d'Arcussia (3), C. de Morais (4), et bien d'autres. Tardif, savant professeur de l'Université de Paris, auteur de grammaires et de livres de rhétorique, « liseur » du roi Charles VIII, compile, avec la gravité qui convient pour une science d'importance reconnue, un gros ouvrage, où sont méthodiquement exposées les règles de la fauconnerie. Il est inépuisable en détails sur les maladies et les remèdes, les bains, les purgations, les excitants : c'est le Diafoirus des faucons. Ses diagnostics sont minutieux : « Quand l'oiseau jette eau des narilles et a larmes comme une nue aux yeux, et au soir clôt un œil, puis l'autre, puis tous deux et les couvre du bout de l'aile et semble qu'il dorme, » c'est signe qu'il est enrhumé du cerveau (5).

Nos rois les plus sages et nos rois les plus fous, les plus robustes comme les plus malades, étaient d'accord sur le

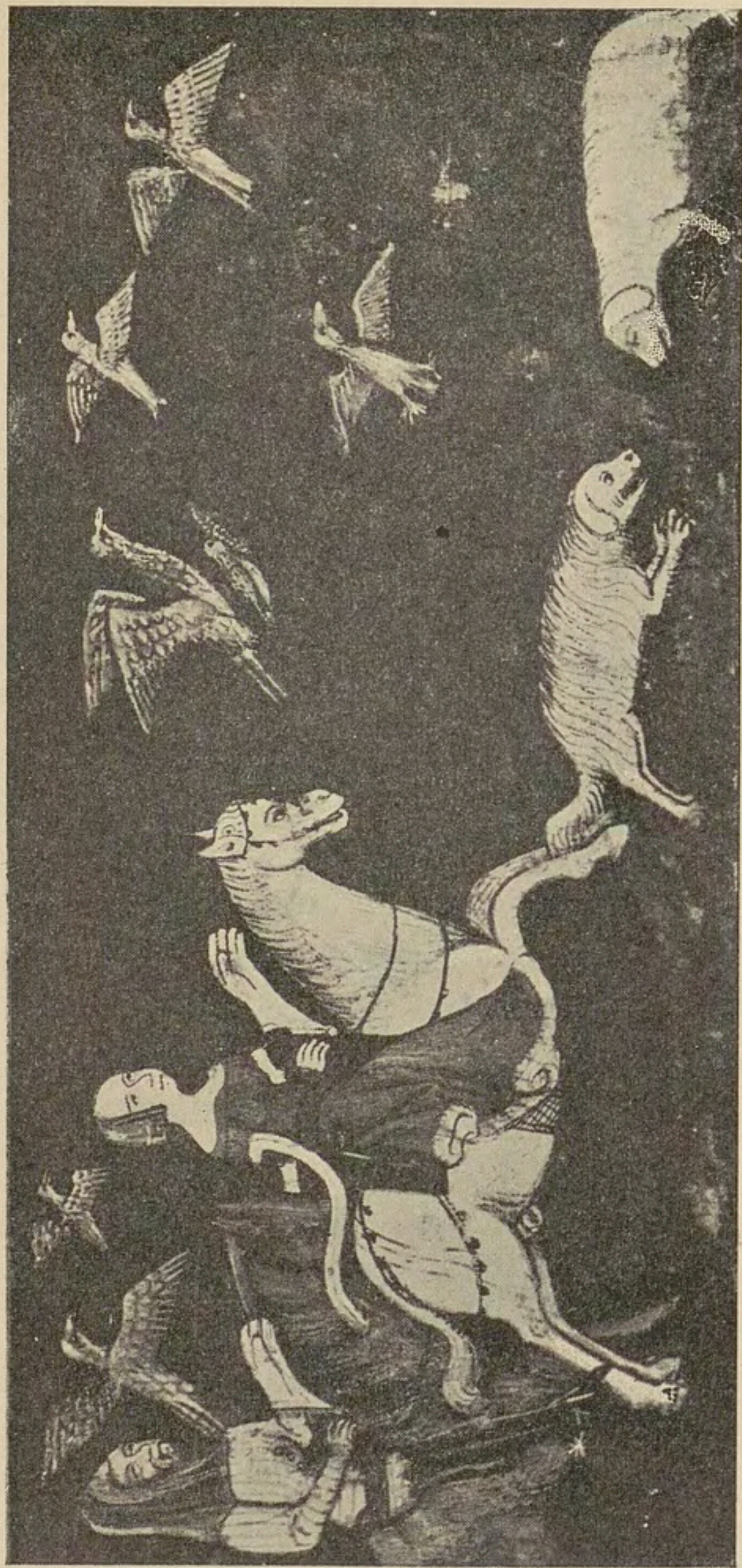
(1) Composé vers 1393 ; éd. de la *Société des Bibliophiles*, Paris, 1846, t. II, p. 279.

(2) *La Fauconnerie de F. Jan des Franchières, Grand Prieur d'Aquitaine... avec une autre Fauconnerie de Guillaume Tardif... plus la Volerie de messire Artelouche d'Alagona, seigneur de Maravesques*, Poitiers, 1577, in-8°, illustré.

(3) *La Fauconnerie de Charles d'Arcussia, de Capre... avec les portraits au naturel de tous les oiseaux*, Paris, 1627, in-4°, illustré (première édition, très abrégée, 1598) ; souvent réunie à l'*Autourserie* de Gommer de Luzancy (dont la première édition avait paru en 1594).

(4) *Le véritable Fauconnier*, Paris, 1683, in-16.

(5) *Le Livre de l'art de faulconnerie*, réimprimé sur l'édition de 1492, par E. Jullien, Paris, 1882, t. I, p. 90.



CHASSE AU FAUCON, QUATORZIÈME SIÈCLE

Ms. Fr. 12399, fol. 72 (Livre du Roi Modus).

chapitre de la chasse, à peu d'exceptions près. Du tyran de Plessis-lez-Tours au roi Vert-Galant, et avant eux, et après eux, on n'en voit guère qui ne fussent passionnés pour cet amusement. Sur Louis XI, Commynes écrit : « Pour tout plaisir il aimait la chasse et les oiseaux (la chasse au faucon) en leurs saisons, mais il n'y prenait pas tant de plaisir comme aux chiens. Des dames, il ne s'en est point mêlé du temps que j'ai été avec lui : car, à l'heure de mon arrivée, lui mourut un fils dont il eut grand deuil, et fit lors vœu à Dieu, en ma présence, de jamais ne toucher à femme que à la reine sa femme ; et, combien que ainsi le devait faire selon l'ordonnance de l'Église, si fut-ce grand chose, à en avoir tant à son commandement, de persévérer en cette promesse ; vu encore que la reine n'était point de celles où on devait prendre grand plaisir, mais au demeurant fort bonne dame. Encore, en cette chasse, avait-il presque autant d'ennui que de plaisir, car il prenait de grands peines ; il courait les cerfs à force, et se levait fort matin, et allait aucunes fois loin, et ne laissait pour nul temps qu'il fût : et ainsi s'en retournait aucunes fois bien las, et presque toujours courroucé à quelqu'un ; car c'est métier qui ne conduit pas toujours au plaisir de ceux qui le conduisent. » Il menait ainsi sa chasse vigoureusement, comme sa politique, mouillé de pluie, couchant n'importe où, « logé par les villages, » mais s'interrompant subitement dès qu'il lui arrivait nouvelles touchant ses grands intérêts, « car presque tous les étés il y avait quelque chose entre le duc Charles de Bourgogne et lui (1). » Les gibiers les plus fins et les batailleurs les plus téméraires avaient affaire à rude partie.

(1) Éd. de la *Société de l'Histoire de France*, t. II, p. 271.

A la Renaissance, bien loin que cette passion s'atténue, elle grandit. Les rois ont tant de veneurs, tant de fauconniers, tant de chiens, ils créent tant de hautes fonctions pour administrer ce genre de déduit, y dépensent tant d'argent, que l'ensemble eût formé, de nos jours, un département ministériel complet, avec son budget. François I^{er} dépense 150,000 écus pour ses chasses, et Henri IV, si économe en tant d'autres choses, dix fois autant : le prix d'une armée ! disait Sully en grondant. Le fragile François II, le maladif Charles IX, hâtèrent leur mort par le surmenage physique qu'ils s'imposèrent à la chasse. Cette ardeur leur « brûle le sang », écrivaient les ambassadeurs étrangers qui les voyaient faire. Le cardinal Louis de Guise, tout cardinal qu'il était, chasse avec la même ardeur que tous les autres Guise. Le connétable de Montmorency chasse jusque dans sa vieillesse. Il court « la bête noire » à Chantilly, conte les péripéties de la journée à son fils François et conclut : « Je me porte assez bien pour mon grand âge ; toutefois vous savez qu'il n'y a pas grand sûreté en santé de vieil homme ni en beau temps d'hiver ; je trouve encore le vin bon, dont j'ai fait bonne provision (1). » Chasseur jusqu'à la fin, le connétable, en l'honneur de qui fut frappée la belle médaille représentant l'armée et la marine françaises réunies par la victoire, demeura soldat aussi jusqu'à la fin : il gagna la bataille de Dreux à soixante-neuf ans et fut tué à la bataille de Saint-Denis à soixante-quatorze.

Devant de telles passions, un sceptique comme Érasme, si près qu'il eût été, un moment, de devenir chasseur lui-même, haussait les épaules et ne manquait pas de réserver

(1) LA FERRIÈRE, *les Grandes Chasses au seizième siècle*, Paris, 1884.

à ces énergumènes une place dans son ironique *Éloge de la Folie*. Dépecer un bœuf, disait-il, est bon pour un manant ; mais il faut un noble pour dépecer une bête sauvage : « Le voilà, tête nue, les genoux ployés, tenant le couteau approprié, le couteau qu'il faut et non pas n'importe lequel, faisant les gestes consacrés, et tranchant, selon les rites, certains membres, dans un ordre donné. » Les spectateurs contemplent la scène, émus, silencieux, retenant leur souffle, bien qu'ils aient vu la cérémonie « plus de mille fois ». Rien qu'à goûter de la venaison, « il semble qu'on soit quelque peu annobli. » Le vrai chasseur flaire « la fiente de ses chiens » et se pâme : c'est du « cinname », il court après quelque bête qui le mène loin, il n'a le goût ni le loisir d'aucune occupation, il juge qu'il mène vie de roi, « regiam vitam agit » ; et il n'a pas tort de le croire.

Mais les chasseurs n'écoutaient pas plus Érasme que les jouteurs d'autrefois n'avaient écouté Des Champs. « Encore un renard qui a la queue coupée ! » pensaient-ils, et ils continuaient leurs ébats, avec d'autant plus d'entrain que les dames s'y associaient, à pied ou à cheval, le faucon sur le poing ou maniant ces petites arbalètes fabriquées pour elles qui figurent en quantités innombrables dans nos musées : armes élégantes, incrustées de nacre et d'ivoire, sculptées, ciselées, gravées, ornées de scènes héroïques ou amoureuses. A en regarder les dessins, on peut apprendre toute la mythologie, ou l'art de la chasse, ou l'histoire des héros de romans.

Au seizième siècle, c'était surtout de grandes chevauchées à la poursuite du cerf ou du renard, dans la compagnie de ces belles personnes vêtues de soie, coiffées de grands chapeaux à plumes et qui, maintenant, montaient à la moderne, suivant l'exemple de Catherine de Médi-

cis : « Elle était fort bien à cheval, dit Brantôme (1), et hardie, et s'y tenait de fort bonne grâce, ayant été la première d'avoir mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grâce y était bien plus belle et apparaissante que sur la planchette. » Elle monta jusqu'à la fin de sa vie, aimant les chevauchées rapides, nullement découragée par les accidents, « rompure de jambe et blessure de tête, » toujours accompagnée d'une troupe de dames et de demoiselles, solides sur leurs montures et ravissantes à voir, « leurs chapeaux tant bien garnis de plumes, ce qui enrichissait encore la grâce, si que ces plumes voletantes en l'air représentaient à demander amour ou guerre. »

IV

Les chevaux restaient en honneur, les chiens et les faucons aussi, et tous les Érasme du monde n'y pouvaient rien. Sur le compte de critiques comme Érasme, les chasseurs étaient unanimes ; la discorde commençait quand ils s'avisait de comparer entre eux les divers genres de déduit. Fallait-il préférer les faucons ou les chiens ? Grave question. On adorait discuter ; c'était encore jouter ; sur le problème de la prééminence des faucons ou des chiens furent écrits quantité de traités, de plaidoyers et même de poésies dont quelques-unes, dues à de vrais poètes, sont fort précieuses, car elles abondent en scènes et tableaux tracés d'après nature ; elles nous font voir les Français

(1) *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VII, p. 345.

d'autrefois en leurs chasses presque comme si nous étions de la partie.

Le chien est célébré en vers par les poètes ronsardisants du seizième siècle. Heureux le chasseur qui possède :

l'évente-plaine,
Chien couchant pour fournir sa maison de gibier,
Diligent pourvoyeur, quêteur de grande peine,
Songeux en ses desseins, fidèle cuisinier,
Véritable en son nez, tire-fort, guigne-motte,
Constant en son arrêt, plaisant en sa façon (1).

Le seul mal est que, si bien secondé et commençant à se servir couramment de l'arquebuse (interdite pour un temps à la fin du siècle), le chasseur constate déjà que les lièvres diminuent. Rentré dans ses terres jadis, le soldat revenu de guerre ignorait ces moyens nouveaux de destruction, et :

Traître, n'arquebusait ces petits animaux.

On retrouve encore à ce moment, jusque dans la chasse, quelque reste de cette antique prévention, si bien disparue depuis, contre l'art de tuer à distance. Même s'il s'agissait d'un simple lièvre, c'était une sorte de trahison de l'*arquebuser* ; il était plus honorable de le prendre à force de chiens, et non pas même de chiens trop rapides tels que les lévriers ; il fallait lui laisser des chances : et la partie étant ainsi égalisée, qu'il courût ! c'était son affaire, son métier. Sa vie, sans doute, était l'enjeu de la partie ; mais celle des chevaliers mêmes l'était aussi dans les tournois. Plus sévère que Charles-Quint, le consciencieux Jac-

(1) *Le Lièvre*, par Simon DE BULLANDRE, prieur commendataire de Milly-en-Beauvoisis, Paris, 1585 (réimprimé par E. Jullien, *Cabinet de Vénérerie*, 1885, pp. 36, 37).

ques VI d'Écosse (1^{er} d'Angleterre) interdit à son fils, dans un traité qui fut immédiatement traduit en français, de tuer les bêtes de loin. Il autorise « la chasse des chiens courants, que je trouve plus noble et plus propre à un prince : sans qu'il s'amuse à y tirer et tuer la bête de l'arc ou de l'arbalète. C'est à faire à ceux qui chassent de nuit et à la dérobée. Et quant aux lévriers, la chasse ne m'en semble pas si généreuse (1) ».

Le chien couchant, « guigne motte, » à l'allure réfléchie, « songeux en ses desseins, » le chien courant, le chien en général, atteignait un honneur plus grand encore et figurait dans un poème épique :

Car nul des animaux ne sert tant aux mortels
Que le chien garde-forts, garde-parcs, garde-hôtels,
Diligent pourvoyeur qui, d'un nez véritable,
Fournit, de mets friands, des grands princes la table,
Ami jusqu'à la mort, frayeur du loup rusé,
Peur du craintif larron, veneur bien avisé.

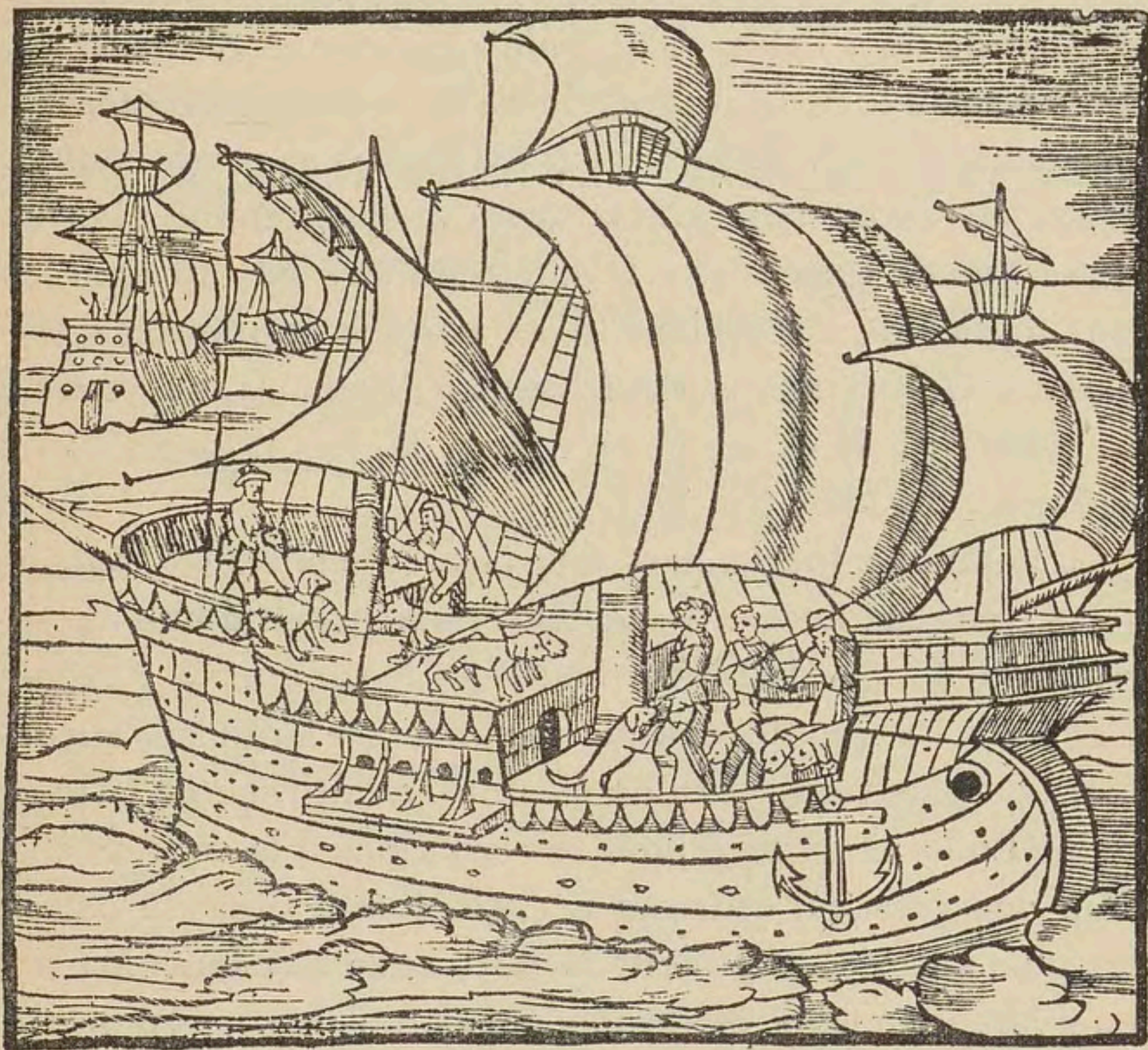
Ainsi s'exprimait le « Lucrèce français », Du Bartas, « en sa docte *Semaine* (2). » Les prosateurs n'étaient pas moins éloquents : Jacques du Fouilloux (à qui le livre de Gaston Phébus est familier) s'occupe de la « race et antiquité des chiens courants (3) », et découvre que ces nobles animaux viennent de Troie : tout comme la race même des rois de France ; il n'y pouvait manquer. « J'ai voulu diligemment regarder, écrit du Fouilloux, tant au dire des anciens que modernes, d'où est venue la première race

(1) *Présent royal de Jacques premier, roy d'Angleterre... au prince Henry son fils...*, traduit de l'anglois, Paris, 1603, fol. 108.

(2) André FAVYN, *le Théâtre d'honneur*, Paris, 1620, 2 vol. in-4°.

(3) *La Venerie de Jacques du Fouilloux*, 1561, dédiée à Charles IX, illustrée.

des chiens courants en France. » Il a cherché et a trouvé dans les chroniques que, « après la piteuse et épouvantable destruction de Troye la Grand, Énée arriva en Italie avec son fils Ascanius, lequel engendra un fils



BRUTUS AMENANT EN FRANCE LA RACE DES CHIENS
DE TROIE

Vénerie de du Fouilloux, 1568.

nommé Sylvius, duquel descendit Brutus qui aimait fort la chasse », mais qui malheureusement tua son père par erreur, au lieu d'une pièce de gibier. De chagrin, Brutus s'exila, sans renoncer à sa passion ; il vint en France avec son fils Turnus et « grand nombre de chiens courants »

(une gravure représente son navire avec une quantité de chiens à bord). Ils se mirent à chasser dans la forêt qu'on nomme, pour « ce jourd'hui, la Gâtine » et qu'ont immortalisée les vers de Ronsard. Du Fouilloux s'occupe des diverses sortes de chiens : blancs, gris, noirs, ces derniers originaires de « l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes ». Il recommande de faire couvrir les lices sous les signes des Gémeaux et du Verseau, « car les chiens engendrés en ce temps ne seront sujets à la rage, et en viendra plus de mâles que de femelles. » Il donne les airs de musique les plus agréables aux chiens, avec paroles appropriées, qui sont : « Houp! houp! » ou bien : « Tran! tran! tran! » ou encore : « Il va là, chiens, il va là, ha! il va là, ha! il va là, ha! ha! ha! ha! »

Si belle que fût la part des chiens, celle des faucons n'était pas médiocre. Cette chasse s'honorait d'une consécration qui en valait bien d'autres : le premier « Fauconnier du roi » qui fût connu, ancêtre des Grands Fauconniers de plus tard, Jean de Beaune, avait reçu ce titre de Saint Louis et avait rempli ses fonctions à la cour du modèle des princes, de 1250 à 1258. Les traités de chasse les plus autorisés faisaient la part belle aux faucons; il y en avait d'anciens et de modernes, en vers et en prose, pratiques ou allégorisés. Les traités de cette dernière espèce enseignaient la vertu sous prétexte d'expliquer les mœurs des faucons : c'était un grand compliment.

Au quinzième siècle, la querelle était des plus vives et Guillaume Crétin l'a résumée dans son charmant *Débat entre deux dames sur le passe-temps des chiens et des oiseaux* (1). L'intérêt vient de ce que les dames, au lieu

(1) Composé à la fin du quinzième siècle, imprimé en 1526; réim-

de se contenter de généralités, peignent sur le vif des scènes qui leur étaient familières. Quel amusement, dit la « Dame à l'épervier », de voir les fauconniers entrer dans l'eau et battre les joncs pour faire partir le gibier ; on lève les yeux ; la proie et son ennemi se perdent dans le bleu du ciel :

Advient souvent que longtemps on regarde :
Car si haut sont qu'on ne sait qu'ils deviennent.
On chante, on rit, on se joue, on brocarde ;
Puis, tout soudain, qu'on ne s'en donne garde,
Tous deux fondant ensemble, à terre viennent.

Les faucons sont « honnêtes et gents » :

Et plus que chiens, et sans comparaison,
Les recueille-on à chacune maison
Des grands seigneurs et des moyennes gens.

Les chiens sont malpropres, orduriers même, et vivent sur les fumiers.

Sur les fumiers ! reprend « la Dame qui soutient les chiens » ; de grâce qu'entendez-vous par là ? ne les voit-on pas coucher sur le lit de leurs maîtres ?

A toutes gens me veux bien rapporter,
Si l'on ne voit, fêtes et jours ouvriers,
Sur lits couchés épagneuls et lévriers.
Lévriers sont chiens : direz-vous le contraire ?

Et au tableau de la chasse de rivière, elle oppose la chasse à courre, ses préliminaires tout aussi gais, mêlés également d'honnêtes causeries ; ses péripéties aussi

primé par Lacroix et Jullien, *Cabinet de Vénérie*, 1882. Le principal défaut consiste en une recherche de la rime riche, souvent obtenue par de vrais calembours :

L'aulture luy dist, faisant basses minettes,
En soubz riant : « Contente à demy n'estes. »

émouvantes qu'une course de lances ou une charge de guerre. Les veneurs vont quêtant avec leur limier, trouvent le « repos du cerf », puis viennent faire « leur rapport » (tout comme aujourd'hui, et c'est le même mot) au seigneur. Alors celui-ci va retrouver ses invités au rendez-vous de chasse, « à l'assemblée » :

Va à l'assemblée ;
 Lors trouvera toute pleine tablée
 De gens assis sur la belle herbe vert
 Qui ont, pensez, l'appétit bien ouvert.
 Là endroit sont dames et demoiselles,
 Sur l'herbe verte assises ou couchées.
 Seigneurs aus-i abordent auprès elles,
 Leur présentant prunes vertes, groselles.
 Voire et Dieu sait s'elles sont bien touchées !
 Caquet y va comme chez accouchées :
 Parle qui veut, homme n'est éconduit.

Scène classique s'il en fut, sujet de bien des peintures et d'innombrables tapisseries. On monte, on part en chasse au grand galop, trompes sonnantes, avec ce joyeux tumulte qui rappelait les charges à la lance :

Adonc voit-on des éperons donner,
 Et ga oper comme à courses de lance ;
 Trompes et voix font tel son entonner
 Qu'on n'entendrait à peine Dieu tonner.
 Et chiens d'aller ! le cerf est en balance.

Grande devait être la ressemblance : car on remarquera que le poète emploie juste les mêmes expressions que le biographe de Guillaume le Maréchal, trois cents ans plus tôt, et l'histoire de ce chevalier lui était certainement inconnue.

La chasse « ès toiles », au sanglier, n'est guère moins émouvante :

Ronflant, grognant s'en vient la fière bête,
Et là veneurs, l'épieu au poing, l'attendent ;
Gens, troupe, chiens, font terrible tempête.

Emportée enfin par l'enthousiasme, la Dame aux chiens affirme que la Providence n'a créé les forêts qu'en vue de la chasse :

Je ne crois pas, à tout bien calculer,
Que Dieu n'ait fait expressément les bois
Pour mettre cerfs et sangliers aux abois.

Ce n'était pas l'avis de Ronsard, qui pourtant avait fait la vraie guerre, mais aimait mieux voir « le cerf solitaire et les chevreuils légers » paître que mourir sous les verts ombrages de Gâtine. Notre plaideuse est sans pitié ; à la mort du cerf elle se « pâme d'aise ». Sa rivale répond d'une voix douce. Le comte de Tancarville, pris pour arbitre, décide en faveur des chiens.

L'arrêt du comte prévalut, sans toutefois terminer la querelle, qui recommença souvent au cours des siècles et dont on trouve l'écho dans tous les livres de vénerie et de fauconnerie, chaque auteur haussant davantage le ton, d'année en année, pour se faire mieux entendre et couvrir le bruit du voisin. On allait jusqu'à en appeler à Dieu même ; on examinait si le Créateur, dans sa lutte éternelle contre les démons, agissait en veneur ou en fauconnier, et on ne manquait pas de conclure en sens opposé selon sa spécialité. Un enragé veneur terminait son traité par une prière et profession de foi qui lui semblait merveilleusement édifiante : « Vous, ô mon Dieu, êtes le premier auteur de vénerie (ainsi que l'assure le prophète Isaïe) qui, descendant de ciel en terre pour forcer le diable et ses furies, non sans occasion, vous êtes comparé à un veneur, et, pour plus facilement jouir de votre chasse assurée, avez

voulu être conduit du Saint-Esprit, en l'âge de trente ans, aux déserts de la Quarantaine... là, où vous avez tellement chassé, pressé et forcé ce monstre infernal, auparavant indompté, que vous l'avez réduit dans les enfers, où il est resserré à jamais. Vous m'avez donc, Seigneur, donné l'enseignement d'aimer les déserts. » Veneur par la grâce de Dieu, Jean de Ligniville compte sur la vie éternelle, qui ne saurait être refusée à « tous vrais francs veneurs (1) ». Ainsi se manifeste le caractère peu modéré des passions sincères.

Les fauconniers tâchaient de ne pas demeurer en reste ; bien qu'après de telles effusions, la chose fût malaisée. Charles d'Arcussia, qui avait passé sa vie dans l'étude et la pratique des faucons, dédie, sur ses vieux jours, au roi Louis XIII, une nouvelle édition de sa magistrale *Fauconnerie*. Avec une immense expérience et l'amour de son art, il sait combien sont ardues ces questions que d'aucuns pourraient juger faciles ; combien il est malaisé, en tels sujets, de se garder d'erreur, et quelle reconnaissance mérite un travail consciencieux comme le sien. C'est pourquoi, se rendant, par provision, justice à lui-même, il insère fièrement ce quatrain dans sa préface :

Les censeurs jusques au tombeau
Ne cessent jamais de médire,
Mais tel mouchera ce flambeau
Qui n'en saurait fournir la cire.

Puis, se tournant vers le Roi, il constate que la fauconnerie est propre aux « âmes relevées », et le félicite cha-

(1) *Les Meutes et Venneries de haut et puissant seigneur, Jean de Ligniville* (Grand Veneur des duchés de Lorraine et de Bar), en ms. à la Bibliothèque Nationale, Fr. 635, fol. 415, rédigé au commencement du dix-septième siècle.

leureusement d'avoir le culte des oiseaux. Culte est le vrai mot : « On ne doit s'ébahir, écrit-il, si notre roi les aime tant, les ayant Sa Majesté comme anges domestiques, car, si les anges de Dieu chassent les esprits malins, infects et puants... les oiseaux de S. M. lient, chassent et mettent bas les oiseaux charogniers, hiéroglyphes des démons. Les anges ont toujours les ailes ouvertes au trône de l'Éternel, où ils chantent incessamment ses louanges avec leur douce mélodie : ne voit-on pas, en la chambre du Roi, un nombre infini d'oiseaux, les uns qui gazouillent toujours, les autres sur le poing des fauconniers, attendant d'être employés?... »

Malgré l'éloquence de ces rapprochements, les veneurs, décidément, l'emportaient. Avec tous leurs fauconniers, les rois préféraient, de plus en plus, la chasse à courre et, de plus en plus, leurs exemples faisaient loi. C'est un veneur qu'Henri IV envoyait, en 1603, à Jacques I^{er} d'Angleterre, avec une lettre où il mettait sur la même ligne la chasse, les combinaisons politiques et la découverte des complots : « Monsieur mon bon frère, lui disait-il, après vous avoir envoyé l'un des officiers de ma couronne et de mes principaux conseillers d'État, il faut que je vous envoie maintenant un de mes meilleurs veneurs et plus spéciaux serviteurs : c'est le sieur de Vitry, capitaine de mes gardes... La charge que je lui ai donnée consiste en deux points : l'un de vous saluer et congratuler de la grâce que Dieu vous a faite d'avoir si heureusement découvert et renversé les premières conspirations et entreprises contre votre service...; et l'autre, pour vous montrer notre manière de chasser, voir la vôtre et m'en informer à son retour. Et tout ainsi que, par la négociation du premier, nous avons bâti et formé une union inséparable,

je désire encore, par l'entremise de ce dernier, en communiquant et conférant ensemble de l'art de la chasse, [que] nous dressions un exercice parfait de l'art d'icelui, pour en jouir également en plaisir, contentement et prospérité le reste de nos jours, et en laisser l'usage après nous à nos communs enfants, comme nous ferons l'exemple et le bonheur de notre parfaite amitié (1). »

Le roi Henri tint parole ; son fils, le futur roi Louis XIII, pouvait à peine marcher qu'il le faisait assister à la curée, et l'enfant regardait le « carnage avec une assurance étrange (2) ». Le dauphin savait tout juste monter à cheval que déjà il courait le cerf sur une petite haquenée, et le soir, à la table paternelle, dans le palais de Fontainebleau, il penchait sa tête, envahi par le sommeil : « Ne dormez pas, enfant, lui disait son père, car, si vous dormez, je ne vous mènerai plus à la chasse. » Louis XIII profita de ces leçons à merveille, mais de celles-là seulement, et, pendant que Richelieu gouvernait son royaume, lui ne régna guère que sur ses faucons et sur ses chiens.

D'Arcussia, faisant l'anagramme de ses nom et titres, avait trouvé que les mots : « Louys treizième, roy de France et de Navarre, » donnaient : « Roy très rare, estimé dieu de la fauconnerie. » Mais le dieu allait mourir et le culte perdre ses fidèles. L'art de la fauconnerie ne pouvait survivre indéfiniment à la vulgarisation des armes à feu. Louis XIV supprime quelques-uns des « vols »

(1) Août 1603. *Lettres missives d'Henri IV. — Documents inédits*; t. VI, p. 160. Il lui envoyait, en même temps « six très beaux chevaux des mieux dressez... et le sieur de Saint-Anthoine pour escuyer ». SULLY, *Œconomies Royales* (Collection Petitot, t. V, p. 31.)

(2) *Journal de Jean Héroard*, Paris, 1868 (18 septembre, 1604).

qui existaient avant lui, maintenant toutefois la plupart : vol du cabinet, vol pour corneille, pour héron, pour rivière (canard), pour lièvre, pour perdrix, etc. Il conserve la charge de Grand Fauconnier et presque toutes les autres charges, innombrables, se rattachant à ce sport. Mais il agit plus par magnificence et respect des traditions que par goût personnel. Les charges devinrent des sinécures ; les oiseaux furent de plus en plus rarement employés, et, comme on s'en servait peu, lorsque d'aventure on les faisait voler, ils se montraient malhabiles : si bien que les rois et les princes se confirmaient dans leurs préférences pour la chasse à courre ou à tir (1).

C'est pourquoi, tandis que les faucons tombaient en défaveur et ne trouvaient plus personne pour les comparer à des anges, les chiens « au nez véritable » gardaient toute leur importance. Ils l'ont conservée jusqu'à maintenant, et les descendants de la race troyenne de chiens, amenée sur le sol de l'ancienne France par le petit-fils d'Énée, continuent de parcourir ce qu'il reste de la Gâtine et de nos vieilles forêts, et d'assister aux messes de Saint-Hubert qui se célèbrent encore en leur honneur.

« Il va là, chiens ; il va là, ha ! »

(1) Chasse royale en 1686 : « Les oiseaux volèrent mal, mais la cavalcade ne laissa pas d'être jolie. » Dangeau, 16 janvier. Louis XIV ne s'en fit pas moins suivre de ses faucons, en plusieurs occasions, lorsqu'il se rendait à l'armée, ne voulant pas laisser tomber en désuétude cet honorable usage. Les fauconniers luttaient encore à cette date et persistaient à affirmer que le faucon a un caractère religieux et sacré : « On peut même dire à son avantage que les oyseaux ont esté comme consacrez aux autels, puis que nous voyons que la terre de Maintenon doit, le jour de l'Assomption, à Notre Dame de l'église de Chartres, un épervier armé et prenant proye. » *Le Véritable Fauconnier*, par C. DE MORAIS, chevalier, seigneur de Fortille, chef du Héron de la Grande Fauconnerie, Paris, 1683, in-16.

CHAPITRE VI

PAUME, SOULE, CROSSE ET LEURS DÉRIVÉS

I

Tournoyeurs, jouteurs, chasseurs, et avec eux la masse des Français d'autrefois, vivaient debout plutôt qu'assis, et en plein air plutôt qu'à l'abri d'un toit. Nos ancêtres séjournaient beaucoup moins que nous dans leurs maisons, par la raison qu'ils n'avaient, d'habitude, rien à y faire. Bien des gens meurent aujourd'hui après avoir passé à couvert les quatre cinquièmes de leur vie. Le toit nous est cher et, quand nous le quittons, nous emportons, et même nos campagnards emportent, ces abris ou toits mobiles qui eussent bien surpris les ancêtres et qu'on appelle des parapluies.

Au temps de la renaissance des lettres, alors que le goût de l'étude s'était répandu et que l'imprimerie avait vulgarisé les livres, Nicolas Rapin a décrit le genre de vie que menait, durant l'intervalle des guerres, le « gentilhomme champêtre » dans l'ancienne France. C'est une sorte de *Beatus ille* à la manière d'Horace : heureux qui vit en paix, aux champs, loin du bruit et des querelles,

De qui la maison est bâtie
Sans grande somptuosité...

De qui la terre bien bornée
Se joint au clos de sa maison...
Qui n'a point en son voisinage
Un prince ni un grand seigneur,
Mais seul commande en son village.

Ce n'est pas un soldat de profession : le temps n'est pas encore arrivé, toutefois, où l'on puisse vivre sans armes :

Mais en sa salle, pour défense,
Garde le harnais et la lance,
Et le harquebuz de Milan.

Il a vu la guerre ; c'est un souvenir qu'un honnête gentilhomme doit avoir, ne fût-ce que

Pour en parler en devisant ;

prêt cependant, s'il le faut, à la faire encore, en ces temps de troubles civils :

Mais ne craint de monter en selle,
Quand l'occasion l'y appelle
Pour son ami ou son parent.

Il chasse ; c'est là son principal passe-temps, et voici la liste des animaux dont il se sert. Il a :

... trois chevaux en l'étable,
Six chiens courants, deux lévriers,
Six épagneuls et, pour la table,
L'autour et le lanier traitable.

Il préfère la basse volerie à la haute : moins de frais et plus de profit. Il a des furets, des poches à lapins, des panneaux à perdrix,

Pour aider à fournir la broche,
Quand une compagnie approche,
Sans en user journellement :

car il faut être hospitalier. Il va voir les vaches, la vigne,

les semis, les coupes de bois ; il prend des loups, ce qui le fait aimer dans le pays, car ces animaux étaient, on l'a vu, un vrai danger ; il tue des oiseaux d'eau « avec l'arquebuse », s'endort quand il est fatigué, mais en plein air, au bord de quelque ruisseau. Enfin, tout au bout de la liste de ses occupations, on voit, dans ce portrait du gentilhomme idéal, qu'il peut lui arriver de lire un livre. Mais c'est à la dernière extrémité : l'hiver est venu, il semble qu'il soit impossible d'éviter cette bénigne occupation. Quelquefois donc, en ce temps de frimas,

D'un plus chaud habit revêtu,
Il lit dedans quelque bon livre
Qui montre comment il faut suivre
Le beau chemin de la vertu.

Ainsi s'écoulaient des existences honorables et heureuses : soyez donc contents de votre sort, gentilshommes qui vivez dans les campagnes de France, conclut le poète ; ne regrettez pas la vie de cour ; vivez aux champs, robustes de corps et joyeux d'esprit :

Si vous n'êtes auprès des dames
A danser et faire l'amour,
Aussi ne sentez-vous les flammes
Et l'ennui dont ces pauvres âmes
Sont tourmentées nuit et jour.

Aussi n'avez-vous point la peine
De vous friser tout le matin ;
De faire bien sentir l'haleine
Et, chacun jour de la semaine,
Changer de velours et satin ;

De godronner votre chemise
Et toujours y porter la main ;
De vous habiller à la guise,
Tantôt d'un seigneur de Venise,
Tantôt d'un chevalier romain.

Vivez donc aux champs, gentilshommes,
Vivez, sains et joyeux, cent ans,
Francs du malheur des autres hommes
Et des factions où nous sommes,
En un si misérable temps (1).

Cette existence en plein air avait toujours été celle des gentilshommes, à plus forte raison celle des rustres. Les jeux auxquels ils s'amusaient, les uns et les autres, étaient presque tous des jeux en plein air, les dés et jeux « de tables » faisant exception : encore transportait-on souvent les tables dehors, sous un arbre, pour jouer à l'air, comme le montrent les miniatures et les ivoires.

Noël du Fail a peint, d'après nature, la vie des paysans français, comme Rapin celle des gentilshommes ; sa description est de 1547 ; elle eût été vraie plus tôt et demeura vraie plus tard ; les deux tableaux se complètent : « Quelquefois, aux champs m'étant retiré... je me promenais, et ce à jour de fête, par les villages prochains, comme cherchant compagnie, où trouvais... les jeunes faisant exercice d'arc, de luttés, de barres et autres jeux, spectacles aux vieux, étant sous un large chêne couchés, les jambes croisées et leurs chapeaux un peu abaissés sur la vue, jugeant des coups, rafraîchissant la mémoire de leurs jeunes ans, prenant un singulier plaisir à voir folâtrer cette inconstante jeunesse. » On dansait aussi, et avec un entrain qui faisait de la danse un vrai jeu d'exercice : « Après dîner, quelqu'un du village, comme vous pourriez dire Pestel, produisait de sous sa robe un rebechon, un chalumeau, en lequel soufflait par grand maîtrise, et tellement les invitait le doux son de son instrument... qu'ils

(1) *Les Plaisirs du gentilhomme champestre*, par N. R. P. (Nicolas Rapin, selon Barbier), Paris, 1583, in-12.

étaient contraints, ribon ribaine... commencer une danse. Les vieux, pour montrer l'exemple aux jeunes... faisaient l'essai, tournoyant la danse deux ou trois fois, sans beaucoup fredonner des pieds... La jeunesse alors faisait son devoir de treppir et mener le grand galop (1). » Spectacle séculaire dont on peut avancer ou reculer la date presque à volonté; la ramener au temps de Rousseau ou la reporter au temps de Froissart.

Froissart dresse, dans son *Épinette amoureuse* (2), l'interminable liste de ses amusements d'enfance :

Jamais je ne fus lassé
De jouer aux jeux des enfants,
Tels qu'ils prennent dessous douze ans.

Ce sont surtout des jeux en plein air; quelques-uns, tout en rappelant ceux du jeune Boucicaut, sont encore populaires dans nos villages : il se battait, c'est de tous les temps; il rentrait au logis, les chausses en loques, c'est également de tous les temps :

Je ne pouvais à repos être,
Car aux enfants me combattais,
J'étais battu et je battais
Lors étais si desréé (mal en point),
Que souvent, mes draps déchirés,
Je m'en retournais en maison.

(1) *Propos rustiques de maistre Léon Ladulfi* (anagramme de Noël DU FAIL), Lyon, 1547, in-8°, pp. 12, 13, 22.

(2) *Poésies*, éd. Scheler, Bruxelles, 1870, 3 vol. in-8°, t. I, p. 93. Scheler compte que Froissart jouait à 52 jeux. Cf. ceux de Jeunesse dans le *Pèlerinage de Vie Humaine*, par DEGUILEVILLE, 1330-2 (Londres, 1893, pp. 368 et s.) :

Jeunece sui, la legiere...
La sauterelle, la saillant,
Qui tout dangier ne prise un gant (etc.).

D'autres passe-temps étaient plus anodins ; il s'amusait :

A faire voler [contre] vent
Une plume.

Il prenait des papillons ;

Puis jouions à autre jeu
Qu'on dit à la queue leu leu...
Et souvent aussi fait avons
Heumes de nos chaperons.

Il jouait enfin :

Aux barres et à l'agnelet...
A l'esteuf et aux reculées,
Au mulet, au saillir plus haut,
Au chasse lièvre...

Beaucoup de ces jeux étaient en faveur auprès de gens qui avaient passé l'âge de douze ans ; la plupart des anciens chevaliers dont nous avons l'histoire excellaient au « saillir plus haut » ; leurs biographes ne manquent jamais de signaler en eux ce mérite. A la cour du roi Marc, Tristan saute à merveille et fait admirer de tous la perfection avec laquelle il exécute le « saut gallois (1) ». Certains de ces exercices provoquaient des enthousiasmes qui duraient la vie entière (nos ancêtres ne brillaient pas par la modération) : c'étaient ceux, en particulier, où figurait une paume, une pelote, un esteuf (2), boule, balle ou

(1) E puis firent un sauz waleis
E uns qu'apelent waueleis...
Sur tuz i fud Tristran preisez. (*Tristan*, 1835, t. II, p. 38.)

(2) « Les *esteufs* se poussent avec la main ; ils sont faits de bourre recouverte de peau de mouton. Les *pelotes* sont les balles toute ficelées, non encore recouvertes. Les *balles* sont la pelote recouverte de drap blanc. » DE GARSULT, *Art du Paumier-Raquetier* (1767). — Tous ces termes étaient parfois employés l'un pour l'autre et avaient, au moyen âge, un sens moins précis.

ballon. Après les jeux où l'on cherchait à se frapper l'un l'autre, ce furent les plus aimés. Il y fallait de la force et de l'adresse, et on s'y livrait en plein air : autant de raisons pour qu'ils fussent populaires.

Lancer, chasser, arrêter, renvoyer un projectile, tel qu'une paume ou une balle, est un jeu primitif, des plus faciles à imaginer, des plus plaisants à exécuter; on en peut varier à l'infini les règles et les procédés; on trouve de ces jeux chez tous les peuples, des plus barbares aux plus civilisés; on s'y livre aujourd'hui dans nos jardins publics, les sauvages de l'Amérique s'y exerçaient dans leurs savanes, et les héros d'Homère, sur les plages de la mer stérile (1).

Les jeux de boule, de palets, de quilles sont au nombre de ces passe-temps; ils datent des âges les plus reculés et sont venus, de siècle en siècle, jusqu'à nos jours (2). La faveur dont ils jouissaient était jugée excessive au moyen âge, et les rois, on l'a vu, les interdisaient périodiquement; mais ils ont survécu aux rois et aux ordonnances; les quilles continuent de s'aligner le dimanche

(1) « Les suivantes et la princesse quittent leurs voiles et jouent à la paume; au milieu d'elles, l'élégante Nausicaa dirige les jeux... En ce moment, Nausicaa jette à l'une de ses suivantes la paume légère qui s'égare et va tomber dans le rapide courant du fleuve; toutes alors poussent un grand cri, » qui réveille le divin Ulysse. — *Odyssée*, trad. ALLÈGRE.

(2) Jeux de boule à Paris, sous Louis XIV :

« ARLEQUIN. — Ah! monsieur Jupiter, un gentilhomme comme vous aux troisièmes loges?

JUPITER. — Je me suis amusé en venant à jouer à la boule aux Petits-Carreaux, contre quatre procureurs qui ne m'ont laissé que trente sous.

ARLEQUIN. — Où diable vous êtes-vous fourré là? Ces messieurs savent aussi bien rouler le bois que ruiner une famille. » Prologue du *Divorce*, de REGNARD (joué en 1688).

sur nos places de villages, et les « tournois » de joueurs de boules institués dans la région lyonnaise sont plus célèbres aujourd'hui qu'ils ne furent jamais.

Les jeux consistant dans l'envoi (et le renvoi) d'un objet mobile se sont subdivisés à l'infini au cours des siècles; il en naît chaque jour de nouveaux; beaucoup des plus populaires aujourd'hui ont acquis, en notre siècle seulement, leurs règles actuelles, mais n'en ont pas moins une lointaine origine, et l'on peut, si l'on veut, suivre leur filiation, comme on peut suivre à travers les âges les variations d'un mot jusqu'à sa source et étymologie primitive. Quelle que soit leur espèce et leur forme présente, ils peuvent tous se ranger dans l'une ou l'autre de deux grandes classes, selon que le projectile est lancé par le joueur, soit avec la main ou le pied même, soit au moyen d'un instrument : bâton, crosse, maillet, battoir, chistera des Basques (1), tamis, raquette. Quelques jeux ont passé, au cours du temps, et par une évolution des plus lentes, d'une catégorie dans l'autre, ajoutant ainsi un chapitre à l'histoire de la variabilité des espèces. D'autres ont survécu presque intacts, depuis les plus anciennes origines, et, comme au début, n'importe quel bâton et n'importe quel bout de bois taillé en pointe en fournissent les éléments.

Il ne saurait être question de les étudier tous, il y fau-

(1) La chistera est un « long gant-panier, qui prolonge le bras des joueurs de plus de soixante centimètres ». Cette forme du jeu, aussi populaire aujourd'hui que jamais, a suivi les Basques dans toutes leurs migrations : ils n'y sont pas moins attachés qu'à leur langue même ; ce sport national les a accompagnés de Saint-Jean-de-Luz à Mexico et Buenos-Ayres, « où les grands joueurs de profession... avaient de superbes engagements, jusqu'à trente mille francs par mois, » (dit M. J. Villemer, *Almanach des sports*, de LEUDET, 1891, p. 243).

drait des volumes ; il suffira, sans doute, de donner un aperçu de ceux que nos ancêtres préféreraient et qui ont fourni la plus triomphante carrière.

II

Tout les auteurs qui ont écrit sur un jeu en particulier l'ont qualifié de « roi des jeux », et cela est naturel : chacun prêche pour son saint. Pour la postérité impartiale, le roi des anciens jeux français non militaires fut le jeu de paume. Il semble qu'on l'ait toujours pratiqué dans notre pays ; les plus anciens textes qui se rapportent aux jeux de paume, pelote ou bonde, les montrent populaires déjà depuis longtemps. Les rôles de la taille qui nous ont été conservés pour la ville de Paris en 1292 permettent de constater qu'il s'y trouvait alors treize paumiers fabricants de balles, ce qui suppose un trafic considérable ; deux « valets-paumiers » (aides ou apprentis) figurent également au rôle. La ville, dans le même temps, n'avait que huit libraires, « merchants et vendéeurs de livres, » et un seul marchand d'encre, qui était, d'ailleurs, une femme, qualifiée d'*encrière* dans le rôle (1).

Les poètes qui, depuis le temps où se répandit chez nous le goût des expressions générales, se sont plu à qualifier les hommes de « jouets » de la Fortune, les plaignaient au moyen âge d'en être « la pelote » : reçus, chassés, renvoyés, ballottés de maintes manières, comme

(1) Publié par H. GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, 1837, in-4° (*Documents inédits*), pp. 506, 519, 529, 546.

à la paume. Aux yeux d'un poète du treizième siècle, la mer, avec le flux et le reflux de ses vagues, semblait jouer à « la bonde » :

Car souvent la mer, par mainte onde,
Jouait de moi comme à la bonde,
Et me jetait puis çà, puis là ! (1)

Le jeu excitait et absorbait les esprits à tel point que des lois répressives étaient jugées utiles par le roi, vexatoires par ses sujets, et, en fait, demeuraient vaines. Charles V interdit, comme on a vu, les jeux de « palmes » (paumes) parce qu'on y perdait son temps. Une ordonnance du Prévôt de Paris, du 22 janvier 1397, constate que « plusieurs gens de métier et autres du petit peuple quittent leur ouvrage et leurs familles pendant les jours ouvrables pour aller jouer à la paume, à la boule » et à une variété d'autres jeux, gaspillant ainsi leur temps et leurs biens. Il leur est enjoint de ne s'y plus livrer que le dimanche ; défense de jouer pendant les jours ouvrables, à peine de prison et d'amende arbitraire, dont les dénonciateurs auront le quart (2). Les religieux même se laissaient entraîner, et le concile de Sens leur interdisait, en 1485, de jouer à la paume, surtout « en chemise et en public (3) ». Les Plantagenets, qui régnaient à Londres, voyaient les mêmes inconvénients aux mêmes jeux, importés de France en Angleterre, avec toutes leurs règles et procédés, leurs « chasses », leurs coups comptés à la

(1) *Miracles de Nostre-Dame*, au mot *bonde*, dans GODEFROY, avec une lettre de rémission montrant bien le sens du mot : « Comme l'exposant et plusieurs autres eussent joué au jeu de la paume que on appelle ou pais (Lisieux) à la bonde... » (1395.)

(2) DELAMARRE, *Traité de la Police*, 1705 (2^e éd., 1722, t. I, p. 488).

(3) THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, 1725, t. III, col. 1355.

française. Ils les avaient interdits de même périodiquement, pour les mêmes motifs (1).

Le jeu se jouait, au moyen âge, en plein air : c'est ce que nous appelons la longue paume, encore en usage dans nos campagnes et même dans pas mal de villes, telles que Saint-Quentin, Péronne, Montdidier, Soissons, Compiègne, Valenciennes, Paris, où une partie des Champs-Élysées lui est demeurée affectée jusqu'en 1853. Sur cet emplacement fut construit le Palais de l'Industrie, qui a disparu à son tour, et le jeu a été transporté au jardin du Luxembourg, où il continue de prospérer.

Intéressant, demandant de l'agilité et du coup d'œil, faisant prendre au corps une variété de poses, n'exigeant que des accessoires insignifiants, ce jeu était pratiqué par toute la France, en tout temps et même au milieu des guerres, par des gens de toute sorte, depuis les vilains jusqu'au roi, qui n'avait garde de s'interdire à lui-même un passe-temps si agréable, ni, d'ailleurs, de limiter son plaisir en prenant des précautions d'hygiène. Louis X le Hutin se trouvait au bois de Vincennes, en 1316 ; là,

il avait
Joué à un jeu qu'il savait :
A la paume.

Il joua avec la dernière violence, en « hutin » qu'il était, fut se reposer « en une cave », but un plein hanap d'eau :

Si but trop et froid se bouta.

La fièvre se déclara ; il dut se mettre au lit :

Là il perdit plumes et pennes,

(1) « Et lessent tout outrement les jeues as pelotes sibien à meyn come à piee, et... gettre de pere... et autres tielx jeues importunes. »
12 Ric. II, chap. VI. Défenses du même genre : 17 Éd. IV, chap. III ;
19 H. VII, chap. XII, etc. *Statutes of the Realm*. Voir plus haut, p. 24.

autrement dit, il trépassa (1). Cet exemple ne retint pas plus ses successeurs que ses sujets. On jouait dans les fossés à sec des châteaux, dans les rues des villes, les avenues des parcs, sur les places des villages, dans les cours d'auberge et dans celles du Louvre (2). Le brave La Hire était à ce jeu quand il fut pris par le seigneur d'Offemont, son ennemi. Celui-ci, dit Monstrelet, « assembla environ six vingt combattants... lesquels il mena dedans la cité de Beauvais dont La Hire était capitaine, et à cette heure jouait à la paume en la cour d'une hôtellerie où était l'enseigne de Saint-Martin. » Ledit seigneur y alla droit, « car bien le savait par ses espies être à icelui jeu. » La Hire, sans armes, sans défense, essaya d'échapper à l'ennemi en se cachant « sous une mangerie de chevaux » ; mais il y fut trouvé, capturé, et, heureusement pour la patrie, promptement admis à rançon (1436).

Les balles de fabrication française étaient célèbres par toute l'Europe ; on s'en procurait à l'étranger lorsqu'on pouvait. Shakespeare raconte l'envoi, par le Dauphin, de « balles de Paris » au prince Hal, devenu Henri V : l'envoi était fait par défi et dérision. Mais, en temps ordinaire, les princes étrangers ne manquaient guère l'occasion de s'en faire apporter par leurs amis de France. Une troupe de seigneurs français se rend par mer, en 1386, avec armes, valets et chevaux, auprès du roi de Castille, Jean I^{er}, « Père de la patrie ; » elle le rejoint à Burgos.

(1) *Chronique rimée*, attribuée à GEFROI DE PARIS. (*Recueil des historiens de la France*, t. XXII, 1865, p. 163.)

(2) Ce que faisait le sage roi Charles V lui-même : « Et en la cour, devers la rue Froidmantel, scellé et assis en un auvent où le Roy et nos seigneurs jouent à la paulme, et au mur faict un estuy à mettre les esteufs. » Compte de 1368. *Topographie historique du vieux Paris ; région du Louvre*, t. I, p. 161.

Les voyageurs donnent au roi la fâcheuse nouvelle d'une grande expédition militaire préparée contre lui par Jean de Gand et les Anglais : de quoi fut ce prince « tout pensif ». Mais il fit « bonne chère aux chevaliers de France », les remercia de leur venue et, s'adressant à Robert de Bracquemont et à son frère Jean, leur dit :

« Quand vous partites de moi, l'autre année, je vous dis et chargeai que vous apportassiez, quand vous retourneriez en ce pays, des pelotes de Paris pour nous ébattre, moi et vous, à la paume. Mais il valût mieux que je vous eusse chargé d'apporter bassinet et bonnes armures, car la saison appert que nous les aurions bien su employer.

» — Sire, répondit le sire de Bracquemont, nous avons de l'un et de l'autre, car toujours ne peut-on pas jouer, ni toujours armoier. »

Et, quant à prendre au tragique des questions de paix ou de guerre et de vie ou de mort, c'eût été déchoir, et l'idée qu'il dût être tué le lendemain n'eût pas fait manquer une balle à un Bracquemont. L'ennemi tardant à paraître, les chevaliers se donnent un passe-temps supplémentaire, en allant « en pèlerinage au baron Saint-Jacques », à Compostelle, emportant toutes leurs armes et armures, par grand bonheur, car ils coururent de terribles dangers, comme on peut voir dans Froissart (1).

Louis XI, s'il s'intéressait surtout à la chasse, ne dédaignait pas de réglementer, dans l'intérêt des joueurs, des paumiers et du bon renom de la célèbre fabrication française, la confection des balles ou esteufs. Il rendit, le 24 juin 1480, « étant à la Motte d'Esgry en Gâtinois, » une ordonnance sur « les faiseurs de balles pour la ville

(1) *Chroniques*, liv. III, chap. XXXII.

de Rouen », lesquels « maîtres-jurés » lui avaient remontré que « ledit métier est de grand peine et à peu de profit parce que, le temps passé, chacun qui s'en est voulu mêler l'a fait » ; et que des gens sans conscience « emplissent iceux esteufs de chaux, sablon et autres choses qui ne sont bonnes et à l'occasion de quoi plusieurs ont eu les bras et mains fêlés et blessés » : car on n'y allait pas mollement et le jeu était un jeu de force autant que d'adresse. Le roi édicte une réglementation minutieuse, établit une surveillance, prescrit que : « seront tous les maîtres dudit métier tenus de faire bons esteufs bien garnis et étoffés, de bon cuir et bonne bourre, sans y mettre sablon, craie, batue (rognures de métaux), chaux, son, resture (rebut) de peau nommée *resur*, sciure d'ais (de bois), cendre, mousse, poudre ou terre, » sous peine d'amende et de saisie de tous mauvais esteufs qui seront « ars et brûlés afin que aucun n'en soit inconvénienté (1) ».

La bonne bourre dont parle Louis XI consistait en poils d'animaux ; et son ordonnance dut avoir effet, car, au siècle suivant, l'Espagnol Vivès constate que les balles françaises « ne sont pas remplies comme en Espagne de rognures de drap, mais de poils de chiens », *pili canini*. Cet usage, suivi aussi en Angleterre, explique la plaisanterie, dans *Much Ado*, sur la barbe de Benedick, qui s'est fait raser, pour se donner l'air jeune et amoureux ; sa précieuse barbe, dit Claudio, « est allée garnir des balles de tennis (2) ! »

(1) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, 1723-1849, 22 vol. in-fol., t. XVIII.

(2) CLAUDIO : « The barber's man hath been seen with him ; and the old ornament of his cheek hath already stuffed tennis-balls. » *Much Ado*, III, 2.

Le fils de Louis XI, Charles VIII, aimait les mêmes exercices et se plaisait à jouer et voir jouer ; la mort le trouva ainsi occupé. La veille des Rameaux 1498, étant à Amboise, le roi, dit Commynes (1), « partit de la chambre de la reine Anne de Bretagne et la mena... voir jouer à la paume ceux qui jouaient aux fossés du château... Et entrèrent ensemble une galerie » fort mal tenue et mal-propre, comme étaient souvent les galeries et passages en ces temps-là, même dans les palais ; et « était rompue à l'entrée ; et s'y heurta le roi du front contre l'huis... et puis regarda une grande pièce les joueurs, et devisait à tout le monde... » Ses pensées toutefois étaient graves ; il dit, entre autres choses, « qu'il avait espérance de ne faire jamais péché mortel ni véniel s'il pouvait ; et en disant cette parole il chut à l'envers ; » on le porta sur une paille dans cette même galerie, et il y mourut.

C'est vers ce temps que le jeu subit les principales transformations qui lui ont donné son caractère définitif. D'abord, on cessa de se servir, comme précédemment, de la main nue pour jouer : la violence des coups et la résistance des balles étaient telles qu'on pouvait se fausser les muscles ou s'écraser les veines si la balle était honnêtement faite, se rompre le poignet si elle était bourrée de sable ou de rognures de métal comme le constate le roi Louis XI. On jouait, en effet, à toute volée, dans toute sorte de terrain, suivant des règles qui variaient selon les lieux et la nature des obstacles : ici, se renvoyant la paume par-dessus le toit d'une église ; là, « poussant de telle façon la pelote que, fort souvent, elle était portée au-dessus des murailles. »

(1) *Mémoires*, liv. VIII, chap. xxv.

Étienne Pasquier, qui cite ce dernier exemple, le tenait d'un vieux et passionné joueur de paume, témoin de la transformation. Elle avait été graduelle : en ce temps, disait le vieillard, dont les souvenirs remontaient aux dernières années de Charles VIII, le « déduit [des joueurs] était tout autre, parce qu'ils jouaient seulement de la main... et lors les uns jouaient à mains découvertes, et les autres, pour se faire moins de mal, y apportaient des gants doubles. Quelques-uns depuis, plus fins, pour se donner quelque avantage sur leurs compagnons, y mirent des cordes et tendons, afin de jeter mieux et avec moins de peine la balle ; ce qui se pratiqua tout communément. Et finalement, de là s'était introduite la raquette telle que nous voyons aujourd'hui, en laissant la sophistication du gant (1) ».

Dès le commencement du seizième siècle, la raquette l'emporte, bien que certains joueurs continuent encore à chasser la balle avec la main : « Raro luditur palmâ, » dit à ses compagnons un Espagnol revenant de Paris.

« — Mais alors, comment frappent-ils la balle ? du poing, comme le ballon ?

» — Non, mais avec une raquette. »

Et Vivès, auteur du dialogue, décrit minutieusement cette curieuse invention, ainsi que la manière de jouer et

(1) *Recherches de la France*, liv. IV, chap. XIII. — Le mot raquette est dans Chaucer (quatorzième siècle) : « Pleyen raket to and fro » (mot de l'amoureux Troïlus, chant IV, vers 460, qui déclare ne pouvoir aimer ici, puis là, comme les joueurs lancent et renvoient la balle). Mais il n'en faudrait pas conclure que l'usage de la raquette datât de cette époque. Le sens primitif du mot est paume de la main (et plante du pied) ; Chaucer veut parler d'un jeu qui se pratiquait avec la « raquette » ou « paume » de la main, c.-à-d. le jeu de paume, comme on le jouait de son temps, en Angleterre aussi bien qu'en France.

de compter. On compte par « quinze, trente, quarante-cinq ou avantage (*antegressio*), à deux ». On renvoie la balle « de volée, ou après le premier bond ; au second, le coup est mauvais (1) ».

La forme et le mode de fabrication de la raquette donnèrent lieu à divers tâtonnements : elle fut ronde, carrée, garnie tantôt d'un grillage de cordes, tantôt de parchemin tendu. Ce dernier procédé finit par être plus spécialement affecté à la longue paume (usage qui ne s'est pas continué) et la raquette ainsi constituée s'appela battoir. « *Battoir*, » disent les Encyclopédistes du dix-huitième siècle, « terme de paume ; est un instrument rond ou carré par un bout, garni d'un long manche, le tout couvert d'un parchemin fort dur : on s'en sert à la longue paume pour chasser les balles. » Le jeu étant des plus usités, il en résulta une consommation extraordinaire de parchemin. Le parchemin neuf était fort cher ; les paumiers-raquetiers en prirent qui avait déjà servi : plus d'un manuscrit précieux trouva ainsi un emploi inattendu. « J'ai ouï dire à M. Chapelain, rapporte Colomiès, qu'un de ses amis, homme de lettres, avait joué à la longue paume avec un battoir sur lequel se voyaient des fragments de quelques

(1) « Raro luditur palmâ. — Quomodo ergo percutiunt pilam ? Pugno, ut folles ? — Ne sic quidem, sed reticulo. — Confecto ex filo ? — Ex fidibus crassiusculis, quales fere sunt sextæ in testudine... Sub funem misisse globulum vicium est, seu peccatum... Numeri [sunt] quaterni, quindecim, triginta, quadraginta quinque seu antegressio, æqualitas numerorum... Pila autem vel ex volatu remittitur, vel ex primo resultu : ex secundo enim ictus est invalidus. » Il explique aussi comment on gagne une chasse, et comment on gagne la partie. *Exercitatio linguæ latinæ. — Leges ludi. — Opera*, Bâle, 1555, 2 vol. in-fol., t. I, p. 50. (1^{re} éd. des *Dialogues*, Paris, 1539.) Charmants dialogues sur le même sujet, par Érasme, par Cordier, dans : *Lusus pueriles*, Paris, 1581, in-8°. Suivant Érasme, l'usage de la main demeurait, de son temps, plus élégant que celui de la raquette.

décades de Tite-Live que nous n'avons point, et que ces fragments venaient d'un apothicaire qui, ayant eu en don, des religieuses de Fontevrault, plusieurs volumes en parchemin du même auteur, les avait vendus par ignorance à un faiseur de battoirs (1). »

Une modification plus importante encore, imaginée antérieurement, mais peu répandue, obtint, aussi au seizième siècle, un succès prodigieux. La Renaissance venue, l'exercice auquel se livraient La Hire dans sa cour d'auberge, les seigneurs de Charles VIII dans les fossés d'Amboise, les villageois autour de leurs églises ou à travers champs, parut un peu rude à une société qui, toute déchirée qu'elle fût par d'incessantes guerres, se flattait d'offrir le modèle des mœurs polies et élégantes. On se mit, de plus en plus, par toute la France, à circonscrire le champ du jeu et à l'entourer de murs, comme on avait autrefois entouré de lices continues le champ des tournois. L'intérêt des parties se trouvait augmenté, à cause des ricochets multipliés des balles sur les parois (jeu à bricole) (2), et parce que les dames pouvaient, dès lors, comme pour les tournois de la deuxième période, y assister. Les camps étaient séparés, au début, par une corde d'où pendait une simple frange qui n'allait pas jusqu'à terre : de là de fréquentes discussions pour savoir si la balle avait passé dessus ou non, et l'invention du filet (3), qui mit

(1) *Colomesiana*, dans *Œuvres mêlées de Saint-Evremond*, Londres, 1708, t. VI, p. 128.

(2) « Tout de mesme que l'esteuf bat [les murailles] d'un jeu de paulme qui s'appelle à bricolle quand il n'y a qu'un toit du costé du service... » FAUCHET, *Origine des chevaliers*. — *Œuv.*, 1610, fol. 528.

(3) Voir le frontispice de : *le Jeu royal de la paume*, Paris, 1632, reproduit en tête de notre volume, et la gravure de Crispian de Pas, dans *Speculum vitæ scolasticæ*, 1612. Jeu avec filet, *infra*, p. 261.

fin aux disputes. On perfectionna ces arrangements en couvrant le jeu, si bien qu'il fut loisible de jouer en tout temps et en tout lieu, par le soleil et par la pluie (1). Ce fut le jeu de « courte paume », et les édifices à ce consacrés furent communément appelés *tripots*, de l'ancien verbe français *triper*, bondir :

Qu'ils ballent et tripent et saillent (2).

L'autre forme du jeu subsista néanmoins (3), puisqu'elle dure encore, mais avec un caractère moins brillant et plus populaire.

L'existence de ces salles quadrangulaires, offrant un espace libre et couvert, eut, dans notre pays, une influence considérable, non pas seulement au point de vue du développement physique de la nation, mais, ce qui était imprévu, au point de vue littéraire. Par toute la France, en province comme dans la capitale, elles servirent de théâtre. Les troupes errantes, que ce fussent celle du *Roman comique* ou celle de Molière, sûres de savoir où jouer, pouvaient multiplier leurs tournées. Le nombre de ces édifices contribua à répandre chez nous le goût de l'art

(1) Toutefois, on ne renonça pas complètement aux jeux sans toits; il en existait encore au dix-huitième siècle. Le jeu (de courte paume) est « tantôt couvert, tantôt découvert ». *Académie des jeux*, éd. de 1725.

(2) *Roman de la Rose*. Les tripots, jeux de paume, se multiplient à partir du quinzième siècle; Villon les mentionne : c'est du moins l'interprétation que donne Marot du legs fait par le poète au jeune prêtre Colas Tacot :

S'il sceust jouer en ung trippot,
Il eust de moy le Trou Perrette.

(3) La Fontaine, visitant le château de Richelieu, en 1663, constate qu'il se trouve dans le parc deux jeux de longue paume, orientés différemment, afin qu'on puisse jouer à toute heure sans être gêné par le soleil. Lettre à sa femme, 12 septembre 1663, *Œuvres*. — *Grands Écrivains*, t. IX, p. 280.

dramatique, si bien que, par là, le jeu rendit avec usure aux belles-lettres ce que les battoirs de parchemin lui avaient fait perdre. Le seul inconvénient fut qu'on s'habitua tellement à voir théâtres et jeux de paume se confondre, que très tard, par habitude, on conserva aux premiers la forme des seconds, et Mercier, au dix-huitième siècle, poussait des cris d'indignation en voyant encore telle scène, bâtie de son temps, conserver la « précieuse » forme d'un jeu de paume. Il est certain que, partout ailleurs, dès le seizième siècle, en Italie avec les théâtres de Vicence et de Sabbioneta, en Angleterre avec la série des théâtres de Southwark, la forme semi-circulaire avait prévalu. Nous fîmes exception : effet inattendu de l'extraordinaire popularité d'un jeu d'exercice en France.

Quand la salle n'était retenue, ni par Mlle de l'Étoile pour y jouer le « *Nicomède* de l'inimitable M. de Cornille », ni par Jean-Baptiste Poquelin pour y représenter *la Jalousie du Barbouillé*, simples intermèdes dans l'affectation normale de ces bâtiments, les parties s'y succédaient, et, malgré les lois restrictives, tout le monde se délectait à ce jeu. Les étrangers s'y livraient aussi, dans leur pays, mais notre ardeur dépassait celle de tous les autres, si bien qu'Anglais, Italiens ou Espagnols, Dalington, Lippomano, Vivès, traversant la France, notaient ce trait, dans leurs souvenirs, comme une des singularités caractéristiques de notre patrie.

Le nombre des jeux de paume construits chez nous aux seizième et dix-septième siècles est prodigieux : pas de château qui n'ait le sien, pas de ville qui n'en possède une dizaine ; de simples bourgades même ont les leurs. Tous les voyageurs sont d'accord. Vivès révèle à ses compatriotes d'Espagne cette curiosité :

« BORGIA. — N'avez-vous plus en France de jeux en public ? (Jeux à l'air libre, dans les rues, sur les routes ou les places.)

» SCINTILLA. — Je ne peux parler des autres villes de France. Mais je sais qu'à Paris, il n'y a plus de ces jeux publics et il y en a beaucoup de privés, spécialement aux faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marcel et Saint-Germain... On joue avec des souliers feutrés.

» BORGIA. — Ils ne seraient guère utiles ici.

» SCINTILLA. — Sans doute, avec nos rues pierreuses ; mais en France et en Belgique on joue sur un pavé uni et lisse, entouré de parois (1). »

Francesco Gregorý d'Ierni, qui accompagne à Paris le légat du pape en 1596, constate qu'il se trouve dans cette ville « deux cent cinquante jeux de paume très beaux et très bien installés, qui, dit-on, avant les dernières guerres, faisaient vivre jusqu'à sept mille personnes » (gardiens, maîtres de jeux, *naquets* ou marqueurs chargés en outre de frotter les joueurs après les parties ; paumiers-raquetiers ou fabricants de balles et raquettes, etc.) (2). Lippomano, ambassadeur de Venise, voit tant de salles de tous côtés par la ville qu'il en évalue le total au chiffre impossible de dix-huit cents : « La seule dépense des paumes s'élève, dit-il, à mille écus par jour. Les Français se plaisent beaucoup à ce jeu et s'y exercent avec une grâce et une légèreté merveilleuses (3). » L'Anglais sir Robert

(1) *Leges ludi*. — *Opera*, Bâle, 1555, 2 vol. in-fol., t. I, p. 50. Vivès mentionne la Belgique et la connaissait bien, ayant longuement séjourné à Louvain.

(2) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1885, p. 166. (Original en italien.)

(3) *Voyages et Voyageurs de la Renaissance*, par M. BONNAFFÉ, 1895, p. 92.

Dallington, maître d'école enrichi, qui séjourne en France sous Henri IV, n'est pas moins ébahi (1). D'après lui, on joue davantage à la paume, en France, que « dans tout le reste de la chrétienté » ; le pays est semé de jeux de paume ; ils sont plus nombreux même que les églises ; les Français naissent « une raquette à la main » ; les femmes jouent, les enfants jouent ; les artisans jouent aussi, non-obstant toute ordonnance à ce contraire, et perdent en un jour le gain d'une semaine. Pour donner enfin à ses compatriotes une idée saisissante du nombre incroyable des joueurs, il déclare qu'il y a plus de joueurs de paume en France que d'ivrognes en Angleterre.

Ce n'est pas pour nous faire un compliment, au contraire ; Dallington ne voit guère chez nous que des sujets de blâme, et le portrait qu'il trace de la nation française est un des moins flattés qui aient été jamais dessinés. Il trouve cette nation beaucoup plus sportive que la sienne, partant trop sportive ; et, tandis qu'on nous a reproché, depuis, de négliger les exercices physiques et qu'on nous a fait honte de notre paresse, Dallington nous blâme de trop les cultiver. Qu'il nous soit permis aujourd'hui de tourner ses reproches en compliments. Les Français, selon lui, adorent les exercices violents ; ils n'ont nul souci de l'heure et ne tiennent aucun compte de la température ; à des moments où les gens sensés ne songent qu'à demeurer tranquilles à la maison, à cause de la chaleur, non seulement les Français sortent, mais ils vont jouer à la paume (2). Il en

(1) *The View of Fraunce*, Londres, 1604. Dallington, né en 1561, séjourna en France en 1598. Il fut fait chevalier en 1624 et mourut, *Master* de Charterhouse, en 1637.

(2) « [In] his exercises... the Frenchman is very immoderate, especially in those which are somewhat violent; for ye may remember

résulte qu'altérés et affamés, ils boivent et mangent trop, et de tous ces excès combinés résulte la quantité de galeux qu'on voit dans le pays : effet inattendu de l'abus des sports. La science heureusement n'a pas confirmé ces inquiétantes déductions.

Enfin Dallington observe, non sans regret, que cette passion pour les jeux d'exercice est d'un contagieux exemple. Pour les sports, la France donne le ton et ses voisins l'imitent : l'Angleterre, sans aller jusqu'à de si choquants excès, lui a pris « quantité de balivernes absurdes », négligeant le mail, le seul qu'elle aurait dû lui emprunter parce qu'il est moins violent que les autres.

Bien loin de partager les opinions de Dallington, que d'ailleurs ils ne connurent pas (car personne alors ne savait l'anglais en France, et le livre devait attendre jusqu'en 1892 les honneurs d'une traduction) (1), nos compatriotes se vantaient de leur prééminence à la paume au lieu d'en rougir. Des magistrats, des hommes d'étude, des savants : Pasquier, Fauchet, Henri Estienne, éprouvaient le même engouement que tout le reste de la nation, depuis le Roi jusqu'au dernier des artisans : « Jeu que j'ai bien aimé, dit le président Fauchet, et plus commun aux Français qu'à tous leurs voisins. » — « Je donnerai le premier lieu [au jeu] de la paume, écrit le philologue Henri Estienne, auquel on peut aussi dire la nation française être plus adonnée qu'aucune autre : témoin le grand nombre de tripots qui sont en cette ville de Paris. Et avons

ye haue seen them play sets at tennise in the heat of summer and height of the day, when others were scarce able to stirre out of dores. » Elyot avait déjà enseigné à ses compatriotes que la paume était trop violente : à cause des rivalités qu'elle excite, on ne peut se modérer. (*Gouernour*, éd. Croft, I, 293.)

(1) *Un Aperçu de la France*, trad. par E. ÉMERIQUE, Versailles, 1892.

bien raison d'y être plus adonnés, tant pour y être plus habiles et adroits, que pour être un exercice non moins beau et honnête que profitable (1). »

Rien de tel que l'exercice pour le corps, et même pour l'esprit, disait-on encore, à une époque où la part de l'esprit n'était certes pas des moindres, en 1668, au plus beau temps du Grand Roi : « L'exercice du jeu, dûment fait, échauffe le corps et les membres, purge les humeurs superflues et étrangères en les faisant évaporer, fortifie les facultés naturelles, éclaire et réjouit l'esprit ; en telle manière que l'homme qui sait choisir certain jeu d'exercice honnête et en user sagement, en vaut beaucoup mieux tant pour sa santé corporelle que pour la vivacité de son esprit. »

Suivent les « ordonnances (remontant à 1592) du royal et honorable jeu de la paume », lequel n'a guère d'autre inconvénient que de tellement exciter les joueurs qu'ils s'emportent parfois en jurons effroyables. C'est un grand tort ; au jeu comme à la guerre il faut se posséder. — « Messieurs qui désirez vous ébattre et jouer à la paume, faut jouer, afin de récréer le corps et délecter les esprits, sans jurer ni blasphémer le nom de Dieu. Avant de jouer, convient tourner la raquette pour savoir » à qui le service. Dans les cas douteux, consulter les naquets ou marqueurs, mais de préférence le public, constitué en tribunal arbitral, toujours formé alors de gens compétents, car à cette époque tout le monde jouait.

Des concours publics avec prix — des « championnats » — étaient organisés. Le jeu était ouvert trois jours

(1) *Précellence du langage françois*, 1579, par Henri ESTIENNE, éd. Huguet, 1896, p. 135. — *Origine des chevaliers*, par FAUCHET, *Œuvres*, 1610, fol. 512.

durant à tous venants et le maître du jeu donnait « aux champions qui voulaient s'exercer au dit prix » trois objets : une couronne de fleurs, une paire de gants ; enfin, prix suprême, un éteuf d'argent ou une raquette. Les joueurs devaient prendre, comme jadis les tournoyeurs, divers engagements préliminaires, proportionnés à l'importance de ces pacifiques batailles ; le plus difficile à observer était de ne pas jurer ; aussi les infractions étaient-elles punies d'amende : « Toutes personnes qui désirent jouer audit prix y seront honnêtement reçues, à la charge de ne jurer ni blasphémer le nom de Dieu, sous peine, pour chacune fois, de cinq sols d'amende. »

La bataille étant à tous venants, les « défendants », comme jadis Regnault de Roye, Boucicaut et Saint-Py, doivent être à leur poste, les trois jours, du matin au soir. Ils seront donc au jeu à partir de huit heures du matin et ne s'en iront qu'à sept heures du soir, avec permission seulement d'aller « changer de chemise, et boire et manger à l'heure du dîner pendant une heure seulement (1) ».

La quantité de termes empruntés à cet exercice et passés dans le langage courant (se renvoyer la balle, prendre la balle au bond, à vous la balle, être à deux de jeu) (2) montrent encore la popularité dont il a joui parmi nous sous ses deux formes de longue et courte paume ; de

(1) *La Maison des jeux... contenant un recueil général de tous les jeux divertissants pour se réjouir et passer le temps agréablement*, Paris, 1668, in-12, dédié à « Mgr, frère unique du Roy ». P. 174 : *Le Feu royal de la paume* (texte souvent réédité, à partir de 1592).

(2) Pour ne rien dire d'une foule d'autres, tombés en désuétude depuis le déclin du jeu, mais dont Henri Estienne cite un grand nombre dans sa *Précellence* : « Que de bond, que de volée ; jouer par dessus la corde ; courir après son esteuf, » etc., ou, parlant au figuré : « Nous pelotions nos déclinaisons. » (Montaigne.)

même, les comparaisons qu'en tiraient des poètes comme Charles d'Orléans (1), ou des penseurs comme Pascal (2); de même, les ordonnances des rois, qui s'inquiétaient périodiquement des pertes de temps et d'argent que leur fréquentation occasionnait aux bourgeois et artisans; de même, d'autres ordonnances reconnaissant, au contraire, l'importance de ce jeu, la légalité des dettes qui y étaient contractées et la protection due aux métiers divers qui s'y rattachaient. « Des lettres patentes de François I^{er}, du 9 novembre 1527, portent que tout ce qui se jouera au jeu de paume sera payé à celui qui gagnera, comme une dette raisonnable et *acquise par son travail* (3). »

Le jeu était qualifié de royal, et non sans cause. Capétiens, Valois et Bourbons s'étaient transmis, avec la couronne, l'amour de cet exercice. François I^{er} y était fort habile; son fils Henri II, tout autant. Il avait fait construire au Louvre une magnifique salle pour ce jeu (4). « Il jouait à la paume et très bien, dit Brantôme. Il se plaisait fort quand la reine sa femme, madame sa sœur, et

(1) Ballade sur son âge :

J'ai tant joué avecques Age
A la paume, que maintenant
J'ai *quarante-cinq* : sur bon gage
Nous jouons, non pas pour néant...
Vieillesse de douleur enrage
De ce que le jeu dure tant;
Et dit en son félon langage
Que *les chasses* dorénavant
Merchera (*marquera*) pour m'être nuisant.

(2) « Qu'on ne dise pas que je n'ai rien de nouveau : la disposition des matières est nouvelle; quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre, mais l'un la place mieux. » *Pensées*.

(3) DELAMARRE, *Traité de la police*, 2^e éd., 1722, t. I, p. 489.

(4) « Con grande architettura. » *Giucoco della Palla*, Venise, 1555, par SCAINO, qui donne le plan et les dimensions de la salle (p. 164*).

les dames le venaient voir jouer, comme souvent elles y venaient, et qu'elles en donnassent leur sentence, comme les autres, des fenêtres en haut. » Charles IX, écrit en 1561 Giovanni Michieli, ambassadeur de Venise, « aime passionnément le jeu de paume et l'exercice du cheval, » malgré que la « moindre fatigue le condamne à un long repos ». Le duc de Nemours (Jacques de Savoie), le modèle des cavaliers, brille dans les palais et dans les camps, se distingue à la guerre et en amours, et ne dédaigne pas de s'acquérir, par-dessus le marché, à grand'peine et par une longue pratique, la réputation d'excellent joueur de paume. Il était propre à tout, « très adroit et de belle grâce... les armes belles en sa main. Il jouait très bien à la paume : aussi disait-on *les revers de M. de Nemours*; jouait bien à la balle, au ballon, sautait, voltigeait, dansait, » et, par toutes ces qualités réunies, gagnait la faveur des dames. Brantôme déclare en avoir connu deux, « des belles du monde, qui l'ont bien aimé... Plusieurs fois leur ai-je vu laisser les vêpres à demi dites pour l'aller voir jouer ou à la paume ou au ballon, en la basse-cour du logis de nos rois. » Mais la femme qui fit le plus pour sa gloire ne fut aucune de ces deux dames-là et ne put jamais le connaître : ce fut Mme de La Fayette, qui le choisit pour héros de son immortelle *Princesse de Clèves*.

Quant à Henri IV, le plus « en cervelle » de tous ces rois et qui suffit à tout, chasse, administration, amour, guerre et jeux, il est constamment à la salle de paume. Dès *le lendemain* de son entrée dans Paris, on le trouve au jeu de la Sphère. L'entrée eut lieu, rapporte Lestoile, le 15 septembre 1594; le roi, « fort riant... avait presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et demoiselles qui étaient aux fenêtres.

» Le vendredi 16, le roi joua à la paume tout du long de l'après dînée, dans le jeu de paume de la Sphère.

» Le samedi 24, le roi joua à la paume dans le jeu de la Sphère. Il était tout en chemise, encore était-elle déchirée sur le dos, et avait des chausses grises, à jambes de chien, qu'on appelle. »

Le 27 octobre, « le roi ayant gagné, ce jour, quatre cents écus à la paume, qui étaient sous la corde, les fit ramasser par des naquets et mettre dans un chapeau, puis dit tout haut : — Je tiens bien ceux-ci ; on ne me les dérobera pas, car ils ne passeront point par les mains de mes trésoriers. »

En 1597, au milieu des affaires les plus graves, « il passait son temps à jouer à la paume et c'était d'ordinaire à la Sphère, » où les dames venaient le voir et en particulier « madame de Monsseaux », autrement dit Gabrielle d'Estrées. « Et ne laissait pour cela Sa Majesté de veiller et donner ordre à tout ce qui était nécessaire au siège d'Amiens pour le mois suivant ; lequel étant venu, il donna congé au jeu et à l'amour, et y marcha en personne, faisant office de roi, de capitaine et de soldat, tout ensemble, » et reprit la ville aux Espagnols (1).

Louis XIV avait un paumier-raquetier en titre, et les princes, un maître de paume qui leur donnait des leçons et qui était « porte-raquette du roi ». Ces fonctions de cour subsistaient au siècle suivant ; le maître-paumier avait l'honneur de « présenter la raquette au roi. Il a douze cents livres de pension, et cinquante livres, payées par le premier valet de chambre, pour chaque fois que le roi joue ». Six marqueurs de cour complétaient ce per-

(1) *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile*, collection Michaut et Poujoulat, 1837, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 245 et suiv.

sonnel et recevaient chacun dix francs pour chaque partie royale (1).

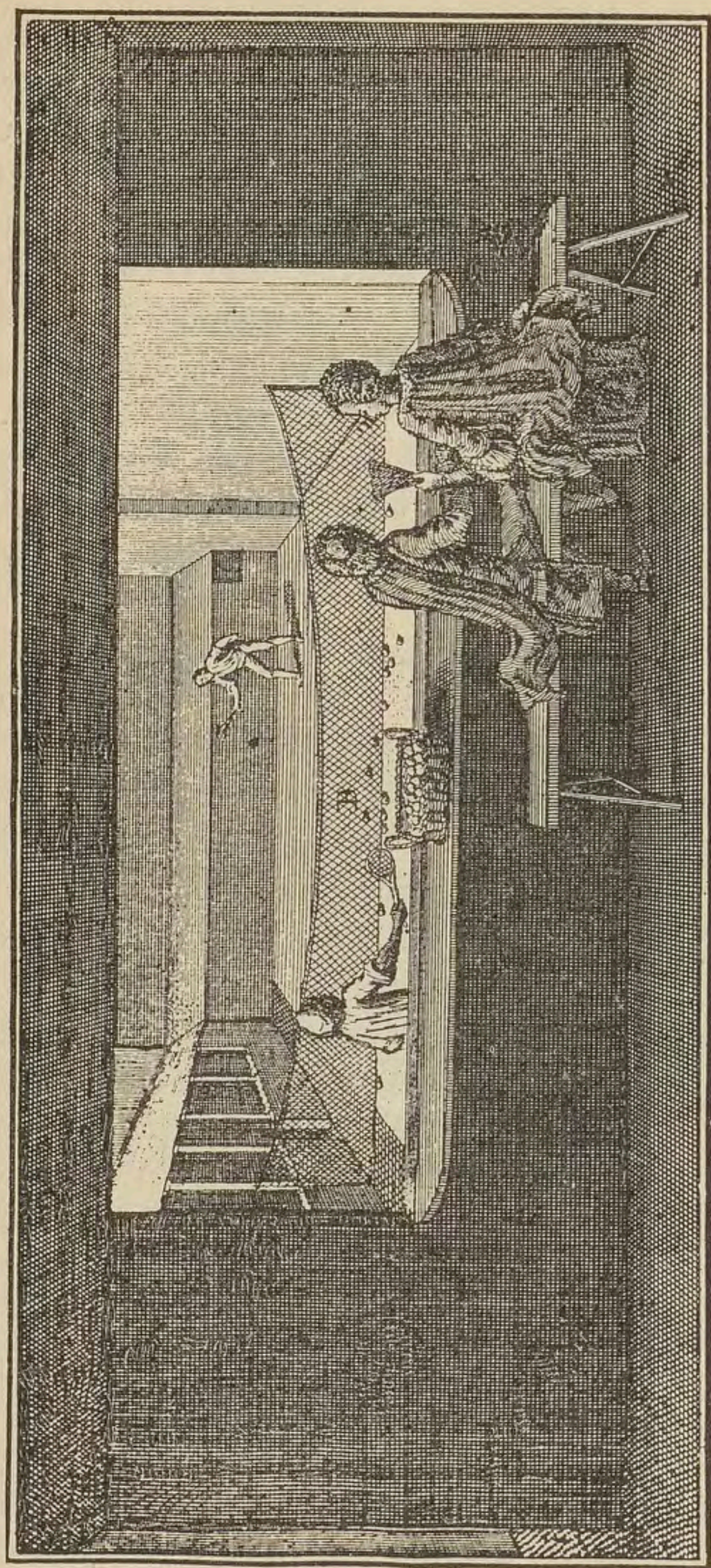
Aussi les éloges sont-ils incessants et viennent-ils de tous côtés. La paume, lit-on dans le *Dictionnaire de Trévoux*, « est un exercice honnête et permis par les lois, dont les différends se peuvent régler en justice. » La paume, selon la grande *Description des Arts et Métiers*, publication officielle, imprimée au dix-huitième siècle, « est le seul jeu qui puisse prendre rang dans le détail des Arts et Métiers, dont la description a été entreprise par l'Académie Royale des Sciences, attendu qu'étant lui-même un art, il s'exécute par le secours d'un autre art qui a ses instruments et sa manufacture particulière. Celui-ci est la fabrique des raquettes et des balles. Il fut érigé en corps de maîtrise en 1610 sous le titre de la Communauté des maîtres-paumiers, raquetiers, faiseurs d'éteufs, pelotes et balles (2). »

Mais à ce moment, au milieu de tant d'éloges et d'honneurs, le jeu était en pleine décadence : son déclin avait même commencé dès le temps de Louis XIV ; le roi y jouait (3), mais sans passion, et le zèle de ses courtisans s'en ressentit. Il s'intéressait encore aux belles parties ; il allait, avec les princes, au jeu de paume de Fontainebleau « voir les grands joueurs. Jourdain tout seul

(1) *État de la France*, 1722, t. II, p. 287.

(2) *Art du paumier-raquetier*, par DE GARSULT, Paris, 1767, in-fol.

(3) « Le roi jouait à la paume à Versailles et, après avoir fini sa partie, se faisait frotter au milieu de ses officiers et de ses courtisans, lorsque M. Rose... » profita de ce que le roi était de bonne humeur pour obtenir que l'Académie française fût admise, comme les autres grands corps de l'État, à le féliciter désormais sur ses conquêtes, « chose qui donna bien du relief à la compagnie. » *Mémoires de Charles PERRAULT*, Avignon, 1759, in-12, p. 140.



INTÉRIEUR D'UN JEU DE PAUME

D'après de Garsault, 1767.

gagna les deux plus forts, après avoir joué longtemps, deux contre deux, des parties qu'il avait gagnées aussi » (Dangeau). Ce Jourdain était célèbre; il avait huit cents livres de pension pour jouer contre les princes et leur servir la balle. Non moins célèbre était cet original marquis de Rivarole qui battait les plus habiles bien qu'il eût une jambe de bois, laquelle fut emportée d'un coup de canon à Nerwinde : « La peste des sots ! s'écria-t-il... Ils seront bien attrapés; ils ne savent pas que j'en ai une autre dans mon coffre. » — « Avec sa jambe de bois, continue Dangeau, il était un des plus forts à jouer à la paume (1). »

Mais ni Jourdain ni Rivarole ne pouvaient rien contre le mouvement de recul qui avait commencé sans qu'on s'en aperçût encore (2); l'éloquence de l'Académie royale au siècle suivant, alors que la décadence s'accentuait, demeurerait également vaine. L'essai consacré par elle à l'art du paumier-raquetier, illustré d'excellentes gravures, est un plaidoyer chaleureux en faveur de ce jeu naguère si prisé. La paume, y lit-on, permet à la jeunesse « d'acquérir une santé robuste et une agilité si nécessaire dans le cours de la vie : aussi cet exercice est-il en telle considération qu'il se bâtit des édifices exprès, comme il s'en construit d'autres pour apprendre l'art de monter à cheval. Le roi a un jeu de paume dans chacune de ses maisons royales : à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Compiègne; M. le duc d'Orléans en a un à

(1) *Journal*, 16 octobre 1686, 9 octobre 1687, 1^{er} juin 1704.

(2) Les étrangers continuaient de noter la passion des Français pour ce jeu : « Les jeunes gens se divertissent à tous les exercices du corps et surtout à la paume. » *Lettre d'un Sicilien*, datée de 1692, éd. Dufour, 1883, p. 62.

Villers-Cotterets, et M. le prince de Condé, un à Chantilly ». Celui de Versailles a été conservé intact ; on sait en quel souvenir. Ce jeu, continue l'Académie royale (1), a de l'importance au point de vue militaire : « On peut comparer l'art de la paume, pour l'infanterie, à celui du cheval pour la cavalerie ; et l'officier et le soldat qui l'aurait pratiqué se trouverait bien supérieur à celui qui ne sait que son exercice ordinaire et même celui des armes : car le premier ne débourre que les bras, et le second ne dirige le corps que dans un sens ; au lieu que les inflexions, les élans et les courses qu'on est obligé de faire à ce jeu le rendent également souple et le rompent, pour ainsi dire, de toutes les façons. »

Vains efforts. En 1657, l'ambassadeur de Hollande comptait encore cent quatorze tripots à Paris ; en 1780, il n'y en avait plus que dix ; en 1839, plus qu'un, sis rue Mazarine, et qui disparut cette année-là (2). Un autre lui succéda ; il en reste toujours un ou, plus exactement, deux, sur la terrasse des Tuileries, et il y aurait sûrement place aujourd'hui pour davantage dans notre capitale, grâce à la renaissance des exercices physiques.

Sous une forme remaniée (et, si l'origine est française, le remaniement est dû à nos voisins d'Angleterre, qui ont droit, de ce fait, à notre reconnaissance), le jeu de paume a reconquis chez nous une très grande popularité. C'est la forme appelée *lawn-tennis* ou paume sur gazon, qui se joue, d'ailleurs, sur n'importe quelle surface plane et constitue un intermédiaire entre la courte paume en édifices clos et la longue paume en plein air. C'est un jeu excellent, qui mérite, lui aussi, l'éloge accordé jadis par l'Aca-

(1) Par la bouche de DE GARSULT, *Art du paumier-raquetier*.

(2) Éd. FOURNIER, *le Jeu de paume*, Paris, 1862, in-fol, pp. 16 et s.

démie des Sciences aux exercices propres à « débourrer » les membres, et dont le seul défaut est de ne pas pouvoir être continué aussi tard dans la vie que le jeu de courte paume. Aucun marquis de Rivarole n'y saurait briller, quoique ce sport ait été traité parfois, chez nous, de jeu de demoiselles et de forme nouvelle de la paresse, par des juges sévères, mais un peu dépourvus, ce semble, d'expérience personnelle.

L'essor extraordinaire pris par le lawn-tennis date seulement de 1874, époque où la major Wingfield obtint à Londres un brevet pour son « invention », à laquelle il avait donné le nom superbe de *Sphairistike*, renouvelé des Grecs.

Quant à la filiation française du lawn-tennis, qui ne fut pas longtemps connu sous son nom de baptême, elle n'est ni discutable ni discutée ; c'est un dérivé de notre jeu de paume. Dans sa demande de brevet, le major Wingfield le définissait : « Cour transportable, nouvelle et perfectionnée, pour jouer l'ancien jeu de paume (1). » Tous ses termes et procédés rappellent cette origine ; on compte à la française par quinze, trente, *deuce* (forme bâtarde de « à deux »), « avantage de jeux, » manière de compter pour laquelle nos ancêtres avaient découvert une origine astronomique (2). On tire le service à la française, au moyen, disait l'Académie Royale des Sciences, parlant de la paume, d'une « raquette jetée en l'air », avec l'exclamation « droit » ou « nœud », qui correspond à *rough*

(1) C. G. HEATHCOTE, *Lawn Tennis*, 4^e éd., Londres, 1897, p. 136.

(2) « Il faut premièrement estimer que ceux qui ont mis en usage cette manière de compter le jeu de paume par quinze pris quatre fois, comme dit est, n'ont point choisi ce nombre de quinze entre plusieurs autres sans quelque bonne raison. Certainement ils eussent pu aussi bien prendre quelque autre nombre plus petit... Or, les hommes

ou *smooth* du lawn-tennis. Le mot *tennis*, d'ailleurs, est lui-même d'origine française et s'écrivait primitivement *tenetz* (1); autrement dit : « Tenez ! » cri d'appel du serveur, « accipe ! excipe ! » disaient Érasme et Cordier en leurs Dialogues.

Souhaitons donc bonne chance et prospérité à ce jeu, un des plus salutaires, des moins encombrants, des plus aisés qui soient à installer. On pourra s'y livrer sans scrupules, d'abord, parce qu'il est sain et bienfaisant, ce qui devrait être une raison suffisante; ensuite, parce qu'il n'est pas tellement étranger par ses origines qu'il puisse porter ombrage aux censeurs les plus exigeants.

III

« ... A ce moment, le spectateur ne voit plus qu'une masse confuse d'individus qui semblent avoir pris à tâche de s'écraser mutuellement; ceux qui sont hors du cercle tâchent de s'emparer par la force de ceux qui sont au centre... Ces efforts individuels, sans cesse renouvelés,

doctes en Astronomie connaissans bien qu'un signe physic (qui est la 6^e partie d'un cercle) est divisée par imagination en 60 degrez, suivant celle raison sexagénaire, ils peuvent dire que cette manière de compter le jeu de paume a été instituée suivant icelle raison sexagénaire. » *La Maison des jeux*, 1668, p. 178 (reproduisant la *Déclaration de deux doutes*, par GOSSELIN, 1579, souvent réimprimée.

(1) C'est ce qu'a montré, après que la question fut demeurée longtemps douteuse, M. Skeat (*Athenæum*, 4 avril 1896), qui cite un vers de Gower, de l'année de 1399 ou 1400 :

Off the tenetz to winne or lese a chase.

impriment à la masse un mouvement des plus singuliers : tantôt elle se dirige vers la droite, tantôt elle marche vers la gauche ; le plus souvent elle tourne lentement sur elle-même ; on dirait un animal fantastique à mille têtes et à mille pattes. De temps en temps, une de ces têtes s'affaisse et disparaît : c'est un combattant qui est tombé ; la lutte continue sur son corps, et, quand le tourbillon a passé, il se relève tout pâle, quelquefois même meurtri et ensanglanté. »

Cette description est de 1855. Voilà, pensera-t-on peut-être, une assez vive peinture d'un *scrimmage* dans une partie de *foot-ball*, tirée sans doute de quelque voyage en Angleterre. Non point ; il ne s'agit ni d'Angleterre, ni de *foot-ball*, ni de *scrimmage*. Il s'agit d'un des jeux français qui ont fourni la plus glorieuse carrière, auquel on jouait du temps de Saint Louis et même au temps de Louis le Jeune, qui se joue encore, et qui est la source et origine première du *foot-ball* actuel. C'est le jeu de *soule*, *choule* ou *cholle*, si ancien et si universellement pratiqué en France qu'un seigneur, ratifiant une charte de donation en faveur d'une église en 1147, spécifie divers avantages à son profit, et en particulier le paiement d'une somme d'argent et la remise de « sept ballons de la plus grande dimension (1) ».

La soule était une boule ou ballon, tantôt en bois (2), tantôt en cuir suivant les régions, rempli, dans ce dernier

(1) « Caritative ego recepi Rogerius prænominatus a te Guillelmo præposito præfato, DCC sol. Melgor. et X martellos cum suis dretatulis et VII maximos ballones, et hanc cartam cum sigilli mei munimine feci roborari. » *Histoire générale du Languedoc*, par Dom VAISSETTE, Paris, 1733-1745, 5 vol. in-fol., t. II, preuves, col. 518.

(2) Texte de 1481 : « Les supplians sioient de leurs bois... à biloter comme à faire chaules. » DU CANGE, au mot *Choulla*.

cas, de foin, de son ou de mousse, ou gonflé d'air. On chassait le ballon à grands coups de poing ou grands coups de pied, parfois à coups de bâton recourbé; mais alors le jeu se rapprochait d'une autre variété d'amusement dont il sera question plus loin. Le pied était, en beaucoup de lieux, le propulseur principal. Dans certaines provinces, à Valognes, par exemple, ce jeu s'appelait *savate* pour ce motif. Au substantif *choule* correspondait un verbe, le verbe *choler* : « *cheolare*, » dit Du Cange, qui avait vu jouer ce jeu au temps de Louis XIV, « *follem pedibus propellere*; » *choler*, chasser le ballon du pied.

Le jeu était naturellement réglementé, aux époques lointaines, d'une manière moins « scientifique » et minutieuse qu'aujourd'hui; mais les principes fondamentaux étaient les mêmes. Les deux troupes rivales avaient chacune un but ou camp à défendre ou attaquer, et il fallait, par n'importe quel moyen, coups de pied, coups de poing, course rapide, faire pénétrer le ballon dans le camp ou lui faire atteindre le but opposé. Les camps ou buts étaient d'espèce fort diverse et variaient de pays à pays; mais dans chaque pays demeuraient d'ordinaire toujours les mêmes; car il s'agissait d'un jeu classique et ancestral dont il convenait de respecter les traditions : c'était un mur, la limite d'un champ, la porte d'une église, une raie arbitraire tracée sur le sol, très souvent une mare dans laquelle il fallait « noyer » ou empêcher de noyer la soule. Barbotages, éclaboussures et chutes dans l'eau accroissaient l'amusement.

Le but, tel que nous l'entendons, était d'ailleurs anciennement connu. La gravure qu'on peut voir ici, la plus ancienne qui existe, œuvre française et qui, je crois, n'a

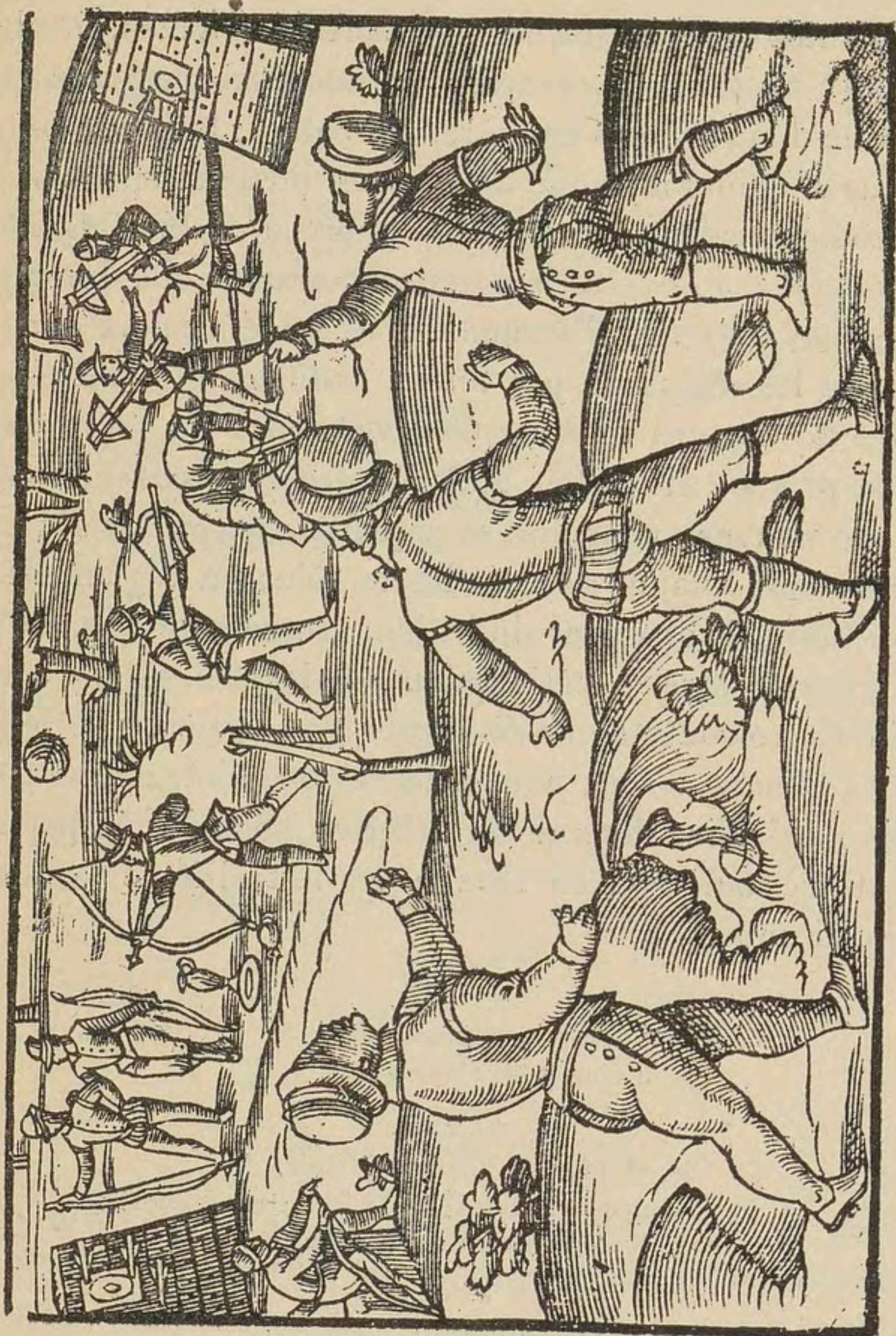
jamais encore été signalée, montre (en bien mauvaise perspective, il est vrai) un but compris de même manière que ceux d'aujourd'hui et consistant en deux piquets réunis par une traverse.

La paume, quoiqu'elle fût pratiquée, malgré toutes défenses, par les artisans et gens du peuple, était un jeu plutôt aristocratique. La soule, bien que pratiquée par les nobles et même par les religieux, et même par les rois, était un jeu plutôt populaire. On jouait paroisse contre paroisse (1), célibataires contre mariés; ces petits tournois mettaient tout le pays en fête; le soir on buvait et dansait, c'était un moment de joie générale, pour les joueurs comme pour les assistants qui comprenaient tout le village, un de ces jours heureux auxquels on songeait longtemps d'avance et qui coupaient la monotonie du travail de l'échoppe ou de la glèbe. La date la plus fréquente était le jour des « quaresmeaux », ou de « carême prenant », c'est-à-dire le mardi gras; mais c'était parfois aussi le jour du patron de la paroisse, le jour de Pâques ou de Noël; plus rarement un jour arbitrairement choisi.

Le jeu était violent, et n'est pas, aujourd'hui encore, des plus anodins; quantité de « lettres de rémission » du quatorzième siècle, accordant leur pardon à des joueurs qui avaient, par erreur, fendu la tête d'un camarade au lieu de frapper le ballon, montrent que les parties étaient menées avec vigueur.

Cet exercice était très répandu; on s'y livrait même

(1) Texte de 1387 : « Les gens du pays de Vulguessin le Normand et la forest de Lyons ont accoustumé de eus esbattre et assembler chascun an pour souller et jouer à la solle l'un contre l'autre, devant la porte de l'abbaye de Nostre-Dame de Mortevert, le jour de caresme prenant. » DU CANGE, *ibid.*



JEU DE BALLON ET TIR A LA BUTTE

Gravure française du seizième siècle. (Cabinet des Estampes Ea 79, fol. 60.)

dans les villes, même à Paris, où les parties avaient lieu devant Saint-Eustache, comme le montre un texte de 1393. Les ecclésiastiques, en certaines villes, s'adonnaient à ce jeu; à Auxerre, tout nouveau chanoine était tenu de donner à ses confrères un ballon; la partie offrait le plus singulier mélange d'exercices pieux et sportifs. Le jeu commençait par le chant de la prose : « *Victimæ Pascalis laudes*, » et se terminait par une ronde que dansaient ensemble tous les chanoines. L'usage était fort ancien, puisque les règles du jeu furent codifiées en une ordonnance du 18 avril 1396 : « *Ordinatio de Pila facienda*. » Cette *pila* ou ce ballon était de grosseur considérable; chaque nouveau chanoine se piquait de surpasser ses prédécesseurs; il fallut restreindre ce zèle; un règlement de 1412 limita la grosseur du ballon, statuant toutefois qu'il ne pourrait être si petit qu'on pût le tenir d'une seule main. Cette coutume ne disparut qu'au seizième siècle (1).

Les allusions sont nombreuses, dans notre littérature et en particulier dans notre théâtre, montrant la popularité de la soule. On en trouve dès le treizième siècle, et en voici une :

ROBIN

Dieu ! que j'ai la panse lassée
De la choule de l'autre fois.

MARION

Dis, Robin, foi que tu me dois,
Choulas-tu ? Que Dieu te le mire (te guérisse) !
Dis, Robin, veux-tu plus manger ?

ROBIN

Non (2).

(1) *Mercure de France*, numéro de mai 1726.

(2) ADAM DE LA HALLE, *Li Gieus de Robin*. — *Œuvres*, éd. de Coussemaker, Paris, 1872, in-8°, p. 361.

Dans une pièce moins ancienne, la scène est en enfer, au moment de la mort de Judas, et les diables et diabolins font un ballon de son âme et se la renvoient à coups de poing et coups de pied :

ASTAROTH

Lucifer...

Quand vous aurez fait de cette âme,
Rendez la nous un brief mot
Pour nous jouer un petiot,
Droit par manière de raviaux (amusement).

LUCIFER

Tenez, mes petits dragonneaux,
Mes jeunes disciples d'école,
Jouez un peu à la sole.
Au lieu de croupir au fumier.

BERICH

Ça, je veux souler le premier,
C'est droit qu'il me soit présenté.

FERGALUS

Pourquoi ça ?

BERICH

Je l'ai apporté
Et fait toutes diligences...

ASTAROTH

Sus ! diables, sus à lui !

FERGALUS

A lui !

Temps est commencer l'ébat (1).

Il va sans dire qu'il ne manqua pas à ce jeu la preuve usuelle de popularité consistant dans les interdictions royales : ordonnance de Philippe V le Long qui prohibe, en 1319, « ludos soularum ; » de Charles V, en 1369, qui

(1) *Mystère de la Passion*, par Arnoul GRÉBAN (milieu du quinzième siècle), Paris, 1878, in-8°, vers 22106.

interdit tout jeu de « solles ». Le jeu poursuivit sa carrière; on le trouve florissant au seizième siècle, au dix-septième, au dix-huitième; et même, dans ce dernier siècle, qui fut pourtant une époque de décadence sportive, un arrêt du Parlement devait renouveler, en 1781, les prohibitions de Philippe V, et défendre « à toutes personnes de jeter aucunes boules de cuir le jour de Noël ni aucun autre jour; de s'attrouper pour courir la boule sous quelque prétexte que ce soit, à peine de cinquante livres d'amende (1) ».

A la Renaissance, ces « gentilshommes champêtres », dont Nicolas Rapin avait décrit avec tant de charme l'existence heureuse, ne dédaignaient pas de prendre part aux jeux de soule en compagnie de leurs domestiques et des paysans du village. Le journal du Normand Gilles Picot, seigneur de Gouberville et du Mesnil-au-Val, mentionne de nombreuses parties qui comptent même parmi les plus importants événements consignés par ce gentilhomme champêtre en ses Mémoires (2). Exemple : « Dimanche, 14 janvier 1554. — Au soir, sur les onze heures, j'envoyai François Doisnard chez mon cousin de Brillevast et chez le capitaine du Teil porter des lettres afin qu'ils nous amenassent de l'aide pour la choule de Saint-Maur à demain. Je lui envoyai un sol pour sa peine.

» — Le lundi 15, jour de Saint-Maur, avant que je fusse levé, Quineville, Groult et Ozouville, soldat au fort, arrivèrent céans, venant de Valognes. Nous déjeunâmes tous ensemble, puis allâmes à Saint-Maur, eux, Cante-

(1) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXVII, p. 3.

(2) *Le Journal du sire de Gouberville*, éd. E. de Robillard de Beurepaire, Caen, 1892, in-4°.

pye, Symonnet, Moisson, Lajoye, Gaultier Birette (1) et plusieurs autres. Nous y arrivâmes comme on disait la messe, laquelle dite, maître Robert Potet... jeta la pelote et fut débattue jusque environ une heure de soleil et menée jusqu'à Bretteville où Gratian Cabart la prit et la gagna. » On rentre à la maison, mais Cantepye passe la nuit chez un ami, parce que, pour attraper le ballon chassé à travers la plage, « il s'était mis en la mer et avait été fort mouillé. »

On voit par ces mémoires que le jour et le lendemain de Noël sont aussi consacrés, d'ordinaire, au jeu de la soule; que le sire de Gouberville se lançait dans les parties avec si peu de ménagement qu'il lui arrivait de faire éclater ses chausses, « depuis le genou jusqu'au milieu de la cuisse; » que le jeu était assez vif pour qu'on y reçût plaies et bosses, comme il advint à l'auteur du journal lui-même, le soir de Noël 1555 : « Ledit jour, à la soule dedans le clos Berger, Cantepye me poussa si fort de son poing, en courant contre moi, sur le tetin dextre, qu'il me fit faillir la parole et à grand'difficulté on me put ramener céans. Je me cuidai évanouir en venant et perdis la vue près de demi-heure, par quoi fus contraint de prendre le lit. » Le lendemain, il ne bouge, ayant toujours « fort grand douleur »; le surlendemain, de même : il a toujours sa douleur « en la poitrine »; enfin, le 28, il se sent mieux, commence à remuer, va à la messe et reprend ses occupations.

Le jeu n'était donc pas entièrement abandonné chez nous au bas peuple, et s'il en fallait une autre preuve, on pourrait la trouver dans le fait qu'un grand personnage

(1) Les trois derniers sont des domestiques; Symonnet est un fils naturel d'un frère naturel du sire de Gouberville.

comme Philippe de Chabot, amiral de France sous François I^{er}, tirait de ce jeu son emblème et sa devise : ce qu'il n'eût pas fait s'il se fût agi d'un passe-temps méprisé. Au-dessous de ses armes, dans la collection Gaignères, on voit un paysage où deux amours jouent au ballon : grosse boule de cuir faite de quatre peaux cousues ensemble et gonflée d'air. Les amours se servent du poing et du pied ; l'un d'eux a le pied levé. La devise est : « Concussus surgo, » que justifiaient pour Chabot les péripéties et rebondissements de sa carrière troublée (1).

Mais il est un argument de plus, et celui-là sera, sans doute, jugé décisif. Une description nous est parvenue d'une partie jouée sur la pelouse du Pré aux Clercs sous le règne d'Henri II ; les chefs de jeu n'étaient rien moins qu'illustres. Voici le portrait de l'un d'eux : « Sa grâce et sa beauté le rendaient agréable à tout le monde, car il était d'une stature fort belle, auguste et martiale, avait les membres forts et proportionnés, le visage noble, libéral et vraiment français, la barbe blondoyante, cheveux châtons, nez aquilin, les yeux pleins de douce gravité et le front fort serein. Mais, sur tout, sa conversation était facile et attrayante. » Celui-là était le poète Ronsard ; l'autre était le roi lui-même, Henri II. On jouait divisé en deux troupes, portant chacune livrée différente, tout comme aujourd'hui, afin qu'adversaires et amis pussent aisément se reconnaître dans la mêlée : « Et de fait, le Roi ne faisait partie où Ronsard ne fût toujours appelé de son côté. Entre autres, le Roi ayant fait partie pour jouer au ballon au Pré aux

(1) *Armoiries et devises de rois et de seigneurs*. — Collection Gaignères. (Bibliothèque Nationale, Estampes, vol. Pc. 18, fol. 34.) Il s'agit du célèbre Philippe de Chabot dont le tombeau est aujourd'hui au Louvre.

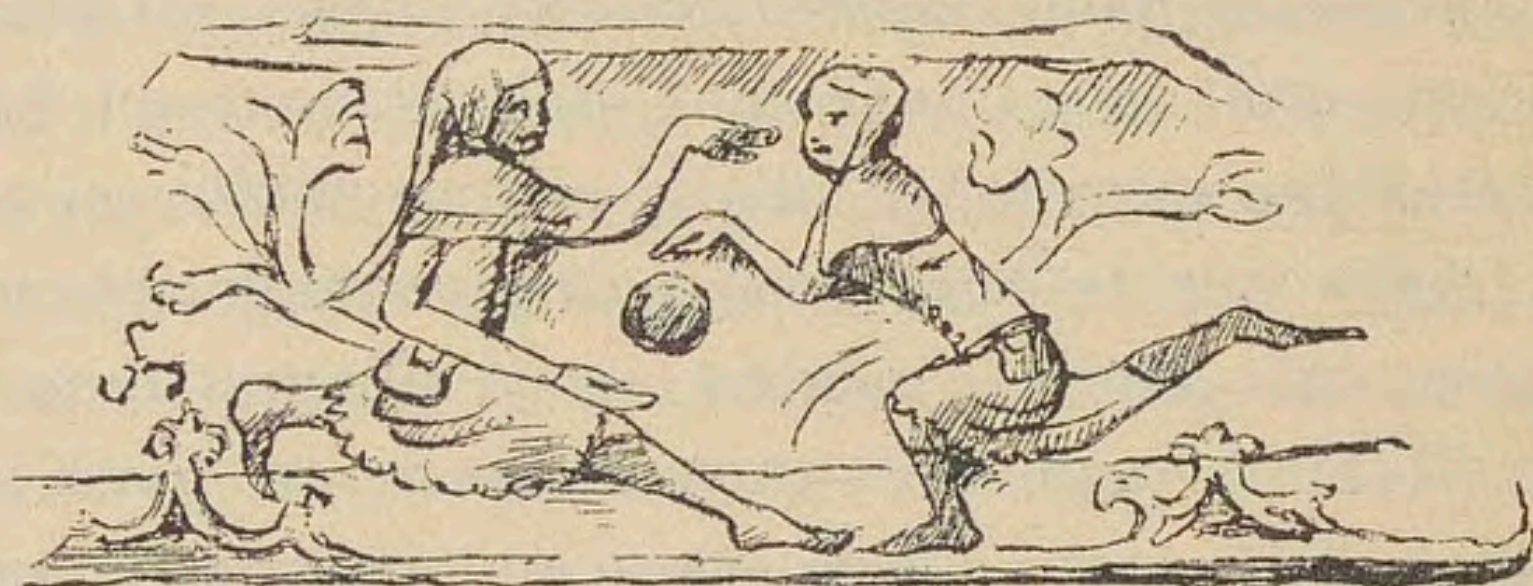
Clercs où il prenait souvent plaisir, pour être un exercice des plus beaux pour fortifier et dégourdir la jeunesse, ne voulut qu'elle fût jouée sans Ronsard. Le Roi avec sa troupe était habillé de livrée blanche, et M. de Laval, chef de l'autre parti, de rouge. Là, Ronsard qui tenait le parti de Roi, fit si bien que Sa Majesté disait tout haut qu'il avait été cause du gain obtenu en la victoire (1). »

Il n'existe aucune preuve certaine d'un emprunt de ce jeu par l'Angleterre à la France ou réciproquement. Les probabilités sont pour la première hypothèse, car presque tout ce qui était jeu, amusement, délassement, en Angleterre, était, au moyen âge, d'origine normande ou angevine. L'idée que le jeu offrirait des particularités et un caractère spécialement anglais est d'ailleurs toute moderne. Il était populaire anciennement en pays latin, aussi bien qu'en pays anglo-saxon et non pas seulement en un seul pays latin. Les Italiens s'y livraient avec ardeur, se servant du pied comme chez nous et comme partout : « Jeu, » dit le fameux Mercurialis, médecin de Padoue, « qui tire son nom du pied... auquel nos compatriotes jouent avec le pied (2). » On l'appelait, en effet, *calcio* en italien ; *calciante*, qui joue au ballon.

(1) *Discours de la vie de Pierre de Ronsard, gentilhomme Vendomois, prince des poètes françois*, par Claude BINET, Paris, 1586, in-4°, p. 8. L'habileté d'Henri II dans tous les sports est unanimement vantée par les contemporains : par Ronsard même (Hymne IV, *De Henri deuxiesme*) ; par Brantôme : « S'il ne jouoit à la paume, il jouoit à la balle à emporter ou au ballon ou au palle maille, qu'il avoit fort bien en main ; car il estoit fort et adroict, et en faisoit de très belles et longues bottes ou coups. » Tout ce qui concernait le sport était jugé si important dans l'ancienne France que Brantôme ne néglige même pas de spécifier combien le roi se distinguait l'hiver dans les « combats à pellottes de neige ». *Le Grand Roy Henri II. — Œuvres*, t. III, pp. 277, 278.

(2) « Ludus qui a calce nuncupatur... Nostrates calce ludunt. » *De*

Quoi qu'il en soit, le jeu suivait chez nos voisins d'outre-Manche une fortune à peu près pareille à celle qu'il eut en France, excitait les mêmes ardeurs, provoquait, au quatorzième siècle, les mêmes interdictions de l'autorité royale et encombrait de même les rues des villes, ce qui fut toléré en Angleterre plus généralement que chez nous. On chassait le ballon, comme ailleurs, de la main et du pied : une miséricorde de stalle à Gloucester, sculptée à la fin du quatorzième siècle, montre



JEU DE BALLON ANGLAIS

Miséricorde de stalle dans la cathédrale de Gloucester,
fin du quatorzième siècle.

qu'on se servait, avec une égale activité, des bras et des jambes. Les poètes, comme chez nous, font allusion au jeu; Hoccleve parle d'une dame dont « le corps charmant avait la forme d'un foot-ball ». Singulier idéal de beauté, pensera-t-on; mais il s'agit de dame Monnaie (1).

Arte Gymnastica, Paris, 1577, fol. 62. « Calcio e anche nome d'un giuoco proprio e antico della citta di Firenze, a guisa di battaglia ordinata, che si fa con una palla a vento. » *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, éd. de Naples, 1746, in-fol. Ballon gonflé d'air, usage du pied, bataille : il s'agit bien d'un jeu de foot-ball. Il y avait d'autres variétés : *Palla da scanno*; jeu avec *bracciale*, etc., comme on peut voir dans SCAINO DA SALO, *Giuoco della Palla*, Venise, 1555. *Infra*, p. 456.

(1)

Hir comly body shape as foot bal.

(*Works*, éd. Furnivall, 1892, t. I, p. xxix.)

Comme chez nous, le jeu entraînait les ecclésiastiques même (1). Il demeurerait toutefois, jusqu'à une époque récente, un jeu tout populaire et gardait ce caractère d'une manière plus marquée qu'en France. Les mentors de la jeunesse élégante le lui déconseillaient dès la Renaissance. Sir Thomas Elyot, ce diplomate lettré dont nous nous sommes déjà occupé, partisan décidé de tous les exercices physiques, lesquels, d'après lui, sont indispensables pour former le corps, l'âme et même le caractère, fait exception, en son livre du « Gouverneur » pour le foot-ball, où il ne voit que « fureur bestiale et violence extrême (2) ». Dans le *King Lear* de Shakespeare, Kent traite, par mépris, un intendant de « misérable joueur de foot-ball (3) ».

Sur ce chapitre, par exception, puritains et cavaliers se trouvèrent d'accord. Stubbes, dans son « Anatomie des abus », s'élève contre le foot-ball, l'un de ces « passe-temps diaboliques », usités même le dimanche, « jeu sanguinaire et meurtrier plutôt que sport amical. » Ne cherche-t-on pas, dit ce pessimiste, à écraser le nez de son adversaire sur une pierre? — Mais pas du tout, répliquaient les joueurs, et ce n'est aucunement en cela que consiste le jeu. — Peine perdue; Stubbes noircit sa des-

(1) William de Spalding, chanoine de Sculdham, obtient le pardon du pape en 1321 : dans une partie, alors qu'il frappait la balle du pied : « pilam... cum pede, » un de ses amis heurta le poignard que William avait à la ceinture et mourut. *Calendar of entries in the papal registers; Papal letters*, éd. Bliss, 1895, t. II, p. 214.

(2) « ... Wherefore it is to be put in perpetuall silence. » *Gouverneur*, 1531; éd. Croft, 1880, t. I, p. 295.

(3) « You base foot-ball player, » I, 4. Dans *Comedy of Errors*, un des deux esclaves, ballotté entre les deux maîtres qui se ressemblent, se plaint d'être traité en foot-ball :

That like a foot ball you do spurn me thus. (II, 1.)

cription : ce ne sont que côtes enfoncées, jambes rompues et yeux arrachés ; nul ne s'en tire sans blessures et celui qui en a le plus causé est le roi du jeu (1). Telle est, du moins, son opinion.

Au siècle suivant, le foot-ball n'avait pas, en haut lieu, meilleure réputation. Jacques I^{er} d'Angleterre, dans le petit et célèbre traité qu'il écrivit pour l'instruction de son fils Henri, lui recommande chaleureusement la course, le saut, la lutte, l'équitation, la paume, l'escrime et autres exercices qu'un prince doit pousser fort loin, sans aller jusqu'à devenir un professionnel : « not making a craft of them ; » mais il exclut le foot-ball, où l'on a, dit-il, plus de chances de s'estropier que de se fortifier (2).

Ces anathèmes ont cessé, depuis, d'avoir leur effet ; du temps des Stuarts, toutefois, le jeu continua de faire surtout les délices du bas peuple. Les voyageurs arrivant à Londres, au dix-septième siècle, étaient souvent incommodés par ces parties furibondes, menées à travers les rues, et qui troublaient leur visite des monuments ; ils donnaient cours, dans leur journal, à leur indignation contre cet amusement « où il y a, disaient-ils, de l'insolence mêlée (3) ».

(1) « For, as concerning foot ball playing... it may rather be called... a bloody and murthering practise, then a felowly sporte or pastime. For dooth not every one lye in waight for his adversarie, seeking to overthrowe him and to picke him on his nose, though it be uppon hard stones?... And he that can serve the most of this fashion, he is counted the only felow, and who but he ? So that by this meanes, sometimes their necks are broken, sometime their legs, sometime their armes... sometime their eyes start out... Is this murthering play, now, an exercise for the Sabaoth day ? » *Anatomy of Abuses*, 1583, éd. Furnivall, 1877, t. I, p. 184.

(2) *Workes*, Londres, 1616, in-fol., p. 185.

(3) Voyages de Misson, de Muralt, etc. Voir *Shakespeare en France*, 1898, p. 117.

Le jeu subsistait également chez nous, comme le montrent les ordonnances de police et les allusions des lettrés à cet exercice. Dans *le Divorce* de Regnard, Cornichon plaide la cause de l'épouse maltraitée et s'écrie : « Souffrirez-vous, messieurs, qu'une femme devienne un grenier à coups de poing... le ballon des emportements [d'un mari] (1)? » Mais c'est surtout à la campagne que le jeu se maintenait, et l'on n'a pas entendu dire que Louis XIV ait suivi avec Racine l'exemple donné par Henri II avec Ronsard. Les paysans du grand siècle n'étaient pas tous ni constamment ces « animaux farouches... noirs, livides et tout brûlés du soleil » que dépeint La Bruyère; c'étaient parfois ces jeunes gars légers et dispos que Mme de Sévigné voyait danser la bourrée aux pays d'Allier et de Loire, « avec une oreille plus juste que vous, » disait-elle à sa fille : « Dans ces prés et ces jolis bocages, c'est une joie d'y voir danser les restes des bergers et des bergères du Lignon (2). » C'étaient parfois aussi ces rudes et passionnés joueurs de « chole », dont parle Du Cange, plus tard dans le règne, en homme qui les a vus à l'œuvre : « La chole, espèce de ballon que chacun pousse du pied avec violence, » et qui, dit-il, « est encore en usage parmi les paysans de nos provinces. »

Cambry, au siècle suivant, constate la grande faveur dont « la soule » jouissait en Bretagne : « Le seigneur ou notable d'un village jetait au milieu de la foule un ballon plein de son, que les hommes de différents cantons essayaient de s'arracher... On a vu quelquefois des hommes suivre la soule dans la mer et se noyer en la cherchant. J'ai vu dans mon enfance (il était né en 1749)

(1) Acte III, scène VI; joué en 1688.

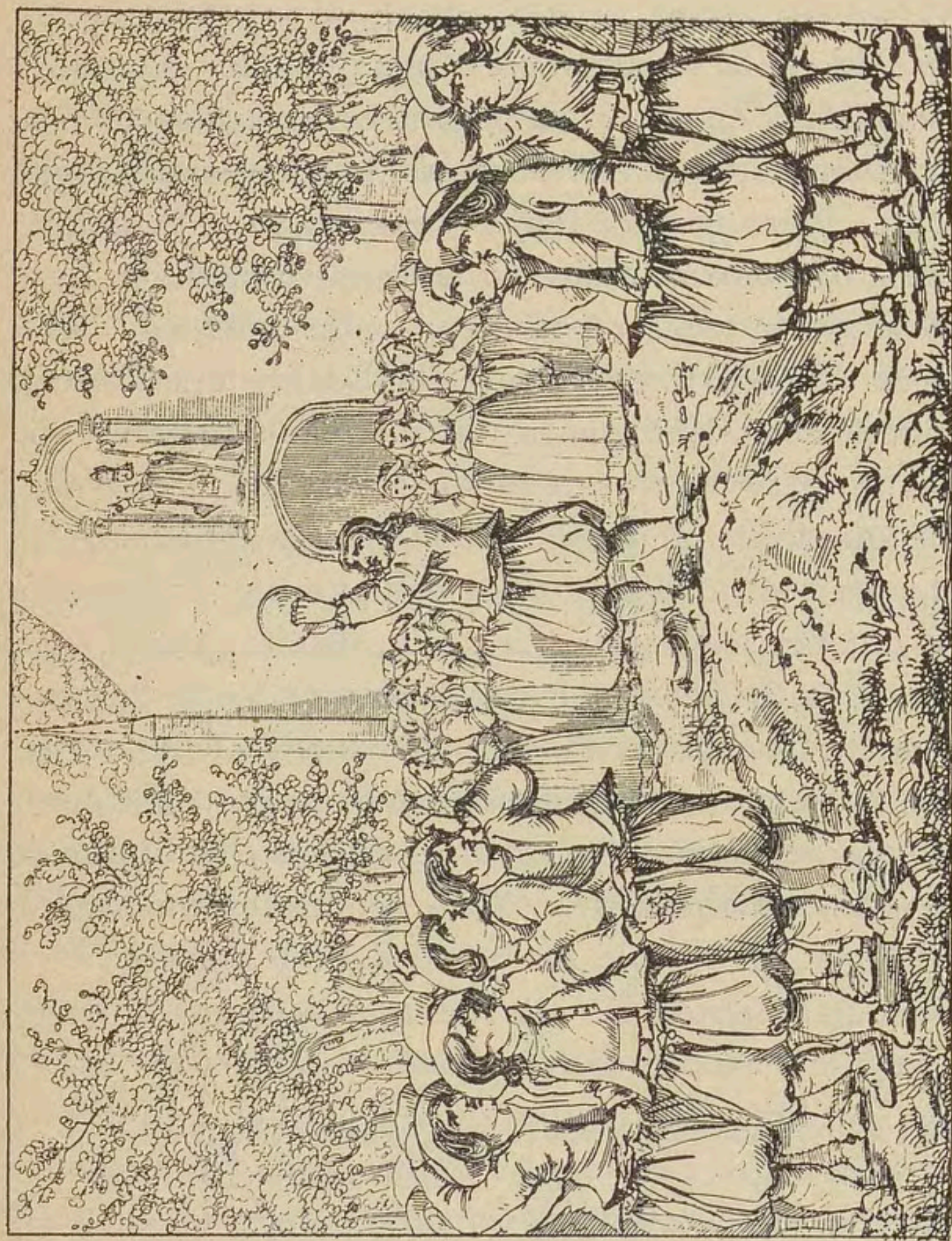
(2) Vichy, 8 juin 1676.

un homme se casser la jambe en sautant par un soupirail dans une cave pour la saisir. Ces jeux entretenaient les forces et le courage, mais, je le répète, ils étaient dangereux (1). »

Ils n'en survécurent pas moins à la Révolution ; périodiquement interdits par la police à cause des accidents et des morts, ils renaissaient toujours. Bouet et Perrin, qui ont voulu retracer, par la plume et le crayon, un tableau de la *Vie des Bretons de l'Armorique* au dix-neuvième siècle, n'ont eu garde d'omettre ce jeu, considéré en Bretagne comme un des sports nationaux. Une des gravures montre le début de la partie au moment où la soule va être lancée entre les deux camps, devant la porte de l'église ; une autre représente un *scrimmage*, dont nos *teams* les mieux entraînés ne se soucieraient guère, car il se poursuit au milieu d'un torrent. Le texte décrit avec beaucoup de vivacité les péripéties du jeu :

« La soule a été lancée. Les deux armées n'en forment plus qu'une, se mêlent, s'étreignent, s'étouffent. A la surface de cet impénétrable chaos, on voit mille têtes s'agiter, comme les vagues d'une mer furieuse, et des cris inarticulés et sauvages s'en échappent... Grâce à sa vigueur ou à son adresse, l'un des champions s'est frayé un passage à travers cette masse compacte et fuit emportant au loin la soule. On ne s'en aperçoit pas d'abord, tant l'ivresse du combat met hors d'eux-mêmes ces combattants frénétiques!... Mais lorsque ceux à qui il reste un peu plus de sang-froid qu'aux autres voient enfin qu'ils s'épuisent en inutiles efforts... cet immense bloc d'une seule pièce se rompt, se divise, se disperse. Chacun vole

(1) *Voyage dans le Finistère*, Paris, an VII, 3 vol. in-8°, t. I, p. 196.



DÉBUT D'UNE PARTIE DE SOULE (FOOT-BALL) EN BRETAGNE
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Vie des Bretons, 1844, t. III, p. 17.

soudain vers le nouveau champ de bataille, et en y courant, on s'insulte, on s'attaque, on se culbute, et vingt actions partielles s'engagent autour de l'action principale (1). »

Le jeu de soule survit encore, sur quelques points de notre territoire, en sa forme primitive, avec les mêmes règles rudimentaires, le même genre de combattants, joué aux mêmes jours que du temps des croisades. A peu de mots près, on pourrait croire tirée de quelque vieux livre telle description contemporaine : « Le jour du mardi gras, écrit M. Martin-Val, curé de Boulogne-la-Grasse, un cordonnier de Boulogne, ayant au bras un panier, sur l'épaule un bâton au bout duquel est suspendue une grosse boule de cuir bien enrubannée... va de maison en maison faire voir la choule. » Le panier est pour les œufs dont on lui fera cadeau. « La choule est toujours jouée dans la vallée, à la jonction des trois rues, celle de Couchy, celle de l'Église et celle de la Vallée. » Un cortège se forme, musique en tête ; le maire fait un petit discours, tenant dans ses mains le ballon, qu'il lance subitement au milieu des adversaires. « Alors commence une mêlée indescriptible. La choule est jetée avec les pieds, avec les mains, par ici, par là ; elle descend la rue, elle la remonte ; elle est lancée dans les maisons, dans les haies, dans les jardins ; elle tombe au milieu d'un groupe de filles curieuses qui s'enfuient au plus vite. On se bouscule, on crie, on s'injurie ; l'un reçoit un coup de pied

(1) *Breiz-Izel, ou vie des Bretons de l'Armorique*, dessins d'O. Perrin, texte d'A. BOUET, Paris, 2^e éd., 1844, 3 vol. in-8°, t. III, p. 21. La soule est « tantôt un ballon de cuir rempli de foin ou de son, tantôt même une boule en bois plein », et la partie est disputée « entre deux paroisses limitrophes ou seulement des sections de paroisses », p. 21. (La première édition, sous le nom de *Galerie bretonne*, est de 1835.)

dans la poitrine, l'autre a la main écrasée, celui-ci la figure ensanglantée, l'œil poché, le nez aplati pour toujours. » La lutte est entre la montagne et la vallée. « Il s'agit de noyer la choule dans un bassin qui se trouve au milieu de la vallée, près de la ruelle Saint-Éloi, ou dans celui qui est au milieu de la rue de l'Église, à mi-côte. Alors seulement la victoire sera remportée. » On danse le soir sur l'emplacement où fut jouée la choule (1).

« On appelle choule, » écrit de son côté, en 1894, M. Alexandre Sorel, excellente autorité en la matière, « un ballon de moyenne grosseur, rempli de mousse ou de son et recouvert d'une peau de diverses couleurs. Le ballon reste habituellement chez le maire ou à la mairie, semblable au drapeau d'un régiment, qui demeure chez le colonel. » Suit une description de la partie telle qu'elle se joue, entre mariés et célibataires, à Royallieu près Compiègne (2). La soule bretonne a été décrite encore en notre siècle par Émile Souvestre; la soule picarde, par Decaïeu (3); toutes ces descriptions se rapportent au jeu primitif et populaire joué sans interruption depuis les Capétiens jusqu'à la troisième République.

(1) *Histoire de Boulogne-la-Grasse et des autres paroisses érigées sur les terres de la Terrière*, par M. MARTIN-VAL, Compiègne, 1891, in-8°, p. 154.

(2) C'est la description citée au début de ce paragraphe. *La Picardie, Revue littéraire et scientifique*, 1855, t. I, pp. 182 et suiv.

(3) *Le Jeu de la choule*. — *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 381.

IV

Assis devant sa table, un enlumineur français du quatorzième siècle se penche sur une feuille de parchemin ; le texte qu'il doit illustrer a pour objet les *Propriétés des Choses* et, entre autres « choses », l'homme à ses diffé-



JEUNE FRANÇAIS JOUANT A LA CROSSE
XIV^e SIÈCLE

D'après le *Livre des Propriétés des Choses*, traduit
par Jean Corbichon (Ms. Fr. 22532, à la Bi-
bliothèque Nationale, fol. 84).

rents âges. Il est arrivé au chapitre de l'Adolescence, et un carré blanc a été ménagé par le scribe pour un dessin. Attentif et réfléchi, il trace l'image des Français qui furent jeunes il y a cinq siècles ; il s'applique à synthétiser d'une manière simple et claire la figure de l'adolescent. Les symboles et emblèmes étaient alors d'un usage courant et l'imagier se tirait, au moyen d'un attribut, de la difficulté de peindre une qualité morale. L'idée de *majesté*, par exemple, éveillait en son esprit l'image d'un sceptre, et il donnait un sceptre à Dieu le Père pour

représenter sa majesté. Ayant à peindre un adolescent, il figure un jeune homme debout, la tunique serrée à la taille et tenant à la main, pour attribut unique, un bâton recourbé à son extrémité inférieure en forme de crosse (1).

Pour la race vigoureuse et essentiellement sportive qu'étaient nos ancêtres, la *crosse*, le principal des instruments employés au moyen âge dans les menus jeux d'exercice, était un attribut, fort bien choisi, de la jeunesse. Le bâton crochu précéda la raquette et le maillet; ses transformations et variétés furent innombrables; quantité de jeux se rattachent à lui, célèbres, depuis, sous leurs noms plus ou moins modernes de mail, billard, gouret, croquet, hockey, golf, cricket et bien d'autres. La crosse est l'ancêtre de tous et figure, dans la famille des jeux, comme une sorte de mère Gigogne à la postérité innombrable et multiforme.

Il est constamment question de crosse et de crosseurs dans nos vieux documents. « *Crossare*, dit Du Cange, du français *crosser*, chasser une balle avec un bâton recourbé; de là *crosseur*, celui qui chasse la balle. »

Parmi les marchands établis à Paris au treizième siècle et payant la taille figurent deux *crossetiers*. Géraud, qui a publié le rôle de cet impôt, embarrassé pour expliquer ce métier, dit que les crossetiers fabriquaient des béquilles pour impotents et des cannes pour vieillards (2). Dans la réalité, ils travaillaient, au contraire, pour la jeunesse la plus ingambe et confectionnaient ces crosses dont il était

(1) *Le Livre des Propriétés des Choses*, traduit par Jehan CORBICHON, par ordre du feu roi Charles V de France. Ms. Fr. 22532, à la Bibliothèque Nationale, fol. 84.

(2) *Paris sous Philippe le Bel... d'après le rôle de la taille... en 1292*, éd. Géraud, Paris, 1837, in-4°, p. 504.

fait usage dans les rues des villes aussi bien que sur les routes des campagnes. Le métier avait ses raffinements, car les différentes variantes du jeu demandaient des crosses différentes, et le bon crossetier savait tenir compte des nécessités de chaque exercice.

Au moyen de cette crosse, en effet, on chassait une balle, une boule, un morceau de bois, vers un trou, vers un but constitué par un ou plusieurs bâtons plantés en terre, vers un cercle tracé sur le sol, vers un camp marqué par une raie. Tantôt, chacun ayant sa boule, on luttait à qui atteindrait le but ou le trou en moins de coups; tantôt, divisés en deux groupes et se disputant la même boule, les joueurs avaient des buts, des cercles, des camps ou des trous à attaquer ou à défendre, la défense consistant à renvoyer la balle et protéger à coups de crosse le trou, le camp, la limite quelconque qui leur était assignée. Dans des jeux comme la soule, où l'on chassait d'ordinaire le ballon directement avec le pied ou le poing, une variante fut de bonne heure introduite qui permettait l'usage du bâton recourbé comme propulseur du projectile qui était tantôt une boule de bois, tantôt, comme dans la soule usuelle, une boule ou « boulaie » de cuir. On appelait cela souler ou chouler à la crosse (1).

Un esteuf me faut pour jouer
Et une crosse pour souler,

dit Jeunesse dans le *Pèlerinage de Vie Humaine* (2).

(1) « Comme le premier jour de janvier... plusieurs jeunes gens de la ville et paroisse de la Chelles en Beauvoisis feussent assemblez pour chouler à la crosse les uns contre les autres... » Texte de 1381, dans Du Cange, au mot *Crossare*. Exemple de boules de cuir : « Item, pour xvj boulaies de cuir, 2 sols pièce. » Compte de 1336; *ibid.*, au mot *Bola*.

(2) Par DEGUILEVILLE, XIV^e siècle, Londres, 1893, p. 370.



« Et cependant, tous les autres se plaisent
Au jeu de crosse au lieu de sommeiller. »

La crosse et autres jeux ; gravure française du seizième siècle.
(Cabinet des Estampes, E a, 79, fol. 55.)

La crosse proprement dite et la soule à la crosse figurent parmi les amusements favoris du sire de Gouberville et de ses serviteurs et amis : « Vêpres dites, nous fûmes jusques à la nuit à crosser près de l'église. — Après vêpres (dimanche gras, 1554), les hommes mariés contre les non mariés crossèrent à la Petite-Champagne jusques à la nuit. » Les curés et vicaires de la région prennent part à ce jeu sous ses deux formes ; on voit dans le Journal un curé qui « bâtonne à la choule tout le reste du jour » (1).

A ce jeu comme à tous autres, on jouait dur ; les mêlées étaient furieuses ; les boules volaient, les crosses tournoyaient ; de là crânes fendus et nez aplatis, surprise et indignation des Dallington de passage. Il s'ensuivait des poursuites judiciaires ; mais, heureusement pour les joueurs, prévalait une sorte de droit prétorien, qui classait les meurtres et blessures provenant du jeu parmi les crimes passionnels, et renvoyait indemnes les crosseurs trop ardents. Les « lettres de rémission » leur faisant grâce abondent : « Comme ils jouaient à un certain jeu appelé choler de la crosse... la boule dudit jeu fut envoyée par l'un des compagnons en haut en l'air, » et il en résulta un malheur pour lequel grâce est accordée au compagnon (année 1387). « Ainsi que lesdits enfants crossaient ensemble, icelui suppliant frappa ledit Jehan d'une crosse qu'il tenait. » Amnistie au coupable qui a été entraîné par la passion du jeu (année 1397) (2). Même verdeur au seizième siècle : une miniature du *Livre d'Ango*, peint à

(1) *Journal*, éd. E. de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1892, in-4°, pp. 71, 72, 176. Ces allusions sont nombreuses ; le sire « croche » en personne très souvent.

(2) Du Cange, aux mots *Crossare* et *Billa*.

Rouen vers 1514, et conservé à la Bibliothèque Nationale, représente des enfants jouant à la crosse; l'un d'eux a reçu un coup sur le nez et saigne abondamment; la partie continue comme si de rien n'était (1).

On peut voir une autre preuve de la vivacité du jeu dans le sens figuré que prit, au cours des âges, le mot *crosser*: il signifia, par métaphore, traiter rudement. Il en fut de ce jeu comme des jeux de quintaine et de ballon au pied; les expressions tirées des uns et des autres avaient, au figuré, un sens tout pareil. Saint-Simon, par exemple, disait que les Jésuites, « tôt ou tard [crosseraient] les Sulpiciens avec le pied. » Se *crosser* ne voulait pas dire, comme en anglais, faire le signe de la croix, se signer; mais se quereller, se battre.

Crosse et crosseurs sont fréquemment représentés par nos miniaturistes et émailleurs. Une burette émaillée, d'un travail exquis et très probablement français, longtemps conservée dans l'église Sainte-Marie à Elseneur et maintenant au Musée National de Copenhague, représente des crosseurs du commencement du quatorzième siècle; ils se disputent, à coups de crosse, la même balle, comme dans le *gouret* ou *hockey* moderne, descendant incontesté et représentant actuel du jeu des ancêtres.

Les miniatures du Livre d'heures de la duchesse de Bourgogne (quinzième siècle), conservé à Chantilly, représentent, autour des pages du calendrier, une variété de jeux et notamment plusieurs formes de celui-ci. Tantôt on pousse des balles ou billes de bois vers un but consistant en un bâton fiché en terre; tantôt une seule bille,

(1) Ms. Lat. Nouv. Acquis. 392, fol. 130 (provient de la collection du comte de Bastard).

beaucoup plus grosse, de la dimension d'un ballon et apparemment en cuir, est chassée à coups de crosse par



SOULE A LA CROSSE, XV^e SIÈCLE

Livre d'Heures de la duchesse de Bourgogne, à Chantilly.

les joueurs divisés en deux camps. Le dessinateur a représenté, dans ce dernier cas, une partie de soule à la crosse. Sur un autre feuillet est peinte la Nativité; on y voit les bergers jouer à la crosse pour passer le temps et se réchauffer en attendant que l'ange vienne. On jouait, en effet, volontiers l'hiver, d'abord parce que c'est le moment des loisirs à la campagne, ensuite parce que c'était un excellent jeu pour combattre le froid. En faveur sinon à Bethléem, du moins en France dès le treizième siècle et sans doute plus tôt encore, le jeu ne l'é-

tait pas moins au seizième et au dix-septième, comme le prouvent les ordonnances de police le rangeant au

nombre « des exercices dangereux dans les rues » (1).

Les miniatures, et en particulier celles du Livre d'heures de Chantilly, plus tard les gravures populaires, montrent comment la crosse prenait des formes diverses, s'adaptant aux différents jeux qui devaient sortir de l'exercice primitif et vivre d'une vie propre. La courbure, dans certains cas, était prononcée, mais l'extrémité du bâton demeurait relativement légère; dans d'autres, l'extrémité s'alourdissait et terminait la crosse par une sorte de marteau ou maillet; dans d'autres cas, enfin, la courbure s'effaçait et l'instrument, mince à la poignée, large à l'autre bout, se rapprochait de la batte du cricket moderne (2). De là ces jeux variés, savamment réglementés depuis et cultivés un peu partout en Europe.

La forme qui consistait à pousser, à coups de crosse, chacun sa boule, vers des buts ou dans des trous avec le moins de coups possible, a donné le jeu qui se pratique encore dans les Flandres, qui se joue en Hollande, qui fut une des passions de l'ancienne Écosse (passion qui dure toujours), a gagné l'Angleterre et nous est revenu sous le nom de *golf*. Elle a aussi donné le mail, le croquet, le billard, dont nous parlerons plus loin.

La forme qui consistait dans l'attaque et la défense de buts ou camps, par deux groupes adverses chassant et se disputant la même balle, a compris, d'abord, le jeu de crosse proprement dit, conservé tel quel et couramment pratiqué encore, au dix-neuvième siècle, à l'état natif, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans nos départements du nord et de l'ouest; dans la Bretagne, peut-être la plus spor-

(1) DELAMARE, *Traité de la police* et *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Crosser*.

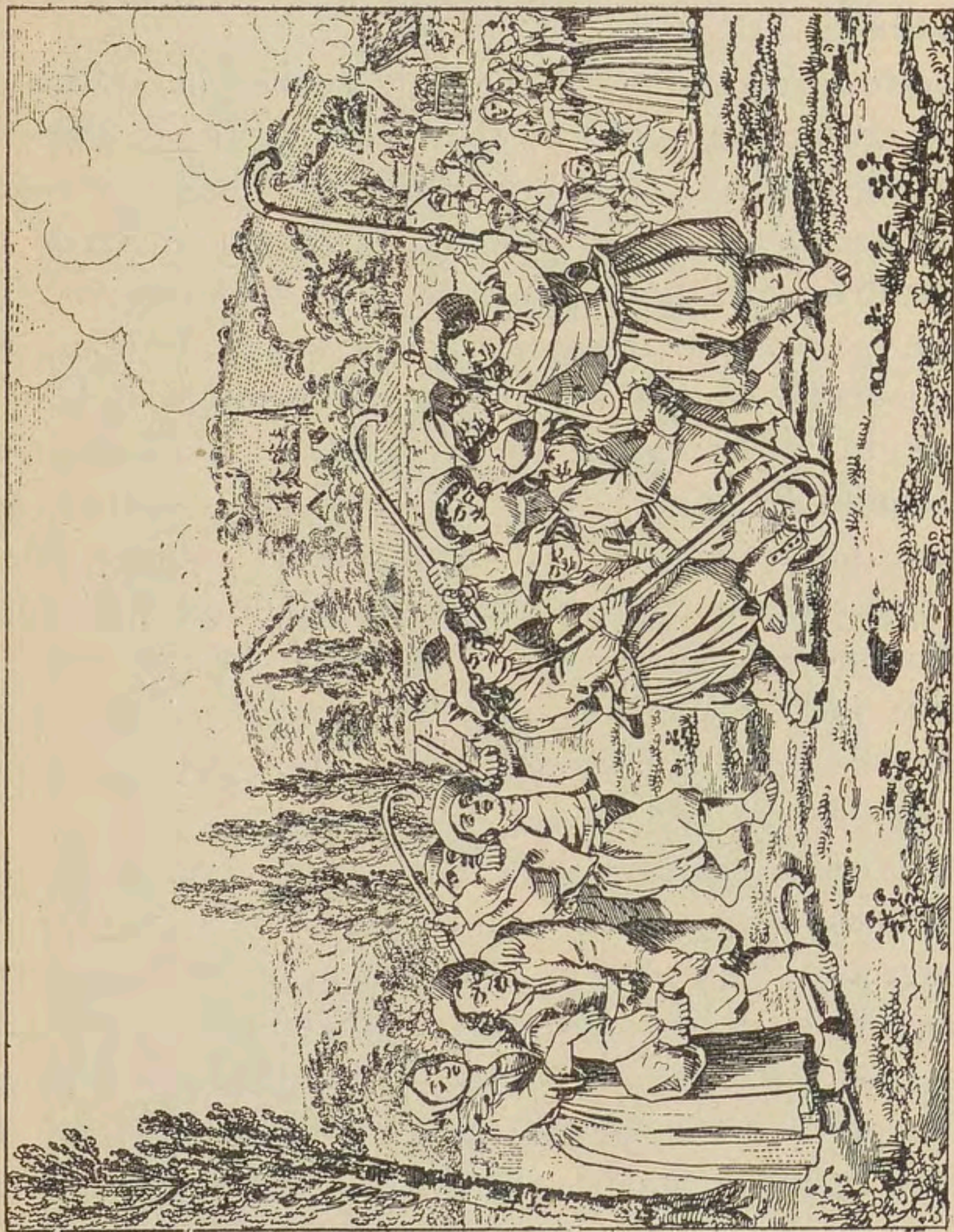
(2) Miniature du « Livre d'Ango », fol. 39.

tive, tout en étant la plus celtique, de nos provinces. Nulle différence avec le jeu du moyen âge ; mêmes règles, même ardeur, mêmes compétitions, mêmes dangers ; même besoin pour les joueurs de « lettres de rémission » après les parties. « Les adolescents de deux hameaux, écrit un témoin oculaire d'une partie bretonne, se sont défiés au jeu de la crosse, jeu presque guerrier, car il exige de l'adresse, de la vigueur et le courage de souffrir ; peu de joueurs voient la fin de la partie sans quelque blessure ou contusion. »

Les lois du jeu sont les suivantes : « Le nombre des combattants a été réglé et chaque armée a chargé un plénipotentiaire de déterminer, d'accord, la longueur de la ligne à parcourir. A chacune des extrémités de cette ligne, les deux camps ennemis ont creusé une fossette ou trou circulaire destiné à recevoir la bille appelée *horell* (1) ; c'est là qu'est leur Capitole. Puis, à moitié chemin de chaque quartier général, un neutre, qui doit donner le signal de l'attaque, a tracé un cercle au centre duquel il a déposé la bille dont on va se disputer la conquête. »

La bille est tantôt de bois, tantôt de pierre. On attend, dans le silence et l'immobilité, le signal. Il est donné ; aussitôt s'élève « le plus bruyant tumulte » ; les crosses se mêlent, se croisent, se choquent, et leurs coups redoublés labourent le champ de bataille, font voltiger au loin des nuages de gravier et de poussière. Chaque fois que le *horell* est chassé avec force, les deux bandes courent à sa poursuite, et reforment sur un autre point une ardente mêlée, s'évertuant à le diriger, chacun vers la fossette de son camp. La bille reçoit une grêle de coups, avance,

(1) *Horell* est là pour *horet*. Horet, gouret = cochonnet.



JEU DE CROSSE EN BRETAGNE, XIX^e SIÈCLE

Vie des Bretons, 1844, t. I, p. 121.

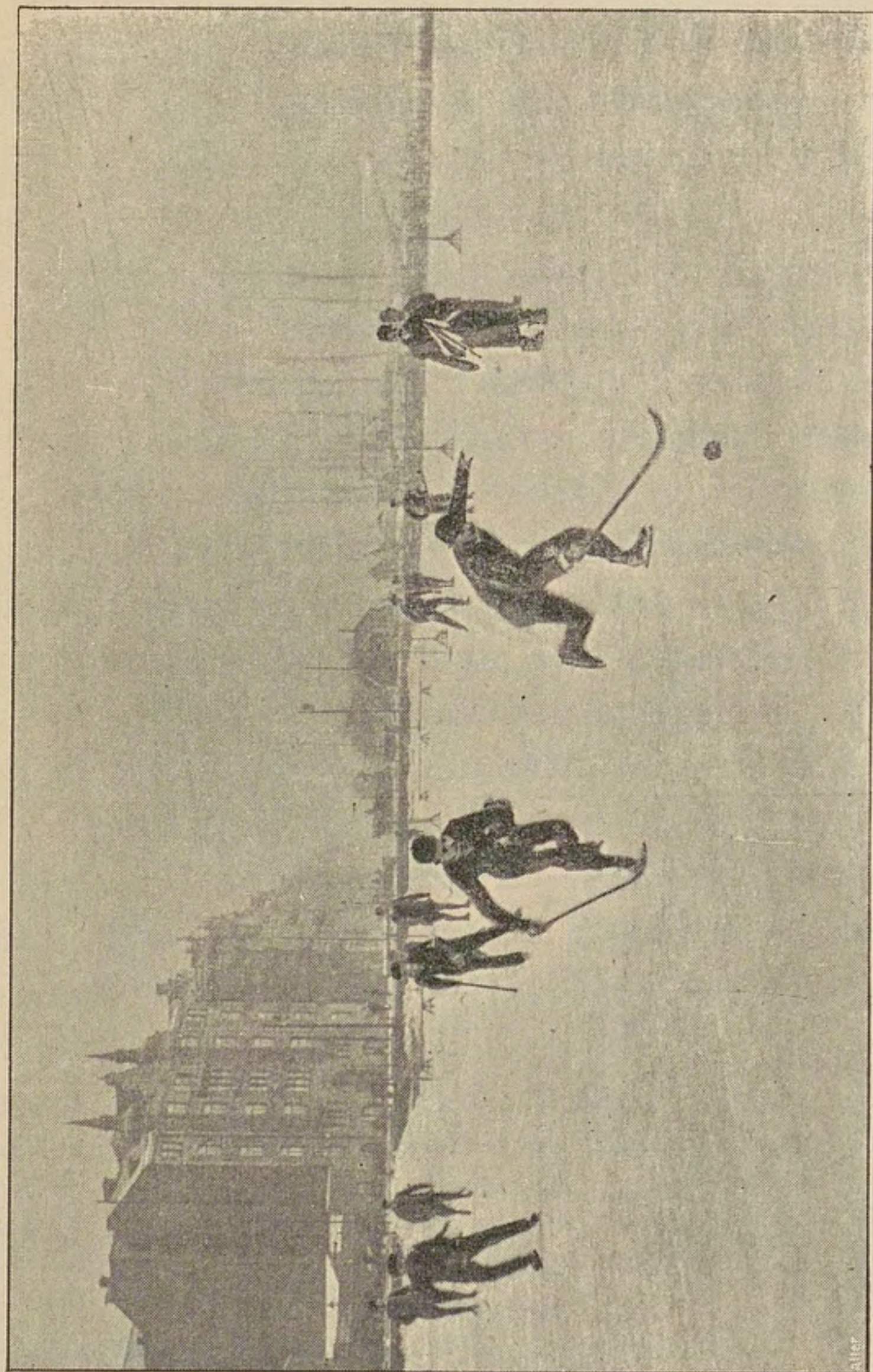
recule, avec la rapidité de l'éclair, et parcourt des milliers de fois le terrain dans tous les sens. » Parfois les combattants épuisés conviennent d'une trêve, puis recommencent la bataille ; d'étourdissants cris de joie célèbrent la victoire (1).

Cette forme du jeu a donné le hockey ou gouret, et plusieurs autres exercices tous fameux et tous d'origine ancienne. Un des plus brillants sports compris dans la série des *Nordiska Spelen*, qui charment en Suède les longs hivers du nord, consiste dans le hockey sur la glace, également pratiqué au Canada, aux États-Unis, etc. Les joueurs, montés sur patins, se disputent la balle à coups de crosse ; patins à part, nous retrouvons le même jeu dans l'ancienne France, où on soulait volontiers à la crosse, notamment en Auvergne, sur les étangs gelés ; dans ce cas, pour mieux glisser, la boule était toujours de bois et non de cuir (2). Joué sur le sol plus souvent encore que sur la glace, le hockey n'est que l'ancien jeu de crosse, et son nom même l'indique : hockey signifie crosse, de *hook*, crochet.

A la même catégorie se rattache encore le jeu de « Lacrosse », pratiqué surtout au Canada, ramené en France ainsi baptisé, d'un seul mot, et où les deux partis attaquent et défendent des buts, chassant la balle avec une crosse garnie d'un filet qui donne à l'instrument l'apparence d'une demi-raquette allongée ; le jeu du « chat », qui se jouait jadis sous ce nom entre autres ;

(1) *Vie des Bretons*, dessins d'O. PERRIN, texte d'A. BOUET, 2^e éd., Paris, 1844, t. I, p. 121.

(2) « Pour qu'elles glissent mieux sur les surfaces glacées, » par ex. à Chauriat, dans le Puy-de-Dôme. Alex. SOREL, *le Jeu de la choule*, 1894, p. 395.



CROSSE OU HOCKEY SUR LA GLACE, STOKHOLM, FÉVRIER 1901

Cliché de l'*Illustreret Familie Journal*, de Copenhague.

l'un des plus populaires, des plus répandus et des plus simples, chéri des gamins des villes, mal vu de la police, qui toutefois n'a pu encore l'effacer entièrement, en province surtout. Au lieu d'une boule, on se sert d'un bout de bois, pointu aux deux bouts, que les joueurs font sauter en l'air au moyen d'un bâtonnet et qu'il s'agit de faire entrer ou empêcher d'entrer dans des trous servant de but ou dans des cercles ou camps tracés sur le sol. Le jeu du « chat », mentionné sous ce nom dans un acte de 1347 (1), survit dans plusieurs provinces, avec des variantes, sous des appellations diverses : *quinet*, dans le Lyonnais; *caille*, dans la Bresse; *picotin*, dans le Vivarais; *pirouette*, dans le Périgord. Les deux dernières variétés étaient connues de Gargantua et figurent dans la prodigieuse liste de ses jeux, qui étaient au nombre de deux cent vingt et un, mais qui n'exigeaient pas tous une force de géant, car beaucoup sont des jeux de cartes (2).

Le quinet était, dans mon enfance, la gaieté des rues de Lyon; les grands joueurs avaient des quinets de luxe faits au tour; les petits joueurs, c'est-à-dire la multitude, en avaient de fort modestes, taillés d'ordinaire dans des

(1) Dans Siméon LUCE (*la France pendant la guerre de Cent Ans*, 1890, p. 124), qui émet toutefois à ce sujet une hypothèse inadmissible, car elle exclurait l'usage d'un bâton ou miséricorde que mentionne précisément le texte. Sur la survivance de ce jeu en Écosse, voir R. C. MACLAGAN, *Games... of Argyleshire*, Londres, 1901, p. 16.

(2) Liv. I, chap. XXII : « Les Jeux de Gargantua. » Le jeu de *quinque*, mentionné dès le quatorzième siècle, se rattache à la même famille. On se servait dans ce jeu d'une boule, mais le serveur la frappait, comme au quinet, pendant qu'elle était en l'air : « Quand Félix voulut biller son coup, il prit sa bille, et, la cuidant férir, elle écheut à terre, et, en ce faisant, dit : tirez-vous arrière; je doute que mon billouer, appelé en aucuns lieux *quinque*, ne m'échappe. » Texte de 1389, dans DU CANGE, au mot *Billa*.

bouts de sapin détournés de leur destination primitive, qui était de servir d'allume-feux ; la jeunesse des rues s'en approvisionnait « subtilement ». La police, assurément-on, a fini par avoir raison de cet exercice, jugé dangereux pour les passants et pour les vitres des maisons : on a vu que c'était déjà l'opinion de Delamare sous Louis XIV ; elle a prévalu à la longue dans les grandes cités.

Le jeu du chat était connu de nos voisins d'Angleterre, et, chez eux, un grand souvenir historique et religieux s'y rattache. Le fameux Bunyan, auteur du « Voyage du Pèlerin », était au milieu d'une partie lorsque, juste au moment où il allait « frapper le chat », il eut la vision qui changea le cours de sa vie : « Veux-tu abandonner tes péchés et aller au ciel, ou garder tes péchés et aller en enfer ? » Cette voix qu'il entendit décida de son sort et de sa conversion ; toutefois Bunyan avoue honnêtement qu'il commença par finir sa partie (1).

Aux mêmes origines encore se rattache un jeu bien plus célèbre, le jeu de *cricket*, illustre entre tous en Angleterre, si aimé, et adopté d'un si bon cœur par nos voisins, qu'il est généralement considéré comme autochtone, bien qu'il n'en soit rien. Les cricketeurs d'Angleterre descendent des anciens crosseurs de France, et le nom même du jeu est français : *criquet* désignait un bâton planté en terre, qui servait de but dans une des formes du jeu. Des textes français, fort antérieurs aux

(1) « As I was in the midst of a game of cat, and having struck it one blow from the hole, just as I was about to strike it the second time, a voice did suddenly, dart from heaven into my soul, which said : Wilt thou leave thy sins and go to heaven, or have thy sins and go to hell ?... Thus I stood in the midst of my play, before all that were present ; but yet I told them nothing, but... I returned desperately to my sport again. » *Grace abounding to the chief of sinners* (1^{re} éd., 1666).

plus anciens textes anglais, ne laissent aucun doute à cet égard : « Le suppliant arriva en un lieu où on jouait à la boule, près d'une attache ou criquet (1), » année 1478. Le plus vieux document anglais où le mot figure est seulement de 1598 (2).

L'origine française du jeu, variété du jeu de crosse, est encore montrée par l'Anglais Cotgrave, qui, dans son célèbre dictionnaire des langues anglaise et française, dit : « *Crosse*, bâton recourbé avec lequel les jeunes garçons jouent au *cricket*. — *Crosser*, jouer au *cricket* (3). » Dans le non moins célèbre dictionnaire de Murray, la plus haute autorité contemporaine, on lit, de même : « Le mot *cricket* semble être le même que le français criquet (4). » (1893.)

Le jeu n'est, en effet, autre chose qu'une variété du jeu de crosse ou de soule à la crosse. Le but qu'il s'agit d'atteindre ou de défendre, le guichet, le *wicket* des Anglais, est une réduction du but dont on se servait dans certains jeux de soule proprement dite et qui figure dans la représentation de ce jeu donnée plus haut.

Une preuve décisive peut être fournie de l'identité,

(1) Dans DU CANGE au mot *Crieia*. Une « attache » est un bâton, un échalas; ce sens, qui est certain, ne laisse aucun doute sur celui de criquet.

(2) Un certain John Denwick déclare, à cette date, qu'il jouait dans son enfance, étant à Guildford, au « creckett and other playes ». *New English Dictionary on historical principles*, de MURRAY, Oxford, t. II, au mot *Cricket*.

(3) *A French English Dictionary*, 1^{re} éd., Londres, 1611, 2^e, augmentée par Howell, 1650, in-fol.

(4) « The word appears to be the same as Fr. criquet. » *Ibid.* Murray signale encore que Urquhart, traduisant Rabelais en anglais en 1653, met *cricket* là où son modèle avait mis *crosse*; c'est-à-dire au chap. XXII, liv. I, consacré aux « jeux de Gargantua », parmi lesquels figurent la crosse et la soule.

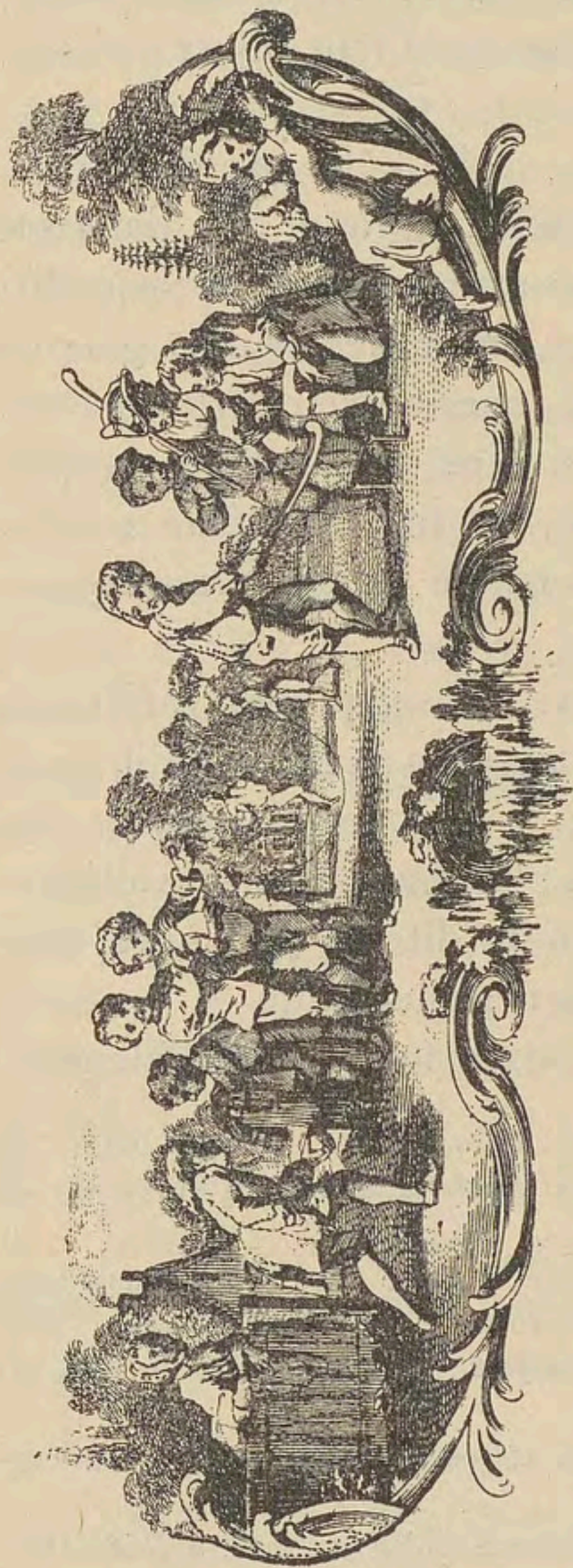
maintenue jusqu'à une époque relativement récente, du cricket et d'une des formes du jeu de crosse. Les noms

diffèrent, il est vrai, ici, mais pas plus que tennis et paume, qui désignent incontestablement le même jeu ; les quatre mots étant d'ailleurs des mots français.

Une peinture anglaise du dix-huitième siècle, par Hayman, gravée en 1755, représente le jeu authentique de cricket, tel qu'il était pratiqué de son temps chez nos voisins. Cette peinture est aujourd'hui la propriété du « Marylebone cricket club », le « Parlement du cricket », comme l'appelle M. Andrew Lang dans son spirituel essai sur ce sport. La toile de Hayman est une des gloires de la

galerie d'ancêtres que possède le club ; elle est reproduite ici avec sa permission.

De cette peinture bien connue, il faut rapprocher une



« LE JEU DE LA CROSSE », FRANCE, XVIII^e SIÈCLE

Par Gravelot, *Petit cahier d'images pour les enfants.*



PARTIE DE CRICKET, ANGLETERRE, XVIII^e SIÈCLE

D'après une peinture de Hayman, appartenant au Marylebone Cricket Club.
(Provient de l'ancien Vauxhall.)

estampe moins célèbre de Gravelot, qui figure dans son *Petit Cahier d'images pour les enfants*. L'artiste français a représenté toute sorte de jeux : la balançoire, le cheval fondu, le sabot, le cerceau, les quilles, l'arbalète, enfin « le jeu de la crosse ». La gravure est également reproduite ici; qu'on veuille bien comparer les dessins; on constatera, à l'évidence, que les deux jeux n'en sont qu'un. Un joueur lance la boule; un autre défend, avec sa batte, le but, qui consiste en deux petits bâtons fichés dans le sol et réunis par une traverse; un troisième joueur, un genou en terre derrière le but, s'apprête à saisir la balle au cas où elle le dépasserait; d'autres surveillent le champ.

Les deux jeux sont bien le même, puisque cette unique description rend compte à la fois de la scène que représentent les deux gravures. On reconnaît dans les joueurs le *bowler* ou lanceur, le *batsman* ou batteur, le *wicket-keeper* ou garde-guichet du cricket moderne. Dans les deux dessins, le même genre d'instruments est employé : même boule, même sorte de guichet, même espèce de batte. Il faut remarquer, et le point est d'importance, que dans les deux gravures, chez les joueurs anglais comme chez les joueurs français, la batte consiste en une crosse. L'estampe de Gravelot est accompagnée de ces vers peu poétiques, mais qui indiquent clairement la nature du jeu :

De la main du petit Jacquet
Ce globe va partir; un autre enfant s'apprête
A l'écarter du but; ainsi, dans tout projet,
Souvent nous éprouvons un choc qui nous arrête (1).

(1) On ne saurait alléguer que Gravelot, ayant vécu en Angleterre, représenterait ici un jeu anglais. S'il l'avait fait, il l'aurait appelé cricket ou criquet et non crosse. Le jeu de crosse existait encore et l'artiste n'eût pas donné son nom à un jeu étranger totalement différent. De

Cotgrave avait donc bien raison : « *Crosser* — to play at cricket. »

Jusque dans le cours du dix-huitième siècle, le jeu fut pratiqué, en Angleterre comme en France, surtout par des enfants ou de tout jeunes gens qui, pour l'ordinaire, étaient loin d'appartenir à la haute société. Mais alors une différence se manifeste : la période est, pour les jeux d'exercice, une époque de décadence chez nous et de progrès en Angleterre. En France, ils parviennent tout juste à se maintenir dans la province ; en Angleterre, ils gagnent de proche en proche, remplissent le pays, envahissent les villes ; les plus populaires : le cricket, le football, conquièrent la haute classe, qui, chez nous au contraire, et comme on verra, s'intéresse de moins en moins au sport. Les fêtes sportives se multiplient dans la campagne anglaise ; le *Spectator* d'Addison, qui eut sur les mœurs une influence si marquée, les encourage (1). C'est le moment où le cricket devient, en Angleterre, le jeu de tout le monde, depuis les pairs du royaume jusqu'aux ouvriers des faubourgs ; le jeu de toute la nation, le « jeu national ». A ce titre, à cette date, mais non pas à d'autres, il mérite cet honorable nom.

Élevé en Angleterre à la hauteur d'un jeu « scientifique », le cricket, ridiculisé encore par Pope et Walpole, par les gens d'esprit, les dédaigneux, fut pris comme sujet d'un poème héroïque par James Love, en 1770 : cet honneur eût pu lui être plus fatal que les railleries de Pope. Le cricket, désormais jeu national, est salué en ces vers pompeux :

plus, son cahier est pour les petits Français et ne leur montre que des jeux qui leur étaient familiers.

(1) Numéro du 4 septembre 1711. Voir plus loin, chap. ix.

Hail, cricket, glorious, manly British game,
First of all sports, be first alike in fame !... (1)

Le jeu était en période ascendante ; son essor ne fut arrêté ni par la malice des uns, ni par le pathos des autres. Il continua de grandir ; il fut de bon ton de s'en occuper ; ses lois furent codifiées en 1774 par le duc de Dorset, lord Tankerville et autres gentilshommes ; sa popularité n'a cessé de s'accroître dans toutes les classes de la société anglaise. S'étant répandu un peu partout, il a fini par rentrer en France, n'y a pas été reconnu, et n'a cessé d'être qualifié de forme typique des jeux proprement anglo-saxons (2). Une partie de son ancienne faveur lui revient peu à peu ; mais il est tenu en demi-suspicion, et il ne manque pas, aux distributions de prix, d'orateurs pour mettre, à bonne intention, la jeunesse en garde contre un exercice si peu conforme au « génie latin ».

V

La variété de jeux de cette catégorie qui eut, en notre pays, le succès le plus général fut celle que faisaient prévoir les miniatures de Chantilly, et dans laquelle l'extrémité de la crosse, s'alourdissant, transformait l'instrument en une sorte de *maillet* à long manche. L'exercice

(1) Andrew LANG, *History of Cricket*, dans *Cricket*, par STEEL et LYTTLETON (*Badminton library*), p. 15.

(2) « Le *cricket*, jeu national et tout à fait indigène de l'autre côté de la Manche. » Siméon LUCE, *la France pendant la guerre de Cent Ans*, p. 120.

ainsi pratiqué prit de là le nom de *mail* sous lequel il fut célèbre en France et dans toute l'Europe, et demeure populaire, de nos jours encore, par une fortune qui n'a jamais subi de revers, dans la région de Montpellier.

Nous sommes ici en présence d'un sport vraiment illustre, aux destinées glorieuses, qui excita des enthousiasmes, eut des adeptes fervents, et s'enorgueillit, comme les tournois, les échecs et la quintaine, d'origines semi-fabuleuses. Consistant à chasser, avec le moins de coups possible, une boule de bois jusqu'à ce qu'elle touche des buts ou passe par des détroits désignés d'avance, le mail n'acquit son développement et ne



JEU DE MAIL, QUINZIÈME SIÈCLE
Livre d'Heures de la duchesse de Bourgogne, à Chantilly.

parvint à la popularité universelle qu'au seizième siècle (1) Dans ce siècle et au suivant, il envahit littéralement la France : pas de ville, bourgade ou château qui n'eût son mail, depuis les châteaux des rois jusqu'aux modestes Rochers de Mme de Sévigné : « J'ai fait deux tours de mail avec les joueurs. Ah ! mon cher comte, je songe toujours à vous, et quelle grâce vous avez à pousser cette boule. Je voudrais que vous eussiez à Grignan une aussi belle allée (2). »

Maintes promenades, maintes rues de nos villes rappellent aujourd'hui, par leur nom, l'usage fait autrefois de l'emplacement qu'elles occupent. Paris ne fait pas exception ; tout comme les villes de province, il a, encore aujourd'hui, sa rue du Mail. La capitale s'enorgueillissait, aux seizième et dix-septième siècles, de deux ou trois des plus beaux mails qu'on pût voir, soigneusement entretenus, bien ombragés, avec une petite bordure de bois qui formait bandes et permettait de jouer en bricole. Le plan de Paris gravé par Vassalieu en 1609, si intéressant par les scènes de la vie courante que le graveur y a représentées (régiments en marche, porteurs d'eau parcourant les rues, halage de bateaux, charrettes paysannes

(1) Mais on jouait bien avant à ce jeu, dont les variétés étaient connues sous des noms différents suivant les provinces : *touquon*, *chuque*, etc. : « Lesquelx compaignons se admonestèrent, l'un l'autre, de jouer au jeu appelé le touquon... lequel Gaillart... tenoit en sa main ung petit maillet de bois de quoy il frapport la bille, » 1455 (GODEFROY, au mot *Toquon*)... « Bernardus de Castronovo et nonnulli alii in studio Tholosano studentes, ad ludum lignibolini sive chucarum luderunt... qui ludus est quasi ludus billardi... Unus consociorum cepit mailhetum ac billardum cum quo luserant et volens ludere, dedit ictum de dicto mailheto bolæ et chuquæ. » Texte de 1416, DU CANGE, au mot *Mailhetus*.

(2) 13 juin 1685.

amenant des provisions, et ce spectacle fréquent dans les villes d'autrefois : gibets avec leurs pendus), montre très nettement le « jeu du palemail » de l'Arsenal, longue allée coudée, plantée d'arbres, au bord de la Seine. De petits personnages y figurent, maillet en main, poussant leur boule vers l'archet ou passe à l'extrémité du jeu. A l'autre bout de la ville on voit, dans le même plan, un autre mail, formant une immense allée qui suit, à l'extérieur, les murs de la capitale, de la porte Montmartre à la porte Saint-Honoré. Six joueurs poursuivent leur partie, absorbés dans la contemplation de leur boule, insoucieux des incidents tragiques ou pittoresques qui se déroulent, au gré de l'artiste, de l'autre côté du mur.

Le nom de palemail qu'emploie Vassalieu était une désignation fréquente du jeu et qui comprenait, en un seul mot, les deux objets indispensables pour y jouer : *pila*, *malleus*, la boule et le maillet. Londres a, encore aujourd'hui, comme Paris, sa rue du Mail; elle s'appelle Pall Mall, et occupe l'emplacement d'un jeu de mail, en grande faveur au temps où les Stuarts se plaisaient à imiter les mœurs françaises. M. Pepys y venait admirer les évolutions du duc d'York, le futur Jacques II, et notait dans son journal, en 1661, qu'il voyait le jeu pour la première fois (1). Cet exercice, en effet, n'atteignit jamais en Angleterre la même immense popularité que chez nous. On se rappelle que Dallington, à la fin du seizième siècle, regrettait que ses compatriotes n'eussent pas encore pris de nous ce jeu, moins absurde à ses yeux que plusieurs autres importés de France. En revanche, l'Écosse, notre antique alliée, « our auld ally, » l'avait adopté de bonne

(1) *Diary*, 2 avril 1661. On le trouve encore, le 4 janvier 1664, à « Saint-James's Park, seeing people play at Pell Mell ».

heure, avec bien d'autres usages français, et s'y livrait avec une ardeur presque égale à la nôtre.

L'honneur de donner naissance à une littérature sportive ne pouvait manquer au mail; ses règles et son éloge se retrouvent en de nombreux ouvrages français où il est déclaré, cela va de soi, le roi des jeux (c'est l'expression ordinaire), et où sont célébrés, en termes lyriques, son élégance, ses charmes, sa noblesse, son antiquité et ses vertus curatives. Un poème latin lui fut consacré en 1601 (1). « Le noble jeu de mail, dit Sudre en 1772, est fort ancien : la plus grande partie des règles de ce jeu fut abolie par le non-usage; les Gaulois s'avisèrent de les rediger par écrit; mais comme, avec le temps, les termes d'une langue changent comme toutes les choses périssables, ces règles devinrent presque inintelligibles. Les Français, successeurs des Gaulois, voulurent conserver dans ce jeu les règles de leurs ancêtres; pour cela, ils les rectifièrent dans les termes, il les insérèrent dans l'Académie des jeux, et l'original gaulois duquel ils les avaient extraites fut envoyé chez l'épicier (2). » Heureux épiciers qui possédèrent des écrits gaulois!

Tout comme le jeu lui-même, les boules sont de provenance quasi fabuleuse : « Ces boules sont de racines de buis; les meilleures viennent des pays chauds; on les trouve dans les fentes ou petits creux de rochers où il se fait des nœuds; on les coupe, » et on les prépare en leur prodiguant des soins de toute espèce, dont les plus effi-

(1) *Malleoli globique ludus*, par G. CLAVERIUM, Paris, 1601.

(2) *Le Noble Jeu de mail de la ville de Montpellier, avec ses règlements*, par M. SUDRE, nouvelle édition (Montpellier, 1822, in-12, avec gravures), « donnée par le s^r Grasset, palemardier, » et imprimée par Ricard, « ancien chevalier du bois roulant. » Le permis d'imprimer de la première édition est du 30 août 1772.

caces consistent à « les tenir dans un sac, avec du linge sâle, qui est le meilleur endroit, ni sec ni humide, où on les peut conserver saines » (1). Selon Brantôme, les meilleures boules venaient de Naples et étaient en bois de néflier (2).

Le jeu fut, pour ses fidèles, une sorte de religion qui avait ses superstitions, et aussi ses histoires miraculeuses. Telle l'histoire de « la Bernarde », boule de « grand renom », vendue par un marchand d'Aix au milieu de beaucoup d'autres ; personne n'en voulait, car elle « était d'un vilain bois à moitié rougeâtre ». Un bon joueur nommé Bernard se décida à l'acheter et la paya quinze sols ; il se trouva avoir acquis un trésor, une boule sans pareille, de densité égale en toutes ses parties, phénomène très rare. Elle devint célèbre ; « le président de Lamanon, qui l'a eue depuis, en a refusé plusieurs fois cent pistoles. Il disait qu'avec la Bernarde il jouerait aux Grands Coups (une des variétés du jeu) avec le diable. »

La fabrication des maillets était aussi un art véritable : « On a reconnu que les masses de Georges Minier d'Avignon, qui sont de chêne vert, et surtout celles du père, sont incomparablement mieux faites et meilleures que celles de tous autres ouvriers. »

Chacun jouant avec sa propre boule et son propre mail, il importait infiniment de bien choisir et de s'habituer à ses instruments. Les joueurs habiles possédaient une variété de boules, douées de vertus différentes, et se servaient de l'une ou de l'autre d'après des considéra-

(1) *Nouvelles Règles pour le jeu de mail, tant sur la manière d'y bien jouer que pour décider les divers événements qui peuvent arriver à ce jeu.* Paris, 1717, in-8°, p. 13, jolies gravures.

(2) *Duels.* — *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VI, p. 242.

tions météorologiques : état de la température, temps qu'il faisait, force du vent, terrain sec ou mouillé. Les *Nouvelles Règles* recommandaient de ne pas négliger des éléments de succès si importants.

Les boules sont de cinq à six onces ; les têtes de mail sont de treize à quatorze ; les manches sont proportionnés à la taille du joueur et doivent être assez grands pour aller de ses pieds jusqu'à sa ceinture. Une bonne attitude, enfin, est indispensable : il faut « jouer des reins » et non pas seulement des bras (1).

Ce jeu incomparable guérit toutes les maladies ; c'est assurément, disaient les Encyclopédistes du dix-huitième siècle, reproduisant l'avis d'autorités antérieures, le meilleur de tous pour la santé : « L'agitation qu'on se donne fait un merveilleux effet pour la transpiration des humeurs, et il n'y a point de rhumatismes ni d'autres maux semblables qu'on ne puisse prévenir par ce jeu... Il est propre à tous les âges depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. » — « De tous les jeux d'exercice, dit Sudre, le jeu de mail, au jugement de la faculté de médecine de Montpellier, est le meilleur pour la santé. »

Le corps médical et le corps des palemardiens, ou maîtres de mail (régis par des statuts de 1668) de Montpellier, étaient, on le voit, d'intelligence ; ils constituaient, à eux deux, les principales gloires de la vieille cité. « Montpellier est la ville où ce jeu a toujours été le plus fréquenté ; aussi les joueurs y passent-ils pour les plus fameux de l'Europe... On y joue sur des chemins et dans des traverses, aux environs de la ville ; les détours qui s'y rencontrent occasionnent, à tout moment, des coups diffi-

(1) *Nouvelles Règles* ; *ibid.* pp. 10, 16 et 18.



JOUEUR DE MAIL, 1717

« Comme on doit tourner le corps, de la ceinture
en haut, en frappant le coup. »

Nouvelles Règles du jeu de Mail, p. 4.

ciles... Il se trouve des joueurs qui portent, d'un seul coup, la boule jusqu'à deux cents pas à la volée, ce qui n'est pourtant pas toute la science du jeu ; il faut encore savoir régler ses coups à propos, se tirer, se dégager des pierres, des fossés et autres mauvais pas où la boule se rencontre assez souvent ; franchir les coins, les murailles ; savoir tirer à la pierre de touche (but) pour terminer la partie. »

L'intérêt de cette description est qu'elle s'applique exactement à ce qui se passe aujourd'hui ; elle pourrait être de M. Félix Michel, de Montpellier, à l'obligeance de qui je dois de très intéressants renseignements sur les usages actuels ; elle est de Sudre, qui écrivait en 1772 et dépeignait un état de choses immémorial à son époque dans la région et perpétué jusqu'à nos jours (1). Les

(1) Lettre de M. Félix Michel, Montpellier, 22 janvier 1900 : « La partie se joue à deux, trois ou quatre joueurs. Elle est plus habituelle et plus intéressante à quatre joueurs : deux contre deux.

» Le but ou pierre de touche est fixe et planté à l'endroit de son nom, car il est d'usage de donner à chaque pierre de touche le nom d'un ancien et réputé joueur. La pierre de touche doit avoir au moins la grosseur d'une grosse boule, le cube d'un gros pavé.

» Tout chemin, et particulièrement tout chemin creux, peut servir de jeu. Les bords des terres, champs, murailles, haies, ruisseaux, etc., sont les bornes du jeu. La boule qui sort de ces limites fait *faute* ; la faute s'appelle *noyée*. La partie peut se jouer dans tout chemin peu fréquenté, avec la permission des autorités et tant que les champs qu'ils bordent n'ont pas leur récolte et que les joueurs peuvent y entrer chercher les boules *noyées*, sans dommage pour la récolte.

» On ne joue qu'avec deux boules si on est deux ; trois boules si on est trois (chacun pour soi), et deux boules si on est quatre (deux contre deux). Chacun des joueurs d'un camp pousse à son tour la boule de son camp. On ne peut pas se remplacer ; chacun doit jouer à son tour.

» La partie commence près d'une pierre de touche et se poursuit pendant un demi-kilomètre environ, le long du chemin fixé d'avance, jusqu'à une autre pierre de touche également fixée d'avance. Le gain

enfants, à Montpellier, naissent « un maillet à la main », écrivait le même auteur. Les Anglais qui venaient, en grand nombre, à Montpellier, principale station d'hivernage au dix-huitième siècle, étaient surpris d'une ardeur



UNE PARTIE DE MAIL

Photographiée par M. Charles Michel, Montpellier, 1899.

très supérieure à ce qu'ils voyaient dans leur propre pays : « Ils ne peuvent d'abord se persuader que tant de personnes puissent s'amuser à courir, disent-ils, après un

de la partie appartient au joueur qui arrive au but dans un nombre de coups moindre que son adversaire, en suivant le chemin convenu en débutant. »

morceau de bois; mais ils reviennent bientôt de leur erreur; » l'enthousiasme les prend, et ils ne tardent pas à courir comme les autres.

Le jeu a cet avantage qu'il convient à tous les terrains, et, comme disaient les Encyclopédistes, à tous les âges; qu'on peut en varier à l'infini les règles, choisir des « pierres de touche », et suivre des conventions adaptées au relief du sol et à la force des joueurs. On peut le pratiquer en plein champ, à toute volée, à travers sentiers, ravins, prés et vignes, visant des buts fort éloignés qu'on atteint par force et par adresse. On peut s'y exercer aussi dans de belles allées ombreuses, offrant un champ limité, des buts peu éloignés, demandant plus d'adresse que de force; jeu élégant auquel il est possible de se livrer en compagnie et tout en causant. Ce fut la variété la plus aimée dans les parcs aristocratiques aux dix-septième et dix-huitième siècles, époque où tout ce qui pouvait s'associer avec la conversation était certain d'obtenir la préférence. Les dames les plus illustres et les plus élégantes, la Grande Mademoiselle, la belle Mme de Grignan, y jouaient. Louis XIV, s'il dédaignait le ballon, du moins jouait au mail. Il y avait dans le jardin des Tuileries « un fort beau jeu de mail qu'on a même agrandi depuis que le roi se plaît à cet exercice » (1).

La partie jouée à travers champs et parmi tous les hasards et les difficultés de la rase campagne s'appelait la *Chicane* (2); mot antique et qui justifie, pour une fois, les

(1) *Journal du voyage de deux jeunes Hollandais*, éd. Faugère et Marillier, Paris, 1899, p. 86. (28 mars 1657.)

(2) « Pour ce qui est de la chicane, on y joue en pleine campagne dans des allées, des chemins et partout où l'on se rencontre; on débute ordinairement par une volée, après quoy l'on doit jouer la boule en

prétentions orgueilleuses des anciens adeptes de nos sports. Le mot, en effet, n'a pas été, comme on pourrait le croire, emprunté au barreau; c'est, au contraire, le barreau qui l'a emprunté aux sports. S'il est douteux que nos chiens de chasse descendent de ceux de Brutus, et peu certain que les tournois aient été inventés par les Troyens, il est incontestable que chicane vient du grec *τῆλονίζειν* et désignait, du temps des empereurs byzantins, un de leurs plus brillants jeux d'exercice. Ce jeu avait été emprunté par eux à l'Orient, se jouait à cheval et consistait à chasser, divisés en deux camps, une boule au moyen soit d'un maillet à long manche, soit d'une crosse garnie d'un filet comme dans le jeu canadien de Lacrosse. Les croisés trouvèrent ce jeu en pleine prospérité à Byzance et un historien grec du douzième siècle, Cinnamus, en a laissé la description : « Des jeunes gens, divisés en deux bandes égales, lançaient sur un terrain uni... une balle de cuir de la grosseur d'une pomme. Alors les joueurs accouraient à toute bride, chacun d'eux tenant dans sa main droite un bâton d'une longueur médiocre et terminé brusquement par une portion large et arrondie, dont l'intérieur était garni de cordelettes entrelacées, en forme de réseau. Des deux côtés, on poussait la balle avec force vers un point désigné d'avance. Et le parti qui réussissait à atteindre ce but était déclaré vainqueur (1). »

quelque lieu pierreux ou embarrassé qu'elle se trouve, et on finit la partie en touchant un arbre ou une pierre marquée qui sert de but, ou en passant par certains détroits dont on sera convenu. » Comme on joue de toute sa force, on doit crier « gare ! » avant de jouer. *Nouvelles Règles*, 1717, p. 29.

(1) QUATREMÈRE, *Histoire des Sultans mamlouks d'Égypte*, 1837, in-4^o, t. I, 1^{re} partie, p. 122.

Ces joueurs donnèrent aux Occidentaux, pour qui l'enseignement ne fut pas perdu, l'exemple de ne pas se ménager; nombre de leurs princes avaient été tués ou blessés en se livrant à ce dangereux exercice.

Les Byzantins n'en étaient pas les inventeurs; ils le tenaient de plus orientaux qu'eux-mêmes, savoir des Persans. Quatremère de Quincy a très bien montré que les mots *τζυκαλίον*, qui désigne le jeu, et *τζυκαλίζειν*, l'acte de jouer, ne sont pas grecs, mais persans, et ne sont que la transcription « fidèle et presque sans altération » du nom de *tchaugân* qu'il avait dans cet idiome (1).

L'exemple que donnaient les princes grecs de ne pas se ménager, ils l'avaient reçu eux-mêmes des Persans, et Quatremère en donne une preuve caractéristique, en traduisant du *Kabous-Námeh*, ouvrage persan, ce qui suit :

« Amrou ben Leïth était borgne d'un œil. Lorsqu'il fut parvenu au rang d'émir du Khorasan, il se rendit un jour au manège, dans l'intention de jouer à la paume. Un de ses généraux, nommé Azher, accourut aussitôt et dit à l'émir :

— » Je ne souffrirai pas que vous vous livriez à un pareil divertissement.

— » Eh! quoi, lui dit Amrou, puisque vous jouez librement à la paume, pourquoi prétendez-vous m'interdire cet exercice?

— » C'est, répondit Azher, que nous avons deux yeux, en sorte que, si par accident la balle vient en frapper un, il nous en restera un autre pour voir la lumière. Quant à vous, qui êtes borgne, si malheureusement un coup de la balle vous crevait le seul œil qui vous reste, vous seriez

(1) QUATREMÈRE, *Histoire des Sultans mamlouks d'Égypte*, p. 123.



MAIL A CHEVAL (POLO)

Ms. du Supplément Persan 1476, fol. 122, à la Bibliothèque Nationale.
Commencement du XVI^e siècle.

forcé de renoncer au plus tôt à la souveraineté du Khorasan. »

Quand les croisés passèrent en Asie Mineure, ils trouvèrent le jeu aussi aimé de leurs ennemis, de Noureddin, de Saladin, que de leurs amis de Byzance. Par les croisés bien certainement, l'idée du jeu fut rapportée en France, mais il semble n'avoir prospéré que comme jeu pédestre; et c'est à l'une des variétés du mail qu'est demeuré attaché jusqu'à nos jours le nom de chicane, rapporté par eux d'Orient (1).

En Asie Mineure, en Perse, aux Indes, l'amour du *tchaugân* demeura vivace, et il en devait résulter pour nos sports des conséquences inattendues. Ce jeu est souvent représenté dans les manuscrits de dates diverses, et on peut en voir ici un échantillon tiré d'un livre persan du seizième siècle (2). Par une fortune singulière, les Européens devaient le découvrir une seconde fois et le transporter alors, avec plus d'exactitude que jadis, en leur pays. Les Anglais, en effet, l'ont trouvé prospère encore aux Indes, l'en ont ramené au dix-neuvième siècle, et nous le tenons d'eux; c'est le ravissant, mais très dispendieux et difficile jeu de *polo*, demeuré, comme l'ancienne chicane de Saladin et des Comnène : « *ludus periculosæ plenus aleæ.* »

(1) Il est très possible, d'ailleurs, que les croisés aient rencontré en Orient la forme même du jeu pédestre qu'ils rapportèrent en France. Les Orientaux se servaient de la crosse et du mail, à pied comme à cheval, et pour des jeux variés extrêmement populaires parmi eux. On peut voir un exemple de jeu joué par des piétons avec des crosses toute pareilles aux nôtres dans le manuscrit du Supplément Persan, numéro 1425, fol. 126, à la Bibliothèque Nationale. Le ms. est relativement récent (seizième siècle), mais ces jeux étaient traditionnels.

(2) Plusieurs autres sont indiqués dans le Catalogue des mss. persans de la Bibliothèque Nationale par M. Blochet.

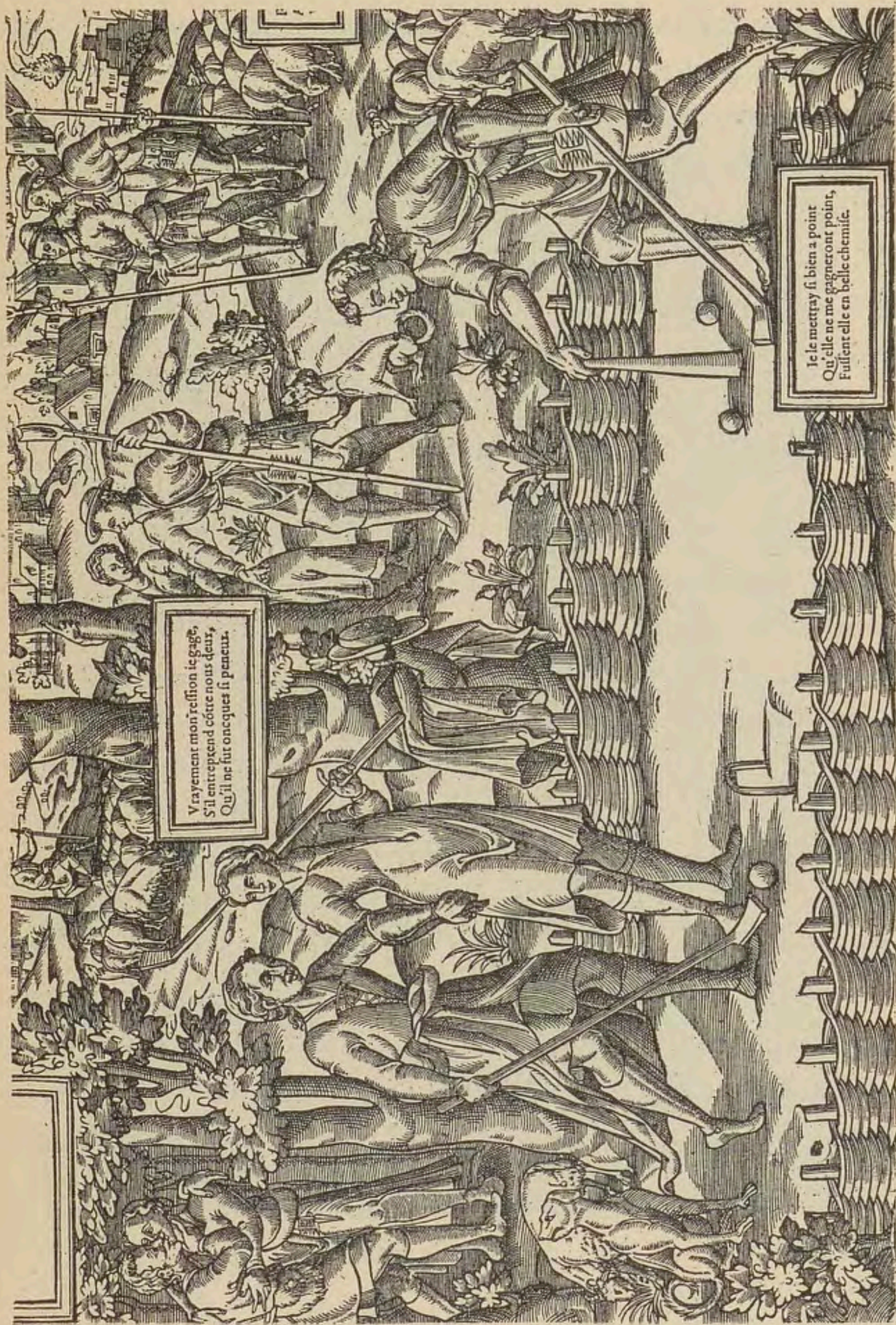
Les formes du jeu de mail, qui en faisaient surtout un exercice d'adresse, accessible par là aux deux sexes, en se modifiant et adoucissant peu à peu, finirent par constituer, à leur tour, des jeux séparés, tous ayant la crosse pour commun ancêtre. Parmi eux figure, outre le *croquet*, bien connu de nos jours, et dont le nom même est tiré d'un des termes du jeu de mail (1), le *billard*, qui n'était, au début, qu'un raccourci du mail et se jouait à terre sur une surface plane, de peu d'étendue, bornée de planches. Bille signifie proprement pièce de bois, bâton; le billard était l'instrument avec lequel on poussait les boules; il était plus gros à un bout et légèrement incurvé. De ce gros bout on frappait les boules; on les poussait vers les passes ou arceaux qu'elles devaient franchir, jouant soit directement, soit en bricole contre les bandes de bois.

Le billard de terre était pratiqué chez nous au quinzième siècle; il garda sa faveur au seizième, et il figure parmi les amusements champêtres représentés dans les séries de gravures et de vieilles tapisseries consacrées à l'histoire de « Gombaut et Macée » (2). C'est à cette sorte de jeu que la Cléopâtre de Shakespeare conviait ses amis, quand elle leur disait, comme si elle eût régné du temps

(1) « Art. XXXVI. Du coup de croque. » SUDRE, *le Noble Jeu de mail*, 1772.

(2) Suite de scènes représentant toute la vie champêtre, de la naissance à la mort. Elles ont été plusieurs fois gravées et plusieurs fois mises en tapisseries, une fois par les Gobelins. Le poème qui fournit le sujet des scènes est du quinzième siècle. Une tenture, tissée sous Louis XIII, et représentant le jeu qui nous occupe, est au musée des Gobelins.

Voir le savant et charmant travail consacré par M. GUIFFREY aux *Amours de Gombaut et de Macée* (Paris, 1882, in-4°), qui a éclairé admirablement l'histoire, jusque-là très obscure, des tapisseries et des estampes consacrées à ces scènes champêtres.



BILLARD DE TERRE

Fragment d'une gravure de la série *Histoire de Gombaut et de Macée*, vers 1600.

des Tudors et des Valois : « Maintenant, au billard ! » Et, bien qu'il y fallût surtout de l'adresse, c'était pourtant un exercice un peu pénible pour une femme ; la confidente de la reine s'excusait : « Le bras me fait mal (1). »

A cette époque, toutefois, on commençait à connaître le billard monté, jeu d'appartement qu'on pouvait pratiquer à couvert, comme la paume. Les règles, les termes et les instruments du jeu en rappelèrent longtemps l'origine ; on transporta, du mieux qu'on put, sur le tapis vert, les buts, les obstacles, les détroits, la passe, qui agrémentaient l'exercice en plein air. Dans une excellente gravure, Trouvain a représenté le roi Louis XIV jouant au billard, entouré de Monsieur, de Chamillart, des ducs de Chartres et de Vendôme, etc. Un coup d'œil permet de reconnaître, transformé en jeu de salon, le vieux divertissement champêtre auquel s'étaient livrés depuis des siècles, dans nos campagnes, Robin, Gombaut et Macée. Les dames et princesses de la cour s'y exerçaient comme le roi. Louis XIV revient de la chasse et trouve, « à son retour, Mme la duchesse de Bourgogne qui jouait au billard (2). » Mieux encore que le mail, le jeu était favorable à la conversation ; même, s'il faut en croire La Fontaine (et il faut l'en croire, car il s'y connaissait), aux badinages spirituels et amoureux. Ce n'est pas à Troie qu'il va chercher l'origine du billard, c'est à Cythère. Il envoie à Mme de La Fayette une petite table pour jouer ce jeu, et lui écrit :

(1) CLEOP.

Let's to billiards :

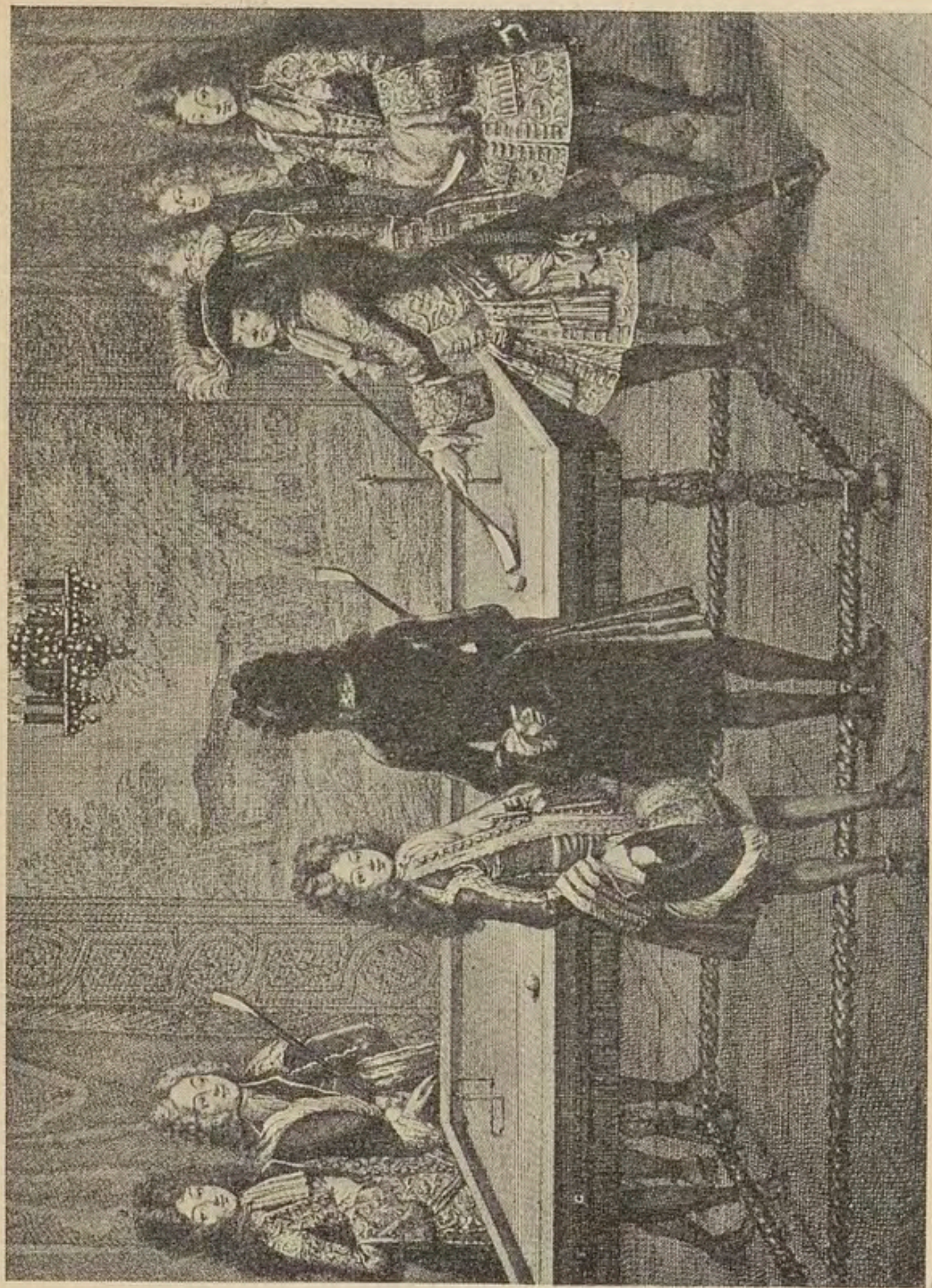
Come, Charmian.

CHARM. My arm is sore, best play with Mardian.

(*Antony and Cleopatra*, II, 5.)

(2) DANGEAU, *Journal*, 20 juin 1704.

M. d'Armagnac



Monsieur Le duc de Vendôme

Le comte de Toulouse

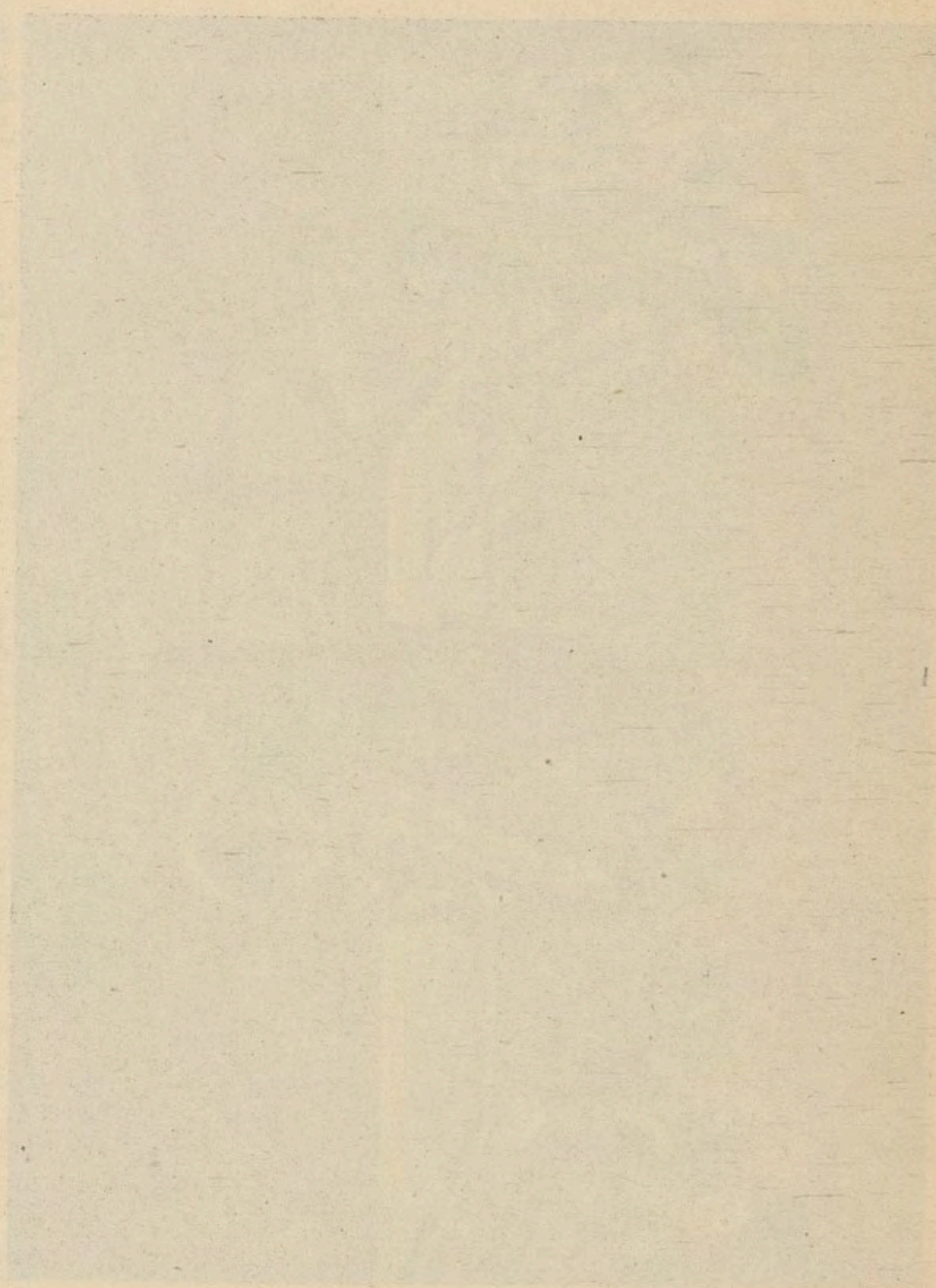
Chamillart

Le Roi

Le duc de Chartres

LOUIS XIV JOUANT AU BILLARD, 1694

Gravure de A. Trouvain.



Ce billard est petit, ne l'en prisez pas moins ;
Je prouverai par bons témoins
Qu'autrefois Vénus en fit faire
Un tout semblable pour son fils.
Ce plaisir occupait les Amours et les Ris,
Tout le peuple enfin de Cythère.
Au joli jeu d'aimer, je pourrais aisément
Comparer, après tout, ce divertissement,
Et donner au billard un sens allégorique :
Le but est un cœur fier ; la bille un pauvre amant ;
La passe et les billards, c'est ce que l'on pratique
Pour toucher au plus tôt l'objet de son amour ;
Les belouses, ce sont maint périlleux détour,
Force pas dangereux où souvent, de soi-même,
On s'en va se précipiter,
Ou souvent un rival s'en vient nous y jeter,
Par adresse ou par stratagème... (1).

Les « billards » du billard de La Fontaine avaient gardé la forme recourbée de l'ancienne crosse ; on jouait avec le gros bout, comme avait fait, sur terre, le berger Robin, et comme faisait Louis XIV, sur table, ainsi qu'on peut voir dans la gravure de Trouvain. Cette forme persista jusque dans le cours du dix-huitième siècle. « Le mot billard, » lit-on dans l'*Académie des jeux*, « s'entend, en troisième lieu, du bâton recourbé avec lequel on pousse les billes. Il est ordinairement du bois de gayac ou de cormier, garni par le gros bout ou d'ivoire ou d'os simplement. Il y en a aussi dont on se sert sans ces garnitures (2). » Comme pour le mail, le mot billard désignait ainsi, à la fois, le jeu, le lieu et l'instrument.

Sous la forme billard, mail, hockey, croquet, etc., l'ancien jeu de crosse dure ainsi parmi nous ; il subsiste même

(1) *Œuvres (Grands Écrivains)*, t. IX, p. 137.

(2) Édition de 1725.

sous son nom primitif dans les Flandres (1); il est au nombre des rares exercices qui n'ont pas eu à renaître en notre pays dans ces derniers temps, suprême justification du vieil enlumineur qui, penché sur son manuscrit, avait mis aux mains de l'adolescent français, il y a cinq cents ans, une crosse, emblème de passions sportives destinées à franchir les siècles et à survivre aux révolutions.

(1) Voir DEULIN : *le Grand Choleur*, dans *Contes du roi Cambrinus*, Paris, 1874, p. 219. Le jeu que décrit Deulin ressemble, en plusieurs points, à la variété de mail qu'on appelait : « Aux grands coups. »

CHAPITRE VII

LE SPORT ET LES MŒURS AU SEIZIÈME SIÈCLE

I

La Renaissance, qui agit si puissamment sur les lettres, les arts, les mœurs, la pensée en France, eut, sur les jeux aussi, une influence décisive. Tout se tient, et l'on ne saurait introduire dans l'esprit humain une idée sans que tout l'être humain s'en ressente. Des idées nouvelles se répandent au seizième siècle, et aussitôt sont transformés l'architecture des châteaux et des cathédrales, le style des peintures et des sculptures, les méthodes d'investigation, la forme des odes et des tragédies, et la destinée des exercices physiques.

Un des phénomènes dominants fut la part inaccoutumée assignée dès lors à la raison : on s'intéresse aux mobiles, aux causes et aux fins ; on se prend d'admiration pour les Anciens et pour leur sagesse ; on se pénètre de leur philosophie ; on copie leurs littératures ; on imite leurs styles d'art, leurs théâtres, leurs goûts, leurs mœurs. On est passionné d'idées générales et de théories ; on veut savoir le pourquoi de toute chose et assigner un objet raisonnable à toute action, de la plus grave à la plus futile, qu'il s'agisse du problème de la vie ou d'un jeu d'enfant. Nous

faisons ceci : pourquoi? Nous pensons cela : pourquoi? Et de cette curiosité avivée résultent, soit pour le bien, soit pour le mal, les sectes et religions nouvelles, les découvertes scientifiques, les règles nouvelles de vie.

On discute les mouvements les plus spontanés de l'âme, on en cherche la source cachée. Qu'est-ce que la vaillance, cette disposition naturelle et instinctive qui porte l'homme au-devant du danger et lui en fait rechercher le plaisir jusque dans ses jeux? Les penseurs raisonnent, définissent, examinent les idées anciennement reçues. « Contre cette condition faillent plusieurs, premièrement et bien lourdement ceux qui cherchent cette vertu au corps et en la force et roideur des membres. Or, vaillance n'est pas qualité de corps, mais d'âme; fermeté non des bras et des jambes, mais du courage... Roideur de bras et de jambes est qualité de portefaix : faire broncher son ennemi, lui faire siller les yeux à la lueur du soleil, c'est un coup de la fortune. Celui qui, ferme en son courage, pour quelque danger de mort, ne relâche rien de sa constance et assurance, bien qu'il tombe, il est battu, non de son adversaire qui est, possible, en [fait], un poltron, mais de la fortune; d'où il faut accuser son malheur et non sa lâcheté (1). » C'est toujours une bonne chose, mais ce n'est plus chose suffisante que d'être le plus ossu.

Période troublée : les idées, comme les êtres, sont enfantées dans la douleur; comme les êtres, elles ne meurent pas sans résistance, elles luttent pour la vie. Jamais on ne vit tant de guerres à la fois et tant de déchirements; et, sans parler des plus hauts problèmes, pour ce qui est de notre sujet spécial, on observe, comme en tout

(1) CHARRON, *De la Sagesse*, liv. III, chap. XIX.

le reste, les plus merveilleux contrastes : l'introduction dans les exercices physiques d'idées de méthode et d'utilité raisonnée et médicale, pendant que le développement de la personnalité, fruit du moyen âge, se manifeste avec un éclat aussi contraire que possible à toute méthode, et contribue à accroître le trouble de l'époque en même temps que son intérêt saisissant pour la postérité.

On régularise les exercices physiques et on les raisonne, mais sans les simplifier; on les complique au contraire. L'idéal qu'on cherche en toute chose est une régularité compliquée; la poésie, l'architecture, l'art ornemental, sont d'une régularité compliquée : festons de pensée, de pierre, de filigranes, formant, dans l'espace modéré d'un sonnet, d'un manteau de cheminée ou d'une couverture de livre, des entrelacs inextricables, d'une grâce voulue et savante. Dans le même style, Ronsard cisèle ses poèmes, le sculpteur ornemente la grande cheminée de la Poissonnière et Cassandre dispose les tresses de ses cheveux. Plus de tournois désordonnés; les joutes, qui vont aussi disparaître, sont dotées de règles plus minutieuses que jamais. La faveur passe de la longue paume à la courte paume, avec ses murailles, ses effets réflexes, comptés, calculés, multiples en un champ circonscrit. Quantité de jeux de moindre importance, après le tournoi et la paume elle-même, s'atténuent à leur tour; ils s'appriivoisent, pour ainsi dire, comme des chiens de chasse qui deviendraient chiens d'appartement et même chiens savants. On en invente des variétés sur tables, qu'on peut jouer à couvert, chez soi : car on commence à vivre un peu davantage dans les maisons : résultat de l'instruction qui se répand, des livres qu'on imprime, du goût de la conversation qui commence. Et les demeures plus

gaies et plus claires, avec leurs grandes fenêtres carrées et leurs murs moins épais, entourées de jardins et non plus de fossés, deviennent, comme il convient, plus habitables : telle encore la Poissonnière des Ronsards. C'est le moment où le vieux donjon féodal, le « château sourcilleux, hautement emmuré », perd de son prestige ; où l'on plaint, au lieu d'envier, le possesseur de ces forteresses maintenant mal entretenues :

Les roides aquilons lui font toujours la guerre...
Il est toujours en peur qu'une pierre ou chevron
Tombe dessus son chef, sortant de sa maison,
Et l'eau de ses fossés, toujours verte et relente,
De mainte maladie est la cause apparente (1).

C'est le moment aussi où le billard de terre se transforme en billard sur pieds et où l'on organise, sur tables, des jeux analogues aux jeux de crosse et de cricket (2).

On se préoccupe, en même temps, à un degré inconnu jusque-là, de l'utilité des divers exercices, des motifs que l'homme peut avoir de les cultiver, du bien qu'ils peuvent faire au corps et même à l'âme, et des exemples et précédents laissés par les Anciens. Au lieu de demander des règles pour le jeu de ballon à nos voisins du Nord (qui suivaient les mêmes que nous), on en demandait à l'Italie et plus encore à la Rome antique, source de toute sagesse. Tel était le prestige de la Ville ; il suffisait de pouvoir alléguer son exemple pour qu'on n'eût à craindre

(1) Claude BINET, *les Plaisirs de la vie rustique*, Paris, 1583, in-12, fol. 5, dédié à Pibrac, contenant l'éloge de la vie simple et champêtre que mènent Janot et Fleurie sa bergère.

(2) Une table de ce genre, avec les piquets, attaches ou *stumps*, les balles et la batte, figure dans les miniatures du *Livre d'Ango* (vers 1514), fol. 39. Ms. Lat. Nouv. Acquis. n° 392, à la Bibliothèque Nationale.

aucune opposition; c'était l'argument sans réplique : les Romains jouaient ainsi, jouons de même, nous ne saurions mieux faire. Le livre de Galien sur l'*Utilité qui provient du jeu de la paume* était mis en français (1); et l'ouvrage de l'Italien Mercurialis (Girolamo Mercuriale), où étaient doctement étudiés les exercices des Anciens, était lu dans toute l'Europe, réimprimé à Paris pour satisfaire la clientèle française, et devenait le bréviaire de l'homme actif et dispos.

Le livre, orné de nombreuses planches et dédié à l'empereur Maximilien II (2), constamment réimprimé, traitait de tout ce qui concerne le corps et son maintien en excellent état et parfait équilibre, souplesse et beauté, depuis les bains et les repas jusqu'à la gymnastique et les jeux. Il satisfaisait les esprits d'alors en donnant la raison de tout et en expliquant le sens et la vertu cachée de chaque expression technique, le plus de mots grecs possible étant cités pour rehausser l'attrait de l'œuvre. Mercurialis consacre ainsi des études approfondies aux jeux de paume des Anciens : *De Sphæristica*; *De pilæ ludo secundum Latinos*; au jeu de ballon, *follis*; à l'effet de ces jeux sur

(1) Par « Forbet l'aisné, maistre en cest exercice, » Paris, 1599.

(2) *De Arte gymnastica Libri, in quibus... quidquid... ad corporis humani exercitationes pertinet diligenter explicatur... opus non modo medicis, verumetiam omnibus antiquarum rerum cognoscendarum et valetudinis conservandæ studiosis, admodum utile*. Paris, 1577 (2^e édition); dédicace datée de Padoue, 1573. Mercurialis avait d'abord pensé écrire « in vulgus », mais il reconnut que ce serait s'interdire toute influence et tout succès européen. Il écrivit donc en latin. Il a grand soin de spécifier qu'il peut justifier chacun de ses dires par un exemple antique : « Quod factum est a me, magna animi contentione. » Son livre avait d'abord paru à Venise en 1569 (moins complet) et y fut réimprimé en 1573, 1587, 1601. Parmi les ouvrages que fit naître chez nous le succès de Mercurialis, on peut citer : *Agonisticon Petri Fabri San-Foriani... sive de re athletica ludisque veterum gymnycis*, Lyon, 1595.

la santé : *De ludorum pilæ effectibus*; aux exercices violents, développant les muscles et préparant à la guerre : la boxe, *De pugilatu*, la lutte, la danse pyrrhique. Il éclaire son texte de planches représentant ces bas-reliefs et statues, récemment découverts et que se disputaient déjà les collectionneurs. La gymnastique proprement dite (ce qui était nouveau) et l'hygiène ne sont pas oubliées ; il a des chapitres sur les haltères et la corde lisse ; il traite, à part, de la marche, qu'il considère comme un exercice spécial et digne d'attention : *De ambulatione* ; « walking », « footing, » disent aujourd'hui ceux d'entre nous qui croient que la marche est un exercice inventé par nos voisins. Mercurialis était d'un avis différent ; il affirme que la marche est « d'invention divine » (1).

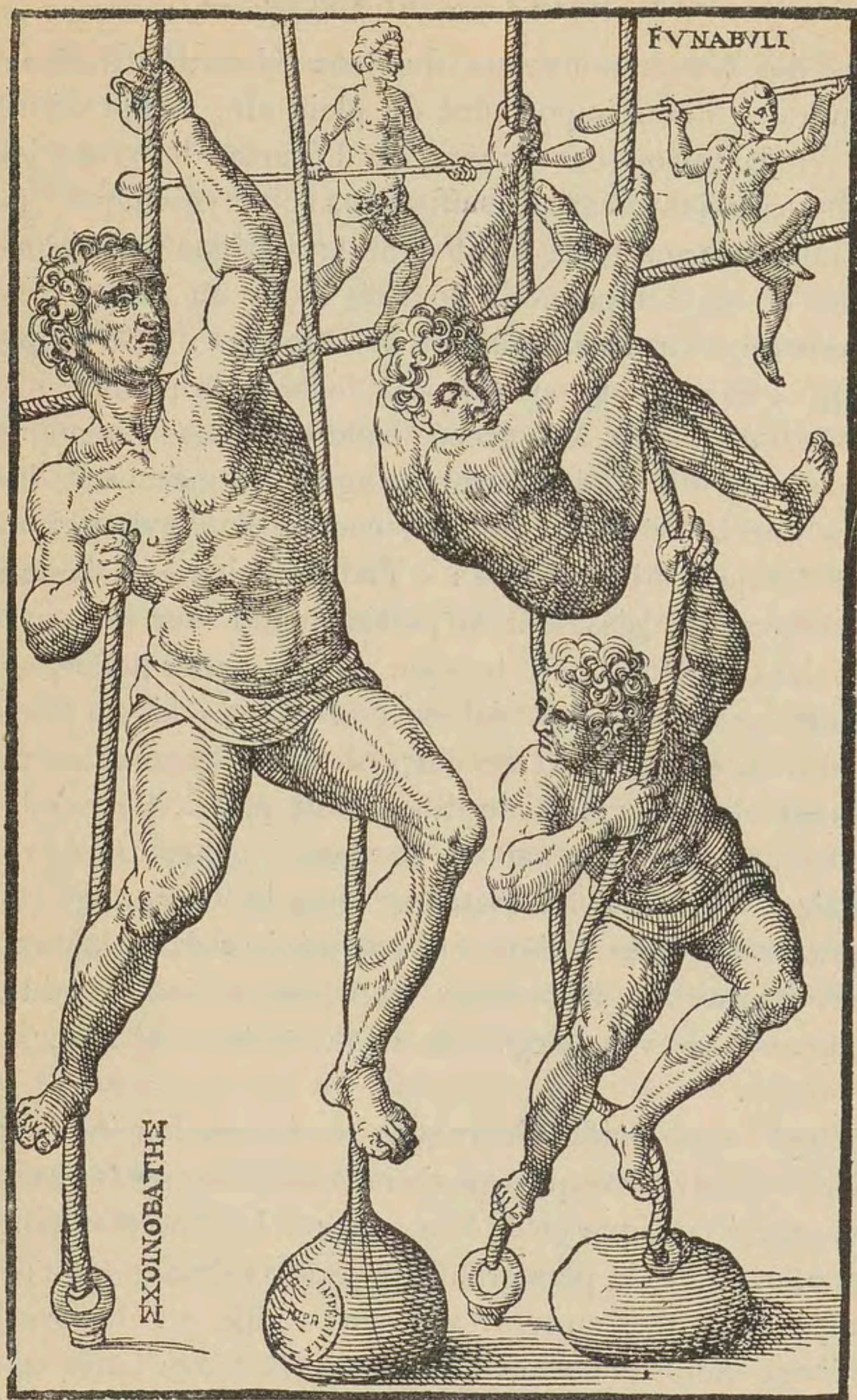
Il s'occupe de l'équitation, de la natation, de la chasse ; il réfute éloquemment les partisans du repos, célèbre les mérites du « plein air (2) », montre que maintes maladies sont guéries par le mouvement, et s'aventure à affirmer que le saut guérit la pierre. Désireux de ne rien négliger, il examine s'il faut considérer comme un exercice véritable et salulaire de se tenir debout (3), de rire et de crier : *De vociferatione et risu*.

Sur ce dernier point et sur plusieurs autres, un maître dont la parole, moins grave, eut pourtant une grande autorité, François Rabelais, était d'accord avec Mercurialis et propageait les mêmes doctrines. L'éducation physique de Gargantua n'est pas moins soignée et caractéris-

(1) « Divina Providentia non ob aliud nobis pedes fabricavit, » fol. 87.

(2) Il faut faire les exercices à ciel ouvert, « ob liberiores et puriores aëres, qui non in locis brevibus et occlusis, sed in viis apertis crebrius infunditur, » fol. 141.

(3) Tout un chapitre : « An erectum stare sit exercitatio, » fol. 89.



EXERCICES GYMNASTIQUES

Mercurialis, *De Arte gymnastica*, éd. de Venise, 1573, p. 148.

tique des temps nouveaux que son éducation littéraire et morale. Même importance du plein air ; même soin de donner la raison des choses et d'écarter les exercices vains, sans justification suffisante, soit hygiénique, soit militaire. Gargantua sortait dans la matinée avec Poncecrates et ses compagnons pour se livrer au sport ; c'est, comme on a vu, le propre mot de Rabelais : « Se desportaient... ès prés et jouaient à la balle, à la paume ; » au *foot-ball* d'alors : « A la grosse balle et la faisait bondir en l'air autant du pied que du poing. » Ils mettaient dans leurs exercices de la mesure, comme il convient à des gens éduqués à la romaine : « Tout leur jeu n'était qu'en liberté, car ils laissaient la partie quand leur plaisait et cessaient ordinairement lorsque suaient parmi le corps, ou étaient autrement las. Adonc étaient très bien essuyés et frottés, changeaient de chemise et doucement se promenant allaient voir si le dîner était prêt... Ce pendant monsieur l'appétit venait et, par bonne opportunité, s'asseyaient à table. » Ils évitaient ainsi le surmenage physique, comme ils avaient fini par l'éviter dans les exercices littéraires qui, poussés trop loin, avaient rendu un moment le pauvre Gargantua « fou, niais, tout rêveux et rassoté ».

Dans l'après-midi, Gargantua se livrait aux jeux militaires et chevaleresques, mais raisonnés, ramenés aux lois de l'utilité pratique et du bon sens : « Là, rompait non la lance, car c'est la plus grande rêverie du monde, dire : j'ai rompu dix lances en tournoi ou en bataille, un charpentier le ferait bien ; mais louable gloire est d'une lance avoir rompu dix de ses ennemis. De sa lance donc, acérée, verte et roide, rompait un huis, enfonçait un harnais, acculait un arbre, enclavait un anneau, enlevait une selle

d'armes, un haubert, un gantelet. Le tout faisait armé de pied en cap. »

Il montait à cheval sans étriers, guidait sa monture sans bride, « car telles choses servent à discipline militaire ; » s'escrimait avec les diverses armes, pique, épée à deux mains, dague, « jetait le dart, la barre, la pierre... bandait ès reins les fortes arbalètes de passe, visait de l'arquebuse à l'œil, affutait le canon, tirait à la butte, au papegai ; » courait le cerf, le chevreuil, le daim, le lièvre, « luttait, courait, sautait, » évitant « tous sauts inutiles et de nul bien en guerre ; mais d'un saut perçait un fossé, volait sur une haie, montait six pas encontre une muraille et rampait en cette façon à une fenêtre de la hauteur d'une lance ».

Tous genres de natation lui étaient familiers : « Nageait en eau profonde, à l'endroit, à l'envers, de côté, de tout le corps, des seuls pieds, une main en l'air, en laquelle tenant un livre, transpassait toute la rivière de Seine, sans icelui mouiller ; » puis plongeait d'un bateau, la « tête première, sondait le parfond, creusait les rochers, plongeait ès abimes et gouffres » ; courait, pour faire la réaction, jusqu'au sommet de la montagne prochaine, « gravait ès arbres comme un chat, » ou, fichant des poignards et poinçons dans les interstices des pierres, « montait au haut d'une maison comme un rat ; » enfin, justifiant Mercurialis en son chapitre *De Vociferatione*, « pour se exercer le thorax et poumon, criait comme tous les diables. »

Au soir, après un souper « sobre et frugal » et quelque conversation avec « gens lettrés », on allait voir la « face du ciel et la position des étoiles », on récapitulait en sa mémoire les leçons apprises et l'emploi fait du temps, et on

s'endormait sur des pensées calmes et reposantes : « Si priaient Dieu le créateur en l'adorant, et ratifiant leur foi envers lui, et le glorifiant de sa bonté immense, et lui rendant grâce de tout le temps passé, se recommandaient en sa divine clémence pour tout l'avenir. Ce fait, entraient en leur repos (1). »

Mêmes idées chez tous les penseurs. Il faut éduquer le corps en même temps que l'âme ; c'est une des notions dominantes de l'époque ; on la retrouve partout : « Les jeux mêmes et les exercices, dit Montaigne, seront une bonne partie de l'étude ; la course, la lutte, la musique, la chasse, le maniement des chevaux et des armes. Je veux que la bienséance extérieure, l'entregent et la disposition de la personne se façonne quand et quand l'âme. » Paroles d'autant plus remarquables que Montaigne, très endurant à cheval, était fort mal doué au point de vue de la souplesse et avait essayé en vain de se dégourdir sous la direction d'un père habile en tous exercices : « A la danse, à la paume, à la lutte, je n'ai pu acquérir qu'une bien fort légère et vulgaire suffisance ; à nager, à escrimer, à voltiger et à sauter, nulle du tout. » Il manquait même de cette éloquence, jadis si considérée, et qu'enseignaient les traités, pour parler aux chiens : « Je ne sais parler aux chiens, aux oiseaux, aux chevaux (2). » Mais la raison lui avait appris que l'homme complet devait réussir à ces exercices comme à ceux de l'esprit, et, loin de se donner lui-même en exemple, il souhaitait aux jeunes Français de pouvoir atteindre ce parfait équilibre vanté par les Anciens.

(1) *Comment Gargantua feut institué par Ponocrates en telle discipline qu'il ne perdoit heure du jour.* (Liv. I, chap. XXIII.)

(2) *Essais*, éd. Louandre, 1891, t. III, p. 63.

Mêmes idées chez les hommes d'action qui réfléchissent. Pour ce vaillant soldat, La Noue « Bras-de-Fer », le problème de l'éducation physique et intellectuelle est demeuré tout juste au même point que du temps d'Eustache Des Champs ; mais, avec les lumières nouvelles, on devrait maintenant le résoudre. « Les armes, dit-il, ont toujours été, pour la nation française, en singulière recommandation, et la commune opinion est qu'elles lui ont acquis cette grande gloire à quoi elle est montée... Même la noblesse qui est sortie en abondance de cette innumérable fourmilière de peuple, n'a, ce semble, prisé aucun renom, tant que celui qui était provenu de l'épée : ce qui toutefois lui a coûté cher, et aux nations voisines. » Il ne faudrait pas, dans ce temps de renouveau, perpétuer la vieille tradition contre laquelle protestait déjà le poète de Charles V, et imaginer que savoir et vaillance s'excluent : « Il est notoire que, du temps de nos grands-pères, quand un gentilhomme s'adonnait à l'étude de la langue grecque et latine, ses compagnons disaient qu'il en fallait faire un clerc, et que l'épée ne lui était convenable. Même ce proverbe courait que l'homme de guerre ne devait savoir, sinon écrire son nom... Je ne veux pas rejeter ces choses, qui ont je ne sais quel beau lustre : si dirai-je pourtant » ... que la bravoure ne suffit pas à former un homme complet et que celui qui la possède, « si ne doit-il pas s'ensevelir dedans (1). »

Un courant d'idées nouvelles a passé sur l'Europe entière ; on en voit l'effet en France, et au nord de la France, à Londres, et au sud, à Mantoue. Castiglione ne

(1) *Discours politiques et militaires du sieur de La Noue*, Bâle, 1587, in-4°, pp. 178 et 200. L'ouvrage fut traduit en anglais et publié à Londres la même année.

veut pas qu'on dise de son cavalier parfait qu'il a « épousé sa cuirasse » (1).

Homme d'action, preneur de villes et gagneur de batailles, soldat d'Arques et d'Ivry, La Noue n'est pas seulement un théoricien ; il propose des réformes pratiques. Il voudrait qu'on fondât dans les grandes villes de France et, en attendant mieux, à Paris, Lyon, Bordeaux et Angers, ou encore dans quatre « maisons royales où les rois vont peu ou point », savoir Fontainebleau, Moulins, Plessis-lez-Tours et Cognac, des « Académies » où serait résolu, d'après les lumières de la raison, le grand problème de l'éducation du corps et de l'esprit.

Les exercices du corps « seraient à apprendre à manier les chevaux, courir la bague en pourpoint et quelquefois armé, tirer des armes, voltiger, sauter, et si on y ajoutait le nager et le lutter, ce ne serait que meilleur, car cela rend la personne plus robuste et adextre ». La danse, que réclament « aucuns catholiques », ne serait pas exclue, car il est certain qu'elle apprend « à se bien composer et à avoir la grâce plus assurée en public.

» Quant aux exercices de l'esprit, qui ne sont pas moins nécessaires que les autres, ils seraient tels : on ferait des lectures *en notre langue* des meilleurs livres des Anciens, qui traitent des vertus morales, de la police et de la guerre, et spécialement se liraient des histoires tant anciennes que modernes, » des livres enseignant les mathématiques, « la fortification ; » enfin, car nous sommes au siècle de la Renaissance, la musique et la peinture. On exclura les romans de chevalerie et spécialement les

(1) « Aver tolto la corazza per moglie. » *Cortegiano*, liv. I, chap. XVII. Pour Londres, voir en particulier ASCHAM, *The Scholemaster*, éd. Arber, pp. 63, 64. (1^{re} éd., Londres, 1570.)

Amadis qui remplaçaient alors, dans la faveur universelle, « Lancelot du Lac, Perceforest, Tristan et Giron le Courtois » : de ces derniers on ne voyait plus que des « fragments par ci par là » ; mais les Amadis avaient envahi la France, enseignant un faux point d'honneur, une fausse morale et un faux art de la guerre. Tous ces exploits impossibles, ces chevaliers qui fendent un homme jusqu'à la ceinture et tuent deux cents ennemis, ne sont là que pour « faire peur aux femmes et aux petits enfants ». Hélas ! confesse La Noue, le style est, il est vrai, délicieux ; le charme de toutes ces aventures est captivant ; on ne saurait trop prendre garde « à tous ces braves et magnifiques badinages... Je pourrais encore alléguer autres vanités dont ces livres sont farcis, si je ne craignais d'en trop goûter, voulant en dégoûter autrui ». Il est grand tant que Cervantes vienne. ?

L'influence de telles fondations serait immense, car elles n'existent nulle part et on en a besoin partout : « Ce bon ordre venant à être divulgué par les pays étrangers, plusieurs accourraient vers nous, pour participer à l'institution qui y serait donnée, ce qui tournerait à gloire à notre patrie. » L'effet en serait bienfaisant pour tout le monde, car « les vieux, voyant une jeunesse si attemprée et bien instruite, auraient plus de crainte de faillir (1) ».

On reconnaîtra là plusieurs de ces idées mises à exécution de nos jours, approuvées par les uns, blâmées par les autres, jugées « anglaises » à l'ordinaire par ceux qui les approuvent comme par ceux qui les blâment, mais qui sont des idées de l'ancienne France. Des Anglais venaient

(1) *Discours politiques*, pp. 127 et suiv., 141 et suiv.

même chez nous pour s'en pénétrer ; car, si les vœux de La Noue ne furent pas réalisés par les rois de son temps, néanmoins ses doctrines furent suivies isolément çà et là de plusieurs qui n'avaient probablement jamais lu ses discours. Il est, en effet, des enseignements que donnent la vie, la réflexion, l'air ambiant, si l'on peut ainsi dire, aussi bien que les livres. La Noue lui-même avait été surtout instruit par l'observation et l'expérience ; et il en fut pareillement de plusieurs autres seigneurs français, qui n'écrivirent pas, mais vécurent bien. C'est sur un modèle français, conforme à l'idéal de La Noue, et très supérieur par conséquent à la pratique ordinaire, que Henry Peacham formait, un peu plus tard, son « parfait gentilhomme » anglais. Il tâchait de lui développer à la fois l'esprit et le corps ; recommandait l'équitation, trop négligée, d'après lui, en Angleterre ; la course, la nage, tous les exercices propres à fortifier les muscles ; et en outre l'étude de la littérature nationale, de la peinture, de la musique. Tout cela avait été déjà dit à Londres ; mais Peacham ajoute : Il faut apprendre les langues, surtout la française ; voyager, surtout en France ; imiter les bons modèles et en particulier un gentilhomme français comme M. de Ligny, qu'on aurait cru éduqué dans une des maisons rêvées par La Noue. Le livre de Peacham est la meilleure réponse que nous eussions pu souhaiter à la diatribe de Dallington. Peacham nous fait même bonne mesure, sans doute par manière de compensation : les Français, dit-il, parlent la plus belle langue qui soit ; ils sont remplis de toutes sortes de qualités ; leur littérature nationale n'a pas de supérieure en Europe ; dans les sports chevaleresques, ils montrent une habileté admirable ; leurs monuments sont magnifiques, « attendu que ce sont les

meilleurs architectes du monde. » Il ajoute, car l'omettre eût été, dans ce portrait, une lacune trop visible, révélant un parti pris d'admiration, que les Français mangent des « grenoilles, in English, frogs ». Même, on vend ces bêtes étranges à Paris, tout couramment, au marché, et ailleurs aussi. Mais Peacham a la bonne grâce de n'accompagner cette pénible constatation d'aucune remarque discourtoise (1).

II

M. de Ligny avait trop de mérites et de perfections pour n'être pas un personnage exceptionnel. Le portrait que trace de lui Peacham représente plutôt l'idéal poursuivi par les sages du seizième siècle que les réalités de son temps ou du leur. Ces réalités justifiaient les désirs de réformes de La Noue et des autres. Les vieilles idées qui doivent disparaître font, avant de mourir, une belle défense; quelques-unes, tout en s'effaçant, laissent une trace, comme un arbre finissant repousse par le pied et laisse un rejeton. En attendant le joug égalisateur de Richelieu et de Louis XIV, au milieu des troubles de cette époque inquiète, les fils des anciens chevaliers se montrent plus turbulents et indépendants que ne furent

(1) *The compleat gentleman, fashioning him absolute in the most necessarie and commendable qualities concerning minde and bodie*, Londres, 1627, in-4° (2^e éd.). Voir chap. XIV, *Of Exercise [of the] body*; chap. XVI, *Of Travaile*, et la préface sur M. de Ligny, sur ses idées et sur la tenue de sa maison. Peacham, né vers 1576, avait donné en 1622 la première édition (moins complète) de son livre.

jamais leurs ancêtres : triomphe de l'indiscipline et de la personnalité ; siècle de faits d'armes surprenants ; feu d'artifice étrange, éblouissant la vue et coupé de ténèbres ; guerres civiles, guerres religieuses, guerres étrangères ; une nouvelle guerre de Cent Ans, qui recommence, à ce qu'il semble, avec les Espagnols pour ennemis remplaçant les Anglais ; une France enfin si divisée que, dans la confusion des partis et le bruit des batailles, les gens d'alors ne savaient plus, à certains moments, où était la patrie.

C'est, tout comme la guerre de Cent Ans, une époque de prouesses individuelles ; chaque homme au cœur fier a la prétention de former un tout complet ; il est sa propre patrie, il a ses propres intérêts à défendre par la parole et par l'épée, aussi acérées l'une que l'autre, sa propre gloire à maintenir, intérêts et gloire qui passent avant tous autres. L'idée de la grande patrie, qui comprend tous les Français (dont la moitié sont d'ordinaire ses ennemis et qu'il traite en mécréants), pèse souvent pour lui d'un poids fort léger. Un simple hasard, une chute de cheval, empêche Brantôme de devenir un capitaine espagnol aux rangs de nos pires adversaires. Cet esprit survivra ; à l'aube du règne de Louis XIV on le retrouve encore chez Condé, qui était sa propre patrie et ne servait d'abord que Condé. Il apprit plus tard à servir la France, ou tout au moins le roi de France.

Ces « guerriers perpétuels » ne croient à rien, qu'à leur étoile, n'aiment rien qu'eux-mêmes ; la France en produit, au seizième siècle, de merveilleuses quantités qui font admirer leur bravoure par tous pays, mais n'ont aucun souci d'elle. Ils vont servir n'importe qui, pour le plaisir de se battre, et ne rentrent chez eux que si la guerre civile

y éclate, parce qu'ils auront alors de quoi se distraire. « J'ai ouï dire, écrit La Noue, qu'à la bataille que perdit Sébastien, roi de Portugal, il y avait quelques arquebussiers français avec lui : et en l'armée des Maures qui le défirent, s'y en trouva aussi. » Le résultat est déplorable pour la contrée même qui produit toute cette vaillance gaspillée : « Davantage, ces guerriers perpétuels se dépouillent, en tant qu'en eux est, des affections qui sont les plus louables en un bon citoyen, comme de celle envers leur patrie, en laquelle ils ne s'arrêtent, sinon quand elle est troublée ; aussi, de celle qui est due aux parents qu'aucuns dédaignent pour leur petitesse, après s'être enorgueillis par les armes. Et quant à la particulière que chacun doit avoir d'ériger une famille, afin de laisser des enfants à son pays, ils n'y pensent point, désirant plutôt d'avoir quelques bâtards des bonnes commères qui les suivent, dont ils ne se soucient guère après... Et enfin, après un long labeur, s'ils parviennent jusque-là, ils vont périr contre un écueil, ou en quelque côte, ainsi que font les vaisseaux des pirates. »

Voilà une vue d'ensemble d'un homme qui connaissait bien la vie et avait observé ses contemporains. On peut trouver autant d'exemples particuliers qu'on voudra, justifiant ses dires, et l'on n'a, en vérité, que l'embarras du choix. Brantôme fait l'éloge du sire de Bourdeille, son père, et, si le portrait est flatté, il ne montre que mieux les préférences des hommes de sa trempe. A peine « hors de page », François de Bourdeille quitte secrètement ses parents, feignant d'aller chasser. « Entendant que les Français faisaient tant de belles choses au royaume de Naples où la guerre pour lors était... sans faire bruit, partit avec un valet de chambre seulement et un laquais,

et, avec tous ses chiens et lévriers, s'en alla jusqu'à une demie-lieue dans sa terre, toujours chassant. » Il arrive chez un paysan, fait entrer tous ses chiens dans une grange, leur donne bien à manger, ordonne qu'on les garde jusqu'au soir et, s'il n'est pas revenu alors, qu'on les lâche; ils retourneront tout seuls à Bourdeille. En voyant revenir ainsi la meute, les vieux châtelains furent désolés et envoyèrent à la recherche du fugitif. Rejoint à Lyon, celui-ci répondit au messenger : « Recommandez-moi à mon père et à ma mère et dites à [mon père] que je fais ce qu'il a fait d'autrefois, et que je m'en vais voir le monde et chercher guerre au royaume de Naples, » espérant devenir ainsi « plus honnête homme » qu'on ne peut faire à rester chez soi, conservé « dans une boîte pleine de coton comme une relique ».

Il passe donc les monts, est fort bien reçu de La Palisse et de Bayard. Chasse, équitation, escrime, guerre : il se fait remarquer de toutes manières; il est blessé à Ravenne; il franchit au galop une rivière sur une planche tremblante et va culbuter d'un coup de lance un Espagnol qui le défiait. « N'y avait cheval, tant rude fût-il et allât tant haut et incommodément qu'il pût, qui lui fût jamais perdre l'étrier. » Au camp, il se distrayait, lui et ses camarades, en pariant des doubles ducats qu'il mettait entre son pied et l'étrier; si la pièce d'or tombait pendant la voltige, elle était perdue pour le sire de Bourdeille; sinon gagnée : il en gagna ainsi plus de deux cents. Étriers gascons, il est vrai, lance gasconne, — et fils gascon pour conter l'histoire.

Avec les années, le vrai caractère de François de Bourdeille paraît : il ne s'intéresse qu'à sa propre personne, et son fils cite ce trait avec admiration, tant il était con-

forme à l'idéal du temps. Il y revient plusieurs fois, avec insistance ; c'est un mérite de premier ordre : « Le roi Louis XII mort, que ce beau voyage du roi François se présenta de là les monts, pour la journée de Marignan ; mon père y va ; car ni père ni mère ne l'eût pas su retenir, *car il était tout à lui*, et ne voulait être sujet à personne du monde et ne voulut jamais avoir charge ni de capitaine, ni de lieutenant, ni d'enseigne, ni de guidon ; rien de tout cela, *tant il s'aimait*, lui et sa douce liberté : ainsi que tous nous autres et surtout moi avons été de cette humeur. » On devine combien le hasard des batailles pouvait être rendu plus hasardeux par les fantaisies de ces indépendants, et comment pouvaient se succéder les Marignan et les Pavie. François de Bourdeille devait tout naturellement se trouver à l'une comme à l'autre rencontre : « Et quand la bataille de Pavie se donna, mon père s'y trouva sans aucune charge, car il n'en voulait pas, *mais pour son plaisir* (1). »

III

On comprend qu'une société qui jugeait héroïque et admirable cette manière d'envisager la vie ait pu avoir, en même temps que des Bayard et des Gaston de Foix, des connétable de Bourbon et des Biron. On comprend aussi cette prodigieuse fureur de duels qui détruisit alors la fleur de l'aristocratie française, achevant, dans les

(1) *Vie de François de Bourdeille. — Œuvres*, éd. Lalanne, t. X.

rare intervalles de paix, ce que n'avaient pu accomplir les guerres civiles ou « les beaux voyages » de Marignan et de Pavie. L'âge des tournois est fini, mais voici la grande époque de l'escrime et des duels.

C'était, dans notre pays, une antique passion; les Francs l'avaient eue après les Gaulois, et les Français après les Francs. Les duels sérieux, « à toute outrance, » les duels religieux constituant jugement de Dieu, les duels par ébattement et jeu (dont la joute était une forme bénigne) sont incessants chez nous aux temps anciens. Souvent, tant les esprits étaient excitables et dédaigneux de vie et de mort, on passait, sans presque y penser, d'une forme de combat à l'autre, et l'escrime par ébat se terminait en duel à outrance (1). C'est ce que Wace, décrivant au douzième siècle une « escrémie » de ce genre, appelle « tourner le jeu à ire ». La réponse à un méchant propos, une épigramme, un dire calomnieux était le duel à outrance. Guillaume le Maréchal, calomnié, demande, au douzième siècle, à se battre trois jours de suite contre trois adversaires différents; s'il n'est pas vainqueur les trois fois, il se soumet d'avance au supplice ignominieux de la pendaison :

Faites moi traîner et pendre (2).

La pratique du duel demeurerait d'autant plus fermement établie, que c'était alors un moyen reconnu par l'Église et par la Justice de sortir d'embarras et de tirer au clair les questions obscures. Nul n'aurait admis ce que

(1) Voir un exemple d'escrime badine, avec des roseaux, changée en querelle violente, entre Richard Cœur-de-Lion et Guillaume des Barres, dans Benoît DE PETERBOROUGH, *De Vita et Gestis... Ricardi I^{er}*, éd. Hearne, 1735 (année 1190).

(2) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, éd. P. Meyer, t. I, p. 208.

Charron devait affirmer plus tard, qu'on pût être vaincu par fortune. Dans les rencontres solennelles, précédées de serments, on était vaincu par la volonté de Dieu, et c'était l'accomplir que d'achever sur l'échafaud la victime, si elle respirait encore.

La rencontre, comme on peut voir dans la grande ordonnance de Philippe le Bel en 1306, et dans le livre de l'Isle-Adam sur le « gage de bataille », en 1467, avait, en ces occasions, un caractère imposant et religieux ; elle était rehaussée par la présence des plus grands personnages : du roi, du seigneur du lieu, du connétable du royaume, assistés de greffiers et de notaires. L'intervention céleste était invoquée à chaque phase des cérémonies préalables : « Et tant plus, pour donner à connaissance qu'ils sont vrais chrétiens, partant de leurs hôtels, se signeront de leurs mains droites et porteront le crucifix ou bannières où seront pourtraits Notre Seigneur, Notre Dame ou les anges ou saints et saintes où ils auront leurs dévotions. » L'appelant parlait le premier, déclarait son défi, demandait à prouver son dire en combat et priait qu'il lui fût baillé « portion du champ, du vent et du soleil ». Le défendant parlait à son tour ; la partie du champ à la droite du juge était attribuée à l'appelant et la gauche au défendant.

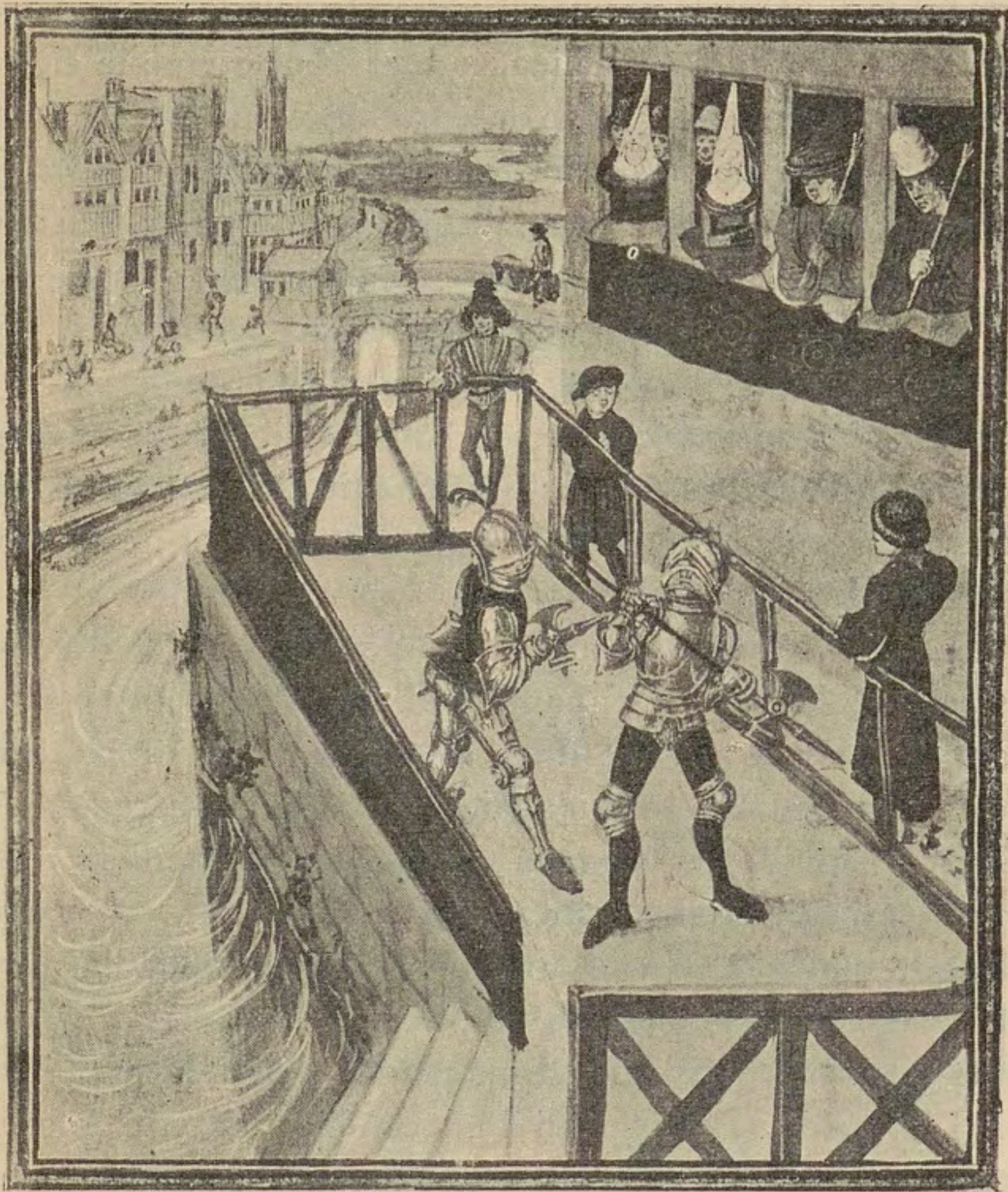
D'une voix retentissante, les hérauts d'armes remémoraient aux assistants leurs devoirs : « Or, oïez ! or, oïez ! or, oïez ! » Ordre à tous, seigneurs, chevaliers et toutes manières de gens, de se tenir à l'écart du champ clos, lequel avait, d'après l'ordonnance, « quarante pas de large et quatre-vingts de long, » et était fermé de poutres, de planches, parfois de pierres ou même de tas de neige. Défense d'être à cheval ; défense de proférer aucun

cri, de faire aucun bruit. « Ainçois le Roi, notre Sire, vous commande et défend que nul ne parle, ne signe, ne tousse, ne crache, ne crie, ne fasse aucun semblant quel qu'il soit, sous peine de perdre corps et avoir. »

Sur ce avait lieu la plus imposante de toutes les cérémonies, la prestation des serments, dont le troisième et dernier, le plus grave de tous, était juré en ces termes, les deux ennemis s'étant agenouillés, se tenant par la main gauche, la main droite dégantée, leurs gantelets posés sur la croix, emblème de celui qui vint dire aux hommes : Aimez-vous les uns les autres —

« Je, tel, N..., appelant, jure sur cette vraie figure de la passion de notre vrai rédempteur Jésus-Christ, et sur ces Évangiles qui ici sont, sur la foi du baptême, comme chrétien, que je tiens de Dieu, sur les très souveraines joies du paradis auxquelles je renonce pour les très angoissantes peines d'enfer, sur mon âme, sur ma vie et sur mon honneur, que j'ai bonne, sainte et juste querelle à combattre cestui faux et mauvais traître, meurtrier, parjure, menteur, tel, N... que je vois ci-présent devant moi, et de ce j'en appelle Dieu mon vrai juge, Notre-Dame et Monsieur Saint George le bon chevalier à témoins; et... je n'ai et n'entends porter sur moi ni sur mon cheval, paroles, pierres, herbes, charmes, charois (sortilèges), conjurements ni invocations d'ennemis (diables), ne nulles autres choses où j'aie espérance d'avoir aide, ni de lui nuire, ni ai recours fors que en Dieu, par mon corps et mon cheval et par mes armes; et sur ce, je baise cette vraie croix, et les saints Évangiles, et me tais. »

Le défendant jure à son tour; le prêtre qui a reçu les serments prend le livre, la croix, « les boute hors et s'en va. »



COMBAT EN CHAMP CLOS

Costumes du xv^e siècle. A droite, les juges avec leur baguette.

« Comment un champ de bataille fut fait à Bordeaulx sur Gironde, devant le seneschal et plusieurs autres. » Ms. Fr. 2643, t. III, fol. 164, à la Bibliothèque Nationale, Chroniques de Froissart.

Quand tout est prêt, le champ libre, les combattants armés de toutes leurs armes, leurs chevaux à côté d'eux, chacun à son bout de la lice, le maréchal donne le signal en criant trois fois, selon la formule en usage dans ce temps : « Laissez-les aller, laissez-les aller, laissez-les aller ; — et ces paroles dites, jette le gant, et alors qui veut se monte prestement à cheval, et qui ne veut » engage le combat à pied selon son bon plaisir. Car on avait toute liberté pour tirer parti, de son mieux, de toutes ses ressources, de son expérience, de l'adresse de son cheval, de l'excellence de ses armes ; on pouvait avoir telles armes et armures qu'on voulait, moyennant qu'elles ne fussent pas d'espèce inusitée dans le royaume de France.

Le combat commençait, et souvent durait longtemps ; le jour tombait parfois avant que l'outrance n'eût eu lieu ; l'appelant avait alors le droit de réclamer un supplément de temps égal à celui qu'avaient occupé les cérémonies. En prévision de ces longues durées, les « conseillers » des combattants laissaient sur un coin du champ « à chacun sa bouteillette de vin, et un pain lié en une touaillette — et fasse chacun le mieux qu'il pourra (1) » !

L'outrance arrivait de trois manières : « La première, dit l'Isle-Adam, est quand l'un confesse sa coulpe et se rend. La deuxième, quand son ennemi le met à mort et hors des lices avant lui. La tierce que, sans le mettre à mort, il le met par force hors des lices et y demeure, et en ce cas la besogne n'est point parfaite, et toutefois est le corps délivré comme atteint du cas aux maréchaux pour

(1) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes Loix Françaises*, t. II, pp. 831 et suiv. Dans le préambule, le roi déclare qu'il a reconnu impossible de maintenir les anciennes prohibitions qui n'avaient servi qu'à encourager les meurtriers, toujours assez habiles pour s'arranger de façon à n'avoir rien à craindre de procédures fondées sur preuves.

en faire justice. Et le vainqueur, après que le vaincu est hors des lices, s'en doit partir à cheval, et en ses armes, à honneur et à grand joie... et doivent être confisqués les biens du vaincu, » ou du moins ce qu'il en reste après que le vainqueur a reçu satisfaction (1).

Ces procédés subsistèrent jusque bien avant dans le seizième siècle; mais la confiance n'était plus la même qu'autrefois; on aimait toujours le duel, et même davantage qu'en aucun temps; mais non pas le duel judiciaire. A force de constater des catastrophes notoirement injustes, des doutes étaient venus sur l'excellence de la méthode, et l'Église avait essayé d'en restreindre, puis d'en interdire l'emploi. Les rois avaient rendu des ordonnances aux mêmes fins; on en a du douzième siècle; Saint Louis aurait voulu supprimer entièrement ces duels, mais ne put (2). Au quatorzième siècle, les doutes apparaissent jusque dans la prière à Dieu, par laquelle Philippe IV termine son ordonnance (3). Plus tard dans le siècle, les doutes sont publics, avoués; c'est un signe des temps que de voir le Religieux de Saint-Denis traiter d'« injustissimum duellum » un duel régulier, précédé de serments, suivi de la pendaison du vaincu à Mont-

(1) *Le Livre du seigneur de l'Isle-Adam pour gaigne de bataille*, 1467; dans PROST, *Traité du duel judiciaire*, 1872, pp. 28 et suiv.

(2) « Nous deffendons à tous les batailles par tout nostre demenge... et en lieu de batailles nous metons prueves de tesmoins. » Octave de la chandeleur, 1260. (ISAMBERT, *Anciennes Lois*, t. I, p. 284.)

(3) « Or faisons à Dieu prière qu'il garde le droit à qui l'ha, et que chascun bon chrestien se garde d'[enchoir] en tel péril, car entre tous les périls qui sont, c'est celui que l'on doit plus craindre et redouter, dont maint noble s'en est trouvé déçu, ayant bon droit ou non, par trop se confier en leurs engins et en leurs forces, ou aveuglez par ire ou outrecuidance : et, aucunes fois, par la honte du monde... refusent paix ou convenables partis. » (*Ibid.*, p. 845.)

faucon et d'un pèlerinage d'actions de grâce du vainqueur en Terre Sainte (1386).

Le duel terrible dans lequel périt à la même époque le poète-chevalier Othon de Granson, « fleur de ceux qui riment en France, » contribua à répandre ces doutes. Tombé en disgrâce à la cour de Savoie, il avait laissé en partant, suivant le procédé qu'on imitait dans les pas d'armes, « certains articles » et « jeté son gage », déclarant qu'il était prêt à combattre « tous ceux qui le voudraient charger de son honneur ». Il partit alors pour l'Angleterre, « où il était bien connu et aimé pour sa chevalerie, tant du roi comme de sa noblesse, » et aussi de Chaucer le poète, celui-la même qui l'avait appelé « flour of hem that make in France ».

Tandis qu'il était à Calais, attendant un vent favorable, il apprit que son gage était relevé par Girard d'Estavayé, qui le tenait pour déloyal. Il revint aussitôt, malgré qu'il « avait plus de soixante ans d'âge, dont par droit d'armes et par le jugement de l'*Arbre des Batailles*, homme qui passe soixante ans ne doit, par juge, être reçu à exécuter gage de bataille, parce que, de icelui, les membres défensifs et l'haleine de l'homme sont altérés et diminués de leur puissance ». Le combat eut lieu à Bourg en Bresse, le 7 août 1397.

« Au commencer leur bataille, ledit messire Othon, enferra son ennemi d'un coup de lance en la cuisse senestre, et, s'il eût voulu poursuivre, messire Girard avait du pire; mais il le laissa [se] déferre, et advint de cette bataille comme j'ai dit, que messire Othon de Granson fut abattu et navré à mort, et fut la fin si piteuse que son ennemi lui leva la visièrre de son bassinet et lui creva les deux yeux, en lui disant :

» Rends-toi et te dédis !

» Ce que le bon chevalier, pour détresse qui lui fut faite, ne se voulut oncques dédire ni rendre ; et disait toujours, tant qu'il put parler : Je me rends à Dieu et à Madame Sainte Anne. — Et ainsi mourut.

» Un maréchal de France qui là était, en habit dissimulé, pour voir l'exécution de ce gage, » requit le comte de Savoie qu'il lui donnât, « comme maréchal de France, » le corps du vaincu ; ce qui fut fait, bien que la Bresse fût terre d'Empire ; « et lui fut le corps délivré, en délaissant beaucoup de cérémonies honteuses, accoutumées de faire à homme vaincu (1). »

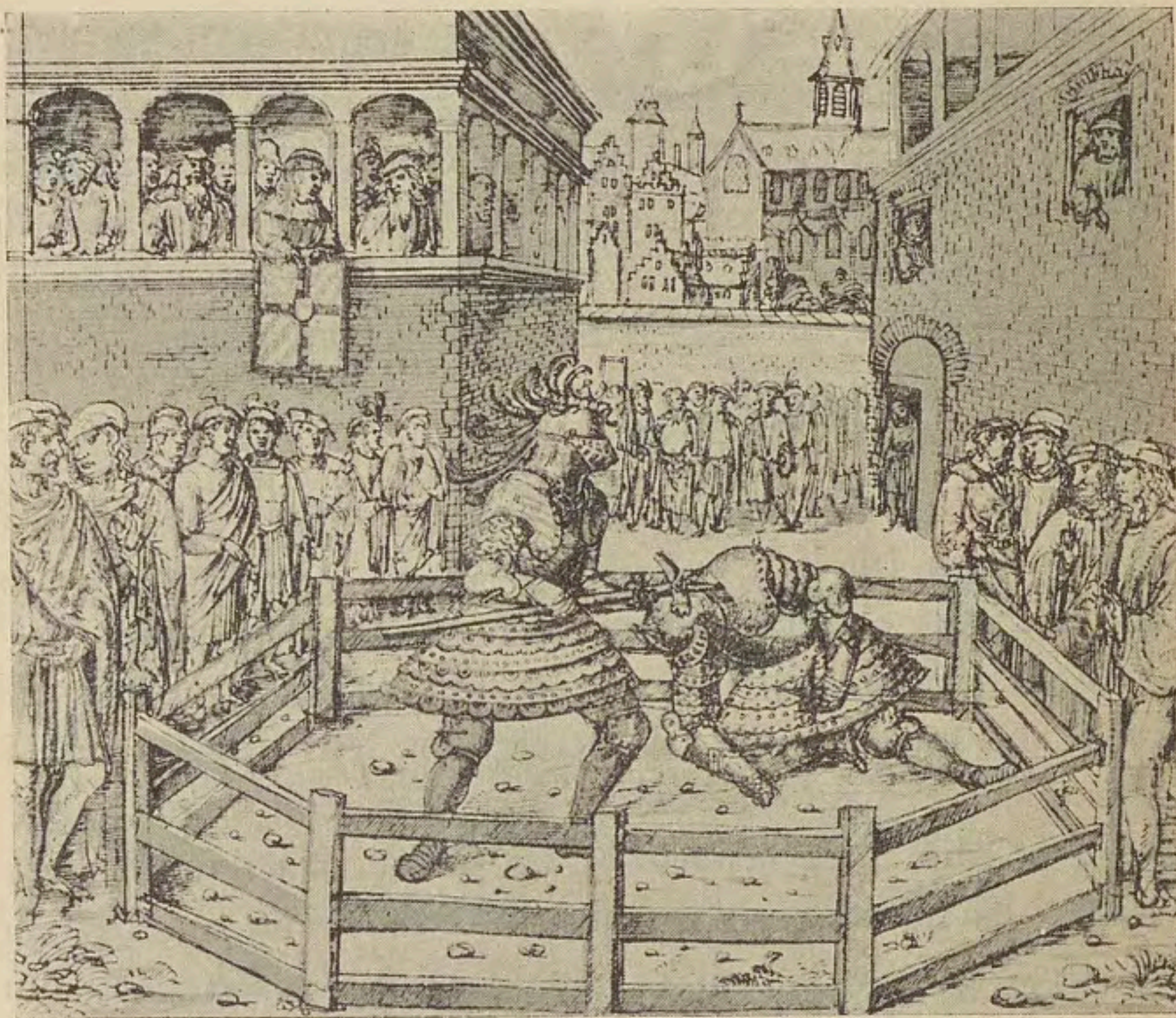
Le maréchal se fondait sur ce que, si Granson s'était rendu, c'était à Dieu et non à son ennemi : simple prétexte qu'on fut heureux de saisir ; la confiance assurée dans la justice de ces épreuves était chose du passé.

Moins religieux, plus mondains, les duels ne cessent pas, bien au contraire ; ils atteignent leur apogée au seizième siècle. Sauf en des cas exceptionnels, ils ne se présentent plus sous la forme d'un grave et solennel jugement ; ils deviennent un simple sport, une manière de montrer qui on est et ce qu'on vaut. On se provoque pour des motifs si futiles qu'il est bien évident que le motif n'est rien et qu'on se bat, en réalité, pour le plaisir de se battre ; c'est un jeu d'exercice pour s'entretenir le courage en bon état.

Les jeunes gens vivent côte à côte, au milieu des fêtes et des guerres, entourés d'objets d'art mieux appréciés qu'ils n'ont jamais été, fredonnant les couplets de Ronsard, mais toujours au moment de tirer l'épée : peut-être

(1) *Le Livre de l'advis de gaige de bataille*, par Olivier DE LA MARCHE, dans PROST, *ibid.*, pp. 4 et suiv.

pour une grande querelle de parti, peut-être pour un amusement mortel. « La cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue, » écrit en 1576 un bon juge en fait d'armes, Henri de Navarre, futur Henri IV; « nous som-



COMBAT EN CHAMP CLOS, COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE

Ms. des chroniques de Monstrelet, Fr. 20360, t. I, fol. 43, à la Bibliothèque Nationale (pour la commodité de son dessin, l'artiste a réduit hors de toute mesure l'étendue du champ).

mes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape... Le Roi est aussi bien menacé que moi... Je n'attends que l'heure de don-

ner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants (1). »

La lourde épée des croisés et leur énorme lance n'étaient plus de saison : il fallait être prêt à toute heure ; être toujours léger, dispos, muni d'armes fines et sûres, cuirassé sans qu'on le vît ; la bouche souriante, mais l'œil attentif ; la main jouant avec le médaillon du collier, mais prête à saisir la dague ou l'épée. C'est le temps des rapières aiguës, redoutables par leurs pointes et leurs tranchants, des savants maîtres d'escrime, des bottes secrètes. Ce fut une science proprement italienne qui se répandit alors en France : autrement compliquée et subtile que l'ancien jeu tout simple, convenable pour des armes pesantes, qu'enseignaient, au moyen âge, les « escrémisseurs » français (2). La nécessité des mœurs fit s'acclimater chez nous la nouvelle science, d'abord telle quelle, puis, sous Louis XIV, avec des modifications caractéristiques. Les plus anciens manuels faisant autorité étaient italiens ; par-dessus tous, au seizième siècle, celui d'Achille Marozzo, de Bologne, « maître général de l'art des armes (3), » ensuite celui de Grassi (4). On étudia ces livres et on les imita chez nous ; on allait à Milan prendre des leçons d'armes : « J'y demeurai un mois, dit Brantôme, tant pour voir la ville qui est des plus plaisantes

(1) *Lettres missives de Henri IV*, éd. B. de Xivrey, t. I, p. 81.

(2) Paris comptait sept « escrimisseeurs » en 1292. (GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, 1837, p. 506.)

(3) *Opera nova de ACHILLE MAROZZO Bolognese maestro generale de l'arte de l'armi* (première moitié du seizième siècle) ; gravures. Marozzo enseigne le maniement de toutes sortes d'armes, y compris l'épée à deux mains ; une de ses gravures est reproduite plus loin, p. 357.

(4) GIACOMO DI GRASSI, *Ragione di adoprar sicuramente l'armi da offesa, come da difesa*, Venise, 1570, in-4°, gravures.

d'Italie, que pour apprendre à tirer des armes du grand Tappe, très bon tireur d'armes alors. »

Toutefois, cet art nouveau, avec ses secrets, ses feintes et parades, ne plaisait pas à tous, et certains, parmi les plus nobles et les plus fiers, répugnèrent d'abord à y recourir; il leur semblait que ce fût déroger; qu'il y eût une part de trahison dans ce jeu, et qu'il fût indigne des ancêtres. « En mon enfance, dit Montaigne, la noblesse fuyait la réputation de bien escrimer comme injurieuse et se dérobaient pour l'apprendre, comme un métier de subtilité dérogeant à la vraie et naïve vertu. »

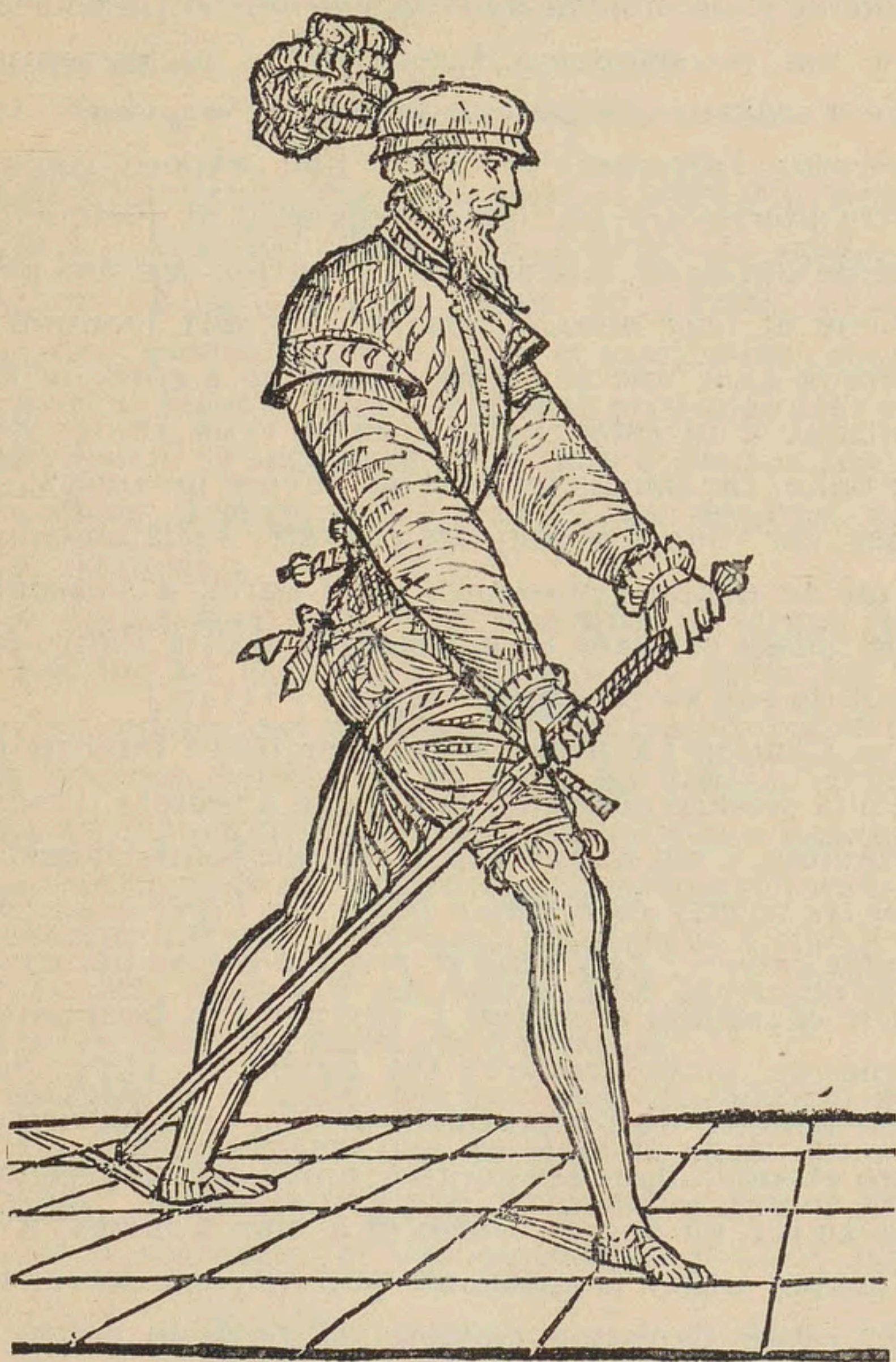
Il en fut de l'escrime ou « milice de l'épée » comme des armes à feu, honnies d'abord, mais que les plus rétifs durent bien, à la fin, se résoudre à employer (1). Quand les rois donnèrent l'exemple, les scrupules ne furent plus de mise. Henri II, rapporte Brantôme, excellait à « tirer des armes, qu'il avait bien en main, et trop pour M. de Bouccard, son écuyer, auquel il creva l'œil... dont il lui en demanda pardon, car c'était un fort honnête et brave gentilhomme ». Ronsard félicite Henri II précisément de cet art des feintes qui paraissait à l'ancienne noblesse une subtilité indigne d'elle :

Car où est l'escrimeur qui ses armes approuche
De toi, sans remporter au logis une touche?...
Nul mieux que toi ne sait comme il faut démarcher,
Comme il faut un coup feint sous les armes cacher,
Comme on garde le temps et comme on se mesure,
Comme on ne doit tirer un coup à l'aventure (2).

(1) Un scrupule de ce genre paraît encore dans les instructions de Jacques I^{er} d'Angleterre à son fils, en matière de sport : il lui interdit la chasse à *tir* comme étant une sorte de félonie contre les animaux, « a theevish forme of hunting. » (*Basilicon Doron.*)

(2) *Les Hymnes. — De Henri, deuxiesme de ce nom.*

Les assauts d'armes devinrent des passe-temps élégants ; on faisait venir des tireurs habiles, en même temps



ESCRIME DE L'ÉPÉE A DEUX MAINS

Marozzo *Opera Nova* (xvi^e siècle), fol. 71.

que des comédiens, pour égayer une soirée à la cour.

« Après dîner, écrit de Paris l'ambassadeur d'Angleterre en 1572, le duc d'Anjou fit représenter devant nous une comédie et nous montra des *eskrymeurs*. » La cour donnant le ton, les seigneurs durent suivre, et les paysans, comme d'ordinaire, imitèrent de loin les seigneurs. Dans ses *Propos rustiques*, Noël du Fail expose comment « maître Pierre, prié par les anciens qu'il fît quelque honnêteté de son épée, commença à montrer certains points d'escrime et *tous mortels*, disant : ce faux montant est dangereux avec une soudaine démarche à côté, ou bien, en entrant d'un estoc volant, ou si vous voulez d'une basse taille, car jamais fendant ou revers ne vous saurait toucher, car vous êtes toujours couvert. Voilà un coup de quoi on ne donne rémission... » Il parle, il s'essouffle ; tout le village est dans l'admiration. « Maître Pierre étant au bout de son savoir cessa son jeu. » (1547.)

Sous Charles IX parut le premier traité français consacré à la science nouvelle, la science à secrets, l'escrime avec feintes. C'est le *Traité* d'Henri de Saint-Didier, *contenant les secrets du premier livre sur l'épée seule, mère de toutes armes... fort utile et profitable pour adext rer la noblesse et suppôts de Mars*. L'ouvrage très bien imprimé et orné de jolies gravures fut publié en 1573. Saint-Didier, pénétré de l'importance de son art, déclare que, pauvre et vieilli dans les guerres, après avoir enseigné les armes au roi, au duc de Guise et à bien d'autres, il veut être encore utile, maintenant qu'il vit, par force, tranquille, retiré dans son cabinet. Il va donc écrire et il espère que « les muses viendront l'assister ». Elles viennent en effet et rarement plus ample moisson de vers élogieux n'a servi, même à cette époque, de préambule à un ouvrage. Parmi tous ces poèmes figure un sonnet

d'Amadis Jamyn, le page et l'élève de Ronsard. L'art, l'habileté, les feintes sont maintenant admis, et Jamyn félicite Saint-Didier de les enseigner :

Et d'autant que, par art et docte expérience,
Tu ranges Mars douteux en ta sujétion.

Saint-Didier entre dans son sujet et expose « comment il se faut planter pour bien mettre l'épée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, avec les démarches, gardes, dégainements et assituations requises en cet art ». Il connaît les Italiens et profite de leur expérience; mais il se sert aussi de la sienne, discute les idées des maîtres d'outre-monts, les réfute souvent et en adopte d'autres.

Il se forme ainsi une école française d'escrime (1) et, bien que cet art nouveau ne fût pas une invention française, la manière dont les Français la pratiquèrent ne tarda pas à être remarquée. On en parla au dehors. Henri IV envoie au Prince de Galles un « escrimeur » français en 1603. Dans une de ses comédies, Shakespeare représente un médecin français grotesque : le docteur Caius a tous les ridicules, mais « il est habile à se servir de sa rapière » (2); c'est une habitude française.

L'escrime et le goût des duels se répandirent donc, d'autant plus meurtriers que les seconds et les tiers prenaient part aussi à la querelle, sans même savoir parfois de quoi il s'agissait, et s'entre-tuaient pour le plaisir.

(1) On trouvera l'énumération des principaux maîtres dans la *Bibliographie de l'escrime ancienne et moderne*, par VIGEANT, maître d'armes, Paris, 1882, in-8°. — Consulter aussi GOMARD, *la Théorie de l'escrime*, 1843 (liste des maîtres fameux).

(2) PAGE : — « I have heard the Frenchman hath good skill in his rapier. » Il s'agit de « Caius the French doctor », *Merry Wives* (II, 1).

« Mettez trois Français aux déserts de Libye, » disait Montaigne voyant ces mœurs, « ils ne seront pas un mois ensemble sans se quereller et égratigner. » Au seizième siècle, pour les causes les plus vaines, avait lieu le duel « à toute outrance », contre toute raison, blâmé en vain par les hommes réfléchis, par des sceptiques comme Montaigne et des gens de guerre comme La Noue, et soutenu par le préjugé, qui était le plus fort. « Mais, dira quelqu'un, » écrit La Noue, « les duels ne sont-ils pas interdits en France ? — Oui, ceux qui se font avec lois et cérémonies publiques (qui sont pareillement interdits par le Pape ès lieux où sa monarchie s'étend : qui est une bonne ordonnance). Néanmoins, pour cela, nous ne sommes à repos ; car, maintenant que tout respect est perdu, on assigne les combats sans autorité, et se bat-on quand il en prend fantaisie, tant contre ceux que l'on hait que contre ses propres amis. » C'est véritablement un sport et il n'y faut pas plus de motifs de haine que pour une partie de paume. « Et si on voulait bien compter tous ceux qui se tuent en chacune année par ces discordes privées, on trouverait qu'il s'est donné des batailles où il n'est point mort tant de noblesse et de soldats. » Tout cela est causé par l'orgueil, les dissensions civiles, le relâchement de la discipline générale : « De toutes ces causes conjointes ensemble, avec la mauvaise disposition que les longues guerres ont engendrée, s'est formé ce hideux animal qui se nomme Querelle, lequel, s'étant jeté au milieu de la noblesse, la va petit à petit dévorant, sans qu'elle s'en aperçoive. Quel acte fut celui de ces six gentilshommes courtisans qui s'assignèrent lieu aux Tournelles, où ils s'acharnèrent si bien que quatre demeurèrent sur la place, et les autres, fort blessés ? Tels y avait

entre eux, qui eussent pu, avec le temps, atteindre à de hautes dignités, et néanmoins, poussés d'une souveraine folie, aimèrent mieux périr en la plus belle fleur de leur âge : ce qui est déplorable. »

Le rôle des seconds et des tiers, qui met si bien en lumière le caractère sportif de ces jeux mortels, semble au vieux Bras-de-Fer absolument incompréhensible : « Quand je viens à penser à un autre abus qui est maintenant en grand usage entre les plus galants, je me trouve ébahi, de quoi, étant si pernicieux, il a si longue durée. C'est que, lorsque quelqu'un prend fantaisie de s'aller battre, il faut que celui qui le seconde (comme on parle) ou qui le tierce, se batte aussi à outrance, contre les seconds et les tiers de la part contraire. Même il y a presse à qui sera de ce nombre... Saurait-on imaginer une plus folle folie que celle-là, de voir un gentilhomme, sans nulle occasion de haine contre un sien compagnon de cour, mais plutôt ayant entre eux quelque obligation d'amitié, néanmoins, par une certaine obligation de galanterie, s'aller couper la gorge avec lui, encore que ce fût son parent (1)? »

C'est qu'il ne s'agissait pas de haine, mais de jeux ou, comme dit La Noue, d'une manière de galanterie. Ses contemporains cherchaient à s'aveugler en parlant de point d'honneur. « La vraie grandeur, disait Hamlet, consiste à trouver dans une paille le sujet d'une querelle immense, quand l'honneur est en cause (2). » Sans doute, mais qu'entendez-vous par là? répliquait La Noue aux gens de cette opinion; nos ancêtres n'étaient pas moins braves que

(1) *Discours politiques*, Bâle, 1587, p. 242.

(2) Rightly to be great...
[Is] greatly to find quarrel in a straw
When honour's at stake. (IV, 4.)

nous, et ne se battaient pas pour rien à toute outrance ; ils avaient d'autres jeux : « Le vrai point d'honneur était mieux entendu qu'à cette heure. »

La Noue tâchait de préparer l'avenir, sans espoir d'enrayer sur-le-champ ces passions déchaînées : on ne saurait semer et moissonner à la même heure. Les combats étaient innombrables ; les lettres, les mémoires, les histoires du temps en sont remplis ; les contemporains en notaient curieusement les détails afin de constituer, par précédents, une sorte de jurisprudence : duel fameux de Jarnac et de La Châtaigneraie, duel de Saint-Mégrin et de Troïlo Orsini, duel de Bayard même. Bayard, entrant au champ clos, en face de son adversaire, don Alonse de Soto Maior (qui avait traité le bon chevalier de discourtois et n'avait voulu s'en dédire), se mit à genoux, pria, baisa la terre et « marcha droit à son ennemi, aussi assuré que s'il eût été en un palais à danser parmi les dames ». Après diverses péripéties, Bayard traverse la gorge de l'Espagnol. « Don Alonse, se sentant frappé à mort, » raconte le Loyal Serviteur, « laissa son estoc et va saisir au corps le bon chevalier, qui le prit aussi comme par manière de lutte, et se promenèrent si bien que tous deux tombèrent à terre, l'un près de l'autre. Le bon chevalier, diligent et soudain, prend son poignard et le met dedans les naseaux de son ennemi, en lui criant : — Rendez-vous, seigneur Alonse, ou vous êtes mort. — Mais il n'avait garde de parler, car déjà était passé (1). »

Certains détails de ces combats rappelaient encore le moyen âge et les anciens duels auxquels l'idée d'un juge-

(1) *Histoire du gentil seigneur de Bayart*, par le Loyal Serviteur ; *Société de l'Histoire de France*, 1878, in-8°, p. 105. « Le camp ne fut que de grosses pierres mises l'une près de l'autre. »

ment de Dieu était associée. Le duel de Jarnac et de La Châtaigneraie ne commença qu'à la tombée du jour, les cérémonies préliminaires ayant occupé la journée entière, à partir de six heures du matin (1547). Bayard, dans son duel, traîne le cadavre par une jambe « ignominieusement, comme un tronc mort ou un chien », mais uniquement pour ne pas créer de précédent et afin de maintenir la règle médiévale que le cadavre est la propriété du vainqueur ; il le rend ensuite au « parrain » de la victime : « Je vous le rends, et vraiment, je voudrais, mon honneur sauf, qu'il fût autrement, » montrant ainsi, par nouvelle preuve, que don Alonse avait eu tort de nier sa courtoisie.

Dans ces champs clos bornés de pierres ou de planches, dans ces tueries élégantes du Pré-aux-Clercs, la férocité des temps anciens et la grâce des temps nouveaux étaient étrangement réunies. La jurisprudence était encore incertaine ; les coups et parades de la main gauche faisaient partie intégrante de la science et furent de mise jusqu'au dix-huitième siècle ; les meilleurs maîtres d'armes les enseignaient ; Saint-Didier montrait comment, « à prinse, faut faire contreprinse, » c'est-à-dire saisir de la main gauche l'épée de l'adversaire qui a empoigné la vôtre (1) : tous usages rappelant la liberté des anciens duels judiciaires du moyen âge, où chacun pouvait « combattre à cheval et à pied », à son gré « porter telles armes qu'il

(1) « Et pour ce faire, le lieutenant estant sur le pied gauche tirera un roidde maindroit, ou estoc d'ault, sur le costé gauche dudit prevost, et à un mesme instant, tournera avancer le pied gauche et prendra la garde de l'espée dudit prevost venant par dessous son bras, et voulant donner le tour, le prevost a fait la contreprinse qui est tout de mesme comme luy avoit dit et monstre, comme est cy dessus à sa portraiture, cotté en chiffre, au derriere de son col, 85. » *Les Secrets... sur l'espée seule*, 1573, fol. 64. Voir la gravure ci-après, p. 365.

voulait », offensives ou défensives (1). Entré au champ comme pour une danse, on se roulait à terre comme dans une lutte : ainsi faisait Bayard, ainsi fit Saint-Mégrin ; on profitait, quitte à discuter ensuite, de maints hasards et circonstances fortuites. Beaucoup, d'ailleurs, étaient d'avis, dit Brantôme, « qu'il ne fallait point parler de courtoisie nullement, sinon qui entraît en champ clos fallait se proposer vaincre ou mourir et surtout ne se rendre point. » Le baron de Guerres, roulant sur le sol avec son adversaire, l'étouffe et l'aveugle en lui remplissant la bouche et les yeux de sable (2). Saint-Mégrin trouve moyen d'arracher une épine d'un buisson et, tenant son ennemi à terre, le force à se rendre sous menace de lui crever les yeux. Marozzo considère comme faisant partie de l'escrime l'art de se défendre sans armes contre un homme armé : ses élèves doivent être toujours prêts, qu'il s'agisse d'un duel dans les formes ou de l'attaque inattendue d'un *bravo*.

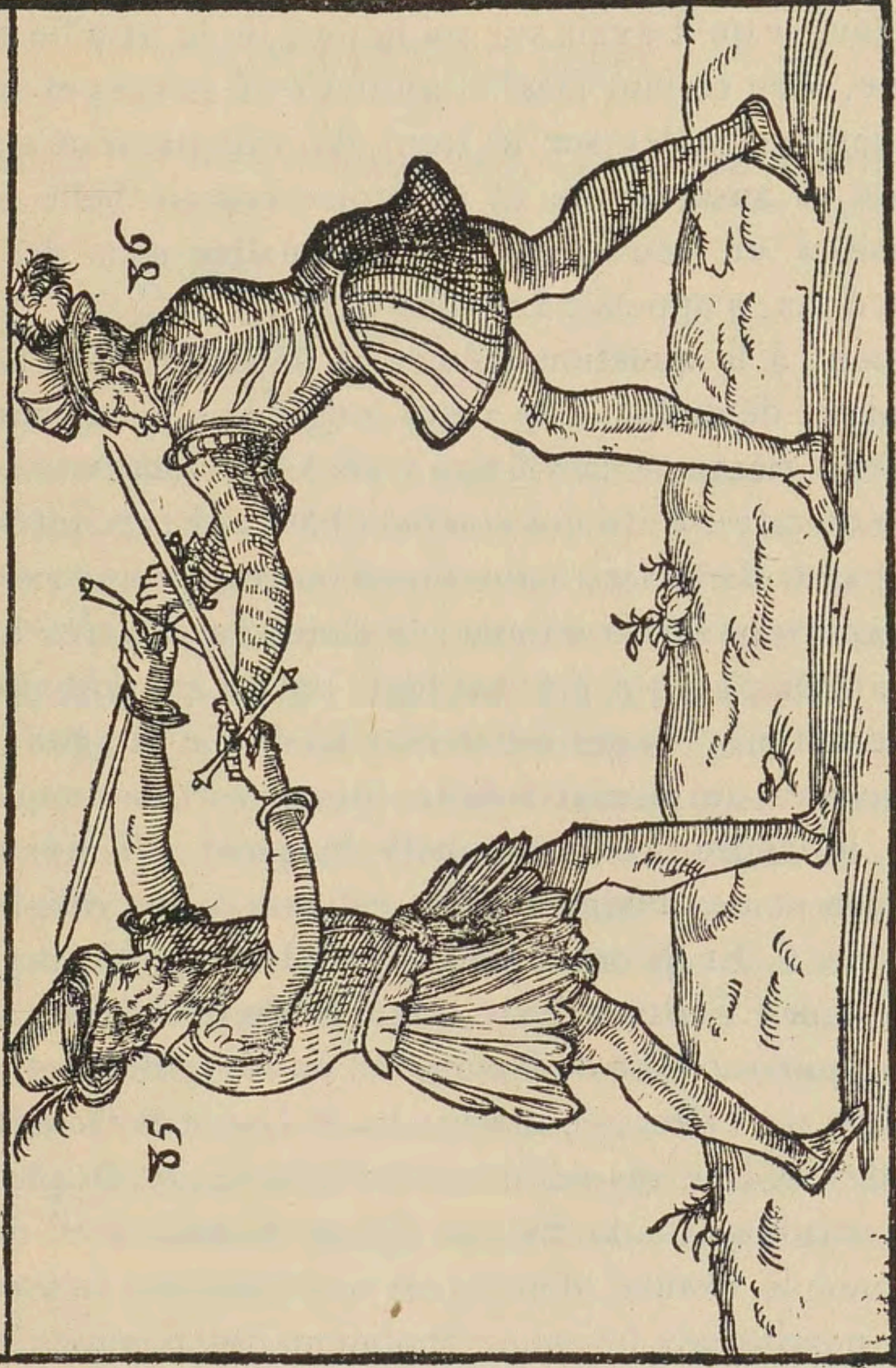
Comme aux joutes, dames, demoiselles, princesses illustres accouraient « pour voir le cruel passe temps ». On peut lire dans Brantôme le récit d'un duel, à Ferrare, en présence de Bayard, de Gaston de Foix duc de Nemours et de la duchesse de Ferrare, « laquelle pour lors était des plus belles et accomplies princesses de la chrétienté, fût pour le corps que pour l'esprit, et qui

(1) Ordonnance de Philippe IV, 1306. (ISAMBERT, *Anciennes Lois*, t. II, p. 838.)

(2) Il n'y avait pas pensé de lui-même ; ce furent ses amis du dehors qui lui en donnèrent l'idée. Ils profitèrent du désordre causé par l'écroulement d'une estrade pleine de dames, pour lui crier ce conseil malgré les défenses pour les assistants de prononcer aucune parole ; de là résultèrent, comme on peut croire, de vives contestations. (BRANTÔME, *Discours sur les duels*. — *Œuvres*, t. VI, p. 238.)

LE LIEUTENENT

LE PREVOST



ESCRIME FRANÇAISE AU SEIZIÈME SIÈCLE
(emploi de la main gauche)

H. de Saint-Didier. *Les secrets... sur l'épée seule*, 1573, fol. 64.

parlait force belles langues. Aussi M. de Nemours, pour sa perfection, en était épris un peu beaucoup et en portait les couleurs, gris et noir, comme dit le conte, et une faveur qu'il avait sur soi le jour de la bataille de Ravenne, » en ce jour fatal et glorieux où pavots et lauriers devaient se mêler sur le front du vainqueur. Cette duchesse, « aussi bonne et courtoise comme belle et vertueuse, » un peu difficile à reconnaître sous des traits aussi doux, s'appelait Lucrèce Borgia.

Quant à la question même, si débattue, des moyens permis et défendus, elle resta longtemps incertaine et le seizième siècle ne la vit pas tranchée. Brantôme se contente de dire : « En ces combats hâtifs et précipités, il ne faut parler de la vie ; mais quand on respire encore, il faut être courtois sur le vaincu : la gloire en est très belle et pie. » Pour ce qui est du duel, on ne saurait, pense le même auteur, songer à l'abolir ; René de Birague, garde des sceaux, qui voulut le faire, fut couvert de moqueries : alors il faudrait donc « abolir le point d'honneur des hommes et des femmes. Cela est bon à des religieux et hermites ». Et qu'on ne nous parle de religion : il y a des duels dans l'Écriture, et le seigneur de Bourdeille, se rappelant qu'il est abbé de Brantôme, ouvre la Bible et appuie son dire sur l'exemple inattendu de David et Goliath.

Il devait être réservé à un ecclésiastique de plus haut rang, cardinal de la Sainte Église Romaine et duc du royaume de France, d'endiguer une première fois ce courant, nonobstant le point d'honneur des hommes et des femmes et l'exemple de Goliath.

CHAPITRE VIII

LE SPORT ET LES MŒURS AU TEMPS DE LOUIS XIV

I

Au dix-septième siècle, l'esprit de discipline l'emporte sur l'esprit de révolte; l'ordre l'emporte sur le désordre; le mouvement de réaction qui avait commencé à la fin de l'âge précédent, s'accroît et dépasse même ce juste milieu auquel il est, à vrai dire, impossible de s'arrêter : car, dans notre société fragile et imparfaite, l'arrêt au juste milieu équivaut à la mort. « La perfection n'est pas de ce monde, » dit un proverbe populaire : elle ne saurait être du monde des vivants. C'est déjà beau d'éviter les oscillations excessives et les saccades désordonnées : ce résultat, du moins, est obtenu, pour un temps, et la règle maintenant s'impose. Les guerres civiles cessent, mais l'extrême centralisation commence; les déchirements religieux ne mettent plus l'État en danger; mais la liberté de conscience est atteinte, et l'édit de Nantes va être révoqué.

Un besoin impérieux d'ordre et de régularisation se faisait sentir dès l'aurore du siècle, par tout le pays : sans cela, le génie d'Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV fût demeuré inefficace. Cette aspiration universelle et l'action gouvernementale de ces grands hommes sauvè-

rent la France, dont on avait pu prédire, par moments, au cours du seizième siècle, la dissolution prochaine. « Les enfants pourront donc juger, écrivait Montluc en 1567, à qui il a tenu et quelle a été la source des guerres civiles, j'entends des grands, car ils n'ont pas coutume de se faire brûler pour la parole de Dieu. Si la Reine et M. l'amiral étaient en un cabinet et que feu M. le prince de Condé et M. de Guise y fussent aussi, je leur ferais confesser qu'autre chose que la religion les a mus à faire entre-tuer trois cent mille hommes; et je ne sais pas si nous sommes au bout, car j'ai ouï dire qu'il y a une prophétie, je ne sais pas si c'est de Nostradamus, qui dit que les enfants montreront à leurs mères, pour merveille, quand ils verront un homme, tant peu il y en aura, s'étant tous entre-tués. Mais n'en parlons, le cœur m'en crève à moi-même, qui n'y ai le moindre intérêt et qui m'en irai bientôt dans l'autre monde (1). »

Une réaction était indispensable; elle se produisit lentement, acquérant des forces, d'année en année, pendant plus d'un demi-siècle; les donjons, signes d'indépendance seigneuriale, menace contre tous et même contre le roi, sont démantelés en grand nombre; les lois sur le duel, tournées en dérision par Brantôme, sont appliquées par Richelieu avec la peine de mort pour sanction; l'œuvre du cardinal est continuée par Louis XIV, qui rend une vingtaine d'ordonnances contre les duels (2), attire la noblesse à sa cour et devient si réellement le centre de ses

(1) *Commentaires et Lettres*, éd. de Ruble, t. III, p. 138.

(2) Voir dans la *Noblesse française sous Richelieu*, par le vicomte G. D'AVENEL (Paris, 1901), comment la fureur des duels subsista, jusqu'à ce règne où, aidé de l'opinion, le Roi put y mettre fin. On compte encore neuf cent trente morts causées par des duels sous la régence d'Anne d'Autriche (p. 273).

empire que c'est la plus grave peine pour un noble d'être exclu de sa présence : Bussy-Rabutin en fut la preuve vivante. Jadis, le premier soin d'un mécontent était de quitter la cour, et c'était le Roi qui s'inquiétait de cette disparition, s'irritait ou s'affligeait, suivant le cas, de ce départ, et avec toute raison. L'envoi hors de la présence royale est maintenant un exil hors du Paradis. « Vivez donc aux champs, gentilshommes ! » — Ce conseil de Rapin eût semblé à Bussy une raillerie atroce. On vit aux champs si on a une fonction, si on est ruiné, si on est exilé, si on est le mari de Mme de Montespan ; bref, quand on ne peut pas faire autrement.

Ces changements considérables influent tout naturellement sur les petites choses comme sur les grandes : l'arrivée d'une saison nouvelle se manifeste à la pointe des mousses comme aux bourgeons des chênes. Que l'on considère le Roi, la cour, les trois États, la religion, les arts, les lettres ou simplement les jeux, il est impossible d'avoir le moindre doute : une saison nouvelle commence. « Voyez, écrit avec satisfaction un auteur du temps de Louis XIII, les nobles, les officiers des cours souveraines, les bons bourgeois, à quoi ils se délectent : ils méprisent ce qui, anciennement, était le plaisir des rois et des princes. La paume ? elle est trop violente. La comédie ? elle est trop commune. La boule ? elle est trop vile. Et quoi donc ? faut aller au cours avec le carrosse à quatre chevaux, le petit pas, pour deviser, chanter, lire quelque nouvelle impression, voir et contempler les actions des uns et des autres et, à l'exemple des plus honnêtes, se rendre agréable aux compagnies (1). »

(1) *La Chasse au viel grognart de l'antiquité*, 1622. C'est une description élogieuse des mœurs du jour au détriment du siècle précédent.

L'équitation et l'escrime, qui avaient eu déjà leurs Ronsards au seizième siècle, ont maintenant leurs Malherbes et bientôt leurs Boileaux. On rédige pour eux des « Arts poétiques » :

Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

La plupart des anciennes audaces sont proscrites en prose comme en vers, à la salle d'armes comme sur le Parnasse. Non seulement la violence des vieux exercices continue de s'atténuer, mais les seuls qui progressent sont ceux qui peuvent faire valoir une belle prestance, une élégante tournure, la grâce unie à la majesté; au premier rang de tous, l'équitation.

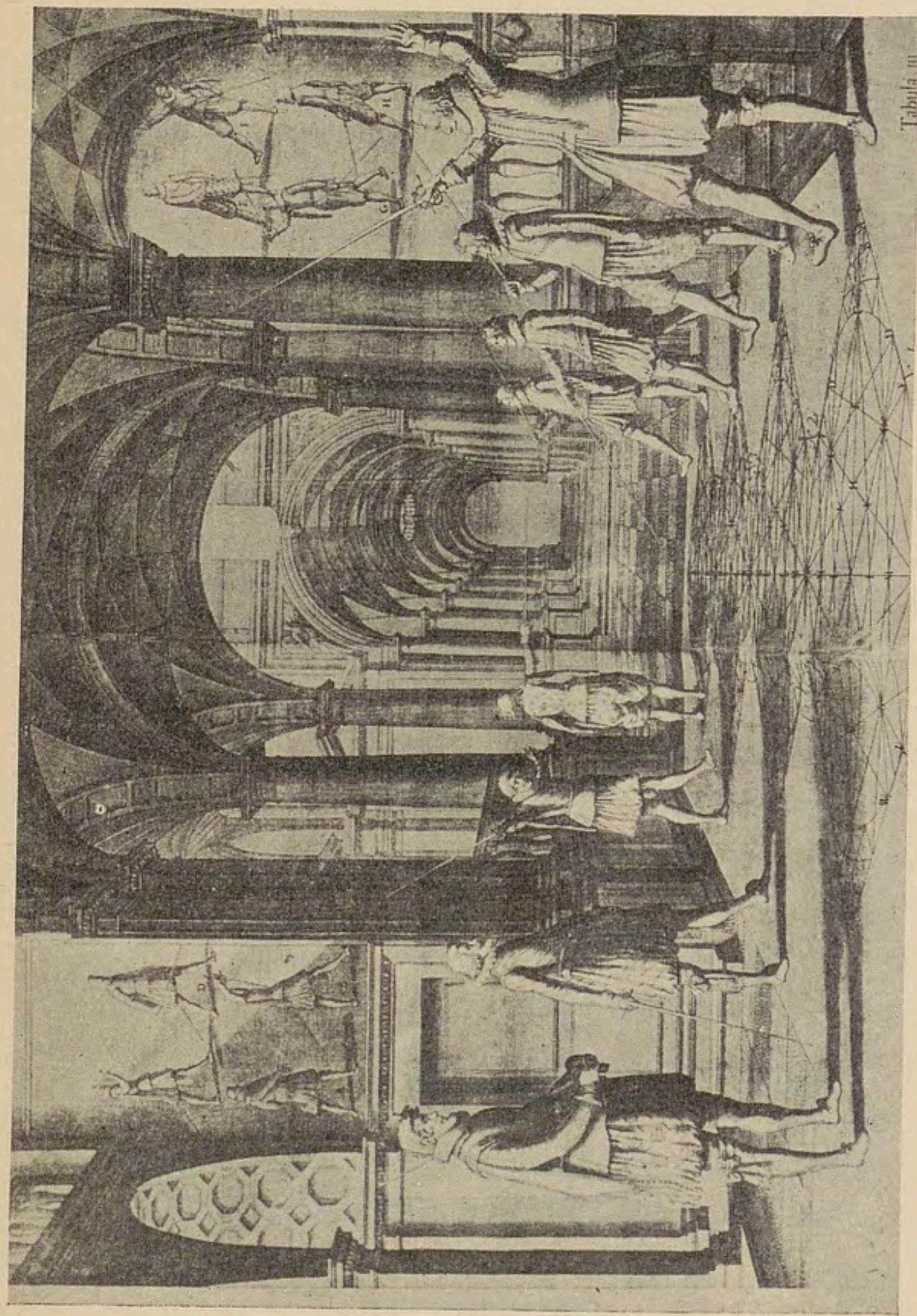
L'armement d'autrefois tombe en désuétude; la lance de guerre a disparu. « Les Espagnols seuls, écrit le duc de Rohan, sous Louis XIII, ont encore retenu quelques compagnies de lances qu'ils conservent plutôt par gravité que par raison (1). »

On ne porte plus les armures complètes, si ce n'est pour se faire peindre; les officiers mêmes rejettent la cuirasse, et il faut une injonction de Louis XIV pour la leur faire endosser : « Le roi, écrit Dangeau, a ordonné que tous les officiers de cavalerie, aux jours d'occasion et dans les détachements, eussent des cuirasses à l'épreuve du mousquet devant et du pistolet derrière, et a déclaré qu'il ferait casser le premier qui y contreviendrait (2). »

Dans les salles d'armes, on s'écarte bien loin de la nature, de la pratique, des nécessités réelles; la part de la

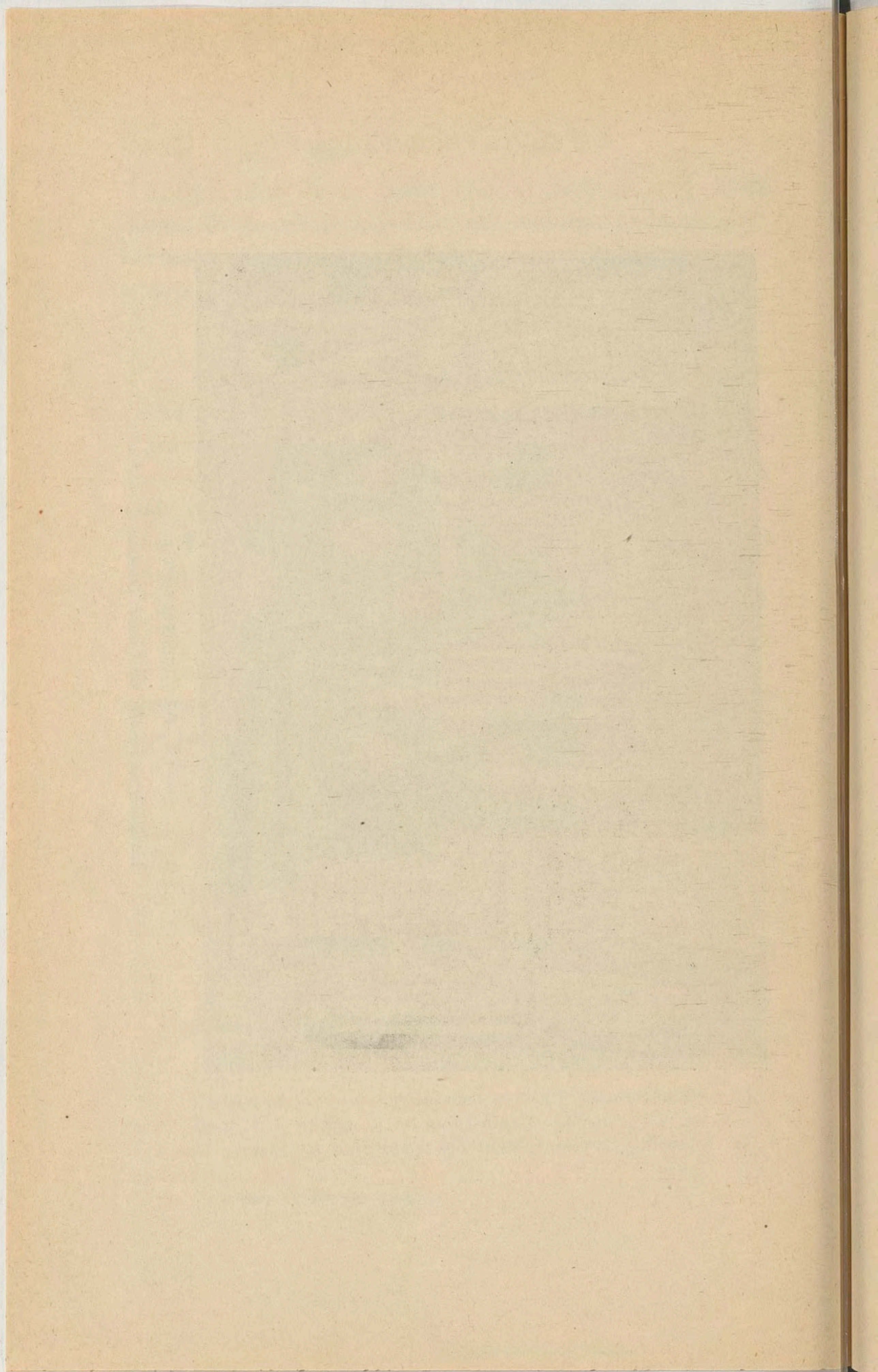
(1) *Histoire de la milice françoise*, par le P. DANIEL, Paris, 1721, 2 vol. in-4°, t. I, p. 432. Ainsi avait disparu la lance, « arme que les François avoient de tout tems sçu manier mieux qu'aucune autre nation. »

(2) *Journal*, 16 février 1692.



« LE DÉGAINEMENT »

Académie de l'espée, de Girard THIBAUT, 1628.



théorie devient immense; on se livre à des exercices de doigté d'une finesse, d'une grâce et d'une habileté merveilleuses, mais qui ne servent guère dans une rencontre. Déjà, sous le règne précédent, Thibault d'Anvers, contemporain des précieuses, avait enseigné aux précieux de l'escrime le fin du fin de leur art. Il démontrait, « par règles mathématiques, sur le fondement d'un cercle mystérieux, la théorie et la pratique des vrais et jusqu'à présent inconnus secrets du maniement des armes à pied et à cheval (1). » Son livre, de proportions colossales, orné de magnifiques gravures, est une apocalypse expliquée; le comble du secret révélé, la martingale des joueurs d'épée. Ses gravures sont encombrées de figures géométriques, de lettres, de lignes, de cercles, rapprochant les dimensions, le poids et les poses du corps de ceux de l'épée. L'échec est impossible; il suffit de bien suivre la méthode: encore, il est vrai, faut-il la comprendre, et c'est là le point. Beaucoup d'escrimeurs, qui n'avaient pas la tête aux mathématiques, y renoncèrent et ne gardèrent le livre que par curiosité, pour ses gravures, comme on a chez soi Nostradamus sans y croire. Le goût pour la finesse, qui allait se répandant, trouvait suffisamment à se satisfaire avec l'escrime enseignée maintenant dans les salles: l'escrime au fleuret, mince, flexible et léger, et ses règles rigoureuses et compliquées. Car on continuait de les aimer ainsi depuis la Renaissance, et on en voulait de pareilles en toute chose. Scudéry voit des règles jusque dans l'art d'après lequel on compose les *Grands Cyrus*. Les beaux jours de l'école du fleuret commencent, em-

(1) *Académie de l'espée* de Girard THIBAUT d'Anvers, 1628, in-fol. En tête, les blasons des principaux princes s'intéressant à l'escrime, et, en premier lieu, de Louis XIII.

ployé déjà au seizième siècle ; mais il équivalait alors, comme poids et forme, à l'arme de combat et consistait en une rapière terminée par un bouton, une fleurette : d'où son nom. C'est à cause de cette similitude que Laerte peut mêler une rapière aux fleurets sans qu'Hamlet le remarque, et donner ainsi, au milieu de son jeu, le signal de la grande hécatombe finale dans la pièce de Shakespeare. Les fleurets dont parle Montaigne étaient de cette sorte, et ceux aussi que mentionne Régnier quand il énumère les passe-temps mondains de son époque. Le cavalier à la mode, sous Henri IV :

Fait crever les courtaux en chassant aux forêts,
Court le faquin, la bague, escrime des fleurets...
Talonne le genet et le dresse aux passades,
Chante des airs nouveaux, invente des ballets,
Sait écrire et porter les vers et les poulets (1).

Au cours du siècle, tout en connaissant encore le « fleuret lourd », on emploie de plus en plus le « fleuret léger (2) », analogue au nôtre. On risquait, sans doute, comme l'a justement remarqué M. Maurice Maindron, d'amener l'escrime, avec cette arme tenue, « à un état théorique et artificiel qui n'a fait que s'exagérer de nos jours, en donnant à l'instrument de l'exercice une légèreté supérieure à celle de l'arme qu'il doit en réalité représenter. » Mais on n'y prit pas garde alors. On se passionnait pour les principes, les belles doctrines, la recherche de l'absolu ; on fuyait les vulgarités, les trivialités, la nature basse. On ne se roulera plus à terre comme Bayard ou Saint-Mégrin. Bayard, avant de rouler par

(1) Satire V (entre 1606 et 1608). Le faquin, autrement dit le quintan, la quintaine.

(2) FURETIÈRE, *Dictionnaire*, 1690, au mot *Fleuret*.

terre, entrait au champ clos comme dans une danse : c'était une figure de langage; maintenant, c'est presque une réalité; on se met en garde en faisant la révérence. — « Allons, monsieur, la révérence! » dit le maître d'armes à M. Jourdain. — « Pour bien faire la révérence, » écrit Le Perche dans un traité publié au dix-septième siècle, qui n'a rien de comique et fit autorité pendant plus de cent ans, « après s'être bien mis en garde, il faut d'abord ôter son chapeau de la main gauche et le laisser tomber sur le genou gauche, en traînant le pied droit derrière le gauche (1), » etc.

Une école toute française d'escrimeurs se forme alors, distinguée, dit encore M. Maindron, « par une simplification scientifique dans les attaques, les parades et les positions du corps, dans un jeu de plus en plus serré et correct, substitué aux expédients tirés de la force et de l'agilité personnelles. » Les inconvénients d'un enseignement un peu trop théorique et s'écartant des réalités du combat étaient moins sensibles à une époque où le changement des mœurs et la rigueur des lois avaient fini par rendre le duel beaucoup plus rare qu'au siècle d'avant, et où il était moins nécessaire que les maîtres d'armes montrassent avant tout, avec leurs bottes secrètes, l'art de tuer.

Telle qu'elle se constitua sous le Grand Roi, la nouvelle école des escrimeurs français n'obtint pas moins bonne

(1) *L'Exercice des armes ou le maniement du fleuret*, par LE PERCHE, album gravé, Paris, s. d.; réédité au dix-huitième siècle, avec costumes de cette époque (seule édition que j'aie vue; la première est rapportée par les uns à 1635, par les autres à 1676). Le Perche enseigne l'usage de la main gauche : « Après avoir passé pour saisir l'épée, il faut avancer le pied droit, et en même temps avancer la main gauche et saisir l'épée de l'ennemi. » Planche 26.

réputation que l'ancienne. Pour l'escrime des armes, écrit Michel de Marolles, « jusques à quel point est-ce que l'ont portée feu M. de Bouteville, les barons de Lupes et de Vaillac, Ganville, M. le comte de Saint-Aignan d'aujourd'hui... et un très grand nombre de tireurs d'armes et de prévôts de salles, que ceux du dehors ne sauraient se vanter d'avoir battus (1)! »

Cette école, guérie de l'excès de révérences et mouvements de chapeau qui la distingua un moment, s'est perpétuée jusqu'à nos jours; elle garde encore ses caractéristiques principales et n'est pas déchuée de son antique célébrité.

II

Les questions d'élégance, de grâce et de dignité préoccupent le cavalier du dix-septième siècle autant au moins que l'escrimeur; l'équitation savante grandit en importance. On avait commencé, dès la Renaissance, à en rechercher les règles et principes; maintenant les magistrales théories abondent, et celles qui viennent de notre pays ont d'autant plus d'autorité que jamais notre renom comme cavaliers n'avait été plus brillant. Les « académies » où l'on enseignait les arts nécessaires à un jeune gentilhomme se multiplient en France dans cette période. Elles furent d'abord imitées d'Italie et ressemblaient mal à celles que rêvait La Noue; on y chercherait en vain ce

(1) Mort en 1681. *Mémoires* (en prose) à la suite de son *Paris* (en vers), éd. Dufour, 1879, p. 320.

juste équilibre du corps et de l'esprit qu'avait préconisé le sage Bras-de-Fer : le corps l'emportait, on n'en saurait douter. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur certain interrogatoire d'un élève, mis à la Bastille, à la demande de son père. Le père était Jean Varin, célèbre aujourd'hui comme graveur et qui était célèbre alors comme graveur et comme avare :

— « S'il n'est pas vrai que le sieur Varin son père, voyant qu'il n'avait pas inclination aux études, l'a mis en l'Académie Royale pour y apprendre toute sorte d'exercices, et l'y a entretenu avec beaucoup de dépense?

— » Il est vrai que son père, du vivant de sa mère, le mit à l'Académie Royale et lui donna pour cela les choses nécessaires, et paya la pension ordinaire, à raison de seize cents livres par an.

— » S'il n'est pas qu'après avoir été quelque temps à l'Académie Royale, il en a été chassé... ayant fait déguiser des filles en garçon pour y venir? »

Il nie; il n'a jamais introduit à l'école aucune académiste féminine; il est parti, rappelé par son père, ayant pris correctement congé de M. et Mme de Poix (1).

Dans ces académies, on enseignait surtout l'équitation. Se bien tenir à cheval était une nécessité si haute que Louis XIV attribua quatre mille livres *de pension* à M. de Nesmond, pour avoir appris à monter au duc de Berry : or, ce maître en avait déjà cinq mille pour avoir donné le même enseignement au duc de Bourgogne (2); Corneille, sur la fin de sa vie, après tous ses chefs-d'œuvre, recevait deux mille livres. Michel de Marolles, dans sa description

(1) RAVAISSON, *Archives de la Bastille*, Paris, 1866, t. I, p. 263.

(2) DANGEAU, *Journal*, 15 novembre 1702.

en vers de Paris, consacre un chapitre aux académies, où la jeunesse apprend à monter à cheval :

Elle y trouve toujours l'honnête discipline,
Les sages écuyers qui la font observer...
Joignant à la morale une saine doctrine.

Il nomme une dizaine de ces écuyers, commémorant, avec les plus grands éloges, le souvenir de Longpré, du Lyonnais Glapier, mais surtout du fameux Pluvinel, élève de Pignatelli le Napolitain.

Antoine de Pluvinel, mort en 1620, dont le *Manège Royal* (1) nous a déjà servi, avait laissé, en effet, une trace profonde et, même aujourd'hui, on le cite encore à Saurmur. Pour lui, l'équitation n'était pas seulement un art, c'était une religion ; aussi n'avait-il pas manqué de rédiger, avant de mourir, un bréviaire du cavalier parfait. « J'ai cru devoir cela, » dit-il au roi Louis XIII, « à votre gloire particulière et à celle de la nation française, de laisser à la postérité ce que l'expérience et mon labeur continuel et extraordinaire m'avaient appris. » Il se flatte d'avoir contribué à ce résultat qu'on ne va plus en « pays éloignés », c'est-à-dire en Italie, apprendre les arts équestres, mais que les étrangers, au contraire, viennent s'instruire dans le nôtre. Il se vante d'ailleurs un peu, car, même avant

(1) C'est le titre de la première édition : *Manège Royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier en tous les exercices de cet art, digne des Princes, fait et pratiqué en l'instruction du Roy par Antoine Pluvinel son escuyer principal... le tout gravé par Crispian de Pas, flamand, à l'honneur du Roy et à la mémoire de M. de Pluvinel* (l'ouvrage était posthume), Paris, 1623, in-fol. La Bibliothèque Nationale possède le splendide exemplaire de Louis XIII, avec des gravures retouchées à la main. Les nombreuses éditions subséquentes (*Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*) contiennent un texte beaucoup plus complet.

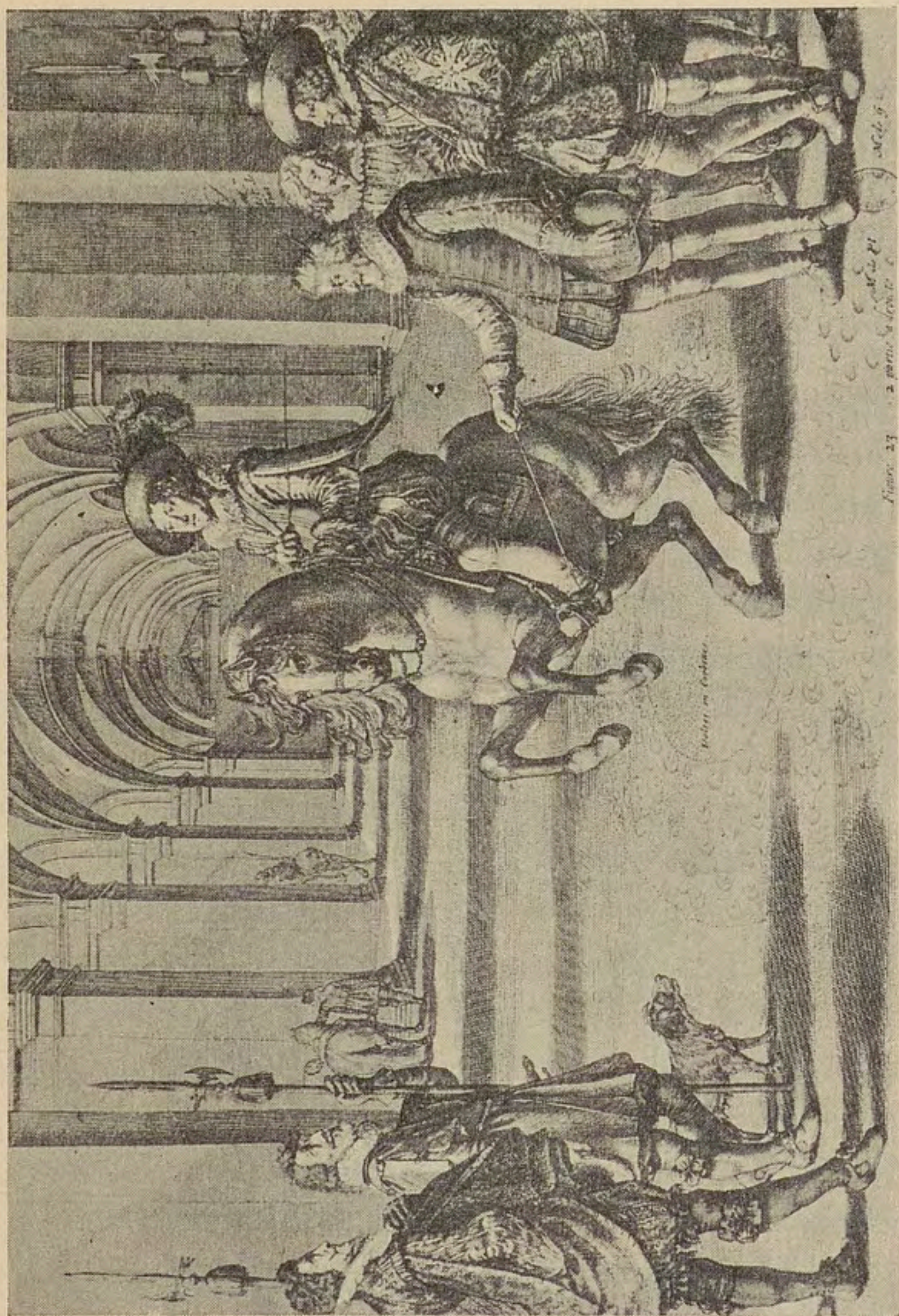
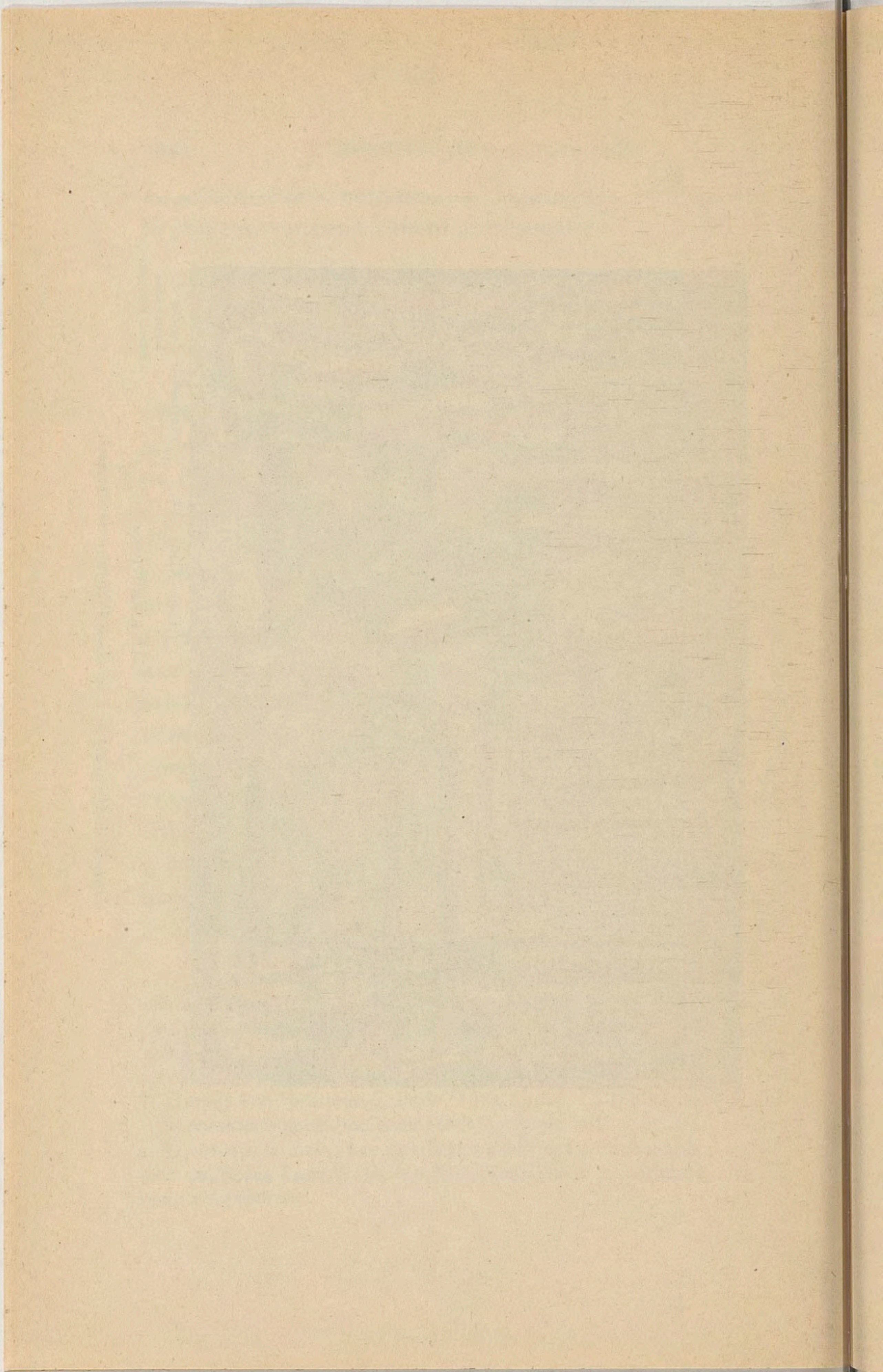


Figure 23 Louis XIII

Pluvinel
Le duc de
Bellegarde
Grand Ecuyer.

VOLTES EN COURBETTES

Gravure de Crispian de Pas, dans l'ouvrage de Pluvinel.



ses leçons, nous n'avions pas mauvaise renommée : « Je n'estime point, disait Montaigne, qu'en suffisance et en grâce à cheval, nulle nation nous emporte. » Et nous n'étions pas seuls à nous rendre ce témoignage : Shakespeare, contemporain de Pluvinel, ayant à nommer, dans *Hamlet*, un cavalier modèle, désigne « un gentilhomme de Normandie », et, généralisant, observe : « En fait d'équitation, les Français savent leur affaire. » (They can well on horseback.)

Pluvinel rédige donc son manuel et bréviaire du cavalier sans défaut, avec toute la gravité que comporte un sujet si considérable; car « un bel homme et un beau cheval est la plus belle et la plus parfaite figure de l'Humanité que Dieu ait mis sur la terre ». Il trace des règles et établit des principes; il exclut les fantaisies inutiles, et en maintient d'autres qui lui semblent indispensables et conformes aux principes. Qu'il s'agisse de l'escrime, de l'équitation ou de l'art des vers, de Bucéphale ou de Pégase, tous les doctrinaires du temps s'inspirent des mêmes idées générales : Pluvinel écrit comme versifiera Boileau et comme Le Nôtre dessinera ses jardins. La dignité de la pose, la noblesse simple et pourtant voulue de la tournure, paraissent à notre écuyer de la dernière importance; rien n'est indifférent et ne doit être laissé au hasard; le chapeau du cavalier ne doit pas plus avoir des dimensions quelconques qu'il ne sera permis bientôt aux ifs de Versailles d'étendre à leur guise leurs branchages en tous sens. Pluvinel fixe la hauteur du feutre, la largeur des bords, précise la manière dont la plume doit être plantée, et, afin qu'aucune erreur ne soit possible, une gravure représente cette œuvre d'art. Les chausses seront « assez amples et sans bourrelet, afin qu'elles se cou-

chent mieux sur la selle du cheval et que toute la beauté de la cuisse du cavalier se voie et qu'il se fasse paraître de belle taille et menu à la ceinture ». L'élégance de la ligne fut, pendant tout ce siècle, un sujet de préoccupation, pour l'homme surtout, à cause du costume qui faisait valoir sa tournure. Achévant le portrait d'une précieuse célèbre, un indiscret glisse dans son éloge cette remarque : « Toutes les beautés d'Émilie ne sont pas sur son visage ; ses bras sont blancs et ses mains si délicates qu'elles sont toute prêtes à enchaîner des cœurs ; elle a les jambes si admirables et les pieds si bien faits qu'il n'y a point d'hommes qui ne souhaitassent les avoir de même (1). »

Pluvinel étudie avec un soin extrême les passades, les groupades, les voltes, les courbettes, les « caprioles » du cheval. L'équitation telle qu'il l'entend prend, comme l'escrime au fleuret, un caractère semi-factice qu'elle garda plus d'un siècle. Tous les maîtres du temps, quoi qu'ils enseignent, ont la prétention de se soumettre à la nature sans doute, mais dans la limite seulement où le permettent « les principes ». Ils ne remarquent pas que ce qu'ils nomment les principes n'est parfois que l'arbitraire ; arbitraire tantôt élégant et anodin, tantôt dangereux ; toujours commode, puisqu'il dispense de regarder au delà ; d'autant plus inquiétant que le consentement commun et l'enseignement des habiles le rendent peu à peu inaccessible et inattaquable : on ne saurait toucher aux principes.

(1) *Recueil de portraits et éloges, dédié à S. A. R. Mademoiselle*, Paris, 1659, 2 vol. in-8°, t. I, p. 136. Il s'agit de Sibylle d'Amalbi, comtesse de Cominges, femme de l'ambassadeur de France à Londres, et qui figure sous le nom de Césonie dans le *Dictionnaire des Précieuses* de SOMAIZE.

Dans les académies de ce genre se forma toute la jeunesse destinée à briller aux camps ou à la cour pendant le dix-septième siècle ; et l'école de Pluvinel compta notamment, parmi ses élèves, ce jeune marquis du Chillou, plus connu dans le monde sous le nom qu'il porta ensuite de cardinal de Richelieu.

Richelieu eut, toute sa vie, le goût des exercices physiques et de quelques-uns mêmes qui rappelaient plus les libres allures du seizième siècle que la dignité du dix-septième. « Malgré les grandes occupations qu'avait le cardinal de Richelieu, il ne laissait pas quelquefois, lit-on dans le *Menagiana*, de trouver le temps de se délasser de ces grandes fatigues qui accompagnent toujours le ministère. Il aimait, surtout après les repas, les exercices violents, mais il ne voulait pas être surpris dans ces moments de joie et de plaisirs. M. de Bois-Robert, qui était toujours auprès de lui pour le divertir, m'a conté qu'un jour M. de Gramont, qui était considéré au Palais-Royal comme étant de la famille... et à qui, pour cette raison, les entrées étaient fort libres, trouva le cardinal, après dîner, qui se divertissait dans la grande galerie du Palais-Royal à sauter le long de la muraille le plus haut qu'il pouvait. M. de Gramont voyant cela fit un tour d'habile courtisan et, disant à M. le cardinal qu'il (Son Eminence) sautait bien mieux que lui (Gramont), il commença à sauter cinq ou six fois. M. le cardinal qui savait la cour encore mieux... vit bien ce que cela voulait dire et depuis l'en estima davantage (1). »

Mais Richelieu, qui croyait peut-être, comme Mercurialis, que le saut est un préventif contre la pierre, excell'a

(1) *Menagiana*, 3^e éd., Paris, 1715, 4 vol. in-12, t. III, p. 74.

surtout dans l'art de l'équitation et fit honneur à son maître. « Une estampe de Callot le représente devant la Rochelle, à cheval, la robe relevée, les jambes bottées, l'épée à la main. Les contemporains se moquaient de cet accoutrement. Il en paraissait, tout au contraire, fort satisfait. Sous le prêtre on retrouve toujours en lui le soldat (1). »

A un point de vue, du moins, dans l'éloge qu'il avait fait des académies et particulièrement de la sienne, Pluvinel n'avait pas exagéré. Les étrangers venaient avec empressement chez nous apprendre les arts équestres. Nos père et mère, écrivent deux jeunes Hollandais en 1656, « nous destinèrent Paris pour lieu de notre principal séjour, comme étant une ville où l'on peut étudier toutes les autres de l'Europe et où, par l'assemblage de plus d'un million d'âmes qui l'habitent, on rencontre tout ce qui peut façonner l'esprit et le corps, et donner de belles manières à l'un par la conversation et un beau port, de l'adresse et de la vigueur à l'autre par les exercices qui s'y enseignent parfaitement bien. » Quelques étrangers d'humeur satirique voyant les Français d'alors, recherchés dans leur mise et leurs discours, faire de si beaux saluts, les ont décrits comme des faiseurs de saluts. Quand nos jeunes Hollandais furent à l'académie, ils s'aperçurent que les gens de France apprenaient aussi autre chose et même que cette autre chose était assez rude : « Nous y montons tous les jours trois chevaux, sans compter celui de bague. Cet exercice est si rude au commencement que nous n'en pouvons commencer d'autre, que la douleur de nos cuisses soit passée; elle

(1) G. HANOTAUX, *Richelieu*, Paris, 1893, in-8°, t. I, p. 74.

est telle d'abord qu'à peine peut-on marcher, et pour nous bien consoler, un académiste nous dit que nous aurions à la souffrir quinze jours durant, comme nous l'avons en effet expérimenté (1). »

Aussi nos compatriotes n'étaient-ils pas peu fiers de leur habileté dans cet art. « Les Français, » dit le duc de Newcastle dans son livre (que d'ailleurs il publia en français) sur le dressage des chevaux, « croient que tout ce qu'il y a de cavalerie au monde soit chez eux (2). » Les maîtres d'équitation et les maîtres d'escrime français se rencontraient un peu partout en Europe et étaient en particulier nombreux à Londres. Newcastle même était élève de Saint-Antoine, fameux écuyer donné à Jacques I^{er} par Henri IV en 1603. Tout ce que lord Herbert de Cherbury dit des chevaux est tiré de La Broue et de Pluvinel (3).

A leur tour, après les tournois, les joutes disparaissent; bientôt il n'en reste plus que l'image pompeuse et galante : les courses de bagues et les carrousels les remplacent. La théorie du grand exercice chevaleresque du moyen âge avait été écrite jadis par un roi-chevalier, René d'Anjou; c'est un signe des temps que le *Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics* de l'époque de Louis XIV ait pour auteur un consciencieux ecclésiastique, le P. Ménétrier (4). Le révérend écrivain rédige à son heure, avec force citations latines,

(1) *Journal de deux jeunes Hollandais à Paris*, 1656-1658 (les messieurs de Villers), Paris, 1899, in-8°, 6 mars 1657.

(2) *Méthode nouvelle et invention extraordinaire de dresser les chevaux*, par Guillaume DE CAVENDYSH, DUC DE NEWCASTLE, Londres, 1674, « Aux lecteurs; » 1^{re} éd., Anvers, 1658, superbes gravures.

(3) *Autobiography*, éd. Sidney Lee, Londres, 1886, 8°, pp. 72 et suiv., *Préceptes* de LA BROUE, La Rochelle, 1593, in-fol., illustré.

(4) Lyon, 1669, in-4°.

une sorte d'art poétique et de *Gradus ad Parnassum* pour les adeptes de ces nobles passe-temps. Il veut des exercices « magnifiques », dignes de cavaliers « spirituels » ; le cérémonial, les devises, les inventions ingénieuses ont à ses yeux une importance suprême. Tout, d'ailleurs, dans son traité, se rapporte au Roi, centre du royaume et lumière du monde : « Un règne aussi glorieux, aussi tranquille et aussi heureux que celui-ci est l'effet de la grande âme et des inclinations vraiment royales de Sa Majesté qui, mêlant agréablement les divertissements de la cour aux fatigues de la guerre, ne paraît pas moins adroite, magnifique et spirituelle dans tous ces délassements qu'Elle est soigneuse, vigilante et infatigable dans tous les autres exercices. On vit, le 23^e de mars de l'an 1656, ce grand prince, plus brillant par la grandeur de la gloire qui l'environnait que par la splendeur de ses habits à la romaine, courre la bague dans le Palais Cardinal avec une adresse incomparable. Il n'en fit pas moins paraître dans ces courses de têtes où, représentant le chef des Romains contre quatre autres nations (grand carrousel de 1662), il fit avouer à tous ceux qui le virent en ces exercices qu'il avait l'air et la grandeur de ces anciens maîtres du monde... L'habit romain et la devise du soleil qu'il a toujours portés en ces courses découvrent également et la grandeur de son âme et l'élévation de son génie, qui conserve la majesté et la dignité du monarque jusque dans ces divertissements. C'est ainsi qu'on a vu la cour de France la plus galante et la plus spirituelle aussi bien que la plus adroite et la plus vaillante du monde, depuis sept ou huit règnes. » C'est ainsi encore que Mme de Sévigné et Mme de Grignan, échangeant leurs impressions sur un carrousel, se préoccu-

paient surtout des devises, devenues si importantes : « Nous avons raisonné sur les devises (1). » Il s'agissait du carrousel des « Galants Maures », dont le nom même est caractéristique, donné en 1685 : le temps des Pas de Saladin était fini.

Le Révérend Père divise, décrit, classifie, cite les Anciens, vante les carrousels comme portant « toutes les marques d'une institution savante », et définit les tournois en termes qui montrent comment on avait perdu alors jusqu'au sens de ce jeu semi-héroïque et semi-barbare : « Les tournois, dit-il, sont des courses de cheval en tournoyant avec des cannes au lieu de lances. »

La ressemblance des conseils donnés à leurs élèves par les professionnels du sport avec ceux que Boileau adresse aux jeunes versificateurs est singulière ; on ne peut ouvrir un traité d'équitation ou d'escrime sans que le rapprochement s'impose : règle, mesure, cadence, ce sont les mêmes mots, et si ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses, ce sont les mêmes idées. Le soin de la cadence est poussé si loin que les exercices équestres, jadis accompagnés de rudes fanfares sonnant la charge, sont maintenant embellis par une musique de danse dont les chevaux doivent suivre la mesure, et que les carrousels deviennent réellement, comme le dit le P. Ménétrier, des « danses de chevaux ». Les plus fameuses de ces danses, dans la première partie du siècle, avaient été réglées par le vieux Pluvinel, qui se flattait d'être connaisseur en matière de cadence, comme Malherbe inversement se piquait d'entendre la guerre, les armes et l'équitation. Les musiciens eux-mêmes étaient à cheval

(1) Aux Rochers, 13 juin 1685.

et ce ballet équestre avait été dansé en la place Royale, centre alors du Paris élégant.

Carrousels et courses de bagues sont, dans cette période, l'amusement favori des grands et de la cour. Ce qui n'était jadis qu'un exercice préparatoire à la joute et au tournoi devient l'important et prend une existence propre. On fait des courses de bagues ou de « têtes », pour montrer son adresse et son élégance à un public brillant, et sans se préoccuper aucunement d'utilité militaire. Les courses de bagues, moins anciennes que la quintaine, avaient été inventées comme celle-ci pour habituer au maniement de la lance (1); on les pratiquait couramment à la Renaissance et même avant, et les poètes rédigeaient en jolis vers de plaisants défis; tel celui-ci, adressé par Mellin de Saint-Gelais à six chevaliers qui croyaient en Amour, au nom de six chevaliers qui en faisaient fi :

A vous, seigneurs, quiconque vous soyez,
 Qui, de bon sens et raison fourvoyés,
 Suivez Amour inconstant et volage,
 Qui, pour un peu de bien et d'avantage
 Qu'il sait promettre et assez mal tenir,
 Le voulez dieu prétendre et maintenir; —
 Nous, sans espoir, et mal traités des dames,
 Nous, ennemis d'Amour et de ses flammes,
 Voulons prouver en plein champ de bataille
 Qu'Amour n'est dieu ne rien qui guères vaille... (2).

Malgré cette mention du champ de bataille, il s'agit seulement de courses de bagues. Cet amusement grandit

(1) L'anneau était mis à la hauteur de l'œil du cavalier; on s'exerçait ainsi à viser, afin de se préparer aux joutes, juste à la hauteur convenable pour le coup classique. Un puissant ressort retenait la boucle dans une douille de fer fixée au poteau.

(2) *Œuvres*, éd. Blanchemain, 1873, t. I, p. 153.



LOUIS XIII COURANT LA QUINTAINE

Gravure de Crispian de Pas dans le livre de Pluvinel.

en popularité et atteignit, comme sport élégant, son apogée sous Louis XIV, en même temps que les courses de « têtes ». Pluvinel avait compris les courses de bagues dans son enseignement, non sans maugréer contre la décadence des mœurs chevaleresques qui faisait de l'exercice d'autrefois, difficile et fatigant, car on courait en armure, un simple passe-temps frivole. « La coutume de courir la bague en pourpoint, dit-il, se pratique tous les jours et se continuera, parce qu'il s'y trouve moins de peine pour le chevalier et pour le cheval, et aussi que nos gens de guerre ont quitté l'usage des lances pour tuer les hommes et que les dames peuvent, ce me semble, honorer plus souvent de leur présence les concours de bagues, car, quand les courses sont finies ils se peuvent mettre dans les carrosses des plus belles, avec permission, sans les faire attendre davantage, pour s'en aller promener où bon leur semblera et deviser à cœur content. »

Sous le Grand Roi, on court non seulement en pourpoint, mais en plumes, en rubans, en costumes de héros antiques ou de princes de romans. Les Français, qui avaient jadis transporté en Orient les tournois à leur suite, montrent maintenant des courses de bagues et de têtes aux Turcs. Le marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, ne croit pouvoir mieux faire que de célébrer par des exercices de ce genre la fête de son maître, en plein Constantinople, le 25 août 1676 ; chaque cavalier a un emblème qui est une allusion aux exploits du Roi. « Les devises les expliquaient assez nettement et avec esprit, » écrit Nointel lui-même, qui n'est pas mécontent de son œuvre (1).

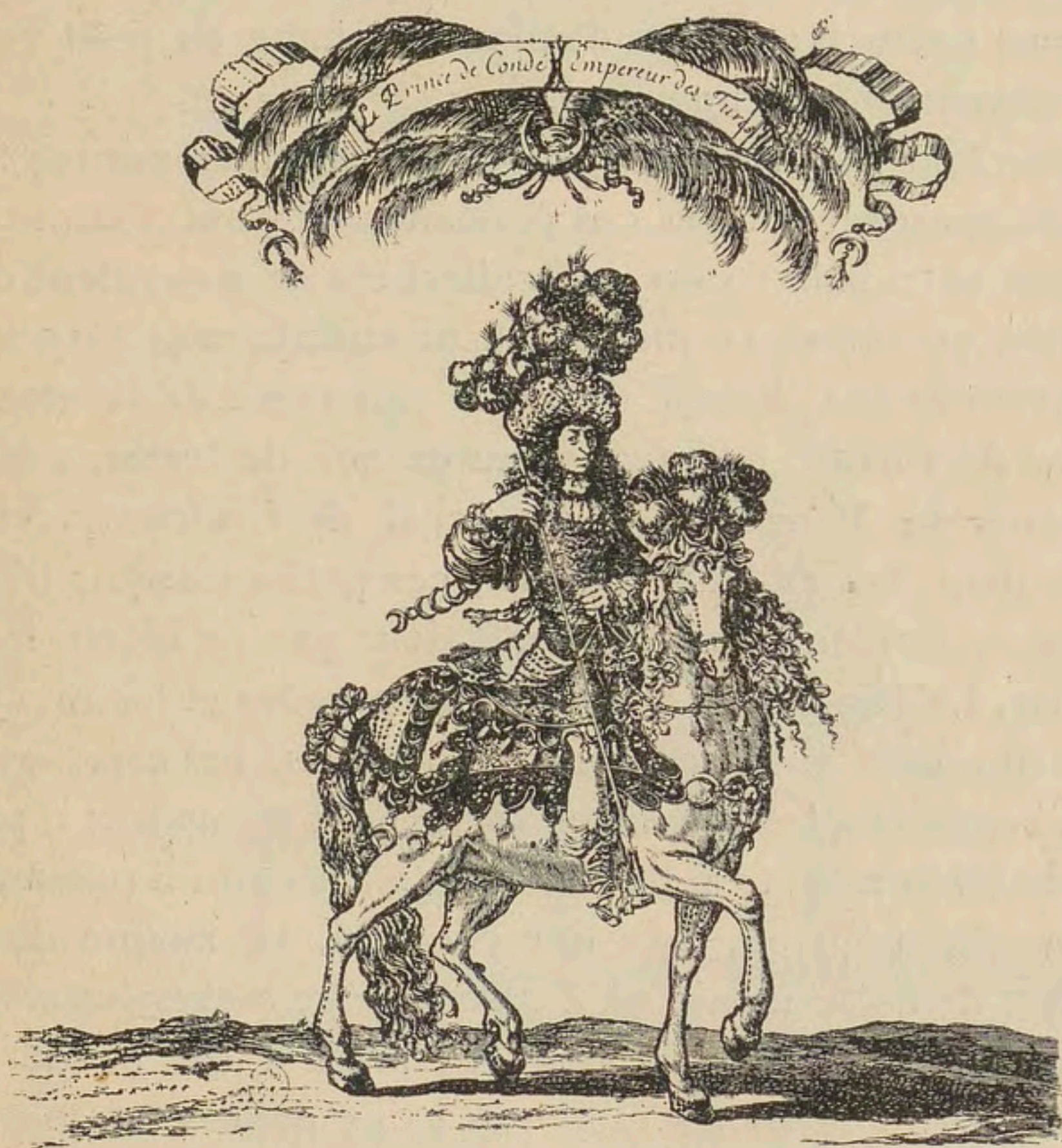
(1) Albert VANDAL, *les Voyages du marquis de Nointel*, Paris, 1900, in-8°, p. 209.

La fête fameuse en souvenir de qui la place du Carrousel reçut le nom qu'elle porte encore, consista en « courses de têtes et de bagues faites par le Roi et par les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662 (1) ». La place Royale, habituellement affectée à ces divertissements, avait été jugée trop étroite; on construisit des estrades pouvant contenir quinze mille spectateurs; les costumes montrèrent à souhait combien la cour était magnifique, et les devises, combien elle était spirituelle. Les diverses quadrilles équestres étaient dirigées par le Roi, en roi des Romains, le prince de Condé, en empereur des Turcs, le duc de Guise, en roi des Américains, etc. Les gravures nous montrent des personnages vêtus de soie et de brocart d'or, couverts de bijoux et de diamants; hommes et chevaux sont frisés, enrubannés, empanachés; ils ont autour d'eux tout un voletis de plumes et de rubans; ils portent sur la tête des perruques merveilleuses; on dirait que leurs chevaux en ont aussi; la queue de ces animaux, immense, ondulée et frisée, semble postiche. Le duc de Guise, en roi américain, a sur son casque un monument de plumes à trois étages.

On débuta par des courses de têtes. Dans ce jeu, des têtes de carton ou de bois, posées à des hauteurs diverses, doivent être abattues avec des armes variées, lance, dard, épée, hache et même quelquefois pistolet : « Chacun de ces chevaliers courait, la lance à la main, le long de la barrière et emportait une tête de Turc posée sur un buste de bois doré sur la barrière même, de la hauteur de six pieds. Puis, quittant la lance, avec une demi-volte à

(1) *Courses de testes et de bagues, faites par le Roy et par les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662*, Paris, de l'imprimerie royale, 1670, in-fol. Texte de Charles PERRAULT, gravures d'Israël SYLVESTRE.

la droite, prenait un dard sous la cuisse et revenait darder la tête de More sur un autre buste distant de cinq pieds de la même barrière et de la hauteur de quatre pieds. » Il y avait ensuite divers exercices d'ensemble; puis il



LE GRAND CONDÉ EN EMPEREUR DES TURCS
AU CARROUSEL DE 1662

Gravure d'Israël Sylvestre.

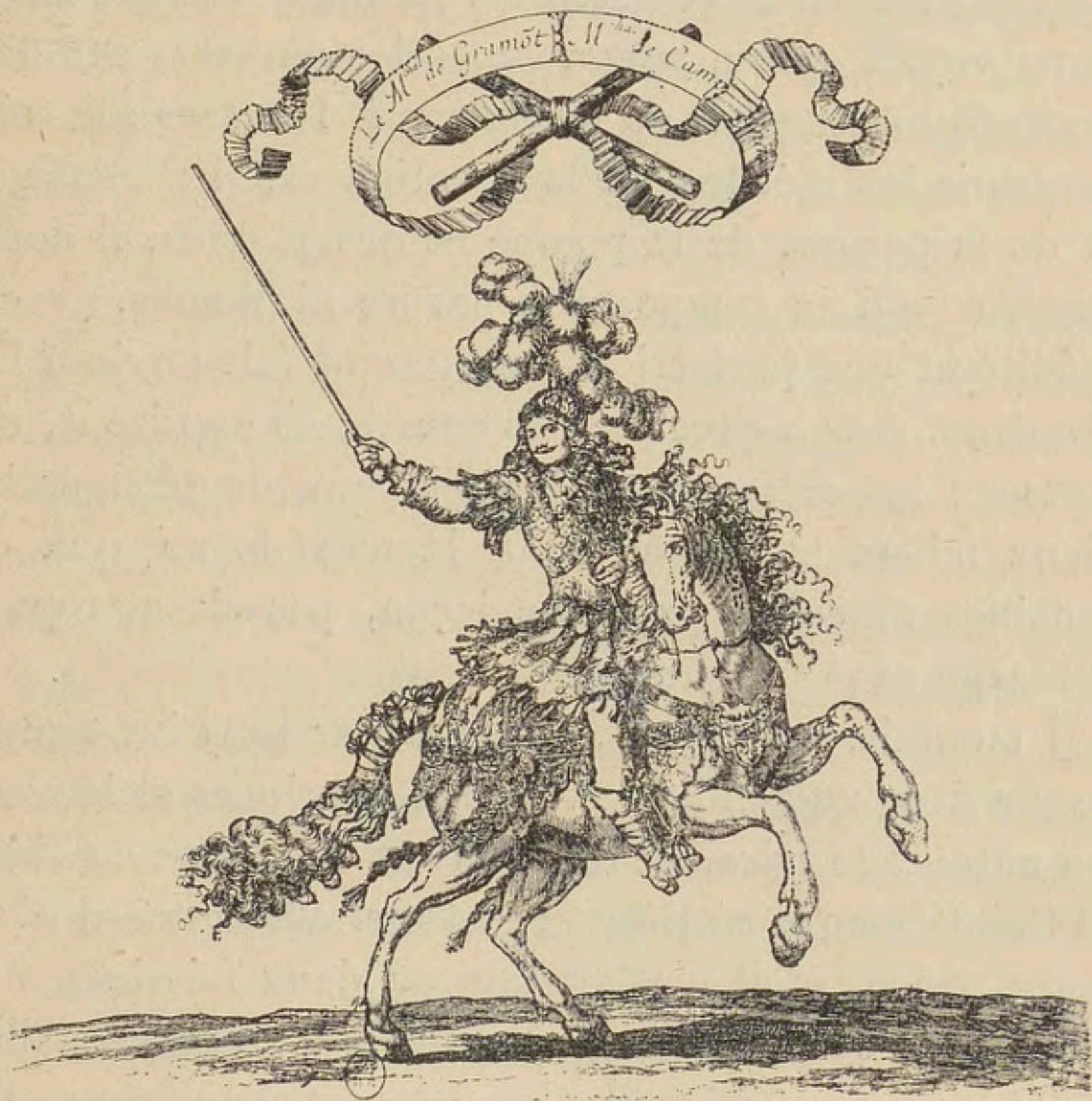
fallait partir au galop et, d'un coup d'épée, emporter, en se penchant sur sa selle, « une tête posée sur un buste de bois à un pied de terre. » Les courses de bagues eurent lieu le deuxième jour; le roi « y donna encore des preuves

incroyables de son adresse » ; le prix, qui consistait en un diamant, fut gagné par le comte de Sault, « de la quadrille du prince de Condé. »

Ainsi finit, conclut Charles Perrault, « cette superbe fête, dont la magnificence a surpassé celle des plus fameux tournois ; » sans d'ailleurs, comme on peut voir, leur ressembler aucunement.

Il ne faut pas, toutefois, se laisser tromper par ces frivoles apparences. Dans ces personnages, tout n'était pas plumes et rubans ; sous ces colifichets se mouvaient des réalités vivantes ; ce mamamouchi enturbanné, avec son croissant et ses plumes, c'était le vainqueur de Rocroi, le prince de Condé ; ce cavalier au casque de féerie, c'était le héros de Bapaume, le maréchal de Gramont. Avec leurs dentelles et leurs falbalas, ces petits marquis frisés qui encombraient Versailles n'étaient pas de coton, mais d'acier. Le Roi aimait la pompe, les parades et les revues ; mais il aimait aussi les beaux régiments, les campagnes bien conduites, les provinces solidement occupées ; il passait le Rhin avec trop de fanfares, mais enfin il passait le Rhin. Saint-Simon, très dur pour lui, se moque de sa vanité, de cette manie qu'il avait de fredonner lui-même les airs composés à sa louange ; mais il est obligé de reconnaître que tout n'était pas vains dehors en ce personnage dont les actes avaient d'autant plus d'importance qu'il était maintenant le modèle de tout le monde : « De là, dit l'écrivain, en terminant un portrait des moins flattés, ce goût des revues qu'il poussa si loin que ses ennemis l'appelaient le roi des revues, ce goût des sièges pour y montrer sa bravoure à bon marché, s'y faire retenir à force, étaler sa capacité, sa prévoyance, sa vigilance, ses fatigues, auxquelles son corps robuste et admirable-

ment conformé était merveilleusement propre, sans souffrir de la faim, de la soif, du froid, du chaud, de la pluie, ni d'aucun mauvais temps. Il était sensible aussi à entendre admirer le long des camps son grand air et sa grande



LE MARÉCHAL DE GRAMONT

EN MARÉCHAL DE CAMP GÉNÉRAL, AU CARROUSEL DE 1662

Gravure d'Israël Sylvestre.

mine, son adresse à cheval et tous ses travaux (1). » Sans doute il avait tort d'attacher tant d'importance aux éloges, mais c'est un fait qu'il avait grand air et grande

(1) *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XII, p. 15.

mine, qu'il était adroit à cheval et endurant dans les travaux de la guerre.

Il contribua même, par son exemple, à propager quelque peu le goût de ces exercices naturels que la Renaissance avait commencé de remettre en honneur et dans lesquels on ne voyait guère, auparavant, des amusements dignes de gentilshommes. Il ne laissa pas à Rousseau le soin de découvrir les mérites de la natation et, si partisan qu'il fût de la parure, de la pompe et des plumes, il apprit à nager, ce qui ne comporte ni parure ni plumes, avec une rapidité et une perfection qui eussent fait envie à Émile lui-même. A son exemple, les courtisans apprirent, et les Joyeuse, les d'Harcourt, les Vivonne de plonger à qui mieux mieux et de suivre à la nage le roi qui, deux semaines après sa première leçon, passait et repassait la Marne sans fatigue (1).

Il montait, conduisait, chassait par tous les temps et jusque dans un âge très avancé. Les princes et le reste de son entourage faisaient de même. « Personne en France, dit Saint-Simon, ne tirait si juste, si adroitement ni de si bonne grâce, et il y allait une ou deux fois la semaine, surtout les dimanches et fêtes qu'il ne voulait point de grandes chasses et qu'il n'avait point d'ouvriers. » Nos jeunes Hollandais apprennent que le Roi, âgé alors de dix-huit ans, est à Vincennes et s'exerce « à la chasse avec une telle affection qu'il y va à pied avec un fusil tout de même qu'un simple gentilhomme de la campagne (2) ».

(1) *Gazette* du 5 août 1651. Sur son éducation sportive, voir LA MOTHE LE VAYER, *Instruction de Mgr le Dauphin*, 1640 (natation, lutte, paume, etc.).

(2) *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais*, Paris, 1899, 11 février 1657. La chasse à l'arbalète n'était pas encore tombée en désuétude à ce moment, comme on peut voir dans *le Parfait Chasseur* de

En 1712, âgé de soixante-quatorze ans, il continue de manier le fusil : « En moins de trois heures, écrit Dangeau, il tua soixante-deux pièces de gibier, sans avoir senti la moindre douleur au bras, dont il avait été si incommodé les premiers jours qu'il fut à Fontainebleau (1). » Il avait pour ses chiens l'affection du vrai chasseur et il a fait peindre leurs portraits par de si bons peintres qu'ils sont maintenant au Louvre, avec ceux des grands seigneurs de son temps, et le sien même.

Jusqu'à la fin de sa vie, il chasse à courre, tantôt à cheval, tantôt dans une petite calèche qu'il conduisait lui-même avec beaucoup d'habileté, par monts, par vaux, à travers bois, mais qu'il lui arriva cependant une fois de verser « en voulant tourner un peu court » (2). Le 28 juin 1713, deux ans avant sa mort, il court le cerf à Rambouillet; « un orage furieux qui vint au commencement de la chasse en troubla un peu le plaisir, » mais bien peu à ce qu'il semble, et, en tout cas, ne la fit pas remettre. « Madame la duchesse de Berry et les dames qui étaient à cheval avec elle furent mouillées à faire pitié, mais cela ne les dégoûta point de la chasse. »

Monseigneur (Louis, grand dauphin), le duc de Berry, fils de ce prince, sont des chasseurs intrépides, et même ne se distinguent que par là. « Monseigneur alla le matin aux toiles où l'on tua quatre gros sangliers qui estropièrent huit chevaux. — Monseigneur courut le cerf, revint dîner à Fontainebleau, en repartit après trois

SELINCOURT (1683, p. 206), qui glisse sur la chasse à l'arquebuse, par crainte d'exciter plus encore « les bourgeois et paysans » qui ne la pratiquent que trop malgré les défenses : « Il vaut donc mieux s'en taire que d'en trop parler, » p. 277.

(1) *Journal*, 23 septembre 1712.

(2) 31 décembre 1700.

heures et arriva à cheval à Versailles; il ne fut que deux heures et demie en chemin. » Il se fait une spécialité de la chasse aux loups, ayant toute une armée de chevaux, de piqueurs et de chiens pour les prendre : grâce à lui les environs de Paris en sont « purgés ». Son endurance est extraordinaire; il court un loup dix heures d'horloge, « par une chaleur horrible, » et finit par le prendre à Crouy. Le duc de Berry chasse dans la plaine Saint-Denis, en 1706, et tire sept cents coups de fusil; mais c'est un de ses mauvais jours et il abat moins de trois cents perdreaux (1). Tout ce pays était alors très giboyeux, et jusqu'à Montmartre devenu, depuis, moins champêtre : « De là nous fûmes, écrivait Lefèvre d'Ormesson en 1670, à la chasse au-dessous de Montmartre, où l'on voit des perdrix et des lièvres une infinité (2). » Le duc se plaisait aux difficultés : il tirait à cheval, se servant de simples pistolets, « et il est si adroit qu'il a tué aujourd'hui beaucoup de faisans, quelques-uns en volant (3). »

Pour cette société chasserresse, continuent à écrire, avec grande abondance, les faiseurs de manuels, Selincourt entre autres, imbu de l'esprit le plus aristocratique et pénétré, autant que Gaston Phébus lui-même, de l'importance de son art. Selincourt est omniscient; il a réponse à tout et donne des conseils pour toutes les circonstances. Il sait combien il est nécessaire de tenir compte de la lune pour saigner ou purger les chiens. La question, si grave pour le chasseur, des pronostics de pluie n'a pas de mystère pour lui et il fournit cinq pages

(1) DANGEAU, 17 octobre 1684, 12 novembre 1686, 18 juin 1685.

(2) *Journal* d'Olivier LEFÈVRE D'ORMESSON, éd. Chéruel, 1860, t. II, p. 601.

(3) DANGEAU, 2 novembre 1706.

de pronostics. Quelques-uns sont encore en honneur, par exemple : quand les chats s'humectent la patte « et se frottent la tête et les oreilles », il pleuvra; d'autres sont difficiles à noter : « Les taupes travaillent davantage; » pour d'autres enfin, on avait peut-être autrefois des facilités d'observation que nous n'avons plus : « Les poux mordent plus fort (1). »

III

Les courses de chevaux étaient, dès ce moment, et bien avant l'époque de l'anglomanie, très goûtées en France. En sa forme primitive, ce jeu est, par nature, de tous les temps et de tous les pays; l'idée de lutter de vitesse est une des premières qui puisse venir à l'esprit de cavaliers jeunes et ardents montés sur des bêtes rapides. La France ne manquait pas de cavaliers de cette sorte. Ils se défiaient, couraient et faisaient, sans le savoir, des *steeple-chases*. Froissart fournit un exemple remarquable de courses pareilles au quatorzième siècle, avec le roi et un de ses frères pour compétiteurs et, comme limite du jeu, la distance entre Montpellier et Paris.

« Or advint un jour, lui, » Charles VI, âgé alors de vingt et un ans, « étant à Montpellier, que en genglant à (en causant avec) son frère de Touraine, » Louis, plus tard duc d'Orléans, père de Charles, le poète, et grand-père de Louis XII, « il dit : Beau frère, je voudrais que moi et vous fussions ores à Paris... car j'ai grand désir

(1) *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, pp. 234, 259. Du même temps (entre autres) : *le Véritable Fauconnier* de C. DE MORAIS, Paris, 1683.

que je voie la Reine et vous, belle-sœur de Touraine. » (Valentine Visconti.)

Certes, répondit le duc, mais des souhaits ne suffisent pas ; il y faut « force et exploit de chevaux ».

Voyons, dit le Roi, « lequel y sera plus tôt de vous ou de moi, faisons y gageure. — Je le veux, dit le duc, qui volontiers se mettait en peine pour gagner l'argent du Roi.

» Ahatie (défi) fut là prise pour cinq mille francs à gagner sur celui qui dernier serait venu à Paris, et à partir le lendemain et tout d'une (à la même) heure ; et ne pouvait mener que un valet chacun avec lui ou un chevalier pour un valet. » Il était convenu, d'ailleurs, afin de rendre la course plus émouvante, que tous les moyens seraient bons : cheval, bateau, voiture ; il fallait compter sur sa force, son adresse, son habileté à tirer parti des occasions et des ressources éventuelles de la route, enfin sur sa chance. On pouvait, de plus, courir de nuit aussi bien que de jour ; aucun arrêt n'était obligatoire. Ils partirent donc à l'heure dite, associant à leur expédition, non pas un valet pour les assister mais un ami pour les distraire et prendre part à leur plaisir : le sire de Garancières pour le roi, et le sire de La Vieuville pour le duc. « Or chevauchèrent ces quatre, qui étaient jeunes et de grande volonté, nuit et jour, ou ils se faisaient charrier quand ils voulaient reposer...

» Or cheminèrent le roi de France et son frère, le duc de Touraine, à grand exploit et se mettaient chacun en grand'peine pour gagner l'argent et les florins l'un de l'autre. Considérez la peine que ces deux riches seigneurs, par jeunesse et par liberté de courage, entreprirent, car tous leurs états demeurèrent derrière. Le roi de France mit quatre jours et demi à venir en la cité de

Paris et le duc de Touraine n'y en mit que quatre et un tiers, de si près suivirent l'un l'autre. Et gagna le duc la gageure, par tant que le roi de France se reposa huit heures de nuit à Troyes en Champagne; et ledit duc se mit en un batel en Seine, et se fit mener et navier parmi la rivière de Seine jusques à Melun, et là monta à cheval tant qu'il vint à Paris; et s'en alla à [l'hôtel] Saint-Pol, devers la Reine et devers sa femme, et demanda nouvelles du Roi; car encore ne savait-il s'il était venu ou non. Et quand il eut su que point n'était venu, si fut tout réjoui, et dit à la reine de France : — Madame, vous en ouïrez tantôt nouvelles.

» Il dit vérité, car le Roi, depuis la venue de son frère de Touraine, ne séjourna point longuement. Et quand son frère vit le Roi, il alla contre lui et lui dit : — Monseigneur, j'ai gagné la gageure, faites-moi payer!

— » C'est raison, répondit le Roi, et vous le serez. — Là recordèrent-ils devant les dames tout leur chemin et par où ils étaient venus et comment, sur quatre jours et demi, ils étaient là arrivés de Montpellier, où bien a, de Paris, cent cinquante lieues. Les dames tournèrent tout en revel et ébattement. Mais bien jugèrent qu'ils avaient eu grand peine, fors tant que jeunesse de corps et de cœur leur avait ce fait faire. Et bien sachez que le duc de Touraine se fit payer en deniers comptants (1). »

Tel est le récit de Froissart. Est-il exact? On se l'est demandé; on examina le texte et on vit qu'il prêtait à bien des remarques. Quatre jours et demi de Paris à Montpellier, c'est peu; et quel singulier itinéraire! S'en aller passer à Troyes quand on veut prendre au plus court;

(1) *Chroniques*, liv. IV, chap. ix.

quel feu follet avait pu égarer dans la nuit les illustres voyageurs? Froissart est le plus charmant des conteurs, mais le métier des conteurs est de faire des contes.

La science prononça : le chroniqueur avait inventé. Mais la science dut se dédire. Froissart confond, colorie, exagère, prend les noms et les années les uns pour les autres, mais n'invente pas; il se trompe, mais il est de bonne foi. Si l'on regarde, on constate souvent que les faits n'ont pas pu se passer comme il dit; si l'on regarde mieux, on trouve toujours qu'il y a un fond de vrai. Il était réservé à l'un des savants qui avaient nié et rejeté l'histoire du grand steeple-chase de fournir la preuve que Froissart n'avait pas imaginé l'aventure. Comme beaucoup d'autres, M. Moranvillé avait été frappé des impossibilités et des contradictions du récit; il avait observé aussi que des documents authentiques permettaient de suivre, jour par jour, le voyage de retour de Charles VI en 1390 (nouveau style); il passe à Nîmes, Avignon, Dijon, très lentement, assistant à des fêtes en Bourgogne du 13 au 17 février. M. Moranvillé en était là de ses constatations lorsque, feuilletant un recueil de pièces conservé à la Bibliothèque Nationale, son attention fut attirée par le mandement suivant :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos amés et féaulx (etc.), savoir vous faisons » que nous avons reçu de notre Receveur général des aides « la somme de neuf cent cinquante francs d'or, laquelle nous avons fait distribuer en cette manière, c'est assavoir : A plusieurs personnes, en récompensation de ce que nous et aucuns de nos gens avions pris de leurs chevaux en venant hâtivement de Bar-sur-Seine à Paris, au retour du voyage que naguère avons fait en notre pays de Languedoc —

trois cents francs ». Suivent d'autres paiements divers. — « Donné à Paris en notre hôtel de Saint Pol, le 26^e jour de mars, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et neuf, et de notre règne le dixième (1). »

Ce document tranchait la question : la course était véritable, elle avait été réellement faite lors du retour de Montpellier; les parieurs avaient réellement passé par Troyes; mais le point de départ, au lieu d'être Montpellier, était Bar-sur-Seine : Troyes est sur la route directe de Bar-sur-Seine à Paris. La distance n'était pas de cent cinquante lieues, mais de quarante-cinq, et les parieurs, qui avaient assez peu épargné les chevaux empruntés pour que l'un d'eux payât le louage trois cents francs (pesant 2,670 de nos francs actuels, avec un pouvoir d'achat de 10,680 francs — évaluation de M. le vicomte d'Avenel), ne durent pas y mettre quatre à cinq jours. On peut dire que tout Froissart est dans ce récit.

D'autres paris du même genre furent souvent faits, au cours des âges; moins mémorables : car il s'agissait là, même ainsi réduite, d'une course presque digne de nos automobilistes. Sur certains points du territoire, en Bretagne, en Bourgogne, l'usage de courses de chevaux, amusement populaire et non « scientifique », se perpétua longtemps. Sous Louis XIV, l'existence chez nous de distractions de ce genre était assez notoire pour inspirer des sentiments d'envie et de regret aux Anglais de Cromwell, mal guéris de leur goût pour les vains plaisirs de ce monde. Le Protecteur, dans un discours au Parlement, le 17 septembre 1656, leur faisait honte de leur frivolité :

(1) Trouvé dans le ms. Fr. 20616, pièce 14, par M. Moranvillé, qui a rendu compte de sa découverte dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 718.

« On se plaint parmi vous de ne plus avoir de courses de chevaux, combats de coqs et le reste... Tant que Dieu ne nous aura pas amené à un autre état d'esprit, il ne pourra nous supporter. — Oui (dira-t-on), mais il supporte bien les gens de France ; en France ils font ceci et cela. — Mais ont-ils, en France, l'Évangile que nous avons ? Ils n'ont vu le soleil qu'un peu et nous avons, nous, de grandes lumières. Si Dieu vous donne un esprit de réforme, vous préserverez cette nation du danger de retomber encore dans ces folies (1). »

Il est de fait que diverses sortes de courses : chevaux montés, attelés, etc., avaient lieu en France ; mais il est vrai de dire aussi que, comme pour quelques autres jeux, le code de règles donnant à ce sport la forme qu'il a gardée jusqu'à nos jours est d'origine anglaise. La splendeur des écuries de Newmarket, « toute boisées et sculptées, » où, Cromwell mort, les chevaux furent nourris « d'œufs frais et de vin d'Espagne (2) », faisait l'admiration des voyageurs. En attendant qu'on en construisît de semblables sur le continent, le goût des exercices de vitesse se répandait, et comme le sport par procuration, consistant à voir agir les autres, n'était pas entré dans les mœurs, les plus grands seigneurs couraient sur leurs propres chevaux. L'idée de courir par délégué et de faire monter à sa place des « palefreniers » ou « postillons », comme on appelait chez nous les « jockeys » (dont le nom est d'ailleurs français : c'est Jaquet transformé à l'anglaise) (1), fut empruntée à l'Angleterre. Nous trouvons ainsi des courses

(1) *Letters and speeches*, édités par Carlyle, Londres, 1888, t. III, p. 194.

(2) Note rédigée vers 1687. Archives des Affaires Étrangères, *Angleterre*, t. CXXXVII.

de chevaux à Achères en 1683 ; Louis XIV y assiste avec la Reine, le dauphin et toute la cour ; il donne mille pistoles au gagnant (2). En 1684, « le prince d'Harcourt perd une course considérable à Saint-Germain contre M. de Marsan (3). » Monseigneur assiste à une course au Pecq, le 25 avril 1692, et à une autre, le 11 novembre ; le roi et la reine d'Angleterre, exilés, y viennent. Cette dernière course, assure Dangeau, fut « fort belle et le cheval du Grand Prieur (de Vendôme) gagna de deux longueurs de cheval » : on se sert déjà des expressions d'aujourd'hui. Un peu plus tard, « il se fit une course, du pont de Sèvres à la porte de la Conférence, entre M. le duc de Mortemart, M. le marquis de Saint-Germain et M. de Raré. Ils coururent eux-mêmes sur leurs chevaux et chacun pariait cent louis d'or pour le sien. M. de Raré gagna ; il vint en moins de onze minutes d'un terme à l'autre. Il faut pour cela, » ajoute sentencieusement le rédacteur du *Mercur*e, « qu'un cheval soit bien vite et que celui qui le monte ait beaucoup d'adresse à le mener (4). »

Une course de chevaux attelés fut, en 1694, un événement mondain considérable et passionna la cour, la ville, le Roi et les princes. Le duc d'Elbeuf avait parié quatorze cents louis d'or neufs contre M. de Chemeraut, que son attelage ferait la route de Paris à Versailles et

(1) *Jaquet* désignait un petit valet et parfois aussi (tout comme *jockey*) un petit vaurien. On disait primitivement en anglais *Jackey*, « diminutive of Jack... obviously borrowed from the French Jaques. » (Skeat.) Dans la vieille pièce *The famous victories of Henri V*, 1598, un des compagnons de débauche du jeune prince s'appelle *Jockey* ; un autre, *The Theefe* (le Voleur).

(2) *Gazette* du 27 février 1683.

(3) DANGEAU, *Journal*, 20 octobre 1684.

(4) *Mercur*e galant, 1700, p. 202.

retour en moins de deux heures. « Six juments noires, dit *le Mercure*, ont fait cette course; elles sont hollandaises et leurs queues étaient coupées à l'anglaise ainsi que leur crin. Elles ont servi à tirer le canon du prince d'Orange et ont été prises à la bataille de Steinkerque. » On en avait capturé une quantité; mises en vente, elles avaient été achetées, au nombre de quatorze, par le duc d'Elbeuf, qui avait fait, avec les meilleures, un attelage à six et s'en servait pour aller à Versailles. Il ne cessait de vanter leur mérite, et il en résulta un défi et pari solennel. « M. de Chemeraut paria que les juments de M. le duc d'Elbeuf, en partant de Paris, de dessous la porte de la Conférence, ne pourraient aller jusques à la porte de Versailles où ce duc serait obligé de faire tourner son brancart avec les six juments autour d'un pilier dressé devant la première grille, repartir de là pour Paris et arriver, en deux heures de temps, à la porte de la Conférence, avant que la seconde fût sonnée. Les parties prièrent M. le prince de Conti, dont la grande intégrité est connue, de vouloir bien leur faire l'honneur d'être juge de la course et du pari. M. d'Elbeuf et M. de Chemeraut convinrent ensemble d'une pendule que l'on fit mettre à côté de la porte de la Conférence, où M. le prince de Conti voulut bien demeurer pour voir commencer et finir la course. »

Elle fut exécutée le 1^{er} mars; le Roi lui-même voulut la voir, la foule aussi. On ne pressa pas les chevaux à l'aller. « Ils arrivèrent à Versailles une heure et une minute après leur départ... Sitôt que l'on eut tourné autour du pilier où le Roi était, M. d'Elbeuf monta sur le siège du cocher, et fit donner du vin d'Espagne à ses juments par six palefreniers qui attendaient pour cela. Il partit aussitôt après, et toute la course, tant pour aller que pour

revenir, ne dura qu'une heure cinquante-trois minutes. Ainsi ce prince gagna le pari avec l'applaudissement de la cour et du peuple dont le chemin se trouva bordé depuis Paris jusqu'à Versailles (1). »

Il convient, enfin, de constater que de vraies courses à l'anglaise, semblables déjà à celles d'aujourd'hui, avec jockeys aux couleurs de leurs maîtres, pistes, juges ou *umpires*, favoris, *handicaps*, *bookmakers*, paris sur les différents chevaux, commencèrent à s'acclimater chez nous dès cette époque. La présence de la cour des Stuarts, en exil à Saint-Germain, y contribua sans doute pour une bonne part.

Une de ces courses eut lieu le 1^{er} juillet 1700 ; *le Mercure* nous en a conservé une description détaillée : « Il ne s'en fait guère de pareilles en France, et elles sont assez ordinaires en Angleterre. C'est ce que les Anglais appellent *courir la vaisselle* (2). Ils ont des chevaux qu'ils estiment fort, qu'ils vendent cher et qui ne sont dressés que pour cela. M. le duc de Chartres en a un qu'il a fait acheter six cents pistoles à Londres. La vitesse de ce cheval a donné occasion à cette dernière course. M. l'ambassadeur d'Angleterre en a trois qu'il n'estime pas moins et M. le Grand Prieur en a un qui ne cède pas aux autres. On proposa de parier sur la vitesse de ces cinq chevaux anglais. Les grands seigneurs de la cour, selon l'usage d'Angleterre, s'offrirent de donner quelque chose pour celui des palefreniers qui monterait le cheval qui arriverait au terme marqué plus tôt que les autres. On nomma un homme de confiance qui tint un mémoire des personnes

(1) *Mercure galant*, mars 1694.

(2) Traduction approximative de *run for a plate* (courir pour une pièce d'argenterie), qui était l'expression consacrée.

et des sommes qu'ils offraient. On fit ensuite planter quatre gros poteaux en carré, à la distance de mille pas l'un de l'autre. On nomma des juges de la course. Monseigneur voulut bien l'être. M. le comte de Brienne l'était aussi d'un côté et milord Graffin de l'autre. »

Le roi d'Angleterre y vint avec le prince de Galles et leur suite. Monseigneur, le duc de Bourgogne, le duc de Chartres, le prince de Conti, le Grand Prieur, « s'y trouvèrent aussi, avec un concours prodigieux de personnes de marque de la cour et de la ville. »

La « course se fait autour de ces quatre poteaux et on la recommence à trois reprises, après qu'à la fin de chacune on a essuyé et rafraîchi les chevaux avec du biscuit et du vin d'Espagne, avec quoi on les nourrit. Le premier poteau d'où l'on part est en forme de potence, où sont attachées des balances où l'on pèse les hommes et les harnais des chevaux qui doivent courir. On attache du plomb aux plus légers pour les rendre tous d'un poids égal. Le signal donné, les cinq palefreniers à cheval, habillés fort galamment de taffetas et de satin, tous de couleur différente, partent comme des éclairs et reviennent en peu de minutes au premier pilier d'où ils sont partis, tournant toujours en dehors des quatre ». Car, ajoute le narrateur, donnant un renseignement qui lui paraît indispensable et qu'on ne peut lire aujourd'hui sans sourire, celui qui prendrait au plus court et « couperait par dedans, aurait perdu la course sans retour (1) ». Il y avait des paris considérables; le favori était le cheval du duc de Chartres, mais ce fut, comme en 1692, celui du Grand Prieur de Vendôme qui gagna. Vaillant soldat, mais

(1) *Mercurie galant*, juillet 1700, pp. 195 et suiv.

mauvais capitaine et pire ecclésiastique, ce frère de l'illustre général connut surtout ce genre de victoires.

Ce sport ne devait, toutefois, entrer complètement dans les mœurs qu'à la période suivante, au temps de l'anglomanie. Quand Louis XIV mourut en 1715, c'était un amusement connu mais rare et qu'on ne voit jamais figurer dans l'énumération des sports à la mode au dix-septième siècle. Au début du siècle, Sainte-Aulaire en donnait la liste suivante : « Nous avons les arts d'écurie et palestrine, les courrements de bague, combats à la barrière, jeux de paume, pale-mail, ballon, le lutter, le voltiger et autres fort louables (1). » Arlequin, sur la fin du siècle, pour plaire à Colombine, énumère ses talents : sauf un ou deux exercices qui rappelaient le moyen âge et avaient disparu, ce sont à peu près les mêmes que chez Sainte-Aulaire : « Je sais tout ce qu'on peut savoir dans les sciences et dans les arts : je sais danser, voltiger, pirouetter, cabrioler, jouer à la paume, au ballon, lutter, escrimer, pousser d'estoc et de taille... (2). » Les règles, la fixité, avaient été l'idéal de cette époque classique et de ce roi ennemi du changement qui avait fourni la plus longue carrière de notre histoire, se flattant d'éclairer toutes choses d'une lumière égale : *Nec pluribus impar*.

La mobilité humaine ne pouvait tarder à reprendre ses droits, minant les digues et les remblais, préparant le jour où les canaux se changeraient en torrents.

(1) *Bref discours sur les louanges de la Chasse*, Louviers, 1888, in-8° ; 1^{re} éd., 1619.

(2) *Les Chinois*, de REGNARD et DUFRESNY, joués en 1692.

CHAPITRE IX

LE SPORT ET LES MŒURS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

De transformations en transformations, s'atténuant sans cesse, les anciens exercices de la chevalerie française, à peine reconnaissables sous les rubans et les plumes, survivent jusqu'au dix-huitième siècle et disparaissent à ce moment. La décadence était déjà profonde au siècle précédent ; maintenant, c'est la fin. Les courses de bagues et de têtes, qui avaient succédé aux joutes remplaçant elles-mêmes les tournois, cessent d'intéresser ; on en fait encore quelquefois, mais ce sont des curiosités vieilles. Une sorte d'amollissement des corps et des âmes se manifeste, et frappe d'autant plus les regards que les signes en sont visibles surtout dans la haute classe. Les contemporains en font eux-mêmes la remarque : « Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés, et, de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes et plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse ; encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs, comme dans tout le reste. » Ainsi s'exprime Voltaire (1).

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. xcix, des Tournois.

« La chasse, » dit Le Grand d'Aussy, « est un goût féroce (1). »

Les règles, si fortement établies sous le Grand Roi, trop fortement peut-être, sont toutes contestées; on ne se contente pas de blâmer l'excès, on blâme la chose. Les penseurs ont découvert la part d'arbitraire mêlée à ce qu'on se plaisait à appeler « les principes »; les principes eux-mêmes sont rejetés en bloc, arbitraire et le reste; il faut faire table rase et revenir à la nature. Grand mot, vague, dangereux, magnifique. Qu'est-ce que la nature? Sous prétexte de se conformer à la nature et de s'émanciper de vaines entraves, chacun suit ses penchants « naturels ». Pourquoi se fatiguer, pourquoi se retenir? Plus de lois arbitraires, disent les philosophes. A la bonne heure, leur est-il répondu de toute part; supprimons les vieilles contraintes et ne nous gênons plus. Le Régent s'amuse, le Roi s'amuse; dans le lointain gronde la tempête.

Le vernis de l'ancienne politesse subsiste toutefois; on en a même avivé l'éclat; le fond grossier disparaît sous les ornements. Jamais on ne vit tant de grâce, tant d'esprit, de si belles révérences, un goût plus prononcé pour l'ornementation fleurie : c'est le temps du style *rocaille*. Qu'en raison d'un incident, d'une querelle, ce vernis craque et tombe, des dessous inattendus paraissent; il s'effrite de partout vers la fin du siècle. Les règles de retenue n'étant plus de mise, personne, à la cour même et dans la famille royale, n'est plus maître de soi. En 1772, le dauphin, futur Louis XVI, laisse choir une potiche appartenant au comte de Provence, futur Louis XVIII :

(1) *Vie privée des Français*, 1782, t. I, p. 309.

« M. le comte de Provence, dans son premier mouvement de colère, s'avança sur M. le dauphin; ils se colletèrent et se donnèrent quelques coups de poing. Madame la dauphine (Marie-Antoinette), très embarrassée de cette scène, eut la présence d'esprit de séparer les combattants, et elle reçut même à cette occasion une égratignure à la main. » A un bal de l'Opéra, le comte d'Artois, futur Charles X, « se prit de paroles avec la duchesse de Bourbon qu'il avait très bien reconnue. Il appliqua un grand coup de poing à la princesse et lui froissa le masque sur le visage. » Il en résulta un duel où le comte d'Artois fut blessé (1). En temps ordinaire, c'est l'urbanité, la courtoisie, la bonne grâce, qui frappent les observateurs. « La nation française, dit l'Anglais Sherlock, prise dans son ensemble, m'a paru supérieurement brave, essentiellement bonne, et, sans comparaison la plus aimable de l'Europe. Oui, c'est l'amabilité qui caractérise les Français. Les militaires, les gens de lettres, les ecclésiastiques, chaque classe d'homme ici a une douceur, a une prévenance dans les manières, inconnue aux hommes du même état dans tous les autres pays que j'ai vus (2). »

Ce n'est plus en rompant des lances qu'on pourra plaire; un joli sourire, une pensée neuve, une remarque spirituelle, un beau salut, y serviront davantage; parfois aussi une impertinence qui jadis vous eût fait exiler. L'art de la danse prend une importance suprême et devient une des parties principales du grand art de parvenir. Un

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, éd. d'Arneth et Geffroy, Paris, 1874, 3 vol. in-8°, 15 juin 1772, 20 mars 1778.

(2) *Nouvelles Lettres d'un voyageur anglois*, Londres, 2^e éd., 1780, in-8°.

aventurier comme Martange, qui sait mieux que personne la manière de se pousser dans le monde, écrit à sa femme : « Surtout je te recommande de ne pas perdre une minute pour l'éducation des enfants ; double ou triple leçon par jour, surtout pour leur apprendre à se tenir, à marcher et à manger ; les dents de Minette, je te prie, et le maître à danser, sans miséricorde, au moins trois heures par jour (1). » La cour donne l'exemple : à n'importe quel bal on rencontre n'importe quel prince. Marie-Antoinette assiste à un bal masqué au château de Versailles le 25 février, à un bal masqué au Palais-Royal le 26, y reste jusqu'à cinq heures du matin et se rend alors à celui de l'Opéra, où elle reste jusqu'à sept heures. Le 27 elle va au bal chez la princesse de Guéménée, le 28 au bal masqué de l'Opéra, ne se retirant qu'à six heures ; le lendemain elle se repose ; le jour d'après elle est au bal de l'Opéra jusqu'à sept heures du matin. Elle était alors enceinte (2).

Pourquoi tant d'agitation et de mouvement, tous ces bals, ces paris, ce jeu effréné ? Marie-Antoinette n'en fait pas mystère ; elle souffre d'un mal qui tend à se répandre, et le dit à Mercy : « la crainte de s'ennuyer (3). »

Beaucoup ont alors la même crainte : de là le goût des nouveautés et le dédain de ce qui est déjà connu. On né-

(1) Fontainebleau, 3 novembre 1771. *Correspondance inédite du général-major de Martange*, 1756-82, édition Bréard, Paris, 1898, p. 482.

(2) Mercy à Marie-Thérèse, 20 mars 1778.

(3) En réponse à des remontrances de Mercy sur le jeu, où la Reine s'endette, 19 novembre 1777. — « Les Anciens se faisaient une gloire d'être robustes... ils ne passaient point leurs jours à se faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languissamment, d'une maison dans une autre, leur ennui et leur inutilité. » VOLTAIRE, *Essai sur la poésie épique*, chap. II.

glige d'anciens exercices qui ont fourni une carrière glorieuse. Ils sont trop connus, ils ennuiant; mais on court aux passe-temps nouveaux; à peine les montgolfières sont-elles inventées qu'on se dispute à qui y montera. Les princes du sang tiennent à s'en mêler; le duc de Chartres monte, avec les frères Robert, une montgolfière qui le dépose, à la descente, au milieu d'un étang. Ce n'est pas le goût du sport qui les pousse, mais plutôt la curiosité irritée d'une génération avide de sensations inconnues et qui craint de s'ennuyer.

Tous les professeurs d'arts chevaleresques sont dans la tristesse, et les traités où, à l'exemple du vieux Pluvinel, ils résument leur doctrine sont remplis de doléances. La Guérinière, écuyer royal sous Louis XV, constate que les gentilshommes renoncèrent d'abord aux tournois, préférant « la mollesse à ces nobles exercices », puis aux joutes, et les remplacèrent par les courses de bagues, « qui font voir, sans aucun risque, la science et l'adresse d'un cavalier; » enfin l'équitation même semble aujourd'hui tenue en moindre estime; les raffinements si admirés au siècle précédent ne sont plus de mise; on simplifie, on facilite : « Il faut l'avouer, à notre honte, l'amour du vrai beau de cet exercice s'est bien ralenti de nos jours; on se contente présentement d'une exécution un peu trop négligée, au lieu qu'autrefois on recherchait les beaux airs, qui faisaient l'ornement de nos manèges et le brillant des revues, des pompes et des parades (1). » Tout au plus reste-t-il un certain éclat extérieur, les colifichets et les plumes, comme il convient à l'époque du style *rocaille* : les panaches et les rubans paraissent encore de temps en

(1) *École de cavalerie*, Paris, 1736, 2 vol. in-8°, gravures de Parrocel.

temps, mais ce n'est plus Condé qui les porte. « Ces jours d'*enrubannements*, disent les Encyclopédistes, sont voués d'autant plus inutilement à la satisfaction des spectateurs que les ornements dont on décore les chevaux, ainsi que la parure des cavaliers, ne sont très souvent, dans le tableau galant que l'on s'empresse d'offrir, que des ombres défavorables qui mettent dans un plus grand jour les défauts des uns et des autres. (1) »

L'escrime est tout aussi négligée. Danet, qui faisait autorité sous Louis XV, n'a certes pas moins d'enthousiasme pour son art que les fameux escrimeurs de la Renaissance; son désespoir, en raison de la décadence qu'il constate, n'est que plus amer. « Monseigneur, écrit-il en 1766 au prince de Conti, sans les armes, la valeur n'aurait point d'existence. C'est d'elles [que] vient la première noblesse, et par elles que s'acquiert le véritable honneur, premier don des héros... Que l'on veuille comparer les arts avec les arts, en est-il un dont on puisse tirer plus de fruit que celui des armes? Lui seul assurément contribue plus essentiellement à former la constitution, le tempérament et le caractère d'un jeune homme et lui acquiert plus de principes d'éducation et de belles qualités que toutes les sciences qu'on puisse lui faire pratiquer. » Or, en dépit de vérités si évidentes, « telle est l'indifférence de la nation qu'il semble qu'elle désavoue les avantages qu'elle a retirés, de tous les temps, de l'art des armes, tant il est tombé chez elle dans l'oubli (2). » Les duels, d'ailleurs, sont encore plus rares que sous Louis XIV, « grâce à la philosophie, » assure Mercier. « Les jeunes officiers ne mettent plus leur bravoure à fi-

(1) *Exercices du corps*, article de BOURGELAT.

(2) *L'Art des armes*, Paris, 2 vol., 1766.

gurer dans des rixes particulières. On avait pris d'eux la leçon du duel; on a abandonné, à leur exemple, cet usage insensé et barbare (1). »

Même des exercices moins violents semblent à beaucoup de gens, dans la haute classe du moins, trop violents encore. En 1717, l'auteur des *Nouvelles Règles pour le jeu de mail* faisait valoir qu'on y pouvait jouer sans manquer aux bienséances et tout en gardant une tenue presque aussi correcte que dans un salon : « On peut ajouter, pour la bienséance, qu'on n'aime pas à voir en public des personnes de condition sans veste ou justaucorps, ni sans perruque; on peut être légèrement ou commodément vêtu... avoir de petites perruques naissantes ou nouées et un chapeau, ce qui sied toujours bien... On doit toujours jouer les mains gantées. » Malgré ces avantages, le jeu perd de sa faveur dans la société : « Le jeu du mail est absolument passé de mode, » constate le marquis de Paulmy en 1779. Les jeux de paume sont fermés l'un après l'autre; à la paume on préfère le volant, jeu que les dames même « veulent bien jouer quelquefois »; au mail on préfère le billard ou le trou-madame, qui « s'établit aussi sur une table à rebords, au bout de laquelle on place une espèce de portique (2) ». La Chesnaye des Bois, dans un passage où il cherche à faire valoir le goût des Français pour les exercices physiques, est obligé de limiter son éloge à ces constatations : « La paume, la longue paume, le mail, la boule, étaient des exercices que prenaient autrefois les grands comme les

(1) *Tableau de Paris*, Amsterdam, nouvelle édition, 1782 et suiv., t. VIII, chap. 641.

(2) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, Paris, 1778-1784, 70 vol. in-8°, t. II, pp. 290, 292.

petits; le goût n'en est pas encore perdu (1). » A mesure que les jeux de paume se ferment, faute de joueurs, les jeux de billard publics, avec paris, se multiplient, et c'est d'eux maintenant que s'occupent les règlements de police (2).

On se laisse volontiers aller à devenir méditatif. On contemple, on herborise, on rêve comme Jean-Jacques et comme Werther : « Quand les vapeurs de la vallée s'élèvent devant moi... que, couché sur la terre dans les hautes herbes, près d'un ruisseau, je découvre dans l'épaisseur du gazon mille petites plantes inconnues, que mon cœur sent de plus près l'existence de ce petit monde qui fourmille parmi les herbes... alors je soupire... » (1774.)

On se plaît davantage à vivre sous un toit; maints attraits, inconnus des ancêtres, et avant tous celui de la conversation, vous retiennent à la maison. On se protège, on s'abrite, on préfère aux exercices de force les jeux de cartes; on lit les livres, les pamphlets, les gazettes; on dédaigne moins qu'autrefois les intempéries, et si les chemins de fer n'existent pas encore, du moins les parapluies sont inventés. « C'est, disent les Encyclopédistes, un ustensile qui sert à garantir de la pluie ou de l'ardeur du soleil. » Dans une boutade sur la difficulté de la rime, Voltaire, adressant à l'Académie une de ses fameuses

(1) *Dictionnaire des mœurs des François*, Paris, 1767, article *Diversissemens*. Déjà, dans l'édition de 1725, l'auteur de l'*Académie des jeux* constatait que les concours de paume, jadis très usités, tombaient en désuétude de son temps.

(2) « Faisons défense à toutes personnes qui iront dans les jeux de billard de faire aucuns paris, » etc. *Ordonnance sur la répression des contraventions les plus fréquentes*, 27 juillet 1777. (ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois*, t. XXV, p. 73.)

lettres, observe : « N'y a-t-il pas eu de très grandes difficultés à vaincre dans les jeux de la Grèce, depuis le disque jusqu'à la course des chars? Nos tournois, nos carrousels étaient-ils si faciles? Que dis-je? Aujourd'hui, dans la molle oisiveté où tous les grands perdent leurs journées, depuis Pétersbourg jusqu'à Madrid, le seul attrait qui les pique dans leurs misérables jeux de cartes, n'est-ce pas la difficulté de la combinaison, sans quoi leur âme languirait assoupie (1)? »

Le goût de voyager assis se répand ; on monte moins à cheval ; on préfère souvent s'« emboîter » dans une voiture. Alors qu'au moyen âge l'art de développer les muscles primait tout dans une éducation aristocratique, le chevalier de Jaucourt écrit maintenant avec tristesse : « Dans nos siècles modernes, un homme qui s'appliquerait trop aux exercices nous paraîtrait méprisable, parce que nous n'avons plus d'autres objets de recherches que ce que nous nommons *les agréments* ; c'est le fruit de notre luxe asiatique (2). »

Au cours du siècle, se développe l'anglomanie : or, en Angleterre, les sports sont en période ascendante ; les plus populaires sont perfectionnés et dotés de règles ; ils ne cessent pas, pour cela, d'appartenir au peuple, mais conquièrent la haute classe et deviennent, par suite, de vrais jeux nationaux, cultivés par tout ce qui est anglais. Puisqu'on imitait, l'exemple eût pu être utile, mais il ne le fut pas, parce qu'on choisit mal, le choix étant fait par cette noblesse française qui s'intéressait de moins en moins aux exercices physiques.

(1) Lettre dédiant *Irène* à l'Académie, lue en séance le 19 mars 1778.

(2) *Encyclopédie*, article *Gymnastique*..

Dès le commencement du siècle, les sports avaient obtenu chez nos voisins l'appui du tout-puissant *Spectator* d'Addison. Sir Roger de Coverley les encourageait ; à certains jours, dans sa province, le village tout entier se livrait aux jeux : foot-ball, lutte, escrime à la canne. « Je remarquai un jeune gaillard, la tête ensanglantée d'un mauvais coup ; la souffrance de la blessure fut terriblement accrue pour lui à entendre un vieux qui, secouant la tête, disait : Savoir si la brune Catherine va vouloir l'épouser d'ici trois ans ? — Mon attention fut détournée de ce combat par un jeu de foot-ball à l'autre bout de la pelouse où Tom Short se distingua tellement que tout le monde jugea impossible qu'il demeurât célibataire jusqu'à la fête de l'an prochain. Ayant joué bien des parties moi-même, j'aurais pu regarder beaucoup plus longtemps ce sport, » si je n'avais observé une jeune paysanne qui suivait, la figure angoissée, tout comme les spectatrices de tournois au quinzième siècle, les péripéties d'une lutte où son amoureux courait de grands dangers. Les filles elles-mêmes ne sont pas, d'ailleurs, simples spectatrices, mais lancent la barre et prennent part à divers jeux. Bref, tout ce petit monde s'applique à montrer sa vaillance et sa belle santé (1) : un peu comme les tournoyeurs de jadis ; « ad ostentationem virium suarum, » disaient les conciles.

Les voyageurs étrangers étaient frappés de cette activité sportive, sans toutefois noter ce qui la rendait surtout remarquable, savoir que la haute et la moyenne classes l'encourageaient et s'y associaient. Voltaire décrit, avec admiration, des courses de jeunes gens, de jeunes filles et

(1) Numéro du 4 septembre 1711, éd. Gregory Smith, Londres, 1897, t. II, p. 286. Article de Budgell (cousin d'Addison qui revoyait ordinairement ses articles).

de chevaux, sur le bord de la Tamise, à Greenwich. Parmi les jeunes demoiselles, bon nombre étaient « fort belles ; toutes étaient bien faites... et il y avait dans leur personne une vivacité et une satisfaction qui les rendaient toutes jolies... Je me crus transporté aux jeux olympiques ». (1727.)

L'illustre voyageur ne semble pas se douter que ces plaisirs étaient un peu de tous les pays et de tous les temps, qu'ils existaient en France comme en Angleterre, et en Italie comme en France. Les ravissantes fresques de la Schifanoja, à Ferrare (quinzième siècle), montrent précisément, au premier rang des exercices populaires italiens, des courses de chevaux, de jeunes hommes et de jeunes femmes. Nos villages n'étaient pas sans offrir, du temps même de Voltaire, des spectacles analogues à ceux qui l'avaient frappé chez nos voisins : les villages demeuraient, jusqu'à la fin, le dernier refuge des jeux d'exercice français. Delille a dépeint ces fêtes champêtres, dans son fâcheux style par malheur, tout encombré de périphrases qui font de ses descriptions des rébus :

Ailleurs s'ouvre un long cirque où des boules rivaless
Poursuivent vers le but des courses inégales,
Et leur fil à la main des experts, à genoux,
Mesurent la distance et décident des coups.
Ici, sans employer l'élastique raquette,
La main jette la balle et la main la rejette.

Puis c'est la course à pied ; enfin :

Près d'eux, non sans frayeur, dans les airs suspendue,
Eglé monte et descend sur la corde tendue ;
Zéphir vient se jouer dans ses flottants habits
Et la pudeur craintive en arrange les plis ;

et Fragonard les dérange ; car le mot du rébus est : escar-

polette (1). La vraie différence entre les deux pays est ailleurs; elle est considérable; elle consiste en ce que les jeux d'exercice vulgaires, communs, à la portée de tous, aimés de temps immémorial dans le peuple, se font de plus en plus admettre, chez nos voisins, par la haute classe, qui, de plus en plus, s'en détourne chez nous. Des pairs d'Angleterre codifient les lois du cricket et, sans souci de l'opinion des Stuarts d'antan, prennent part aux mêlées du foot-ball.

Bien loin d'imiter de tels jeux, en un temps où tout ce qui était anglais faisait fureur à Paris (ce qui n'empêchait ni Fontenoy, ni la guerre d'Amérique), les élégants épris d'anglicisme importèrent en France l'usage, rare jusque-là, des vraies courses, avec paris et jockeys; le goût du sport par procuration. Voltaire n'y fut pour rien. Sa visite à Newmarket ne lui avait laissé, en effet, que de mauvais souvenirs. Il comptait voir, d'après les descriptions d'amis enthousiastes, un spectacle incomparable : « un nombre prodigieux de chevaux les plus vites de l'Europe, » volant « dans une carrière de gazon vert, à perte de vue, sous des postillons vêtus d'étoffes de soie, en présence de toute la cour ». Il eut une déception complète et sa mauvaise humeur parut à ses jugements : « J'ai été chercher ce beau spectacle, et j'ai vu des maquignons de qualité qui pariaient l'un contre l'autre et qui mettaient dans cette solennité infiniment plus de filouterie que de magnificence (2). »

Les courses à l'anglaise ne furent pas moins établies en France. On s'y rendait volontiers à cheval, montant à

(1) *L'Homme des champs*. — *Œuvres*, 1824, t. VII, p. 241. A la p. 224, une description de la chasse : « Le chasseur prend son tube... »

(2) Lettre à M***, 1727, *Œuvres*, éd. Beuchot, t. XXXVII, p. 25.

l'anglaise, sur des selles anglaises, et vêtu à l'anglaise de *riding coats* (d'où nous avons fait redingote). Ce fin observateur des mœurs et usages, Moreau le Jeune, consacrait une de ses planches à cet amusement et Mercier réservait aux courses plusieurs chapitres dans son *Tableau de Paris* : « Nous les avons copiées des Anglais, » dit-il ; « on fait jeûner le jockey qui doit conduire, afin qu'il pèse moins... on se transporte dans la plaine des Sablons pour voir courir des animaux efflanqués qui passent comme un trait, tout couverts de sueur, » et on discute ensuite le résultat à perte de vue, « avec un air de profondeur. » Les femmes elles-mêmes s'intéressent maintenant aux choses d'écurie ; c'est une nouveauté comme leur sensiblerie, leurs goûts champêtres, leur indépendance d'allures et leur passion de philosopher. « Les femmes, dit encore Mercier, conduisent des calèches et, après avoir passé la nuit au bal, il faut qu'elles prennent parti pour telle ou telle jument (1). »

L'influence de la cour, surtout celle de la Reine et des princes, assura le succès de l'innovation. Mercy ne tarit pas en doléances sur un passe-temps aussi vain et sur les fâcheuses habitudes qui prévalaient à ces réunions. Il lui semble voir disparaître tout ce qu'il restait des habitudes de dignité et de retenue de l'ancienne France. Il écrit à Marie-Thérèse : « M. le comte d'Artois, le duc de Chartres (2) et un nombre de jeunes gens ont remis en vogue les courses de chevaux ; elles se font à Paris et la Reine y assiste régulièrement. Sa Majesté, après avoir été la nuit du 11 au bal de l'Opéra jusqu'à cinq heures du matin, rentra à Versailles à six heures et demie et en repartit à

(1) Chap. 421, 598, 618.

(2) Futur Charles X et futur Philippe-Égalité.

dix pour venir voir une course de chevaux qui se faisait près du bois de Boulogne. Des promenades si multipliées, si rapides et qui pourraient déranger une santé des plus



« LA COURSE »

Par Moreau le Jeune.

robustes, occasionnent des critiques. » Quelques semaines plus tard il écrit encore : « Sacrée Majesté, j'avais espéré pendant le carême plus de recueillement et par conséquent plus de moyens de ramener la Reine à des choses

sérieuses et utiles ; mais mon attente à cet égard a été excessivement déçue. Chaque semaine il y a eu plusieurs courses de chevaux, et la Reine, qui a pris un goût extraordinaire pour ce genre de spectacle, n'en a manqué aucune (1). »

A l'automne, la cour est à Fontainebleau ; mêmes amusements. Quand il n'y a pas de courses, on va voir entraîner les chevaux : « Un des objets de ces promenades était d'aller voir l'exercice journalier dans lequel on entretient les chevaux de course afin qu'ils soient toujours en haleine. Le local destiné aux courses était à une lieue et demie de Fontainebleau, dans une grande bruyère, où l'on avait arrangé deux routes fort larges, chacune d'une demi-lieue de largeur et se joignant par une partie circulaire. A l'extrémité et au milieu de ces deux routes, on avait élevé un bâtiment en bois dont l'étage supérieur formait un grand salon avec une galerie tournante, d'où la Reine et toute sa suite voyaient les courses. Les hommes arrivaient à cheval, et la plupart dans un négligé peu décent. Il était cependant permis à un chacun de monter dans ce salon où se tenait la Reine ; c'était dans ce lieu [que] se faisaient les paris, et ils n'étaient jamais arrangés sans beaucoup de propos, de bruit et de tumulte. M. le comte d'Artois y hasardait des sommes assez considérables, et s'impatien-tait fort quand il perdait, ce qui lui est presque toujours arrivé. »

Ce manque de tenue, ces familiarités insolites choquaient si fort Mercy qu'il essaya de réagir et même de faire la leçon à cette société mal apprise. Il écrit encore, dans le même temps, à l'Impératrice : « Les courses de

(1) 28 février et 13 avril 1776.

chevaux étaient des occasions bien fâcheuses et, j'ose le dire, indécentes par la façon dont la Reine s'y trouvait. A la première course, je m'y rendis à cheval et j'eus grand soin de me tenir dans la foule, à une distance du pavillon de la Reine, où tous les jeunes gens entraient en bottes et en chenille (costume non habillé). Le soir, la Reine, qui m'avait aperçu, me demanda, à son jeu, pourquoi je n'étais pas monté dans le pavillon pendant la course. Je répondis, assez haut pour être entendu de plusieurs étourdis qui étaient présents... que je me trouvais en bottes et en habit de cheval, et que je ne m'accoutumerais jamais à croire que l'on pût paraître devant la Reine en pareil équipage. Sa Majesté sourit et les coupables me jetèrent des regards fort mécontents. A la seconde course, je m'y rendis en voiture, et habillé en habit de ville; je montai au pavillon, où je trouvai une grande table couverte d'une ample collation, qui était comme au pillage d'une troupe de jeunes gens indignement vêtus, faisant une cohue et un bruit à ne pas s'entendre, et, au milieu de cette foule, était la Reine, Madame, Madame d'Artois, Madame Élisabeth, Monsieur et M. le comte d'Artois, lequel dernier courait du haut en bas, pariant, se désolant quand il perdait et se livrant à des joies pitoyables quand il gagnait, s'élançant dans la foule du peuple pour aller encourager ses postillons ou jaquets (1), et présentant à la Reine celui qui lui avait gagné une course. J'avais le cœur très serré de voir ce spectacle. » Quelques jours après le comte d'Artois fait encore courir son « fameux cheval de course » et perd d'un coup cent mille francs (2).

(1) « C'est ainsi que l'on nomme ceux qui montent les chevaux de course. » Note de Mercy pour l'information de Marie-Thérèse.

(2) Première et deuxième lettres du 10 novembre et lettre du 18 décembre 1776.

Quant au Roi, dont les amusements consistaient dans la chasse à courre, les travaux manuels, le colin-maillard et le loto (1), il désapprouvait les courses et, voyant se multiplier les abus qu'elles causaient, finit par décider leur suppression. C'est ce que rapporte Buc'hoz dans le livre qu'il publia sur les *Amusements des Français*, — en 1789.

II

Malgré tant de signes de décadence, il serait excessif de croire que le goût des exercices physiques meure à cette date et que ce soit sa fin; ils vivent encore, du moins au village. Ce qui meurt véritablement, c'est l'exercice d'origine chevaleresque, inventé pour une classe privilégiée, l'aidant à conserver sa supériorité et à vivre au-dessus du commun; cette classe même y renonce; elle renoncera bientôt à tout le reste de ses privilèges. Dans le même temps se développe, mais fort lentement, l'exercice « conforme à la nature », la gymnastique raisonnée, le jeu produisant des mouvements utiles. Des idées de ce genre avaient été semées à la Renaissance, mais trop tôt, les arts chevaleresques tenant encore, à ce moment, la première place. Elles peuvent mieux se propager maintenant, n'ayant plus de rivales; Mercurialis jouit, en conséquence, d'une popularité nouvelle : il est copié, imité, pillé, cité; il fait loi et devient un classique.

(1) Sur chacun desquels Mercy donne foule de détails. Louis XVI (dauphin), menuisier et maçon, 17 juillet 1773; le colin-maillard, 18 mars 1780; le loto, 16 août 1780.

Fénelon, grand remueur d'idées et précurseur du dix-huitième siècle, se rendait déjà compte de la nécessité de divertissements actifs pour les enfants : « Ceux qu'ils aiment le mieux sont ceux où le corps est en mouvement; ils sont contents pourvu qu'ils changent souvent de place : un volant ou une boule suffit. » Mais il écrit dans un âge où dominant les notions de règle et de devoir et où, de la chaire de Bourdaloue comme du théâtre de Corneille, tombe l'enseignement qu'il faut se maîtriser soi-même et vaincre ses passions : aussi Fénelon prend-il soin d'ajouter qu'il convient d'écarter soigneusement « les jeux qui passionnent trop (1) ». Le bon Rollin reste au même point et répète, un peu plus tard, tout juste la même chose, presque dans les mêmes termes : « Les divertissements [que les enfants] aiment le mieux, et qui leur conviennent aussi davantage, sont ceux où le corps est en mouvement. Ils sont contents pourvu qu'ils changent souvent de place. Une boule, un volant, un sabot sont fort de leur goût (2). »

On va plus loin maintenant; toutes les règles se trouvant remises en question, on examine et on compare; un livre est écrit tout exprès pour compléter Rollin, « cet incomparable maître n'ayant presque rien dit sur le sujet » de l'éducation physique (3). On interroge « la nature », les médecins, les philosophes étrangers ou nationaux; la France répand alors des idées à profusion, mais ne commet pas la faute d'ignorer celles d'autrui;

(1) *De l'Éducation des filles*, 1687.

(2) *De la Manière d'enseigner et d'étudier les Belles Lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, 1726.

(3) *Les Exercices du corps chez les Anciens, pour servir à l'éducation de la jeunesse*, par M. SABBATHIER, Paris, 1772, 2 vol. in-8°, t. I, p. 3. Il va sans dire que l'auteur fait grand usage de Mercurialis.

elle juge, s'instruit, s'enquiert de ce qu'ont dit les penseurs anglais, allemands ou suisses ; fait la critique des uns et des autres et tâche, au milieu de la confusion des systèmes, de discerner les voies véritables de la Raison. Tâche difficile et route malaisée.

Crousaz, « professeur en philosophie et en mathématique à Lausanne, » publie, en 1722, un *Traité de l'éducation des enfants* où il proclame l'absolue nécessité de l'exercice : « Il est nécessaire que le corps humain, pendant qu'il prend de l'accroissement, s'agite beaucoup, afin que la distribution de ce qui le nourrit se fasse également partout et que tous les sucs se menuisent pour passer aisément dans les canaux qui leur sont destinés... J'estime qu'il faut préférer les jeux d'exercice aux autres. » L'*Encyclopédie* défend les mêmes idées ; le groupe des philosophes se rend compte du mal que peut faire l'abus des méditations et de l'immobilité. Prenez deux frères de même constitution, « dont l'un s'adonne à des occupations de cabinet, à l'étude, à la méditation, mène une vie absolument sédentaire, tandis que l'autre... se livre à tous les exercices du corps... quelle différence n'observe-t-on pas entre les deux frères ? Celui-ci est extrêmement robuste, résiste aux injures de l'air, supporte impunément la faim, la soif, les fatigues les plus fortes sans que sa santé en souffre aucune altération ; il est fort comme un Hercule. Le premier, au contraire, est d'un tempérament très faible, d'une santé toujours chancelante, qui succombe aux moindres peines de corps ou d'esprit. » Donc, même pour l'esprit, l'exercice physique est indispensable.

Les médecins viennent à la rescousse, et par-dessus tous autres le Genevois Tronchin. Plus de médicaments

arbitraires, de théories fantaisistes, de luttes héroï-comiques contre les humeurs peccantes. Un des premiers, Tronchin donne le rare exemple de se taire quand il ne sait pas ; jadis on redoublait de langage : « *Cabricias arcithuram catalamus...* » Il se préoccupe d'hygiène, de régime, d'exercices raisonnés ; tout entier à la pratique, dédaigneux de théories, il meurt sans avoir presque rien écrit. Mais son exemple a été profitable ; des livres comme la *Gymnastique médicale et chirurgicale* de Tissot sont entièrement dus à son influence. Or cet ouvrage n'est autre chose qu'un « essai sur l'utilité du mouvement et des différents exercices du corps, et du repos, dans la cure des différentes maladies » ; et l'auteur, tout en rendant hommage, comme chacun le faisait alors, au classique Mercurialis, reconnaît sa dette vis-à-vis de l'illustre Genevois. Tronchin « prêcha dans ce pays une doctrine que nos médecins n'avaient pu faire recevoir : cette doctrine fut celle du mouvement et des exercices du corps... M. Tronchin fut heureux, il persuada ; et alors il fut de bon ton de faire de l'exercice ; nos petites maîtresses adoptèrent ce moyen curatif comme une mode nouvelle. La plupart des malades qui consultaient M. Tronchin étaient des gens riches, perdus par la mollesse, l'oisiveté et la bonne chère » ; il sut reconnaître que, « dans bien des cas, la bonne médecine n'est pas tant l'art de faire des remèdes que celui d'apprendre à s'en passer. »

Tissot examine donc le mail, la paume, le ballon, maintenant dédaignés de la classe aisée, et tâche de réagir au nom de l'hygiène, de la santé, et déjà même au nom de la sécurité de l'État. Dans ces jeux, on « exerce à la fois toutes les parties du corps, la tête, les yeux, le cou, le dos, les reins, les bras, les jambes, sans compter que

l'action des poumons doit être sans cesse augmentée par les appels et les cris des joueurs ». De ce dernier point, il est tellement assuré qu'il recommande la paume comme un remède « dans la paralysie du pharynx ou de la langue ». C'était revenir encore aux idées de la Renaissance et à Rabelais, qui, on s'en souvient, pour « exercer le thorax et poumon » de Gargantua, le faisait « crier comme tous les diables ». L'escrime est de première utilité, non pas tant par la science de l'attaque et de la défense qu'elle enseigne que par le développement physique assuré par elle à ses adeptes : elle donne au corps « cette attitude naturelle, ferme et majestueuse qui convient au roi des animaux... C'est dans les régiments où l'on fait plus communément cette remarque. Un soldat nouvellement enrôlé n'a presque jamais cette attitude si désirée par les colonels ; on l'envoie à la salle d'armes, il y prend du goût et bientôt on s'aperçoit que cet athlète est plus ferme sur ses jambes, que sa démarche est plus élégante et plus martiale, et que son attitude, quelquefois si grotesque auparavant, est devenue mâle, ferme et décidée (1) ».

Rousseau, cela va sans dire, prône avec chaleur les exercices « naturels ». Il voudrait que son Émile fût à l'aise dans tous les éléments : « Émile sera dans l'eau comme sur la terre. Que ne peut-il vivre dans tous les éléments ! Si l'on pouvait apprendre à voler dans les airs, j'en ferais un aigle ; j'en ferais une salamandre si l'on pou-

(1) *Gymnastique médicale et chirurgicale, ou essai sur l'utilité du mouvement et des différents exercices du corps et du repos dans la cure des différentes maladies*, par M. TISSOT, docteur en médecine et chirurgien-major du 4^e régiment des chevaux-légers, Paris, 1780, in-8°, pp. 12, 54, 63, 305.

vait s'endurcir au feu. » Il saura courir, sauter, dormira bien dans de mauvais lits et tiendra en horreur les bonnets de nuit, enseignement que Locke, traduit dès 1695, avait déjà donné (1). Rousseau admet et recommande les anciens jeux : mail, paume, arc, ballon, tous en décadence dans le monde où vivait Émile : « Vous préférez le volant parce qu'il fatigue moins et qu'il est sans danger ? Vous avez tort par ces deux raisons. Le volant est un jeu de femmes ; mais il n'y en a pas une que ne fût fuir une balle en mouvement. » Nous avons changé tout cela. « Leurs blanches peaux, continue le philosophe, ne doivent pas s'endurcir aux meurtrissures et ce ne sont pas des contusions qu'attendent leurs visages. » Le rôle des femmes dans la nature étant ainsi rigoureusement circonscrit, Rousseau montre que la paume est excellente pour les jeunes hommes : « On joue toujours lâchement aux jeux où l'on peut être maladroit sans risque : un volant qui tombe ne fait de mal à personne ; mais rien ne dégourdit le bras comme d'avoir à couvrir la tête... s'élan- cer d'un bout d'une salle à l'autre, juger le bond d'une balle encore en l'air, la renvoyer d'une main forte et sûre ; de tels jeux conviennent moins à l'homme qu'ils ne servent à le former. »

Il eût été logique, ayant ces vues, de recommander aussi l'équitation, qui n'habitue pas moins au danger que la paume et n'est, assurément, pas moins conforme qu'elle à la nature, mais un secret instinct poussait Rousseau (et Voltaire aussi parfois) à vanter, de préférence, ce que ses contemporains négligeaient et à blâmer ce qu'ils aimaient ; il célèbre la paume si peu en faveur alors, mais

(1) *De l'Éducation des enfans, traduit de l'anglois* par P. C., Amsterdam, 1695, in-16. C'est une adaptation plutôt qu'une traduction.

il parle avec la dernière froideur de l'équitation, que les nécessités de la vie ne permettaient pas de négliger autant. Il voudrait que son Émile fût un aigle ou une salamandre, mais non pas un centaure. L'exercice du cheval lui semble avoir quelque chose d'aristocratique ; « faire son académie » est une vanité. Lui-même d'ailleurs ne pratique pas cet art ; il est marcheur plutôt que cavalier ; bien des petites idées vont parfois se loger dans les plus vastes esprits, et plus d'un réformateur illustre, transformant la société en pensée, l'a refaite, plus ou moins consciemment, à son image et ressemblance : « J'aime à marcher à mon aise et m'arrêter quand il me plait. La vie ambulante est celle qu'il me faut. Faire route à pied par un beau temps, dans un beau pays, sans être pressé, et avoir pour terme de ma course un objet agréable, voilà, de toutes les manières de vivre, celle qui est le plus de mon goût. Au reste, on sait déjà ce que j'entends par un beau pays. Jamais pays de plaine, si beau qu'il fût, ne parut tel à mes yeux ; il me faut des torrents, des rochers, des sapins, des bois noirs, des chemins raboteux à monter et à descendre, des précipices à mes côtés... (1). »

Telles sont les idées que les réformateurs du dix-huitième siècle s'appliquaient à répandre ; il reste à les voir condensées en système et mises en pratique ailleurs que dans les romans. Nous trouverons la pratique à l'ombre du trône et la réduction en système dans divers ouvrages dont le plus curieux est le *Plan d'éducation publique* de l'abbé Coyer.

(1) *Confessions*, 1^{re} partie, liv. IV, année 1732.

III

Le livre de l'abbé, ancien aumônier général de la cavalerie, qui avait assisté à la victoire de Lawfeld et au siège de Berg-op-Zoom, parut en 1770 (1). Il coordonne fort bien toutes les notions éparses dans les pamphlets, les satires, les romans, les dictionnaires de l'époque; il est plein de traits d'esprit, de vues justes et de paradoxes; il dit nombre de vérités qu'on est surpris de voir si vieilles quand on s'aperçoit que, hier seulement, on a commencé d'en tenir compte. Il connaît ses auteurs : Platon, Montaigne, Rollin, Locke, Rousseau, Tissot; il est pénétré, cela va sans dire, de la nécessité de se rapprocher le plus possible de la nature, et même de la nature sauvage. A cet enfant de bonne maison, brisé par « un lit que la mollesse n'a pas fait », excédé par la moindre promenade, il oppose « ce petit rustre que la campagne a vu naître », qui grimpe aux arbres, porte des fardeaux, rit et chante, « demi-nu sur la neige ou sous les ardeurs de la canicule. » Que serait-ce si, au lieu du rustre, il nous présentait « le jeune sauvage qui, sur les traces de son père, se fait un corps de fer » ? Les sauvages étaient fort à la mode au temps de Coyer : tâchons de leur ressembler, pense-t-il. Nous vivons figés : « N'y a-t-il donc aucun médecin qui puisse me guérir ? disait un riche oisif, bien sédentaire, bien vapoureux, de Paris. — J'en connais un, répond un

(1) Sans nom d'auteur, Paris, in-12.

voyageur, mais il est en Russie. — Le malade part, arrive à l'adresse. Mais le médecin a été appelé en Hollande. Le malade vole après lui et, avant d'arriver à Amsterdam, il est guéri... L'eau qui croupit se corrompt. »

A cette époque, en effet, la vie abritée, la vie assise, commence et, dès le premier instant, ses dangers crèvent les yeux. Une belle dame rêveuse souffre de toute sorte de maux : que faut-il faire ? « Frottez votre appartement, » lui répond un médecin de l'école de Tronchin. C'est lui dire : « Si vous continuez à passer vos jours dans un lit, sur un fauteuil ou emboîtée mollement dans une voiture, vous augmenterez ces maladies de peau, ces pesanteurs de tête, ces migraines... ces vapeurs qui vous rendent insupportable à vous-même et aux autres et bientôt vous quitterez ce palais pour achever de pourrir sous la tombe. »

La vie assise et « emboîtée » commence, en vérité ; on voit des « hommes sans mouvement, qui ont oublié qu'ils sont des hommes » ; le pire est que, dès le collège, on les prépare maintenant à être des hommes sans mouvement ; nous sommes loin de l'époque où l'on forgeait des armures complètes pour endurcir de tout jeunes enfants ; les hommes faits, les soldats même n'en portent plus. Quant à la vie de collège, la voici décrite au naturel : « Dans toute la journée, on accorde à cette pétulante jeunesse environ deux heures de récréation. L'homme de cabinet s'en permet davantage, sous peine d'infirmité. Le jour de congé hebdomadaire ne saurait réparer le mal. Tout le reste du temps, elle est clouée sur des livres... Et ces deux heures même qu'on lui abandonne pour s'ébattre, elle n'en profite que très imparfaitement. Pleut-il ? la cour n'est plus praticable. Il faut se retirer dans une salle où

l'on est entassé... Est-ce là le mouvement qui convient à cet âge? »

Il faudrait des collèges hors des villes, en plein champ, en plein air. Voyez ceux de Paris : « J'entre dans les collèges de cette capitale, dans celui, si vous voulez, qui a pris le nom d'un grand monarque. Je trouve d'abord une cour que vous appelez grande, mais petite eu égard à la multitude qu'elle reçoit. Point de jardin ; point de pré où un air libre vienne rafraîchir les poumons d'une jeunesse bouillante. » La cour est entourée de murs et le collège est entouré de maisons. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette description est de 1770.

L'intérêt de la nation, de son armée, de ses lettrés et de ses penseurs est le même : il faut développer le corps et l'âme. « Il n'y a pas jusqu'à l'homme de lettres qui n'ait besoin d'une forte constitution ; » avec une forte constitution, Pascal eût rendu plus de services encore à sa patrie. « Tout irait mieux si l'éducation nationale était plus mâle. » Mais on s'émeut, on s'attendrit ; le cœur s'en mêle, bien à tort, et on nomme sensibilité ce qui n'est que déraison : « Mère imprudente ! ce fils unique, l'espérance d'une grande maison, que vous livrez aux hasards de la guerre, vous vous flattez de le revoir ? Ce ne seront peut-être ni le fer ni le feu qui l'étendront mort sur le champ de bataille ; mais sa propre faiblesse qui le consumera dans les travaux d'une campagne. C'est vous-même qui l'aurez tué. » Nos grandes villes « n'offrent plus que de petites âmes dans des corps faibles ». Les femmes, jadis, « concouraient à l'éducation publique ; » elles animaient par leur présence les joutes et les tournois. La femme, aujourd'hui, amollit l'homme ; « elle le tient enchaîné à ses côtés dans une conversation frivole ou à une table de jeu,

au spectacle ou dans un jardin; elle l'a même associé à ses petits ouvrages de main. » Pénélope brodait autrefois, mais elle ne demandait pas à ses soupirants de tenir l'aiguille auprès d'elle : pour conquérir Pénélope, « il fallait tendre l'arc d'Ulysse. »

Nos anciens jeux sont dédaignés dans les milieux où fréquente Coyer; il le remarque avec douleur. La ville est encore parsemée de jeux de paume, mais les monuments seuls subsistent, clos et muets : « Où sont à présent les joueurs? » Et, poussant peut-être un peu loin l'enthousiasme, notre auteur affirme qu'il n'est meilleur moyen que la paume pour faire reculer la mort même : « La mort naturelle ne vient que de la rigidité des fibres qui s'augmente avec l'âge et qu'on peut retarder par l'action. » Il faut ressusciter dans les collèges « ce jeu qui languit chez nous et semble tirer à sa fin ». Le mail est tout aussi abandonné : « Il est tombé de la plus haute sphère dans la plus basse et encore y expire-t-il; celui de l'Arsenal vient d'être supprimé. » C'était oublier la province; dès cette époque on l'oublie volontiers, et c'est encore un signe du temps.

Il faut que les enfants s'exercent à tous ces jeux, qu'ils apprennent à sauter, grimper aux cordes, lutter. « Vous pâlissez, mères trop tendres; » vous traitez ces jeux de « polissonneries »; mais ils feront de vos fils des hommes robustes et ils contribueront même à sauvegarder leurs mœurs. La natation est indispensable : « Dans une nation bien organisée le sexe même nagerait. »

L'équitation, moins négligée, n'est plus étudiée cependant avec autant de zèle; seuls les jeunes gens qui se destinent à l'armée l'apprennent encore avec un peu de soin : « Mais cet autre enfant que vous élevez pour la robe; je

dis plus, ce troisième que vous consacrez à l'Eglise, l'un et l'autre n'useront-ils jamais du cheval? On ne voyait point, il y a cent ans, nos rues et nos chemins embarrassés d'équipages dont les formes et les noms chargent la mémoire. Un militaire qui se fût rendu à l'armée en chaise de poste en eût été la fable. »

Il faut réagir contre ces mœurs; mieux valaient, avec tous leurs défauts, les « polissons » d'il y a deux cents ans, « impétueux, étourdis, espiègles, hargneux, jouant des mains, peu soucieux de frisures et de beaux habits. » Pour amener cette réforme, on s'occupera moins des adultes que des jeunes générations : « les enfants arrivent tout neufs au monde; » il faut veiller sur leur développement dès le collège : « A quoi se réduit toute la gymnastique dans nos collèges où l'on en a oublié jusqu'au nom? A quelques petits jeux sans objet... On prendrait nos collèges pour des gynécées... Comme si l'homme n'avait pas de corps, comme si le corps ne partageait pas les fonctions de l'âme. »

IV

Des symptômes si évidents avaient frappé bien d'autres observateurs que l'abbé Coyer : une réaction commençait, très marquée dans les livres; beaucoup moins marquée, mais cependant appréciable, dans la pratique. L'utilité de vivre conformément à la nature était alors une de ces idées qui flottent, pour ainsi dire, dans l'atmosphère : on respire, et on en est pénétré. Vingt penseurs, sans se consulter, arrivent aux mêmes conclusions et, sans se copier,

enseignent la même doctrine. A la cour du duc d'Orléans, la nécessité de vivre conformément à la nature était un article de foi, et toute l'éducation d'enfants dont l'un, le duc de Chartres, devait être le roi Louis-Philippe, était fondée sur cet axiome. Le soin d'élever cette jeune famille avait été confié à la fameuse Mme de Genlis, marquise de Sillery, maîtresse femme, aux idées arrêtées, très sûre d'elle-même, qui suivit des règles d'autant plus intéressantes à connaître qu'elle les appliqua avec persistance et rigueur; elle avait trop de confiance en ses lumières pour hésiter et laisser ses expériences à moitié faites. Elle proteste, d'ailleurs, qu'elle ne doit rien à Jean-Jacques, ni à personne; qu'elle a tout inventé elle-même, excepté les haltères; mais elle fait en réalité du Jean-Jacques sans le savoir, vulgarisant et, ce qui est mieux, appliquant ces idées qui, comme on dit, étaient alors « dans l'air ».

Le duc et la duchesse d'Orléans (Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon) avaient quatre enfants qu'on appelait alors le duc de Chartres, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais et mademoiselle d'Orléans. Ayant accepté de diriger leur éducation, Mme de Genlis chercha quelque esprit modeste, consciencieux et subalterne pour veiller à l'exécution de ses préceptes; elle fut servie à souhait par le « sage et honnête » M. Lebrun, qui avait voyagé en Amérique, savait les sciences, avait « des manières fort décentes et des mœurs parfaites ». Ce digne homme n'était, pour l'ordinaire, chargé des princes que dans la matinée, et il rédigeait, minute par minute, un journal de toutes leurs actions. « Je priai M. Lebrun, dit Mme de Genlis dans ses *Mémoires* (1), de faire un journal détaillé de la

(1) Paris, 1825, t. III, p. 149.

matinée des princes jusqu'à onze heures, en laissant une marge pour mes observations... M. Lebrun m'apportait tous les matins ce journal; je le lisais sur-le-champ; je grondais ou je louais, je punissais ou récompensais les princes en conséquence de cette lecture. Dans le cours de la journée, j'écrivais à la marge mes observations, et le soir je rendais le journal à M. Lebrun qui me le rapportait le lendemain. » Ces journaux formaient un gros cahier chaque année. Remis plus tard à l'aîné des enfants du duc, ils avaient disparu et on en connaissait seulement quelques extraits publiés par Mme de Genlis elle-même, quand deux de ces volumes, se rapportant aux années 1787 et 1788, ont été récemment retrouvés et acquis par la bibliothèque de Chantilly (1).

Le journal tenu par le digne Lebrun est d'une écriture minuscule, régulière, appliquée; Mme de Genlis l'apostille d'une plume impérieuse, autoritaire et péremptoire. Lebrun formule, de loin en loin, à mi-voix, de modestes observations; une verte réplique lui clôt la bouche et l'anéantit : « Je prie M. Lebrun de trouver bon que je ne change absolument rien à ce que j'ai décidé. » La marquise peut s'adoucir, d'aventure, mais c'est qu'il s'agit d'une fête qu'on lui prépare à elle-même : « Tout ce que vous approuvez, mon ami, me sera toujours agréable. » C'est une tragi-comédie intime que ces cahiers. Ils sont, d'autre part, au point de vue de l'éducation, pleins de renseignements curieux, et Mme de Genlis y montre la vigueur de son caractère.

(1) Ils sont intitulés : *Journal de l'éducation des princes*; j'en dois la communication à la grande obligeance de M. Léopold Delisle. Les citations qui suivent en sont tirées. Les fragments publiés auparavant figuraient dans *les Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, Paris, 1791, 2 vol. in-8°.

Se conformer à la nature, éviter les faiblesses, les « douilletteries », développer le corps en même temps que l'esprit, enseigner au corps et à l'esprit des exercices et des sciences aussi variés que possible afin de développer à leur plus haut point toutes les fibres et toutes les facultés : voilà ses principes ; il faut reconnaître qu'ils sont d'une femme de tête ; son énergie à les appliquer doit rendre indulgent pour ses vanités et ses travers.

D'abord, les jeunes princes se contenteront de la nourriture la plus simple : « M. le duc de Chartres a déjeuné, à l'ordinaire, avec sa pomme crue ; M. le duc de Montpensier, avec du chocolat ; » ils goûtent avec du pain et des cerises. Il est d'autant plus nécessaire de les maintenir dans les voies de la sobriété qu'ils ne sont pas moins portés à la gourmandise que les enfants du commun. A la moindre fredaine, ils sont condamnés au pain sec pour le déjeuner et le goûter pendant huit jours : c'est ce qui arrive au duc de Montpensier le 1^{er} décembre pour s'être moqué de son frère Chartres ; le 9 décembre, et cette pénitence étant tout juste finie, la marge du journal porte : « Je donne pour pénitence à M. le duc de Montpensier, parce qu'il a manqué d'application au latin et fait des rires ridicules au dessin, de manger du pain sec à déjeuner et goûter pendant huit jours. » Par suite de quelque autre incartade le comte de Beaujolais était également en pénitence, et, le lendemain de ce dernier arrêt, Lebrun écrit : « J'avais proposé à M. le duc de Montpensier et à M. le comte de Beaujolais, qui ne devaient avoir que du pain sec, de ne pas remonter pour n'être pas tentés. Ils ont cru avoir assez de force sur eux-mêmes et ont suivi leur frère ; ils n'ont pu, l'un et l'autre, s'empêcher de tremper un peu de pain dans une tasse... » — « Un jour de plus de pain

sec pour cette gourmandise, » écrit en marge la terrible Genlis.

Cette sévérité était nécessaire pour habituer les enfants à prendre une « force sur eux-mêmes » qui leur faisait assurément défaut ; le duc de Chartres, chargé un jour de porter une gaufre à sa mère, ne put, à l'arrivée, lui en offrir que la moitié, ayant mangé l'autre en route.

Ils se lèvent à six heures et demie du matin, se couchent à dix heures et, au lieu de dormir sur des matelas, dorment, pour s'endurcir, sur du bois, « excellente habitude à tous égards, » dit Mme de Genlis, et qui préserve des rhumes. Aucune indulgence pour les « bobos ». Lebrun écrit, en février 1787, que le duc de Montpensier a le nez gercé par le froid et se le bassine soir et matin avec de l'eau de guimauve. En marge : « Il faut absolument supprimer tous ces *bassinements*... Rien n'est plus efféminé que tous ces petits soins pour ces petits *bobos*. Quand nos jeunes personnes ici ont le nez gercé, on n'y fait rien du tout ; à plus forte raison ne faut-il pas accoutumer des hommes à ces douilletteries. » Lebrun se risque à implorer miséricorde pour ce nez crevassé, mais sans le moindre succès : que l'enfant se lave avec de l'eau ordinaire tant qu'il voudra, mais avec rien autre.

Pour développer les facultés de leur esprit, l'enseignement est d'une variété extraordinaire : c'est là sa caractéristique intéressante, et elle mérite mention parce que c'est la même que pour l'éducation physique ; un système unique est appliqué au corps et à l'âme. Les jeunes princes étudient le latin et le grec (avec des « baguenaudages » il est vrai ; pendant une leçon, le duc de Chartres « n'a cessé de se peler le pouce ») ; les classiques français, même les plus récents : Voltaire et son *Mahomet*, son

Brutus (on est à la veille de la Révolution) ; la chronologie des rois de France, des rois d'Angleterre, celle des papes, des Arabes, des Turcs ; les mathématiques, la musique. Ils chantent ; le duc de Montpensier joue du galoubet ; ils étudient le dessin, l'architecture ; deviennent capables de dire, en voyant une moulure, à quel ordre elle appartient. Ils apprennent l'italien, l'allemand, l'anglais très à la mode à ce moment, mais qui, néanmoins, les endort : « A midi, anglais comme hier, c'est-à-dire un peu assoupis. » On tâche de réveiller leur zèle en leur donnant pour compagne une petite Anglaise de leur âge, très jolie, miss Nancy Syms, nom trop vulgaire pour Mme de Genlis qui la rebaptise Paméla en souvenir de Richardson ; c'est ainsi que la jeune étrangère est toujours désignée dans le journal.

Les exercices physiques occupent une partie considérable de la journée ; ils sont d'espèce diverse, très ingénieusement combinés et simples pourtant, car il ne faut pas s'écarter de la nature. Mme de Genlis veut que les princes possèdent les éléments de toutes les sciences et soient, en même temps, assez robustes, actifs et dégourdis pour se tirer d'affaire quoi qu'il leur advienne ; ils pourront être, au gré de la fortune, soldats, maîtres d'école ou rois de France. Perdus dans une île déserte, ils se seraient montrés, pensait-elle, aussi ingénieux que Robinson.

D'abord, une grande place est réservée aux exercices les plus simples : la marche, le saut, la course. « Nous sommes partis, les deux princes aînés et moi, écrit Lebrun ; nous avons fait le tour des Invalides ; on a couru, ainsi que le désirait madame la marquise, mais on n'est pas en haleine et dans peu cela ira mieux... —

Courses, aller et venir, dans l'allée des Platanes qui a, en longueur, 550 pieds environ, pour lesquels ils emploient un peu plus d'une minute. » Ils sautent en hauteur et en longueur; les altitudes et les distances sont constatées avec précision par Lebrun, jour par jour, sans y manquer jamais. Le 16 juin 1787, promenade; « au retour, courses et sauts : M. le duc de Chartres, treize semelles et quelque chose; son frère, quoique en bottes et en culotte de peau pour la première fois, treize semelles. » Le 18, ils se surpassent et atteignent quatorze semelles un quart : « aussi les ai-je loués, en leur faisant voir ce qu'on y gagnait de toute manière. » Leurs amis sautent, Mlle Paméla saute, tout le monde saute; Mlle Paméla se distingue en sautant huit semelles à pieds joints, sans élan; le duc de Montpensier, qui réussit toujours mieux que son frère, ne peut sauter ainsi que sept semelles et demie. Ordre de Mme de Genlis de « faire courir et sauter M. le comte de Beaujolais » et de ne tolérer aucune réplique de lui. Car les jeunes princes ont une certaine tendance à répliquer, une très grande à se disputer (quand il n'y a pas eu de querelle, Lebrun, dans la joie, en fait mention expresse) (1), une assez marquée pour tirer mauvais parti de l'agilité qu'on les oblige d'acquérir : « En allant à la messe, j'ai trouvé et j'ai dit à M. le duc de Chartres qu'il avait fait une chose peu convenable en courant le long de la rue devant la voiture de sa sœur jusqu'à l'église. »

Ils exécutent ces marches et sauts avec des souliers à semelles de plomb inventés par Mme de Genlis; ce n'est pas, pense-t-elle, contrarier la nature, mais l'aider. Mes élèves, écrit-elle, ont été ainsi chaussés « depuis l'instant

(1) Le 18 mai 1787, ils jouent au billard « sans la moindre querelle ».

où ils m'ont été confiés, jusqu'à celui où ils m'ont quittée. Cette semelle était d'abord extrêmement mince ; on en a augmenté insensiblement l'épaisseur. Quand M. de Chartres m'a quittée, chacun de ses souliers pesait une livre et demie... et il faisait avec ces poids des courses et des sauts et trois ou quatre lieues à pied, d'un pas très vite et sans éprouver la moindre fatigue. Les souliers de Mlle d'Orléans (la future « Madame Adélaïde ») pèsent en ce moment deux livres ; elle ne les quitte jamais que pour danser ; elle marche et court avec, sans qu'on puisse s'apercevoir qu'elle ait de telles entraves », quoiqu'elle soit fort délicate et n'ait pas (à l'époque où Mme de Genlis rédigeait ses *Leçons d'une gouvernante*) quatorze ans.

D'autres exercices, également conformes à la nature, sont aussi en honneur, tels que nager, grimper, porter des poids. Conduits aux bains de mer, on donne aux enfants un matelot pour les surveiller et leur apprendre à nager ; ils doivent rester vingt minutes dans l'eau ; les deux aînés apprennent vite, nagent, plongent, se tirent d'affaire ; mais le comte de Beaujolais (âgé de neuf ans) a toujours un grand saisissement au contact de l'eau froide : le 7 août, « il y est entré de bonne grâce, mais peu après ses bonnes résolutions l'ont abandonné et il a pleuré et crié très fort. » Le matelot le maintient quand même dans l'eau un quart d'heure.

Ils montent aux arbres, dans leur jardin, dans les bois, un peu partout ; ils sont tenus de s'exercer sur des arbres à écorce lisse tels que des platanes : « On a grimpé sur un arbre, fort bien... — M. le duc de Montpensier a parfaitement monté à un arbre ; son frère aîné a essayé à deux reprises, sans succès... — Ils ont tous deux grimpé deux arbres de plus de dix pieds de haut et de trois

pouces et demi de diamètre, fort bien ; cependant le cadet mieux que son frère. M. le comte de Beaujolais a aussi essayé, mais sans beaucoup de succès. » Le 28 août (1787), le duc de Montpensier même ne peut réussir, tant les arbres sont glissants à cause d'une averse tombée la nuit précédente.

Il importe de fortifier leurs dos et leurs bras ; pour cela on leur fait hisser des poids au moyen d'une corde et d'une poulie : « Et avoir attention qu'ils n'y mettent pas de lâcheté, » écrit Mme de Genlis dans la marge du journal. On les exerce à tirer de l'eau du puits et à remplir eux-mêmes les carafes de leurs chambres ; à porter du bois sur leurs bras et des hottes pleines sur leur dos ; à monter et descendre les escaliers avec ces hottes. « Quand M. le duc de Chartres est parti pour Vendôme, écrivait plus tard Mme de Genlis, il portait dans sa hotte deux cent vingt-cinq livres et descendait et montait l'escalier, ce qui est extrêmement fort, et ce qu'aucun homme de la société que nous connaissons n'a pu faire avec quarante livres en moins. » Mlle d'Orléans, frêle et débile durant son enfance, « porte dans sa hotte soixante-deux livres » et tire quarante livres à la poulie ; le petit comte de Beaujolais, âgé de onze ans, tire quarante-sept livres (1).

Un autre exercice, rigoureusement imposé, consiste dans le port des cruches ; une cruche à chaque main, pleine d'eau ou de sable, d'un poids approprié à la force de l'enfant, mais maintenu à la limite du possible, limite même dépassée parfois, ce dont s'inquiète avec raison Lebrun. Ses élèves arrivent épuisés, la taille et les jambes

(1) *Leçons d'une gouvernante*, 1797, t. II, pp. 517, 536. La poulie était une idée de Tronchin ; on tirait un seau d'un puits ; ou, dans un appartement, un poids quelconque.

pliées; en 1787, le duc de Chartres porte quarante livres, et c'est trop : « Ils ont porté leurs cruches; M. le duc de Chartres jusqu'à la maison, mais au moyen de cinq repos au moins, avec le corps ployé et les genoux en dedans, ce qui me fait persister à penser qu'il faudrait diminuer le poids. » A cette observation, faite pour la seconde fois, Mme de Genlis, qui d'ailleurs sait le danger du surmenage physique, lequel « énerve au lieu de fortifier », se laisse fléchir et répond : « Il faut diminuer les poids, de manière à ce qu'ils portent de bonne grâce. »

Les haltères sont aussi en honneur, et une part est naturellement réservée aux exercices aristocratiques indispensables : escrime, équitation, tir. L'escrime va d'abord assez mal, surtout pour l'aîné : le cadet le dépasse comme d'ordinaire, se moque de lui, et reçoit une punition au lieu d'une récompense. « Le duc de Chartres a agi comme s'il avait la plus grande frayeur de recevoir une botte... Prières, exhortations, remontrances, tout a été inutile, et il a fini par pleurer. » Il triomphe à la longue de cette crainte, mais non sans peine ni rechutes. Pour les sports de cette sorte, Mme de Genlis n'a qu'une sympathie médiocre; les armes sont un exercice « malheureusement nécessaire », mais à qui il ne faut pas faire la part trop grande; ses élèves lui ayant paru, en octobre 1788, moins bien connaître qu'elle n'eût souhaité les signes distinctifs des trois ordres d'architecture, elle prescrit que, pendant huit jours, on prendra sur le temps réservé aux armes afin de se perfectionner en architecture. Pour l'équitation, rien à dire, on ne saurait s'en passer; le tir a moins d'utilité : « Comme je désirais infiniment que mes élèves n'aimassent pas la chasse, écrit Mme de Genlis (en 1791), goût des gens désœuvrés et

passion funeste pour le peuple avant la Révolution, je ne les ai jamais encouragés à cet exercice auquel ils ont mis beaucoup d'indolence et peu de suite. »

Un des traits remarquables de cette éducation est, nous l'avons dit, l'esprit de suite qui y préside. Les intempéries, les voyages, les changements de lieu n'interrompent en rien les occupations prescrites, qui viennent à leur heure avec une précision astronomique : si l'on ne peut porter de l'eau, on portera du sable ; si l'on ne peut courir au jardin, on courra dans le corridor. On n'aura nulle fausse honte, et les trois petits princes, plus ou moins courbés par le poids, porteront devant tout le monde leurs cruches sur les promenades publiques de Spa, et par la rue « qui est boueuse et mal pavée ».

Enfin cette éducation n'eût pas été conforme aux idées de l'époque, si aucune part n'avait été faite à la sensibilité. Mme de Genlis s'applique à la développer chez ses élèves en même temps que les forces physiques ; sur sa recommandation, pendant ce même séjour à Spa, les quatre enfants travaillent à défricher une solitude et à élever, dans un endroit romantique et écarté, un autel « à la Reconnaissance », en mémoire de la guérison de leur mère. Le 21 août 1788, Lebrun écrit dans le journal : « M. Mirys m'a remis, de la part de Mme la marquise, l'inscription à mettre sur l'autel de la Sauvenière, pour la copier... L'inscription est couchée en ces termes : — A la Reconnaissance. Les eaux de la Sauvenière ayant rétabli la santé de Mme la duchesse d'Orléans, ses enfants ont voulu embellir les environs de cette fontaine ; ils ont eux-mêmes tracé les routes, enlevé les pierres, planté les fleurs et les arbustes, et ils ont défriché ce bois avec plus d'ardeur et d'assiduité que les ouvriers qui travaillaient

sous leurs ordres. — Au bas de cela, un chiffre composé des lettres O. C. M. B. » (Orléans, Chartres, Montpensier, Beaujolais.)

L'inscription exagère un peu, car il semble, d'après le journal, que le rôle des jeunes princes consista surtout à visiter les travaux et à grimper sur les arbres des environs. L'autel fut inauguré en présence de la duchesse; à son arrivée dans le bois, la musique du Vauxhall se fit entendre : « Ses enfants tenaient des râdeaux pour marquer qu'ils venaient de terminer cette promenade dont ils lui faisaient l'hommage. » On arrive au bosquet; près d'un « précipice d'une grande beauté pour sa profondeur » ; l'autel est entouré de guirlandes, les enfants y mettent des couronnes; « M. le duc de Chartres, assis au pied, tenait un style, et paraissait écrire sur l'autel le mot *Reconnaissance*. » Les enfants se jettent dans les bras de leur mère; « tout ce qui était là fondait en larmes (1). » Aucune cérémonie de famille n'eût été complète sans larmes en 1788. Au retour, passant devant la prison pour dettes, on fait une souscription et on délivre les prisonniers. Le bosquet a été conservé et l'autel s'y voit encore de nos jours.

On revient à Paris, et les exercices reprennent : la poulie, la hotte et les cruches; au 31 décembre, M. Lebrun dresse un tableau de ce qu'on sait et de ce qu'on a fait : le duc de Chartres porte quatre-vingt-six livres, son cadet cinquante-quatre et le petit comte de Beaujolais, haut de trois pieds dix pouces, quarante livres.

L'an d'après, c'est la Révolution, et bientôt des occasions inattendues s'offrent aux deux aînés de faire hon-

(1) *Mémoires de Madame de Genlis*, 1825, t. III, p. 211.

neur à leur éducation et de manifester leur endurance ; âgés de dix-neuf et de dix-sept ans, ils se distinguèrent, comme on sait, à Valmy et à Jemmapes : « Les princes français ne m'ont pas quitté, écrivait Kellermann le lendemain de Valmy, et se sont montrés au mieux ; Chartres a déployé un grand courage, et Montpensier un grand sang-froid que son extrême jeunesse rend encore plus remarquable (2). »

(1) Lettre du 21 septembre 1792. (CHUQUET, *Valmy*, 1887, p. 211.)

ÉPILOGUE

La décadence des anciens jeux, au cours du dix-huitième siècle, est sensible surtout dans la haute classe. La réaction avec les exercices conformes à la nature n'agit que sur une faible partie de cette même classe et de la classe moyenne. Ce sont là, décadence et réaction, des signes indicateurs, qui permettent d'entrevoir l'avenir ; il s'agit toutefois d'un avenir lointain.

Pour le moment, sur le seuil de la période contemporaine, la masse des Français, malgré les tendances pensive et les goûts sédentaires de quelques-uns, malgré la centralisation de Louis XIV, ressemble encore beaucoup aux ancêtres des âges passés. Ils sont, avant tout, et bien plus que de nos jours, campagnards ; les immenses agglomérations urbaines ne se sont pas formées ; la race est robuste et agile, endurcie par la vie au grand air. Les mêmes nécessités générales maintiennent les mêmes obligations qu'autrefois ; les grandes inventions modernes ne sont pas venues donner à l'homme l'illusion que la force des muscles et la souplesse des membres sont inutiles. Les voitures se sont multipliées, c'est vrai ; elles encombre les routes ; elles restent néanmoins le mode de locomotion du petit nombre ; pour presque toute la nation, il n'est encore que marcher ou chevaucher, ni plus ni moins qu'au temps de Saint Louis.

La Révolution éclate, l'Europe est liguée contre la France, et la France est divisée. Sur un point de son territoire toutefois, elle est, par bonheur, unie; c'est la frontière. Des recrues jeunes, mal armées, plus mal équipées, s'y portent. L'enthousiasme les soutient : la patrie est en danger. Mais l'enthousiasme se trouve animer des corps solides et dispos, habitués à la vie active, au mouvement, aux intempéries. L'expérience montre — une des plus dures expériences qu'aucun peuple ait jamais connues — que la race est véritablement demeurée robuste et agile. La matière première, soldat, est excellente; ces paysans sont vite dégourdis; ils n'ont pas seulement de l'entrain et de l'ardeur : ils ont la trempe des muscles et du caractère qui assure leur endurance. A la surprise de la vieille Europe, ce peuple railleur, chansonnier, frivole, se montre par-dessus tout *endurant*. On croirait que ces adolescents, tirés de leurs foyers pour être jetés brusquement dans de si rudes guerres, vont plier sous le faix, tomber malades et mourir comme les fils de famille dont parlait Coyer. Point : ils tiennent tête aux anciens régiments de Frédéric II; et, si la bataille d'Iéna put être gagnée, la France le dut à l'extraordinaire capacité *pour la marche* du corps d'armée de Soult. Après avoir parcouru cent trente kilomètres, les troupes devaient avoir un jour de repos; au lieu de s'arrêter, elles firent, ce même jour, cinquante kilomètres et arrivèrent, nullement épuisées, à temps pour prendre part à la lutte et décider la victoire.

Notez qu'alors, sous l'Empire, les soldats étaient « équipés », plutôt trop équipés même; ils livraient bataille en grand uniforme. « Des bottes énormes, dit M. Vast, des cuirasses et coiffures d'un poids effroyable, des uniformes sanglés qui semblaient raidir les membres dans l'attitude

de la parade, la charge épuisante du sac, des effets de cantonnement, des armes, sabres, lattes, fusils et baïonnettes, tout semblait être destiné à paralyser ces hommes de fer... Nulle génération n'apparut plus robuste, mieux trempée pour les luttes de la vie et de la guerre (1). »

C'est là un jugement de Français ; mais le témoignage des étrangers est tout pareil ; celui de Dedem est particulièrement intéressant, venant d'un Hollandais qui servait la France, et qui n'était nullement enclin à l'optimisme sur notre compte, en raison des passe-droits qui, pensait-il, lui avaient été faits et des lenteurs de son avancement. Sur l'endurance, l'entrain, l'agilité des troupes qu'il commande, il est intarissable. Le 21 avril 1813, il amène une division à Erfurt, par un pays montagneux, faisant faire à ses hommes seize lieues de marche : « En arrivant, j'allai voir le prince de la Moskowa et je lui dis que toute la division était réunie et prête à combattre le lendemain ; il me demanda si nous avions aussi une Garonne en Hollande : — Vous voilà de votre personne, mais vous ne parlez pas de vos traînards. — Son Excellence fut bien surprise quand elle sut qu'à minuit je n'avais plus un seul homme en arrière sur une division de 19,990 hommes. » Il ne manquait pas même un des petits tambours qui, étant des enfants dans l'armée d'alors, avaient dû être encouragés d'une manière spéciale. Pour donner l'exemple, « j'avais marché toute cette journée à pied, à côté du premier grenadier. Les petits tambours montaient alternativement sur mon cheval ; c'étaient des enfants de troupe de quatorze à quinze ans, de vrais petits démons. Pour leur donner du courage à marcher, je leur avais dit que

(1) *Histoire générale*, t. IX, 1897, p. 81.

tous ceux qui seraient arrivés à temps pour venir me voir pendant que je souperais, recevraient une bouteille de vin. Pas un n'y manqua; ils vinrent en corps me donner une sérénade, et il m'en coûta joliment pour abreuver ces petits gaillards. »

Du plus petit tambour au plus imposant maréchal, l'endurance et la vigueur physiques sont les mêmes. Dans la retraite qui suit Leipzig, Macdonald passe l'Elster à la nage en grand uniforme : « Nous voici au moment terrible; le pont de l'Elster sauta et coupa la retraite à tout ce qui n'avait pas passé... Le prince Poniatowski se noya. Macdonald fut plus heureux, il traversa l'Elster à la nage; il avait dit à ceux qui le suivaient : Un maréchal de France peut être tué, mais il ne se laisse pas prendre. » Il se présenta devant Napoléon tout ruisselant d'eau et proférant des invectives (on a su depuis que l'explosion anticipée était due à un caporal qui perdit la tête). « Napoléon chercha à le calmer et ordonna qu'on lui donnât de quoi changer (1). »

Pendant toute cette période, de 1789 à 1815, si la matière première, soldat, est bonne, on ne néglige rien pour l'améliorer, et à cette fin les exercices physiques, et en particulier les exercices militaires, sont recommandés par les théoriciens et prescrits par les règlements à toute la jeunesse. « Le plaisir de la jeunesse parisienne, écrit, dès 1789, Buc'hoz, est actuellement l'exercice militaire. Il s'est formé dans cette capitale une milice bourgeoise de vingt-quatre mille hommes, composée de ce qui se trouve de jeunes gens les mieux faits, et leur divertissement est de s'exercer au maniement des armes et à tout

(1) *Mémoires du général baron de Dedem de Gelder*, publiés par Mme LECKY, née DEDEM, Paris, 1900, pp. 310, 348.

ce qui a rapport à cet objet. » Dans son *Plan d'éducation présenté à l'Assemblée nationale*, en 1790, Daunou, après avoir dit que « les jours de congé, les élèves seront conduits par leurs gouverneurs en différents ateliers ou manufactures pour y considérer les procédés des arts », insère un article 25, ainsi conçu : « Il y aura plusieurs exercices militaires par semaine. » Aux exercices militaires sont ajoutés, sous le Directoire, qui se piquait d'hellénisme, quantité de jeux publics renouvelés des Grecs, courses à pied, luttes d'athlètes, courses de chars, et donnés sur le Champ de Mars. Voltaire, sans quitter sa patrie, eût pu se croire véritablement « transporté aux jeux olympiques ».

Sous le Consulat, Durivier et Jauffret publient leur *Gymnastique de la jeunesse ou traité élémentaire des jeux d'exercice, considérés sous le rapport de leur utilité physique et morale* (1). C'est un livre très en arrière sur nos idées, mais très remarquable pour l'époque. Les auteurs ne soupçonnent pas ce que peut être la vraie gymnastique qui devait obtenir, sous des formes différentes, un si beau développement en Allemagne et en Suède. Mais ils s'appliquent à propager, avec pas mal d'exercices enseignés déjà par Mercurialis, beaucoup d'anciens jeux français et à en faire comprendre l'excellence : paume, lutte, course, saut, jet de pierre, ballon au pied, etc. Sur ce dernier jeu, ils disent : « Chacun connaît le ballon; il faut seulement avoir attention de choisir une vessie ronde, pour que l'enveloppe de cuir ne soit pas étendue

(1) Paris, an XI, illustré : « C'est, » disent-ils dans leur préface, datée du 24 ventôse an XI, « la première fois qu'on parle Gymnastique aux Français ou qu'on leur en présente, du moins, un traité élémentaire. »



ÉLÈVE DU LYCÉE NAPOLÉON JOUANT AU BALLON
ÉPOQUE DU PREMIER EMPIRE

Cabinet des Estampes, *Collection d'uniformes sous Napoléon.*

en longueur. Chez nous, comme partout ailleurs, on frappe le ballon avec le poing, qui n'est couvert que d'un gant, ou bien avec le pied; mais il arrive souvent qu'on se blesse grièvement, soit aux mains, soit aux pieds. Les Italiens, qui ont senti cet inconvénient, arment les bras des joueurs d'un instrument de bois qui a quelque ressemblance avec un manchon. Le joueur y fourre son bras jusqu'au coude, et tient l'instrument par une petite cheville qui est fixée intérieurement (1)... Au commencement du jeu, le ballon est jeté aux joueurs par une personne qui y est destinée, et, dès ce moment, il s'agit de le chasser dans le champ de la partie adverse. »

Ce jeu, en effet, durait toujours. On le trouve florissant sous la Terreur, à un endroit assez inattendu : la prison de Saint-Lazare, celle de Chénier et de la jeune captive, du poète Roucher, du peintre Hubert Robert. « Robert, écrit Millin, autre prisonnier... peignait jusqu'à midi et, après le repas, jouait au ballon dans la cour avec une adresse étonnante. » Il faisait venir ses ballons du dehors et vendait des dessins pour s'en procurer. « Les parties de ballon de Robert faisaient sensation et attiraient tout le monde aux fenêtres... Un M. Pasquier qui, depuis, a occupé une haute situation au ministère des finances a parlé dans ses lettres de la vie à Saint-Lazare : — Je faisais tous les jours sa partie, dit-il en parlant du peintre; quand j'appris ma mise en liberté, j'allai l'annoncer à Robert qui s'écria : Ah! mon Dieu, qui tiendra le bout désormais? » — Mais « Robert l'embrassa bien vite, en s'excusant de cette pensée égoïste (2) ».

(1) Voir le tableau de van Delen, au Louvre, xvii^e s., salle XXVIII.

(2) C. GABILLOT, *Hubert Robert et son temps*, Paris, s. d. Collection des *Artistes célèbres*, pp. 192, 197.

Vers la fin du livre de Durivier et Jauffret, le véritable objet du manuel nous est révélé : la raison d'être de tous ces jeux d'enfant, c'est la guerre. Un traité de gymnastique ne saurait être complet si on omet, disent les auteurs, « celui de tous les exercices qui en a fait la base dans tous les temps et qui lui appartient spécialement à l'époque et dans le pays où nous écrivons » : l'exercice militaire. Les enfants jadis naissaient une raquette à la main ; les temps sont changés : « Voués d'avance à la défense commune, par la nature et l'esprit de notre constitution, nos enfants sont soldats avant que de naître. » Il n'y a qu'à s'en réjouir : « Tout ce qui est militaire respire je ne sais quoi de grand et de noble qui élève l'homme au-dessus de lui-même... Et que l'on ne redoute point ici l'influence ou la réaction de cette rigueur martiale sur le commerce ordinaire de la vie. La véritable bravoure, celle que nous aimons, que nous souhaitons à nos jeunes élèves, celle qui distingue surtout le peuple français, n'exclut point, mais comporte nécessairement, au contraire, l'urbanité des mœurs ; et, comme il n'y a que le lâche qui soit cruel, il n'y aussi que le poltron qui soit rude et grossier dans ses manières. »

Un grand affaissement se produit après 1815 ; la dépense d'énergie a été excessive, la nation est épuisée ; et, cette fois, il s'agit bien de toute la nation : haute, moyenne et basse classe. De plus, la paix se prolonge et les grandes querelles sont des querelles oratoires. Enfin et surtout, l'heure vient des inventions tenant du prodige et des illusions qu'elles allaient entraîner, pour un temps. A quoi bon s'endurcir et développer une puissance de muscles devenue inutile ? On peut faire, sans effort, les plus longs voyages, et, sans effort, en touchant du doigt

un bouton électrique, envoyer un obus colossal crever un navire en pleine mer ou abattre une tour à une journée de marche.

Les idées du dix-huitième siècle et de la Révolution sur la gymnastique, les exercices conformes à la nature et les exercices militaires ne meurent pas, mais végètent, si bien qu'on peut, en vérité, les croire défunctes. Les règlements des lycées prescrivant la gymnastique, sous le second Empire, demeurent presque partout lettre morte (1).

En d'autres pays, on agissait différemment. Les leçons de l'adversité avaient été comprises. On soignait la machine humaine ; on travaillait à l'accroissement méthodique de ses forces et de son pouvoir de résistance, ne voulant rien laisser perdre ; on s'appliquait à former des hommes aussi endurants que ceux que le maréchal Soult avait amenés sur le champ de bataille d'Iéna. Le progrès de la gymnastique et des exercices physiques est incessant, et l'on comprend aujourd'hui, quand on regarde en arrière, le sentiment qui a fait élever par nos voisins une statue à l'initiateur de ce mouvement, l'inventeur du *reck* et des barres parallèles, Frédéric-Louis Jahn : invention des plus simples, à ce qu'il semble (2), mais qui n'a peut-être pas moins contribué que celle des fusils à aiguille à la puissance de l'État.

(1) Un règlement de 1854 avait déclaré que la gymnastique faisait partie de l'enseignement des lycées, mais n'avait guère eu d'effet pratique : « Ce n'est qu'en 1869, sous le ministère de M. Duruy, que l'enseignement de la gymnastique fut organisé d'une manière générale » dans les lycées et les écoles. (F. BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie*; première partie, *Gymnastique*.)

(2) Exposée par l'auteur dans son livre : *Die deutsche Turnkunst zur Einrichtung der Turnplätze*, dargestellt von Friedrich Ludwig JAHN und Ernst EISELN. Berlin, 1816, in-8°. Quelques gravures.

A quoi bon développer le corps, le rendre alerte et résistant ? De terribles événements l'ont rattrapé chez nous à qui pouvait l'oublier. Des hommes de cœur appartenant aux partis les plus divers, mais unis en cela (MM. Jules Simon, Gréard, Philippe Daryl, Pierre de Coubertin, le docteur Lagrange, G. de Saint-Clair et beaucoup d'autres), ont entendu la leçon et, avec un zèle infatigable, ayant à lutter contre maints partis pris et chicanes, ont essayé naguère de réagir. Un vif succès les a récompensés, à la fin, de leurs peines qui, toutefois, n'avaient pas été médiocres, car nous ne sommes plus au temps où le bon Pantagruel « interprétait toute chose à bien » ; jamais, au contraire, l'art de la critique n'a été poussé plus loin, et il semble, par moments, qu'il suffise de blâmer, peu importe qui, peu importe quoi ; pour s'assurer un public intéressé et charmé. On a donc reproché aux innovateurs de vouloir transformer ou même tuer le génie national, faire de nous des étrangers, encourager la brutalité, etc.

Ils ne faisaient rien cependant que renouer des traditions françaises, vivifiant d'anciens jeux qui végétaient, ou ramenant dans notre pays des variétés de sports qui en étaient issus. Ils profitaient, il est vrai, des perfectionnements qu'on avait pu, d'aventure, y introduire au dehors ; ils risquaient ces innovations sans penser à mal, ni croire que le génie national fût d'espèce assez molle pour être déformé par l'admission de quelque nouvelle règle dans un jeu de paume ou de ballon. Ils se disaient que la seule question intéressante était de savoir si un exercice est sain ou non. S'il doit rendre notre race plus robuste, plus agile et plus endurante, il n'importe qu'il vienne de Montpellier, de Londres, de Berlin ou de Calcutta, il sera le bienvenu. Nos voisins ne furent jamais si

difficiles, ni nos ancêtres non plus. Si les Anglais, jadis, adoptaient nos jeux, pour leur plus grand bien et sans rien craindre pour leur « génie national », nos ancêtres ne se gênaient pas davantage et n'avaient pas plus de scrupules. Ils n'empruntaient pas de jeux à l'Angleterre, parce qu'elle avait les mêmes que nous ; mais ils en demandaient très volontiers à l'Italie (1), et n'avaient nulle crainte que des amusements leur fortifiant la poitrine, les bras et les jambes pussent nuire en quoi que ce fût à leur génie. Ils n'hésitaient pas davantage à apprendre un jeu étranger qu'une langue étrangère : car il ne faut pas voir non plus dans cet autre « danger » une innovation récente. La généralité des Français de quelque instruction, aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, connaissait ses classiques et trouvait moyen de savoir aussi une langue vivante, celle qui ouvrait le plus d'horizons et était la plus utile alors : anglais au dix-huitième siècle, espagnol ou italien aux deux siècles précédents. Voltaire, à tout le moins, savait l'anglais ; Racine l'italien, Corneille l'espagnol, Ronsard l'italien, et ils n'en passent pas moins pour d'assez bons spécimens de l'esprit français. Ils ne considéraient pas qu'il y eût opposition et eussent été fort surpris de cette guerre des Anciens et des Modernes qu'on a vu renaître de nos jours sous une forme nouvelle. Ils pensaient qu'un jeune Français pouvait apprendre assez de latin pour lire César ou Virgile, d'anglais pour lire un

(1) « Comment Monsieur d'Angoulême (François I^{er}) et le jeune aventureux jouoient à l'escaigne, qui est un jeu venu d'Italie de quoi on n'use point ès pays de par deçà, et se joue avec une balle pleine de vent qui est assez grosse, et l'escaigne qui se tient dans la main. » *Mémoires* de FLEURANGE, Collection Petitot, t. XVI, p. 151. C'est la *palla da scanno*, décrite par Scaino, 1555 ; voir plus haut, p. 276.

livre d'histoire, un roman ou un journal, et de jeux d'exercice, « débourrant » les membres, pour vivre autrement qu'un cul-de-jatte. Ils prouvaient que la chose était possible en la faisant.

Il faut compter sur le bon sens de la race, dont le caractère offre une si remarquable superposition de fantaisie inconsidérée, d'indiscipline et de démesure ; — de sang-froid, de patience, de labeur et de raison ; — superposition qui nous fait mal juger souvent, même par les observateurs nationaux ; car on peut prononcer en sens contraire, selon le côté que l'on regarde, et même prononcer avec bonne foi : car la démesure est certaine, aussi certaine que la défaite d'Azincourt ; et le sang-froid est certain, aussi certain que la victoire de Valmy. Le bon sens finira par l'emporter ; beaucoup se rangent aujourd'hui à l'avis des ancêtres et croient que ces diverses études et occupations ne s'excluent pas l'une l'autre ; qu'il y a place dans l'éducation pour les classiques et les modernes, et que des jeux développant l'individu, faisant l'homme plus complet, contribuant à lui donner des habitudes de discipline (car c'est le cas) (1), répandant parmi la jeunesse cet optimisme, « ce mépris des choses fortuites, » disait Rabelais, que donnent la vigueur et la

(1) Opinion d'un étudiant en médecine joueur de foot-ball : « Croyez-vous que les qualités psychologiques du joueur ne lui soient pas aussi nécessaires ?... Elles lui sont indispensables. Les capitaines, qui sont les grands stratégestes du foot-ball... préfèrent mettre dans leurs équipes des joueurs moins bien doués physiquement que d'autres, mais qui ont sur eux la supériorité de garder leur sang-froid : l'affolement dans une équipe, c'est le désastre imminent... Le plus grand rôle est dévolu à l'esprit de discipline, qui s'impose... La discipline est la pire ennemie de la prouesse individuelle, en tous points néfaste. » (Victor DABAT, dans la série d'essais sur l'*Éducation physique* publiée par la *Revue encyclopédique Larousse*, 2 septembre 1899.)

santé, ne doivent pas être découragés, quelle que soit leur provenance ou plutôt la forme de leur nom.

Ils se rendent compte que l'exercice physique sert aux études en maintenant la santé, et que les études servent à la guerre en ouvrant l'esprit et en donnant l'habitude de la réflexion. La bataille d'Azincourt ne fut pas perdue faute de vaillance, mais faute de réflexion. Et qu'on ne dise pas que les généraux de la République et de l'Empire ne savaient rien ; beaucoup d'entre eux et des meilleurs avaient reçu une instruction complète, et c'était le cas notamment de leur maître à tous, qui chercha d'abord à se faire connaître en se distinguant dans les concours littéraires d'une académie de province. Quant à ceux à qui avait manqué une éducation intellectuelle, il firent de leur mieux, pour la plupart, afin de s'en donner une à eux-mêmes : la bibliothèque de classiques, du format le plus réduit, que Lannes emportait dans ses campagnes, est, à ce point de vue, caractéristique.

L'excès, sans doute, est possible, en cela comme en toute chose ; mais nous ne sommes pas près encore d'y tomber, il s'en faut. Surtout, pour ce qui concerne le populaire, chez qui la pratique des jeux d'exercice n'avait cessé de décroître depuis 1815, il reste énormément à faire. Il y a là une belle tâche à remplir, moins négligée chez nos voisins que chez nous ; nullement irréalisable d'ailleurs : comme le montre, depuis peu, le goût de la bicyclette chez nos paysans, jusqu'en pays de montagne.

Bien loin de souhaiter l'arrêt de ces sports, souhaitons donc avec ardeur qu'ils se multiplient, et que toutes les classes de la société française, les classes pauvres comme les autres, en ressentent l'effet. Quant à la limite à atteindre, à la loi de proportion qu'il convient de garder pré-

sente à l'esprit, il est facile de la découvrir sans l'aller chercher au dehors. Elle a été indiquée il y a bien longtemps, et, en fouillant dans les archives de la pensée française, rien de plus aisé que de découvrir les éléments de la formule et la formule elle-même. Car, sur ce point, d'importance considérable à leurs yeux, nos ancêtres — saints ou sceptiques — étaient d'accord. Quand un saint et un sceptique pensent de même sur des questions de conduite, il y a bien des chances pour qu'ils aient raison. Un saint a écrit : « La nécessité d'un divertissement honnête pour donner quelque relâche à l'esprit et pour soulager le corps est universellement reconnue... N'en doutons pas, c'est un vice que cette sévérité d'un esprit sauvage qui ne veut pour soi aucun divertissement et qui n'en permet à aucune personne... Les jeux de paume, de ballon, du mail, les courses de bagues... sont des divertissements bons et permis ; il faut seulement éviter l'excès... Si on donne trop de temps au jeu, ce n'est plus un divertissement, mais une occupation ; bien loin, dès lors, de soulager l'esprit et le corps, il échauffe l'esprit et le fatigue, comme il arrive à ceux qui... ayant joué longtemps à la paume, quittent le jeu accablés de fatigue. » (Saint François de Sales.)

Plus brièvement, mais aux mêmes fins, un sceptique a donné la formule définitive :

« Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme. » (Montaigne.)

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'EXERCICE VIOLENT ET LES NÉCESSITÉS DE LA VIE

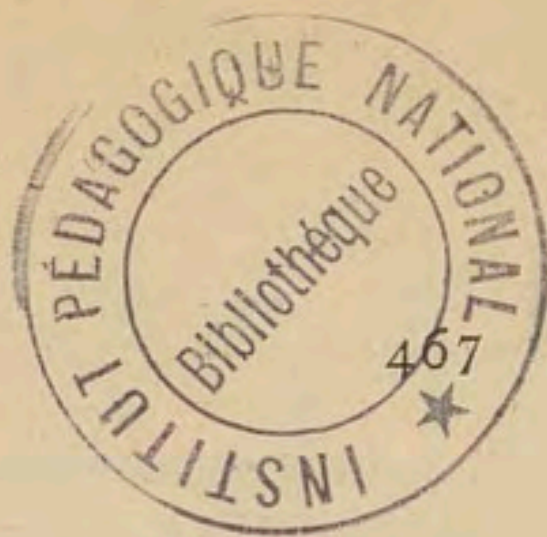
- I. LE SPORT ET LES CONDITIONS DE LA VIE. — Les Français d'autrefois et le sport. — Origine du mot. — « Sports » et « ébattements ». — Le mot revient à son pays d'origine. — Date de l'origine des sports selon Delamarre : celle de la clôture du Paradis terrestre..... 1
- Les conditions de la vie imposaient autrefois le sport. — Dangers d'aujourd'hui et dangers d'autrefois. — Examens et batailles. — Lettrés hommes d'action ; clercs armés. — Les guerres sans fin. — Nécessité d'endurcir les corps et les âmes. — Respect pour le plus ossu. — Indifférence aux souffrances et à la mort. — Gaieté persistante. — Ressemblance de la guerre et des jeux. — Le moyen âge, le seizième, le dix-septième siècles..... 5
- La vie debout et la vie assise. — Le cheval, locomoteur universel. — Lettrés, femmes et moines à cheval. — Racine et Boileau..... 14
- II. LE MANIEMENT DES ARMES. — On les a toujours en main. — Armes des seigneurs et armes du peuple. — Jeux et « eskermies » préparatoires : épée, lance, épée à deux mains. — Dédain de la noblesse pour les armes tuant de loin. — Ordonnances rendant obligatoire pour le peuple le passe-temps du tir de l'arc. — Tir au papegai et à la butte ; prix et exemptions d'impôts. — Hommes et villes à l'abri d'un coup de main. — Le tir des Anglo-Saxons perfectionné par les Français. — Excellence du tir anglais. — Faux point d'honneur de la noblesse française. — Sa passion fatale pour la prouesse individuelle. Azincourt. — L'armure et la lance contre la flèche et la hallebarde. — L'arbalète ; services et dangers. — Confiance quasi superstitieuse des Anglais dans l'arc..... 18

CHAPITRE II

LES TOURNOIS

- I. ANCIENNE POPULARITÉ DES TOURNOIS. — Sa cause : la ressemblance avec la guerre. — Goût des ancêtres pour le combat, la dispute, la compétition. — Différence entre la joute et le tournoi. — Dangers physiques et moraux. — Interdictions royales et papales. — Leur peu d'effet..... 41
- Origine « troyenne » des tournois. — Passion des Français pour ce sport : « conflictus gallici. » — Leur succès et la crainte qu'ils inspiraient. — Témoignage anglais..... 48
- II. LES TOURNOIS LIBRES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE. — Ils sont livrés à travers champs, avec armes de guerre. — Armement du douzième siècle. — Le *recet*. — Influence des guerres sur les tournois, et des tournois sur les guerres. — Tournois sanguinaires et batailles presque sans morts. — Bataille de Brémule, 1119..... 52
- Les tournois de Guillaume le Maréchal, douzième siècle. — Veille des tournois. — Faible rôle des dames. — Charges, tumulte, péripéties diverses. — Mérites du cheval de tournoi. — Les prises, rançons et gages. — Le Maréchal et Renaud de Nevers ; Édouard I^{er} et le comte de Châlons. — Les règlements de comptes. — Le tournoyeur professionnel ; ses méfaits. — Mépris des tournoyeurs pour les joutes. 59
- III. LES TOURNOIS RÉGLÉS. — Lente évolution vers un ordre relatif. — Régularisation du jeu vers la fin du treizième siècle. — Les armes courtoises. — Les ouvrages français de théorie. — Traités de René d'Anjou, d'Antoine de la Sale. — L'Appelant et le Défendant. — Choix des juges. — Proclamation du tournoi. — Une proclamation en vers par Eustache Des Champs. — Armes et armures. — Coups permis et coups défendus. — L'entrée en ville. — Les veilles de tournoi au douzième siècle et au quinzième ; les nouvelles mœurs. — L'inspection des timbres. — Les chevaliers « recommandés » et les tournoyeurs indignes. — La *merci des dames*. — Essais préliminaires et serments..... 71
- Le jour du tournoi. — Rôle des valets et écuyers. — Les tribunes. — Les lices. — La bataille. — Querelles sur l'observation des règles..... 91
- Le soir du tournoi. — Le bal et l'attribution des prix..... 97

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE III

JOUTES ET PAS D'ARMES

- I. LA JOUTE ; ORIGINE ET PERFECTIONNEMENTS GRADUELS. — Joutes accompagnant les tournois ; prix spéciaux. — Joutes primitives à la lance de guerre. — La lance, arme favorite des chevaliers français. — Dante et la musique des joutes. — La course, le choc et ses effets..... 99
- Adoucissements successifs. — L'ancienne lance unie. — La lance à poignée et rondelle de garde. — L'arrêt de lance, faultre ou faucre. — Le *rochet*. — La barrière. — Conséquences de l'introduction des barrières. — Modification du heaume. — Forme, poids, dimensions, ouvertures. — Les heaumes « tête de crapaud ». — L'écu. — Le manteau d'armes..... 102
- Le « montoir ». — Nouveaux perfectionnements : le contre-faucr des armures allemandes. — Ce qu'il reste à faire au jouteur : résister au choc. — Les communications avec le dehors ; rôle des serveurs..... 114
- II. EXEMPLES DE JOUTES. — Joutes décrites par Froissart. — Pierre de Courtenay et le sire de Clary. — Les joutes de Saint-Inglevert, en mai 1390. — Exploits de Regnault de Roye, Boucicaut et Saint-Py. — Horions et blessures. — Joutes des héros du *Roman de Renart*. — Joutes de chevaliers français en Angleterre. — Joutes du roi Charles VI. — Joutes en cours de voyage, en cours de pèlerinage. — Les « chapitres » d'un jouteur. — De Werchin, Jacques de Lalain. — Joutes sous les Valois. — Décadence ; l'enseignement de Pluvinel..... 119
- III. PAS D'ARMES ET FÊTES D'ARMES. — Le pas d'armes à ses débuts. — Le « pas de Saladin ». — Habileté des Français à tenir le pas, à combattre à la barrière. — Les combats à la barrière. — Confusion des anciens termes désignant ces fêtes..... 132
- « Fête d'armes » donnée par le chevalier Bayard ; exploits de Tartarin le Dauphinois. — Rôle des dames ; les chapitres discutés avec elles ou imposés par elles. — Pas d'armes de 1497 imposé à Claude de Salins par sa dame. — Pas d'armes du même en 1512. — Pas d'armes de Nozeroy en 1519 : exercices divers, à pied, à cheval, à armes courtoises et armes de guerre ; courses à la « selle rase » ; siège et défense d'un bastillon à coups de canon. — Étroite imitation de la réalité. — Prières à Dieu ; coups et blessures..... 136
- Soir des fêtes d'armes. — Festins et danses. — Plaintes des moralistes

au moyen âge. — Recommandations de Saint François de Sales à Philothée.....	140
Le pas d'armes de Sandricourt 1493. — Programme de la fête. — Imitation des héros de roman et des chevaliers errants. — Violence antique et confort moderne. — Rôle des maîtres d'hôtel à Sandricourt; aux joutes pour le mariage de Louis XII en 1514.....	142
IV. LA DERNIÈRE JOUTE D'HENRI II. — Fêtes pour la paix de Cateau-Cambrésis, 1559. — Le programme ou cartel, précédé de considérations politiques. — Inexpérience des Espagnols aux courses de lances. — Courses du roi contre Emmanuel-Philibert de Savoie; contre M. de Guise; contre Montgomery, sieur de Lorges. — Course supplémentaire contre ce dernier. — Pressentiments et protestations de Vieilleville. — Inobservance d'une règle de la joute par Montgomery. — Mort du roi.....	149

CHAPITRE IV

AUTRES JEUX VIOLENTS : LUTTE, QUINTAINE, ETC.
LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE AU MOYEN ÂGE

I. QUINTAINE ET EXERCICES DIVERS. — Passe-temps d'après-dîner : escrime, lutte, saut, jet de pierre. — Exemples du douzième siècle, du quatorzième. — Guillaume le Maréchal bat le record du jet de pierre. — La quintaine : escrime à la lance contre un écu de bois. — En usage dès le douzième siècle ou avant. — Courses publiques; élément comique du jeu; hésitation d'anciens chevaliers à s'exhiber ainsi. — Aimeri de Narbonne.....	157
La quintaine, imitation, puis caricature de la joute. — Le jeu pratiqué par les manants. — Imposé par le seigneur à ses tenanciers. — Quintaine de terre et quintaine d'eau. — Quintaine et tournoi paysans devant la reine Élisabeth.....	163
Quintaine tournante. — L'enseignement de Pluvinel. — Châteaubriand voit courir la quintaine au château de Combourg.....	167
II. LA LUTTE. — Exercice royal, seigneurial et populaire. — Utilité de la lutte pour les rois. — Utilité pour les seigneurs : combat à outrance de sept Anglais contre sept Français en 1402; exploits de Champagne comme lutteur.....	169
La lutte, jeu celtique. — Prééminence des Bretons de France et des gens de Cornouailles en Angleterre. — Un intermède de lutte au pas d'armes de Nozeroy, offert par un seigneur breton. — Luites à la cour de Bourgogne. — Luites populaires, les dimanches, dans les villages bretons. — Lutte d'Henri VIII et de François I ^{er} . — Bataille du troisième fils de François I ^{er} avec des laquais.....	172

- III. LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION. — Les moralistes du moyen âge trouvent trop grande la part de l'exercice physique. — Opinion de Des Champs. — Le surmenage physique et l'ignorance intellectuelle de la jeune noblesse. — Les serfs s'instruisent et acquièrent la seigneurie du monde. — Des Champs et le sport : son expérience personnelle..... 179
- Défense du système en cours; ses résultats : il a produit Du Guesclin. — L'éducation physique du connétable. — Son éducation intellectuelle : il pouvait signer. — Sa première victoire : dans une lutte bretonne. — Sa deuxième victoire : aux joutes de Rennes. — Sa troisième victoire : à Cocherel. — Éloge par Des Champs. — Enfance et éducation du maréchal Boucicaut. — Premières armes à douze ans. — Chapitre qui « parle d'amour »..... 181

CHAPITRE V

LA CHASSE

- I. CHASSE ET GUERRE; LOIS DE LA CHASSE. — Les deux plaisirs vont de pair. — Guillaume de Normandie et les cerfs d'Angleterre. — La croisade de Saint Louis et la chasse à la gazelle et au lion. — Campagnes et chasses d'Édouard III, de Louis XII, d'Henri IV. — Les faucons du roi et le droit des gens en cas de guerre..... 191
- Les lois. — Chasse des nobles et chasse des roturiers. — Permis de chasse au moyen âge. — Braconnage et pénalités. — Les garennes, vœux des États, lois royales, projets de Turgot..... 195
- II. NOS ANCIENS CLASSIQUES DE LA CHASSE. — Le livre du *Roi Modus et la Reine Ratio*. — Enseignement de Raison touchant les diverses chasses : à courre, dans les toiles, au tiré, en battues. — Pavillons de tir. — Pièges divers..... 198
- Le livre de Gaston Phébus, comte de Foix. — Son caractère, sa compétence, son amour des chiens. — Manuscrits illustrés. — Soins à donner aux chiens. — Musique et amusements à leur offrir. — L'édition d'Antoine Vérard..... 204
- III. VÉNERIE ET FAUCONNERIE. — Importance des chiens et des faucons dans la vie publique et privée d'autrefois. — La vie en commun avec le faucon était une nécessité. — Dressage du faucon. — Faucons niais et faucons hagards. — La haute et basse volerie. — Caractère des faucons. — L'autour. — Livres de fauconnerie et d'autourserie. 208
- Les rois de France et leurs veneurs et fauconniers. — Chasses de Louis XI, de François I^{er} et des Valois. — Chasses du connétable de Montmorency. — La passion de la chasse raillée par Érasme. —

- Les dames à la chasse, chasse à courre, chasse à tir; leurs arbalètes..... 214
- IV. LA QUERELLE DES CHIENS ET DES FAUCONS. — Rivalité des veneurs et des fauconniers. — Les avocats des chiens. — Mérites du chien couchant, du chien courant. — Éloges en vers. — Origines troyennes. — Brutus et ses chiens. — Musique pour chiens..... 220
- Les avocats des faucons. — Le fauconnier de Saint Louis. — Traités allégoriques de fauconnerie. — *Débat entre deux dames sur le passe-temps des chiens et des oiseaux*, par Guillaume Crétin. — Scènes de chasse des deux sortes. — La victoire reste aux chiens. — La religion de la chasse à courre; prière au Dieu des veneurs, par Ligniville. — Les faucons, images des anges, selon d'Arcussia. — Importance de la chasse aux yeux d'Henri IV et de Louis XIII. — Décadence de la fauconnerie et triomphe définitif du chien, à partir de Louis XIV..... 224

CHAPITRE VI

PAUME, SOULE, CROSSE ET LEURS DÉRIVÉS

- I. MENUS JEUX EN PLEIN AIR. — La vie du « gentilhomme champêtre ». — Le plein air et la maison. — Jeux de Froissart enfant. — Pierre, balle, bille, ballon renvoyés avec la main ou le pied, ou avec un bâton, crosse, maillet, raquette..... 232
- II. LA PAUME. — Son ancienneté en France. — Paumiers parisiens du treizième siècle. — Allusions littéraires..... 240
- Abus résultant de la passion de la paume et ordonnances répressives en France et en Angleterre..... 241
- La longue paume. — Sa popularité. — Louis le Hutin, La Hire. — Célébrité des balles de Paris. — Ordonnance de Louis XI sur les balles de Rouen. — Charles VIII à la paume..... 242
- Transformation du jeu. — La raquette. — Témoignage de Pasquier, de Vivès. — Le battoir. — La courte paume et les jeux entourés de murs. — Les tripots; les jeux couverts; souvent employés comme théâtres. — Multiplication des jeux de courte paume aux seizième et dix-septième siècles. — Surprise des voyageurs étrangers: opinions espagnoles, italiennes, anglaises. — Jugement de Dallington; il trouve les Français trop sportifs. — Opinions françaises: Pasquier, Fauchet, Henri Estienne. — « Ordonnances du royal jeu de paume » sous Louis XIV. — Les jurons; les « championnats ». — Termes du langage courant empruntés à la paume..... 246
- Grandeur et décadence. — François I^{er}, Henri II, le duc de Nemours; Henri IV au jeu de la Sphère. — Louis XIV. — Le jeu décrit par

ordre de l'Académie Royale des Sciences. — Jourdain ; le marquis de Rivarole. — Déclin du jeu. — Sa décadence déplorée au dix-huitième siècle, au point de vue militaire.....	257
Renouveau du jeu sous la forme <i>lawn-tennis</i>	263
III. LA SOULE. — Ce que c'est ; ses origines. — Le jeu de ballon au pied aux douzième et treizième siècles. — Souleurs ou choleurs ; leur jeu, origine du foot-ball moderne. — La mêlée, le but.....	265
Violence du jeu. — Rang social des joueurs. — Date des parties. — Chanoines jouant au ballon. — La soule et notre ancien théâtre. — Prohibitions royales. — La soule et les gentilshommes champêtres ; Gilles Picot, sire de Gouberville. — Philippe de Chabot et son emblème.....	268
Le jeu joué en Angleterre ; en Italie aussi. — Allusions littéraires anglaises. — Déconseillé à la noblesse anglaise. — Recommandations d'Elyot. — Shakespeare et le foot-ball. — Puritains et cavaliers, et le foot-ball. — Stubbes ; Jacques I ^{er} . — Survivance du jeu en Angleterre.....	275
Survivance en France. — Allusion de Regnard. — Soule paysanne sous Louis XIV. — La soule en Bretagne au dix-huitième siècle (Cambry) ; au dix-neuvième (Bouet). — La soule à Boulogne-la-Grasse, à Royal-lieu et en Picardie.....	279
IV. LA CROSSE. — Attribut de l'adolescent français au moyen âge. — Crosse et crosseurs. — Crossetiers de Paris au treizième siècle. — Variétés de jeux de crosse. — Soule à la crosse. — La crosse et le sire de Gouberville. — Violences, accidents et lettres de rémission. — Sens figuré du mot crosser.....	284
Anciennes représentations des diverses sortes de jeux de crosse. — Burette d'Elseneur, manuscrit de Chantilly, etc.....	289
La crosse en Bretagne au dix-neuvième siècle. — La crosse sur la glace en Auvergne, au Canada, en Suède.....	291
Dérivés de la crosse : golf, mail, hockey, Lacrosse. — Jeux de même famille : chat, quinet, caille, picotin, pirouette. — Bunyan et le jeu du chat.....	294
Le cricket ; ancienne origine française ; premiers textes français et anglais. — Cotgrave. — Le jeu au dix-huitième siècle identique dans les deux pays. — Gravures de Hayman et de Gravelot. — Décadence en France ; popularité grandissante en Angleterre où il devient jeu national. — Retour en France.....	298
V. LE MAIL. — Dérivé de la crosse. — Illustration de ce jeu. — Son apogée aux seizième et dix-septième siècles. — Les mails de Paris. — Les rues du Mail. — Le Pall Mall de Londres. — Le jeu en Écosse.....	304
La littérature et la religion du mail. — Sudre. — Les boules ; les mails.	

- Opinion des Encyclopédistes. — Montpellier et le jeu de mail aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles..... 308
- La partie à travers champs ou *chicane*. — Origine grecque du mot français, et persane du mot grec. — La paume à cheval des Byzantins. — Le mail à cheval des Persans; renom et danger du jeu. — Le jeu pratiqué par Saladin, rapporté par les croisés, mais joué à pied. — Repris aux Orientaux par les Anglais, au dix-neuvième siècle : le polo moderne..... 314
- Autres jeux dérivés du mail : le croquet, le billard. — Origine du mot et du jeu. — Le billard de terre. — Gombaud et Macée et le billard de terre. — Shakespeare et le billard. — Le billard sur table; Louis XIV; il pousse la bille avec une crosse..... 320

CHAPITRE VII

LE SPORT ET LES MŒURS AU SEIZIÈME SIÈCLE

- I. LA RENAISSANCE ET LES EXERCICES PHYSIQUES. — On régularise et on raisonne. — Le pourquoi des exercices; le pourquoi et la source de la vaillance. — Le goût de la régularité compliquée. — Les règles des jeux deviennent plus précises et plus compliquées. — La courte paume, les jeux d'appartement. — On vit un peu plus à la maison..... 327
- La question d'utilité, de méthode et de mesure. — Mercurialis et son « Art de la Gymnastique ». — L'exemple des Anciens. — Opinion de Rabelais; Gargantua et le sport. — Il se livre à des exercices violents, profitables, et n'allant pas jusqu'au surmenage. — Idées de Montaigne. — Idées de La Noue. — Projet de fondation d'académies où serait résolu le problème de l'équilibre entre l'éducation physique et intellectuelle. — On proscrira la fausse chevalerie des romans. — La France citée en exemple par Henry Peacham..... 330
- II. SURVIVANCE DES ANCIENNES IDÉES; EXCÈS DE LA PERSONNALITÉ. — Troubles du temps; guerres civiles et étrangères. — Les « guerriers perpétuels ». — François de Bourdeille, père de Brantôme. — Il passe de la chasse à la guerre; ses exploits sportifs et militaires. 341
- I. ESCRIME ET DUELS. — L'ancienne escrime et la nouvelle. — Duels et défis : Guillaume le Maréchal. — Le duel solennel, judiciaire et religieux. — Ses formes; sa décadence. — Efforts de l'Église et des rois pour le restreindre. — Duels du quatorzième siècle. — Duel de Granson..... 345
- Duels du seizième siècle. — Leur nombre, la futilité des motifs, leurs fins tragiques. — Ils constituent un jeu, un sport mortel. — Les nouvelles armes; la nouvelle escrime, enseignée d'abord en Italie. —

La noblesse hésite, puis l'apprend. — Marozzo. — Henri II. — Assauts à la cour. — Assauts au village. — Premier traité français d'escrime : Henri de Saint-Didier. — Célébrité des escrimeurs français...	353
Abus et protestations. — Les seconds et les tiers. — Protestation de La Noue. — Duels de Bayard, de Jarnac, de Saint-Mégrin. — Moyens permis : la main gauche, etc. — Présence des dames. — La répression.....	359

CHAPITRE VIII

LE SPORT ET LES MŒURS AU TEMPS DE LOUIS XIV

I. DÉCLIN DES ANCIENS EXERCICES CHEVALERESQUES ; L'ESCRIME. — Modification dans les mœurs, partant dans les jeux. — Idées de règle et de méthode. — Atténuation du désordre et des violences. — Audaces proscrites au Parnasse et à la salle d'armes. — Décadence de la cuirasse. — L'escrime savante. — Le fleuret. — Célèbres escrimeurs français	367
II. ÉQUITATION ET FÊTES ÉQUESTRES. — Les Académies. — Enseignement qu'on y donne. — Pluvinel et son bréviaire du cavalier parfait. — Soins du détail et de l'élégance, surabondance des règles et des théories. — Richelieu et Louis XIII élèves de Pluvinel. — Les étrangers dans nos académies.....	376
Courses de bagues et carrousels. — Importance des devises, des rubans et de la musique. — Anciennes et nouvelles courses de bagues. — Le carrousel de 1662. — Courses de têtes. — Louis XIV et le sport ; équitation ; natation ; chasse à courre et à tir. — Chasses de la duchesse de Berry, du grand Dauphin, du duc de Berry.....	385
III. LES COURSES. — Anciennes courses de chevaux. — Un steeple-chase royal en 1389. — Récit de Froissart. — Part de vérité et part de fable. — Courses sous Louis XIV. — Regrets des Anglais de Cromwell. — Louis XIV aux courses. — Les seigneurs courent sur leurs propres chevaux. — Course attelée de Paris à Versailles et retour, en 1694. — Courses avec palefreniers (jockeys) en 1700. — Vers l'anglomanie.....	399

CHAPITRE IX

LE SPORT ET LES MŒURS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. LES NOUVELLES MŒURS ; L'ANGLOMANIE. — Réaction contre les idées du dix-septième siècle, affaiblissement de l'idée de règle. — L'ornementation superficielle et extérieure. — Politesse et manque de rete-
--

nue. — La danse; le jeu; l'ennui. — La Recherche de sensations nouvelles; les ascensions aéronautiques.....	410
Décadence complète des arts chevaleresques. — Doléances de ceux qui les enseignent. — Jeux équestres, équitation proprement dite, escrime. — Dédain pour les anciens jeux nationaux dans la haute classe : paume, mail. — Tendances méditatives; goût du confort, de la conversation, de la vie oisive.....	414
En Angleterre, les sports populaires sont adoptés par la haute classe et deviennent des jeux nationaux. — Influence d'Addison. — Voltaire croit voir les jeux olympiques. — Ce qu'il restait des anciens jeux dans nos provinces, Delille.....	419
Les anglomanes imitent seulement les courses de chevaux anglaises. — Opinion de Voltaire, de Mercier. — Influence de la cour et de la Reine; inquiétudes de Mercy. — Courses et bals. — Courses à Fontainebleau; sans-gêne et oubli des anciennes bienséances. — Les paris du comte d'Artois.....	421
II. LES THÉORICIENS ET L'EXERCICE CONFORME A LA NATURE. — Idées de Fénelon, de Rollin, de Crousaz, de l'Encyclopédie, de Tronchin. — Traité de Tissot sur la <i>Gymnastique médicale</i> . — Idées de Rousseau.....	426
III. SYSTÈME DE L'ABBÉ COYER. — Son <i>Plan d'éducation publique</i> . — Le mouvement guérit les maladies. — Erreurs commises dans l'éducation de la jeunesse; trop d'études, pas assez d'air et de jeux. — Procès des collèges parisiens. — Procès des mœurs amollies du temps. — Éloge de la paume et des anciens jeux.....	433
IV. LA PRATIQUE. — L'éducation des enfants du duc d'Orléans par Mme de Genlis. — Son plan, son collaborateur Lebrun, l'exécution du plan. — Caractère encyclopédique de l'éducation intellectuelle et physique. — Exercices naturels : marche, saut, course. — Aide donnée à la nature : les poulies, les cruches, les semelles de plomb. — La sensibilité. — Valmy.....	437

ÉPILOGUE

L'amollissement des mœurs n'a pas atteint la basse classe. — Le soldat de la Révolution et de l'Empire. — Jugement d'un étranger : le baron de Dedem. — Efforts pour préparer la jeunesse à la guerre. — La *Gymnastique de la jeunesse* de Durivier et Jauffret. — L'affaïssement qui suit 1815 et le renouveau contemporain. — Formule de la mesure à observer, d'après un sceptique et d'après un saint. 450

Copenhague, mai 1901.

as
o
ui
e,
:
-
4
t
e
x
o
.